

**Les oeuvres de Pierre-François-Bénézet Pamard, chirurgien et oculiste, 1728-1793; un contemporain de Daviel / éditées pour la première fois d'après ses manuscrits par son arrière-petit-fils Alfred Pamard et P. Pansier.**

### **Contributors**

Pamard, Pierre-François-Bénézet, 1728-1793.  
Pamard, Alfred  
Pansier, P. 1864-1934  
Royal College of Physicians of London

### **Publication/Creation**

Paris : Masson, 1900.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/hq2c495u>

### **Provider**

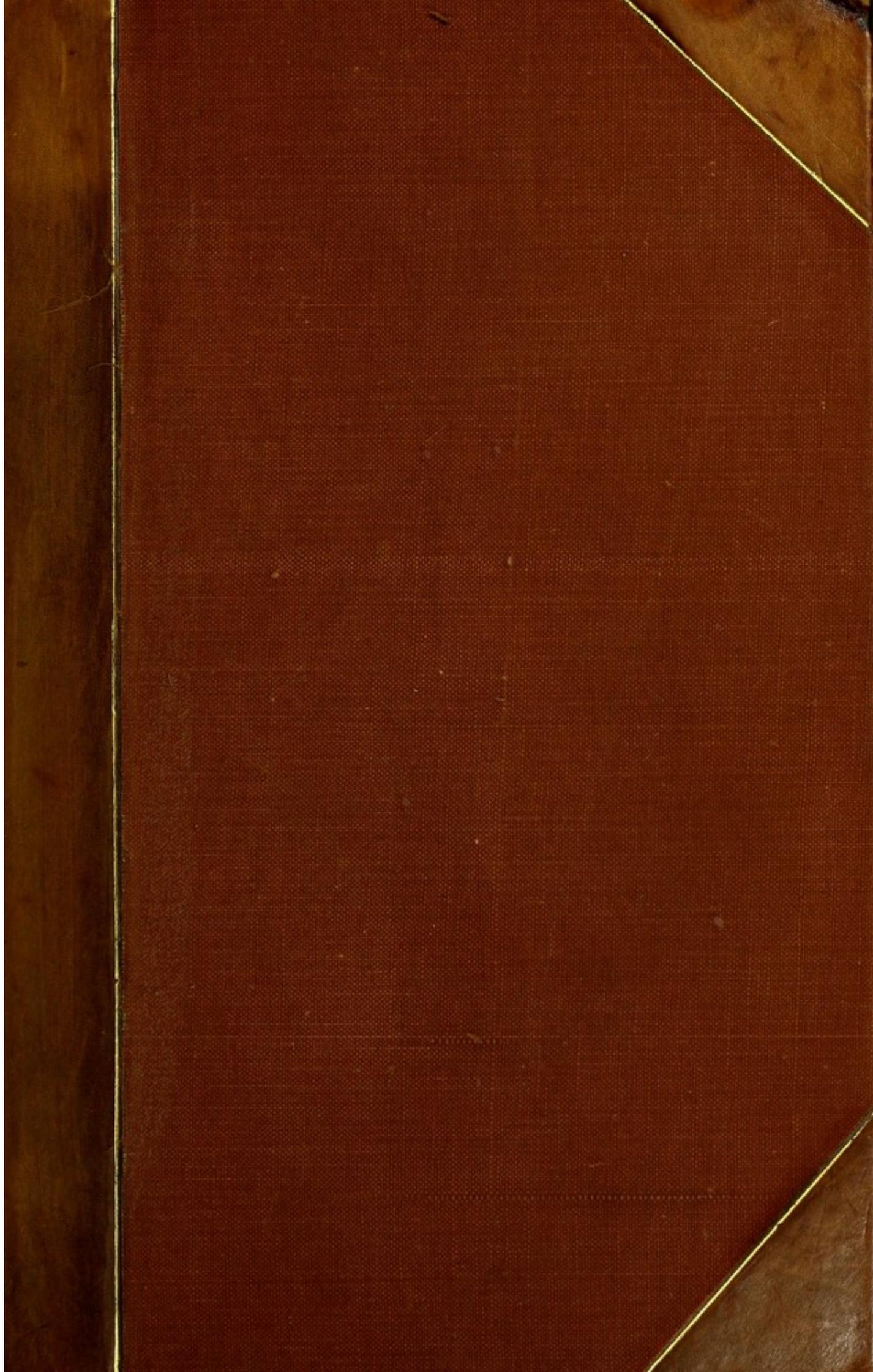
Royal College of Physicians

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by Royal College of Physicians, London. The original may be consulted at Royal College of Physicians, London. where the originals may be consulted. Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>



HOSCE LXV LIBROS

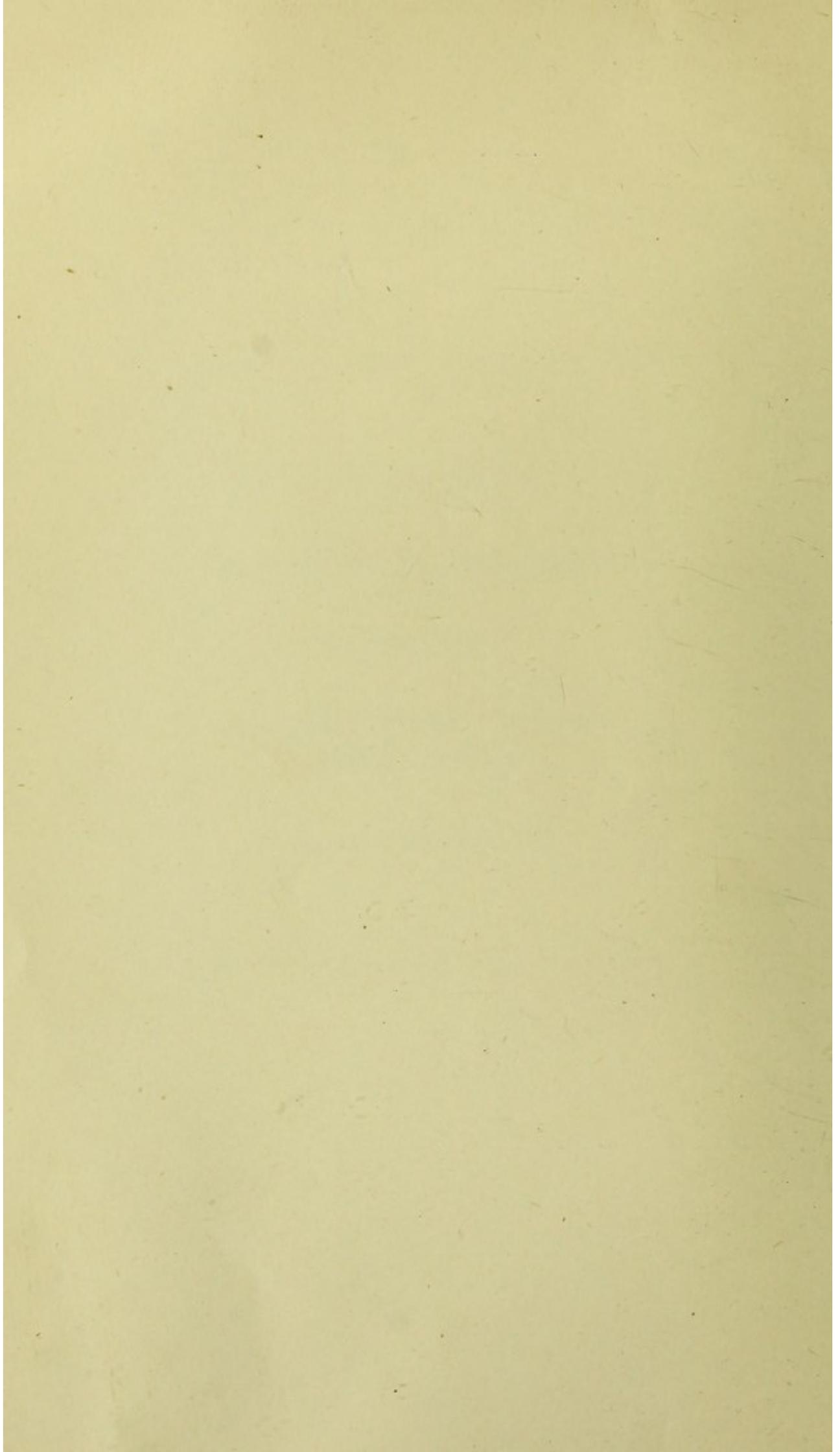
COLLEGIO REGALI MEDICORUM LONDINENSI

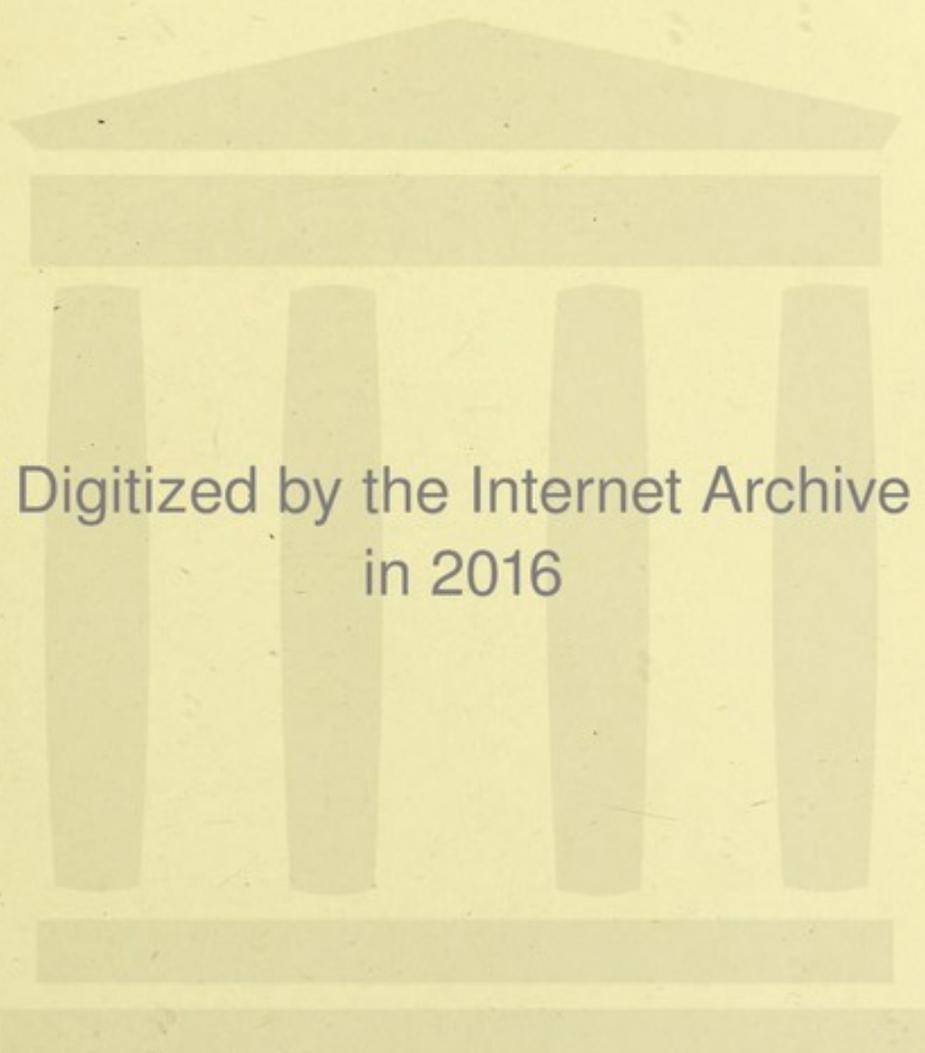
DONUM DEDIT

BERTRANDUS EDWARDUS VICECOMES  
DAWSON OF PENN

ANNO SALUTIS MIMXLVI

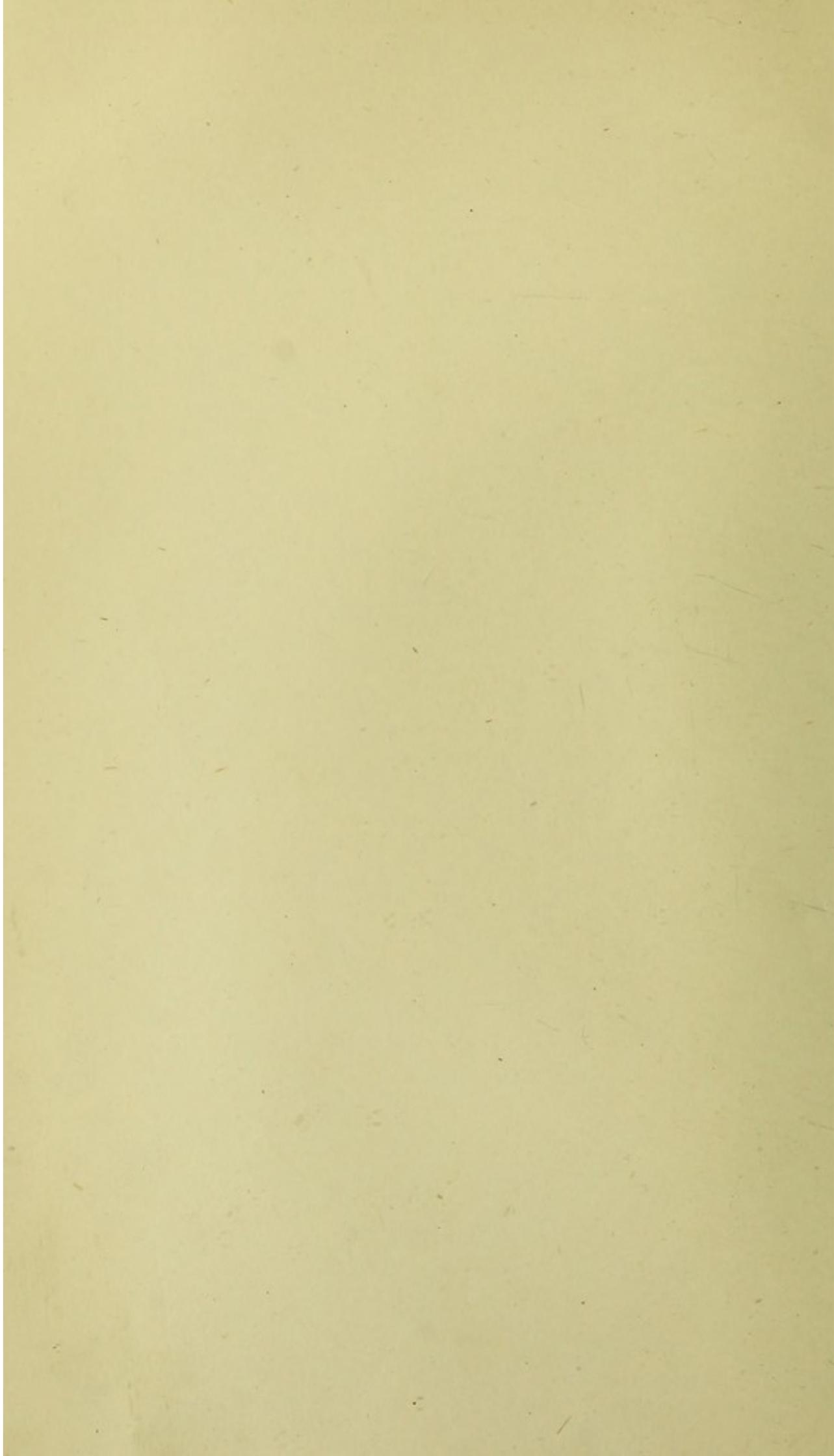






Digitized by the Internet Archive  
in 2016

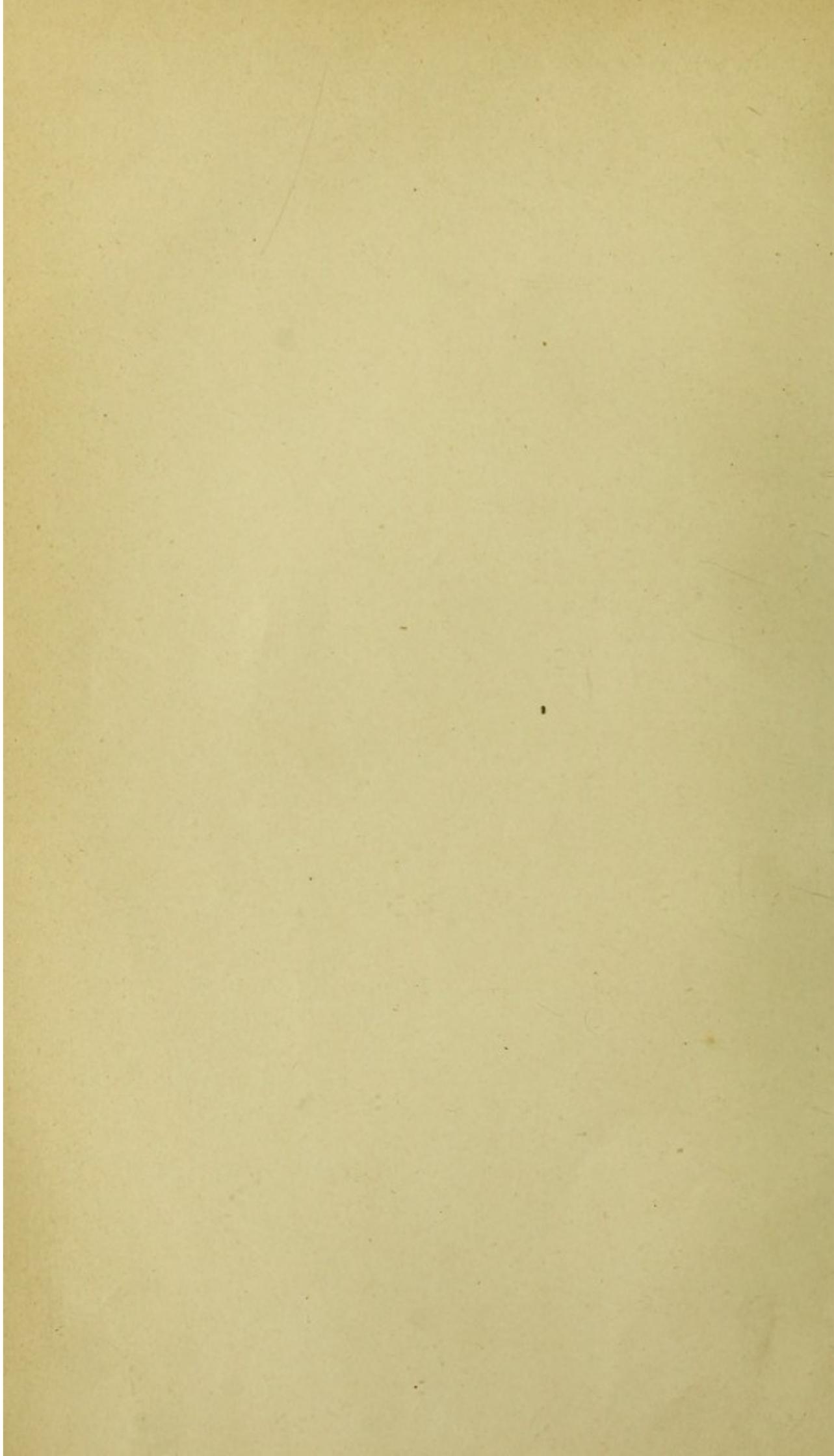
<https://archive.org/details/b28039129>



à M<sup>re</sup> le D<sup>o</sup> Piqué

hommage.

Parnass



UN CONTEMPORAIN DE DAVIEL

---

LES ŒUVRES

DE

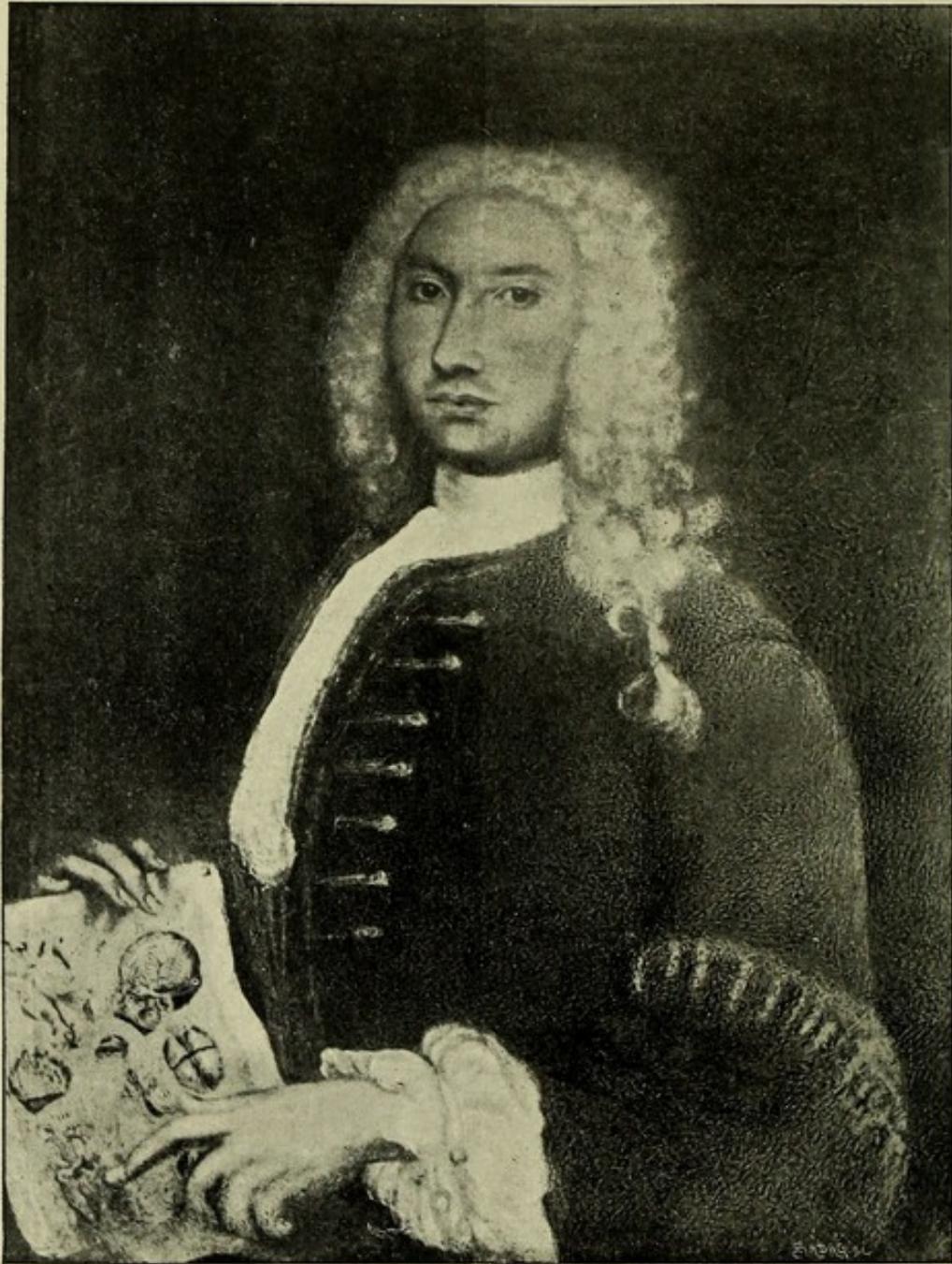
**PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD**

CHIRURGIEN ET OCULISTE

— 1728-1793 —

IMPRIMÉ  
A AVIGNON  
PAR  
FRANÇOIS SEGUIN  
1900





PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

(1728-1793)

UN CONTEMPORAIN DE DAVIEL

---

LES ŒUVRES

DE

**PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD**

CHIRURGIEN ET OCULISTE

— 1728-1793 —

*Éditées pour la première fois d'après ses manuscrits*

PAR SON ARRIÈRE-PETIT-FILS

le D<sup>r</sup> ALFRED PAMARD

ASSOCIÉ NATIONAL DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

et le D<sup>r</sup> P. PANSIER

---

PARIS

MASSON ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—  
1900

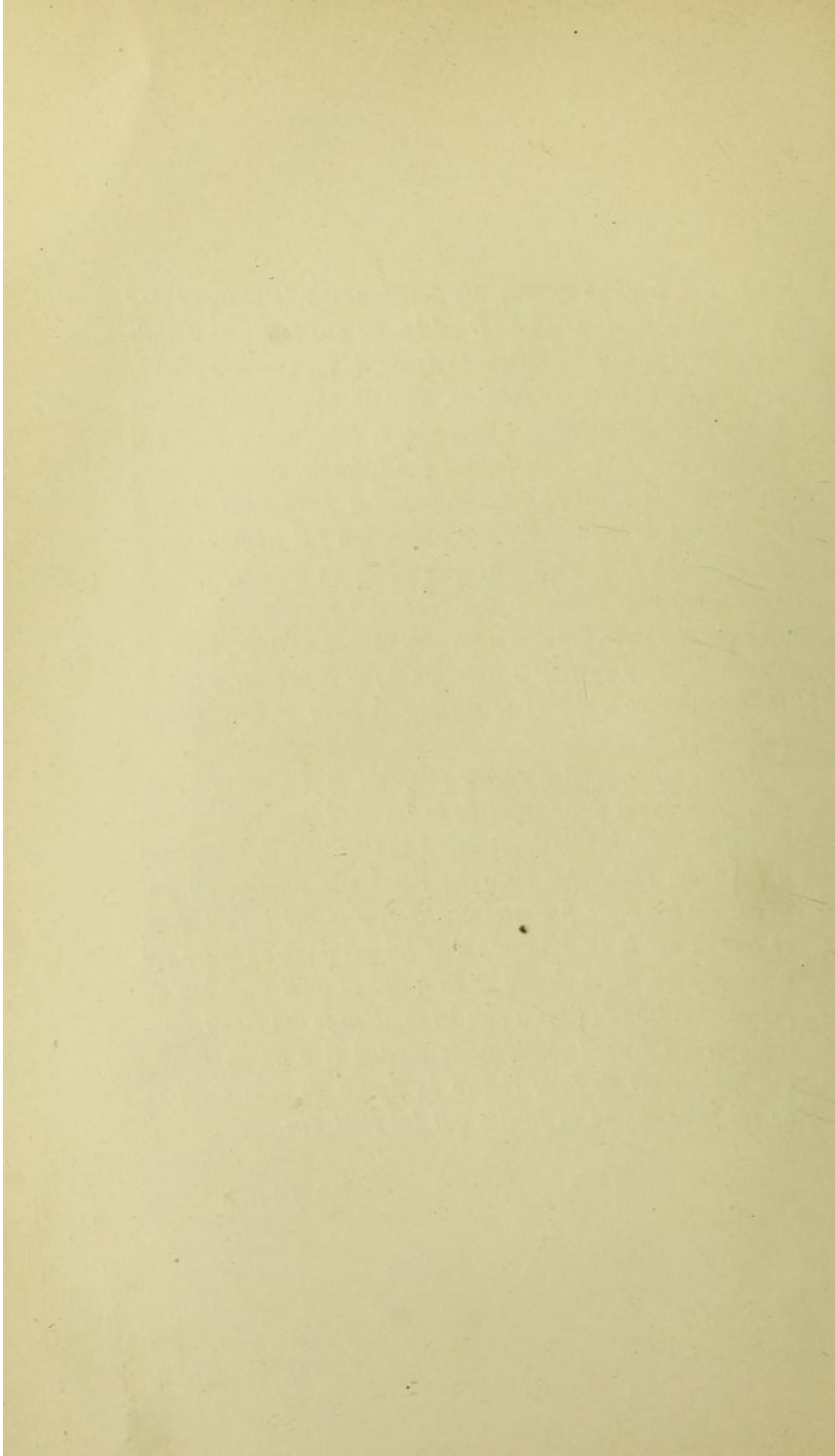
SL

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS LIBRARY	
CLASS	'92 PAM
ACCN.	21373
SOURCE	Dawson bequest
DATE	1946

*Il y a, à notre époque, un mouvement très marqué vers les recherches historiques. Il m'a paru que le moment était bien choisi pour faire revivre la figure de mon arrière grand-père, qui, comme anatomiste, comme chirurgien, comme oculiste, et même comme médecin, a laissé des œuvres qui révèlent une somme de travail considérable. Contemporain de Daviel, il a été l'un des premiers à faire dans le Midi l'opération de la cataracte par extraction : il a inventé tout un ensemble d'instruments, qui, dans sa pensée, rendait l'opération plus facile et plus sûre. Au premier rang, doit être cité le Trèfle, qui seul a survécu sous le nom de pique de Pamard. Il est surtout à noter qu'il fut le premier à opérer les malades couchés, et le premier à faire la kératotomie supérieure.*

*Je me reprocherai d'oublier que c'est le professeur Truc, qui, en prenant pour sujet de la Leçon d'ouverture de son cours, en 1897, le rôle des Pamard en Oculistique, m'a obligé à faire des recherches dans les nombreux manuscrits qui m'ont été transmis par mes ancêtres. J'ai été assisté dans ce travail par le Dr Pansier ; c'est lui qui a mis en ordre ces vieux papiers, les a classés et en a tiré ce qu'il était bon de faire connaître. Je tiens à dire ici combien je lui suis reconnaissant du travail considérable auquel il a dû se livrer, qui me permet de faire revivre la figure de mon aïeul et de lui faire rendre la justice qui lui était due.*

**PAMARD.**



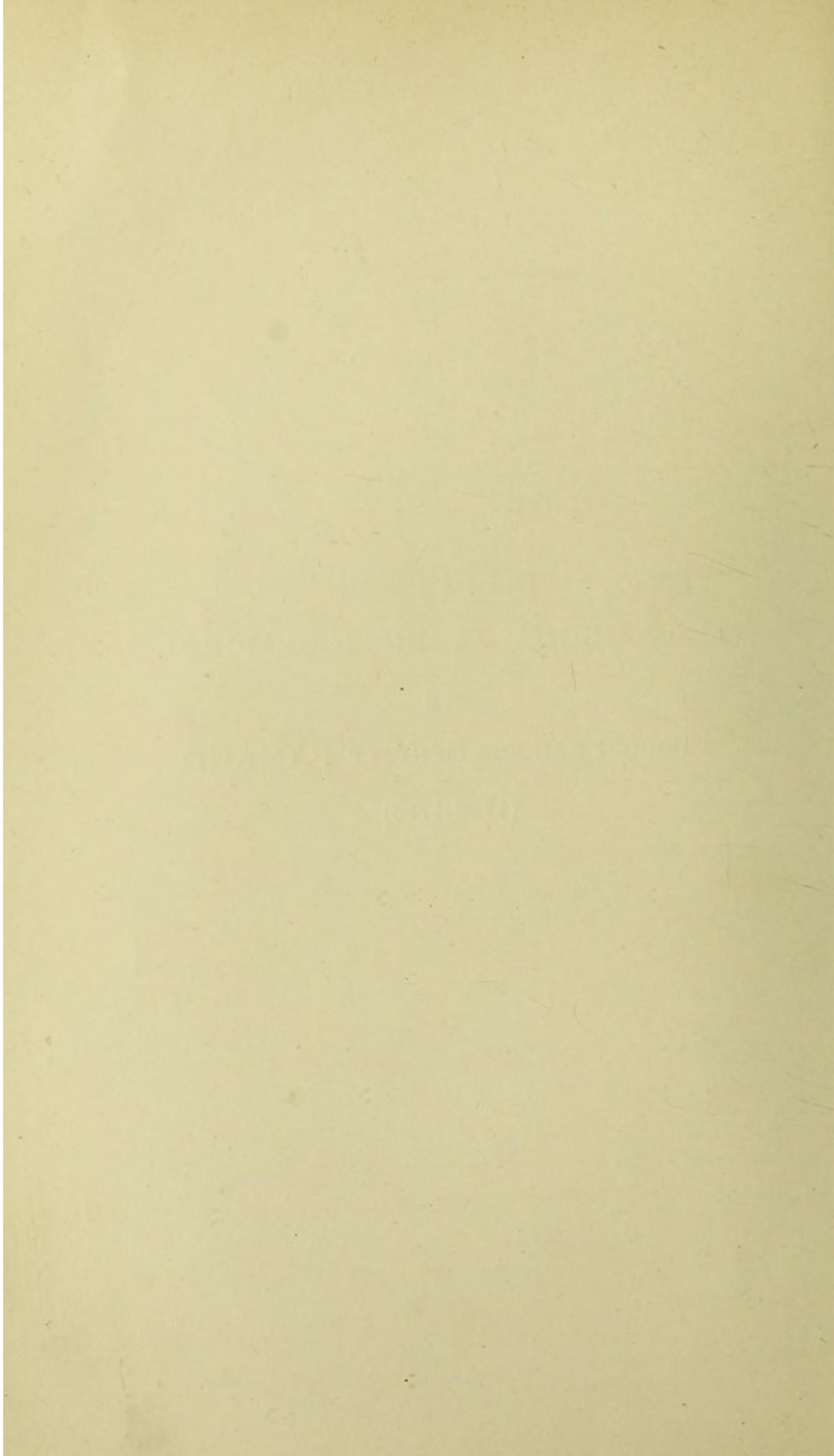
# NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

(1728-1793)



## I

Le nom de Pamard est attaché à l'histoire de la cataracte ; cependant, quand on cherche dans les mémoires et les écrits du temps, on est étonné de ne trouver aucun travail où l'auteur ait exposé ses idées et sa méthode. Guérin, Demours et Pellier de Quengsy sont les seuls qui nous aient renseigné sur les modifications que Pamard fit subir à la méthode de Daviel. L'œuvre ophthalmologique de Pamard est, en effet, entièrement manuscrite : à part deux courtes *Observations*, aucun de ses mémoires n'a vu le jour. En 1759, il présenta à l'Académie Royale de Chirurgie, en même temps que son trèfle et son couteau, un mémoire descriptif de sa méthode. Ce travail n'a pas été publié dans les annales de la Société. D'autre part, les mémoires communiqués à l'Académie Royale de Chirurgie par les membres correspondants ou associés, ne pouvaient être publiés ailleurs que dans ses annales sans une autorisation spéciale de sa part, autorisation que Pamard demande au secrétaire perpétuel Louis en 1784. L'Académie refusa-t-elle cette autorisation, ou bien Pamard ne donna-t-il pas de suite à cette demande ? Nous l'ignorons.

C'est grâce à son arrière-petit-fils, notre distingué confrère, le docteur A. Pamard, que les œuvres de Pierre-François-Bénézet Pamard verront le jour plus d'un siècle après la mort de leur auteur.

Voici la liste des œuvres ophthalmologiques de Pierre-François-Bénézet Pamard :

1. *Mémoire sur l'opération de la Cataracte par extraction, où l'on propose des instruments pour la rendre plus sûre, mémoire du 27 août 1759, présenté à l'Académie Royale de Chirurgie.*

2. *Deuxième mémoire sur la Cataracte : Réponses aux objections faites par l'Académie et observations à l'appui, 1760.*

3. *Dissertation sur la Cataracte et sur les différents moyens de faire l'opération qui convient à cette maladie, mémoire, avec figures, du 28 octobre 1763.*

4. *Observation sur l'extraction des Cataractes secondaires membraneuses, 10 février 1768.*

5. *Réflexions sur l'opération de la Cataracte, 1786.*

6. *Lettre à MM. les auteurs du Journal de médecine, 1785.*

7. *Observation sur la première opération de Cataracte faite par l'incision de la partie supérieure de la cornée le 17 août 1784. Mémoire présenté à l'Académie Royale de Chirurgie.*

8. *Observation sur une nouvelle méthode d'opérer la Cataracte par extraction, dite par haut appareil, 1784.*

9. *Réflexions sur la Cataracte, 1792. Extrait du 5<sup>me</sup> cahier du manuscrit intitulé : Dissertation physico-anatomique, physiologique et pathologique, page 349.*

10. *Réflexions sur la Goutte, la Pierre et la Cataracte.*

11. *Traité de la Cataracte (inachevé).*

12. *Sur un strabisme connivent, accompagné d'affaissement de la paupière supérieure de l'œil droit, 1765.*

13. *Différents succès de l'usage des humectants : Réponse à la lettre de M. Paris, à propos de la guérison d'un cas de strabisme connivent, 1766.*

14. *Dissertation sur le strabisme, les différentes causes qui le produisent et sur les remèdes qui conviennent à cette maladie.*

15. *Observation sur une blessure de la cornée transparente et d'une pincette propre à fixer l'œil, 1767.*

16. *Sonde à ressort pour le séton de la fistule lacrymale.*

17. *Observation sur l'extraction d'une canule d'or, placée à demeure dans le conduit nasal, retirée après dix ans par la bouche, 1774.*

18. *Observation sur la promptitude des effets du mercure administré en frictions, pour calmer les accidents affreux survenus à l'occasion de l'extirpation d'un staphylome de la cornée transparente.*

## II

Les aïeux de Pierre-François-Bénézet Pamard seraient originaires de la Flandre Française.

Le premier en date, Pierre Pamar, vint se fixer à Avignon pour s'y livrer à l'art de la Chirurgie et Barberie vers 1697 ; cela résulte du moins de la dispense de publication de bans de mariage du 21 janvier 1700, où il est mentionné comme habitant la ville depuis trois ans. La même pièce nous apprend qu'il est né à Haulchain, diocèse de Valenciennes, vers 1669. Reçu maître chirurgien le 18 janvier 1700, le même jour il prête entre les mains du viguier le serment d'usage (1). Le rôle de chirurgien à cette époque était modeste : il

(1) Tous ces détails sont tirés des pièces authentiques telles que : actes de l'état-civil, registres de la Faculté de Médecine d'Avignon, diplômes, lettres et actes notariés, que l'on trouvera aux pièces justificatives. M. Duhamel, archiviste départemental, et M. l'abbé Requin, archiviste diocésain, ont bien voulu dans cette circonstance nous aider de leurs lumières et mettre à notre disposition les pièces qu'ils avaient relevées : qu'ils aient tous les deux également part à nos remerciements. Nous avons pu ainsi corriger les erreurs dont fourmille la biographie fantaisiste des Pamard, donnée par Barjavel dans son *Dictionnaire historique du département de Vaucluse*, T. II, p. 225.

se bornait au pansement des plaies, au traitement des fractures, des luxations, et à quelques opérations de petite chirurgie. Pamar dut arriver à une situation prépondérante dans cette partie de l'art de guérir ; en effet, en 1702, il est nommé chirurgien de la garnison d'Avignon et nous le voyons en 1709 céder sa boutique de Chirurgie et Barberie au sieur Henry, chirurgien de Grasse : le sieur Henry se livrera aux ouvrages chirurgicaux habituels ; Pamar sera son consultant, et Henry sera obligé de le faire venir « en cas de playes dangereuses pour le plus tard au second appareil (1). »

Son rôle est mentionné dans les mémoires relatifs à la peste de 1720 : nous voyons en effet que le 1<sup>er</sup> septembre 1722 MM. Gouget, Pamar, Allemand, Cambaud et Guyon, tous maîtres chirurgiens, furent délégués pour visiter les malades qui avaient été atteints de la peste et vérifier s'ils étaient guéris (2).

Pierre Pamar ne se contenta pas de pratiquer la chirurgie, il étudia aussi la médecine, et en 1704 il obtint le diplôme de bachelier : ce titre donnait à peu près les mêmes droits que celui de docteur. Dans une pièce de 1724, nous voyons Pierre Pamar mentionné comme

(1) Pour être reçu maître chirurgien à Avignon, il suffisait d'avoir fait trois ans d'apprentissage chez un maître de la ville : l'examen se passait par devant quatre maîtres élus pour trois ans. (*Statuts du corps des maîtres chirurgiens* du 24 juillet 1700, art. III.) Les fils de maître chirurgien, étant passés maîtres, « ne pourront tenir la boutique paternelle qu'ils n'aient atteint l'âge de 25 ans, sauf en cas de décès du père. »

Rappelons encore que les Statuts de la ville d'Avignon de 1697, (rubrique XXI, art. 4) « permettent à tous opérateurs sans maistrises en chirurgie, ny approbation d'aucuns maistres, opérer de leurs mains, comme tirer la pierre, oster la catharacte des yeux, guérir les hernies ou ruptures, arracher les dents, et faire autres opérations manuelles que l'on apprend par le seul usage et longue expérience. »

(2) D'après Charpenne : *Histoire des réunions temporaires du Comtat à la France*, tome I, page 421.



II



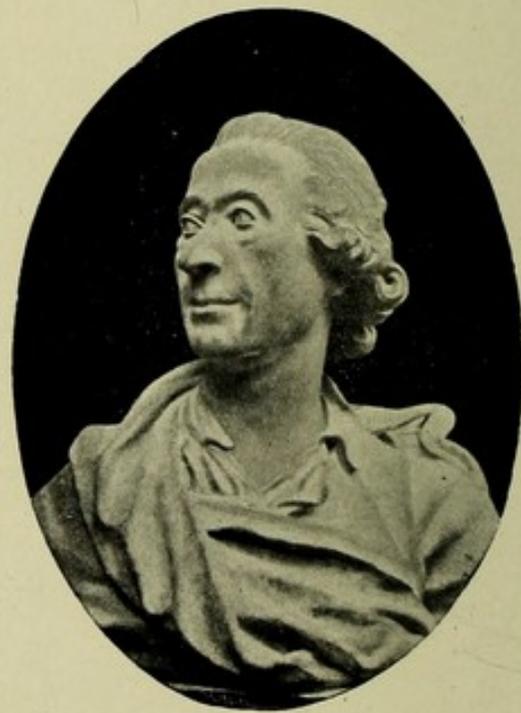
I



IV



III



- I. PIERRE PAMARD (1669-1728).  
 II. NICOLAS-DOMINIQUE PAMARD (1702-1783).  
 III. PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD (1728-1793).  
 IV. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-BÉNÉZET PAMARD (1763-1827).

p. 9

*D'après des photographies de bustes de famille.*

maistre chirurgien juré et bachelier en médecine : c'est à ce titre qu'il donne ses soins « à un estranger qui estoit malade d'un mal de poitrine....., auquel pendant environ cinq semaines il faisoit de deux à trois visites par jour. »

C'était à cette époque une habitude courante parmi les apothicaires et les chirurgiens de prendre en pension des élèves auxquels, outre l'enseignement scientifique, ils donnaient le vivre et le couvert. C'est dans ce sens qu'intervient, le 3 octobre 1720, entre Antoine Pamar, originaire du lieu de Rochin, diocèse de Cambrai en la province de Hainaut en Flandres, et Pierre Pamar, mestre chirurgien, agrégé du corps de cette ville d'Avignon, son oncle, un contrat d'apprentissage pour l'art de la Chirurgie et Barberie.

Pierre Pamar mourut le 12 juillet 1728 et fut enterré au Couvent des Carmélites de l'ancienne Observance : il avait, d'après l'acte de décès, environ 60 ans.

Pierre Pamar s'était marié, le 26 janvier 1700, avec Marie-Thérèse Fellon ; de ce mariage il eut un fils, Nicolas-Dominique, qui succéda à son père comme chirurgien.

Nicolas-Dominique était né le 4 août 1702 : il eut pour parrain Nicolas Champignau, maître chirurgien juré : ce Nicolas Champignau figure comme témoin dans tous les actes de l'état-civil de Pierre Pamar ; il fut un de ses examinateurs quand il se présenta à la maîtrise en chirurgie. Peut-être est-ce dans son officine que Pierre Pamar s'était initié à l'art de la Chirurgie et Barberie.

Nicolas-Dominique Pamar fut reçu maître chirurgien le 6 décembre 1723, son père Pierre Pamar faisant partie du jury d'examen. Il avait fait ses études au Collège des Jésuites, où lui est délivré, le 20 novembre

1724, le certificat du *biennium* d'études philosophiques. Il est reçu maître ès-arts le 4 décembre de la même année. De sa première femme, Marguerite d'Aymard, naquirent, le 27 avril 1728, Pierre-François-Bénézet Pamard, et le 25 septembre 1729, Pierre-Sauveur Pamard, qui entra dans l'ordre des Augustins réformés et devint aumônier du château d'If (1). L'acte de naissance de P.-F.-Bénézet Pamard est le premier acte de l'état-civil où nous trouvons ce nom écrit avec son orthographe définitive : Pamard.

Nicolas-Dominique Pamar fut consul d'Avignon en 1748 ; il mourut le 30 août 1783 ; il était alors doyen du collège de chirurgie.

Dans les manuscrits de son fils, nous avons trouvé deux cahiers de notes lui appartenant. En effet, sur le premier, à la page 75, nous trouvons les indications suivantes : « Poudre fébrifuge qui a été expérimentée, et « qui m'a été communiquée par M. de la Sonne, très « habile médecin de Carpentras, en 1728 (2). »

Ces cahiers ne sont que des recueils de formules, de recettes de toute espèce, personnelles ou empruntées à différents auteurs. On y trouve des formules curieuses de l'époque, telle « la manière de faire l'huile d'hiron- « delle propre à s'en servir dans les maladies de la « poitrine et les accouchements. » A côté de nombreux remèdes contre la peste, figurent une recette pour faire le rathafia (3) et deux formules de poudre de sympathie (4).

(1) *Almanach de Marseille*, 1770, p. 118.

(2) Joseph-Antoine-Joachim de Lasonne, de Carpentras, docteur en médecine de Montpellier, en date du 19 décembre 1711, se fit immatriculer à Avignon le 9 mai 1712. Laval, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon*. Avignon, Seguin frères, 1889, t. I, p. 449.

(3) Rathafia, vin doux aromatisé, obtenu par la cuisson du jus de raisin non fermenté ; dénomination spéciale, je crois, à la Provence.

(4) La poudre de sympathie fut inventée par un certain Digby, soi-

Nous voyons là une trace du passage des Rose-Croix à Avignon ; dans les environs de cette ville, à Bédarrides, un de leurs adeptes les plus enthousiastes, Pernety, avait établi, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une sorte de colonie, refuge d'illuminés. Entre autres notes curieuses, citons encore le « *Recueil des vertus et propriétés des fontaines de Vals*, rédigées par écrit par le sieur Espély, président à Grenoble, et par quatre médecins commis par la princesse d'Orange en l'année 1609. »

Dans le second cahier, intitulé : « *Recueil des secrets et formules que j'ay expérimentez* », nous trouvons entre autres un remède « pour guérir la teigne, que nous appelons la male rasque » ; de là vient le mot *rasqueto*, employé encore de nos jours dans le peuple de Provence pour désigner surtout l'eczéma impétigineux.

Ce second cahier de formules va jusque vers 1751 : les dernières seules sont de la main de Pamard ; les premières, d'une écriture malhabile et d'une orthographe fantaisiste, ont été corrigées par la même main qui a écrit les dernières. Le premier cahier surtout contient de nombreuses formules d'oculistique personnelles ou empruntées aux médecins ou chirurgiens renommés d'Avignon, tels que Brun (1), Gastaldy (2) ; en voici quelques exemples :

disant chevalier, mais surtout charlatan et escroc de haute volée. Il suffisait de mettre cette poudre en contact avec un linge souillé du sang de la blessure pour que celle-ci fût guérie. (*Discours sur la poudre de sympathie*, par le chevalier de Digby. Paris, 1658, in-12.) La médecine théomane et spargyrique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est pleine de remèdes pareils.

(1) BRUN, médecin et professeur à l'Université d'Avignon, de 1688 à 1724.

(2) GASTALDY, médecin et professeur à l'Université d'Avignon, né en 1674, mort en 1747.

CATAPLASME POUR LA TUMEUR DE LA FISTULE LACRYMALE. — Il faut avoir pommes renetes pourries, et à défaut des pourries des saines, que vous faites cuire au four pour en tirer la pulpe, que vous broyeres avec de l'eau rose de plantin et un peu de safran, et metre cela sur la tumeur (1).

Quand l'ulcère est ouvert, il faut prendre demy chopine de vin blanc, autant d'eau rose et de plantin, faisant le tout chopine, dans laquelle vous metres des somitez de graine de fenouil, y ajoutant une once d'antimoine crud concassé, lequel vous le plieres dans un nouet de linge, et faires bouillir le tout l'espace d'un quart d'heure, et passeres le tout à travers un morceau d'étoffe pour vous en servir.

EAU SPÉCIFIQUE POUR FORTIFIER LA VEUE ET DISSIPER LES TACHES DE LA CORNÉE. — Prenez une pinte de vin blanc, deux onces d'eau de chéridoine, une once de tutie et clous de gérofle, une dragme sucre candy, une dragme et demy camphre, une dragme et demy aloès.

Faites infuser le tout à froid pendant quinze jours, et de cette liqueur bien reposée on en dégoutera dans l'œil trois fois le jour, observant préalablement les remèdes généraux comme la saignée et un doux purgatif.

EAU POUR LES TACHES AUX YEUX DONNÉE PAR MONS<sup>r</sup> BRUN, MÉDECIN D'AVIGNON. — Prenes d'iris de Florence 1/2 dragme, autant du baume sec du Pérou, le tout en poudre subtile, mêles le tout dans 2 on. esprit de vin dans une bouteille bien bouchée que vous placeres au banc du sable par un feu médiocre durant 3 jours, remuant souvent la bouteille. Après cela colez la liqueur froide que vous tiendrez dans une bouteille bien bouchée. Pour s'en servir, prenez 2 on. d'eau d'euphrase distillée, d'eau Roze et de chéridoine, mêles ensemble, verses y quinze gouttes de la susdite liqueur; vous aures un lait virginal dans lequel vous tremperez un petit linge pour en faire tomber plusieurs fois le jour quelques gouttes dans l'œil.

(1) Cette formule se trouve dans Bienvenu de Jérusalem et Guy de Chauliac.

## III

Né le 27 avril 1728, Pierre-François-Bénézet Pamard fit ses études au Collège des Jésuites, où le 19 août 1745 lui est délivré le certificat constatant qu'il s'est livré pendant deux ans à l'étude de la philosophie : *Per biennium philosophiæ et studiis incubuit*. Cependant il n'est reçu maître ès-arts que le 8 août 1759.

De bonne heure il fut destiné à la chirurgie, ainsi qu'il nous le dit lui-même : « Qu'on ne soit point étonné  
« que je n'ay publié que quelques observations sur les  
« maladies des yeux ; mon objet ne se bornait pas à  
« cette seule partie, j'avais été élevé pour la chirurgie (1). »

Aussi, reçu maître en chirurgie le 13 février 1744, quelque temps après, il va continuer ses études à Montpellier, où il a pour maîtres Serres et Bourquenot.

Vers 1748, il doit être retourné à Avignon, puisque, par délibération des bureaux particuliers de l'hôpital, en date du 8 avril de cette année, il est nommé second garçon chirurgien de l'hôpital, fonctions dont il ne s'est démis qu'en 1781.

Pamard va ensuite à Paris, où nous le trouvons en 1752 chargé par Andouillet, major de la Charité, de remplacer le démonstrateur d'anatomie : il se déclare indigne d'un tel honneur, et ne s'y soutient, dit-il, que par l'indulgence des écoliers. C'est de la modestie de sa part, car nous aurons l'occasion de constater l'étendue de ses connaissances anatomiques.

(1) Il aurait fait son apprentissage de barberie à Carpentras, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans une lettre : « Mon père me mit en apprentissage d'amy chez M. Gaudibert, à Carpentras, où j'appris et je fis la barbe pendant deux ans. » Cette pratique était nécessaire, paraît-il, au chirurgien pour lui assouplir la main.

Déjà, à Paris, il s'occupe de l'opération de la cataracte, que la découverte de Daviel a mise à l'ordre du jour. Nous trouvons dans ses manuscrits le dessin d'un instrument compliqué pour faire l'incision de la cornée en un seul temps, dessin qu'il envoya de Paris à son père. Cet instrument, d'ailleurs, ne fut jamais exécuté.

Pamard rentre à Avignon le 9 mai 1755, il y acquiert rapidement une certaine renommée (1).

Il eut des velléités de prendre ses grades en médecine, comme son grand-père, et le 14 décembre 1777 nous le trouvons porté sur les registres de la Faculté de Médecine d'Avignon, comme ayant pris régulièrement ses inscriptions en 1776 et 1777. Ses occupations durent l'empêcher de donner suite à ce projet ; d'ailleurs le 6 juin 1783, la Faculté de Médecine de Valence considéra comme un honneur pour elle de lui offrir le diplôme de docteur en médecine.

Pamard fut nommé chirurgien de la garnison d'Avignon le 26 avril 1763. Ses opérations de la taille et de la cataracte l'ont alors mis en renom dans la Provence, le Dauphiné, le Languedoc et même le Lyonnais.

(1) Nous constatons dans la pièce suivante que déjà en 1758 Pamard fils était apprécié, puisqu'il est nommé chirurgien du couvent des Célestins :

« L'an mil sept cent cinquante-huit, et le premier du mois de mars, le Vénérable Père Joseph Piot, prieur, ayant esté informé, après matines, de la mort de Monsieur Guillon, notre chirurgien, a fait assembler capitulairement la communauté, apres primes, pour se mettre à l'abri des sollicitations qui auroient été sans fin, s'il n'avoit pris le parti, et lui a présenté les six fameux chirurgiens du pais ; en conséquence, l'affaire ayant été mise en délibération, tous les religieux capitulants ont jeté les yeux sur Messieurs Pamard père et fils, qui ont été receus unanimement, en qualité de chirurgien de notre communauté. En foy de quoy j'ai signé le présent acte.

« F. C. J. PIOT, *prieur.*                      F. M. MAGNOS, *sous prieur et actuaire.* »

Pamard nous dit en outre dans une lettre : « Je travaillay avec succès ; dès 1757, ma réputation traverse les mers : j'eus des malades de Tripoli et de Sicile. »

Correspondant de la Société royale des Sciences de Montpellier, en date du 3 septembre 1772, adjoint associé de l'Académie de Rouen, le 16 février 1774, il est élu associé de l'Académie Royale de Chirurgie le 20 mai 1784 : il était déjà membre correspondant depuis le 11 juin 1761.

En 1767, en son absence, sur la proposition de M. de Salvador, premier consul, l'administration consulaire, désireuse de garder dans ses murs un chirurgien de telle valeur, lui vote une pension annuelle de 500 livres (1).

Pamard fut nommé chirurgien en chef des hôpitaux vers 1779 : faute de sa nomination officielle que nous n'avons pu trouver, nous en avons la preuve dans le passage suivant d'une lettre écrite à Andouillet en 1779 : « Je suis chirurgien en chef des hôpitaux (2) ».

En 1784, d'après sa correspondance avec le chirurgien Louis, nous voyons que Pamard fut sur le point de quitter Avignon : « Un projet de ce genre ne s'exécute

(1) Voir *Pièces justificatives*, XXX.

(2) Il avait été nommé chirurgien coadjuteur avant 1768, ainsi que le prouve le placet suivant lu au bureau général du grand hôpital le 27 février 1768 :

« Messieurs. — Lorsque des événements imprévus présentent des avantages, il est naturel à ceux qu'ils intéressent de chercher à en profiter. Lorsque MM. les recteurs de l'Hôtel-Dieu, assemblés au bureau général, nommèrent à la fois M. Pamard fils en survivance de M. Bonhomme, et M. Brouillard à celle de M. Cambeau, ces deux chirurgiens coadjuteurs, courant à peu près la même carrière, auraient eu tost ou tard les places qui leur étaient assignées sans souhaiter de préférence. Le départ de M. Brouillard autorise M. Pamard, qui sert l'hôpital depuis plusieurs années, à demander au bureau qu'il luy plaise de luy accorder la première survivance de majorité vacante, toute fois sous le bon plaisir des chirurgiens majors en chef : cette demande est plus sage qu'intéressée, et l'avantage qu'il en résulte pour les pauvres malades paraît d'un prix qui ne laisse aucune difficulté. L'ancienneté donne des droits et du mérite ; les droits sont personnels et les talents acquis au service des pauvres doivent être les premiers employés à leur soulagement. Le suffrage général, quant à M. Pamard, de la part du bureau, lors de sa réception, luy fait espérer la grâce qu'il demande. »

Sur le départ de M. Brouillard, voir *Pièces justificatives*, XXX.

« que dans la capitale..... Il me faudrait à Paris l'exis-  
 « tence que j'ay en province : elle est médiocre, mais  
 « elle me suffit, et quelque regret que j'ay de quitter  
 » ma patrie et son heureux climat, la gloire de la chi-  
 « rurgie et le bien de l'humanité l'emporteraient sur  
 « toute autre considération..... Si vous goutez ce projet  
 « et que vous l'approuviez, procurez-moi une existence  
 « honneste, et loin de rappeler mon fils, je vais le rejoin-  
 » dre. »

Louis dut le dissuader de ce projet qui n'eut pas de suite. Pamard avait alors à Avignon une situation considérable, mais il n'y était pas arrivé sans exciter l'envie et la jalousie : « En province encore plus que dans les  
 « grandes villes l'envie et la jalousie exercent leur fureur ;  
 « d'un autre côté, chez nous la médecine a depuis long-  
 « temps un empire presque absolu et celui qui ne plie  
 « pas sous le joug est toujours moins employé que les  
 « autres. » Sa notoriété était aussi grande en dehors de la région, comme on peut en juger par sa correspondance avec Andouillet et Louis à Paris, Le Cat à Rouen, Pouteau à Lyon (1). Dans ses papiers, nous trouvons des lettres élogieuses du cardinal de Bernis, du cardinal Durini : celui-ci lui recommande un praticien de Rome

(1) Lors de la deuxième réunion temporaire du Comtat à la France, sous Louis XV, en 1768, Pamard écrit à M. Andouillet, chirurgien major des camps et des armées du Roy, une lettre lui demandant de le faire nommer lieutenant de premier chirurgien du roi pour Avignon. (*Pièces justificatives*, XXV.)

Nous trouvons dans les papiers de Pamard la réponse que Lamartinière, premier chirurgien du Roy, fit à cette demande, sur la recommandation d'un grand personnage de la cour qu'il appelle Monseigneur. Rappelons que depuis 1668 la chirurgie était placée sous la juridiction du premier chirurgien du Roy, « chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume. »

La deuxième réunion temporaire du Comtat fut de courte durée, et il est probable qu'on ne nomma pas de lieutenant du premier chirurgien du Roy, la chirurgie continuant à être régie par les coutumes papales,

qui, venant en France, s'arrête d'abord à Avignon pour y faire la connaissance de Pamard.

Ce sont ses opérations de taille, mais surtout, comme il le reconnaît lui-même, ses opérations de cataracte qui l'ont mis en relief. C'est vers 1758 qu'il paraît avoir fait ses premières opérations de cataracte. En 1759, il invente son kératectome et son trèfle. Il les présente à l'Académie Royale de Chirurgie, dans un mémoire daté du 27 août 1759. Le mémoire fut lu par son ancien maître, M. Andouillet : M. La Faye démontra publiquement les instruments de Pamard dans l'amphithéâtre de Saint-Côme. Bordenave et Morand furent chargés par l'Académie du rapport, qui aboutit à un second mémoire de Pamard du commencement de 1760.

La polémique que souleva cette nouvelle méthode aboutit à de nouveaux mémoires qui n'ont pas vu le jour, sauf une courte lettre adressée en 1783 aux rédacteurs du *Journal de Médecine*.

Pamard fut consul d'Avignon en 1776, il mourut le 2 janvier 1793.

c'est-à-dire par les Statuts du 24 juillet 1700. (V. Laval, *Histoire de la Faculté de Médecine d'Avignon*, T. I, p. 225.)

Les fonctions de lieutenant du premier chirurgien du Roy consistaient en une espèce de contrôle et de régie des maîtrises placées dans sa juridiction. (Edit de septembre 1723, déclaration du 24 février 1730, du 3 septembre 1736, et du 29 mars 1760.)

## IV

Jusques à maintenant tous ceux qui ont parlé de la méthode et des instruments de Pamard, l'ont fait sur la foi des seuls documents qu'ils eussent à leur disposition : le traité de Guérin et un passage de Demours.

Voici ce qu'on trouve dans Guérin (1) : « M. Pamard, « chirurgien aussi adroit qu'éclairé, et qui s'occupe « avec succès de toutes les parties de son art, a fait des « changements dans les instruments destinés à l'opé- « ration de la cataracte. Il se sert d'une lame de lan- « cette à abcès, emmanchée solidement, et tranchante « seulement d'un côté, et d'une pique également « emmanchée, qui porte deux arêtes, une de chaque « côté, à une ligne (2<sup>mm</sup>, 3) de distance de sa pointe. « Cette pique, qui paraît faire la plus grande particu- « larité de la manière d'opérer de M. Pamard, est d'une « grande utilité ; elle a une courbure pour recevoir « l'éminence que forme le nez, attendu qu'elle est tou- « jours portée du côté du grand angle. On tient de l'une « et de l'autre main ces instruments : par exemple, si « on opère de l'œil gauche, on doit tenir de la main « droite l'instrument tranchant, et de la gauche la « pique ; l'un et l'autre doivent être saisis comme une « plume à écrire, *et portés en même temps et par un seul « mouvement sur la cornée transparente, bien près du cercle « ciliaire.* C'est ainsi que l'œil se trouve tout à coup saisi, « de façon à ne pouvoir bouger. On continue de pousser

(1) GUÉRIN, *Traité des maladies des yeux*, Lyon, 1769. p. 369. RICHTER (*Bibliothèque chirurgicale*, t. VII), pas plus que SOMMER (*Recueil de dissertations choisies pour les chirurgiens*, Leipzig, 1779) et CASAAMATA ne connurent de la méthode et des instruments de Pamard autre chose que ce qu'en rapporte Guérin.

« l'instrument tranchant du côté de la pique qui fait le  
« point fixe ; l'on traverse sans obstacle la chambre  
« antérieure, et la cornée par là même se trouve coupée  
« à raison de la largeur de la lame qui est proportionnée  
« à la section qui doit avoir lieu. Cette section finie,  
« l'instrument tranchant sort de l'œil par l'ouverture  
« qu'il s'est procurée, et la pique, manquant tout à  
« coup de point d'appui, sort également de l'œil qui  
« se trouve naturellement abandonné.

« Dans cette façon d'opérer, les deux mains de l'opé-  
« rateur sont occupées ; ainsi M. Pamard a recours à un  
« aide qui, placé un peu à côté du malade, saisit avec  
« les deux doigts de chaque main les paupières supé-  
« rieure et inférieure, et les porte sur le bord osseux  
« de l'orbite, sans atteindre en aucune façon le globe de  
« l'œil, crainte de le comprimer. Les instruments que  
« propose M. Pamard paraissent réunir les avantages  
« que j'ai disputés aux autres ; la mobilité de l'œil ne  
« saurait traverser l'opération ; il est saisi entre ces deux  
« instruments, de façon à ne pas être capable du moindre  
« mouvement ; la pique forme un point d'appui très bien  
« placé ; la largeur de son instrument tranchant, suffi-  
« sante pour compléter la section de la cornée, me paraît  
« un avantage précieux ; on évite par là le tiraillement  
« de l'œil qui cause souvent l'effusion de l'humeur  
« vitrée.

« Ce sont ces avantages réunis qui m'avaient fait  
« donner la préférence à ces instruments ; je m'étais  
« borné à leur usage dans les dernières années que je  
« passai à l'hôtel-Dieu. »

Demours (*Journal de Physique*, mars 1783, page 211)  
n'est pas moins élogieux : « M. Pamard, qui exerce la  
« Chirurgie à Avignon de la manière la plus distinguée,  
« a senti que le point d'appui devait être fait du côté

« opposé à celui par lequel on introduit le bistouri dans  
 « l'œil. Il a imaginé en conséquence un instrument  
 « dont il implante l'extrémité, faite en forme de trèfle,  
 « à l'endroit où la cornée s'unit avec la sclérotique, du côté  
 « du grand angle, tandis qu'il commence son incision  
 « du côté du petit angle. La tige de cet instrument a  
 « une courbure pour s'accommoder à la convexité du  
 « nez. Le trèfle de M. Pamard mérite des éloges ; mais  
 « aujourd'hui son inventeur est presque seul à s'en  
 « servir. On lui a reproché que, pour une opération si  
 « délicate, on était obligé de le tenir trop loin, puisqu'on  
 « ne pouvait le saisir qu'au delà de la courbure destinée  
 « à recevoir le nez ; et que plus la force employée à  
 « faire agir un instrument était éloignée de son extré-  
 « mité, plus son action était incertaine. On saignerait  
 « moins sûrement si on se servait d'une lancette fort  
 « longue que l'on tiendrait à deux ou trois pouces de la  
 « pointe, qu'en la tenant à dix ou douze lignes. Ajoutons  
 « à cette difficulté que, la main employée à le tenir se  
 « trouvant occupée, on est obligé de faire abaisser les  
 « paupières inférieures par un aide, ce qui est très  
 « gênant pour celui qui opère. »

Dans un traité plus récent, la première édition de Desmarres, de 1847, voici ce qu'il est dit de la pique de Pamard : « La pique de Pamard est un instrument un  
 « peu trop oublié, et qui peut véritablement être utile  
 « si on l'implante convenablement dans la sclérotique, en ne  
 « s'en servant que pour le premier temps de l'opération.  
 « La pince appliquée sur la conjonctive bulbaire me  
 « paraît remplir beaucoup moins bien le but. »

Ces différentes descriptions sont plus ou moins exactes.

Dans la méthode de Pamard il y a trois innovations :  
 1° la situation du malade : il opère le malade couché, et  
 a été le premier à recommander cette situation ; 2° la

fixation de la cornée par le trèfle implanté dans la cornée à deux millimètres du bord scléral ; 3° son couteau triangulaire. Plus tard il y ajoutera une quatrième innovation : la kératectomie supérieure.

Pamard ne perd pas une occasion de s'élever contre les interprétations inexactes de sa méthode ; dans ses mémoires, dans ses lettres, il y revient à chaque instant : « Ce que j'ai trouvé mal de M. Demours, c'est qu'il déplace mon trèfle de l'endroit propice que je luy ai assigné. » Il lui répond par une lettre adressée en 1783 aux rédacteurs du journal de médecine. « Quant à Guérin, dit-il, j'ai ri de son invention qui est ridicule... et n'écrivis rien contre lui. » A M. le Cat il reproche également de mal connaître sa méthode : « J'ay vu que vous frondiez mon petit trèfle : je ne vous en sçay point mauvais gré ; vous l'avez essayé sans le connaître en plaçant la pointe sur la cornée opaque ; c'est la pique de l'aponévrose du muscle droit de l'œil qui occasionne les douleurs et les accidents. » Il est vrai que ses mémoires n'ayant pas été publiés, il n'était pas étonnant que son procédé ait été imparfaitement connu (1) ; on s'étonne que, voyant que l'Académie s'obstinait à ne point leur donner le jour, il ne se soit pas décidé à les publier lui-même, comme il en demandait l'autorisation à l'Académie dans le post-scriptum de sa communication de 1784 sur la kératectomie supérieure.

Remarquons encore que Pamard appelle son instrument le trèfle, et qu'il se défend d'avoir voulu faire une pique : « ...Ne dirait-on pas que je tiens mon instrument comme une pique par l'extrémité la plus éloignée. » Et cependant c'est ce nom qui lui est resté.

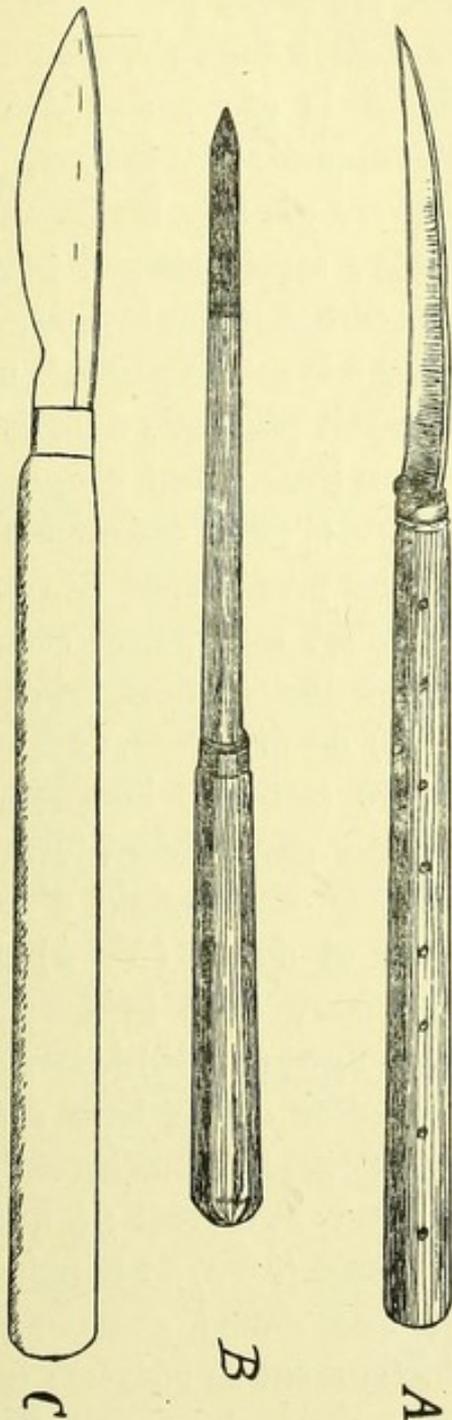
(1) PELLIER DE QUENGSY (*Recueil de mémoires et observations sur les maladies de l'œil*, Montpellier, 1783, p. 48, 62), pas plus d'ailleurs que Kurt Sprengel (*Histoire de la cataracte*, in *Histoire de la Médecine*, T. VII, p. 68, 74, trad. de Jourdan, Paris, 1805), n'ont de notions exactes sur la méthode opératoire de Pamard.

## V

C'est en 1758, dix ans après la découverte de Daviel, que Pamard commence à opérer la cataracte. Ses premières opérations sont faites selon le procédé de Daviel et son instrumentation compliquée, qui comprenait un petit couteau triangulaire pour ouvrir la cornée, des couteaux mousses pour agrandir cette ouverture, des ciseaux pour achever l'incision ; cette incision comprenait les deux tiers de la cornée. Et tout cela s'exécutait sur un œil que rien ne maintenait immobile : « Malgré cette complication d'instruments, dit Pamard, « l'opération réussissait quelquefois mieux, quelquefois « moins, et les malades ne se plaignaient pas de la « douleur. La paupière supérieure servait d'emplâtre « à la playe et la tenait assujétie contre les lèvres « coupées. » Ces inconvénients avaient frappé les différents opérateurs qui s'ingénierent à trouver des instruments capables de faire la section de la cornée en un seul temps : tels ceux de Sharp, de Poyet, et surtout celui de La Faye qui rappelait presque le couteau de Græfe actuel.

Pamard expérimente ces divers instruments sur le cadavre d'abord : le couteau de La Faye lui paraît réunir de nombreux avantages, mais il présente des inconvénients ; il est étroit et facilement l'iris vient se glisser sous le tranchant de la lame ; or, la blessure de l'iris était une complication que l'on redoutait alors. Pamard imagine un kératotome qui évite cette blessure de l'iris : c'est une lame de deux lignes et demie de largeur (5<sup>mm</sup>75) avec un dos mousse, sauf tout à fait à la pointe où, pour le rendre plus piquant, l'instrument comporte deux tranchants. La largeur de la lame fait que l'iris appuyé

sur son plat est maintenu et ne glisse pas sous le tranchant du couteau.

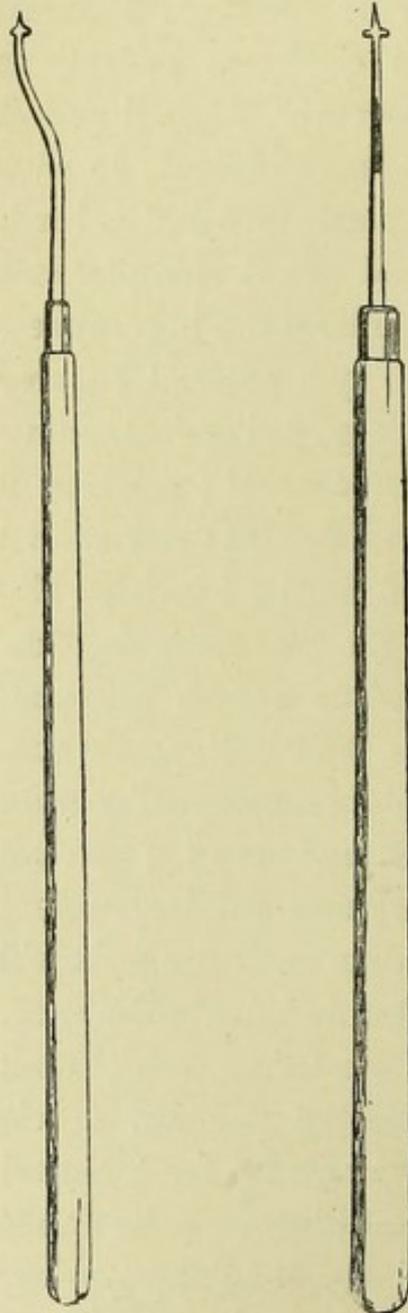


A. Le couteau de La Faye.  
B. Le couteau de Poyet.  
C. Le couteau de Pamard.

Avec cet instrument, longuement expérimenté sur le cadavre, Pamard fait quelques opérations heureuses. Mais il restait un inconvénient, le plus grave : la mobilité de l'œil. L'œil était simplement maintenu par la compression que pouvait exercer le doigt de l'opérateur sur le côté nasal ; souvent il fuyait devant l'instrument tranchant : l'incision devenait très pénible, impossible même quelquefois. Pour éviter cette mobilité, on essaya d'user du *speculum oculi* ; c'était d'ailleurs un instrument de date ancienne, puisqu'il remonte à Ambroise Paré. Le *speculum oculi* était constitué par un cercle fermé ou un fer à cheval muni d'un manche coudé qui servait à l'appuyer sur le globe ou les paupières ; mais le remède était pire que le mal, car pour obtenir

une immobilité relative il fallait une compression assez forte, suffisante, ainsi que le fait remarquer Pamard,

pour vider complètement l'œil. C'est alors que Pamard imagine son trèfle : « Mes réflexions sur le mouvement  
« de l'œil dans cette opération, me firent juger que le  
« seul moyen de tenir les yeux fixés, à l'avenir, était de



Le trèfle de Pamard.

« piquer le globe des deux  
« côtés opposés ; par là l'œil, ne  
« pouvant pas fuir les instru-  
« ments, serait obligé, pour  
« ainsi dire machinalement, de  
« rester à la même place. Il ne  
« s'agissait plus que d'imagi-  
« ner un instrument propre à  
« cet effet ; j'en fis exécuter un  
« sous les proportions suivan-  
« tes. C'est une petite verge  
« d'acier de deux tiers de ligne  
« (0<sup>mm</sup>8) de diamètre, de deux  
« pouces (5<sup>c</sup>5) de longueur,  
« aplatie par le bout, termi-  
« née par une pointe d'une  
« ligne et demie (3<sup>mm</sup>4) de  
« longueur, dont la base a  
« demy ligne (1<sup>mm</sup>15) de large ;  
« aux côtés de la base sont  
« deux petits boutons arrondis  
« qui servent d'arrêt ; à qua-  
« tre lignes (9<sup>mm</sup>2) de la pointe  
« est une douce courbure ;  
« l'instrument se redresse en-  
« suite pour s'engager dans  
« un manche de trois pouces

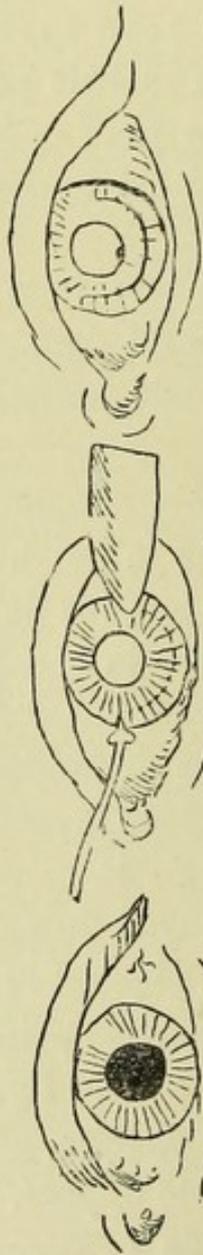
« de longueur : pour abrégé dorénavant j'appelleray  
« cet instrument : le trèfle. » Pamard se servit pour la  
première fois du trèfle, dans l'opération de la cataracte,

au mois de mars 1759 ; voici son manuel opératoire :

« Le malade est couché sur un lit étroit, placé à côté  
« d'une fenêtre, dont le jour vient sur la gauche du  
« malade. Par cette situation (dont il est aisé de sentir  
« les avantages, tant pour le malade que pour moy et  
« mon aide, qui étant tant soit peu exercé tient avec les  
« deux doigts du milieu les paupières écartées sans  
« m'occasionner le moindre embarras), je compte pour  
« beaucoup la facilité d'opérer les deux yeux avec la  
« main droite, en me plaçant devant le malade pour  
« opérer l'œil gauche, et derrière sa tête pour opérer  
« l'œil droit. Ensuite, un malade couché est toujours  
« beaucoup plus tranquille.

« Pour que l'incision de la cornée soit bien faite, il  
« faut qu'elle soit presque des deux tiers du diamètre  
« de la cornée, ou tout au moins de la moitié à demy  
« ligne de distance de la sclérotique.

« Cela posé, je prends le trèfle de la main gauche, à  
« peu près comme une plume à écrire que je tiendrais  
« la main renversée, et de la main droite je tiens de la  
« même façon l'instrument qui doit couper la cornée,  
« observant le tranchant qui doit tourner en bas. J'ap-  
« puye mes coudes sur l'endroit le plus commode ;  
« ainsi, les paupières écartées, j'approche dans le même  
« temps la pointe des deux instruments de la cornée  
« transparente : celui qui doit couper, du côté du petit  
« angle ; et le trèfle, du côté du grand. En piquant l'œil  
» des deux côtés à la fois, j'observe de placer la pointe  
« du trèfle sur la cornée transparente, à une ligne  
« (2<sup>mm</sup>3) de distance du bord de la cornée opaque, afin  
« que l'instrument tranchant placé du côté opposé, à  
« une demi-ligne de distance du bord de la cornée  
« opaque, puisse passer par derrière le trèfle, en tra-  
« versant la cornée transparente. Ces deux instruments



- Œil sain -

Œil cataracté avec  
l'instrument en  
place -

Étendue de l'incision  
de la cornée -

La cataracte qui sort  
par une légère pression  
faite sur le bas de l'œil  
par les deux doigts

a Arignon le 28 8 br 1769

Samard R.

« réunis donnent la plus grande facilité en ce que,  
« dans tous les cas, l'œil est extrêmement fixe et que  
« l'opération s'exécute avec une promptitude surpre-  
« nante.

« On peut rendre la courbure du trèfle plus ou  
« moins grande, selon l'élévation de la racine du nez,  
« puisque cette courbure est faite pour s'y accommoder.

« Les deux petits boutons placés à la base de la pointe  
« du trèfle l'empêchent d'entrer plus avant dans la  
« chambre antérieure, et font un point de compression  
« direct et opposé à l'endroit où l'incision commence.  
« Lorsque j'ay traversé la cornée et que je veux ache-  
« ver l'incision, le trèfle me sert, sans le déplacer, à  
« soutenir le globe.

« Relevant ensuite le lambeau de la cornée avec de  
« petites pincettes, je divise la capsule antérieure avec  
« l'aiguille à cataracte ; alors, par une légère pression  
« faite en bas du globe, la cataracte sort. »

Naturellement cette méthode souleva des objections :  
et d'abord la piqure du trèfle sur la cornée ; Pamard  
démontre qu'elle est inoffensive ; si elle entraîne un  
léger leucome, celui-ci est confondu avec la cicatrice  
de l'incision. Cet inconvénient, si tant est qu'il existe,  
est largement compensé par l'immobilité de l'œil pen-  
dant l'incision. Il fait également remarquer que le  
trèfle, une fois l'incision faite, sert encore de point  
d'appui pour maintenir ou soulever le globe.

Demours reproche au trèfle d'être un instrument  
manquant de précision, parce qu'on est obligé de le  
tenir de loin. Pamard lui répond, qu'il n'a jamais dit de  
tenir son trèfle comme une pique par l'extrémité infé-  
rieure, mais qu'on peut et qu'on doit le saisir au con-  
traire aussi près du nez que possible. Demours, qui  
repousse le trèfle, invente pour le remplacer un instru-

ment fondé sur le même principe : un crochet coudé, avec cran d'arrêt, fixé sur un doigtier.

Guérin reproche au procédé de Pamard d'exiger le concours des deux mains, et il imagine une espèce de pince réunissant la pique et le couteau et agissant sur la cornée par un ressort ou par la pression de la main qui le tient.

Pellier de Quengsy reproche à la méthode de Pamard d'obliger à opérer sur un lit, si l'on veut éviter la sortie du corps vitré, d'exiger de nombreuses précautions : au trèfle il substitue un instrument de même forme, mais terminé par un croissant dentelé qui est appuyé sur la conjonctive.

Le temps, qui a fait tomber dans l'oubli le doigtier de Demours, le kératotome de Guérin et le croissant de Pellier de Quengsy, a respecté le trèfle de Pamard.

Le meilleur éloge qu'on puisse faire de cette méthode, c'est que, tandis qu'il nous paraîtrait difficile de nous servir par exemple de l'instrument bizarre de Guérin, il ne nous répugnerait nullement d'opérer une cataracte avec les instruments qu'employait Pamard.

Ultérieurement, Pamard perfectionne son procédé, et en 1784 il abandonne l'incision inférieure pour l'incision supérieure. Voyez quelle joie lui donne cette heureuse modification : « Le 13 août 1784, j'accommodais  
« mes instruments pour opérer un pauvre homme de  
« la cataracte, à l'Hôtel-Dieu ; en essayant mes instru-  
« ments sur le calepin, je me dis : quel inconvénient  
« y aurait-il de faire l'incision de la cornée par la partie  
« supérieure ? Je saisis ce trait de lumière et je me dis :  
« l'opération est la même. Rien n'égalait la satisfaction  
« que j'avais dans l'âme, arrivé à l'Hôtel-Dieu (1). » En

(1) Ce n'est donc pas RICHTER, qui, comme le disent SPRENGEL (*Histoire de la cataracte*, in *Histoire de la médecine*, t. VII, p. 87) et DESMARBRES

vain on lui objecte que la section de la cornée faite dans la partie supérieure l'expose au renversement du lambeau : il répond qu'au contraire, la paupière supérieure, par sa douce pression, assurera mieux la juxtaposition des lèvres de la plaie et facilitera la cicatrisation. Les faits lui donnèrent parfaitement raison. Pamard envoya cette observation à l'Académie royale de Chirurgie, par lettre du 17 août 1784.

Pamard pratiqua également l'extraction de la cataracte secondaire, bien avant Janin et Pellier de Quengsy : il fit pour la première fois cette opération en 1765 : « L'incision faite, avec de petites pincettes, je saisis le milieu du chaton (*id est* la membrane intra-pupillaire), et en le tordant j'en déchiray irrégulièrement le centre. » Dans un autre cas, où la cataracte secondaire était tellement épaisse et adhérente qu'on pouvait craindre d'arracher l'iris, « il coupa la portion du chaton pincée sans intéresser l'iris : une goutte d'humeur vitrée sortit et la pupille ayant paru nette, le malade distinguait tous les objets. » Pamard ne redoute nullement l'issue d'un peu de vitré : il remarque même que dans ces cas la pupille est toujours plus nette.

## VI

Pour certaines petites opérations où l'on a besoin de l'immobilité de l'œil, Pamard modifia son trèfle en forme de pince, de façon à saisir les deux extrémités d'un diamètre de la cornée. Il rapporte le premier usage qu'il fit de cet instrument pour extraire des débris de roseau implantés dans la cornée d'un enfant. (*Voir la figure, au mémoire XII.*)

(*Traité des maladies des yeux*, Paris, 1847, p. 609), a le premier pratiqué la kératotomie supérieure.

Intéressantes sont les études de Pamard sur le strabisme : il distingue le strabisme connivent (convergent), et le strabisme récédent (divergent) : la cause de la déviation est pour lui une inégalité dans la force des muscles.

Le strabisme est idiopathique et symptomatique.

Idiopathique, il est dû au relâchement ou à la contraction du muscle sous des influences diverses : par exemple, le strabisme des enfants est dû à une exposition à un faux jour ; le meilleur remède, dans ce cas, c'est l'occlusion de l'œil sain. Une seconde catégorie de strabisme idiopathique est causée par les coups, blessures, chutes ou abcès : cette forme s'accompagne de diplopie et est incurable.

Le strabisme symptomatique est la conséquence d'une affection locale de l'œil ou la suite d'une maladie générale : il constitue une maladie locale lorsque la vue est affectée et qu'il est accompagné de douleurs.

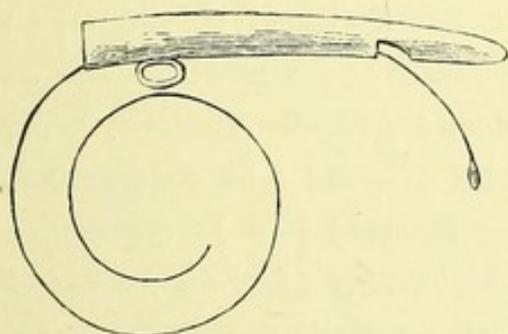
L'affection générale qui engendre le plus souvent le strabisme, c'est le nervosisme.

Pamard réfute les différentes théories émises par les auteurs pour expliquer le strabisme : paralysie d'un point de la rétine, altération du cristallin, convexité de la cornée, difformité du globe ; pour lui, la cause est l'inégalité des mouvements des muscles, pour la plupart contractés ou relâchés par suite du cours irrégulier des esprits, *de la sécheresse des nerfs* ou de l'acrimonie des liqueurs. Il insiste sur ce point : l'origine du strabisme par relâchement n'est pas dans le muscle, mais dans le nerf commandant au muscle : le nerf est resserré, et ce resserrement s'opposant au cours des esprits, les fonctions de l'organe cessent.

Dans le traitement de la dacryocystite, la fistule lacrymale, comme on l'appelait alors, Pamard emploie la

méthode classique de l'époque, le séton, que l'on introduisait dans le canal en l'attachant à l'extrémité inférieure d'une sonde préalablement enfoncée dans les voies lacrymales : il arrivait des cas, nous dit Pamard, où les stylets se portaient vers les fosses nasales postérieures, et il était impossible d'en saisir l'extrémité pour y enfiler le séton. Pour remédier à cette difficulté, Pamard invente une sonde à ressort, assez semblable à celle qui est employée de nos jours pour le tamponnement des fosses nasales : « L'instrument est un petit  
« ressort boutoné passé dans une très petite sonde  
« creuse et légèrement courbe : il suffit que cette sonde

Vue de face



« placée par la playe  
« du sac lacrymal arri-  
« ve à l'extrémité du  
« conduit nasal, pour  
« qu'en poussant le  
« ressort, le bouton se  
« présente à l'instant  
« à l'aile du nez. On y  
« attache un fil, on re-

« tire le ressort dont le bouton va rejoindre l'extrémité  
« de la sonde, et on retire le tout ensemble. »

Dans le traitement de ces affections, Pamard repousse les canules que l'on introduisait par l'ouverture du sac et qu'on laissait à demeure : « J'ai toujours regardé la  
« canule qu'on propose de laisser dans le conduit nasal  
« comme une boule de cire ou d'iris dans un cautère. » Il fait cette réflexion à propos d'un malade à qui Janin avait placé, dix ans avant, une canule d'or, qui avait perforé le plancher des fosses nasales, et que Pamard retira par la bouche.

## VII

Pamard nous donne des détails curieux sur la vie et les mœurs médicales de son époque.

La querelle entre les médecins et les chirurgiens date de loin : « Nulle part, nous raconte Henri de Mondeville, « chirurgien de Philippe-le-Bel, dans une maladie qui « regarderait le chirurgien seul, si un médecin rusé a « été appelé d'abord, un chirurgien n'y mettra les « pieds. Le médecin dit au malade : Seigneur, il est « évident que les chirurgiens sont des orgueilleux et « des pompeux, et avec cela manquent absolument de « raison et sont des ignorants ; s'ils savent quelque « chose, c'est de nous, médecins, qu'ils le tiennent ; ce « sont des hommes de méchante humeur et cruels, et « ils réclament et emportent de grands salaires. D'un « autre côté, vous êtes faible, disposé à la souffrance, « délicat, et vous seriez trop accablé par la dépense ; « aussi je vous conseille pour votre bien de ne point « réclamer leur assistance, et pour l'amour de vous, « quoique je ne sois pas chirurgien, j'essayerai de vous « venir en aide sans leur concours. »

Ce discours nous dépeint bien l'antagonisme né de la jalousie, et cet état de choses persistait au XVIII<sup>e</sup> siècle (1) ; Pamard eut à s'en apercevoir. En 1764, ayant traité avec succès un strabisme connivent, affection, paraît-il, de juridiction médicale, il s'attire la colère de ses confrères en médecine : « L'observation que je donnay dans

(1) Rappelons à ce sujet qu'en 1743, au cours de WINSLOW, pour l'inauguration de l'amphithéâtre d'anatomie, on sépara les bancs des chirurgiens et ceux des médecins ; il fut défendu d'entrer avec cannes ou épées, et le lieutenant-général de la police avait envoyé des agents pour empêcher les rixes entre confrères. Cet antagonisme entre médecins et chirurgiens ne disparut qu'avec les universités.

« le *Journal de Médecine* de juillet 1765 sur un strabisme  
 « connivent, convulsif, qu'on avait traité par les toni-  
 « ques, m'attira une polémique de la part de M. Paris,  
 « médecin d'Arles. Il fut fâché sans doute de ce qu'un  
 « chirurgien fourrageait dans le champ de la méde-  
 « cine. »

M. Paris, dans le numéro suivant du *Journal de Médecine*, fit paraître un article en réponse à celui de Pamard. La manière de discuter de M. Paris nous ramène à la scholastique du moyen âge. Aux faits rapportés par Pamard, M. Paris oppose l'autorité de différents auteurs, tel Alexandre de Tralles (VI<sup>e</sup> siècle). Alexandre de Tralles s'étant prononcé contre Pamard, il n'y a plus qu'à s'incliner, sans discuter les faits : pour M. Paris, le *credo quia magister dixit* est le *criterium* de la certitude.

En dehors des journaux, la dispute se poursuivit sur un ton assez aigre : « M. Paris osa me dire que je  
 « ne prenais pas le chemin de la fortune ; j'en convins,  
 « et luy répondis que c'était celui de l'honneur. » Mais cette discussion mortifia tellement Pamard qu'il renonça depuis à traiter les strabiques. (Voir sur ce sujet *Pièce justificative XXVII.*)

Pamard le reconnaît lui-même, il avait le caractère assez vif : « On se souvient de ce que j'ay dit de mon  
 « tempérament : vif, sensible, bilieux, pétri de sel,  
 « ayant pour héritage paternel la disposition à la  
 « goutte. » Aussi aura-t-il souvent maille à partir avec ses confrères.

Il paraît avoir commencé à opérer la cataracte vers 1758 : « Un charlatan, passant par Orange, a dissuadé  
 « M<sup>me</sup> Terrier, sous prétexte du peu de maturité de ses  
 « cataractes. Je n'en ai jamais vu de si belles ; il est  
 « vray que je n'en ay pas vu beaucoup. » (Lettre du  
 5 octobre 1759.) Il est obligé de rayonner et se trouve

en contact avec les nombreux ambulants que la découverte de Daviel fit éclore comme une pléiade. En 1760 il est à Marseille : là, il trouve un concurrent, Janin. « Le sieur Janin est à Marseille depuis le 7 : il étale un « magnifique équipage aux yeux du public, et moy « qui suis à pied, je luy souffle toutes les bonnes opé- « rations ; il n'a rien fait encore ; on le connaît pour « ce qu'il est. » (Lettre du 13 mai 1760.)

Mais quoiqu'il daube sur la manière de faire de Janin, Pamard n'est pas ennemi d'une douce réclame (1) :

(1) Les oculistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, allant de ville en ville, faisaient précéder leur arrivée d'annonces dans les journaux : c'était une habitude admise alors. Voici une annonce de Pamard, à Marseille, en mai 1767 :

« L'incertitude dans le choix des moyens de recouvrer la vue, quand « on a eu le malheur de la perdre par la cataracte, est un mal de plus « qu'il est important de détruire. Des oculistes ambulants tâchent en « vain d'insinuer, par des distinctions aussi ridicules que rusées, que « les différents degrés d'altération du cristallin ou de ses enveloppes « doivent faire varier l'opération ; il importe peu que la cataracte soit « ancienne ou récente, sa consistance plus ou moins grande ne met « aucun obstacle à l'extraction. Le sieur Pamard, maître chirurgien « d'Avignon, fait cette opération par extraction, selon sa méthode, « dans tous les cas de cataractes ; la perfection dépend d'un petit trèfle « pour l'œil, qu'il inventa en 1758. Le nommé Joseph Gautier, habitant « de Saint-Mitte, en Provence, que le sieur Pamard opéra dans le mois « d'avril dernier, a recouvré la vue ; M. Charensol, du lieu de Riche- « renche, près Valréas, a eu le même avantage, ainsi qu'une pauvre « femme opérée à l'hôpital. Le succès de la même opération faite aux « deux yeux à la sœur Thérèse, religieuse hospitalière, a été si complet « qu'en moins de trois semaines elle fut en état de vaquer à ses fon- « tions ordinaires. Les préparations relatives au tempérament des « malades avant l'opération, contribuent beaucoup à prévenir les « accidents qui peuvent survenir pendant la cure et en abrègent la « durée ; d'où il s'ensuit que la vue est toujours meilleure.

« Le sieur Pamard, quoique particulièrement occupé à l'étude des « maladies des yeux, ne néglige point celle qu'il doit aux autres parties « de son art. On pourrait citer les succès qu'il a eus dans l'opération « de la taille, etc. Il est actuellement à Marseille, où il a été appelé « par plusieurs personnes. »

C'est le style des réclames de tous ses contemporains : Pellier de Quengsy se fait annoncer ainsi :

« J'apprends que M. Pellier de Quengsy, chirurgien oculiste, est actuel-

« Cet avis au public, éloge du succès, a écrasé le pauvre  
« Janin, qui probablement ne me savait pas dans cette

lement en cette ville d'Angers. Je profite du temps de son séjour, pour vous prier d'insérer dans vos annonces, au premier ordinaire, cette lettre et le récit qui la suit. Il m'a rendu un service signalé, en rendant la vue à Marie-Louise Perier, ma fille, âgée de 21 ans. Il est bien juste que je signale de ma part ma reconnaissance en la rendant publique ; c'est un hommage que je dois aux talents de cet artiste. Le succès en est si certain, que ma fille va en faire elle-même le détail de sa propre main. J'ai l'honneur d'être, etc. Perrier, notaire royal à Chartres. »

Suit une lettre émouvante de la jeune Marie-Louise, racontant les péripéties de son opération. (*Gazette hebdomadaire de l'Anjou*, vendredi 21 février 1775.)

En voici une autre de Taylor, que Pamard appelle quelque part, à juste titre, un fameux coquin :

« De Lyon le 27 juillet 1765 : Le chevalier de Taylor, oculiste du Roy de Pologne Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, du feu Roy de Pologne Auguste III, du feu Prince Royal de Pologne, Electeur de Saxe, de la Cour de Rome, de l'Empereur, des Roys d'Angleterre et de Danemarck, de Suède, de tous les Electeurs du Saint-Empire et de plusieurs autres Têtes couronnées et Souverains de l'Europe, membre de diverses Sociétés de Savans et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'œil et l'art de guérir ses maux, écrits par lui-même en différentes langues, suite d'une pratique de longues années et des plus étendues que personne n'a égalée dans ce siècle, est arrivé dans cette Ville et est logé au Palais-Royal. Toutes les personnes affligées de la vûe s'empressent de s'y rendre et trouvent auprès de luy les meilleurs soins avec tout ce qui convient pour leur rétablissement. Plusieurs personnes de distinction ont heureusement passé par ses mains et nombre d'autres se présentent à tout moment. Ce grand artiste donna le 24 de ce mois une Académie publique selon sa nouvelle manière de rétablir la vûe, et il s'y trouva un grand nombre de personnes de la Faculté et de ce qu'il y a de plus distingué dans la ville. On voit chez lui l'appareil anatomique de l'œil et de ses diverses parties représenté en cire, etc., ouvrage achevé et d'un travail immense, l'unique qui existe en ce genre, et qui est surtout essentiel pour connoître les maladies des yeux et l'art de rétablir la vûe. Le chevalier de Taylor ne pourra pas faire un long séjour dans cette ville, quoique les occupations qu'il y trouve et dont il est accablé le demandassent ainsi ; ses affaires l'appellent en Italie, où il doit se rendre incessamment. Il passera par Avignon et compte d'y arriver avant la mi-août. La célébrité de son nom répandu dans toute l'Europe et le gracieux accueil dont il a été honoré de la plupart des Têtes couronnées, et des Princes de cette partie du monde, sont autant de titres qui doivent le faire considérer comme un homme consommé en la connaissance des maladies des yeux. » (*Courrier d'Avignon*, 1765, numéro du 2 août.)

« ville. Il a distribué des livres qui font compassion ;  
 « malgré la chaise à porteurs dont il se décore, il reçoit  
 « des huées ; partout on le connaît pour ce qu'il est. Je  
 « me vange bien, sans rien dire, du préjudice que son  
 « effronterie m'a porté dans Avignon. » (Lettre du  
 9 mai 1760.)

Pamard n'est d'ailleurs pas le seul qui ait eu à se plaindre des procédés de Jean Janin, de Combe-Blanche ; Guérin, de Lyon, eut avec ce dernier les mêmes discussions, et Janin publia contre lui, en 1769, un pamphlet intitulé : « *Lettre écrite de la région des morts, par Daviel, ci-devant oculiste du Roy, au sieur Guérin (1)* » et Desce-met dit de Janin qu'il n'est qu'un « singe de la médecine. »

Marseille alors pullule de charlatans ; Pamard y fait la connaissance de l'illustre M. Dagano, celui qui se vante en son jargon « *de faire des coures incurables.* » Il est plus digne de mépris que de colère, ajoute Pamard.

Malgré ces petits ennuis, Pamard a trouvé à Marseille des clients qui le dédommagent de ses déplacements et des consultations qu'on lui paye 12 livres. Mais ajoutons qu'après avoir opéré le riche armateur, nous le voyons descendre chez la pauvre femme de la rue des Fabres, mettant en pratique la maxime et le conseil de Bienvenu de Jérusalem, ce vieil oculiste du moyen âge : *Semper habeatis misericordiam pauperum, ad hoc ut Deus det vobis gratiam bene operandi.*

A Montpellier aussi, quelque cordial que fût l'accueil que lui faisaient ses anciens maîtres Serres et Bourquenot, les succès de Pamard excitaient la jalousie des chirurgiens et surtout de l'oculiste Méjean. Pamard se

(1) *Lettre écrite de la région des morts, par Daviel, ci-devant oculiste du Roy, actuellement inspecteur de la librairie des états de Pluton, au sieur G..., chirurgien à Lyon. — Sur les bords du Styx. Chez la Vigilance et Compagnie, à la Vérité. 1769. (36 pages, petit in-8°.)*

plaint de ce qu'en esprit de vengeance, Méjean fils, en 1776, « ait frondé sa méthode » dans sa thèse sur la cataracte. Or, en parcourant cette thèse, bien terne d'ailleurs, on constate que l'auteur cite très brièvement le procédé de Pamard, sans en dire ni bien ni mal. Ce qui tendrait à nous faire croire que l'inventeur de la pique était un peu susceptible quand il s'agissait de ses inventions.

Il ne faudrait pas cependant croire que Pamard eut des relations difficiles avec tous ses confrères en oculistique ; c'est ainsi que nous le trouvons à Marseille dans les meilleurs termes avec M. Ollion, chirurgien oculiste, élève de Daviel, qui l'assiste dans une opération. De même, Guérin, qu'il a eu maintes fois l'occasion de rencontrer à Lyon, fait le plus grand éloge de ses travaux.

Pamard fait une guerre acharnée aux charlatans et au charlatanisme. Voyez comment il reçoit un cordelier qui vient lui demander des conseils : « Un frère récollet, « de Valence, se mêlait aussi de traiter les maladies des « yeux dans lesquelles il devait faire et faisait beaucoup « de fautes. Il vint à Avignon pour se procurer mes « instruments et me demander des conseils : je luy « répondis qu'il ferait beaucoup mieux de réciter son « chapelet. Ce ne fut pas de son goût et il partit en « murmurant. On ne se persuade pas combien le froc « donnait de célébrité à ces singes de l'art ; il y en « avait dans tous les monastères ; mais cet abus s'est « éclipsé et il ne règnera plus en France. N'était-il pas « humiliant pour les artistes les plus distingués d'avoir « à lutter contre cette fratriaille ? C'est ce qu'on a vu « dans ce siècle heureusement pour la dernière fois ; « le public instruit connaîtra la différence qu'il y avait « d'un opérateur à un vray chirurgien, et il ne sera

« pas la dupe des premiers. » Mais quelle illusion quand Pamard se figure que le charlatanisme finira avec son siècle, et que les malades désabusés, ou plutôt déniaisés, cesseront d'affluer dans la boutique des empiriques et des guérisseurs au secret. Pamard pourchasse également les oculistes ambulants, et cela pour plusieurs raisons. Trop souvent se glissaient parmi eux des charlatans et des escrocs : tel ce nommé Le Faure, que les officiers municipaux de Tarascon chassèrent de la ville en 1781. « Ces ambulants, dit Pamard, opèrent à tout « venant, et je puis dire en poste, comme s'ils ne « faisaient que changer de chevaux ; ils n'ont qu'un « but, vendre le plus de petites bouteilles et partir. « Comment ne feraient-ils pas des dupes et des mal- « heureux ? » Cependant Pamard reconnaît qu'ils ne sont pas tous comme cela, et que parmi eux il y en a de très habiles : tels ceux qui furent appelés à Gênes pour opérer la princesse Grimaldy ; s'ils ne réussissent pas, ce n'est point que l'opération soit mal faite, « c'est que « les oculistes ambulants ne font point de préparation... ; « les préparations préliminaires sont la clef du succès « de cette opération (1). »

Cette préparation, qui doit être faite de longs mois à l'avance, ce sont les humectants, l'eau de poulet, les bains.... Voyez l'abbé de Joubert : « L'ayant interrogé, « je vis qu'il n'était pas encore assez humecté pour « être opéré : il n'avait pas le ventre libre ni la peau « moite pendant la nuit, et c'étaient là mes conditions « *sine qua non*. Il consentit en murmurant à se mettre « à l'eau de poulet, aux bains et aux lavements. Au

(1) Si Pamard insiste tant que cela sur la nécessité des préparations, c'est que non seulement sa méthode a été *frondée* par Méjean, à Montpellier, mais Pellier de Quengsy a écrit un mémoire pour prouver leur inutilité,

« dixième jour, ayant passé la nuit la plus tranquille,  
« étant entré dans son bain, il voulut rendre un vent,  
« mais ce fut un torrent de bile qui le mit dans le plus  
« grand calme : je l'opéray le lendemain et l'opération  
« fut des plus heureuses. » Pamard est persuadé que  
c'est là une condition indispensable pour la réussite,  
tellement persuadé, qu'il fait amende honorable de  
n'avoir pas soumis tous ses malades à la préparation et  
d'être resté longtemps dans l'erreur : « Si on me repro-  
« che que je n'ai pas toujours réussi, écrit-il un an  
« avant sa mort, j'en ay fait l'aveu, en disant que j'avais  
« resté pendant 25 ans dans l'erreur, ce dont je suis  
« bien fâché, tant pour les personnes qui m'ont honoré  
« de leur confiance que pour ma réputation et ma for-  
« tune : *omnis homo mendax*. » Il est convaincu que c'est  
la préparation qui empêche la suppuration : « L'opé-  
« ration de la cataracte est de nature à devoir se ter-  
« miner par résolution absolue ; donc les préparations  
« qui doivent prévenir la suppuration sont de la plus  
« absolue nécessité. »

Aussi refuse-t-il d'opérer M. Moreau, chanoine de l'église de Saint-Didier, qui n'avait jamais voulu se soumettre au régime qui paraissait convenable pour corriger son vice scorbutique. Un oculiste ambulancier opéra M. Moreau et l'œil fut perdu par suppuration. Pamard constate ce résultat avec plaisir, non pas pour désobliger le confrère, mais parce qu'il voit dans cet insuccès la confirmation de sa théorie.

Par exemple, ces préparations ne sont pas toujours du goût du malade : c'est ainsi que l'abbé de Joubert colporte dans les salons de Montpellier que, si Pamard lui a rendu la vue, il lui a abîmé le tempérament pour le reste de sa vie. Pamard en est fort mortifié, et ce qui paraît surtout le peiner, c'est cette idée que son

malade se figure qu'il lui était loisible d'agir autrement. Quelques années après, passant à Montpellier, Pamard va rendre visite à l'abbé de Joubert ; celui-ci le reçoit très froidement, il ne lui a pas encore pardonné *sa préparation*. Cette incrédulité arrache à Pamard cette exclamation : « En vérité, c'est pour Dieu seul qu'il faut « obliger les hommes ; il n'est jamais ingrat, nous le « sommes toujours envers lui. » Il ne peut admettre qu'on suspecte sa bonne foi ; et c'est vraiment là ce qui paraît avoir dominé toute la vie de cet homme, l'honnêteté chirurgicale et la recherche de la vérité dans les progrès de la science. Certes aujourd'hui ses élucubrations peuvent nous paraître puériles, mais il faut se mettre pour juger les hommes et leurs œuvres dans les milieux et dans les préjugés où ils vivaient.

Pamard sait que la cataracte est une opération dans laquelle la plus légère suppuration entraîne une issue fatale ; une fois son manuel opératoire et son instrumentation fixés, il recherchera les causes qui produisent cette suppuration. Après 25 ans de recherche et de pratique il croit tenir la vérité : « Pour que la cicatrisation de la playe se fasse dans les 24 heures, il faut « que la lymphe qui circule dans la cornée soit assez « fluide pour passer sans obstacle d'une lèvre de la « playe à l'autre. » Cette fluidité, il pense l'obtenir en soumettant ses malades, avant l'opération, à un régime spécial. Cette recherche de la vérité, voilà la grande préoccupation de sa vie : « Je suis l'apôtre de la vérité, j'en suis aussi le martyr. »

Pamard ne croit pas que l'oculistique constitue une branche qui puisse se séparer de la chirurgie ; les affections oculaires ne sont pas des états locaux, mais le retentissement des troubles de l'organisme. La cataracte elle-même est toujours due à une cause générale : « On

« regarde la cataracte comme un simple vice local ;  
« quelle erreur quand cette maladie dépend de cause  
« interne, *a fortiori* quand elle est accompagnée de  
« quelque vice particulier tel que la goutte, le scorbut  
« ou les dartres ! Je tranche le mot, et dis qu'il n'y a  
« de cataractes locales que celles qui dépendent de  
« causes externes ; encore faut-il quelles soient procu-  
« rées par des accidents, blessures ou piqûres. » C'est  
pour cela d'ailleurs qu'il n'a pas continué le traité de  
quelques maladies des yeux qu'il avait commencé. « Ces  
« réflexions me dispensent de faire un traité des mala-  
« dies des yeux, puisque toutes les autres sont comprises  
« dans les généralités. » Nous devons lui reconnaître  
d'autant plus de mérite de soutenir l'impossibilité de  
la spécialisation, que cette idée était déjà fortement  
battue en brèche, en théorie comme en pratique. « S'il  
« est vrai, nous dit Saint Yves, que chacune des parties  
« de la chirurgie soit d'une très grande étendue, on  
« doit convenir qu'il est presque impossible d'y exceller  
« également. C'est aussi ce qui a obligé plusieurs à  
« s'attacher uniquement à une des parties de la chi-  
« rurgie. »

Ce que nous possédons de cette œuvre nous fait regretter qu'il ne l'ait pas menée à bonne fin : les deux chapitres du traité de la cataracte, qu'il n'a pas terminés, comprennent la description anatomique de l'œil, et l'exposition du procédé par abaissement. Le premier chapitre est un exposé des plus complets de l'anatomie de l'œil ; il pourra être consulté avec fruit par tous ceux qui voudraient se rendre compte des connaissances anatomiques du XVIII<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne l'organe de la vision.

L'opération de la cataracte par abaissement est un chapitre de critique fort judicieuse qui n'a pas vieilli :

il y aurait bien peu à ajouter pour en faire un chapitre digne de nos meilleurs traités modernes.

### VIII

Ces réflexions sur la cataracte sont tirées d'un volumineux manuscrit auquel Pamard travailla jusqu'à la fin de ses jours sans arriver à l'achever : « J'étais  
« occupé depuis dix ans d'un ouvrage, que j'aurais  
« déjà publié si le sujet que je m'étais proposé de  
« traiter ne m'avait jetté dans un labyrinthe d'où je ne  
« prévoyais pas pouvoir sortir, tant par son étendue  
« que parce que ma santé s'affaiblissait de jour en jour  
« par les suites d'une maladie que j'essuyay dans l'été  
« de 1790. »

Voici le titre et un aperçu des matières exposées dans ce traité de pathologie.

*Dissertation physico-anatomique, physiologique et pathologique sur l'épiderme et ses usages*, par Pierre-François-Bénézet PAMARD, docteur en médecine et maître en chirurgie, chirurgien chef des hôpitaux, pensionnaire de la ville d'Avignon, associé de l'Académie royale de chirurgie de Paris, adjoint de celle de Reims, et correspondant de la Société royale des sciences et belles-lettres de Montpellier.

Premier cahier : I. *Épître dédicatoire*. — II. *De la goutte*.

Deuxième cahier : *Commencement du discours sur l'épiderme, ses usages, etc.*

Troisième cahier : « Qui mérite la plus grande attention par les sujets qui y sont contenus : *l'électricité, le magnétisme, les sensations, la génération, et les effets des envies des femmes. Continuité de l'histoire de l'épiderme.* »

Quatrième cahier : ce cahier a trait à *la thérapeutique* ;

après avoir disserté sur les lavements, Pamard décrit la *seringue pneumatique* de son invention pour les aspirations d'air. Il continue de développer ses idées sur *l'origine épidermique des maladies*.

Cinquième cahier : ce cahier contient des articles curieux sur *l'épiderme, la cataracte, la thérapeutique, la seringue pneumatique*.

Sixième cahier : *Observations sur la goutte*.

Septième cahier : *Observations sur la guérison de quelques panaris*.

On voit que Pamard s'occupe beaucoup de la goutte ; il la connaît comme praticien et comme patient : « *Experto crede Roberto* ; j'en ay essuyé des attaques « très vives, même en travaillant sur cette maladie, « temps qu'elle aurait dû, ce me semble, respecter. »

Il y a pour Pamard des relations étroites entre la goutte, la pierre et la cataracte : « Ces trois affections sont cousines germaines. » Mais la goutte n'est pas la seule cause de la cataracte ou de la pierre ; celles-ci peuvent provenir d'autres sources qui dépendent d'un vice des humeurs : le vénérien, le scorbutique, etc. Comme la goutte, ces vices agissent en desséchant l'épiderme des yeux ou des reins. Car c'est là son grand cheval de bataille, sa grande théorie pathologique : les modifications que subit l'épiderme tant externe qu'interne sont la cause principale des maladies.

Aussi étend-il la dénomination d'épiderme à des tissus autres que les muqueuses ; c'est ainsi que dans son chapitre *des sensations* il fait de la rétine une expansion épidermique interne, ce qui l'amène à donner de la vision cette curieuse théorie :

« Je n'entreprendrai pas de discuter l'opinion des différents savants qui ont examiné à ce sujet la sensation de la vue. Il m'a paru qu'on pourrait les accorder tous en regardant la rétine

comme un épiderme. On sait qu'elle est formée par le développement du nerf optique. M. de Haller a dit qu'elle était extrêmement sensible : je suis bien fâché de n'être pas de son avis ; on voudra bien se rappeler les preuves que j'en ay données. M. de Haller divise la rétine en deux lames : la première, dit-il, est médullaire, simple et sans structure apparente, (c'est donc un épiderme) ; il prend pour la seconde les vaisseaux nombreux qui dans l'homme forment un réseau dans la face interne de la rétine. Il est démontré que l'épiderme n'a pas de vaisseaux ; ainsi dans l'œil, la rétine reste épiderme fourni par le développement du nerf optique, lequel en s'épanouissant double la choroïde et se continue dans toute l'étendue de l'œil, ce qu'on n'a bien connu sans doute pour n'avoir pas bien saisi l'ensemble.

« Les mouvements de l'iris tiennent ainsi au principe vital, on l'a dit avant moi ; la sensation de la vue se fait sur la choroïde, sur laquelle rampent des filets de nerfs durs émanant du petit ganglion formé par un filet de la troisième paire des nerfs dits moteurs des yeux, auquel se joint, comme je l'ay dit, un filet de la branche ophtalmique qui vient de la cinquième paire. . . . .

« Ce qui surprend d'abord, c'est la petitesse et la finesse des nerfs qui vont à la choroïde. Mais si on considère la vue des plus petits insectes, on ne sera plus étonné que j'admette des nerfs si petits pour transmettre la sensation de la vue à l'âme.

« La vue est le sens dont nous faisons le plus d'usage, on ne sera pas surpris que l'œil reçoive directement ou indirectement une plus grande quantité de nerfs que les autres sens. »

Une invention curieuse sur laquelle il s'étend longuement dans cet ouvrage, c'est la seringue pneumatique. Il a d'ailleurs publié ce chapitre sous le titre de : « *Dissertation sur quelques effets de l'air dans nos corps, description d'une seringue pneumatique, et ses usages dans quelques maladies très fréquentes, avec des observations.* » Avignon, chez Jean Aubert, 1791.

Ce qui le décida à publier cette dissertation, « c'est « que je trouvai là, dit-il, la clef de ma santé ; ne pas « la communiquer à mes contemporains avant que « l'ouvrage que je leur destine paraisse, ce serait leur

« manquer d'autant plus essentiellement que c'est à ce  
« moyen que j'ai dû la facilité de le continuer. »

La santé de Pamard était affaiblie depuis longtemps, et il était obligé de suivre un régime sévère : « Avant  
« l'époque du mois de septembre 1790, j'étais obligé  
« de recourir à l'usage des lavements froids, immédia-  
« tement après le repas ; dès que j'étais sorti de mon  
« régime ordinaire, l'après dîné je ne pouvais pas tra-  
« vailler, et la nuit je ne pouvais pas dormir, tant j'étais  
» agité ; je me trouvais mieux des lavements que de  
« boire un verre d'eau froide, dont mon estomac était  
« affadi. »

Par différentes observations, il fut amené à penser que c'étaient les gaz contenus dans son intestin qui le fatiguaient ; c'est alors qu'il fait construire un appareil spécial capable de tirer les vents du gros intestin par l'anus. Le résultat fut merveilleux : « Par cette  
« pratique simple, dans l'espace d'un mois, je rattrapai  
« l'appétit, un sommeil égal, et de sept heures de  
« suite,..... Je mouchay avec beaucoup de facilité,  
« ce qui dégagéa mon cerveau ; j'avais l'œil droit lar-  
« moyant au moindre degré d'éréthisme de plus, que  
« ce fut par cause interne, par le vent ou par le froid ;  
« le larmoyement a cessé, le sac lacrymal du même côté,  
« qui perdait de temps en temps son ressort, l'a repris ;  
« et je puis travailler comme je le faisais il y a dix ans. »

Ces effets il les croit dus au changements de l'état électrique de nos corps : « Il m'a paru qu'il y avait  
« beaucoup trop de fluide électrique dans nous, et que  
« c'était ce qui accablait les hommes les plus robustes  
« et réveillait toutes les douleurs. Dans ces temps, l'ex-  
« traction de quelques vents par l'anus, au moyen de  
« la seringue pneumatique, suffisait pour diminuer la  
« tension de tous les organes, et pour faire cesser les

« tiraillements et les douleurs : j'ai donc vu que l'élec-  
 « tricité y était en plus, et que la seringue pneumatique  
 « était un anti-électrique parfait. »

Il a consacré déjà un long chapitre à l'étude de l'élec-  
 tricité ; c'est surtout une revue générale où il examine  
 les travaux les plus importants de nombreux auteurs,  
 partant de ce principe que : *plus vident oculi quam oculus*.

Entre autres faits, rapportons cette expérience de  
 pendule électrique qu'il a vu réaliser d'une façon peu  
 banale : « J'ay connu un religieux très savant qui avait  
 « fait une machine électrique de son chat : il luy pas-  
 « sait un anneau de cuivre jaune au col ; une petite  
 « chaîne tenait à l'anse interne du milieu d'une sonnette  
 « isolée placée à côté de deux autres : le plus léger  
 « frottement sur le dos du chat mettait en jeu les deux  
 « battants intermédiaires et le petit carillon se faisait  
 « entendre. »

Pamard est très sceptique sur l'action thérapeutique  
 de l'électricité : « J'ay vu électriser bien des malades, je  
 n'en ay jamais vu retirer aucun succès. » Cependant,  
 en ce qui concerne l'oculistique, il note qu'il a vu, sous  
 son influence, remonter la paupière supérieure aupara-  
 vant immobile. Voici ce qu'il pense de son emploi  
 dans le traitement de la goutte sereine. « J'ay pensé  
 « que l'application de l'électricité positive ne convenait  
 « qu'aux amauroses où la pupille est dilatée, telles que  
 « celles des enfants et des adultes dont les causes sont  
 « humorales. J'en ay guéri plusieurs par des remèdes  
 « actifs, tels que les mercuriaux, les purgatifs, les sudo-  
 « rifiques et l'exercice, sans avoir recours à l'électricité :  
 « elle peut être un bon accessoire. »

Analysant l'ouvrage de Marat, le farouche déma-  
 gogue, sur l'électricité, (*Mémoire sur l'électricité médi-  
 cale*, par Jean-Paul Marat, médecin des gardes du

corps du comte d'Artois, Paris, 1784, in-8°), il fait cette remarque : « Marat recommande l'électricité contre la » goutte sereine provenant de la compression des nerfs « optiques par les muscles de l'œil : j'avoue que cette « cause de la goutte sereine me paraît singulière. »

Il y a différentes manières d'utiliser l'électricité en thérapeutique : nous connaissons les machines ; Pamard admet d'autres modes curieux : « On peut s'électriser « sans machine et par des moyens différents ; l'expé- « rience de quelques grands hommes va nous le prouver. « Le Père Pézenas, jésuite, célèbre astronome, parvenu « à l'âge le plus avancé, travaillait encore à ses calculs « algébriques pendant des heures entières, ayant les « pieds et la moitié des jambes dans un baquet d'eau « froide, qu'il faisait renouveler quand elle s'échauffait. « Il avait été conduit sans doute à l'effet de ce bain « froid et répressif du fluide électrique par quelque « distraction ; il était alors plus abondant à sa tête, « c'est ce qu'il lui fallait à son âge.

« M. de Voltaire électrise son cerveau par l'usage « immodéré du café.

« M. Linguet s'électrise pour travailler à ses ouvrages « en mettant sa poitrine et sa tête très près d'un grand « feu, ayant en même temps le ventre et les extrémités « inférieures à l'abri de l'impression du feu par un « écran de fer blanc qui lui cache la moitié de la « cheminée.

« Voilà donc trois moyens de s'électriser sans machine ; « je pense qu'on pourrait y ajouter le vin, les liqueurs, « l'agitation, etc... Ce sont autant de moyens de déter- « terminer vers le cerveau une plus grande quantité « de fluide électrique. »

Passant à l'étude du magnétisme animal, Pamard arrive à cette conclusion fort sage, admissible encore

après un siècle de recherches : « J'avais cru d'abord à  
« une action électrique ; l'influence du moral sur le  
« physique peut procurer tous les effets qu'on a mis  
« sur le compte du magnétisme. »

Voici enfin une observation que nous croyons devoir mentionner, parce que le traitement que recommande Pamard a été remis en honneur de nos jours par un célèbre pseudo-savant d'outre-Rhin, ce qui tendrait à prouver une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil : « M. Agricol Aubert, mon contemporain  
« et mon ami, d'un tempérament vif, sensible et bilieux,  
« fut attaqué de la douleur la plus aigüe à l'œil gauche,  
« précisément à l'endroit de l'insertion aponevrotique  
« du muscle abducteur. Cette douleur allait de temps  
« en temps au point de lui procurer des syncopes  
« effrayantes ; il n'avait pas la plus légère phlogose à  
« l'œil. Persuadé que cette douleur était symptomatique,  
« je lui fis mettre les pieds nus par terre sur des car-  
« reaux d'Apt, formés d'une argile très fine et vernis par  
« dessus, ce qui les rend très froids. Il prit trois verres  
« d'eau froide et trois lavements froids dans l'espace  
« d'un quart d'heure. Par ces trois moyens, dont il est  
« aisé de se rendre raison, les matières acres et salines  
« qui agaçaient le nerf près de l'anus descendirent d'un  
« étage et la douleur cessa ; quelques jours d'humec-  
« tants et de régime achevèrent la cure.

« Cette observation, qui prouve que la douleur de  
« l'œil était sympathique par l'irritation du filet du  
« nerf intercostal, pourra servir à expliquer nombre  
« de maladies des organes des sens, qu'on regardait  
« comme locales. »

## IX

Pamard ne s'occupait pas seulement d'oculistique, il pratiquait aussi la chirurgie, et ses opérations de taille lui firent autant de réputation que ses opérations de cataracte. Outre quelques publications éparses dans les journaux et les communications qu'il fit à l'Académie Royale de Chirurgie sur différents sujets, il a laissé de volumineux manuscrits.

Voici d'abord la nomenclature de ses travaux concernant l'opération de la pierre :

1. *Observation d'une opération de la pierre commencée par le petit appareil et continuée par l'appareil latéral.* 1762. — 4 folios in-8°, avec une planche finement dessinée.

2. *Observation sur une opération de la pierre qui fut précédée et suivie par des accidents singuliers* (publiée dans le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, 1767, tome XXVI, p. 457).

3. *Observation sur l'usage d'une sonde crénelée employée pour suppléer au catheter ordinaire dans une opération de la pierre (au sujet de l'opération faite à M. Loubeau, à Montélimart, le 8 octobre 1771).* — 8 folios grand in-8°.

4. *Observation sur une opération de la pierre dont les suites furent accompagnées de plusieurs symptômes spasmodiques occasionnés par l'acrimonie de la bile arrêtée, où l'on verra que les accidents les plus graves se terminèrent par un dépôt.* — *Observation rédigée le 24 octobre 1772.* — 6 folios grand in-8°.

5. *Observation sur une opération de la pierre des plus compliquées.* (Décembre 1774). — 6 folios, petit in-8° avec dessin.

6. *Observation sur une opération de la pierre faite dans un cas désespéré par les complications.* Novembre 1776. — 6 folios petit in-8°, avec un dessin.

7. *Observation sur l'opération de la pierre faite à M. Clauseau, âgé de 59 ans, le 27 may 1777.* — 5 folios grand in-8°.

8. *Observation singulière sur trois opérations de la pierre faites sur le même sujet : la première, par la méthode qu'on appelle le grand appareil ; la seconde, par le petit appareil ; et la troisième par l'appareil latéral.* Mémoire envoyé à l'Académie le 14 janvier 1785. — 7 folios in-8°.

9. *Observation sur une opération de la pierre du 8 avril 1786.* — 2 folios in-8°, avec un dessin.
10. *Observation sur une opération de la pierre faite le 27 avril 1786.* — 2 folios in-8°.
11. *Observation sur une opération de la pierre du 13 may 1786.* — 12 folios in-8° avec un dessin.
12. *Mémoire sur la méthode de tailler par le haut appareil (annoncé par le frère Jean de Saint-Come en 1779), où l'on propose les instruments propres à la simplifier.* — Mémoire envoyé à l'Académie Royale de Chirurgie. — 18 folios grand in-8°.
13. *Observation sur une leucophlegmatie urineuse causée en premier lieu par la présence d'une pierre dans la vessie, guérie par l'opération, et en second lieu par la crispation des filières sécrétaires des reins, guérie par les humectants.* (*Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, 1765, tome XXXIII, page 421).

Voici une autre série de mémoires sur la chirurgie et l'anatomie :

14. *Observation sur les moyens d'arrêter l'hémorragie des artères et des veines ranines qu'on aurait ouvertes, soit en coupant le filet, ou dans d'autres opérations, comme en ouvrant des abcès, des grenouillettes, ou en incisant pour extraire des pierres qui se forment quelquefois sous la langue.* — Mémoire de 6 folios petit in-8°, présenté à l'Académie Royale de Chirurgie.
15. *Observation de chirurgie au sujet d'un polipe considérable qui occupait la narine gauche et qui pendait dans la bouche.* — Mémoire de 10 folios grand in-8°, avec figures.
16. *Observation sur une rétention d'urine à laquelle on remédia par la ponction faite à la vessie par le fondement. 16 juin 1773.* — 7 folios grand in-8°.
17. *Nouvelle méthode sur l'extirpation des loupes. 1770.* — 2 folios in-8°.
18. *Nouvelle méthode d'extirper les loupes, dans laquelle on donne les moyens de conserver exactement ce qu'il faut de la peau pour recouvrir la playe après l'opération, et observations relatives à cet objet. 24 octobre 1772.* — 6 folios grand in-8°.
19. *Observation sur une tumeur à la racine de l'index droit. 1783.*
20. *Observation sur les effets singuliers d'une petite tumeur cutanée survenue à la partie latérale externe de la jambe gauche, à l'occasion d'un effort violent. Juillet 1773.* — 3 folios grand in-8°.
21. *Observation sur l'extirpation d'un cancer occupant tout le sein droit, faite à M<sup>me</sup> Moral, à Montélimart, le 18 octobre 1787.*

22. *Histoire d'une hermaphrodite singulière démontrée à l'Académie Royale de Chirurgie, par M. ...., aide-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, et élève de M. Verdier, au mois de juillet 1754. — Observation rédigée par Pamard, avec planches.*

Je suis trop incompetent en la matière pour donner une analyse des principaux travaux chirurgicaux de Pierre-François-Bénézet Pamard ; le docteur A. Pamard a bien voulu me suppléer dans cette partie de ma tâche, et nous donner l'aperçu suivant de l'œuvre chirurgicale de son arrière grand-père :

« P.-F.-Bénézet ne borna pas ses travaux au champ, alors assez limité, de l'oculistique qu'il considérait comme une des parties de la Chirurgie, ainsi qu'il le dit lui-même.

« Il acquit une très grande habileté dans l'opération de la taille, et sa réputation s'étendit au loin : nous avons trouvé dans ses notes un très grand nombre d'observations sur ce sujet ; il nous a paru sans intérêt de les reproduire. On trouvera dans ses lettres des indications, sur quelques-unes de ses opérations, qui nous paraissent suffisantes ; on pourra trouver de même dans les articles de journaux de l'époque, que nous reproduisons, des détails intéressants, plus particulièrement au point de vue des mœurs chirurgicales de ce temps.

« Nous nous bornerons à reproduire une lettre et une note adressée à Pouteau, de Lyon, le 25 novembre 1761, et que celui-ci a publiées dans son Mémoire intitulé : *La Taille à niveau*, mémoire sur la lithotomie par l'appareil latéral, circonstances et dépendances, avec addition de quelques nouveaux instruments pour cette opération, imprimé à Avignon aux dépens de l'auteur, en 1765 (pages 62 et suivantes). Nous avons trouvé le brouillon de cette lettre, qui nous permettra de corriger quelques

erreurs, entr'autres celle-ci à la page 74 : « La brieveté  
« de l'opération que je fais en quatre ou cinq secondes,  
« et pour l'ordinaire en une minute ou deux, » alors  
qu'il avait écrit : « dans quarante-cinq secondes et  
« pour l'ordinaire dans une minute et demi ou deux  
« minutes (1). »

« Dans sa lettre d'envoi, nous retrouvons toujours ses  
mêmes idées au sujet du régime sévère, auquel on doit  
condamner les opérés après la taille, comme après les  
autres opérations.

« Dans la note, il étudie les causes de l'incontinence  
d'urine après la taille : il en accuse l'emploi du lithotome  
caché ; aussi donne-t-il la préférence au procédé de  
Pouteau fils, qui est connu sous le nom de Taille à niveau,  
et auquel il reconnaît le mérite de faire l'incision avec  
plus de sûreté. La note se termine par un résumé des  
avantages et des inconvénients que présente le lithotome  
caché.

« Nous reproduisons deux mémoires sur l'ablation des  
polypes naso-pharyngiens. Dans le premier, après avoir  
rendu justice à Manne, qui, en 1717, osa, le premier,  
après avoir fendu le voile du palais, attaquer une de ces  
tumeurs, il critique son procédé, lui reprochant d'avoir,  
en enlevant partiellement la portion pharyngienne de la  
tumeur, amené des hémorrhagies effrayantes et « perdu  
« la prise qu'il aurait eue sur le reste du polype pour  
« l'extraire par la même route, sans être obligé de la  
« faire passer de force par les narines externes en mul-  
« tipliant les cordons dont il l'attachait à mesure. »  
Cette critique ne fut pas du goût de Manne, et amena  
une polémique, qui fut des plus vives.

« Ce premier Mémoire ne nous paraît pas complet :

(1) Voir à ce sujet sa correspondance avec Le Cat : *Pièces justificatives*, XXVIII.

nous n'en avons retrouvé que la partie théorique ; il semble qu'il devait comprendre une observation d'ablation de polype avec dessin de la tumeur.

« Le second Mémoire est l'*Observation sur l'extraction d'un polype, qui occupait la narine gauche, et qui pendait derrière la luvette*. On y trouve l'exposé de son procédé en détail, avec figures à l'appui : trois des instruments qu'il emploie lui avaient été « communiqués en 1760 par un « particulier d'Avignon, qui avait vu employer le petit, « pour lier un polype dans le nez, par un chirurgien « étranger, dont il ne sait pas le nom. » Ce chirurgien est, sans doute, Théden (1714-1797), chirurgien mecklembourgeois, qui eut une certaine réputation en Allemagne au siècle dernier et fut l'ami du grand Frédéric. Ce qui lui appartient en propre, c'est une aiguille destinée à passer plusieurs ligatures dans la tumeur pour exercer des tractions sur elle. Ce procédé, qui « lui « avait trop bien réussi deux fois pour la même opération », ainsi qu'il le dit lui-même, est celui qu'il emploie dans le cas qui fait le sujet de cette observation ; mais on verra que l'opération ne fut pas des plus simples, et qu'il fallut toutes les ressources de son esprit ingénieux pour parer aux difficultés.

« Le travail le plus considérable sur la Chirurgie générale, que nous ayons trouvé dans les papiers de P.-F.-B. Pamard, a trait à la *Désarticulation de la hanche*. Il n'est pas de son écriture, mais c'est bien son style, son orthographe : nous y retrouvons ses idées en diététique, ses procédés ingénieux, ses dissertations philosophiques, ses descriptions anatomiques exactes : tout cela est trop conforme à ce que nous avons toujours rencontré dans ses autres Mémoires, pour que nous hésitions à croire que celui-ci est de lui. Aussi croyons-nous devoir le faire imprimer parmi ses travaux : quel qu'en soit l'auteur, il est digne du plus grand intérêt.

« Après un préambule philosophique et un court historique sur la désarticulation en général, il pose les bases du problème chirurgical qu'il se propose ; et, chose tout à fait remarquable, il établit qu'il « faut d'abord lier ou comprimer le tronc de l'artère crurale au-dessous du ligament de Fallope », et il donne la préférence à la ligature, devançant ainsi Farabeuf d'un siècle. Son travail est divisé en six articles.

« ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est consacré aux moyens d'arrêter le sang. Après avoir décrit un appareil très ingénieux, qu'il invente pour la compression de la crurale, il conclut que la ligature est un « moyen plus sûr et sujet à moins d'inconvénients », et fait ensuite une description très exacte de l'anatomie de la région, comme du procédé à employer pour lier la crurale.

« ARTICLE 2. — Après des considérations anatomiques exactes sur la composition du lambeau postérieur, il décrit le manuel opératoire avec les plus minutieux détails, et on pourra voir qu'on n'y a guère ajouté.

« ARTICLE 3. — Consacré aux moyens pour arrêter le sang. La crurale étant liée, il ne s'agit plus que des vaisseaux du lambeau postérieur. Après une longue dissertation sur la compression comme moyen hémostatique, qu'il condamne dans les amputations, il semble disposé à l'adopter. Ce chapitre est surtout intéressant par les connaissances anatomiques dont l'auteur fait preuve.

« ARTICLE 4. — Il y étudie le pansement de la plaie, qui consiste à remplir de charpie la plaie postérieure et à faire de la compression par dessus. La plaie de la ligature de la crurale est considérée presque comme quantité négligeable.

« Viennent ensuite les accidents consécutifs : « On « sera peut-être étonné, dit-il, que je veuille rendre

« raison des accidents d'une opération que l'on n'a jamais pratiquée. » Tous ces accidents sont pour lui le résultat de l'accumulation du sang, causée par la suppression de tout un membre. Et nous le voyons, conformément à ses idées théoriques habituelles, conseiller : 1° les saignées ; 2° les lavements émollients, puis plus tard les laxatifs ; 3° des fomentations émollientes sur le ventre ; 4° le repos moral et physique ; 5° les boissons délayantes et rafraîchissantes ; nous retrouvons là les explications qu'il a données dans d'autres mémoires sur les effets bienfaisants de ces boissons ; 6° la diète.

« ARTICLE 5. — Les cas où cette opération est praticable. Cet article renferme une dissertation beaucoup trop longue sur les suites des plaies de la veine crurale, il est pourtant intéressant à lire.

« ARTICLE 6. — Avantages et inconvénients de cette opération. Il est court et peu concluant. Nous aurions aimé le voir terminer par l'aphorisme de Celse, cité dans le cours de ce Mémoire : « *Melius est anceps remedium experiri, quam nullum.* »

Nous trouvons encore deux mémoires de médecine : le premier contient une observation curieuse d'ophtalmie scrofuleuse invétérée guérie par l'extrait de ciguë.

23. *Mémoire sur les écrouelles.* — 21 folios grand in-4°.

24. *Mémoire sur la question suivante : Déterminer quels sont les rapports qui existent entre l'état du foye et les maladies de la peau ; dans quel cas les vices de la bile qui accompagnent souvent les maladies en sont la cause ou l'effet ; indiquer en même temps les signes proposés à faire reconnaître l'influence des uns sur les autres et le traitement particulier que cette influence exige. Sujet proposé par la Société Royale de Médecine dans sa séance du 11 mars 1783 pour le prix fondé par le Roy.* — 33 folios grand in-8°.

Les qualités chirurgicales de Pamard reposaient sur une parfaite connaissance de l'anatomie. Au début de

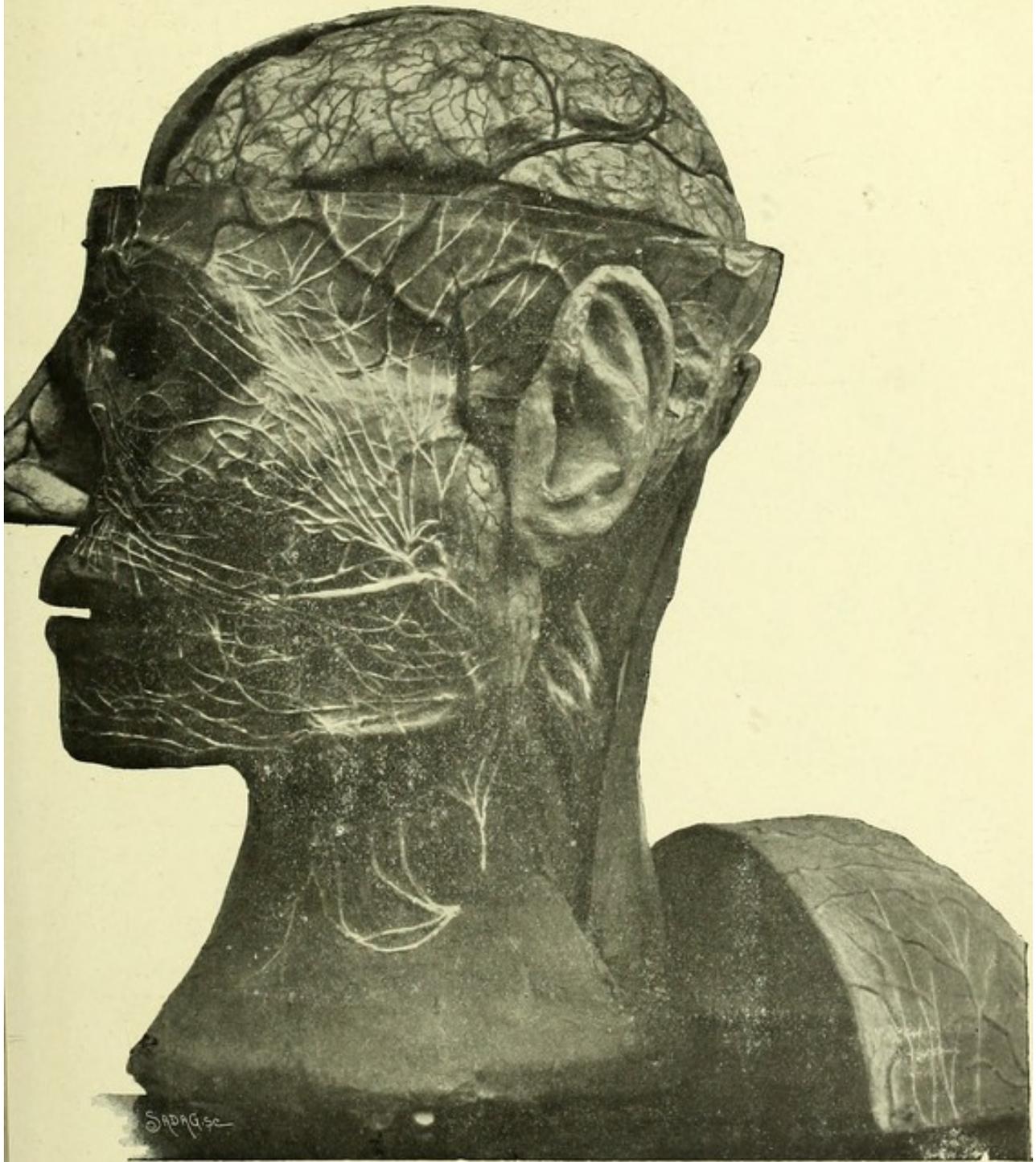
ses études, à Avignon, où la dissection était fort difficile et fort rare à cause des préjugés de l'époque, faute de cadavres (1), il avait employé son talent de dessinateur à reproduire les meilleures planches d'anatomie des auteurs. A Paris, par des études sur les cadavres, il eut l'occasion de perfectionner ce qui manquait à ses connaissances. Dans les *Mémoires* de l'Académie de Prusse, nous trouvons une fort belle tête anatomique gravée d'après un dessin de Pamard (2).

Aussi, rentré à Avignon, et se rappelant les difficultés qu'avaient les débutants pour se rendre compte des subtilités de l'anatomie, faute de sujets, du moins voulut-il mettre à leur disposition une reproduction artificielle, mais tangible, de la conformation anatomique de l'organisme. Il eut d'abord l'intention de faire ainsi les différentes parties du corps humain. Il commença par la tête : il la reproduit plus grande que nature, coupée selon le plan antéro-postérieur ; toutes les parties se démontent et s'ouvrent pour permettre de saisir la configuration des parties les plus intimes du cerveau. Tous les organes sont imités et représentés avec une perfection que seul Auzoux a atteinte de nos jours dans ses pièces artificielles.

Mais dans cette tête deux organes contenaient des éléments trop nombreux et trop déliés pour permettre

(1) Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, les étudiants de Montpellier en étaient encore réduits à déterrer la nuit des cadavres dans le cimetière du cloître des Augustins pour se procurer des sujets anatomiques. (Voir Félix et Thomas Platter, à Montpellier : *Notes de voyage de deux étudiants balois*, publiées à Montpellier, Coulet, 1892.)

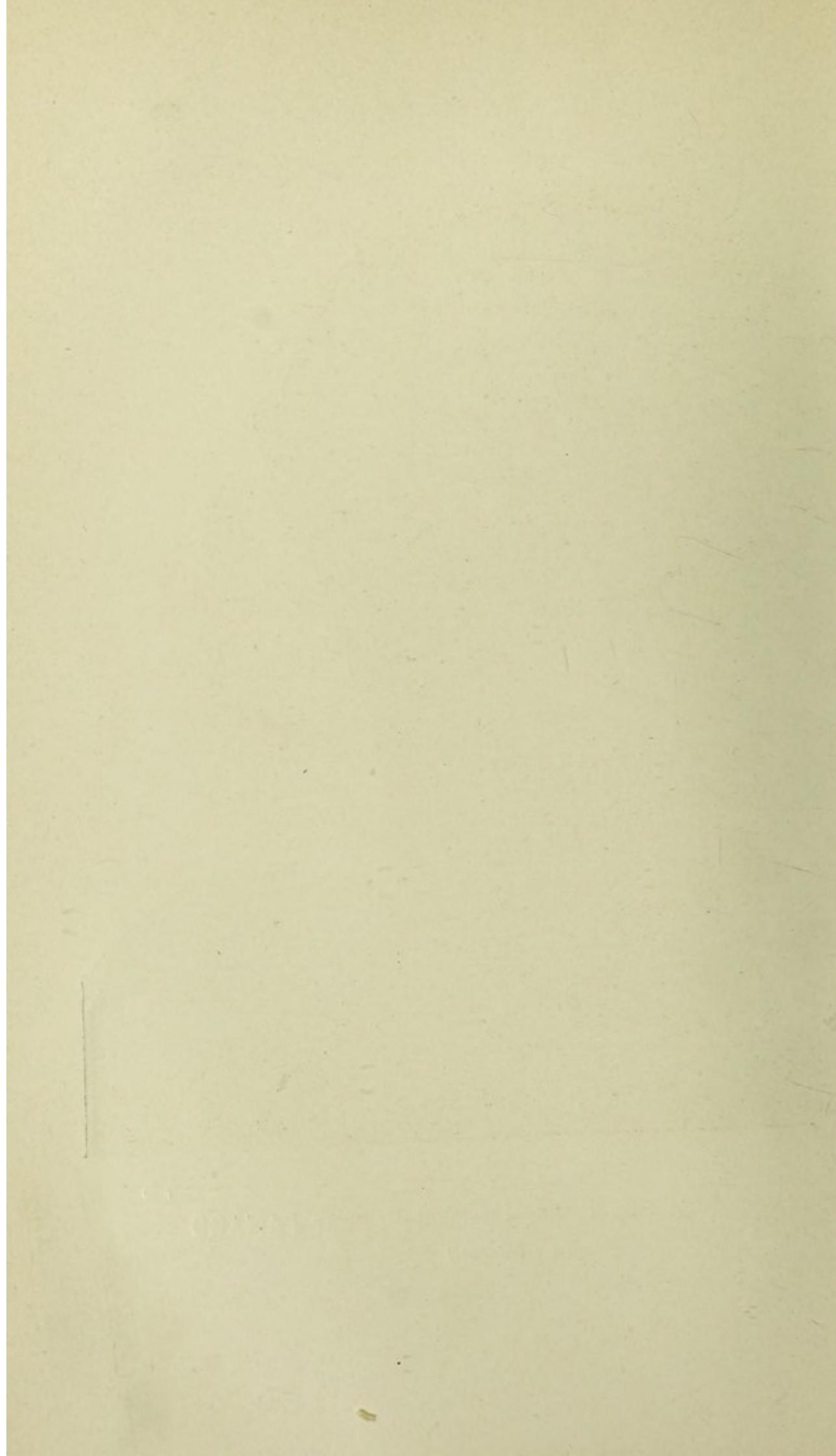
(2) *Dissertation anatomique sur les nerfs de la face par M. Meckel, avec figure, par M. Pamard, le fils, Maître-ès-arts et en chirurgie, Correspondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, Chirurgien-Major de l'Hôtel-Dieu, et pensionnaire de la ville d'Avignon*, in *Mémoires de l'Académie royale de Prusse*, 1 vol. in 4<sup>o</sup>, art. XLII, Avignon, Niel, 1768. Cette figure, qui représente les nerfs de la face, a paru aussi dans les *Mémoires* de l'Académie de Berlin, 1751, t. VII, p. 357.

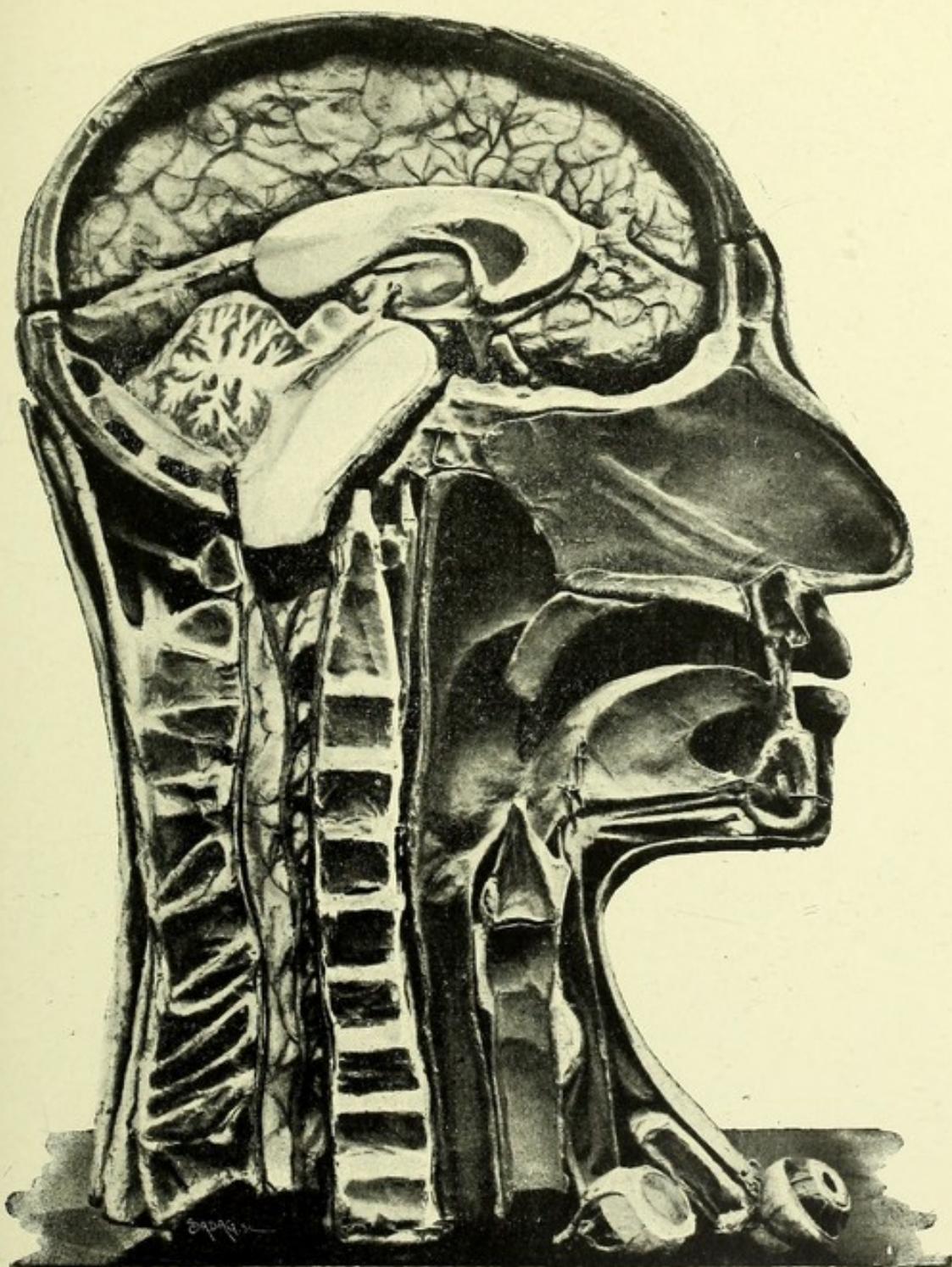


p. 56

TÊTE ANATOMIQUE DE PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

*(Face externe.)*

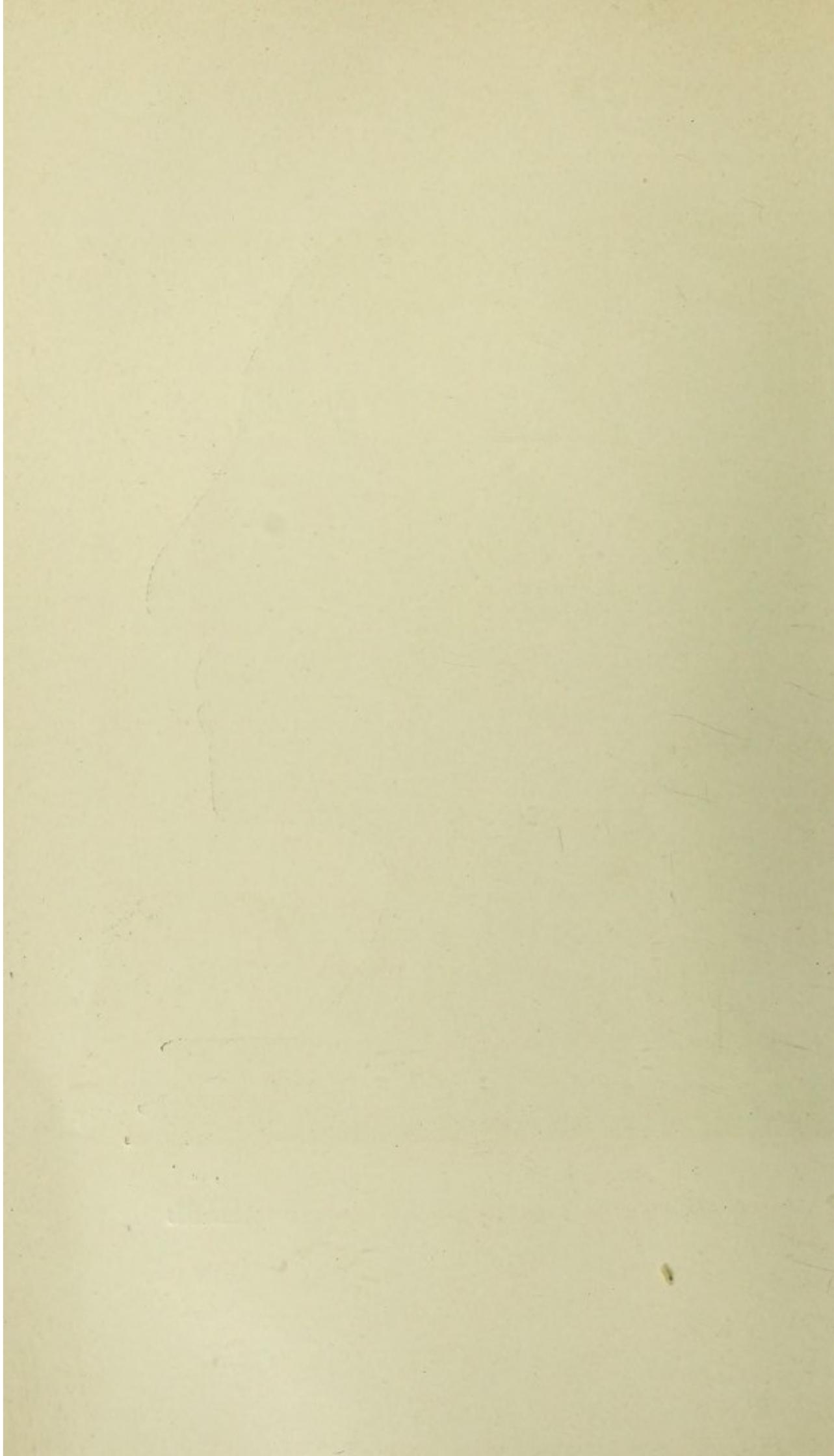




p. 56

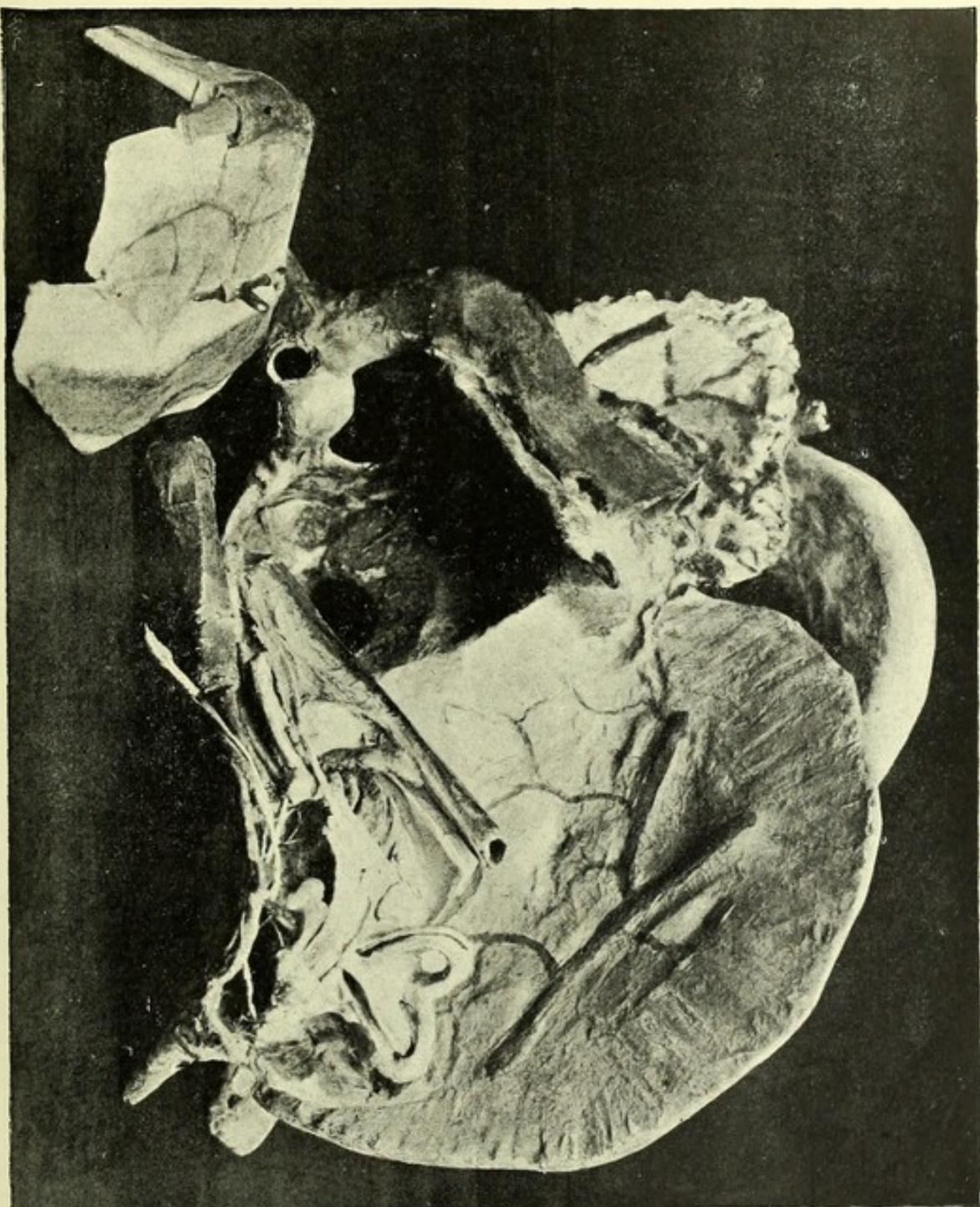
TÊTE ANATOMIQUE DE PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

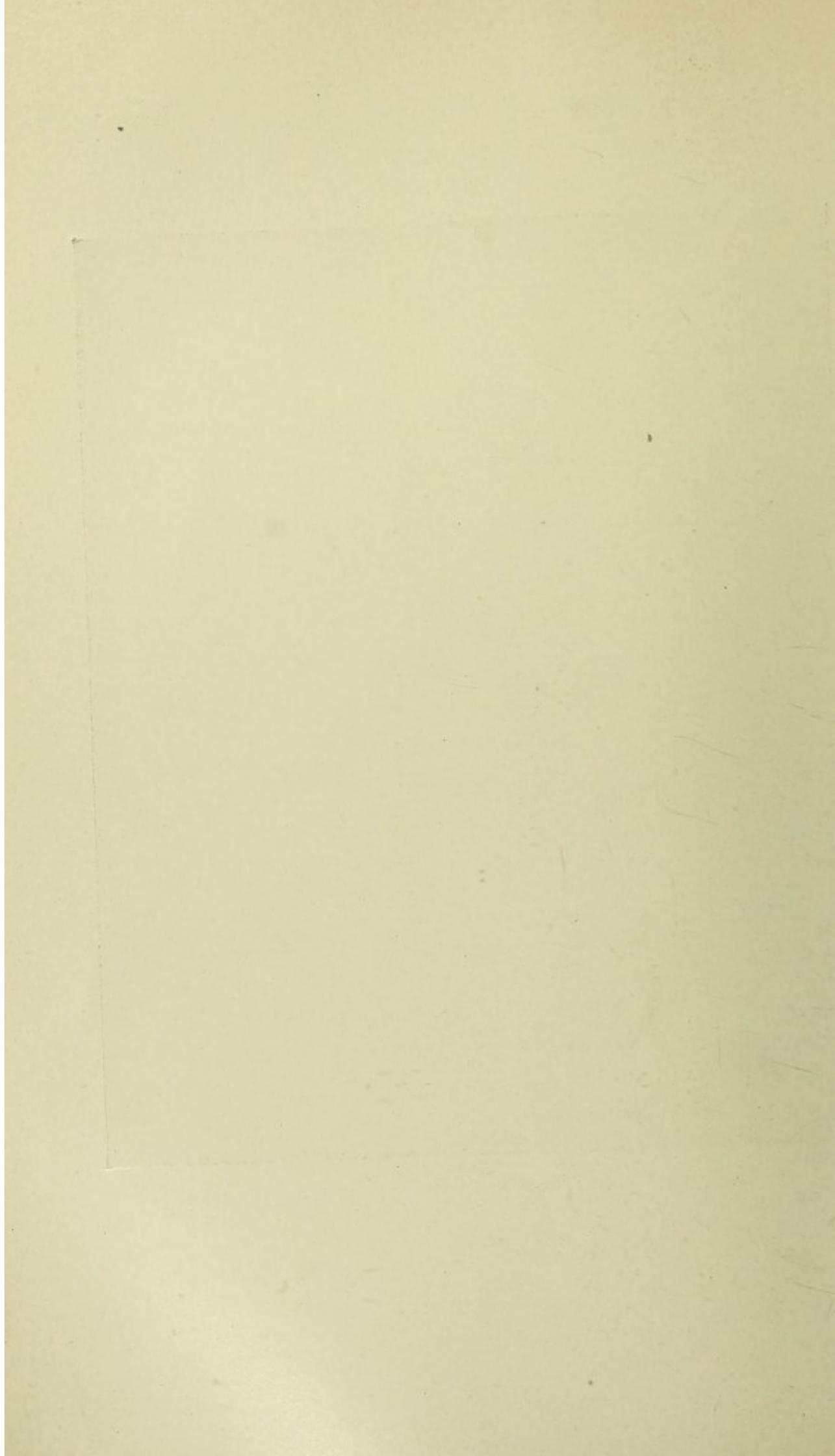
(Face interne.)



ANATOMIE ARTIFICIELLE DE L'OREILLE DE PIERRE-FRANCOIS-BENEZET PAMARD

p. 56





d'en exposer la configuration avec assez de détail : l'œil et l'oreille. Aussi Pamard a-t-il repris ces deux organes et les a-t-il donnés beaucoup plus amplifiés que la tête. L'oreille surtout est un chef-d'œuvre d'ingéniosité et nous montre que, outre ses connaissances anatomiques, Pamard possédait un réel talent de modelage. Et sauf le vitré et le cristallin de l'œil, pour lesquels il fut obligé d'avoir recours à un verrier, Pamard a confectionné toutes ses pièces lui-même avec de la filasse, du carton et du papier mâché ; lui-même il les a modelées, les a peintes et les a ajustées. Il avait l'intention de représenter ainsi tout le corps humain : il mit cinq ans à faire la tête ; sa vie entière n'eût pas suffi pour lui permettre d'achever le corps, il s'arrêta (1).

Nous devons aussi faire mention de son talent de peintre ; son arrière petit-fils possède de lui deux tableaux : l'un représente Nicolas-Dominique, son père, à son lit de mort ; l'autre est le portrait de son fils à l'âge de dix-neuf ans ; celui-ci surtout se recommande par un talent d'exécution et n'est pas indigne d'attirer les regards.

La variété et la multiplicité des travaux de Pamard nous montrent la puissance du travail de leur auteur. Praticien très occupé, nous le voyons appelé au loin et pouvons le suivre à Lyon, Grenoble, Genève, Valence, Toulouse, Montpellier, Mende, Nîmes, Marseille. Malgré la multiplicité de ces voyages, qui s'effectuaient alors lentement et lui occasionnaient de longues absences, il a laissé une œuvre manuscrite des plus considérables. Ces manuscrits ne sont pas des notes jetées au hasard : il les a revus maintes et maintes fois ; même dans les

(1) Ces travaux d'anatomie plastique seraient antérieurs à 1764, si nous nous en rapportons à cette phrase relevée dans une lettre qu'il écrit de Lyon le 12 octobre de la même année : « Je lui fis voir mon œil artificiel qui lui fit beaucoup de plaisir. »

premiers, mis au net, comme pour la publication, nous trouvons des notes ajoutées longtemps après. Quelques-uns en triple exemplaire, tous de la main de l'auteur, nous font assister à la genèse de ses œuvres et nous montrent, par les ratures, les adjonctions, les corrections, tout le soin et toute l'exactitude qu'il voulait apporter même dans les moindres détails.

Il passait une partie de ses nuits à travailler, et employait pour se dégager la tête une méthode singulière : « Les personnes de tempéramment bilieux, sensibles, « et pétries de sel, ont toujours trop de fluide électrique « dans la tête. Je puis bien me mettre dans le nombre, « puisque tant l'été que pendant l'hiver, quand je tra- « vaille sur des sujets contentieux, tel que cet ouvrage, « je suis obligé de m'appliquer sur la teste un bonnet « trempé dans l'eau froide, que je secoue de temps en « temps pour luy rendre sa fraîcheur, ou que je trempe « de nouveau dans l'eau. Je le garde sur la teste jusqu'à « ce que je sois dans un état de calme. »

Ce fut un savant modeste ; il travaillait pour l'amour de l'art, sans ambition, ce qui nous explique pourquoi ses œuvres sont restées inédites : « Il n'a manqué à ma « méthode, pour la faire connaître et adopter univer- « sellement, qu'une petite place dans les fastes de « l'Académie. »

D'ailleurs, à mesure que la vieillesse s'avance et lui montre qu'il n'arrivera pas à la fin de sa tâche, son fils grandit à ses côtés ; c'est à lui qu'il semble destiner les derniers de ses écrits quand il dit, vers 1792 : « Que les « jeunes chirurgiens profitent de mes fautes comme « de mes découvertes, et je meurs content. »

## X

Après nous être occupé de l'œuvre médicale de Pierre-François-Bénézet Pamard, qu'il nous soit permis de jeter un coup-d'œil sur ses productions littéraires.

Pamard cultivait la poésie : il a laissé un nombre considérable de vers ; tous ne sont pas des chefs-d'œuvre ; mais quelques-unes de ces pièces ont un cachet d'originalité qui en rend la lecture agréable. Nous renvoyons d'ailleurs ceux qui seraient curieux de connaître cette partie de l'œuvre littéraire de Pamard, aux *Pièces justificatives* (VI), où figurent un certain nombre de ses élucubrations poétiques.

Jetons ici un coup-d'œil sur un manuscrit intitulé : « *Parallele entre l'éducation publique et l'éducation particulière, et avantage d'une éducation mixte.* »

C'est un fort beau discours académique ; nous ignorons en quelles circonstances il a été prononcé.

Pamard étudie d'abord le but de l'éducation :

« Le but de l'éducation est ou doit être de former aux jeunes gens un tempérament robuste, un esprit éclairé et des mœurs honnêtes....., en un mot d'en faire des hommes. »

Un des défauts de l'éducation publique, c'est que les enfants livrés à eux-mêmes ne sont surveillés que par des yeux indifférents à leurs qualités morales :

« Leurs instituteurs pourront être sages, éclairés, savants, ils auront tout pour faire de leurs élèves des hommes instruits, mais ils n'auront pas ce qu'il faut pour en faire des hommes vertueux. L'intérêt du cœur ne s'achète pas, et sans lui l'éducation morale des enfants ne peut qu'être négligée. »

L'éducation particulière (Pamard entend par là celle donnée par un précepteur qui s'attache à son élève jusqu'à son complet développement intellectuel) n'est pas

exempte d'inconvénients, et surtout il y manque l'émulation, cet aiguillon qui est le plus grand mobile des progrès.

« Or, puisque l'émulation, le ressort le plus puissant pour exciter les jeunes cœurs à l'acquisition des connaissances utiles et à la pratique des devoirs de leur âge, appartient à l'éducation publique exclusivement, il est facile d'en conclure l'immense avantage qu'elle lui donne sur l'éducation particulière qui en est privée. »

Pourquoi l'élève s'instruira-t-il plus rapidement dans une école qu'en écoutant les leçons de son précepteur ?

« C'est que l'élève de l'école trouve partout des objets de comparaison à sa portée, qui excitent et renouvellent son ardeur, au lieu qu'un enfant n'aura pas la témérité de se comparer à son précepteur. Le premier profite de ce qu'on lui dit et de ce qu'on dit aux autres, de ses fautes et des leurs ; le second ne peut connaître une règle qu'après l'avoir violée lui-même mille et mille fois. »

Dans cette fréquentation journalière du collège, l'enfant s'aguerrit aux luttes de la vie :

« Il voit des injustices, souvent même il en est l'objet ; mais il verra les mêmes choses dans la société. Il aura déjà appris à défendre lui-même ses intérêts, à n'agir qu'avec réflexion, à ne jamais se laisser opprimer, mais à se laisser conduire quand il le faut. L'éducation du collège, tout en exigeant la soumission, respire un air de liberté qui élève l'âme des jeunes gens, agrandit leurs idées, leur forme déjà un caractère et l'ennoblit autant que l'éducation privée l'énerve et le rétrécit. L'une est plus propre à faire un citoyen utile à sa patrie ; l'autre, un effeminé qui le fatigue de son luxe et de sa mollesse. L'éducation publique semble faite plus particulièrement pour un gouvernement républicain ; l'éducation privée, pour un gouvernement monarchique...

« L'éducation particulière est une éducation molle, froide, méthodiquement ennuyeuse : on efface le caractère à force de polir les mœurs, et l'on fait un homme nul pour avoir voulu faire un homme parfait...

« N'oublions pas que c'est surtout dans les collèges qu'on se forme un esprit de discernement d'où dépend souvent le bonheur

ou le malheur de la vie. C'est là qu'on apprend à se choisir un ami, à le distinguer des autres, à le cultiver, à s'en faire aimer. On y forme des liaisons précieuses que le temps ne fait que resserrer, et qui sèment de quelques fleurs le sentier épineux de la vie. »

Voyez le tableau que Pamard nous fait de l'adolescent sortant des mains de son précepteur, à côté de celui de l'adolescent sortant du collège :

« Parvenu à l'âge de l'adolescence, le jeune homme qui n'a jamais quitté ses parents et son instituteur aura des mœurs réglées et des manières polies ; on s'étonnera de sa raison précoce, de ses réparties heureuses ; il paraîtra avec avantage aux yeux des juges superficiels ; il étalera modestement son instruction, et ne sera, malheureusement pour lui, que trop admiré. La fumée de l'encens, en enflant son esprit et son cœur, ne fera qu'en augmenter le vuide.

« L'écolier du collège n'aura rien à cet âge qui prévienne en sa faveur ; accoutumé à des manières aisées et familières, la politesse aura peut-être à se plaindre de ses écarts. Les usages du monde lui seront plus étrangers, et il n'aura ni maintien, ni à propos ; il oubliera quelquefois qu'il n'est pas au collège, ou peut-être il aura une timidité exagérée ; il sera en général trop libre ou trop gêné.

« Mais combien différemment ils se comporteront dans la vie : dès qu'ils seront lancés dans la carrière du monde, suivez-les avec attention. Vous verrez l'un tout étonné, tout confus, tout embarrassé de n'y rien trouver de ce qu'il a vu jusqu'à présent et de ce qu'il espérait voir toujours ; il est atterré, confondu de ce changement. Accoutumé à être chez lui le centre des affections et des sollicitudes, il ne rencontre plus que des indifférences. Il ne faisait rien par lui-même, et semblable à un enfant à qui on a ôté les lisières, il ne sait plus marcher, le moindre vent le renverse, la moindre chose lui fait peur. Dans ce monde si nouveau pour lui, tout l'étonne, tout l'embarrasse, tout lui semble au-dessus de ses forces. La plus petite affaire, où il doit agir par lui-même, est un labyrinthe où il se perd, s'il n'a pas un fil qui le ramène. Il éprouve bientôt qu'il ne peut pas en être dans la société comme il en était dans sa maison. Il n'y voit qu'injustice, égoïsme, cupidité ; ses idées se brouillent, son caractère faible est bientôt découragé, et s'il échoue une fois par la droiture, on le verra bientôt s'appliquer à réussir par la ruse.

« Mais celui qui fut confié à l'éducation publique est déjà tout accoutumé au monde dans lequel il est obligé d'entrer. Il connaît les variations de la fortune ; les refus, les injustices, les travers ne sont pas choses nouvelles pour lui ; il sait d'avance comment il faut les supporter ; il a déjà joué un rôle actif parmi ses camarades ; il en a été raillé, battu ; il a éprouvé les frottements de l'amour-propre, les oppositions de l'intérêt, le choc des passions ; il s'est roidi contre les difficultés, il a exercé sa résistance physique et morale ; le monde ne se présente à lui que comme un grand collège, il n'y voit rien qui effraye son imagination. La scène et les acteurs s'agrandissent, mais l'intrigue est toujours petite, et le dénouement, comme au collège, est à l'avantage du plus adroit. »

Pamard conclut qu'il faut concilier les deux éducations : il faut, pour le bien de l'élève, que l'éducation publique soit soutenue par l'éducation particulière. Où trouvera-t-on cette éducation mixte ?

« Cette importante modification se trouve dans les collèges de second ordre, qui ne sont qu'un emplacement où se rendent les enfants à certaines heures du jour, pour y recevoir, chacun dans sa classe, les leçons des régents et les tâches qu'ils imposent. Le reste du temps se passe dans leur famille..... Ce système d'éducation détruit les inconvénients moraux des deux systèmes qu'il modifie. Il prend de l'éducation particulière toute sa vigilance sur la conduite et les affections intérieures, et de l'éducation publique, tous ses avantages pour l'exercice du corps et l'instruction de l'esprit. »

Nous avons cru utile de nous appesantir sur cette partie toute littéraire de l'œuvre manuscrite de Pierre-François-Bénézet Pamard, pour que, après l'avoir apprécié comme savant, on puisse encore mieux connaître l'homme : on voit que, dans sa vie, comme dans ses travaux scientifiques, il a toujours eu le même scrupule pour la recherche de la vérité.

Il est possible que ses contemporains ne lui aient pas rendu la justice qui lui était due ; mais il ne pourra se plaindre que la postérité n'ait pas réformé ce jugement

à son égard. Et c'est ce seul juge dont nous devons nous inquiéter, car, comme dit le poète,

Le juge sans reproche est la postérité.

## XI

Pamard s'était marié le 31 mars 1760 avec Marie-Rose-Madeleine Chauffard, fille d'un tanneur de la ville. De ce mariage naquirent deux fils : Jean-Baptiste-Antoine, qui succéda à son père dans la pratique chirurgicale, et Jean-Baptiste-Marie, qui rentra dans les ordres et mourut curé de la paroisse de Saint-Didier vers 1822.

Les dernières années de Pamard furent attristées par les événements qui bouleversèrent sa patrie : s'il ne fut pas témoin des massacres de la Glacière, il figura au dernier acte de cette horrible tragédie ; il assista à l'exhumation des victimes et signa les procès-verbaux le 17 novembre 1791 (1).

(1) « PROCÈS-VERBAL DES GENS DE L'ART. — Nous soussignés, docteurs en médecine, maîtres en chirurgie, aides-major du grand hôpital de cette ville, ayant été requis par MM. les commissaires du Roy, à l'effet de constater sur l'état et cause de mort des différents cadavres que l'on a trouvés dans une tour du palais ; déclarons et rapportons que, nous étant transportés sur le dit lieu, nous avons vu extraire de la dite tour soixante cadavres, dont treize étaient de femmes, ce que l'on a parfaitement reconnu par les vêtements, seul signe propre à les distinguer, vu l'état de dissolution et de putréfaction dans lequel ils étaient tous, soit par la chaux vive dont ils avaient été couverts, soit par le temps qui s'était écoulé depuis leur mort, temps que nous pouvons faire monter au terme d'environ un mois, par le degré de putréfaction dans lequel ces corps se trouvaient. Nous certifions de plus avoir reconnu très distinctement sur plusieurs des dits cadavres, différentes taillades et fractures, notamment sur les os du crâne, qui ne peuvent avoir été faites que par des instruments tranchants et contondants, comme sabres, massues, etc.

« D'après toutes ces observations, nous croyons être autorisés à prononcer que ces cadavres ont été égorgés ou assommés, et précipités ensuite d'environ soixante pieds de hauteur dans les lieux où on les a

Sur ses vieux jours, il eut des démêlés avec la nouvelle administration municipale : le 31 août 1792, « quatrième année de la liberté », met-il entre parenthèses, en se défendant contre des chiens, la poignée de sa canne se dévissa et il se trouva l'épée à la main, se débattant contre la meute. L'intervention de quelques patriotes, plus zélés à faire du bruit qu'à porter secours à un vieillard, augmente le tumulte. Un ami ouvre sa porte et soustrait Pamard à leurs insultes. Mais immédiatement sommation d'avoir à rendre compte de sa conduite devant les citoyens officiers municipaux. Colère et émotion du vieillard, que l'on vient réveiller de sa sieste pour lui faire cette triste commission. L'intervention de son fils détourna l'orage.

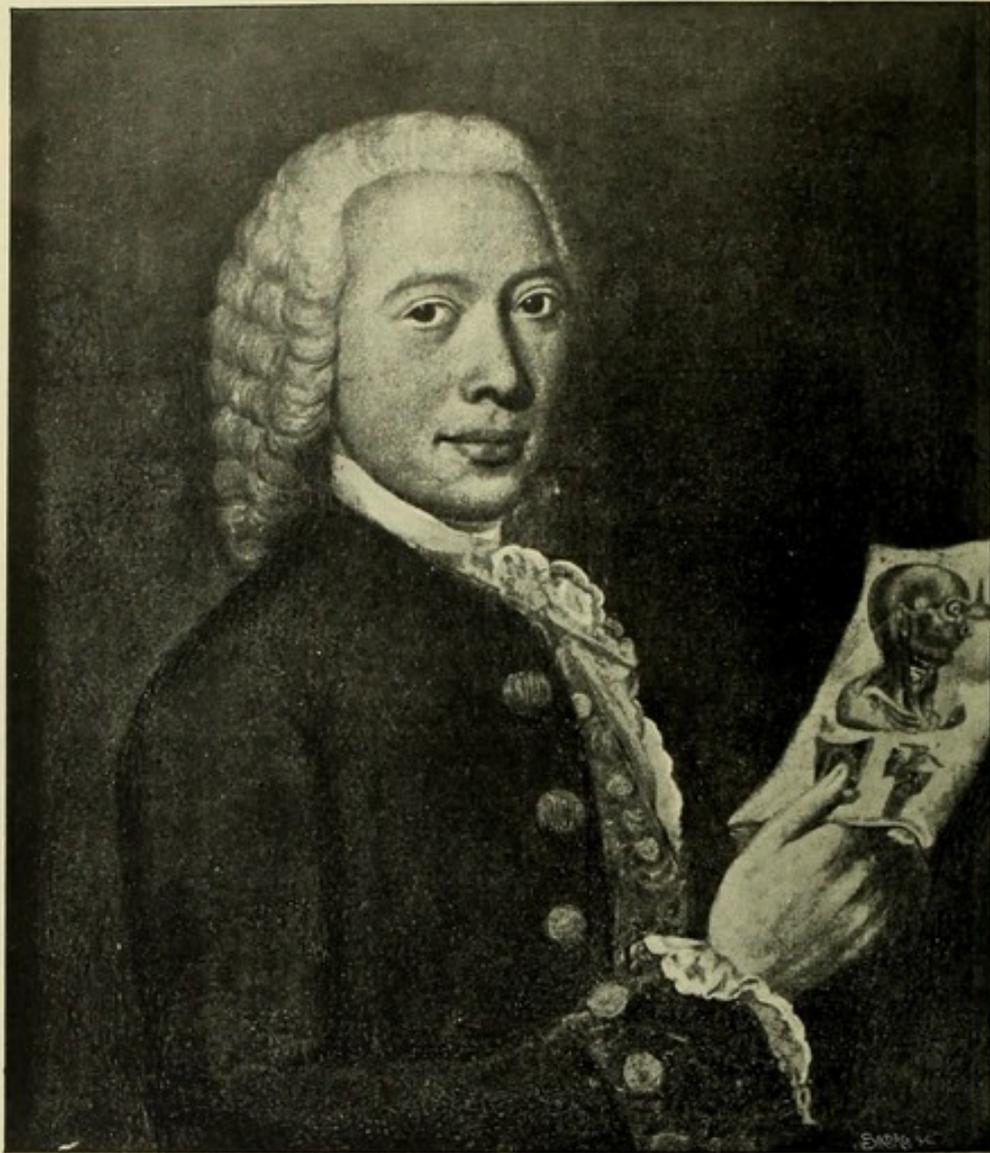
Les tracasseries des nouveaux pouvoirs ne s'arrêtèrent pas là : on décachète et on intercepte ses lettres, comme d'un suspect ; il s'en plaint amèrement : « Comme si le fer entre mes mains avait jamais servi à autre chose qu'à des heureux usages ». Bien plus, on arrête son élève, M. Feux ; on le bourre de coups de crosse ; on le menace de le pendre, mais toujours au nom de la liberté. Quelques jours après, on lui cherche noise pour des questions d'impôt, et nous voyons, trois mois avant sa mort, le malheureux vieillard exposer dans un plaidoyer touchant, mais qui se ressent de la sénilité et du trouble que les événements ont jeté dans son esprit, l'histoire complète de sa vie. Malheureusement nous n'avions pas besoin de cette nouvelle preuve pour savoir qu'à cette

trouvés. En foi de quoi nous avons signé le présent rapport, ce 17 novembre 1791.

« FORTUNET, médecin ; MÉTIGNY, d. m. ; SAUVAN père, chirurgien ; CLÉMENT, m. en chirurgie ; DELOULME, aide-major de l'hôpital ; COUREN, aide-major de l'hôpital ; PAMARD père, pour mon fils, chirurgien. »

*In Duhamel, Documents sur la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, Paris, Picard, éditeur, 1891, p. 97.*





p. 65

JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-BÉNÉZET PAMARD  
(1763-1827)

*D'après le portrait peint par son père.*

époque on ne respectait plus rien de ce qui était respectable. La piété filiale de ses enfants adoucit autant qu'il était possible la tristesse de ses derniers jours.

Son fils, J.-B.-Antoine, est maître en chirurgie en 1782, maître ès-arts en 1783 ; sur son diplôme de chirurgien ont apposé leur signature son grand-père, Nicolas-Dominique, comme doyen du Collège de Chirurgie, et son père, Pierre-François-Bénézet, comme premier examinateur. Il alla terminer ses études à Paris : nous voyons qu'il est souvent question de lui dans la correspondance de son père avec Louis et Andouillet.

Dès son retour de Paris vers 1786, il seconde son père dans la pratique chirurgicale : le 22 janvier 1787, il est nommé son coadjuteur à l'hôpital ; il lui succède comme chirurgien-major en 1793. Le 18 avril 1793, il est couronné par l'Académie de Chirurgie pour son mémoire sur le meilleur mode de suture. A cette distinction l'Académie en ajoute une autre : elle le nomme membre correspondant. L'Académie de Chirurgie disparut dans la tempête révolutionnaire ; mais plus tard, J.-B.-Antoine Pamard fut nommé membre correspondant de l'Académie royale de Médecine.

Le 20 janvier 1801, il est nommé membre correspondant de la Société médico-chirurgicale de Toulouse, et associé de celle de Montpellier, le 21 novembre de la même année. La Société de Médecine de Lyon l'admet comme membre correspondant le 20 février 1804.

Il fut le promoteur et le propagateur de la vaccine dans le département. Dès 1800, il est chargé du service médical des prisons ; il est membre du jury médical des officiers de santé en 1811 ; pendant 20 ans, il professe à l'hôpital le cours d'anatomie. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1815. Il mourut en 1827.

Voici la liste de ses œuvres :

I. Le *Mémoire sur les sutures*, couronné par l'Académie de Chirurgie, en 1793.

II. Un *Mémoire sur l'hydrocèle*, où il conseille la méthode par injection (1).

III. *Topographie physique et médicale d'Avignon et de son territoire*. Avignon, chez Niel, 1801, in-8°.

C'est un tableau des plus intéressants et des mieux tracés. Pour nous borner, citons ce seul passage qui est encore une actualité :

« Parmi les causes qui ont détourné les malades de se rendre à l'hôpital, on peut compter la suppression des religieuses. Ces personnes respectables, animées par les sentiments de la religion et de l'humanité, se vouaient à Dieu et le servaient dans la personne des pauvres ; aussi leur prodiguaient-elles les soins les plus assidus et les plus empressés. Les fonctions les plus pénibles et les plus dégoûtantes ne les rebutaient point ; elles attendaient du ciel le prix de leur dévouement ; elles consolait le pauvre et adoucissaient ainsi avec le sentiment de ses maux celui de sa misère. Combien de bourgeois étaient moins bien servis chez eux que l'indigent ne l'était dans l'hôpital !..... Il serait à souhaiter qu'ici, comme on l'a déjà fait ailleurs, on rétablît la maison de ces vertueuses filles. Il s'en faut bien qu'elles aient été remplacées par des gens à gages qu'on a chargés de leurs fonctions. Le bon ordre, l'économie, l'humanité commandent leur rétablissement. »

Ce Mémoire valut à son auteur un prix de l'Institut de santé et de salubrité du Gard : il fut imprimé par ordres et aux frais de l'administration municipale d'Avignon.

IV. *Éloge de M. Pamard*. Avignon, Niel, éditeur, 1802.

C'est un beau discours académique, hommage de piété filiale à la mémoire de son père : il fut lu en séance publique de l'Athénée de Vaucluse le 28 septembre 1802.

(1) BARJAVEL donne ces deux mémoires comme ayant été publiés dans le *Journal de Médecine* de Sedillot : nous les y avons vainement cherchés.

L'éloge qu'il fait de son père n'est pas exagéré. On le trouvera plus loin *in extenso*.

V. *Observation sur une fistule lacrymale opérée par un procédé particulier, avec le journal exact du traitement qui a suivi l'opération*, par J.-B. A.-B. Pamard, chirurgien en chef des hospices civils et militaires d'Avignon, professeur d'anatomie, membre de l'Athénée de Vaucluse, associé des Sociétés de médecine de Marseille, de Toulouse, Nîmes et de celle de Montpellier et de la Société agricole, commerciale et littéraire de Carpentras.

Ce mémoire se trouve dans les annales de la Société de médecine pratique de Montpellier, an XI (1803). Le procédé dont il est question n'est autre que celui de son père par la méthode de la sonde à ressort (1).

VI. *Observation sur une tumeur rare et singulière, située sous la langue et s'étendant beaucoup au-dessous du menton, avec la description du procédé opératoire et l'histoire du traitement*. Annales de la Société de Médecine pratique de Montpellier, 1805, tome V, page 156.

VII. *Observation sur un accident d'apoplexie survenu par inanition après l'opération de la cataracte, et guéri simplement par l'usage des aliments*. — Ibid., 1804, t. III, p. 254.

VIII. *Observations sur l'extirpation de quelques tumeurs squaireuses situées sous la glande parotide*. — Ibid., 1807, t. IX, p. 404, et t. X, p. 90.

IX. *Mémoire sur quelques tumeurs de la tête et notamment sur celles qui portent le nom de taupe ou de tortue*. — Ibid., 1808, t. XI, p. 201-334.

(1) « J'eus recours à mon instrument ordinaire que mon père imagina pour cet objet, et dont il s'est servi pendant trente ans avec un succès constant. » La même année, Giraud inventait ou mieux publiait les résultats obtenus avec un instrument analogue. (*Précis du procédé opératoire employé pour traiter la fistule lacrymale, et notamment pour introduire le seton dans le canal nasal*, par M. Giraud, suppléant du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. *Journal de Médecine de Sedillot*, t. XVIII, p. 393, an XI.)

X. *Phénomènes particuliers et curieux qu'a présentés l'iris dans une opération de cataracte.* — Ibid., 1808, t. XII, p. 283.

XI. *Sifflet introduit dans la vessie.* — Ibid., 1808, t. XII, p. 287.

XII. *Observations pratiques sur divers cas de chirurgie.* — Ibid., 1814, p. 347, t. XXX.

Il a laissé des manuscrits assez considérables qui n'ont pas été dépouillés. On trouve des détails sur sa manière d'opérer la cataracte dans la thèse de son fils : *De la cataracte et de son extraction par un procédé particulier.* Paris, 1825.

Nous voyons dans cette thèse que J.-B.-A. Pamard fut le premier ou un des premiers à user des mydriatiques : lorsque la pupille était rétrécie, il la dilatait avant l'opération en instillant quelques gouttes d'une solution d'extrait de belladone (1).

J.-B.-A. Pamard avait inventé un *speculum oculi* en forme de pince, assez commode pour écarter les paupières ; il n'en recommande l'emploi que pour les cas où on aurait un mauvais aide, car pour lui le meilleur écarteur ce sont les mains d'un aide exercé.

Sauf qu'il rejette les préparations, son procédé opératoire est celui de Pierre-François-Bénézet. Il lui donna de brillants résultats, si nous nous en rapportons à la statistique suivante de ses opérations données par son fils dans sa thèse.

(1) DEMOURS (*Application des effets de la belladone au traitement de plusieurs maladies des yeux.* — *Journal de Médecine* de Sedillot, an XI, t. XVIII, p. 387) repoussait cette pratique : « Pour la cataracte, comme l'a proposé M. Raimarus, de Hambourg, on doit être sobre de belladone, parce que l'iris tombé dans le relâchement s'engage assez facilement dans les lèvres de la plaie. »

*Résultat des opérations  
pratiquées par Antoine-Jean-Baptiste PAMARD  
suivant le procédé de Pierre Pamard :*

Opérations de la cataracte pratiquées : 359.	}	Vue rétablie : 340.	{	Parfaitement.....	302
				Imparfaitement.....	38
		Cécité absolue : 19.	}	Inflammation.....	9
				Cataracte capsulaire	3
				Procidence de l'iris.	2
				Lésion et adhérence de l'iris.....	2
				Obturation de la pu- pille.....	1
				Coup porté sur l'œil	1
			Amaurose.....	1	

De la comparaison de la statistique de son père avec la statistique de Cloquet, l'auteur fait ressortir la supériorité de cette méthode. Mais de nombreuses erreurs de date nous prouvent que Paul-Antoine Pamard ignorait, ou n'avait pas feuilleté les manuscrits de son grand-père.

Paul-Antoine Pamard, né le 24 août 1802, succéda à son père dans la pratique de la chirurgie et de l'oculistique qu'il pratiqua de 1827 à 1862. A cette époque, ayant été nommé membre du Corps législatif, il se démit de ses fonctions de Chirurgien de l'hôpital en faveur de son fils, notre distingué confrère le Docteur A. Pamard, interne des hôpitaux de Paris.

Avignon, mai 1899.

Docteur P. PANSIER.



Nous croyons devoir faire figurer ces notes complémentaires, recueillies trop tard pour avoir pu être insérées à leur lieu et place :

I. PIERRE PAMAR fit son stage de barberie dans la boutique de maître Champignaud. Le 16 juillet 1699, le corps des chirurgiens s'assemble pour discuter sur la présentation de Pierre Pamar : sous prétexte qu'il a présenté une attestation et non un contrat d'apprentissage, le corps, « après avoir fait consulter M. de Pays, notre avocat..., celui-ci nous ayant dit que nous étions fondés..., décide qu'il ne serait point admis à présentation. »

Ses titres étant en règle, Pierre Pamar est admis à présentation le 14 juillet, mais il n'en avait point encore fini avec le mauvais vouloir de la corporation : on commence par le renvoyer à une date assez éloignée ; on lui donne journée « pour huit jours après la feste de St Cosme et St Damien », c'est-à-dire pour le 5 octobre.

Le 5 octobre, il passe enfin son premier examen : « n'ayant pas totalement répondu à tous les maîtres », on ne l'admet que sous la condition « qu'il ne fera son premier chef-d'œuvre que dans six mois à compter d'aujourd'hui. »

Sur le point de se marier, Pamar adresse une requête au corps pour qu'on lui abrège le temps de son premier chef-d'œuvre : le 6 janvier 1720, le corps lui accorde sa demande sous cette réserve qu'étant admis à tous ses actes, il ne pourrait jouir du privilège, tant de sa boutique que de celle de M. Champignaud, pendant le temps et terme de deux années. Cette restriction était d'autant plus vexatoire, que le lendemain de ce jour le corps accordait au sieur Fabre la même faveur, et sans restriction aucune cette fois, « parce qu'il a fait intervenir amis et puissances » et qu'il peut donner dix écus et un louis d'or et demi. Malheureusement pour lui, n'ayant ni hauts amis, ni puissances à faire intervenir, pas plus que surabondance de louis d'or, Pierre Pamar dut passer sous les fourches caudines du corps.

Les quatre chefs-d'œuvre de Pierre Pamar portent sur le *bubonocèle*, la *fistule à l'anus*, l'*empiesme*, l'*aneurisme*.

Admis dans le corps, Pierre Pamar ne tarde pas à y occuper une place honorable. Le 8 février 1703, il a la condescendance d'abandonner au corps le privilège de chirurgien de la garnison dont il vient d'être investi : en retour, la corporation lui fera une rente de 12 escus.

Le 12 février 1704, le corps nomme Pierre Pamar son procureur et lui vote 12 escus de pata par an pour ses bons services. Le procureur, plus tard le syndic de la corporation, remplissait

envers elle les fonctions de secrétaire, trésorier et chargé d'affaires.

Le 9 décembre 1704, la corporation lui alloue encore une gratification de un louis d'or de 13 livres, pour avoir fait terminer un procès à l'avantage du corps.

Pamar remplit ses fonctions de procureur jusques au 17 février 1705 ; la corporation était alors débitrice à son égard de 300 livres patas, dont elle s'engage à lui faire l'intérêt au cinq du cent jusques à remboursement : celui-ci n'eut lieu qu'en 1724.

Pierre Pamar fut renommé procureur le 3 août 1714, et remplit ces fonctions jusques au 6 septembre 1720.

L'instruction première de Pierre Pamar fut sans doute assez négligée, si nous nous en rapportons à l'orthographe fantaisiste des comptes-rendus rédigés par lui dans le livre de réception des maîtres en chirurgie.

II. NICOLAS-DOMINIQUE PAMARD, étant fils de maître, n'éprouva pas les mêmes vexations que son père pour entrer dans la corporation. Il fait sa notification le 24 avril 1719 : son premier examen porte sur la *miologie* ; ses chefs-d'œuvre, sur l'*anatomie*, le *traité des tumeurs*, l'*opération du trépan*, l'*aneurisme*.

N.-D. Pamard fut doyen de la corporation depuis 1767 jusques à sa mort.

Il collabora au manuscrit intitulé : *Chroniques ou recueil des époques arrivées dans cette ville.....*, par le chevalier de Trois-Étoiles.

La part de collaboration de Nicolas-Dominique Pamard dans cette histoire d'Avignon comprend la période comprise entre 1746 et 1779.

Sur ce manuscrit, nous trouvons les deux premières pages, selon la vieille manie de Nicolas-Dominique, remplies de recettes hétérogènes : médicaments, vernis, mastic, sirops.....

Nous voyons dans ces pages qu'il fut consul, en 1748, avec M. de l'Église et un apothicaire. L'élection de ces trois personnages : M. de l'Église, un chirurgien et un apothicaire, donna naissance à cette épigramme :

Belle Philis, ne soyez pas surprise  
Du choix des magistrats nouveaux.  
Notre ville pleine de maux  
N'a plus besoin que de l'Église ;  
Tout le monde en est convaincu,  
En luy voyant la<sup>s</sup>pharmacie au cul.

Une courte note, à la dernière page de ce manuscrit, nous apprend qu'au mois de mars 1756, Pamard est reçu chirurgien de l'hôpital St-Bénézet. La note portant qu'il a été reçu en même temps que Brouillar, il est probable qu'il s'agit de Pierre-François-Bénézet, contemporain de ce dernier.

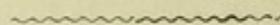
III. PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD fait sa notification le 17 novembre 1743. Ses examens portent sur le *Traité des plaies* ; ses chefs-d'œuvre, sur le *panaris*, l'*empiesme*, le *bec-de-lièvre*, le *trépan*.

IV. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-BÉNÉZET PAMARD fait sa notification chez son aïeul, doyen du Collège de Chirurgie, en présence de son père, premier examinateur, le 23 janvier 1782. Après son premier examen, il fait un compliment à tous les maîtres en général « et tout de suite une belle dissertation sur la *physiologie*. » Ses chefs-d'œuvre portent sur le *panaris*, la *fistule à l'anus*, l'opération du *bec-de-lièvre*, la *fistule lacrymale*. L'examen se termine par un beau compliment que le candidat fait au corps.

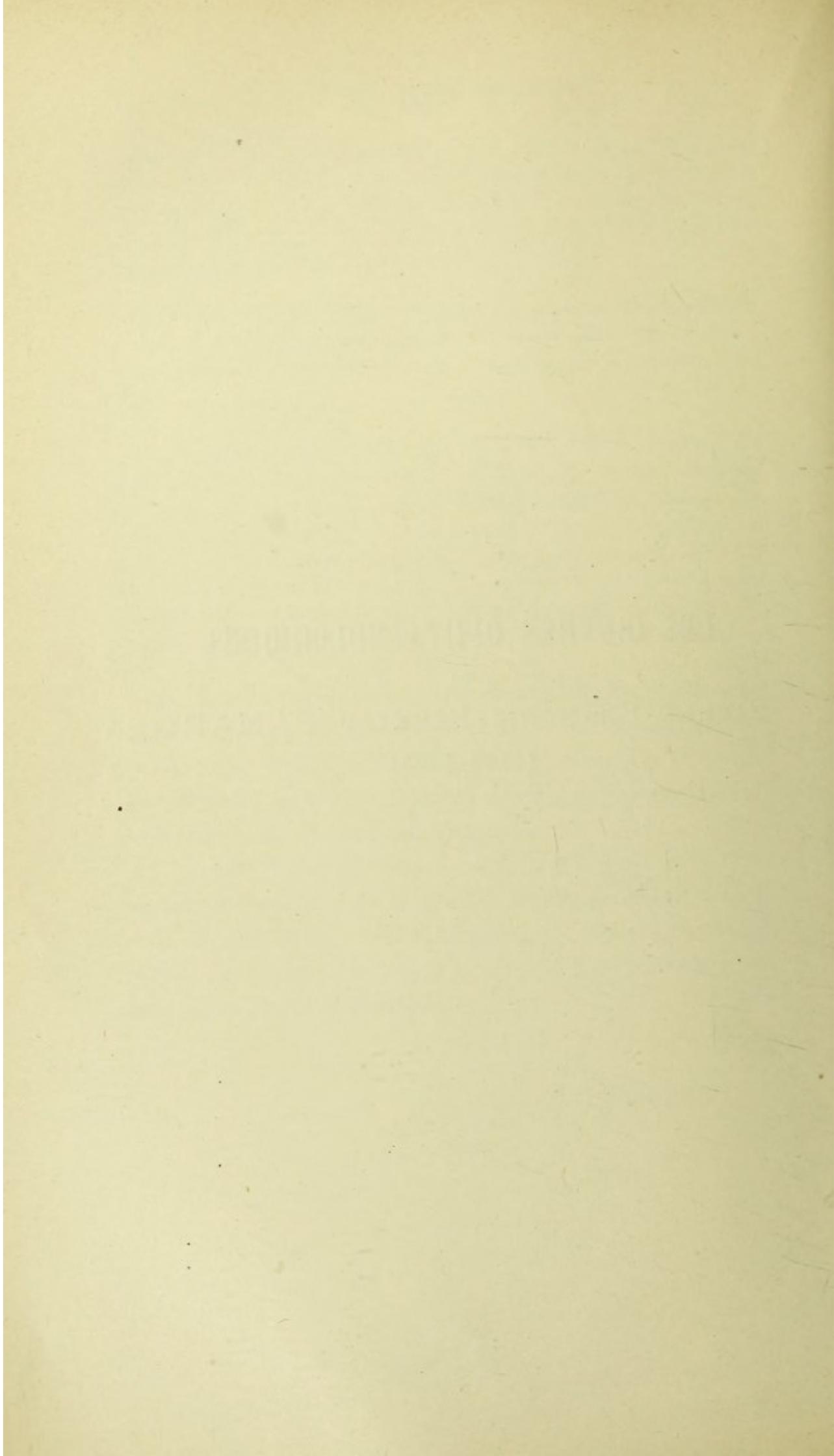
Ces détails complémentaires sont tirés du manuscrit intitulé : « *Livre des conclusions et de la réception des maîtres en chirurgie de cette ville d'Avignon* », dont on trouvera des extraits aux *Pièces justificatives*, et du manuscrit déjà cité de N.-Dominique Pamard.

Tous nos remerciements à notre collègue le Dr Laval, auteur de l'*Histoire de la Faculté de Médecine d'Avignon*, et à M. Labande, bibliothécaire et conservateur du Musée, qui ont bien voulu nous aider de leur science dans cette étude historique.

Dr P. PANSIER.



**LES ŒUVRES OPHTALMOLOGIQUES**  
DE  
PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD  
(1728-1793)



# 1<sup>ER</sup> MÉMOIRE SUR LA CATARACTE

DU 27 AOUT 1759

*Présenté à l'Académie Royale de Chirurgie.*



**Mémoire sur l'opération de la Cataracte par l'extraction, où l'on propose des instruments pour la rendre plus sûre (1).**

Les avantages de l'extraction du cristallin dans l'opération de la cataracte sont aujourd'hui généralement connus. M. Daviel, dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie de Chirurgie, déterminâ la méthode qu'on devait suivre dans cette opération ; il proposa des instruments pour la pratiquer, et les expériences déposèrent en sa faveur.

Malgré les succès de M. Daviel, M. La Faye crut pouvoir simplifier cette méthode ; il craignit, avec quelque raison, que la multiplicité des instruments dont se servait M. Daviel n'eût des inconvénients entre des mains moins adroites ; dans cette vue, il imagina un instrument pour faire d'un seul coup l'incision nécessaire à la cornée : c'est un espèce de bistouri mince, pointu, tranchant d'un seul côté et légèrement courbe sur son plat ; depuis sa pointe jusqu'à la distance d'un pouce, il acquiert par gradation deux lignes de largeur.

(1) Voir sur ce sujet aux *Pièces justificatives* : Lettres à Lecat, XXVIII ; lettres à Andouillet, XXVI ; lettres à Calvet, XXXII ; lettre à Limasset, XXXIII ; lettres de Pome, XXXIV.

Quelque temps après, M. Poyet présenta de même à l'Académie un instrument, qui, quoique différent de celui de M. La Faye, remplit le même objet : c'est une lancette en langue de serpent, de deux pouces de longueur sur une ligne et demie de large, et tranchante des deux côtés jusqu'à sa partie moyenne.

Il est inutile de répéter ici la manière de se servir de ces instruments : ces Messieurs en parlent avec la plus grande clarté à la suite de leurs réflexions sur la méthode de M. Daviel ; dans le deuxième volume des Mémoires, on voit le rapport de MM. Morand et Verdier sur leurs succès, ainsi que le dessin d'un petit bistouri dont M. Sharp se sert pour l'incision de la cornée.

Sur les traces de ces maîtres de l'art, je résolus d'entreprendre cette opération, qui est, sans doute, une de celles qui se rencontrent le plus souvent dans la pratique ; je m'y exerçai sur les cadavres, tantôt avec l'instrument de M. La Faye, tantôt avec celui de M. Poyet, en suivant exactement la méthode qu'ils prescrivent. Il me parut, après plusieurs épreuves, que, dans l'un et dans l'autre de ces instruments, il y avait des inconvénients auxquels une légère réforme pourrait remédier.

Dans le temps qu'on perce la cornée avec l'un des deux instruments, on est obligé de faire avec le doigt une sorte de compression sur le globe du côté du grand angle ; par là, l'humeur vitrée étant poussée contre la partie postérieure du cristallin, l'iris se dilate nécessairement et fait une saillie dans la chambre antérieure qui devient plus considérable par l'effusion de l'humeur aqueuse ; si cela arrive avant que d'avoir traversé la cornée, il est difficile avec les instruments proposés d'achever l'incision sans blesser l'iris.

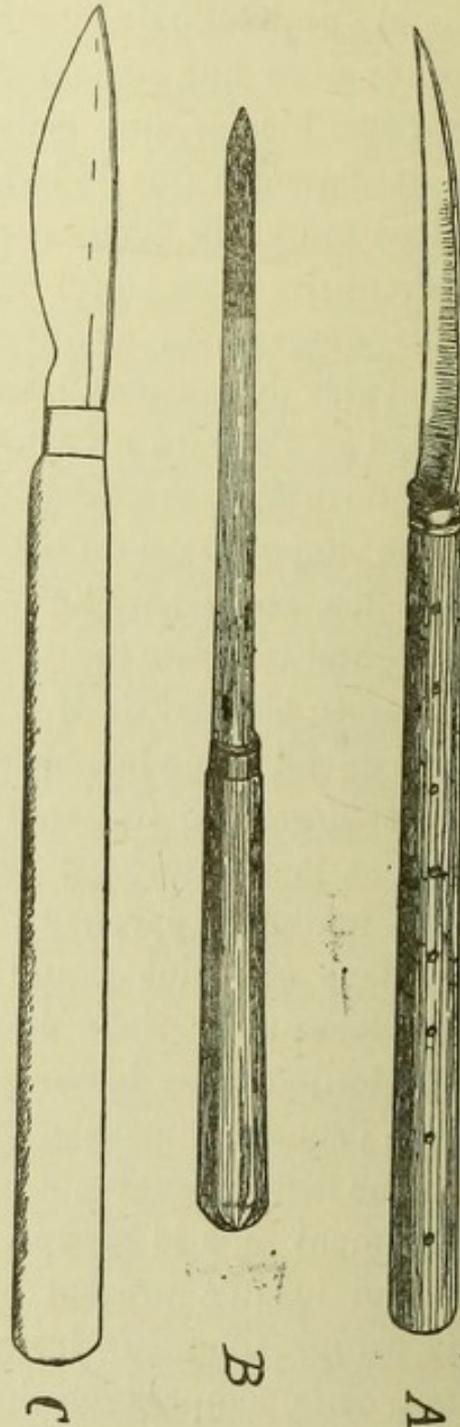
Je crois que cet accident pouvait dépendre du peu de largeur des instruments. En effet, supposant, comme cela arrive presque toujours, qu'au moment de l'introduction du bistouri dans la chambre antérieure l'iris se dilate et s'approche de l'instrument par la compression, il est évident que cette membrane risquera d'autant plus d'être blessée, que le disque du trou de l'iris aura plus de diamètre que la largeur de la lame ; le même accident aura lieu si on se sert d'un instrument étroit, tranchant des deux côtés.

Cette observation confirmée par l'expérience me donna l'idée de concilier les avantages des deux instruments. J'en fis faire un semblable à celui de M. Poyet, avec cette différence qu'il a deux lignes et demie de large, qu'il ne coupe que d'un côté, excepté à la pointe, qui, vers le dos, porte deux lignes de tranchant. On voit que j'empruntai la figure droite de l'instrument de M. Poyet et le dos du bistouri de M. La Faye, quoique ce dos dans le mien ne soit qu'un tranchant émoussé ; ainsi l'épaisseur de l'instrument se trouvant dans le milieu, suivant sa longueur, la pointe en a plus de force. Je m'aperçus, par de nouvelles épreuves, que le disque du trou de l'iris, dans son plus grand degré de dilatation et de saillie, lorsque le globe était comprimé par le doigt, portait toujours sur la surface de l'instrument, et que, lorsque j'achevai l'incision de la cornée, le bord mousse du même instrument étant encore dans l'œil glissait sur l'instrument sans le blesser.

Je n'ai jusqu'à présent parlé que des inconvénients de la compression sur les yeux des cadavres ; sur le vivant, cette compression doit être moindre à la vérité, mais la seule contraction spasmodique des muscles de l'œil est souvent assez forte pour appliquer l'iris derrière la cornée, à mesure que l'humeur aqueuse s'échappe.

Ainsi, que la saillie de l'iris arrive par la compression du doigt, ou qu'elle dépende de l'état tonique des muscles, la largeur donnée à l'instrument aura des avantages, en ce que l'incision de la cornée se fera plus également et que l'iris sera moins exposé à être coupé. Par cette correction des instruments de MM. La Faye et Poyet, il se trouve que le mien en réunit tous les avantages, sans en avoir les défauts : il a la figure droite de celui de M. Poyet, le dos de celui de M. La Faye, et il est aussi large que les deux ensemble.

Dans le mois de septembre 1758, je pratiquai cette opération sur deux personnes avec l'instrument rendu plus large, en présence de M. Gastaldy, médecin, et de M. Calvet, premier professeur de médecine. Je ne changeai rien à la méthode de MM. La Faye et Poyet, que la situation des malades. Je les fis coucher pour avoir la facilité d'opérer les deux yeux avec la main droite ; M. Poyet avait cru que cette situation aurait des avan-



A. Le couteau de La Faye.  
B. Le couteau de Poyet.  
C. Le couteau de Pamard.

tages ; elle en a beaucoup en effet, tant pour les malades que pour les chirurgiens et ses aides.

Les suites de ces deux opérations furent ordinaires et les malades distinguent tous les objets. Cependant j'observai, dans le temps de l'opération, que le mouvement des yeux, toujours opposé à la direction de l'instrument, était un inconvénient très considérable ; l'action simultanée des muscles, lorsque l'œil est piqué, ne le rend pas fixe dans tous les cas. Je souhaitai dès lors, pour rendre cette opération plus sûre, de trouver quelque moyen qui pût s'opposer à la mobilité des yeux ; mais, occupé à d'autres objets, je fus obligé de différer mes recherches.

Quelque temps après, il se présenta une opération dont les circonstances achevèrent de me décider ; le détail m'en paraît nécessaire, parce que c'est aux accidents qui arrivèrent à cause de la mobilité de l'œil, que je dois l'idée de l'instrument que j'imaginai pour le fixer dans le temps de l'incision de la cornée.

Madame Guinrandy, âgée d'environ 20 ans, mariée dans un village à quelques lieues d'Avignon, sortait de chez elle par un grand vent : pour garantir ses yeux de la poussière, elle prit son tablier avec les deux mains, et le jeta sur son visage ; des ciseaux pointus, pendus à la ceinture, suivirent le même mouvement, et la pointe, donnant dans l'œil gauche, lui fit une plaie irrégulière au travers de la cornée transparente, longue d'environ trois lignes, un peu plus basse que le trou de l'iris ; l'iris et le cristallin furent blessés. On saigna deux fois la malade ; on lui appliqua quelques deffensifs et la plaie de la cornée guérit, mais une partie du cristallin, engagée dans le trou de l'iris, devint opaque et rendit la malade borgne.

Je la vis, quinze jours après la blessure, avec les

symptômes décrits et une rougeur à la conjonctive qui empêchait la malade de supporter le jour. Il était aisé de décider, que l'extraction du cristallin était la seule ressource qui me restât. Je la préparai à cette opération par des remèdes généraux, avec les précautions qu'exigeait la grossesse, la malade étant enceinte de trois mois. Après vingt jours, tout fut disposé pour opérer.

J'attendis avec patience l'instant de percer à propos la cornée transparente du côté du petit angle, à une demi-ligne du bord de la cornée opaque ; dès que l'instrument eut fait environ deux lignes de chemin dans la chambre antérieure, l'humeur aqueuse s'évacua et la cornée se flétrit. A mesure que je poussais l'instrument, le globe suivait le même mouvement, et la cornée s'approchait du grand angle. Si j'essayais la compression pour tenir l'œil ouvert, l'iris faisait une saillie. Cette compression était d'ailleurs très difficile à cause de l'enfoncement du globe. Enfin la cornée transparente se cacha à moitié dans le grand angle, sans que la malade pût retourner l'œil ; voyant alors qu'il m'était impossible d'achever l'incision, je retirai mon instrument. La cornée revint peu à peu dans le milieu des deux paupières ; l'incision avait alors trois lignes d'étendue ; je saisis le moment de ce retour pour achever l'incision avec des ciseaux et à plusieurs reprises. Cette manœuvre fut extrêmement pénible. Lorsque je crus l'incision assez grande, je relevai le lambeau de la cornée avec des petites pincettes. Je détachai du trou de l'iris, avec une aiguille à cataracte, pointue et tranchante, une portion du cristallin qui y était engagée ; il sortit par l'ouverture avec des fragments d'une matière gélatineuse. La prunelle, quoique d'une figure irrégulière, parut nette et la malade distingua les objets tout de suite. Une saignée, la diète et quelques sangsues appliquées à la tempe calmèrent

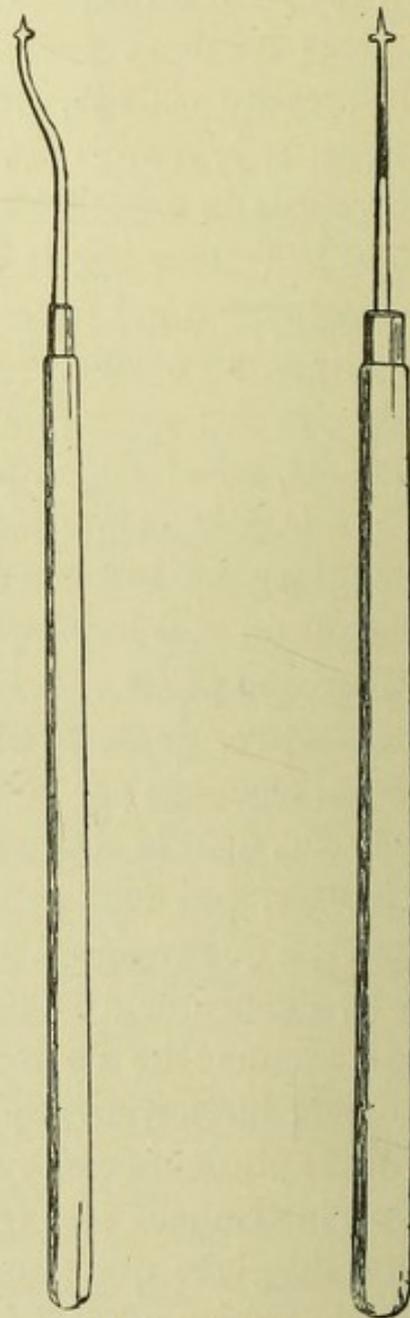
l'inflammation qui fut légère ; les deux plaies à la cornée n'ont point rendu l'œil difforme, la première cicatrice paraît blanche, l'autre n'est presque pas sensible ; leur situation plus basse que le trou de l'iris fait que la vue n'en est point offusquée. Le peu d'accident que j'avais eu dans les deux premières opérations m'engagea à entreprendre celle-là, malgré la grossesse ; je l'aurais différée, si je n'avais craint que le temps ne rendit les adhérences du cristallin à l'iris plus difficiles à détruire.

Mes réflexions sur le mouvement de l'œil dans cette opération me firent juger que le seul moyen de tenir les yeux fixes, à l'avenir, était de piquer le globe des deux côtés opposés ; par là, l'œil, ne pouvant pas fuir les instruments, serait obligé, pour ainsi dire machinalement, de rester à la même place : il ne s'agissait plus que d'imaginer un instrument propre à cet effet ; j'en fis exécuter un sous les proportions suivantes :

C'est une petite verge d'acier de deux tiers de ligne de diamètre, de deux pouces de longueur, aplatie sur le bout, terminée par une pointe d'une ligne et demie de longueur, dont la base a demi-ligne de large : aux côtés de la base, sont deux petits boutons arrondis qui servent d'arrêt ; à quatre lignes de la pointe, est une douce courbure ; l'instrument se redresse ensuite pour s'engager dans un manche de trois pouces de longueur : pour abrégé, dorénavant j'appellerai cet instrument *le trèfle*.

Après plusieurs essais sur le cadavre, où les avantages de cet instrument sont frappants, tant à cause de la stabilité du globe que pour la facilité de l'incision de la cornée, voici comment je me proposai de m'en servir. Le malade, supposé couché sur un lit, était placé à côté d'une fenêtre dont le jour donne sur la gauche ; je donne à tenir les deux paupières à un aide assuré : pour être plus ferme, il met un genou en terre et se place au côté

gauche et derrière le lit, si je dois opérer l'œil gauche ; il passe sa main droite sur la tête du malade pour relever la paupière supérieure, et sa main gauche sur la joue pour abaisser la paupière inférieure. Cela posé, je prends le trèfle de la main gauche, à peu près comme une plume à écrire que je tiendrais la main renversée, et de la main droite je tiens de la même façon l'instrument qui doit couper la cornée, observant le tranchant qui doit tourner en bas ; j'appuie mes coudes sur l'endroit le plus commode ; ainsi, les paupières écartées, j'approche dans le même temps la pointe des deux instruments de la cornée transparente, celui qui doit couper, du côté du petit angle, et le trèfle, du côté du grand. En piquant l'œil des deux côtés à la fois, j'observe de placer la pointe du trèfle sur la cornée transparente, à une ligne de distance du bord de la cornée opaque, afin que l'instrument tranchant, placé du côté opposé, à une demi-ligne de distance du bord de la cornée opaque, puisse passer par derrière le trèfle en traversant la cornée transparente. Ces deux instruments réunis donnent la plus grande facilité, en



Trèfle de Pamard.

ce qu'en tous les cas l'œil est extrêmement fixe et que l'opération s'exécute avec une promptitude surprenante.

On peut rendre la courbure du trèfle plus ou moins grande, selon l'élévation de la racine du nez, puisque cette courbure est faite pour s'y accommoder.

Les deux petits boutons placés à la base de la pointe du trèfle l'empêchent d'entrer plus avant dans la chambre antérieure, et font un point de compression direct et opposé à l'endroit où l'incision commence : lorsque j'ai traversé la cornée, et que je veux achever l'incision, le trèfle me sert, sans le déplacer, à soutenir le globe.

La compression, que font les deux petits boutons du trèfle, est bien différente de celle que j'étais obligé de faire avec le doigt : j'ai observé que sur les yeux des cadavres dont l'humeur aqueuse s'était évaporée, la cornée, par la pression des deux petits boutons du trèfle, dans le moment de l'incision, prenait une figure elliptique et s'approchait par conséquent de l'instrument tranchant, tandis que le disque du trou de l'iris s'enfonçait dans la chambre postérieure.

Rassuré sur les inconvénients de la compression, il ne me restait plus à craindre, sur le vivant, que la contraction des muscles, d'où dépend le plus souvent la dilatation et la saillie de l'iris, lors de l'effusion de l'humeur aqueuse ; mais avec la largeur donnée à l'instrument tranchant, ainsi que je l'ai dit, l'iris n'est pas exposé à être coupé (1).

(1) Les plus grands chirurgiens ont craint la mobilité de l'iris dans l'opération de la cataracte par extraction ; ils ont eu la même crainte pour les blessures de l'iris. Feu M. Lecat, dont la mémoire est immortelle, occupé de toutes les parties de l'art de guérir et de plusieurs autres, avait imaginé un instrument pour fermer l'œil, qu'il appelle *optalmostat*. On en trouve la description dans un *Mercur*e de France, ainsi que le dessin d'un autre petit instrument qu'il appelle *garde-iris*. Quelques-uns se sont servis de petits crochets, et d'autres de *speculum oculi* de différentes formes.

L'œil doit être regardé physiquement comme une vessie pleine d'un

Me trouvant à Arles dans le commencement du mois de mars 1759, on me présenta une pauvre femme, âgée de 70 ans, qui, depuis longtemps aveugle et sujette à des douleurs rhumatismales, avait deux bonnes cataractes. Quoiqu'elle eût les yeux très enfoncés, je crus ne devoir pas laisser échapper cette occasion d'opérer avec le nouvel instrument. J'en parlai à Monseigneur l'Archevêque, qui m'honore de sa confiance, et il donna des ordres aux officiers de l'Hôtel-Dieu pour qu'on eût un soin particulier de cette femme. Le jour fut assigné pour l'opération. Après des préparatifs proportionnés à l'âge et aux forces de la malade, MM. Pomme père et fils, M. Pomme cadet, docteurs en médecine, MM. Gros père et fils, médecins pour lors du quartier, M. Hugon, maître en chirurgie, associé de l'Académie, m'honorèrent de leur présence, ainsi que d'autres maîtres-chirurgiens et plusieurs particuliers de tous les états. M. Burin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, se chargea d'assujétir les paupières. Commencant par l'œil gauche, de la manière que je l'ai dit, je piquai des deux côtés, sans que la malade se plaignît de la douleur, et j'achevai l'incision avec beaucoup de facilité. Relevant ensuite le lambeau de la cornée avec de petites pincettes, je divisai la capsule cristalline avec l'aiguille à cataracte dont j'ai parlé. Alors, par une légère pression faite en bas du globe, la cataracte sortit entière et la prunelle parut nette.

fluide partie solide, partie glaireux, partie aqueux, et très élastique par la seule structure des membranes. On ne saurait le comprimer dans un point, qu'il ne se fasse dans l'endroit le plus faible une élévation relative au degré et à l'étendue de la compression. Si la compression du doigt est à craindre, que n'aura-t-on pas à appréhender d'une compression circulaire du *speculum* le mieux fait? On en sent tout l'inconvénient, puisque, par cette compression, l'œil peut dans l'instant se vider en entier.

(La note qui précède, que nous trouvons intercalée dans le manuscrit sur une page volante, a été ajoutée postérieurement, puisque M. Lecat est mort en 1768.)

Pour opérer l'œil droit, sans que la malade change de situation, je passai derrière la tête ; mon aide se plaça devant et à sa droite. Alors de la main gauche il releva la paupière supérieure, et abaissa l'inférieure avec la main droite. Dès que l'incision de la cornée fut achevée, je repassai devant la malade pour avoir plus de facilité à relever le lambeau de la cornée, tandis que mon aide passa par derrière pour écarter les paupières. La division de la capsule cristalline faite, une légère pression fit sortir la cataracte avec un peu d'humeur vitrée. Une saignée et quelques collyres calmèrent la douleur qui ne dura que vingt-quatre heures. Deux jours après l'opération, avant que de revenir chez moi, je voulus examiner l'état des yeux de la malade ; elle distingua tous les objets, sans que la lumière parût l'incommoder ; cependant elle eut les yeux bandés et humectés, suivant l'usage, et six semaines après l'opération, elle sortit de l'Hôtel-Dieu distinguant sans lunettes de petits objets ; la cicatrice de la piqûre du trèfle ne paraissait pas ; en supposant qu'elle dût rester blanche après la cicatrice, sa situation latérale ne serait pas un obstacle à la vue.

La petite pincette à disséquer, dont je me suis toujours servi pour relever le lambeau de la cornée, paraît rendre le manuel plus compliqué ; j'avais dessein pour y suppléer de me procurer le petit kystitome de M. La Faye ; mais, ayant observé, depuis, que les yeux après l'incision de la cornée ont autant de mouvement qu'auparavant, je crus devoir plutôt me servir de la pincette qui tient l'œil fixe dans ce moment. La pincette ne porte que sur deux points, je n'ai pas vu que son usage ait occasionné des accidents, on ne reconnaît pas même l'endroit pincé après la cicatrice.

Le succès de cette première opération, faite avec ces deux instruments, devait être moins satisfaisante à cet

âge par la faiblesse du sujet. Il ne m'en fallait pas tant pour me déterminer à m'en servir dans toutes les opérations de la cataracte qui se présenteraient avec des conditions requises, supposé que l'Académie, à qui je destinais ce Mémoire, eût approuvé mes réflexions ; je travaillais à le rédiger, lorsque dans le mois de mai 1759 je fus appelé à Marseille pour y opérer trois personnes ; l'occasion fit que j'en opérâi sept en présence de toute la Faculté. Depuis, j'en ai opéré deux chez moi. Ces dix opérations ont constamment réussi, quant à la fixité du globe et l'incision de la cornée ; et des dix malades opérés, les uns à un œil, les autres à tous les deux, il y en a huit qui ont recouvré la vue ; les deux derniers n'ont resté aveugles que par des causes indépendantes de l'opération. Si l'Académie exige le détail des circonstances qui ont accompagné ces opérations, je suis prêt à la satisfaire.

PAMARD FILS, *Maître ès-Arts et en Chirurgie,*  
*à Avignon, le 27 août 1759.*



## 2<sup>ME</sup> MÉMOIRE SUR LA CATARACTE

( 1760 )

**Réponse aux objections  
faites par l'Académie Royale de Chirurgie  
et observations à l'appui.**

---

Messieurs les Commissaires nommés pour examiner mon Mémoire et les instruments que j'ai proposés pour la sûreté de l'opération de la cataracte par extraction, conviennent que l'instrument, dont je me sers pour l'incision de la cornée, réunit les avantages de ceux proposés par MM. de La Faye et Poyet, et qu'il est propre à remplir l'objet que je me propose. L'Académie adoptera le trèfle pour tenir l'œil fixe, si elle est bien persuadée que la piqûre faite à la cornée avec cet instrument n'est suivie d'aucun accident : je puis assurer, ainsi que bien des personnes de l'art que je nommerai par occasion, que, dans la pratique de cette opération, je n'en ai reconnu aucun qui me parût dépendre de la piqûre de la cornée.

Sur l'addition proposée d'une plus grande surface aux deux petits boutons du trèfle qui servent d'arrêt, je prends la liberté de représenter que je craindrais qu'une plus grande surface ne fût embarrassante, en cachant au chirurgien la pointe de l'instrument tranchant, qui doit traverser la cornée et passer derrière le trèfle.

A l'égard de la situation, on se persuade aisément qu'elle doit être plus avantageuse pour le malade, quand elle l'est en effet pour soi. Avant que de décider sur ce point, il me paraît qu'au moyen de la situation horizontale du malade, le chirurgien ayant ses coudes appuyés en avant nécessairement les mains plus sûres, ce qui, dans les incisions de peu d'étendue, n'est pas d'un petit avantage, même pour ceux qui opèrent également des deux mains. J'ajoute que les humeurs de l'œil ont par là beaucoup moins de facilité à s'écouler par l'incision pratiquée.

Outre l'accueil favorable fait à mon Mémoire, l'Académie m'invite à lui faire part des circonstances qui ont accompagné les opérations annoncées. Ces deux motifs m'engagent à tout quitter pour la satisfaire ; je m'estimerais heureux, si mon exactitude pouvait servir de preuve de ma reconnaissance.

Comme il est difficile, dans les détails de plusieurs opérations faites de la même manière, de ne pas tomber dans des répétitions, j'éviterai, pour abrégé, toutes les circonstances qui ne me paraîtront pas essentielles.

J'ai cru devoir avertir que, dans mon Mémoire, je ne dis que deux mots des deux premières opérations que je fis avec le seul instrument rendu plus large. Je dis en général qu'elles avaient bien réussi ; on en verra le détail dans la première et la deuxième observation.

#### PREMIÈRE OBSERVATION.

Le nommé Dupré Robert, âgé d'environ 60 ans, préparé par les remèdes généraux, fut opéré des deux yeux dans le mois de septembre 1758 ; les cataractes paraissaient belles, celle de l'œil gauche était beaucoup plus blanche que celle de l'œil droit, et la pupille de ce der-

nier avait beaucoup plus de ressort que l'autre ; dès que l'incision de la cornée fut faite à l'œil gauche avec les précautions ordinaires, sans addition du trèfle que je ne connaissais pas encore, le cristallin fondu et retenu dans une capsule élastique suivit l'instrument ; une petite quantité d'humeur vitrée sortit sans la moindre pression ; cette cataracte était laiteuse.

Après avoir incisé la cornée à l'œil droit, qui me donna plus de peine à cause de la mobilité de l'œil, je fus obligé de diviser la capsule cristalline ; et par une légère pression faite en bas du globe, la cataracte sortit tout entière ; elle avait assez de consistance et son milieu était jaunâtre. Après huit jours, il n'y avait que peu de rougeur à la conjonctive, les cicatrices étaient faites et le malade distinguait les objets et les couleurs ; une imprudence dans la diète lui attira tout à coup une inflammation considérable, la conjonctive se boursoufla au point de sortir des paupières. Le boursoufflement était borné autour de la cornée transparente, les globes des yeux devinrent extrêmement tendus et douloureux ; malgré les remèdes généraux, brusqués afin de prévenir la suppuration, la cicatrice, faite à l'œil gauche depuis le cinquième jour, se détruisit ; il en sortit quantité d'humeur, et les douleurs cessèrent. Le lambeau de la cornée fut beau pendant trois semaines, la cicatrice de l'œil droit résista, le boursoufflement de la conjonctive fut aussi plus opiniâtre ; l'inutilité des scarifications pour dégorger les vaisseaux de cette membrane m'engagèrent à emporter avec des ciseaux tous les endroits du boursoufflement qui me donnaient assez de prise ; je ne me servis que de la décoction des fleurs émoullientes, tant qu'il y eut de la douleur ; j'y ajoutai peu à peu quelques gouttes d'esprit de vin ; et la poudre de thuttie préparée, que je soufflais dans les yeux, facilita la réso-

lution du reste. Ce malade resta près de deux mois au régime, et ce ne fut que par une diarrhée de huit jours que la rougeur des yeux diminua entièrement. La destruction de la cicatrice par le gonflement du globe me parut un accident nouveau ; je craignais, dans le temps, que la cicatrice ne se fit point, ou restât difforme ; mais elle est aussi parfaite que de l'œil droit, et le malade distingue tous les objets avec des lunettes à son choix. Les deux prunelles changèrent de figure et perdirent leur ressort ; de rondes qu'elles étaient, elles devinrent irrégulièrement triangulaires. J'ai vu ce malade ces jours passés : la vue s'est soutenue ; l'inflammation lui laissa les membranes des yeux extrêmement sensibles, et le froid et la grande clarté lui procuraient un larmolement, qui a duré plus d'un an après les opérations.

#### DEUXIÈME OBSERVATION.

Dans le mois d'octobre 1758, M<sup>lle</sup> Moreau, âgée d'environ 55 ans, me consulta : son œil gauche lui servait encore faiblement pour se conduire, l'opacité du cristallin paraissait tout à fait dans son fond ; la cataracte de l'œil droit était bien opaque et d'une couleur blanche ; la pupille se dilatait peu, et le globe paraissait tendu et d'une teinte jaunâtre. Mon pronostic fut douteux ; mais la malade, après les remèdes généraux, voulut souffrir l'opération à cet œil. L'incision de la cornée fut difficile à cause du mouvement ; j'en vins à bout, et après la division de la capsule cristalline, une compression assez forte fit sortir le cristallin opaque ; il entraîna avec lui une portion de l'humeur vitrée qui lui était adhérente et qui avait la consistance de l'huile gelée ; la malade guérit de la plaie sans accidents graves, mais elle ne voit plus qu'une grande clarté.

Il n'est pas possible de connaître l'épaississement de l'humeur vitrée, lorsque le cristallin est entièrement opaque, puisque les fibres de l'iris conservent une partie de leur ressort. J'ai observé, à l'œil gauche de la malade, que depuis deux ans le cristallin n'a pas beaucoup changé de couleur, quoique la vue ait considérablement diminué. J'ose dire, en général, que la grosseur du globe, sa dureté, la rougeur opiniâtre de la conjonctive, la diminution de la vue sans que le cristallin paraisse affecté, l'aspect d'une teinte grisâtre derrière le cristallin, et le ressort de l'iris diminué sont des symptômes qui, réunis, annoncent l'épaississement de cette humeur ; cette maladie affecte dans Avignon toute une famille.

Pour observer l'ordre des temps, je devrais rappeler l'opération de M<sup>me</sup> Guintrand, qui fait le sujet de la *Troisième Observation* (V. p. 79) ; mais elle est assez détaillée dans mon Mémoire, ainsi que l'opération de ce que je fis à cette pauvre femme, à Arles, sur les yeux de laquelle je me servis du trèfle pour la première fois (*Quatrième Observation*, V. p. 84). Ce succès me déterminâ à ne plus pratiquer cette opération sans l'aide de cet instrument. Je m'en suis servi dans toutes les opérations suivantes.

#### CINQUIÈME OBSERVATION.

Dans le courant du mois de mai 1759, je fus appelé à Marseille pour le frère Justin, religieux augustin réformé, âgé de 65 ans. Ses cataractes avaient commencé depuis douze ans, elles étaient bien décidées. Celle de l'œil droit était d'une couleur perle, l'iris avait tout son ressort, et le malade distinguait bien la clarté d'avec les ténèbres. La cataracte de l'œil gauche n'avait pas la même consistance, et depuis dix mois seulement

il ne voyait plus se conduire ; les suites de la petite vérole, qu'il eut dans sa première jeunesse, lui laissèrent des fluxions sur les yeux qui ne cessèrent qu'à douze ans. Après avoir gardé longtemps un cautère et fait plusieurs autres remèdes, la vue lui était restée faible. Après l'avoir préparé par des bouillons rafraîchissants, je l'opérai avec les précautions insérées dans mon Mémoire, et cela dit une fois pour toutes. M. Raymond, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au collège de Médecine de Marseille, connu par sa dissertation sur le bain aqueux simple, qui remporta le prix de l'Académie de Dijon pour l'année 1755 ; M. Blanc et M. de Baux, docteurs en médecine agrégés au collège de Marseille ; M. Bouge, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi ; M. Goirand, maître en Chirurgie, correspondant de M. Daran ; M. Perrimon, ancien chirurgien-major des galères ; M. Ollion, chirurgien oculiste, élève de M. Daviel ; MM. d'Orange, Teston cadet, Aillaud, Vascher, maîtres chirurgiens, et plusieurs autres, dont le nom m'est échappé, furent invités aux opérations ; elles n'eurent rien de singulier ni dans le temps, ni dans les suites ; la conjonctive resta rouge et boursouflée pendant quinze jours ; mais cet accident céda aux remèdes ordinaires. Le malade voit lire de l'œil droit avec des lunettes, l'œil gauche est plus faible ; le bon état des yeux a continué.

#### SIXIÈME OBSERVATION.

Le même jour, j'opérai de l'œil gauche le Père Bruno, augustin réformé, âgé de 45 ans. Il avait une bonne cataracte, qui n'avait été précédée d'aucune espèce de fluxion, et l'iris avait tout son ressort ; l'œil droit était parfaitement sain. La crainte, qu'il avait de l'opération,

rendit l'instant de piquer le globe un peu plus long, et les assistants convinrent qu'à cause de la mobilité, je n'aurais pas pu l'opérer sans le trèfle. Dès que l'incision de la cornée et la discision de la capsule cristalline furent faites, je pressai légèrement le bas du globe ; la résistance me parut plus grande que dans toutes les autres ; en effet, le cristallin était adhérent au chaton postérieur qu'il entraîna avec lui, en sortant par le trou de la prunelle, avec une portion de l'humeur vitrée aussi grosse que le cristallin. Ces deux corps, sortant par le trou de la prunelle adhérents l'un à l'autre, relevaient extrêmement le lambeau coupé de la cornée ; avec une petite curette, je détachai le premier qui n'avait pas beaucoup de consistance ; la surface de l'autre était opaque et inégale, et formait une véritable hernie de l'humeur vitrée par le trou de l'iris. Je crus que ce malade serait dans le cas d'une cataracte secondaire par l'opacité du chaton ; mais comme la surface de ce corps sorti n'était pas polie, et qu'il ne s'était pas échappé une seule goutte de l'humeur vitrée, je soupçonnai plutôt l'épaississement de cette humeur, comme le cas m'était arrivé à M<sup>me</sup> Moreau, à Avignon. En abaissant le lambeau de la cornée transparente, je fis rentrer cette espèce de hernie dans sa place ; l'iris, qui avait été très dilaté, reprit son ressort tout de suite ; un instant après, la prunelle parut assez nette pour que le malade vit la lumière et les objets. Je fus surpris de ce phénomène ; le malade, mis au lit, fut saigné deux heures après l'opération ; la douleur de son œil ne l'empêcha pas de dormir la nuit suivante. Il fut toujours de mieux en mieux ; dix jours après, la cicatrice était faite, et il ne restait plus qu'une rougeur de la conjonctive. En examinant l'œil, quoique à une clarté médiocre, je m'aperçus d'un corps blanc, derrière la prunelle, qui paraissait dépendre,

ou de l'opacité du chaton, ou de l'épaississement du vitré ; cependant le malade voyait les gros objets, quoique avec confusion ; cette variété de circonstances et quelques réflexions sur la mollesse de la cataracte me firent juger qu'étant adhérente à son chaton, il devait en avoir resté une impression semblable à celle que ferait une petite partie de colle d'amidon, qu'on appliquerait contre un corps poli, et qu'on ferait tomber ensuite sans l'essuyer. Si le chaton avait été opaque, le malade n'aurait vu qu'une plus grande clarté sans distinguer les objets ; si l'humeur vitrée avait été épaissie, la même chose serait arrivée.

Ainsi, cette impression de cataracte, délayée dans l'instant de l'opération par l'humeur aqueuse, laissa distinguer la lumière et les objets.

Par la situation couchée du malade après l'opération, ce reste de cataracte se plaça contre le chaton supérieur. Ce raisonnement me fit conclure que ce corps se précipiterait tôt ou tard derrière l'iris, au-dessous du trou de la prunelle, dès que le malade serait en état d'agir. En effet, au mois d'août 1759, deux mois et demi après l'opération, je trouvais la prunelle très nette, et le malade lisait les plus petits caractères avec une lunette de 1 pouce et 8 lignes de foyer. Une petite ligne blanche demi-circulaire marquait la cicatrice de la plaie faite par l'instrument tranchant ; la cicatrice de la piqûre du trèfle n'était pas sensible ; le Père Bruno est actuellement à Tarascon.

#### SEPTIÈME OBSERVATION.

M. de l'Estrade, négociant à Marseille, âgé de 70 ans, était atteint de la cataracte aux deux yeux ; prévenu de mon arrivée, il s'était préparé à l'opération. Je trouvai

la cataracte de l'œil droit bien opaque ; depuis environ cinq ans, il ne distinguait que la lumière ; celle de l'œil gauche s'épaississait tous les jours, et à peine il voyait se conduire ; l'iris des deux côtés avait beaucoup de ressort. Le 20 du mois de mars 1759, en présence des chirurgiens et médecins cités, je l'opérai ; l'incision de la cornée à l'œil droit fut un peu trop basse, c'est-à-dire trop près de la sclérotique ; le cristallin se trouva fort gros, et en sortant par la pression ordinaire, je m'aperçus qu'il forçait les fibres du bord inférieur de l'iris. L'opération faite à l'œil gauche n'eut rien de singulier, si ce n'est que la cataracte, n'ayant pas beaucoup de consistance, sortit allongée et sous la forme d'une fève de haricot. La douleur et l'inflammation furent peu de chose et cédèrent aux humectants ; la cicatrice à l'œil gauche se fit dans l'espace de dix jours, et le malade distinguait bien les objets et les couleurs. Il n'en fut pas de même à l'œil droit, du moins quant à la cicatrice, (car le malade voyait aussi bien de cet œil que de l'autre). L'incision était trop près de la sclérotique, et les fibres de l'iris, forcées par la sortie du cristallin, firent un petit pli qui s'engagea entre les lèvres de la plaie. Cet accident m'embarrassa ; dès que le malade ouvrait l'œil, le ressort de l'iris relevait le pli, mais dès que l'œil était fermé, l'iris se relâchait et le pli s'engageait de nouveau. Outre que l'humeur aqueuse s'échappait sans cesse, le malade en ouvrant l'œil sentait un frottement douloureux ; je tentai inutilement de couper ce pli. Enfin je l'abandonnai à la nature ; dès que le malade put supporter la lumière, peu à peu le pli disparaissait, et la cicatrice faisait quelque progrès aux deux côtés de l'incision : elle fut parfaite au bout de deux mois. Le frottement continu de la paupière contre le lambeau coupé de la cornée, ayant irrité et enflammé cette partie, elle

perdit sa transparence sans perdre sa souplesse ; cependant, comme cette tache ne va pas jusqu'au niveau du trou de l'iris, la vue n'en est point offusquée. M. de l'Estrade m'a écrit depuis plusieurs fois et le bon état de ses yeux se soutient.

#### HUITIÈME OBSERVATION.

Le 24 mai 1759, M. Perrimont, maître en chirurgie et ancien chirurgien des galères, me pria d'opérer la femme d'un tisserand, rue d'Aubagne ; elle était âgée d'environ 60 ans. Les deux cataractes sortirent bien toutes entières ; après l'opération, elle eut la fièvre et des insomnies. Les yeux, surtout le droit, restèrent longtemps douloureux et boursoufflés ; le défaut d'une préparation longue et respectueuse à son état en fut cause ; elle a cependant recouvré la vue. M. Perrimont eut la charité d'en prendre soin. Lorsque l'incision fut commencée à l'œil droit, un mouvement subit qu'elle fit de la tête me fit lâcher prise au trèfle : tout de suite je retirai l'autre instrument ; l'humeur aqueuse s'évacua, et par la contraction des muscles, l'iris s'appliqua exactement derrière la cornée. Pour ne pas laisser l'opération imparfaite, j'achevai l'incision avec des ciseaux, dont j'introduisis la branche mousse entre l'iris et la cornée, ainsi que je l'avais pratiqué avec succès à M<sup>me</sup> Guinrandy, dont j'ai parlé dans mon Mémoire : cet œil fut plus malade que l'autre ; on sait que les ciseaux mâchent avant que de couper. Si ce cas m'arrivait dans la suite, je laisserais cicatriser la plaie de la cornée pour recommencer l'opération, quand l'humeur aqueuse serait régénérée.

## NEUVIÈME OBSERVATION.

Une pauvre femme, rue des Fabres, près du port, âgée de 50 ans environ, avait à l'œil gauche une cataracte très blanche, traversée par des fibres irrégulières ; le globe de l'œil était fort gros et le trou de l'iris, quoique très dilaté, conservait un peu de son ressort. Je l'opérai de la même manière ; le cristallin suivit l'instrument et entraîna un tiers de l'humeur vitrée qui était en dissolution. La diminution subite du globe laissa les membranes lâches ; l'inflammation de la conjonctive fut légère, et la cicatrice se fit sans peine, lorsque j'eus enlevé avec de petites pincettes des petites portions de filaments engagées entre les lèvres de la plaie. Malgré la grande effusion de l'humeur vitrée, la malade se servirait de cet œil si elle n'en avait pas un meilleur.

## DIXIÈME OBSERVATION.

Le lendemain, j'opérai des deux yeux le nommé Chay, âgé de 52 ans environ, rue de l'Observance, au-dessus de la fontaine neuve ; il avait les yeux chassieux, très enfoncés, peu fendus, et deux bonnes cataractes. Les opérations réussirent, et le malade ne se plaignit presque pas de la douleur : il fut saigné deux heures après et mis à la diète ; le lendemain matin, je le fis saigner au pied pour des douleurs sourdes et un grand mal de tête ; les yeux étaient boursoufflés. Le soir, ayant rencontré M. Blanc, médecin, qui avait été présent à l'opération, je le priai de voir avec moi le malade : nous trouvâmes les deux yeux abreuvés d'une matière purulente et entièrement blancs, sans que le malade se plaignit d'une douleur vive. Je n'ai pas douté que ce

fût une métastase subite, car je pense que les suppurations locales dans des parties si sensibles doivent tout au moins s'annoncer par des symptômes plus marqués ; les plaies de la cornée ont guéri, mais le malade est toujours aveugle.

#### ONZIÈME OBSERVATION.

M<sup>me</sup> Goirand, épouse de M. Goirand, maître en chirurgie, correspondant de M. Daran, avait été opérée de la cataracte aux deux yeux par abattement, en 1757. Les suites de ces opérations furent fâcheuses. Lorsque je la vis, l'œil droit était atrophié par la suppuration ; le gauche avait été moins maltraité ; cependant la cataracte était remontée, l'iris avait perdu son ressort, et la cornée transparente épaissie avait dans son milieu une nuance grisâtre qui laissait voir à peine le trou de la prunelle. Le malade, d'un bon tempérament d'ailleurs, disait distinguer la lumière des ténèbres ; il n'y avait probablement rien à espérer pour le succès, lorsque, par complaisance et pour ne pas refuser une consolation à cette dame, je l'opérai en présence des personnes de l'art. Dès que l'incision de la cornée fut faite, le cristallin émâcié et jaune sortit avec une portion de l'humeur vitrée qui était dissoute. Trois heures après l'opération, il y eut une hémorragie de plus de huit onces de sang ; on saigna la malade, et l'hémorragie s'arrêta. Le lendemain, les caillots qui étaient dans l'œil sortirent ; on fit les remèdes convenables pour calmer la rougeur de la conjonctive ; la cicatrice resta fort longtemps à se faire ; mais, ainsi que nous l'avions prévu, la malade ne fut pas plus avancée.

## DOUZIÈME OBSERVATION.

Le Père Mongier, grand carme à Avignon, âgé d'environ 80 ans, avait deux bonnes cataractes ; l'iris du côté droit avait peu de ressort, celui du côté gauche en avait davantage, mais la cataracte était compliquée d'une petite tache à la cornée, vis-à-vis de la prunelle. Préparé par un régime convenable, je l'opérai dans le courant du mois de juin 1759, en présence de M. Gauthier, docteur en médecine de la Faculté d'Avignon, de M. Guérin, maître apothicaire, et de plusieurs curieux. Les deux cataractes sortirent entières ; l'inflammation, les douleurs et le boursoufflement de la conjonctive furent considérables. Ces accidents furent assoupis par trois saignées, dont deux au bras et une au pied. Peu à peu, et dans la quinzaine, la cicatrice de l'œil droit se fit ; celle du gauche resta plus longtemps à se consolider. Le bord inférieur de l'iris du côté du trou forma un staphylome, ou, pour mieux m'exprimer, s'engagea entre les lèvres de la plaie et relevait le lambeau : l'incision de la cornée n'était pas assez basse. Cet accident est arrivé plusieurs fois à M. Daviel, suivant le rapport de M. Caqué, maître en chirurgie, associé correspondant de l'Académie de Reims. Pour l'éviter, il faut que l'incision de la cornée soit faite à une demi-ligne de son bord inférieur ; une trop petite ouverture peut donner lieu à cet accident, en ce que les fibres de l'iris ne souffrent pas également la même extension pour donner passage à la cataracte. La cicatrice se fit et le malade distingue de l'œil gauche les objets et les couleurs ; il voyait également du droit, mais d'autres maladies, survenues immédiatement après que les yeux furent en bon état, lui détruisirent le tempérament : les yeux s'enflammèrent de nouveau par la saumure des

larmes qui, tombant sur les joues, donnaient lieu à des érosions. On mit tout en usage pour le rétablir ; mais à 80 ans, la nature est trop faible pour se fonder sur l'espérance ; cependant le malade vit et voit tout ce qui se passe chez lui.

#### TREIZIÈME OBSERVATION.

Étant à Arles, au mois de septembre dernier 1759, j'opérai le nommé Giraud, maçon, âgé d'environ 63 ans. Il était aveugle depuis 12 ans ; ses yeux étaient en bon état et tout paraissait favorable pour le succès de l'opération : elle réussit à souhait ; le malade n'essuya que les accidents ordinaires et recouvra la vue. On m'écrivit d'Arles que la cicatrice de l'œil gauche avait resté près d'un mois à se faire, à cause de quelques filaments qui avaient resté dans un des angles ; mais cet accident n'eut point de suites.

M. Jouberton, chirurgien, correspondant de M. Daran, à Rome, ayant été témoin du succès des opérations que je fis à Marseille, fit faire des instruments pour s'en servir dans l'occasion. S'étant embarqué pour l'île de Malte, il m'écrivit qu'il avait pratiqué cette opération sur les yeux d'un domestique de M. le baillif de Saint-Simon, et qu'elle avait bien réussi.

On voit, par l'exposé simple de ces opérations, que, de tous les accidents décrits, il n'en est aucun qui paraisse dépendre en propre de la piqûre que je fais à la cornée avec le trèfle pour assujettir l'œil. Cette piqûre se guérit tout de suite, et j'ose me flatter que, si les maîtres de l'art pratiquaient cette opération en se servant du trèfle pour le même objet, ils auraient lieu de se féliciter de l'avantage que j'y trouve.

### 3<sup>e</sup> MÉMOIRE SUR LA CATARACTE

AVEC FIGURES

Du 28 Octobre 1763.

~~~~~

**Dissertation sur la Cataracte**  
**et sur les différents moyens de faire l'opération**  
**qui convient le mieux à cette maladie.**

~~~~~

Les anciens étaient dans l'erreur sur la nature de la cataracte : ils croyaient qu'elle était constamment formée par une pellicule ou une humeur, qui s'épaississait devant le trou de la prunelle ; ils se servaient pour l'abattre ou la déchirer des aiguilles rondes ou tranchantes.

MM. Lasnier, Maître-Jean et Brisseau, oculistes français, reconnurent et démontrèrent que la cataracte, pour l'ordinaire, consistait dans l'opacité du cristallin, et que quelquefois il y avait aussi des cataractes membraneuses ou des pellicules opaques, ce qui établissait deux espèces de cataractes en général, dont l'une cristalline, l'autre membraneuse.

La variété des couleurs qu'on observait dans les cataractes les fit nommer différemment, quoique ces couleurs ne vinssent que de différents mélanges des liqueurs ou des différents degrés d'épaississement ; on les appelait laiteuses, buthyreuses, caséuses, d'un blanc de perle, de neige, de coque d'œuf, plâtreuses, jaunes, azurées, vertes, cendrées, argentines, de couleur de rouille, etc.

On se servait toujours des aiguilles d'or, d'acier, rondes, ou tranchantes, ou pointues, ou en langue de serpent cannelée, pour abattre la cataracte, c'est-à-dire pour déplacer le cristallin et le loger dans le bas de l'humeur vitrée.

Cette opération ne pouvait réussir que lorsque la cataracte était bien mûre, c'est-à-dire que ce qu'on entendait par maturité n'était qu'un degré de consistance suffisant, pour que la cataracte ou le cristallin opaque pût supporter l'aiguille.

Il y a des cataractes qui ne mûrissent jamais ; il y en a d'autres qui ne mûrissent qu'en partie : le plus grand nombre est de ces dernières. Il arrive même souvent qu'une cataracte, après avoir été quelque temps bien solide, se décompose et devient muqueuse, restant cependant toujours enveloppée dans sa capsule. Lorsque le cristallin est bien opaque, cette capsule est très adhérente au cristallin ; mais, dans tous les cas où le cristallin est dissous en tout ou en partie, la capsule contient l'humeur, l'épaississement ou l'opacité de la capsule formant la cataracte membraneuse. Le cristallin, enveloppé dans sa capsule, se trouve retenu dans un enfoncement de l'humeur vitrée, proportionné à son diamètre et recouvert par une autre petite pellicule, qui appartient à la membrane commune de l'humeur vitrée, tant du côté antérieur que postérieur. Il peut y avoir à la rigueur quatre cataractes formées par des pellicules, dont deux appartiendraient à la membrane commune ou à l'humeur vitrée, et les deux autres à la capsule cristalline, qui, prenant la forme d'un lentille ou d'un lupin, doit avoir deux faces, une antérieure, une postérieure.

Il fallait que la cataracte, pour être abattue, eût assez de consistance pour supporter l'effort de l'aiguille ; les cataractes laiteuses, buthyreuses, ou celles qui n'avaient

pas encore acquis cette consistance, se divisaient par la pression de l'aiguille. L'opération était infructueuse, et souvent, dans les cataractes qui étaient compliquées de l'opacité des membranes, on abattait une partie du cristallin opaque, et les membranes restaient en place. Pour déplacer le cristallin cataracté, il fallait avec l'aiguille piquer toutes les membranes de l'œil ; on plongeait l'aiguille dans le vitré ; avec sa pointe, on détruisait une partie des cellules qui forment par leur ensemble cette humeur ; on déchirait même la choroïde, souvent la rétine, ainsi qu'une partie des procès ciliaires. Il fallait ensuite porter l'aiguille sur le haut de la cataracte, pour la précipiter dans le bas de l'humeur vitrée. Si, après la cataracte abattue, la prunelle n'était pas nette, souvent cela venait de l'opacité des membranes ; on ne pouvait pas les abattre, et après les avoir divisées avec l'aiguille, on voyait des lambeaux de membranes déliés flotter à l'aventure devant le trou de la pupille.

En supposant à la cataracte la consistance nécessaire pour être bien abattue, il fallait que l'humeur vitrée n'eût ni trop, ni trop peu de consistance. Si cette humeur avait trop de consistance, l'élasticité des cellules, que la cataracte comprimait, la faisait remonter tout de suite. Si cette humeur était fondue et en dissolution, comme cela arrive chez les vieillards, ou à la suite des maladies, la cataracte restait flottante et remontait ou se baissait, selon les mouvements de la tête.

Outre cette difficulté qui vient de la nature des parties, il est arrivé plusieurs fois qu'en voulant abattre une cataracte qui avait toutes les conditions requises, la membrane antérieure commune à l'humeur vitrée, qui retient la cataracte en place, se déchirait, et que la cataracte, poussée par l'aiguille, au lieu de se précipiter dans le bas de l'humeur vitrée et en dessous du trou de la

prunelle, selon l'intention de l'opérateur, passait par le trou de la prunelle et venait se camper dans la chambre antérieure de l'œil, derrière la cornée transparente (1).

Cette cataracte, ainsi placée derrière la cornée, devenait un corps étranger qu'on allait retirer par une incision. (Voyez l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, 1707 et 1708.) C'est à cet incident, principalement, que nous devons les idées d'extraire dans tous les cas les cataractes.

Cet exposé démontre qu'il n'y a que les cataractes bien solides qui puissent être abattues avec succès. Sur dix cataractes, il y en a neuf qui ne mûrissent qu'imparfaitement, et quelques-unes qui sont laiteuses, ou purulentes, ou glaireuses, ce qui revient au même. Voilà donc neuf personnes chez qui l'opération est ordinairement infructueuse. Mais, pour se promettre du succès dans ces opérations, il faut que l'œil soit sain d'ailleurs, et que la cataracte soit la seule maladie de l'organe.

L'opération par extraction exige les mêmes précautions du bon état des yeux, mais les dix personnes attaquées de la cataracte pourront toutes être opérées par extraction avec succès. Voilà un premier avantage qui est sans réplique.

Les accidents qui arrivent après l'opération dépendent en général de la disposition du tempérament et de la pression que souffre l'œil pendant l'opération. En faisant cette opération par abattement avec l'aiguille, on pique toutes les membranes des yeux. La plupart sont aponevrotiques et garnies de nombre de filets nerveux et sanguins : pour peu que la cataracte résiste, il faut

(1) On nomme dans l'œil chambre antérieure, l'espace compris entre la cornée transparente et l'iris, et chambre postérieure, l'espace compris depuis l'iris jusqu'au cristallin. Ces deux espaces ou chambres se trouvent remplies par l'humeur aqueuse ; elles communiquent de l'une à l'autre par le trou de l'iris, vulgairement appelé pupille ou prunelle : ainsi l'iris est toujours dans l'eau.

tripoter dans l'œil avec une aiguille dont on ne voit pas la pointe, et on est obligé de suivre encore le mouvement involontaire que fait l'œil ; de là, les déchirements, les tiraillements, la destruction de l'iris, et souvent des douleurs affreuses et la suppuration du globe qui fait perdre la vue, après avoir bien souffert.

Je suppose un instant l'opération bien faite, fort courte et sans accidents ; quelles précautions n'exige-t-elle pas ? Premièrement, la situation qui doit être toujours la même ; le malade ne peut ni tousser, ni cracher, ni éternuer, ni remuer la tête, sans que ce mouvement ne fasse remonter la cataracte, ou ne puisse la faire remonter. L'inflammation interne épaissit aussi quelquefois les membranes qui restent à la place où était la cataracte, et ont imposé au point qu'on avait cru que la cataracte était remontée, tandis que ce n'était qu'une cataracte secondaire, formée réellement par l'opacité du fond du chaton, où était la cataracte avant l'opération. Ce fait a été observé par M. HEIN (*Mémoires de l'Académie*, t. 8), et je l'ai vu moi-même arriver trois fois après l'opération faite par abatement : cette maladie est alors incurable ; l'extraction seule peut réussir pour enlever cette cataracte secondaire.

Les avantages de l'opération par extraction ne sont plus contestés en France. M. Daviel est le premier qui ait mis cette opération en crédit. La méthode qu'il employait était longue et pénible. Il faisait l'incision nécessaire à la cornée transparente, à une demi-ligne de distance du bord de la sclérotique. Il se servait d'abord de deux instruments pour commencer et agrandir l'incision ; ensuite, avec des ciseaux courbes et convexes, il achevait en plusieurs reprises l'incision de la cornée. Cette incision faite, avec une aiguille il divisait la capsule antérieure du cristallin, et alors une légère pression faite au bas

du globe de l'œil faisait passer la cataracte par le trou de la prunelle et elle sortait par la plaie de la cornée. Malgré cette complication d'instruments, l'opération réussissait quelquefois mieux, quelquefois moins, et les malades ne se plaignaient pas de la douleur. La paupière supérieure qu'on abaissait servait d'emplâtre à la plaie et la tenait assujétie contre les lèvres coupées.

Par cette opération, on sent que toutes les espèces de cataractes peuvent être enlevées hors de l'œil, et lorsqu'elles se trouvent molles et pulpeuses, on peut enlever ce qui reste avec une curette.

La multiplicité des instruments, l'usage des ciseaux qui mâchent toujours avant que de couper, le danger de blesser l'iris, l'inégalité des lèvres de la plaie faite par différents instruments, la mobilité de l'œil dans le temps de l'opération, la petitesse des yeux, leur enfoncement, le danger de la moindre compression faite sur l'œil dans le but de le fixer, étaient les inconvénients que M. Daviel rencontrait, ce qui occasionnait la longueur de l'opération et souvent des suites funestes.

A Paris, plusieurs chirurgiens de réputation corrigèrent cette méthode et inventèrent des instruments pour faire l'incision d'un seul coup. Leurs instruments parurent bons, on les essaya ; mais les mêmes accidents avaient lieu, soit par défaut des instruments et plus encore par la mobilité des yeux, qui mettaient à tout instant l'iris en danger d'être blessé, outre que les incisions n'étaient jamais égales, ni proportionnées à la grosseur de la cataracte.

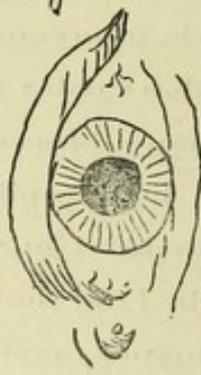
Les difficultés naissent avec l'expérience et tous les chirurgiens étaient découragés, les uns essayant des crochets, les autres des *speculum oculi*, instruments faits en forme d'anneau qu'ils appliquaient sur les yeux ; mais ces applications, même celles d'un seul doigt,

agissant sur l'humeur vitrée, faisaient faire une saillie à l'iris, qui s'exposait à être coupé dès qu'un instrument entrait dans l'œil. Pour sentir combien la compression doit être dangereuse, il faut regarder l'œil comme une vessie pleine d'eau ; on ne peut pas le comprimer d'un côté qu'il ne tende du côté le plus faible.

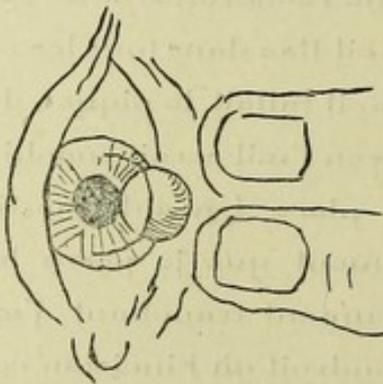
En réfléchissant sur cette opération, et en l'essayant sur les yeux des cadavres, je conçus l'espérance de la rendre plus sûre dans tous les cas. Je fis faire un instrument plus large que le trou de l'iris dans son plus grand degré de dilatation : je perce du côté opposé au nez, autant d'un œil que de l'autre, la cornée transparente à demi-ligne du bord de la sclérotique ; je traverse la cornée transparente et fais sortir l'instrument du côté opposé, à la même distance du blanc de l'œil ; un léger mouvement achève l'incision.

Assuré de la bonté de cet instrument sur les cadavres, je fis trois opérations sur le vivant avec assez d'adresse. La 3<sup>e</sup> me donna de l'embarras, à cause de la mobilité des yeux, que je regardai comme l'inconvénient le plus grand et le plus à craindre : si je piquais l'œil d'un côté, il fuyait de l'autre. Cet organe est presque monté sur un pivot qui est le nerf optique : il est libre dans l'orbite ; on peut en juger par ses mouvements en tous sens.

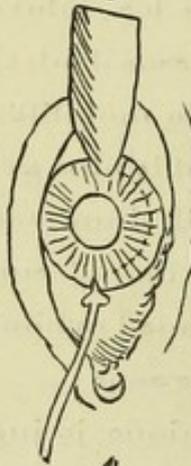
Après six mois de recherches et de réflexions, je jugeai que, pour tenir l'œil fixe dans tous les cas, le mouvement étant involontaire, il fallait le piquer des deux côtés à la fois, et par ce moyen l'œil serait machinalement forcé de rester à la même place. Un aide me tient les paupières ouvertes ; au moment que je perce la cornée transparente avec l'instrument tranchant, j'arrête l'œil dans le point opposé à l'endroit où l'incision commence, avec un petit instrument dont la pointe n'a que demi-ligne de longueur, moyennant quoi l'instrument tranchant passe



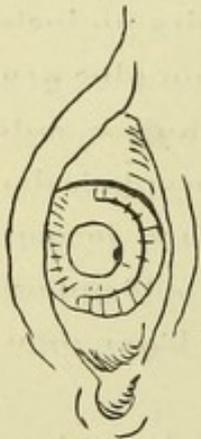
Œil sain -



La cataracte qui sort par une légère pression faite sur le bas de l'œil par les deux doigts



Œil cataracté avec les instruments en place



Étendue de l'incision de la coinée -

a avignon le 28 8 br 1763  
Ramonard M<sup>r</sup>

derrière l'autre, et j'achève l'incision avec plus de facilité qu'une saignée; dès lors, relevant le lambeau de la cornée, je divise la capsule antérieure du cristallin et souvent même, sans cette seconde incision, la cataracte sort toute seule et suit le premier instrument. Notons que cette seconde incision se fait sur la cataracte même et qu'elle n'a pas deux lignes d'étendue : elle est absolument insensible.

Cette opération s'exécute, au moyen de ces deux instruments réunis, avec une facilité et une promptitude qui tient du prodige.

De l'aveu de tous les malades opérés, qui aux deux yeux, qui à un seul, elle est infiniment moins douloureuse que la moitié d'une saignée.

L'humeur aqueuse, qui sort au moment de l'incision, se régénère après la cicatrice, qui est faite quelquefois le quatrième jour après l'opération.

De quelle nature que soit la cataracte, dure, molle, pulpeuse, laiteuse, capsulaire, compliquée d'adhérence ou non, je suis assuré de l'enlever, et même de saisir avec un petit instrument une cataracte membraneuse, si je la rencontrais.

Que la cataracte soit ancienne ou récente, n'importe : pourvu que l'œil soit sain d'ailleurs, que l'iris ou la prunelle conserve son ressort en tout ou en partie (j'entends par ressort son resserrement au grand jour et sa dilatation à une clarté médiocre), et que le malade distingue la clarté des ténèbres, je suis toujours assuré du succès.

Quelle position que prenne le malade après l'opération, la chose est égale : il peut tousser, cracher, moucher, prendre du tabac, fumer, s'il en a l'habitude, parler, se lever, s'asseoir, se coucher, enfin faire tout ce qu'il veut. Selon le cas et la disposition du sang et des humeurs, la

diète, les lavements et les fomentations d'une liqueur particulière sur les yeux sont tous les remèdes que je mets en usage.

Les succès de cette méthode sont déjà assez multipliés pour qu'elle mérite la préférence non-seulement sur l'abattement, mais sur toutes les méthodes qu'on a imaginées pour extraire la cataracte. J'attends d'avoir bientôt la satisfaction de la voir publier dans les fastes de l'Académie royale de Chirurgie, à qui j'en ai envoyé les détails depuis quelque temps.

Depuis l'annonce du courrier où il était question de cette découverte, j'ai opéré des deux yeux M. Gendrier, prêtre, de Nice, âgé de 50 ans. Il était depuis un an parfaitement aveugle par deux cataractes molles et blanches comme du beurre frais. Je l'opérai le 28 septembre ; le 28 octobre, il écrivit lui-même à sa famille, à Nice, qu'il devait retourner au premier jour. Il m'arriva dans cette opération quelque chose de singulier : ce bon prêtre avait deux cataractes à chaque œil, une cristalline et molle, et l'autre membraneuse par la capsule cristalline qui restait après la sortie du cristallin et que j'enlevai avec une petite curette ; l'opération fut courte, malgré cette complication.

La cicatrice de la plaie de la cornée après la guérison est insensible, a la trace d'un fil et même d'un cheveu. En supposant qu'elle soit restée blanche après la cicatrice, la vue n'en serait jamais offusquée.

La cornée transparente n'est pas sensible, et souvent les malades, après l'opération, disent n'avoir ressenti qu'une compression sur le devant de cette membrane.

La piqûre, que je fais à l'œil du côté opposé à l'incision, n'est d'aucune conséquence, puisque la piqûre se fait sur la cornée où je suis forcé de faire une grande incision. Après cette opération, soit qu'on la fasse par

abattement ou par extraction, les malades ont besoin d'une lunette proportionnée au défaut de réfraction, qui leur manque par la privation du cristallin.

S'il arrivait qu'il s'échappât de l'humeur vitrée, il faudrait pour cela qu'elle fût en dissolution. Cette effusion n'est jamais un obstacle à la vue ; d'ailleurs, pour éviter la chute ou l'évasion des humeurs de l'œil, j'opère les malades couchés : cette situation est plus favorable au malade et au chirurgien.

Voilà en général les idées que je puis donner de cette opération. Je serais bien flatté de la faire connaître en Italie, supposé que quelque grand eût le malheur d'être affligé de cette maladie.

Dans Avignon, en Provence, en Languedoc et dans le Dauphiné, j'ai fait une quantité d'opérations, selon cette méthode, avec le plus grand succès. Les médecins, les chirurgiens et les amateurs des arts conviennent qu'elle est portée au plus haut point de perfection.

A Avignon, ce 28 octobre 1763.

PAMARD FILS,

*Chirurgien correspondant  
de l'Académie royale de Chirurgie.*





OBSERVATIONS  
SUR  
L'EXTRACTION DES CATARACTES SECONDAIRES  
MEMBRANEUSES.

---

M. Hoin, célèbre chirurgien de Dijon, dans son mémoire inséré parmi ceux de l'Académie royale de Chirurgie, tome II, p. 425, donne une description exacte des cataractes secondaires; il fait espérer qu'il donnera, quelque jour, les moyens de guérir cette espèce de cataracte qu'on prévient difficilement par des préparations. Tous les chirurgiens qui ont pratiqué l'opération de la cataracte par extraction ou par abatement ont reconnu les cataractes secondaires. Les primitives sont celles qu'on observe immédiatement après l'extraction bien faite du cristallin et de la capsule; les secondaires dépendent de l'inflammation qui épaisit le chaton postérieur, formé par la face antérieure de l'humeur vitrée.

Venons au fait : me trouvant à Crest, en Dauphiné, en septembre 1765, où j'opérai avec succès deux personnes de la cataracte, on me présenta une pauvre femme aveugle; elle avait été opérée à l'œil gauche de la cataracte par abatement depuis un an; le chaton de l'humeur était opaque et étoilé; elle était affligée de la cataracte à l'œil droit. Comme les pauvres sont faits pour profiter des occasions, je la préparai assez brusquement par plusieurs saignées et quelques remèdes généraux. L'ayant opérée avec succès par extraction, de l'œil droit, je ne

crus pas devoir laisser échapper cette occasion de tenter l'extraction du chaton, devenu opaque et étoilé, à l'œil gauche. J'ouvris rapidement la cornée, parce que je m'aperçus qu'au moment de l'entrée de l'instrument dans la chambre antérieure, l'iris, n'étant point soutenu par le cristallin, poussé par l'humeur vitrée, par la seule contraction spasmodique des muscles allait devenir assez saillant pour m'exposer à le couper : l'incision faite, le chaton parut adhérent et d'une texture serrée ; le diviser simplement avec une petite lance, la division aurait pu le rapprocher ; muni par hasard d'une très petite pincette, je saisis le milieu du chaton et en le tordant j'en déchirai irrégulièrement le centre. La pièce enlevée



avait cette forme, examinée dans l'eau. Une grosse goutte d'humeur vitrée suivit cette extraction, la prunelle parut très nette et le malade a recouvré la vue.

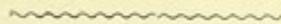
Sur la fin du mois d'août dernier, 1767, la nommée Madeleine Desoda, de Carpentras, surnommée la belle Maguelonne, âgée d'environ 40 ans, et dans le même cas exactement que la pauvre femme de Crest, entra dans notre hôpital d'Avignon, pour y être opérée. Après avoir extrait la cataracte à l'œil droit avec succès, suivant ma méthode, et prévenu nos médecins, mes confrères, et un public aussi nombreux que respectable, sur la responsabilité de l'extraction du chaton resté opaque à l'œil gauche, et sur la nécessité de la promptitude de l'incision de la cornée, pour parer la blessure de l'iris, je fis cette incision très lestement, et avant que l'iris se présente ; cela fait, ayant examiné le chaton, qui était poussé très en avant par l'effusion de l'humeur aqueuse, je le pinçai, comme le premier, et le tordant, comme celui de la pauvre femme de Crest, je m'aperçus que l'iris se fronçait ; il y aurait eu sans doute du dan-

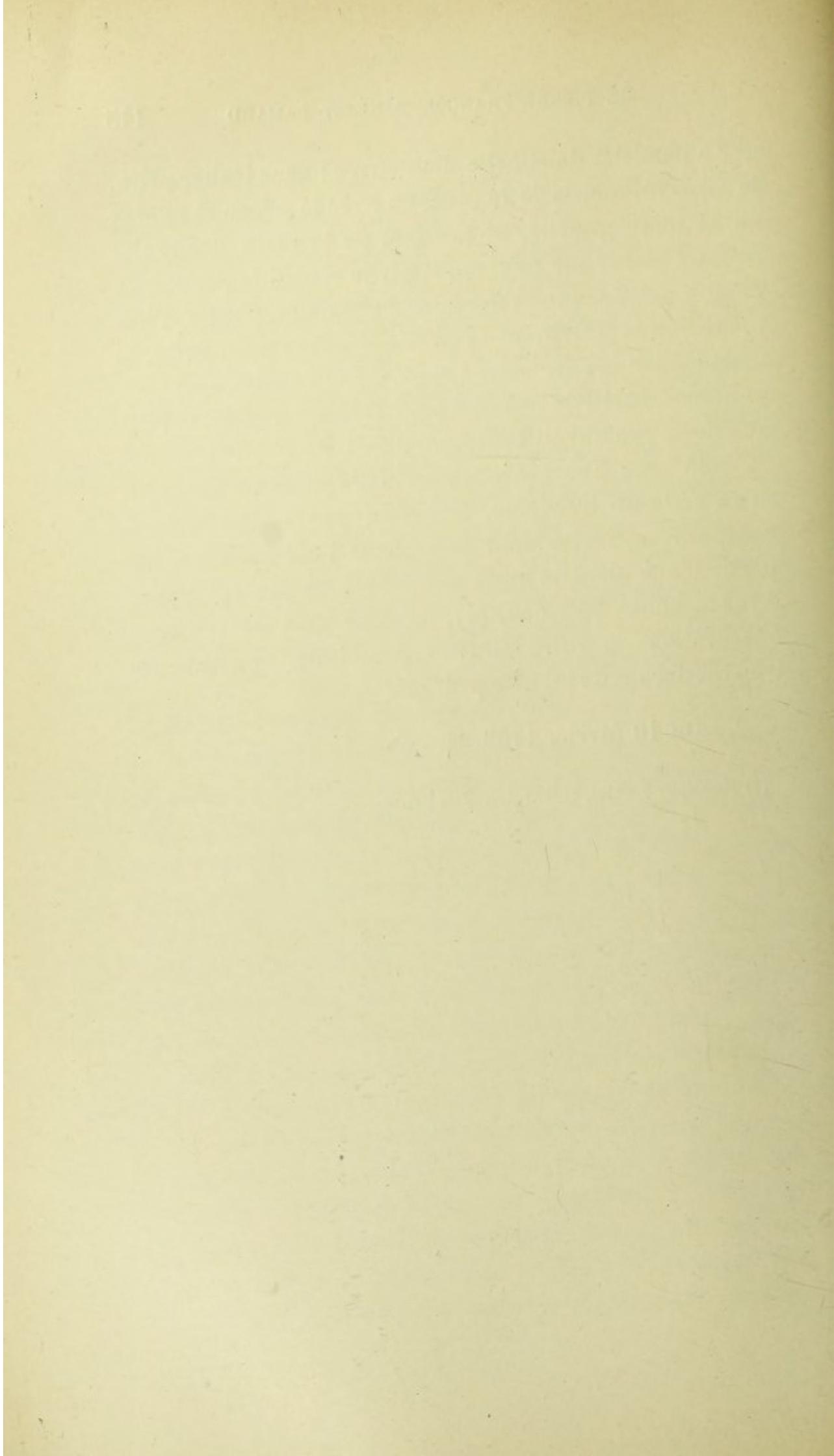
ger à persister dans cette manœuvre ; sans lâcher prise, je saisis les mors de la pincette avec le pouce et l'index de la main gauche, et prenant de la main droite des ciseaux placés sur mon appareil, je coupai la portion du chaton pincée, sans intéresser l'iris : une goutte d'humour vitrée suivit, et la prunelle ayant paru nette, la malade distingua tous les objets. Cette femme, après six semaines, sortit de l'hôpital parfaitement guérie, et l'iris aux deux yeux avait tout son ressort.

Voilà deux phénomènes nouveaux dans ce genre. Il m'en reste un troisième, qui n'est pas moins intéressant, sur un instrument pour fixer l'œil dans des cas particuliers, dont je vous enverrai dans peu le dessin. Ayez la bonté, Monsieur (1), de faire part de ces deux observations à votre illustre Académie, si vous les trouvez dignes de lui être présentées.

Du 10 février 1768.

(1) Monsieur Le Cat, chirurgien bien connu.





RÉFLEXIONS  
SUR L'OPÉRATION DE LA CATARACTE

*Par M. PAMARD, Chirurgien d'Avignon.*

( 1786 )

---

Dès l'année 1758, j'avais reconnu l'inconvénient de la mobilité de l'œil dans l'opération de la cataracte par extraction, et j'imaginai le petit instrument que j'appelai *trèfle*.

Les essais que j'avais faits avec les instruments de MM. de la Faye et Poyet, sur les cadavres, pour l'incision de la cornée, m'avaient fait apercevoir que ces instruments étaient de beaucoup trop étroits : avec celui de M. la Faye, légèrement courbe, et celui de M. Poyet ayant deux tranchants, je constatai que l'iris pouvait être blessé. Je crus remédier à cet inconvénient grave en rendant l'instrument d'abord beaucoup plus large que l'iris ne peut le devenir dans son plus grand degré de dilatation, et ensuite je ne laissai que trois lignes de tranchant sur le dos de l'instrument, vers sa pointe, dos que je puis appeler tel, quoiqu'il ne soit qu'un tranchant émoussé, l'épaisseur de l'instrument restant dans le milieu pour que la pointe en eût plus de force, par la précaution d'émousser un des tranchants, et par la largeur donnée à l'instrument.

L'incision de la cornée dans le point déterminé me parut très facile à faire : mon intention fut d'arrêter l'œil en le piquant avec le trèfle, du côté du grand angle,

sur la cornée transparente, à une ligne de distance du bord de la cornée opaque ou sclérotique, et de commencer l'incision du côté du petit angle, à demi-ligne de ce même bord, pour que l'instrument tranchant pût passer derrière le trèfle. Ce fut ainsi que je m'en expliquai dans le mémoire que j'eus l'honneur de présenter à l'Académie royale de Chirurgie en 1759 et que M. Andouillet eut la bonté de lire. On nomma des commissaires pour l'examiner : les objections que me firent ces messieurs étaient sages ; j'y répondis d'une manière satisfaisante, et pour prouver que la piqure du trèfle n'était suivie d'aucun accident, « objet qui paraissait le plus important dans mon invention », j'envoyai dix observations à l'Académie. Je me flattais qu'elle rendrait cette nouvelle méthode d'opérer publique, mais, occupée d'une infinité d'objets non moins importants, 25 années se sont écoulées depuis cette époque. Les occasions que j'ai eues d'opérer en différentes villes où j'ai été appelé, ont donné quelque célébrité à ma méthode et j'ose dire qu'il ne m'a manqué, pour la faire adopter généralement, qu'une petite place dans les fastes de l'Académie.

Ce que j'ai trouvé de bien singulier, c'est d'avoir lu, à la fin d'une savante discussion des différentes méthodes d'opérer de la cataracte par extraction, un détail mal fait de la mienne par M. Guérin, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Je lui montrai mes instruments et je lui expliquai la manière de s'en servir ; mais, soit qu'il se ressouvînt mal de ce que je lui avais dit sur l'endroit où je plaçais mon trèfle, ou qu'il voulût se le réserver, il se contente, dans la description qu'il en fait (p. 370), de dire que le trèfle et l'instrument tranchant doivent être portés tous les deux à la fois près du cercle ciliaire. Comme M. Guérin, après avoir discuté avec

beaucoup de sagacité toutes les méthodes d'opérer connues jusqu'à ce temps, donne la préférence à la mienne (page 378), je lui sais un gré infini de son travail. Mais il fallait y trouver quelque défaut, et ce fut celui de précision, parce qu'il faut tenir l'instrument pour fixer l'œil d'assez loin. En conséquence, il imagina un instrument à ressort qui pût réunir les deux ensemble. Il est naturel que je sois de l'avis de M. Demours sur cet instrument ingénieux : il conclut qu'il vaut mieux conduire les instruments soi-même que de les abandonner à un ressort. Si je puis prouver par l'expérience que, dans quelque point de la cornée transparente que je place mon trèfle, pourvu que j'évite l'axe de la pupille, il fixe également l'œil pour le moment de l'incision de la cornée, et que je puisse, à volonté et sans inconvénient, placer mes instruments l'un après l'autre, la crainte de M. Guérin s'éclipserait. La préférence restera en entier à ma méthode, comme la plus simple, la plus sûre, la plus facile et la mieux combinée.

M. Guérin ne m'a jamais vu opérer, car il n'aurait pas manqué de dire que j'opère mes malades couchés sur un lit étroit, placé à côté d'une fenêtre, dont le jour vient sur la gauche du malade. Par cette situation, dont il est aisé de sentir les avantages, tant pour le malade que pour moi et mon aide, qui, étant tant soit peu exercé, tient avec les deux doigts du milieu les deux paupières écartées, sans m'occasionner le moindre embarras, je compte pour beaucoup la facilité d'opérer les deux yeux avec la main droite, en me plaçant devant le malade pour opérer l'œil gauche et derrière la tête pour opérer l'œil droit : un malade couché est toujours beaucoup plus tranquille.

M. Demours n'a écrit contre ma méthode que d'après ce qu'il en a lu dans l'ouvrage de M. Guérin : s'il l'eût

connue, il n'aurait pas oublié de parler de la situation dans laquelle j'opère, et d'observer dans quel point de la cornée je place mon trèfle, et non, comme il l'avance, dans l'endroit où la cornée s'unit à la sclérotique, ce qui serait une faute capitale par la crainte raisonnable de la piquûre de l'expansion aponévrotique du muscle adducteur de l'œil, qui se termine à cette union. M. Guérin et M. Demours veulent que je pique l'œil à une ligne de distance du bord sclérotical ; je les avais prévenus depuis longtemps : mon mémoire existe, j'en ai le double ; je pourrais citer en témoins tous les gens de l'art qui m'ont vu opérer à Avignon, à Montpellier, à Valence, etc.

Je conviens qu'un instrument qui n'agit que de loin peut n'être pas aussi sûr pour fixer l'œil, qu'un qui agit de plus près, mais ne dirait-on pas que je tiens mon trèfle comme une pique, par l'extrémité la plus éloignée ? L'adresse et la fermeté de la main ne sont-elles comptées pour rien dans un chirurgien ? Si j'étais moins assuré, qui est-ce qui m'empêcherait de tenir mon trèfle de plus près ? Dans des cas difficiles, ou dans des moments où je ne sentais pas le même degré d'assurance, non seulement je tenais mon trèfle de très près, mais j'appuyais mes coudes sur des livres, ou des carreaux, ou un ou deux doigts sur les endroits du visage qui m'étaient les plus favorables.

Je ne saurais admettre la comparaison que fait M. Demours, au sujet de la lancette, tenue à la distance d'un pouce, de deux, ou de trois de sa pointe, pour saigner ; outre qu'il n'y a point de lancette à saigner qui pût servir à la comparaison, la saignée doit s'exécuter vite, mais en trois temps, ce qui est bien différent du trèfle, dont il s'agit de faire pénétrer la pointe dans la cornée. Il suffit de le bien présenter et il entre parce qu'il est

extrêmement pointu et pyramidal, mais seulement à deux points d'épaisseur dans sa base.

La pointe de l'ophtalmostat de M. Demours est, nous dit-il, faite à la lime : l'observation est originale. Est-ce pour qu'elle n'entre pas ? J'en juge par les précautions que je prends quand je prépare la pointe de mon trèfle, que j'essaie plusieurs fois et que je passe et repasse sur la pierre à l'huile, jusqu'à ce qu'elle entre comme une lancette, sans résistance et sans faire le moindre bruit. Si la pointe de l'ophtalmostat de M. Demours n'est pas de même, il lui arrivera quelquefois qu'elle n'entrera pas dans la cornée, qu'il manquera son incision, ou qu'il ne la fera qu'imparfaitement.

Puisque M. Guérin juge par son expérience que mon instrument pour l'incision de la cornée a les proportions convenables pour remplir parfaitement son objet, pourquoi est-ce que M. Demours s'écarte de cette perfection en proposant le sien fait en langue de serpent ? Ne s'aperçoit-il pas qu'il tombe dans l'inconvénient de risquer de blesser l'iris, comme on l'a reproché à MM. la Faye et Poyet ? Il peut en résulter la perte de la vue, ou tout au moins une irrégularité irréparable de la pupille. La planche que M. Demours donne doit être exacte et faite d'après ses vues ; pourrait-on suivre cette coupe sans inconvénient ? S'il opère d'après ce dessin, il s'apercevra bientôt que l'incision, qui ne comprend que la moitié inférieure du disque de la cornée, est de beaucoup trop basse, et que les fibres inférieures de l'iris souffriront toute l'extension qu'exige la sortie d'une cataracte ordinaire, ni bien molle, ni bien dure.

Pour que l'incision de la cornée soit bien faite, il faut que la cataracte sorte par le centre de la pupille et que les fibres de l'iris souffrent le même degré d'extension ; or, pour obtenir cet avantage, il faut que l'incision soit

presque des deux tiers du diamètre de la cornée, ou tout au moins plus de la moitié, à demi-ligne de distance de la sclérotique. Pour faire cette incision comme il convient, il faut, par conséquent, un instrument du double plus large que celui que propose M. Demours. Le rapport de Messieurs les commissaires dit que chez M. de Longueval, l'incision de la cornée fut faite en six secondes ; quelle fut la cause de cette longueur ? Que dirait-on si, avec mes instruments et un œil favorable et qui se présente bien, on me voyait faire la plus parfaite incision dans un clin d'œil, ce qui n'est pas une seconde ? Il y a trois temps marqués dans l'opération de la cataracte : le premier est l'incision de la cornée, le second est la division de la double capsule cristalline, et le troisième est l'extraction de la cataracte et des capsules opaques ; tel est le procédé opératoire que je suis depuis 28 ans, n'ayant pas trouvé de meilleure méthode. Je n'oblige personne à s'en servir, mais où est-ce que M. Demours a lu qu'on m'ait reproché que mon trèfle, qu'il voudrait anéantir, était tenu de trop loin ? Je crois qu'il fera bien de profiter des conseils que je lui donne, d'abord pour la largeur de son instrument, et d'avoir soin de rendre la pointe de son ophtalmostat très aiguë et à petits pans, et non arrondie, parce que, dans bien des circonstances, elle pourrait ne pas entrer, et la surface de la cornée risquerait d'en être griffonnée.

Le champ des maladies des yeux est vaste ; il est encore en friche, et j'observe qu'il ne faut rien moins qu'un code nouveau, tant pour la théorie que pour la pratique. Voilà un grand sujet pour animer le zèle des médecins et des chirurgiens qui s'attachent particulièrement aux maladies des yeux. Mais n'attendons pas cette réforme de la part des opérateurs ambulants, avides d'opérations et marchands de petites bouteilles : ils ne

craignent pas le titre de charlatan, parce qu'ils le méritent en effet ; ils ne sont que trop répandus, même dans de très grandes villes, où la médecine et la chirurgie s'exercent avec distinction. La plupart opèrent très bien, je veux leur rendre cette justice, mais cela suffit-il dans tous les cas ? Si la chose était ainsi, il n'y aurait pas partout tant de personnes qui ont recouvré la vue pour l'instant de l'opération et qui l'ont perdue à jamais dans les suites.

La cataracte, disent-ils, est une maladie locale : cela est vrai, mais à moins qu'elle ne dépende d'une blessure, d'une piqûre, ou d'un coup, ne dépend-elle pas d'une cause générale ? On dit que la goutte, la pierre et la cataracte sont trois cousines : je les ai rencontrées sur le même sujet ; elles ont donc la même cause. On sait que tous les vices du sang et de la lymphe, sans exception d'aucun, peuvent procurer la cataracte, tant dans les enfants, que dans les adultes et les vieillards. Les oculistes qui ont écrit ont fait des traités particuliers de maladie pour chaque partie de l'œil ; je conviens que plusieurs parties exigent un traitement particulier quant au local, mais les causes seront-elles moins générales ?

La connaissance et le traitement des maladies des yeux sont encore au berceau, par une suite d'erreurs accréditées ; les anciens en faisaient plus que nous : il suffit de les lire pour s'en convaincre. Mais il faut aussi les entendre, en combinant leurs écrits avec les découvertes de nos jours.

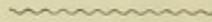
On parviendra à connaître les maladies des yeux, leurs causes et leur traitement général et respectif ; mais il faut un code absolument nouveau et voir le tableau dans le grand.

Pour s'élever contre des préjugés vieux, il faut être,

dit M. . . . . (*Éloge de M. Thomas*), ou des grands hommes ou des grands fous. Une pareille sentence est faite pour arrêter qui que ce soit, mais d'après la pureté de mon dessein, n'ayant point d'ambition pour le premier titre, je me ris du second.

N. B. — C'est dans le *Journal de Médecine* de janvier 1785 (page 84), qu'est inséré le mémoire de M. Demours. Le rapport des commissaires nommés par la Faculté se trouve dans ce journal, février 1785 (page 230).

Le mémoire et le rapport sont réunis dans le *Journal de Physique* du mois de mars 1785 (page 211). La gravure des instruments proposés se voit à la fin de ces ouvrages.



## LETTRE DE M. PAMARD

MÉDECIN CHIRURGIEN A AVIGNON

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE DE PARIS, DE CELLE DE ROUEN  
ET CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

*A Messieurs les auteurs du Journal de Médecine.*

Messieurs,

Plus les ouvrages périodiques sont intéressants, plus aussi les erreurs qui peuvent se glisser sont dangereuses. J'ai lu, dans votre journal de janvier 1785, un mémoire sur l'opération de la cataracte par extraction, par M. Demours, fils, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, médecin oculiste du roi en survivance. Je suis flatté de la bonne opinion qu'il a de moi, et des éloges qu'il me donne, mais il m'a paru qu'il ne connaissait ma méthode d'opérer la cataracte que parce qu'il en a lu dans le *Traité des maladies des yeux* de M. Guérin, imprimé à Lyon en 1769. M. Guérin, à qui je montrai mes instruments et la manière de s'en servir, ne se ressouvint pas sans doute de ce que je lui dis sur l'endroit où je piquais l'œil avec la pointe de mon trèfle pour l'arrêter, ou voulut-il se le réserver, car il se contente, dans la description qu'il fait de ma manière d'opérer (page 370), de dire que le trèfle et l'instrument tranchant doivent être portés, tous les deux à la fois, très près du cercle ciliaire. C'est parler trop vaguement pour une opération si délicate, où il faut apprécier les lignes et les points. M. Demours dit affirmativement que je pique l'œil avec la pointe de mon trèfle, du côté

du grand angle, dans le point de réunion de la sclérotique avec la cornée. Ce serait peut-être l'endroit le plus dangereux, à cause de l'expansion aponévrotique du muscle adducteur de l'œil. Si M. Guérin et M. Demours avaient été témoins de mes opérations, ils auraient vu que je pique l'œil avec le trèfle sur la cornée transparente, à une ligne de distance du bord de la sclérotique, pour que l'instrument dont je me sers pour faire l'incision de la cornée passe derrière le trèfle. C'est ainsi que je m'expliquai dans un mémoire que je présentai à l'Académie royale de Chirurgie, en 1759.

Je ne puis qu'applaudir au zèle de M. Demours pour la perfection des opérations de chirurgie que les yeux peuvent exiger ; mais il doit être persuadé que les chirurgiens doivent connaître l'anatomie, pour choisir l'endroit le plus propice et le moins dangereux dans la pratique des opérations.

M. Guérin ne témoigne ses craintes sur le défaut de précision dans le jeu de mes instruments, que pour faire valoir l'instrument à ressort qu'il propose. M. Demours en fait autant sur le trèfle, qu'il dit agir de trop loin ; mais ces messieurs ignorent tous les deux que j'opère mes malades couchés, que l'aide qui assujettit les deux paupières ne m'est d'aucun embarras, et que j'ai la facilité d'opérer les deux yeux avec la main droite en me plaçant en face du malade pour opérer l'œil gauche, et derrière sa tête pour opérer l'œil droit. Cette situation me parut prévenir bien des inconvénients, relatifs au moral et au physique des malades, par la seule crainte qu'ils peuvent avoir de l'opération.

123

OBSERVATION  
SUR LA PREMIÈRE OPÉRATION DE LA CATARACTE

FAITE PAR L'INCISION DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA CORNÉE  
LE 13 AOUT 1784 (1).

*(Mémoire envoyé à l'Académie royale de Chirurgie.)*

---

La Chirurgie est occupée, depuis environ 35 ans, de l'opération de la cataracte par extraction du cristallin.

On a imaginé quantité d'instruments pour la pratique : chaque oculiste a les siens et vante sa méthode d'opérer.

M'étant exercé sur les yeux des cadavres à faire cette opération avec les instruments de MM. La Faye et Poyet, je crus m'apercevoir que les instruments étaient trop étroits ; j'en fis faire un plus large, qui réunit l'avantage des deux. En opérant sur le cadavre, je pris l'habitude d'opérer les vivants couchés sur le dos : j'eus par là la facilité d'opérer les deux yeux avec la main droite.

Quoique je craignisse la mobilité des yeux, je fis deux opérations avec mon seul instrument rendu plus large. La première, faite à un homme de 65 ans, fut très heureuse pour le moment, mais les suites me firent sentir la nécessité des préparations préliminaires. Ma seconde opération fut également heureuse pour le moment.

(1) Ce mémoire est la réponse à deux lettres du chirurgien Louis, que l'on trouvera aux *Pièces justificatives*, n° XXXI.

La troisième me fit sentir vivement la nécessité de trouver un moyen de fixer l'œil, dans le moment de l'incision de la cornée. A cette époque, j'imaginai mon petit trèfle, dont je me suis servi constamment depuis, sans prétention, n'ayant rien trouvé de mieux pour fixer l'œil.

Quoique j'eusse observé, depuis 35 ans, que les accidents consécutifs à l'opération de la cataracte par extraction, dépendaient de l'état général des solides et des humeurs, je m'aperçus que le local, c'est-à-dire l'endroit de l'incision, y était souvent pour quelque chose : 1° la facilité des humeurs de l'œil à s'écouler ; 2° l'engagement d'un pli de l'uvée entre les lèvres de la plaie, lorsque, dans le moment de l'extraction, le bord inférieur de l'iris ou l'uvée avait été un peu fatigué ou tirailé ; 3° le bord de la paupière inférieure, qui s'engageait entre les lèvres de la plaie de l'œil, et qui la tenait béante, si la cicatrice n'était pas faite dans les 24 heures ; 4° la difformité de la cicatrice dans laquelle l'iris ou l'uvée restait souvent engagée, par la continuité de la membrane propre de l'humeur aqueuse qui, après avoir doublé la cornée, tapisse l'uvée antérieurement et postérieurement, et va couvrir la partie antérieure de la membrane vitrée qui enferme le cristallin (observation anatomiquement faite longtemps avant la découverte de MM. Demours et Descemet qui n'en ont observé que la moitié) ; 5° enfin, des staphylomes désagréables, etc. Pour parer à ces accidents, trop connus partout où les oculistes ambulants ont passé, on avait imaginé d'inciser la cornée en V au lieu d'un demi cercle ; l'incision en V était plus difficile à faire que l'autre, et je m'en tenais à la mienne, souhaitant en secret quelque chose de mieux.

Le 13 août 1784, j'accommodais mes instruments pour

opérer un pauvre homme de la cataracte à l'Hôtel-Dieu : il avait les yeux fendus, très enfoncés, mais deux cataractes qui me paraissaient bonnes. En essayant mes instruments sur le calepin, je me dis : quel inconvénient y aurait-il de faire l'incision de la cornée par la partie supérieure? Je saisis ce trait de lumière, et je me dis : l'opération est la même, je parerai à tout. Rien n'égala la satisfaction que j'avais dans l'âme, arrivé à l'Hôtel-Dieu ; j'en dis un mot à M. Gastaldy, comme de raison ; il m'objecta sagement que le seul inconvénient qu'il trouvait, serait le bord du lambeau de la cornée, qui serait renversé par le bord de la paupière supérieure. Je m'étais fait l'objection et je m'étais dit : la paupière supérieure est plus longue que l'inférieure. J'opérai d'abord l'œil gauche, par mon ancienne méthode, pour assurer la vue d'un œil. J'opérai tout de suite l'œil droit, faisant l'incision en haut ; la coupe fut heureuse : le cristallin sortit après avoir divisé ses membranes ; la prunelle parut nette ; la cicatrice fut faite à cet œil, dans les vingt-quatre heures, et le malade y voit. La cicatrice a été d'autant plus facile à se consolider par cette coupe, faite supérieurement, que l'œil étant fermé, sans gêne la paupière supérieure comprime unanimement la cornée et le globe de l'œil dans tous leurs points.

Cette tentative réfléchie me paraît une époque brillante pour la perfection de l'opération de la cataracte, pour laquelle je prends date à l'Académie Royale de Chirurgie.

A Avignon, le 17 août 1784.

PAMARD, *chirurgien,*  
*Associé de l'Académie Royale de Chirurgie.*

Monsieur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie, trouvera, dans les cahiers de 1759, le mémoire que

j'envoyai avec les instruments pour la cataracte, ma réponse aux objections de Messieurs les commissaires et les observations que l'Académie me demanda en m'honorant de sa Correspondance. Je demande la permission de les faire imprimer.



OBSERVATION  
SUR LA  
NOUVELLE MÉTHODE D'OPÉRER LA CATARACTE  
PAR EXTRACTION

DITE PAR LE HAUT APPAREIL.

---

Le R. Père des Carreaux, jésuite, âgé de 74 ans, d'une bonne constitution, avait cependant perdu la vue par la cataracte, à l'âge de 70 ans.

L'œil droit avait été le premier offusqué ; il se prépara à l'opération par des remèdes généraux humectants et par le régime continué jusqu'à la détente des solides, qui fut annoncée par la liberté du ventre, la durée du sommeil et la moiteur de la peau.

Je l'opérai de la cataracte à l'œil droit par extraction, fixant l'œil du côté du grand angle avec mon trèfle : l'incision de la cornée fut faite par le bas. L'opération fut heureuse ; la cicatrice fut chancelante pendant plusieurs jours, elle se fit. Le Père des Carreaux se servit de cet œil pour toutes ses fonctions pendant l'espace de huit années. La cataracte de l'œil gauche lui avait ôté peu à peu la vue. Lorsque l'œil droit, jadis opéré avec succès, affaibli sans doute parce qu'il supportait toute la fatigue, ne lui permettait plus que de distinguer confusément les gros objets, il voyait cependant encore les chiffres de sa montre qui marquaient les heures, à la faveur d'une grosse loupe.

Un opérateur ambulant, très honorablement patenté,

s'étant montré à Avignon à la fin de mars 1784, il fit plusieurs opérations de la cataracte, tant par extraction que par abaissement, sans préparation : toutes ces opérations par extraction manquèrent. M. Moreau, chanoine, bénéficiaire de l'église de Saint-Didier, aveuglé par la cataracte, n'avait jamais voulu se soumettre au régime qui me paraissait lui convenir pour corriger son vice scorbutique. Il ne me parut pas prudent de l'opérer par extraction. L'oculiste patenté s'en chargea : il opéra un œil par extraction, et l'autre par abaissement. Le premier se perdit par la suppuration ; il recouvra la vue de l'autre. Il est naturel que les aveugles devenus clairvoyants s'intéressent les uns pour les autres. Le Père des Carreaux, parvenu dans un âge avancé, avait grande envie de voir, mais pour avoir moins à craindre de l'opération, il aurait préféré l'abaissement de la cataracte. Cette méthode serait même préférable à l'extraction si, pour le moment de l'opération, elle était aussi sûre ; mais dans les succès le hasard y est pour beaucoup. Je voulais obliger le Père des Carreaux : ayant conféré de son état avec M. Volonne, son médecin, et ses amis, la sécurité du moment de l'opération par extraction l'emporta sur le doute de l'abaissement.

Le premier succès que j'avais eu dans cette opération par le haut appareil à l'œil droit, le 13 août 1784, devait me donner la même espérance pour l'opération de l'œil gauche. La circonstance se présentait et je la saisis avec empressement le 22 septembre 1784. Je fis l'incision de la cornée transparente à la partie supérieure : par la largeur donnée à l'instrument, le disque de l'incision comprit plus de la moitié de la cornée. Je n'eus pas plutôt divisé la capsule cristallinienne qu'il s'échappa rapidement un petit jet d'une boue laiteuse qui m'annonça la fonte d'une partie du cristallin. La prunelle parut opa-

que, mais y ayant porté une petite curette, par la seule contraction des muscles de l'œil, la capsule sortit avec le cristallin jaunâtre, très opaque et diminué de la moitié de son volume : la prunelle parut nette, et l'opération fut finie. Le lambeau de la cornée se mit naturellement à sa place dont il avait été séparé, et la paupière supérieure couvrant le lambeau demi-circulairement dans tous ses points le retint en place. Le malade fut saigné du bras une heure après l'opération ; il prit quelques lavements et fut mis à la diète ; l'œil fut humecté avec de l'eau tiède ; il fut ouvert de temps en temps pour laisser couler les larmes : la petite douleur de l'œil se calma peu à peu et dans les premières vingt-quatre heures la cicatrice fut faite.

A juger par l'évènement du moment de l'opération, il est démontré qu'elle aurait été infructueuse, si on avait tenté l'abaissement, d'abord par l'opacité des membranes, qui tiennent le cristallin dans le chaton de l'humeur vitrée, par l'humeur laiteuse qui sortit par jet, dont une partie pouvait appartenir à l'humeur de Morgagni et l'autre au cristallin dissous, enfin par l'opacité de la capsule propre au cristallin, qu'il aurait été impossible d'assujettir dans le bas de l'humeur vitrée, ainsi que le cristallin diminué de la moitié.

Bien valut au Père des Carreaux, à ma satisfaction, à celle de ses amis, à la gloire de l'art, et au bien de l'humanité, que l'opération de la cataracte par extraction, et nommément par le haut appareil, ait eu la préférence, qu'elle méritait à juste titre.

---

OF THE UNITED STATES OF AMERICA

BY JOHN B. HENNING

NEW YORK: THE UNIVERSITY PRESS

1912

Copyright, 1912, by John B. Henning

Printed in the United States of America

By the University Press, Cambridge, Mass.

and by the University Press, London, England

and by the University Press, Toronto, Canada

and by the University Press, Sydney, Australia

and by the University Press, Wellington, New Zealand

and by the University Press, Bombay, India

and by the University Press, Calcutta, India

and by the University Press, Madras, India

and by the University Press, Rangoon, Burma

and by the University Press, Singapore, Malaya

and by the University Press, Hong Kong, China

and by the University Press, Shanghai, China

## RÉFLEXIONS SUR LA CATARACTE

(1792).

(Extrait du 5<sup>me</sup> cahier du manuscrit : *Dissertation physico-anatomique, physiologique et pathologique*, page 349.)



Toutes les opérations chirurgicales sont suivies de suppuration : elle doit être plus ou moins abondante selon la nature des parties souffrantes ; mais dans ce nombre, il en est auxquelles la plus légère suppuration serait nuisible. Tel est l'œil dont on divise la cornée pour l'opération de la cataracte par extraction : il faut que la réunion de la plaie se fasse dans les vingt-quatre heures, et que la lymphe qui circule dans la cornée soit assez fluide et assez épurée pour passer sans obstacle et sans trouble d'une lèvre de la plaie à l'autre, et que les larmes ne les irritent pas ; c'est ce qui ne peut arriver que rarement, relativement aux différentes causes de la cataracte. Aussi, quelle quantité d'aveugles ne voit-on pas en Europe, depuis la restauration de l'opération de la cataracte par M. Daviel et ses successeurs, pour avoir été opérés sans des préparations relatives à chacun en particulier, préparations qui, par une infinité de complications, exigent les attentions les plus minutieuses sur l'état où se trouve l'épiderme, et les conséquences de son altération, tant pour les généralités que pour l'analogie relative à la structure de l'œil et de ses membranes. L'opération de la cataracte est de nature à devoir se terminer par résolu-

tion absolue ; donc les préparations, qui doivent prévenir la suppuration, sont de la plus absolue nécessité. Les oculistes de nos jours, et surtout les ambulants, ne connaissent pas ce langage : ils n'ont qu'un but, opérer à tout prix et à tout venant, vendre le plus de petites bouteilles, et partir ; comment-ne feraient-ils pas des dupes et des malheureux ?

Pourra-t-on me blâmer de me servir de ces derniers mots ? Est-il situation plus triste que celle de perdre la vue par les suites d'une opération, à laquelle on se soumet dans l'intention de la recouvrer ? En lisant les réflexions de M. de Percival, chirurgien de réputation, de Londres, sur les mauvais succès de l'opération de la cataracte par extraction, dont il a été le témoin, j'ai senti combien il avait raison de vouloir faire revivre l'opération de la cataracte par abaissement. Pour trouver le mot de l'énigme, tant pour réussir dans cette opération délicate, que pour tant d'autres, il fallait secouer tous les préjugés reçus et refondre la physiologie générale.

Les principes que j'établis étaient éparpillés dans les anciens et les modernes, à quelques nouvelles idées près : je ne les aurais pas eues sans une foule de circonstances qui me sont arrivées dans le cours de ma pratique. Il y a plus de 30 ans que je pratique l'opération de la cataracte par extraction ; ce fut en 1759 que j'imaginai le trèfle pour fixer l'œil : je m'en servis pour la première fois à Arles, en présence de M. Pomme ; il en fut enchanté. Je l'avais pratiquée quelquefois sans l'addition du trèfle, et la première, que je fis très heureusement, fut suivie de tant d'accidents, dont je vins à bout de triompher en suivant exactement le système de M. Pomme ; je ne le connaissais alors que par une explication de routine. Les autres

connaissances que j'avais étaient au même niveau : j'entrevois bien la vérité, mais elle était enveloppée de nuages si épais, qu'il fallait du temps pour pouvoir les dissiper. Je me rappelle que, dans mon début, je fus consulté par M. l'abbé de Cassan, prêtre de l'église métropolitaine de Toulouse, qui était affligé de la cataracte aux deux yeux. Ce n'était point alors à ma réputation que je devais sa confiance, mais bien au zèle d'un des recteurs de notre hôpital, député à Toulouse pour un procès, et qui avait été témoin de plusieurs opérations que j'avais faites à Avignon. Il me parut que le prélat avait besoin de longues préparations : les médecins auxquels il communiqua ma réponse furent de mon avis. J'attendais, lorsque j'appris, en 1764, qu'un oculiste, pensionné de la ville de Bordeaux, l'ayant vu, et ayant lu ma consultation, n'osa pas me blâmer, mais il dit que les préparations n'étaient pas d'usage, et que le tempérament pouvait en être altéré pour le reste de la vie. Je n'étais pas auprès de M. de Cassan pour soutenir ma thèse, et la célébrité de l'oculiste fit pencher la balance en sa faveur. Il opéra le malade avec beaucoup d'adresse : celui-ci vit tous les objets qu'on lui présenta ; l'oculiste partit le lendemain ; il ne fut pas arrivé à Bordeaux, que le riche malade fut aveugle. On sent que j'ai conservé la preuve de ce fait, dont les contemporains de M. de Cassan n'ont pas perdu la mémoire, ce que j'ai su 18 ou 20 ans après, alors que je fus consulté par M. Blavi, procureur à Toulouse, âgé de 46 ans. Il avait la cataracte aux deux yeux, mais plus mûre à un œil qu'à l'autre ; il était en même temps affligé d'une humeur scorbutique. Je ne lui conseillai pas de s'exposer à l'opération, surtout par extraction, tant que le scorbut dominerait ; je lui prescrivis un genre de vie appro-

prié : il exigeait trop de privations, il me persécuta de l'opérer pendant deux ans. Lui ayant refusé ce service par les raisons de l'évènement fâcheux, s'il ne voulait pas s'observer assez longtemps à l'avance, il finit par se faire éborgner par un oculiste ambulante.

Je pourrais citer encore un exemple plus moderne, dans la personne de M. Darlue, professeur de médecine, à Aix. Il avait la goutte et la cataracte : ce médecin estimable était un vrai magasin de connaissances et de préjugés; ces derniers sont plus difficiles à vaincre dans l'esprit d'un savant, que dans tout autre personne; une fois qu'ils y ont pris racine, on ne peut plus les arracher. Sa cataracte ayant fait des progrès d'un côté, et l'autre œil étant menacé de la même maladie, il se détermina à l'opération; ce fut à moi qu'il s'adressa. Je fus charmé de sa confiance, et en même temps de son estime, qui allait me mériter celle de tous les médecins d'Aix et de cette province, ainsi que du public. Je connaissais parfaitement combien l'explication de la goutte était importante; ma première réponse date du 1<sup>er</sup> mars 1781 : il put la lire, ce qui lui fit grand plaisir. Elle était faite avec finesse. Pendant toute cette année, la cataracte faisait des progrès : ils étaient lents, et la goutte se réveillait. Au printemps de 1782, il voulait être opéré; je l'engageai d'attendre, en lui donnant les meilleures raisons. Il partit alors pour aller consulter les médecins de Montpellier, dont quelques-uns étaient ses contemporains, et tous, ses amis. Ce fut à la fin du mois de juin 1782 qu'il partit d'Aix; il s'arrêta à Nîmes, où il devait coucher. Un oculiste de cette ville, averti par le domestique de l'auberge, vint lui rendre visite, lui parlant de son zèle, de ses succès, et le persuade de se faire opérer. M. Darlue s'arrête à Nîmes; il est opéré avec succès

d'un œil : il y voit, il remercie son opérateur. Le troisième jour, les accidents qu'on n'avait pas prévus se développent avec fureur : la goutte, qui n'était pas bien assoupie, se réveille, elle prend le dessus ; les douleurs ne se calment point par les remèdes généraux. L'œil s'engorge et suppure ; le pauvre M. Darlue retourne à Aix dans cet état, consterné de sa situation. J'ignorais cette catastrophe ; j'en fus affligé quand je la sus, quatre mois après : je lui écrivis la lettre la plus affectueuse, il me fit répondre sur le même ton ; je voulais lui rendre la vue de l'autre œil, mais il n'était plus temps : les suites de cette opération avaient porté sur son tempérament ; il souffrit le reste de l'hiver, et malgré tous les secours possibles, il mourut d'une hémoptysie, le 18 octobre 1783. Je fus bien fâché de son malheur : puissent les chirurgiens et le public profiter de la lecture d'un tableau si sinistre. Je n'entreprendrai pas de blâmer les différents oculistes qui opèrent sans préparations ; on regarde la cataracte comme un simple vice local ; quelle erreur, quand cette maladie dépend de cause interne, *a fortiori* quand elle est accompagnée de quelque vice particulier, tel que la goutte, le scorbut ou les dartres ! Je tranche le mot et dis qu'il n'y a de cataractes locales que celles qui dépendent de causes externes ; encore faut-il qu'elles soient procurées par des accidents, piqûres ou blessures. Sur des tempéraments sains, les opérations, dans ces cas, n'exigent que très peu de préparation. Dans quel ouvrage sur les maladies des yeux ces règles sont elles indiquées ? dans aucun. Il n'est donc pas étonnant que les oculistes ambulants et même sédentaires ne les connaissent pas. Feu M. Pouteau, de Lyon, qui était l'opérateur de ce siècle peut-être le plus hardi, m'avoua qu'il avait été obligé de renoncer à l'opération de la cataracte par

extraction : il s'était aperçu que les mauvais succès qu'il avait eus portaient sur la grande réputation qu'il méritait à juste titre. Feu M. Le Cat, si célèbre *in omni genere*, m'avait écrit la même chose.

Je me rappelle qu'ayant conseillé les préparations préliminaires à l'opération de la cataracte, à M. Goulard, à Montpellier, il consulta M. Pevet, premier chirurgien du roi de Naples, son ancien ami : il lui répondit que la cataracte était un vice local, et qu'il ne croyait pas les préparations nécessaires. Si les chirurgiens placés au premier rang avaient cette opinion, comment donc les empiriques ne l'auraient-ils pas ?

Si on me reproche que je n'ai pas toujours réussi, j'en ai fait l'aveu, en disant que j'étais resté pendant 25 ans dans l'erreur, ce dont je suis bien fâché, tant pour les personnes qui m'ont honoré de leur confiance, que pour ma réputation et ma fortune : *omnis homo mendax*. On ne prendra pas sans doute ces mots dans la rigueur de la version, car je me fais gloire d'être l'apôtre de la vérité, quand j'en devrais être le martyr.

Qu'on ne soit pas étonné, que je n'aie publié que quelques observations sur quelques maladies des yeux ; mon objet ne se bornait pas à cette seule partie : j'avais été élevé pour la chirurgie ; je voyais le tableau dans son immensité ; j'ose même dire que ma réputation, pour l'article des yeux, est venue trop tôt : la première observation, faite en 1764, que je donnai dans le *Journal de Médecine*, de juillet 1765, sur un strabisme connivent convulsif, qu'on avait traité par les toniques, m'attira une polémique, non de la part du médecin du malade, ce dont il m'avait menacé, mais de M. Paris, médecin d'Arles ; il fut fâché sans doute de ce qu'un chirurgien fourrageait dans le champ de la médecine.

M. Pomme, qu'il voulait attaquer, plutôt que moi, m'aida à me défendre : les observations que je lui citai sur le strabisme connivent et sur celui d'inégale hauteur compliqué, le mirent où il devait être, et où il est resté. Cependant cette dispute me mortifia, et je renonçai à les guérir, parce que les autres médecins prenaient parti. Le premier intéressé osa me dire que je ne prenais pas le chemin de la fortune ; j'en convins, et lui répondis que c'était celui de l'honneur : à juger par les évènements, n'avais-je pas raison ?

Parmi les différents traités des maladies des yeux modernes, M. Guérin, alors chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu de Lyon, voulut se distinguer dans cette carrière, dans laquelle il était entré depuis peu de temps. Quand on est jeune et qu'on veut écrire, il faut par force copier les différents auteurs : souvent on ne les entend pas faute d'expérience, comment pourraient-ils se faire entendre ? Il est beaucoup question de ma méthode d'opérer la cataracte par extraction ; si j'avais voulu la décrire, je l'aurais fait plus modestement. Il croit n'avoir rien oublié, pour lui donner la préférence sur toutes les méthodes connues dans le temps ; je trouve cependant un grand défaut : c'est que, ne m'ayant jamais vu opérer, il ne dit rien de la situation dans laquelle je place les malades, qui est celle d'être couché sur un lit étroit placé à côté d'une fenêtre, dont le jour donne sur l'œil gauche du malade, article que j'ai cru de la plus grande importance, pour toutes les circonstances de l'opération, et cela dès les premières que je fis. Je ne dirai rien sur les descriptions pathologiques ni physiologiques qui remplissent l'ouvrage de M. Guérin ; ma méthode était, selon son jugement, la meilleure ; il fallait un mais : il le trouve dans la difficulté de se servir des deux mains ; en conséquence, il imagine un instru-

ment à ressort pour faire l'incision et fixer l'œil : quand je le vis, je le jugeai selon sa valeur ; il est naturel de se taire sur une production qui augmente la petite gloriole d'un auteur dont on veut corriger le thème. N'aurait-il pas mieux fait de s'appliquer le conseil de Boerhaave : *Abstine si nescis methodum?*

J'envoyai mes instruments à M. Le Cat, comme une nouveauté ; ce ne fut que quand je fus assuré du succès : il me remercia en disant que j'étais le troisième qui les lui présentait.

M. Demours, le fils, devait bien s'attendre que les chirurgiens du premier ordre et surtout l'Académie royale de Chirurgie sauraient apprécier son ophtalmostat, nom qu'il a trouvé dans l'étymologie des mots grecs du dictionnaire de Thévenin ; M. Le Cat s'en était déjà servi à propos pour son ophtalmostat aussi, car il en avait imaginé un pour fixer l'œil. Je connaissais ce mot pompeux, quand j'eus imaginé mon trèfle, que M. Demours, avec son doigtier armé d'une pointe ridicule, a mal copié : le journal de M. l'abbé Rogier, celui de médecine et le *Journal Encyclopédique* font mention de cette découverte, ainsi que les gazettes du temps. Certain oculiste des plus minces et des plus modernes, qui court le monde avec des titres, a ajouté des réflexions dans le *Journal Encyclopédique* de 1790, qui sont dignes de lui et de son Mécène. J'ai donc eu grand raison de dire dans mon avant-propos qu'avant d'écrire il fallait apprendre à lire, et je puis ajouter encore cette loi invariable : *Scribendi recte sapere est et principium et fons.* (*Année littéraire*, 1783, page 25.)

Les oculistes ambulants ne font point de préparation ; ils opèrent à tout venant et je puis dire en poste, comme s'ils ne faisaient que changer de chevaux. Un certain Le Faure, nouveau Taylor, pourrait occuper le premier

rang : j'appris que le maire et les officiers municipaux de Tarascon l'avaient chassé de cette ville, sur les plaintes des malades. Il arriva à Avignon le 10 décembre 1791, il en partit le 16, ayant aveuglé deux personnes.

Deux frères, oculistes fameux, furent appelés à Gênes pour opérer la princesse de Grimaldy, aveugle par deux cataractes ; les opérations furent bien faites, sans doute, mais le succès ne répondit pas à leur espérance. J'en fus informé après coup, par un officier à qui j'avais rendu quelques services ; il me témoigna ses regrets, d'autant plus vivement, qu'ayant quelque accès auprès de la princesse, il aurait pu me faire donner la préférence. Dans le même temps, je préparais depuis plusieurs jours M<sup>me</sup> Stuard et M. Légier, bourgeois à Carpentras. Un juif du même lieu, nommé Muscat, est informé par la synagogue de Gênes de l'arrivée des oculistes ; il les fait prier de passer à Carpentras à leur retour, où il y avait nombre d'opérations à faire. Ils arrivent un soir, et le lendemain ils opèrent Muscat des deux yeux, M<sup>me</sup> Stuard et M. Légier : le juif à peine vit-il assez pour se conduire ; M<sup>me</sup> Stuard et M. Légier, qui ne furent opérés que d'un seul œil chacun, restèrent borgnes. Je ne doute pas que les opérations n'eussent réussi par plus de précautions. Je l'ai dit et je le répète, de quelque instrument et de quelque méthode qu'on se serve pour extraire la cataracte, pourvu que les règles de cette opération soient suivies, avec rigueur, pour le manuel et le local, les préparations préliminaires seront, dans tous les cas, la clef du succès de cette opération.

Je pourrais en nommer bien d'autres, mais ils sont assez punis par leurs remords, s'ils étaient capables d'en avoir : je les leur souhaite. Un frère récollet, de Valence, se mêlait aussi de traiter les maladies des yeux, dans lesquelles il devait faire, et faisait beaucoup

de fautes ; il vint à Avignon pour se procurer mes instruments, et me demander des conseils : je lui répondis qu'il ferait beaucoup mieux de réciter son chapelet. Ce ne fut pas de son goût, et il partit en murmurant. Le public ne se persuade pas combien le froc donnait de célébrité à ces singes de l'art ; il y en avait dans tous les monastères ; mais cet abus s'est éclipié, il ne règnera plus en France. N'était-il pas humiliant, pour les artistes les plus distingués dans l'exercice de la chirurgie, d'avoir à lutter contre cette fratriaille ? C'est ce qu'on a vu dans ce siècle, heureusement pour la dernière fois ; le public instruit connaîtra la différence qu'il y avait d'un opérateur à un vrai chirurgien, et il ne sera plus la dupe des premiers. Je n'ai pas besoin de nommer l'opérateur dont je parle : quoique son instrument soit bon, on verra, par mes seules observations, qu'il devait échouer, et qu'il échouait dans tous les cas qui sortaient de la simplicité.

Je ne terminerai pas cet article sans dire que, de quelque instrument qu'on se serve pour ouvrir la cornée, l'ouverture doit être faite de manière que le cristallin, en sortant par la prunelle, dilate également toutes les fibres de l'iris : alors il conserve sa rondeur ; sans quoi le trou change de figure. On sait que le cercle percé un peu à l'écart de son milieu est le modèle du diaphragme, qu'on a placé dans les lunettes d'approche et les microscopes ; les chirurgiens qui voudront s'occuper de cette opération seront minutieusement scrupuleux pour observer cette règle. De quelque instrument qu'ils se servent, si l'incision faite ne leur paraît pas assez étendue pour remplir cette condition, ils doivent l'agrandir avec les ciseaux de M. Daviel, ou d'un côté ou de l'autre ; je conviens que le procédé peut allonger l'opération, mais n'importe, la

bonne chirurgie doit toujours diriger ses vues pour le plus grand bien. C'est la règle de perfection que je propose et que je suis, ainsi que mon fils.

J'ajouterai encore que les personnes affligées de quelque vice de la lymphe, tels que goutte, scrofule, scorbut, rhumatisme, et celles accablées de vapeurs ne doivent pas s'exposer à l'opération de la cataracte par extraction ; l'opération dite par abattement, quelque incertaine qu'elle soit pour le moment, ne sera pas sujette à tant d'inconvénients pour les suites.

Ces réflexions me dispensent de faire un *Traité particulier de la maladie des yeux*, puisque toutes les autres sont comprises dans les généralités.

Ayant parlé des préparations préliminaires que je conseillais à M. Goulard, chirurgien connu de tous, ne fût-ce que par l'extrait de Saturne, il est bien naturel de penser qu'il s'était adressé à moi pour cette opération. J'étais à Lyon, où on m'avait appelé pour faire quelques opérations de cataracte, en 1764 ; M. Goulard s'y trouva, allant à Paris, pour porter les cahiers de la petite ville de....., dont il était maire. L'ayant su, j'allai le prier d'assister à l'opération, que je devais faire à la sœur Fromentin, supérieure de la Charité de Montluel, qui s'était rendue à Lyon. Le médecin de cette maison l'avait préparée à l'ordinaire. J'avais prié M. Pouteau et M. Faure ; il n'y eut que M. Goulard qui me fit l'honneur de venir : j'opérai cette sœur de l'œil gauche ; M. Goulard fut si enthousiasmé du succès, qu'il dit partout que j'escamotais la cataracte. Je fis plusieurs opérations à d'autres personnes dans ce temps ; ce fut à cette époque que je guéris M. Boin, secrétaire de l'intendance, du strabisme connivent et convulsif, que l'on traitait comme une maladie de relâchement. L'envie et la jalousie furent mon partage ; je les ai

toujours trouvées dans les grandes villes ; dans les petites, où il y a moins de prétention, les choses sont différentes. Six ans après, M. Goulard perdit la vue ; il se rappela ce qu'il avait vu, et me fit prier d'aller le voir. C'était une époque pour moi bien précieuse ; le voyage fait exprès pour M. Goulard me valut la confiance de beaucoup de personnes qui avaient besoin du même secours : j'en vis plusieurs auxquelles je conseillai les préparations convenables, et comme nous étions encore dans la saison des grandes chaleurs, il était prudent d'attendre le commencement de l'automne. Je me rendis à Montpellier en septembre 1772 ; M. Goulard était malheureusement, de tous les aveugles que j'avais vus, celui sur lequel il y avait le moins à compter pour le succès. Les médecins me comblèrent de caresses ; M. Serres et M. Bourquenot, dont j'avais été l'élève, me virent avec plaisir ; il n'en fut pas de même de l'oculiste, ni des chirurgiens, mes contemporains : je m'y attendais bien. Six malades, que j'opérai dans les premiers jours, établirent ma réputation. L'opération de M. Goulard était douteuse pour le moment et pour les suites ; j'en prévins sa famille et les médecins et chirurgiens qui étaient ses amis : je l'opérai de l'œil gauche en leur présence ; le cristallin opaque sorti, il y avait un second rideau glaucomatique qui resta, et qui nous donna des regrets à tous, et bien plus au malade et à moi qu'à tous les autres. Quelques amis de M. Goulard me conseillèrent d'opérer l'œil droit ; je leur représentai d'abord que, vu l'âge avancé de M. Goulard ce serait le comble de l'imprudence, et que d'ailleurs, si j'avais hasardé une opération pour M. Goulard ; que je n'aurais pas tentée à tout autre, je devais quelque chose à ma réputation. Les six personnes que j'avais opérées recouvrèrent la vue ; le

pauvre M. Goulard resta comme il était, et conserva l'espérance de pouvoir être opéré dans un autre temps. Je ne lui promis pas de lui rendre ce service, surtout ayant su qu'il avait des ulcères aux jambes, desquels il ne m'avait pas dit mot. Trois ans après cette opération, l'oculiste en grande réputation de Montpellier hasarda d'opérer l'œil droit de M. Goulard par abaissement : il ne fut pas plus heureux que moi. Quelque temps après, le fils du second opérateur de M. Goulard soutint une thèse, dans laquelle l'extraction du cristallin et nommément ma méthode était frondée (1) ; j'en fus fâché pour eux ; je voulais leur répondre, mais à quoi bon : c'eût été du temps perdu, car à quoi sert de montrer la vérité à des gens qui ne veulent pas la connaître.

Par ce que je dis avec franchise dans le cours de cet ouvrage, on voit que j'aurais pu défendre les droits de l'humanité, que la basse jalousie attaquait plus que moi et qu'elle n'a que trop blessés dans cette ville et province ; mais dans la dispute, quelque parti qui l'eût emporté, l'art ni les artistes n'y auraient rien gagné.

Je voudrais avoir le temps de rassembler toutes les observations que j'ai faites, tant sur la cataracte, que sur d'autres maladies des yeux. J'ai commencé cet ouvrage un peu trop tard ; la raison en est simple : je ne pouvais pas le commencer plus tôt. Comme l'espérance ne meurt jamais dans l'esprit ni dans la pensée des hommes, j'ai celle que mon fils, qui suit mes traces, aura le même zèle que moi pour l'humanité et pour les progrès de l'art de guérir. Ainsi, à son tour, quand il sera parvenu à mon âge, j'augure qu'il aura rempli mes vœux.

(1) Il s'agit de la thèse de Méjan fils : *De cataracta*, Montpellier, 1776. L'observation de M. Goulard est aussi relatée par Pellier de Quengsy : *Recueil de Mémoires*, Montpellier, 1783, page 83.

En attendant, je ne dois pas taire deux observations faites à Montpellier, qui prouvent invinciblement la nécessité des préparations préliminaires, tant avant l'opération de la cataracte par extraction, que par celle dite par abaissement.

M. Dupont l'aîné, chirurgien du lieu de Montpeyroux, près Lodève, déjà sexagénaire, avait été opéré de la cataracte à l'œil droit par abaissement et sans préparation : il souffrit pendant six mois de suite et perdit la vue et l'œil. Ayant été averti que je devais aller voir M. Goulard, il se rendit à Montpellier. Les humectants, les bains, les lavements simples et le régime le plus rapproché du végétal calmèrent bientôt ses douleurs, et lui restituèrent le véhicule aqueux et muqueux qu'il avait perdu par les souffrances. Je l'opérai par extraction en 1772 ; il était dans un si grand calme qu'il guérit dans les 24 heures, c'est-à-dire que la cicatrice fut faite. Au terme d'un mois, il était prêt à retourner chez lui, lorsqu'il voulut regarder par le trou d'une serrure : comme il était dans l'obscurité, il ne s'aperçut pas que la clef y était ; en s'approchant, il heurta son œil contre l'anneau de la clef, la cicatrice se rompit, l'humeur aqueuse s'échappa ; M. Goulard fils, appelé dans le même instant, le fit saigner brusquement. La crainte d'être aveugle le fit tenir à l'eau pour toute nourriture. La cicatrice reprit, l'humeur aqueuse se reforma et la vue se conserva assez bonne pour pouvoir travailler de son état. Quelques années après, son frère, également chirurgien, fut attaqué de la cataracte à un œil ; il se prépara chez lui d'après mes principes, il vint à Avignon, où il ne resta que huit à dix jours, et recouvra la vue.

Ces succès m'ayant mérité la confiance publique, engagèrent M. l'abbé de Joubert de venir me consulter. Je lui prescrivis ses préparations, et je lui promis d'aller

l'opérer chez lui. Mes occupations à Avignon ne me permirent pas de me rendre à Montpellier ; M. de Joubert en fut très piqué, et pour ne pas perdre le fruit de ses préparations, il vint à Avignon en 1774 pour me sommer de ma parole. Après l'avoir un peu calmé, l'ayant interrogé, je vis qu'il n'était pas encore assez humecté pour être opéré : il n'avait pas le ventre libre ni la peau moite pendant la nuit, et c'était là mes conditions *sine qua non*. Il consentit en murmurant à se mettre à l'eau de poulet, aux lavements et aux bains ; au dixième jour, ayant passé la nuit la plus tranquille, étant entré dans son bain, il voulut rendre un vent, mais ce fut un torrent de bile qui le mit dans le plus grand calme. Je l'opérai le lendemain et l'opération fut des plus heureuses : la cicatrice se fit dans les vingt-quatre heures ; tout allait bien, lorsque le troisième jour je m'aperçus que les lèvres de la plaie blanchissaient un peu, que la conjonctive était légèrement enflammée et que la cornée perdait sa transparence. Il craignait pour son œil et il n'avait pas tort. Je lui dis qu'il fallait qu'il se privât absolument de bouillon à la viande ; il me répondit qu'il m'avait confié son œil, et son tempérament à son médecin ; il ajouta que si j'insistais il se fâcherait. Je n'attendis pas qu'il se fâchât : tel est mon caractère ; je lui parlai ferme ; il baissa le ton et bien lui valut, car on ne temporise pas avec les yeux. Le nuage qui l'aurait plongé dans les ténèbres se dissipa dans les vingt-quatre heures, la guérison la plus radicale suivit, mais non la reconnaissance que j'en devais attendre. Au contraire, il publia dans les sociétés de Montpellier que je l'avais trop affaibli par les préparations et par le régime sévère. Les absents ont tort, mais M. de Joubert y voyait bien. Si j'avais été à Montpellier, que serait-il arrivé ? C'est que lui ayant conseillé quelques bains encore, mon opinion

aurait été laissée par le malade, par sa famille et peut-être aussi par son médecin ; il eût été possible que je ne l'eusse pas opéré, et si j'avais eu la faiblesse d'y consentir, il aurait été la première dupe. Trois ans après, passant à Montpellier avec mon fils, revenant tous les deux de Mende, j'allai voir M. l'abbé de Joubert qui me reçut très froidement. Son frère, étant affligé de la cataracte, ne s'adressa point à moi pour être opéré. En vérité, c'est pour Dieu seul qu'il faut obliger les hommes, il n'est jamais ingrat, nous le sommes tous envers lui.

Le détail des autres malades, qui vinrent dans le même temps que M. de Joubert, roulait également sur la nécessité de la préparation. Si les suites ne répondirent pas à leurs espérances, c'est à leur défaut qu'ils eurent la générosité de les attribuer : je conservai leur estime et leur amitié. Ma condescendance à opérer sans tant de sévérité a coûté la vue à plusieurs malades et porté tort à ma réputation. Que les jeunes chirurgiens profitent de cet aveu et je meurs satisfait.

---

## RÉFLEXIONS

### SUR LA GOUTTE, LA PIERRE ET LA CATARACTE

---

J'ai toujours entendu dire que la goutte, la pierre et la cataracte étaient trois cousines germaines. C'est sans contredit à l'observation que ce proverbe doit son origine ; quel est l'auteur qui l'a promulgué le premier ? je ne le connais pas, mais cet aphorisme, qui ne regarde que les adultes, m'a paru mériter la dissertation la plus étendue. Si ces trois maladies sont parentes au troisième degré, elles doivent avoir la même cause : elle nous est encore cachée. Comment la découvrir, avec la différence de tempérament et le genre de vie des hommes et des femmes qui en sont atteints, les uns par la goutte seulement, les autres par la pierre, et le plus grand nombre par la cataracte. J'ai très souvent rencontré dans la pratique des malades atteints de la goutte et de la pierre, d'autres de la goutte et de la cataracte. Il fallait les rencontrer toutes les trois dans le même sujet, et je les vis dans la personne de M. Marcel, épicier de Valence, homme très respectable par sa religion et par sa douceur, chéri de sa famille et généralement estimé de ses concitoyens. La première fut la goutte, la seconde la cataracte, et la troisième enfin la pierre.

M. Marcel, âgé d'environ 50 ans, ayant eu plusieurs attaques de goutte, perdit la vue de l'œil gauche par cataracte ; il y voyait encore un peu de l'œil droit,

lorsqu'il se fit opérer par un frère récollet de Valence qui l'éborgna. Comme l'opération de la cataracte par extraction entraîne avec elle beaucoup d'accidents, quand elle est faite sans préparation, et que ce fut par cette méthode que M. Marcel fut opéré, il souffrit pendant plusieurs mois. Il me fut adressé l'année suivante par le R. P. Léon, capucin prédicateur et son parent. Il avait eu de nouveau plusieurs attaques de goutte. L'ayant examiné avec attention, je lui prescrivis un régime humectant qu'il suivit à Valence pendant plusieurs mois. Je l'opérai de l'œil droit par extraction et M. Marcel retourna chez lui clairvoyant. Quelques années après, il fut sujet à des douleurs dans la vessie, qui lui donnèrent beaucoup d'inquiétude et qui se renouvelaient à chaque fois qu'il voulait uriner. D'après le proverbe, ou plutôt l'aphorisme, il était à présumer que M. Marcel avait la pierre : il en avait tous les symptômes. Il se fit sonder par un frère de la Charité, de Romans, qui, n'ayant pas rencontré la pierre, assura le malade qu'il ne l'avait pas, et que c'était l'humeur de la goutte portée sur sa vessie. M. Marcel vivait avec ses maux, qui devenaient toujours plus cuisants, lorsque, dix ou douze ans après, je fus appelé à Valence. Je n'eus rien de plus pressant que d'aller le voir : je le sondai et lui trouvai une pierre qui me parut très grosse. Les douleurs continuelles l'avaient mis dans un état d'irritation à faire craindre pour sa vie, si dans le moment je l'avais opéré. Comme je devais retourner dans peu de temps à Valence et que je me proposai de le tailler, je lui prescrivis quelques remèdes généraux et surtout du lait, qui me parut lui convenir pour le réparer un peu. Je m'occupais très sérieusement de cette opération, lorsque quelques jours avant mon arrivée à Valence, M. Marcel ayant besoin de quelque purgatif, on lui conseilla de

prendre de l'émétique, dont il mourut. Telle fut la fin de cet homme respectable que je regrettai, et qui le fut généralement de tout le monde.

Il y avait déjà quelques années qu'en réfléchissant à l'aphorisme qui fait l'objet de cette dissertation, j'avais cru m'apercevoir que la pierre et la cataracte, quoique cousines de la goutte, et dépendantes de la même cause, étaient des maladies purement locales, et qu'il suffisait, pour en délivrer les malades par les différentes opérations bien faites, de parer à la complication goutteuse pour le temps de la cure ; car la goutte revient si la cause agissante y donne lieu, la cataracte ne revient plus, la pierre peut se former de nouveau. Je vais suivre ces objets d'après l'observation de certains phénomènes que j'ai bien vus dans la nature.

La goutte tourmente souvent les deux sexes, mais plus souvent les hommes que les femmes, pendant plusieurs années, et quelquefois toute la vie, sans que les mêmes personnes soient attaquées de la cataracte ou de la pierre. Mais il m'a paru que, lorsqu'elles avaient la cataracte ou bien la pierre, et que la goutte avait précédé, c'était la même cause, qui avait procuré la goutte, qui procurait ou la cataracte ou la pierre, et comme chez M. Marcel les deux ensemble. La cataracte et la pierre une fois formées sont des maladies locales qui exigent des opérations particulières ; les paroxysmes de la goutte peuvent être suspendus pendant plusieurs années et même se dissiper entièrement ; la cataracte et la pierre restent. Il serait ridicule de penser que la goutte fût toujours la cause de la cataracte ou de la pierre ; ces deux maladies sont si souvent indépendantes dans les adultes et nommément dans les enfants, qu'il n'est pas douteux qu'elles puissent avoir d'autres causes qui dépendent d'un vice des humeurs, qui ne procureront

cependant souvent la cataracte ou la pierre que par un effet secondaire. Je dis *souvent* par une restriction sage et d'après une nouvelle théorie à établir sur la sécheresse de l'épiderme interne, qui peut être un effet de l'altération particulière des humeurs par les différents vices connus : le vénérien, le scorbutique, le scrofuleux, le dartreux, le cancéreux, le psorique simple, ainsi que toutes les causes indépendantes de ces vices, qui peuvent dessécher l'épiderme des yeux ou des reins, et par là donner lieu à la cataracte ou à la pierre, dans les enfants comme dans les adultes. J'ai vu des enfants du premier âge, c'est-à-dire de deux ans, avoir la pierre et la cataracte, par l'altération des humeurs et sans contredit de l'épiderme, par les suites de la petite vérole. J'en opérâi deux de la pierre : un à l'âge de sept ans, l'autre à celui de quinze. J'en opérâi un de la cataracte aux deux yeux, par extraction, âgé d'environ 14 ans ; il était aveugle de l'enfance.

Pour en revenir à ma thèse, je dirai que la sécheresse de l'épiderme dans l'enfant et l'adulte existera toujours avant la formation de la pierre ou de la cataracte ; que dans les enfants ainsi que dans les adultes qui ne seront point goutteux, la pierre et la cataracte dépendant de causes humorales par les vices, par les aliments, par les eaux tartreuses, etc., agiront sur l'épiderme, qui ne sera qu'un effet qui méritera peu d'attention ; mais dans les goutteux qui ont la pierre ou la cataracte, comme, indépendamment des différentes causes humorales qui peuvent concourir à la formation de la pierre ou de la cataracte, l'épiderme en général joue le premier rôle, puisque ce n'est qu'à sa sécheresse, portée universellement jusqu'à un certain degré, que la goutte se montre avec plus ou moins de fureur, et que ce n'est que par son exfoliation graduée et successive

que l'attaque de goutte passe, il faudra redoubler d'attention pour les préparations préliminaires des pierreux avant l'opération, et cent fois plus encore pour ceux qui ont la cataracte.

Si je reviens à la charge au sujet de la goutte, c'est bien moins par obstination que pour m'instruire. J'ai relu avec la plus grande attention ce que les différents auteurs ont écrit de cette maladie : on ne sait à quoi s'en tenir. La distinction qu'ils font de la goutte chaude de la goutte froide me paraît ridicule et faite pour empêcher qu'on en découvre le caractère, en raison de la contradiction. La goutte est une dénomination métaphorique et vague dont on est convenu, faute de comparaison plus décidée ; il en est ainsi de la cataracte et de la goutte rose, de la goutte sereine et d'autres qu'on ne peut comparer à des objets réels. Je passerais sur le mot avec plaisir si on était convenu de la chose, et si on savait positivement à quoi s'en tenir sur la vraie cause de cette maladie dans tous les endroits où elle se montre.

La goutte froide est un être imaginaire. C'est une maladie de la lymphe par consistance, qui procurera lentement des tubercules, des nodus, des ankyloses, mais ce ne sera jamais la goutte, si on la met en parallèle avec celle qu'on appelle avec raison goutte chaude, seule à mon avis qui mérite le nom de goutte. Elle attaque les malades depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à la mort. Les différents tempéraments et les sexes n'en sont pas exempts ; il n'y a que les enfants avant l'âge de puberté qui ne soient jamais atteints. Il faut en excepter quelques-uns dans lesquels on a reconnu les vrais symptômes de goutte *a masturbatione repetita*. Il est prouvé par la multiplicité des faits que la goutte est un vice de la semence. Quelle que soit la cause de la goutte, elle dépendra toujours de la dégradation de la

semence, diminution, quantité, consistance, ou nature, ce qui comprend toutes les causes physiques et morales, et tous les tempéraments sans exception d'aucun. Dans les lois de la nature, il faut l'unité dans les principes, dans les faits, dans les écarts, et dans les moyens de l'entretenir et de la redresser :

*Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum.*

Quelle serait la mécanique qui amène la goutte, si nous n'avions pas reconnu la dégradation de la semence et l'altération de l'épiderme qui en est l'effet? Cette cause et les effets procurent mille maux qui affligent les hommes; mais les différents maux ne sont pas la goutte, à juger de l'efficacité des humectants dans toutes les maladies, dont vous avez tant et tant de preuves. On ne peut pas méconnaître l'unité nécessaire aux divers traitements, et si absolument, que les différents spécifiques ne peuvent agir efficacement qu'autant que les humectants les ont précédés au degré convenable. Si on observe avec attention la marche de l'attaque de la goutte, on la verra venir à pas comptés, et ne se montrer sous le caractère de la goutte qu'après la prise du ventre, de la poitrine et de la tête : *experto crede Roberto.*

---

# TRAITÉ DE LA CATARACTE (1)

(*Laissé inachevé.*)

~~~~~

**Lettre postérieure à 1769**  
**Annnonce d'un Traité de quelques maladies des yeux**  
**et détail sur les opérations de cataracte**  
**faites à Montpellier.**

~~~~~

Monsieur,

Je ne tarderai pas à donner un ouvrage sur le traitement de quelques maladies des yeux et spécialement sur la cataracte. Si vous connaissiez bien cette partie, vous penseriez plus d'une fois, avant que de vous y livrer. J'ai été heureux dans les débuts, mais j'aurais échoué, si dans bien des occasions les autres branches de la chirurgie n'avaient pas soutenu en ma faveur la confiance de mes compatriotes.

Procurez-vous un ouvrage intitulé : *Traité sur les Maladies des Yeux*, par M. GUÉRIN, imprimé à Lyon, 1769, chez la veuve Reguillat, place de Louis-le-Grand. Vous y verrez de bonnes observations et une discussion de plusieurs méthodes d'opérer. Il y a une idée de la

(1) Nous donnons comme préface à ce traité incomplet une lettre écrite vers 1770, où Pamard annonce l'intention d'écrire un traité sur quelques maladies des yeux. Comme il le dit lui-même, il changea d'avis plus tard, considérant que les affections oculaires sont trop dépendantes de l'état général, pour pouvoir constituer une branche séparée de la chirurgie. C'est ce qui nous explique pourquoi ce traité est resté inachevé. Ce que nous en possédons nous permet de juger dans quel sens aurait été rédigée l'œuvre complète.

mienne. L'auteur l'a donnée sans ma participation : il n'est pas étonnant qu'il l'ait mal décrite. Vous y verrez son invention et vous en jugerez par comparaison.

J'opérai dans le cours de septembre et octobre dernier six personnes à Montpellier : M<sup>me</sup> de Gros, M<sup>lle</sup> de Massanes, M<sup>me</sup> Malet, M. Miquiron, prêtre de Saint-Pierre, M. Dupont, chirurgien de Montpeyroux, les uns à un œil, les autres à tous les deux. Tous réussirent : nos illustres confrères furent charmés de ces succès et y applaudirent. Sollicité pour opérer M. Goulard, je ne l'opérai que de l'œil gauche ; l'humeur vitrée était en dissolution ; aussi je ne voulus pas opérer l'œil droit. Je fus bien fâché de n'avoir pas eu M. Barthès pour témoin. Dans le quart d'heure que je passai avec lui j'en fis mon Mécène ; je me félicitais de le voir à Narbonne, où il se plaît infiniment ; tout semblait être arrangé pour un voyage que je devais faire en Agénois, il n'a pas eu lieu ; ce sera pour quelque autre temps. Si je reçois des nouvelles à ce sujet, je vous en préviendrai, pour avoir l'honneur de faire connaissance avec vous plus particulièrement à mon passage.

---

# TRAITÉ DE LA CATARACTE

---

## AVANT-PROPOS.

---

Les découvertes les plus utiles à l'humanité ont souvent resté très longtemps dans l'enfance et ne se sont perfectionnées que par une suite d'expériences et par les travaux les plus assidus.

Celles que fait la chirurgie sont les plus distinguées par la noblesse de son sujet ; cependant des siècles entiers se sont écoulés sans voir dissiper les erreurs que le préjugé avait fait naître quelquefois sur les points les plus intéressants. La cataracte a été du nombre : cette maladie, connue depuis le temps des premiers médecins arabes, a paru de nos jours fixer plus particulièrement l'attention des chirurgiens. Les différentes opérations qu'on a pratiquées pour la guérir font l'objet de cet ouvrage.

La nécessité de me faire entendre aux personnes qui n'ont aucune idée de l'œil, ni de la cataracte, m'oblige à donner une description de cet organe ; je ne m'étendrai que sur les parties intéressées dans la maladie et dans l'opération ; je les rappellerai à propos dans le cours de cet ouvrage, si les circonstances l'exigent.

Je suis obligé de répéter ce que l'on trouve dans tous les livres, tant pour l'œil et sur la cataracte, que sur les opérations déjà pratiquées soit par abattement, soit par extraction, afin que le public jouisse à la fois de tout ce qui a été écrit de plus important sur ces matières. Je ne

fais point l'histoire générale de la cataracte : cette entreprise a trop d'étendue pour mes faibles talents ; je ne prévois pas d'ailleurs que le récit des variations que cette opération a souffertes anciennement fût aujourd'hui d'une grande utilité. Mais dans l'exposé simple de ce qu'on a dit avant moi, le lecteur connaîtra l'avantage des moyens que j'ai imaginés pour rendre cette opération par extraction aussi sûre et aussi simple qu'elle était difficile et compliquée. Le parallèle de toutes les méthodes connues est encore nécessaire pour que les personnes affligées de la cataracte soient à l'avenir moins alarmées de cette opération, et que les chirurgiens la pratiquent avec plus de confiance.

Ces deux motifs sont trop séduisants pour ne pas faire cesser mes craintes et entreprendre cet ouvrage, persuadé que le public excusera les fautes du langage, en faveur de ce que je pourrai dire de bon. L'éloquence n'est pas donnée à tout le monde : doit-on la rechercher lorsqu'elle ne vient pas naturellement pour présenter aux hommes les objets qui intéressent leur conservation ? ou faut-il les en priver, par la crainte de déplaire au plus petit nombre ? Le bien public doit prévaloir sur le jugement de ceux qui exigent de l'esprit partout ; ils devraient être les premiers à encourager les talents utiles, et voir que ceux qui les énervent n'ont pas loisir de courir après l'élégance inutile et souvent nuisible aux progrès de l'art de guérir.

S'il était possible à un chirurgien de s'attacher à une seule partie, il serait moins excusable ; mais tout est relatif, et chaque instant, dans la pratique, exige toutes les connaissances à la fois ; si on ne les acquiert qu'à demi, on est exposé à des fautes grossières ; le public en souffre. Ceux qui sont à la fois orateurs et bons praticiens sont infiniment louables ; ils méritent toute l'es-

time des hommes ; mais ceux qui n'ont que la pratique et du zèle doivent également y avoir quelque part.

Les cris du nombre infini des malades qui ont été victimes de l'impéritie d'un charlatan, qui a couru les provinces de Provence, de Languedoc, du Dauphiné et autres, en vendant une eau pour les yeux qui n'était spécifique que pour lui, sont le troisième motif qui m'engage d'écrire : il opérât les malades à tout venant, avec une témérité digne de punition. Les suites du plus grand nombre de ses opérations ont donné des regrets aux malades et aux personnes qui l'ont honoré de leurs attestations. S'il le fallait, je citerais une foule d'exemples, tous plus funestes les uns que les autres ; mais le mal est fait, et cette opération par extraction, malgré ses avantages sur celle qu'on pratiquait par abattement, a été mise dans un tel discrédit en province, qu'il serait difficile que le public en revînt tout de suite, si je n'avais rien de nouveau à lui présenter pour sa perfection.

En discutant les différentes méthodes d'opérer connues, soit par abattement de la cataracte, soit par extraction, je ne cherche point à diminuer le mérite des chirurgiens qui les ont publiées ; leurs lumières m'ont servi de guide ; je leur dois toutes mes connaissances. Les leçons que j'ai reçues d'eux m'ont appris que la jalousie s'opposait souvent au progrès des arts, et qu'il fallait se dépouiller de l'amour-propre, lorsqu'il était question du bien public. Si dans la suite on découvre quelque chose de mieux, je serai le premier à y applaudir ; le zèle qui m'anime aujourd'hui sera toujours le même, et je serai content si ce petit ouvrage peut plaire aux hommes par son utilité.

## I. — DE L'ŒIL

L'œil est l'organe de la vue : sa structure admirable nous fait jouir de la lumière et du spectacle de toute la nature, il guide nos pas et nous fait éviter les dangers. L'habitude de voir nous empêche de connaître l'excellence et la nécessité de la vue ; mais cette heureuse indifférence se change en alarmes lorsqu'on s'aperçoit qu'elle diminue, ou qu'on est menacé de la perdre.

L'œil considéré seul est un globe composé de membranes ou tuniques, de corps transparents et d'humeurs. Si on l'examine avant que de l'avoir dépouillé des graisses, des muscles, des vaisseaux et des nerfs qui l'environnent, il ressemble à une poire, c'est-à-dire qu'il forme un cône antérieurement arrondi, dont la pointe est en dedans. Il est placé dans une cavité nommée orbite : il est attaché dans le fond de cette cavité par le nerf optique et par des muscles. L'orbite, ou la cavité orbitaire, est beaucoup plus grande que l'œil n'est gros ; les graisses qui l'entourent sont molles et lui laissent la liberté de se mouvoir en tous sens. L'œil ainsi placé dans l'orbite est recouvert antérieurement par les paupières : elles sont au nombre de deux, l'une supérieure et l'autre inférieure. Le bord de chaque paupière est cartilagineux, et percé d'un double rang de petits trous : les plus antérieurs donnent passage à une rangée de petits poils qu'on nomme cils, et les autres à un suc gluant appelé chassie. On a donné le nom d'angle interne au petit segment de cercle qui réunit les paupières du côté du nez, et d'angle externe, au point où elles s'unissent du côté des tempes. A l'angle interne, au bord du petit segment du cercle, on voit à chaque paupière un petit mamelon qui s'élève en pyramide, percé d'un trou ; on les nomme points lacrymaux : c'est par ces trous que les larmes passent

pour aller dans le nez. Dans le milieu du petit segment de cercle, on aperçoit une petite glande rouge appelée caroncule lacrymale, elle sert de digue aux larmes.

Les paupières s'ouvrent et se ferment ; les mouvements dépendent de deux muscles : elles se ferment par les contractions d'une rangée de fibres orbiculaires, et elles s'ouvrent par le relâchement de ces fibres et par la contraction d'un faisceau de fibres charnues qui, s'attachant au fond de l'orbite, vient, en s'épanouissant sur les graisses de l'œil, se terminer au bord de la paupière supérieure, en passant sous la conjonctive dont je parlerai dans l'instant.

Le mouvement de la paupière supérieure étend continuellement et également, pendant la veille, sur la surface de l'œil, les larmes filtrées par une glande placée dans un enfoncement qui se trouve à la partie supérieure et latérale interne de la cavité de l'orbite, ainsi que les humeurs qui s'exhalent en vapeur au travers des membranes de l'œil et de l'intérieur des paupières. L'usage de ces liqueurs est d'entretenir la souplesse et le brillant de l'œil, et de le garantir non seulement de l'impression des petits corps qui voltigent dans l'air, mais encore de l'irritation qu'occasionnent le frottement continu et la sécheresse des paupières.

La première membrane qui se présente est la conjonctive ; elle est commune à l'œil et aux paupières, c'est-à-dire qu'en naissant du bord des paupières, elle les double intérieurement. Dans l'étendue qu'elles touchent l'œil, elle s'attache au bord de la circonférence de l'orbite, et se réfléchit ensuite à angle aigu, pour couvrir toute la face antérieure du globe de l'œil. Cette membrane est mince et transparente, elle est polie antérieurement, et inégale du côté de ses adhérences à l'œil et aux paupières. Les fibres déliées qui la composent lui

permettent de se prêter aux différents mouvements de l'œil : elle se ride d'un côté lorsqu'elle s'étend de l'autre. Le repli que fait la conjonctive, après s'être attachée au bord de l'orbite, empêche les atomes, le sable ou les insectes qui entrent quelquefois dans l'œil, de pénétrer au delà du tiers antérieur du globe ; il aurait été difficile de les retirer s'ils s'étaient placés plus en avant.

L'œil est attaché dans le fond de l'orbite par le nerf optique : ce nerf, après être entré dans l'orbite, fait environ cinq ou six lignes de chemin avant que de s'unir à l'œil ; il ne le perce pas directement à l'opposé du trou de l'iris, appelé pupille ou prunelle, mais il le perce obliquement du côté du nez ; cette longueur du nerf optique fait que le globe de l'œil s'avance plus vers les bords de l'orbite, où cette cavité est beaucoup plus évasée. Le globe ainsi attaché par un pivot qui se laisse mouvoir en tous sens, ses mouvements s'exécutent par le moyen de six muscles : quatre appelés droits, et deux obliques. Les quatre muscles droits s'attachent au fond de l'orbite, autour du trou optique ; ils rampent tout le long de l'œil, l'un à la partie supérieure, l'autre à la partie inférieure, et les deux autres aux parties latérales interne et externe. Les fibres charnues de ces quatre muscles, parvenues à la moitié du globe, fournissent chacune des filets blancs, arrangés en toile, que les anatomistes nomment aponévroses ; leur réunion forme la seconde membrane de l'œil, appelée l'albuginée à cause de sa blancheur, ou tendineuse à cause de sa nature ; elle est fort mince et son épaisseur diminue encore en approchant du bord de la cornée transparente où elle se termine. Comme la conjonctive est transparente, le blanc argentin de l'albuginée paraît au travers ; elles ne sont l'une et l'autre que comme des membranes ou tuniques accessoires à celles qui forment le globe de l'œil ; elles ne le recouvrent qu'antérieurement.

Par la disposition des quatre muscles droits opposés les uns aux autres, on conçoit que l'œil s'élève, s'abaisse, s'approche du nez ou s'en éloigne, et que l'action simultanée de ces muscles peut le faire tourner sur son axe. Les deux muscles grand et petit obliques, ainsi nommés à cause de leur direction, augmentent encore les mouvements de l'œil, et contrebalancent ou favorisent l'action des muscles droits.

L'œil tiré de l'orbite, et dépouillé de ses graisses, des muscles, des vaisseaux et des nerfs qui l'entourent, représente un globe inégalement rond. La membrane ou tunique blanche qui l'entoure dans sa plus grande étendue se nomme sclérotique ou cornée opaque, pour la distinguer d'une partie ronde plus convexe, d'environ six lignes d'étendue, placée antérieurement devant le globe, à peu près comme un verre de montre, qu'on nomme cornée transparente ou simplement cornée, lorsqu'on donne à l'autre le seul nom de sclérotique. La sclérotique est de toutes les membranes de l'œil la plus forte ; elle est plus épaisse sur le fond de l'œil, autour de l'insertion du nerf optique, que sur le devant ; elle est faite de plusieurs lames ou couches étroitement collées, ce qui la rend fort dure et semblable à du parchemin ; elle est percée vers son fond de plusieurs trous, les uns donnent passage à des vaisseaux sanguins, et les autres à des nerfs ; ces vaisseaux et ces filets nerveux, après avoir parcouru les membranes, se continuent jusqu'à l'iris.

La cornée transparente est également composée de plusieurs lames ; elle est d'un tissu plus serré que la sclérotique et n'a que la moitié de son épaisseur ; on la trouve quelquefois beaucoup plus épaisse dans le centre que sur les bords, ce qui lui donne alors une forme lenticulaire. Quoique ces deux membranes soient parfaite-

ment unies et paraissent n'être qu'une, elles diffèrent par leur épaisseur, et en ce que l'une est opaque et décrit la courbe d'une sphère d'environ dix lignes de diamètre, et l'autre est transparente et paraît le segment d'un cercle du diamètre de sept lignes à peu près. L'étendue de ces membranes varie selon la grosseur ou la petitesse de l'œil. Les vaisseaux sanguins et les nerfs qui rampent sous la sclérotique ne paraissent pas se continuer jusque sur la cornée transparente ; aussi voit-on que les divisions de cette membrane ne donnent point de sang, elles ne sont pas à beaucoup près aussi sensibles que celles de la sclérotique.

La cornée transparente est poreuse ; il s'en exhale une vapeur dont on s'aperçoit en pressant l'œil sur le cadavre : cette humeur se coagule quelquefois au moment de la mort et forme une petite peau blanche qui fait dire au vulgaire que la toile est aux yeux. La jonction extérieure de la sclérotique à la cornée est assez unie, mais en regardant intérieurement, on voit que la sclérotique, avant que de s'unir à la cornée transparente, paraît coupée dans la moitié de son épaisseur, d'où il résulte un bord aigu qui n'est pas exactement circulaire, mais qui paraît formé par quatre parties d'un cercle plus grand que celui qu'elles décrivent. C'est à ce bord que se trouve un bourrelet blanc nommé cercle ciliaire, où commence l'iris.

La choroïde, que quelques anatomistes ont nommée uvée, à cause de sa ressemblance à un grain de raisin noir auquel on aurait ôté la peau, s'étend depuis le nerf optique jusqu'au bord du segment de cercle de la cornée transparente ; elle est composée de deux couches : l'externe est de couleur brune et conserve le nom de choroïde, l'interne celui de ruischienne ; elle est enduite d'une humeur noire qui se détache facilement

dans l'eau ou en frottant légèrement dessus. Ces deux membranes, parvenues au bord aigu et circulaire, coupé dans la moitié de l'épaisseur de la sclérotique, à l'endroit de son union avec la cornée transparente, s'y attachent fortement et forment une espèce de bourrelet blanc, nommé communément ligament ciliaire, cercle ciliaire, et par M. Vinslow ceinture blanche. C'est à ce bourrelet que commence l'iris, ainsi nommé à cause de la variété de ses couleurs : c'est un plan vertical qui a autant d'étendue que le diamètre de la cornée transparente ; il est composé de deux lames, qui, quoique plus minces que la choroïde et la ruischienne, en paraissent la continuité ; il est percé à peu près dans son milieu d'un trou rond qui paraît noir, qu'on nomme pupille ou prunelle ; ce trou s'élargit ou se rétrécit par l'effet de la lumière, c'est-à-dire qu'il s'élargit dans les ténèbres et se rétrécit à la clarté. Ce mouvement ne se fait que peu à peu, lorsqu'on est resté longtemps au grand jour ou dans un endroit obscur : il résulte de l'action des fibres longitudinales et des fibres circulaires.

La rétine, qui est la troisième membrane de l'œil, est une continuation de la moëlle du nerf optique ; ce nerf, après avoir percé toutes les membranes de l'œil, forme une petite houppe, qui, en s'épanouissant, donne naissance à la rétine : elle est épaisse, d'une nature souple et muqueuse et de couleur cendrée ; son épaisseur diminue au fur et à mesure qu'elle s'épanouit au dedans de la choroïde et de la ruischienne dont elle suit la forme concentrique. Elle enveloppe l'humeur vitrée et s'unit au bourrelet blanc, ou cercle ciliaire, ou ceinture blanche, formé par le repli de la choroïde, derrière l'endroit où commence l'iris, et se continue jusqu'au bord du cristallin. La rétine est recouverte par des sillons ou cannelures remplies d'une humeur

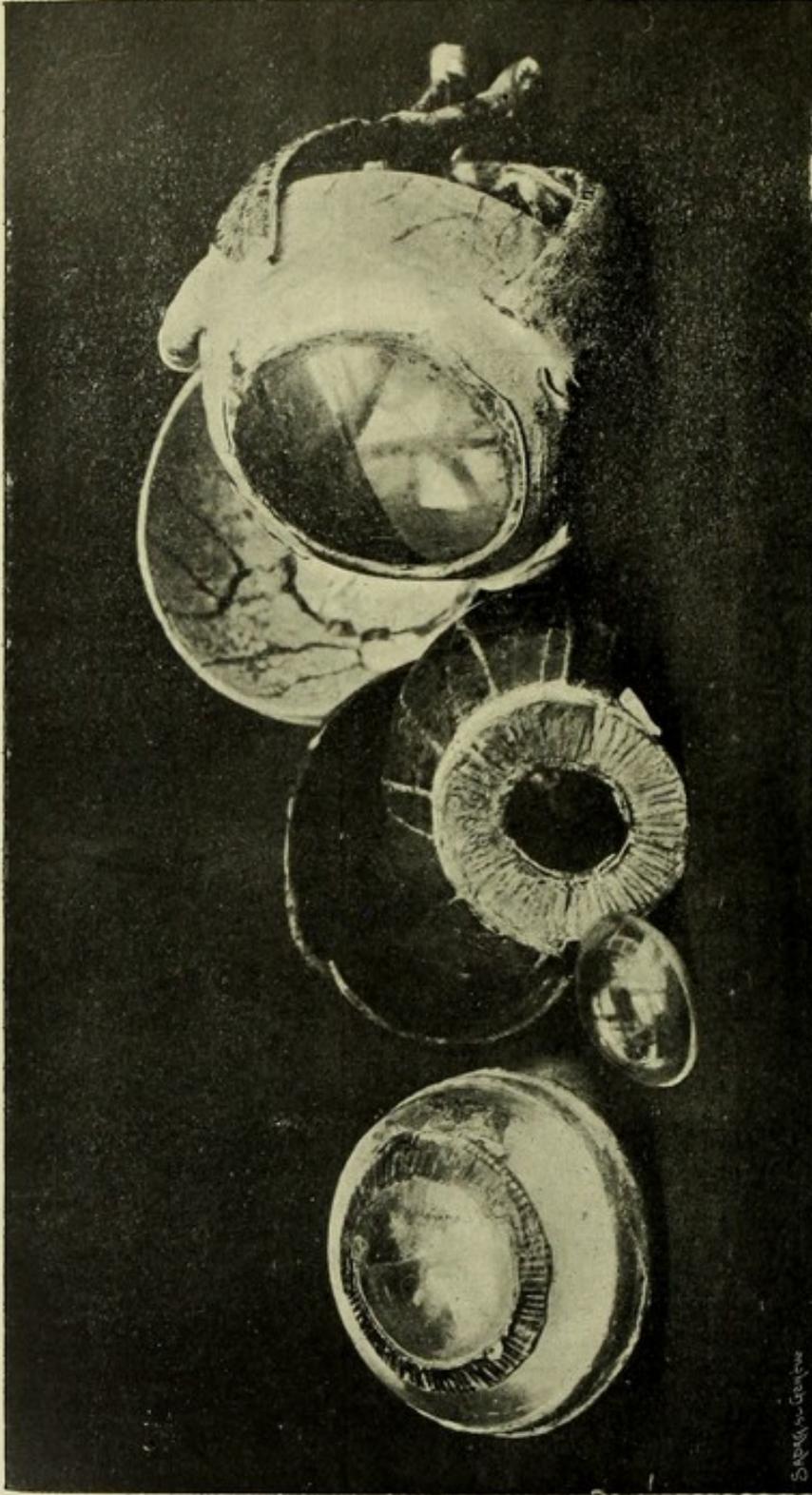
noire, de la même nature que celle que l'on trouve sur la ruischienne : ces sillons, disposés en rayons, ont été nommés fibres, ou procès ciliaires, ou couronne dentelée ; il paraît même que la rétine devenue entièrement mince se continue sur la membrane de l'humeur vitrée qui retient le cristallin dans le chaton de cette humeur. La rétine est regardée comme l'organe immédiat de la vue.

Toutes les membranes de l'œil réunies n'ont tout au plus que trois quarts de ligne d'épaisseur, si on en excepte le fond, qui peut en avoir quelques points de plus. Dans un globe d'environ dix lignes de diamètre, qui antérieurement peut être augmenté d'une par l'excédent de convexité de la cornée, en déduisant l'épaisseur des membranes, il reste un espace d'environ dix lignes d'étendue, depuis la partie antérieure de l'œil jusqu'au fond ; cette étendue est généralement remplie par des humeurs qui soutiennent les membranes ou tuniques de l'œil, et lui donnent la figure sphérique.

Donnons l'idée de ces humeurs et de l'espace qu'elles occupent séparément. On voit l'iris au travers de la cornée transparente ; entre les deux, il y a un espace nommé par les anatomistes chambre antérieure : cet espace, convexe du côté de la cornée, est vertical du côté de l'iris ; il n'a tout au plus qu'une ligne et demie d'étendue dans son centre ; sa circonférence est égale à l'intérieur de la cornée.

Derrière l'iris, il y a un autre espace qui n'a pas demi-ligne de profondeur : on le nomme chambre postérieure ; sa circonférence a un tiers de moins d'étendue que l'espace antérieur. Ces deux espaces ou chambres sont remplis par l'humeur aqueuse et communiquent ensemble par le trou de l'iris. Cette humeur est très fluide et se régénère facilement lorsqu'elle s'est échappée ; elle entretient intérieurement la souplesse et le brillant





ANATOMIE ARTIFICIELLE DE L'ŒIL DE PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

(L'œil démonté.)

de la cornée ; elle mouille l'iris et facilite les mouvements.

L'humeur cristalline ou le cristallin vient ensuite : il est placé verticalement, comme l'iris, et il termine le fond de la chambre postérieure. C'est un corps lenticulaire, gélatineux et transparent ; il ressemble à deux portions de sphère unies, de manière que la portion antérieure est plus aplatie que la postérieure. Il est fait de plusieurs lames ou couches collées les unes aux autres, entre lesquelles il y a une humeur claire qui jaunit souvent chez le vieillard. Le centre du cristallin est plus dense que sa circonférence ; il a, dans l'état ordinaire et sain, environ deux lignes d'épaisseur, et trois lignes et demie d'étendue ; sa grandeur, sa convexité, sa consistance varient dans les différents âges ; il est enveloppé par une pellicule fine et transparente qui lui est propre et qu'on a nommé arachnoïde. Il nous a paru, en examinant un œil bien gelé, coupé par le milieu dans sa longueur, que le centre du cristallin était le centre du segment de cercle de la cornée transparente.

En rappelant les espaces qu'occupent en général les humeurs, d'à peu près dix lignes d'étendue, en voilà près de quatre de remplies par l'humeur aqueuse et par le cristallin. L'humeur vitrée remplit le restant du globe. Il ne s'en faut que de l'espace formé par la chambre postérieure et du volume du cristallin, qu'elle n'occupe toute l'étendue qui se trouve sous la sclérotique ou cornée opaque. L'humeur vitrée est plus arrondie sur le fond de l'œil que sur le devant, où elle est comme tronquée et elliptique, pour ne pas presser postérieurement l'iris. Cette humeur présente plus de consistance que l'humeur aqueuse et moins que le cristallin ; sa consistance n'est pas égale partout, et ne dépend que des cellules qui la contiennent, car cette humeur est très

limpide ; les cellules communiquent toutes les unes avec les autres ; elles sont plus nombreuses circulairement sur le devant que sur le fond ; elles forment une espèce d'anneau épais, qu'on sent en pressant cette humeur entre les deux doigts. Antérieurement, et dans le milieu de l'anneau, on observe une fossette ou loge circulaire proportionnée à la convexité postérieure du cristallin, qu'on appelle le chaton du cristallin, parce que ce corps y est assujetti. Toute la masse du vitré est recouverte intérieurement par une membrane très fine, transparente et poreuse, qui est de la même nature que celle que forment les cellules de cette humeur : cette membrane, parvenue au bord de la fossette ou chaton du cristallin, devient double et s'écarte : l'une tapisse le fond du chaton, et l'autre passe par dessus le cristallin pour l'assujettir dans le chaton. Celle qui passe par dessus est plus épaisse que celle qui tapisse le fond du chaton ; la macération a démontré qu'elle était double ; M. Vinslow, qui paraît porté à croire que cette membrane est fortifiée par la continuité de la rétine, n'ose cependant pas l'assurer. La finesse et la délicatesse de ces membranes les fait échapper aux recherches et aux instruments.

Un auteur moderne, M. Pallucci (*Description d'un nouvel instrument pour la Cataracte*, p. 16), pour trancher la difficulté, ajoute une membrane qu'il appelle commune. A la description qu'il en donne, on ne peut pas méconnaître la rétine : il dit que cette membrane, après avoir enveloppé toute l'humeur vitrée, et s'approchant des sillons noirs qui bordent la circonférence du cristallin, perd beaucoup de son épaisseur, et acquiert beaucoup plus de solidité depuis ce bord jusqu'à la distance d'un quart de ligne de la circonférence du cristallin sur lequel elle passe pour l'assujettir dans sa loge. Ce même

auteur, ayant donné le nom de membrane commune à la rétine, cherche une rétine au-dessous de cette membrane ; il dit qu'elle ne consiste qu'en quelques filets épanouis du nerf optique, qui se perdent dans la membrane commune.

La membrane qui enveloppe l'humeur vitrée lui paraît trop déliée pour porter ce nom : il l'appelle voile, et ajoute que ce voile est trop mince pour qu'il puisse s'écarter afin de loger le cristallin. Il ne croit pas que la membrane qui assujettit le cristallin antérieurement soit double ; sa duplicature est prouvée par l'observation de M. Vinslow (*Anatomie, traité de la tête*, p. 666).

Si on ne veut pas admettre l'expansion de la rétine sur la membrane antérieure qui assujettit le cristallin, il serait bien plus probable de croire, avec plusieurs auteurs, qu'il y a une membrane ciliaire qui fit, à l'égard de l'iris et de la membrane antérieure au cristallin, le même effet que la conjonctive fait à l'égard des paupières et de l'œil, puisqu'il est décidé que cette membrane antérieure, quoique très déliée, se trouve double.

Nous avons dit que le cristallin était enveloppé d'une pellicule déliée et transparente qui lui servait de gousse, et qu'il était retenu dans le chaton de l'humeur vitrée et dans l'écartement de la membrane qui le recouvre ; la lame postérieure qui tapisse le fond du chaton est aussi mince que celle qui enveloppe toute l'humeur que nous avons dit poreuse ; la lame antérieure qui passe sur la pellicule qui sert de gousse au cristallin serait tout aussi mince, si elle n'était fortifiée par l'expansion de la rétine. C'est le sentiment le plus reçu et le plus probable.

Bartholin, dans son *Anatomie*, p. 263, dit, parlant de la rétine : *Hæc postea alterius ambiens fit aranea, vel cristalloides* ; ne connaissant pas la gousse ou capsule propre au cristallin, il ne parle que de la membrane qui l'assujettit.

Entre la gousse du cristallin et l'écartement de la membrane de l'humeur vitrée, on trouve une petite quantité de liqueur claire, qu'on nomme l'humeur de Morgani : cette humeur se filtre dans l'entre-deux de cet écartement, au travers du fond du chaton ; elle ne peut pas s'échapper au travers de la lame antérieure à cause de sa doublure ; cette liqueur empêche la gousse du cristallin de contracter des adhérences au fond du chaton ; ainsi que la double membrane antérieure qui l'arrête, elle entretient la souplesse et la transparence de ces membranes.

Je me borne à cette courte description de l'œil ; toutes les parties intéressées dans la cataracte et dans les différentes opérations qu'on a pratiquées et qu'on pratique aujourd'hui pour guérir cette maladie, y sont suffisamment détaillées, sans être trop étendues ; j'ai suivi le sentiment des auteurs les plus exacts et je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de les citer pour cette description. Ceux qui voudront savoir à fond tout ce qui a été démontré sur l'œil peuvent lire les anatomistes pour sa structure et les physiciens pour les effets.

## II. — DE LA CATARACTE EN GÉNÉRAL.

Le nom de cataracte a été reçu métaphoriquement en médecine, et consacré par l'usage pour désigner la diminution ou la perte de la vue, avec altération sensible de la couleur noire et naturelle du trou de l'iris, appelé pupille ou prunelle. Les différents degrés d'opacité de la cataracte empêchent plus ou moins les rayons lumineux de parvenir au fond de l'œil.

Sans amuser le lecteur par la répétition des différents noms que les arabes, les grecs et les latins ont donnés à cette maladie, je dirai que les plus anciens médecins la

connaissaient par ses effets, et qu'ils en ignoraient la vraie cause, et que si quelques-uns l'ont connue, comme on en peut juger par leurs ouvrages, les différences qu'ils établirent devinrent si embarrassantes, qu'il fut difficile à ceux qui les suivirent de ne pas s'écarter de la vérité.

Les préjugés des anciens sur l'usage du cristallin, qu'ils regardaient comme l'organe de la vue, ne leur permirent pas de croire que l'opacité de ce corps fût la cause ordinaire de la cataracte : le raisonnement, plus que l'expérience, leur fit décider que la cataracte était constamment formée par une pellicule qui se plaçait derrière la prunelle ou par une humeur épaissie qui se déposait dans le même endroit ; ils se servirent, pour l'abattre ou la déchirer, de différentes espèces d'aiguilles.

La pratique de l'opération qu'on exerçait dans ces premiers temps, loin de les éclairer, jetait les artistes dans de nouvelles erreurs ; ils abattaient le cristallin sans le savoir, et les difficultés qu'ils rencontraient, tant par les complications de cette maladie que par les différents degrés de consistance des cataractes, firent naître peu à peu une foule d'idées plus ou moins bizarres et dont les inventions étaient cependant relatives à des faits.

On avait employé les aiguilles d'or, d'argent ou d'acier, rondes, pointues, mousses ou tranchantes aplaties. Les événements des opérations partageaient les sentiments ; les uns inventèrent des aiguilles creuses en forme de canule, qu'ils introduisaient dans l'endroit de l'humeur pour la sucer ; les autres, des pinceaux d'or introduits dans une canule pour ratisser la pellicule et la retirer ; ceux-ci, de petits crochets pour l'extraire hors de l'œil ; d'autres, une anse faite avec une petite

corde à boyau introduite dans une canule, afin que, s'écartant dans l'œil par son élasticité, elle pût embrasser la cataracte; et enfin, de petites pincettes pour enlever la pellicule et la retirer hors de l'œil. Telles ont été les méthodes qu'on a mises en pratique pendant plus de deux mille ans, et depuis Hippocrate jusqu'au dernier siècle, pour délivrer les hommes de la plus affligeante des maladies.

La découverte de la vraie cause de la cataracte, qui consiste pour l'ordinaire dans l'opacité du cristallin, se fit vers le milieu du dernier siècle par plusieurs grands hommes qui se la communiquèrent mutuellement. Borel, Guernerus Rolfincius, Lasnier, Gassendy, Rohault, Mariotte sont les auteurs de cette découverte; mais les difficultés naissent avec les connaissances, et l'envie, qui s'élève toujours contre les nouveautés les plus avantageuses, tint cette vérité près de soixante ans dans l'oubli. MM. Brisseau, Maître-Jean, Saint-Yves, Taylord, Platner et plusieurs autres, zélés pour le bien public, désabusés par leur propre expérience, répandirent un nouveau jour sur cette maladie et firent taire les préjugés. Ce ne fut pas sans contestations, car à peu près dans le même temps,..... et M. de Woolhouse, partisans des anciennes idées, soutinrent avec opiniâtreté que la cataracte était une pellicule. Les recherches rallièrent les sentiments, et on reconnut qu'outre les cataractes qui dépendent de l'opacité du cristallin, il y a également des cataractes membraneuses, rarement seules à la vérité et plus souvent accompagnées de l'opacité du cristallin. Nous entrerons dans les détails de ces différences dans la suite.

Abattre la cataracte, c'est la déplacer du vis-à-vis de la prunelle où elle intercepte le passage de la lumière. L'idée de cette opération est aussi ancienne que la

connaissance des effets de cette maladie ; mais depuis la découverte de la vraie cause de la cataracte et de ses complications, elle a souffert beaucoup de variations : le choix des instruments, la manière de procéder à l'opération, le lieu où il fallait placer la cataracte, ont été les sujets des différents sentiments des auteurs. Ils nous ont fait part de leurs succès et des inconvénients qu'ils ont rencontrés dans la pratique. Examinons leur méthode d'opérer dans les cataractes qu'ils appellent en général de bonne espèce, avant que de parcourir les inconvénients qui dépendent de la nature des cataractes ; car, quoique leurs méthodes soient essentiellement différentes, nous sommes portés à croire qu'elles soient toutes bonnes, si la cataracte était toujours la même.

La cataracte leur paraissait curable et de bonne espèce, lorsque le cristallin opaque était le seul obstacle à la vue, qu'il paraissait uni et de couleur de perle ou de fer rembruni, et qu'ayant perdu sa transparence peu à peu, il eût acquis assez d'égalité, dans sa consistance, pour supporter l'effort de l'instrument sans se briser : il fallait que le trou de l'iris conservât son ressort en tout ou en partie, c'est-à-dire qu'il pût se rétrécir à la lumière et s'élargir dans l'obscurité, et qu'enfin le cristallin, quoique opaque, n'empêchât pas de discerner le jour de la nuit. Cela posé, et le malade étant préparé par des remèdes généraux convenables à son âge, à ses forces, à son tempérament, à la saison et aux autres circonstances nécessaires avant et après l'opération, voici la manière de la faire.

On couvre l'œil sain d'une compresse que l'on retiendra par un tour de bande, et le malade étant assis, le visage tourné vers le jour, le chirurgien se placera vis-à-vis, de telle hauteur que sa tête soit un peu plus élevée que celle du malade, et qu'ils soient placés tous les deux

de manière que la tête du chirurgien ne fasse point d'ombre sur l'œil où est la cataracte ; il mettra ensuite les jambes du malade dans les siennes afin d'être plus près de lui ; un serviteur placé derrière mettra sa main gauche sur la tête du malade, et la droite sous le menton, supposé qu'on opère l'œil gauche, et appuyant la tête du malade sur sa poitrine, il la tiendra ferme, de crainte que le malade ne la tourne de côté et d'autre. Le chirurgien pose le doigt indice de sa main gauche sur la paupière supérieure, pour l'ouvrir et la retenir élevée ; il appuiera le pouce sur l'inférieure pour la maintenir abaissée ; il prendra alors l'aiguille à cataracte qui doit être plate et tranchante ; il doit la tenir entre les trois premiers doigts à peu près comme une plume à écrire ; il pose ensuite le petit doigt sur la tempe du côté qu'il doit opérer, il ordonne au malade de tourner l'œil vers le nez, il le pique alors dans le blanc à environ demi-ligne ou une ligne au plus de distance de la cornée transparente, évitant les vaisseaux sanguins qui rampent sur la conjonctive, et en détournant la pointe de l'aiguille de l'iris, crainte de le blesser ; aussitôt que la pointe de l'aiguille, qui doit entrer horizontalement à cause de ses deux tranchants, a percé les membranes, sans la faire entrer plus en avant, il faut la diriger droit sur la partie postérieure de la cataracte ; on la pousse pour lors jusqu'à ce que sa pointe parvienne au delà de la prunelle, ce que l'on connaît en appuyant la pointe derrière le corps de la cataracte, prenant garde de ne pas blesser la membrane de l'humeur vitrée ; on lèvera ensuite la pointe de l'aiguille pour gagner la partie supérieure de la cataracte, que l'on baissera tout doucement pour la faire descendre au-dessous du trou de l'iris, le plus près que l'on pourra de la partie postérieure de l'iris ; on lèvera pour lors l'aiguille sans la retirer, et

pour s'assurer si toutes les attaches de la cataracte ont été détruites ; on fera tousser le malade. Si on voit remonter la cataracte, on la rabattra sur le champ ; si elle ne remonte pas, on baisse la pointe de l'aiguille pour appuyer encore sur le corps de la cataracte, évitant de blesser la membrane de l'humeur vitrée, ce qui pourrait occasionner la perte de la vue si on venait à détacher cette humeur ; on fermera ensuite les paupières avec les deux doigts qui les tenaient ouvertes et on retirera doucement l'aiguille.

Il faut observer que, si on opère l'œil droit, on se servira de la main gauche ; la place des aides sera également opposée à celle que nous avons dit. (Saint-Yves, *Traité des maladies des yeux*, p. 219.)

J'ai cru devoir rapporter la manière de faire cette opération tout au long une première fois, les auteurs étant presque tous d'accord sur la situation des malades : cette position étant généralement suivie, je ne parlerai que des variations dans leurs instruments, de l'endroit où ils piquent l'œil, et où ils placent la cataracte en l'abattant, à moins que des circonstances essentielles n'exigent le détail.

M. de Saint-Yves se sert d'une aiguille faite en langue de serpent, pointue et tranchante des deux côtés. Maître-Jean se sert d'une aiguille ronde et à facettes tranchantes : l'un pique le blanc de l'œil à demi-ligne ou une ligne au plus de distance de la cornée transparente ; l'autre, à deux lignes de distance de cette membrane. M. de Saint-Yves porte son aiguille derrière la cataracte ; Maître-Jean, quoique perçant l'œil dans un point plus éloigné, fait passer la pointe de son aiguille devant la cataracte, immédiatement derrière le trou de l'iris. L'un et l'autre l'abattent au-dessous du trou de l'iris, dans l'espace appelé chambre postérieure. Si nous nous

rappelons le peu d'espace de la chambre postérieure, on remarque que la cataracte ne saurait être placée dans cet endroit, sans que la membrane qui double l'iris ne se déchire, ainsi qu'une partie des procès ciliaires et de la rétine proportionnée à la grandeur de la cataracte.

Maitre-Jean ne craint pas de détruire ces parties ni d'altérer les cellules de l'humeur vitrée ; M. de Saint-Yves, au contraire, recommande de ne pas toucher à l'humeur vitrée, tandis qu'il passe son aiguille derrière la cataracte, ce qu'il ne pouvait faire qu'en traversant les cellules de l'humeur vitrée.

Quoiqu'ils conseillent l'un et l'autre d'opérer l'œil droit avec la main gauche, on peut cependant opérer l'œil droit avec la main droite, en passant derrière le malade, ainsi que le conseille M..... ; et même sans changer de situation on pourrait se servir d'une aiguille recourbée pour s'accommoder à la convexité de la racine du nez, pour opérer l'œil droit en piquant l'œil alors du côté du grand angle.

Pour obvier au déchirement que la cataracte faisait nécessairement dans l'endroit désigné, on imagina de la placer dans le bas de l'humeur vitrée ; écoutons M. Pallucci : nous avons parlé de son instrument, qui réunit en même temps une aiguille propre pour la piqûre de l'œil et un stylet pour abattre la cataracte. Il perce les membranes du côté du petit angle de l'œil, à deux lignes de distance de la cornée transparente, un peu au-dessus du plan horizontal qui divise le globe en deux parties égales ; le trou étant fait, il ressort en appuyant le pouce sur un ressort de l'instrument, l'aiguille se retire, et dans l'instant il introduit le stylet émoussé qui doit abaisser la cataracte. Le stylet étant passé dans l'humeur vitrée, il fait quelques trous dans le

bas de cette humeur pour faciliter l'abaissement de la cataracte, détruisant les cellules de l'humeur que l'instrument rencontre, et cela en baissant et haussant un peu la main ; ensuite il porte le bout du stylet vers le bord supérieur de la cataracte, où il percè la membrane de l'humeur vitrée, qui forme le fond de la loge ou chaton du cristallin ; il pénètre dans ce chaton, il glisse doucement le bout du stylet antérieurement entre la membrane qui retient le cristallin ; s'il ne se trouve pas d'adhérences, il va jusqu'au bord inférieur du chaton, il l'ouvre, il relève le stylet en remontant derrière le chaton, il y rentre par la première ouverture ou par une autre, il assujettit la cataracte, c'est-à-dire il appuie sur la cataracte, et la presse suivant le trajet fait dans l'humeur vitrée ; si elle tenait un peu, il la renversait pour la mieux dégager, et il la couche horizontalement dans la partie inférieure de la masse vitrée, ayant soin autant qu'il est possible qu'elle ne touche point à aucune des membranes du globe. Souvent, sans être obligé d'ouvrir la partie inférieure du chaton, il s'ouvre de lui-même par la pression de la cataracte, et cela arrive plus facilement lorsqu'il a pris la précaution de diminuer un peu la résistance des cellules de l'humeur vitrée, moyennant les trous qu'il y fait avec le stylet. Quand il rencontre la cataracte adhérente à la membrane commune qui couvre le cristallin, si cette adhérence n'est pas trop tenace, il peut la séparer sans déchirer cette membrane, ce qu'on ne pourrait pas faire avec l'aiguille.

Je ne conteste point la possibilité de cette opération en général, mais on conviendra qu'il faut bien de l'adresse pour exécuter tant de mouvements, dont on ne peut pas juger par les yeux, puisque une partie de ces mouvements s'exécute dans le globe de l'œil et derrière la cataracte.

Il dit qu'après avoir porté son stylet sur le bord supérieur de la cataracte et avoir percé la membrane qui la retient dans sa loge, qu'il nomme membrane commune, il fait passer son stylet entre cette membrane et la cataracte antérieurement jusqu'au bas du chaton ; il devrait dire en même temps que par cette manœuvre il culbute la cataracte en arrière, car il n'est pas possible de passer un stylet, si délié qu'il soit, entre la cataracte et la membrane qui la retient dans sa loge ; cette membrane, dans l'état naturel, est appuyée sur la capsule cristalline, à laquelle elle adhère quelquefois ; on trouve dans l'intervalle de ces deux membranes une liqueur claire qu'on appelle l'humeur de Morgagni, qui en entretient la souplesse et la transparence, et les empêche de se coller.

En comparant cette méthode avec les deux autres, on voit que la division des cellules de l'humeur vitrée n'est pas un accident capable de faire perdre la vue, comme l'avait dit M. de Saint-Yves. En second lieu, le local où M. Pallucci place la cataracte doit être sujet à moins d'inconvénients que les deux autres. M. de Saint-Yves paraît vouloir respecter la membrane antérieure qui recouvre le cristallin, en faisant passer son aiguille par derrière la cataracte ; Maître-Jean n'en dit rien ; et M. Pallucci prétend que le succès de cette opération, après la cataracte abattue, dépend en partie d'avoir laissé cette membrane antérieure entière, afin que l'humeur vitrée, remplaçant le cristallin, pût s'avancer jusqu'à cette capsule antérieure et s'y mouler.

Quand le cristallin est sorti de sa capsule, l'une des deux liqueurs voisines le remplace : si c'est l'humeur vitrée, le malade distingue la couleur et la grosseur des objets aussi bien qu'avec un cristallin transparent ; si c'est l'humeur aqueuse, il a besoin d'un verre convexe

pour suppléer au cristallin. (*Histoire de l'Académie des Sciences*, année 1722, à la marge.)

Le détail de ces méthodes suffit pour donner l'idée de l'opération de la cataracte faite par abaissement. Les uns écartent et déchirent l'endroit où ils placent la cataracte; un autre détruit une partie des cellules de l'humeur vitrée; plusieurs autres ont proposé des aiguilles plus larges creusées comme de petites gouges: on sent que plus l'aiguille sera large, plus le déchirement et les délabrements seront considérables. Pour les introduire dans le globe, il fallait aux membranes de l'œil des incisions proportionnées au diamètre de ces aiguilles.

La méthode d'abattre la cataracte serait adoptée et généralement suivie, si la cataracte avait dans tous les sujets une consistance égale, qu'elle ne remontât point, et que, sans adhérence, les membranes qui l'enveloppent et qui la retiennent dans sa place fussent toujours transparentes, ou qu'on pût les abattre avec la cataracte quand elles sont opaques.

Examinons les inconvénients de cette opération par les observations de ceux qui l'ont pratiquée.

Le premier inconvénient, c'est l'irrésolution du malade qui ne peut pas tenir son œil fixe, et les mouvements qu'il peut faire dans le temps que l'aiguille est dans l'œil; on en sent les conséquences: cet inconvénient est commun à toutes les méthodes, excepté la mienne, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Mais pour fixer l'œil, dira-t-on, on a le *speculum oculi*, instrument fait en forme d'anneau ovale, qu'on applique sur l'œil, qui est semblable à une vessie pleine d'eau. L'usage de cet instrument est condamné et dangereux, parce que la compression agit sur les humeurs de l'œil; ces humeurs comprimées tendent les enveloppes et s'avancent vers l'endroit le plus faible. Si cette com-

pression continuait tout le temps de l'opération, elle empêcherait d'abattre la cataracte ou la ferait remonter au même instant à sa place ; l'humeur aqueuse s'échapperait par le trou de l'aiguille et rendrait toutes les membranes de l'œil plus lâches. La compression est d'ailleurs très douloureuse et peut donner lieu à des accidents qui entraînent la perte de la vue.

L'ouverture de quelques-uns des vaisseaux sanguins, que nous avons dit ramper dans l'épaisseur des membranes, au moment où l'on pique l'œil, donne lieu à un épanchement de sang qui quelquefois est sans conséquence, et d'autres fois capable de troubler l'opération, et de procurer une suppuration dans le globe de l'œil, en se mêlant avec les humeurs.

La piqûre de l'aponévrose des muscles, que nous avons dit former la membrane albuginée qui est sous la conjonctive, n'est pas toujours exempte d'accidents : on peut en juger par la comparaison de ce qui arrive à la suite des aponévroses piquées à différents endroits du corps.

Entre la sclérotique et la choroïde dont nous avons parlé, rampent des filets nerveux qui n'observent pas toujours le même ordre dans leur trajet. L'aiguille, en traversant ces membranes, peut les piquer ; la piqûre de ces nerfs occasionne des mouvements convulsifs et des douleurs vives.

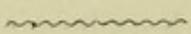
La cataracte qui se présente avec toutes les conditions requises pour promettre le succès est souvent trompeuse, parce qu'on ne peut juger que sur la surface qu'on voit par le trou de l'iris ; en appuyant dessus pour la baisser, on n'ouvre pas toujours la capsule qui la retient dans la loge de l'humeur vitrée : on peut plus facilement l'ouvrir avec une aiguille tranchante qu'avec le stilet dont se sert M. Pallucci ; l'expérience nous a fait

voir que le stylet, étant mousse, pouvait glisser sur cette membrane sans l'ouvrir. Cela est arrivé quelquefois avec l'aiguille tranchante : en appuyant sur le bord supérieur de la cataracte, on baissait à la fois la cataracte toujours recouverte par la membrane antérieure qui l'assujettit ; on a observé que la cataracte ainsi recouverte pouvait descendre jusqu'au dessous du trou de l'iris, et remonter ensuite très rapidement dès qu'on cessait la pression. On a donné à ces cataractes qui se relèvent avec tant de facilité le nom de cataractes à ressort. C'est dans cette occasion que M. La Faye, dans ses remarques sur cette opération, conseille de faire une incision au bas du chaton avec une aiguille tranchante, pour faciliter la chute de la cataracte. M. Pallucci dit pouvoir la faire avec son stylet ; mais la chose est beaucoup plus difficile, et il faut supposer dans ce cas la possibilité qu'il ait percé le haut du chaton avant que de parvenir au bas. (Voyez *Dionis*.)

Supposons la cataracte bien abattue, soit qu'on la place immédiatement derrière l'iris, entre cette membrane et l'humeur vitrée, ou qu'on l'assujettisse dans le bas de cette humeur : elle est sujette à remonter dans sa première place, quelquefois tout de suite, ou quelque temps après l'opération. La compression que fait la cataracte augmente la force élastique des parties comprimées, qui de concert avec les mouvements de l'œil ou de la tête l'oblige à remonter. Pourquoi se remet-elle toujours vis-à-vis du trou de l'iris ? M. Pallucci prétend que c'est par l'attraction des rayons lumineux. Nous pensons que ce qui oblige la cataracte à remonter, c'est l'élasticité des cellules de l'humeur vitrée, et la pression que cette humeur reçoit lorsque le globe s'allonge dans certains cas par l'action des muscles qui l'environnent : la cataracte se place toujours dans le centre, en conséquence de

l'anneau formé dans la partie antérieure de l'humeur vitrée par une plus grande quantité des cellules qui bordent la loge ou le chaton du cristallin et font une résistance circulaire qui oblige la cataracte à se mettre toujours dans le milieu.

Nous avons dit que le cristallin était enveloppé par une membrane très déliée et transparente : il arrive souvent que le cristallin devient opaque et que son enveloppe reste transparente. Cette membrane reste ordinairement transparente lorsque l'opacité du cristallin a commencé par son milieu et qu'il s'est épaissi peu à peu et en entier sans devenir plus gros qu'il n'était ; la membrane qui l'enveloppe n'ayant souffert aucune extension conserve alors son brillant ; mais si le cristallin cataracté a acquis plus de volume qu'il n'en avait, son enveloppe est toujours opaque. Elle est également opaque lorsque le cristallin est dissous, soit que le tissu de sa capsule s'altère ou qu'elle soit simplement enduite de la matière blanche ou trouble qui résulte de la fonte du cristallin. D'où je conclus que, dans tous les cas où la cataracte n'était pas parfaitement opaque et solide, sans être plus grosse qu'avant l'altération du cristallin, il fallait abattre en même temps la cataracte et son enveloppe. Si la consistance des bords ou de la surface de la cataracte était moindre que celle du milieu, l'effort de l'instrument abaissait tout ce qui était solide, tandis que l'enveloppe restait enduite de la dernière couche ; le trou de l'iris paraissait trouble sans être opaque, il fallait abattre ce nuage ; comment y parvenir, surtout si nous supposons l'adhérence de l'enveloppe du cristallin à la membrane qui le recouvrait ?



# SUR UN STRABISME CONNIVENT

ACCOMPAGNÉ D'AFFAISSEMENT DE LA PAUPIÈRE

DE L'ŒIL DROIT

**Maladie secondaire traitée sans succès  
comme une paralysie provenant du relâchement  
des solides, guérie ensuite  
par l'usage continu des humectants.**

PAR M. PAMARD FILS

*Chirurgien-major de la garnison et des hôpitaux de la ville d'Avignon,  
Correspondant de l'Académie royale de Chirurgie.*

Les maladies convulsives en ont imposé de tout temps aux médecins et chirurgiens les plus habiles, et il serait, je pense, fort inutile de cacher que ces maladies ne seraient pas si communes si nous avions connu la véritable cause qui les procure. Entraîné jusqu'ici par la diversité des sentiments autant que par la bizarrerie de leurs symptômes, nous avons inutilement cherché des moyens curatifs assurés. C'est dans cette incertitude que nous avons commis tant de fautes dans la pratique. C'est après l'aveu de celles que j'ai commises à mon tour dans le cours de mes opérations, où j'ai si souvent rencontré cette complication de maladie, que je vais publier les heureux effets de la nouvelle méthode de les traiter; l'insuffisance des remèdes communs, dont le malade qui sera le sujet de cette observation avait usé, mise en parallèle avec ceux qui ont si bien réussi, prouvera toujours plus la nécessité où nous sommes de nous ranger sous les lois du généreux auteur (1) à qui nous en sommes redevables.

(1) M. Pomme, fils, *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*,

M. Boin, secrétaire de l'intendance à Lyon, d'un tempérament sanguin et mélancolique, fut attaqué d'une syncope convulsive qu'on regarda comme une attaque d'apoplexie : ce fut en conséquence qu'on employa les saignées, l'émétique, les purgatifs, les sudorifiques et les remèdes spiritueux dont on fit des frictions sur la tête ; des évacuations très abondantes suivirent de près l'effet de ces remèdes, et le malade resta dans un état de stupeur, auquel succéda bientôt un état tout contraire. Ses nerfs se raidirent toujours plus et devinrent si sensibles que l'impression du froid, comme celle du chaud, furent bientôt insoutenables. La lumière occasionna des douleurs aux yeux ; les objets parurent doubles ; les yeux se tournèrent du côté du nez (1) ; M. Boin devint louche et la paupière de l'œil droit s'affaissa, ce qui annonçait clairement l'éréthisme de cet organe, pour lequel on n'employa que des remèdes tout aussi opposés que ceux qui l'avaient primitivement produit. Un large vésicatoire fut appliqué sur les épaules, dans la vue sans doute de détourner ces humeurs qu'on accusait faussement. Cette application eut son effet ; tous les sucs, devenus âcres par l'usage de ces remèdes chauds, furent déterminés à couler vers les épaules, où ils formèrent deux tumeurs phlegmoneuses qui s'abcédèrent et en imposèrent au point qu'on flattait le malade d'un soulagement assuré ; mais plus la suppuration fut abondante, plus le strabisme fit de progrès. Les alarmes s'accrurent avec la violence et la durée des accidents, ce qui aigrit tous les symptômes.

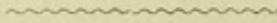
Tel était l'état de M. Boin après deux mois de traitement, lorsque je le vis à Lyon, où je fus appelé pour y

(1) Cette manière de loucher est appelée du nom de strabisme connivent, pour la distinguer du strabisme récedent, ou du strabisme d'inégale hauteur. Boerhaave, *Leçons publiques sur les Maladies des Yeux*, ch. IV, p. 187.

faire l'opération de cataracte. Il ne me fut pas difficile de prononcer que l'éréthisme des nerfs était la seule cause qu'on avait à combattre ; ce strabisme, accompagné de la douleur aux yeux, en était le symptôme, quoique l'affaissement de la paupière parût en imposer à plusieurs. Instruit par les leçons de l'auteur que j'ai cité, que les humectants sont seuls capables de détruire ce vice des nerfs et cette foule de symptômes qui en dépendent, et convaincu par ma propre expérience, je prescrivis l'eau de poulet comme boisson ordinaire, ensuite le bain tiède, accompagné de plusieurs lavements froids ; je substituai à une nourriture des plus échauffantes les crèmes de riz à l'eau, le bouillon léger et sans sel, et enfin les aliments les plus doux. Dès le quatrième jour du bain et du régime, la paupière affaissée se releva : le malade, aussi satisfait que surpris, devint docile ; le bain froid fut alors préféré, et on appliquait sur la tête des linges trempés dans l'eau froide pendant trois heures de suite qu'il restait dans le bain. Ces remèdes agirent promptement : la sensation douloureuse de la rétine fut moindre, la vue moins sensible ; les deux prunelles devinrent peu à peu parallèles et ne variaient plus que relativement aux digestions et à l'insomnie ; le strabisme en un mot cessa, et ce fut à la détente des solides que la diarrhée bilieuse, effet ordinaire de ce traitement, apparut avec un caractère franchement critique. On purgea le malade à mon insu ; et dans le fort de l'été, pendant mon absence, on suspendit les bains ; le malade se relâcha sur la boisson et sur le régime ; on lui donna des bouillons altérants pour quelques dartres qu'il avait sur la peau, et dans peu tous les symptômes reparurent : il fallut revenir à l'eau de poulet et aux bains ; on promit sincèrement de rejeter tout remède contraire, et le malade guérit pour la deuxième fois.

J'enverrai successivement nombre d'observations de cette espèce, qui publient authentiquement l'effet des seuls humectants dans les maladies spasmodiques ou convulsives. Cette complication se rencontre aussi souvent dans la pratique des maladies chirurgicales que dans celles qui ont rapport à la médecine. J'aurais été plus empressé si je n'avais trouvé dans différentes courses nombre de prosélytes aussi zélés que je le suis dans cette nouvelle méthode.

Extrait du *Journal de Médecine, de Chirurgie, Pharmacie, etc.*, 1765 (tome XXIII, page 63).



DES DIFFÉRENTS SUCCÈS  
SUR L'USAGE DES HUMECTANTS

RÉPONSE

De M. Pamard, Chirurgien à Avignon, à la lettre  
de M. Paris, Médecin à Arles,

INSÉRÉE DANS LE *Journal de Médecine* DE JUIN DE CETTE ANNÉE 1766, p. 526.

Tant s'en faut, Monsieur, que le procès soit suffisamment instruit ; votre vaste érudition n'a pas éclairci le point essentiel : c'est ce qui m'engage de revenir à la charge et de vous demander une seconde fois des observations par lesquelles vous puissiez me prouver que, dans les affections vaporeuses, la tension des nerfs et leur relâchement agissent de concert, ce qui résoudra le problème. J'avais pris la liberté de vous demander pour cela une cure par des stimulants ; je me rétracte aujourd'hui, pour vous faciliter les moyens de me répondre, car le silence que vous vous proposez de garder dorénavant semble annoncer que vous renoncez à la victoire. C'est sur les toniques seuls que je me retrancherai : ayez donc la complaisance de présenter au public impartial une cure bien constatée, opérée par ce double secours, je veux dire l'humectant et le fortifiant ; et je dirai ensuite après vous *que l'étendue et l'importance d'une profession aussi noble doivent exciter l'émulation, intéresser la conscience et la probité de tout honnête homme, religieux et bon citoyen.* C'est en cette qualité que j'ai cru devoir publier les observations que j'avais

faites, d'après le système de M. Pomme ; l'amour de la vérité m'y a seul conduit, et le même sentiment m'y soutient, puisqu'une expérience constante et dépouillée de tout préjugé m'en prouve l'excellence chaque jour. Vous me citez des auteurs respectables, mais vous passez sous silence tous les moyens de guérison tant soit peu relatifs à ceux de M. Pomme, et que ses prosélytes reconnaissent pour spécifiques dans la cure des affections vaporeuses, tels que les anodins, les délayants, les bains, les fomentations, etc. Ces remèdes sont cités avec éloge dans les auteurs. Il me suffira de vous citer celui qu'Etmuller fait du petit lait, dans sa dissertation sur les douleurs hypocondriaques, p. 626 : *L'usage du lait, dit-il, est suspect, mais si l'on en sépare la partie butyreuse et caséuse, le sérum ou le petit lait, ce qui reste, sera un remède admirable pour le mal hypocondriaque.*

Qui de nous deux procède plus régulièrement ? Vous donnez des raisons et moi des faits ; c'est à regret que vous vous obstinez à fermer les yeux, tandis que, suivant à la lettre la théorie et la pratique de M. Pomme, non seulement je vois clair, mais je rends l'usage des yeux à plusieurs personnes qui en étaient malheureusement privées : en voici une nouvelle preuve.

L'épouse de M. Bagnoly, docteur en droit et juge en notre ville, âgée d'environ trente ans, d'un tempérament délicat et sujette à quelques vapeurs, eut, à la suite d'une couche, des suffocations, des maux d'estomac, des coliques, des tiraillements dans tous les membres, avec douleurs à lui faire jeter les hauts cris, des frissons de fièvre par intervalle et des insomnies. Ces accidents dépendaient de la nourriture succulente dont elle fit usage pendant un mois, autant que du reflux du lait qui, mal élaboré dans les premiers temps par l'éréthisme, et dont le cours avait été suspendu par les

premiers accès, infectait encore la masse des humeurs après un mois, et concourait au désordre général. Je fus appelé auprès d'elle lorsqu'il fut question des yeux, au mois d'août 1764. Cette dame ne pouvait plus supporter la plus faible lumière sans douleur, et l'axe de la vue était inégal ; une des deux prunelles montait et l'autre descendait ; les objets paraissaient doubles et confus, et les deux paupières étaient tout à fait affaissées. C'était bien un strabisme hystérique, d'inégale hauteur, des plus compliqués ; mais l'exemple de la guérison de M. Boin, secrétaire d'intendance à Lyon, dont j'ai fait l'histoire (journal de juillet 1765, p. 63), par parenthèse objet de la dispute, était, dis-je, trop satisfaisant pour ne pas porter l'espoir plus assuré de guérison, si la malade était docile au même traitement. L'eau de poulet froide devint la boisson ordinaire de cette dame, elle en buvait douze ou quinze litres dans les vingt-quatre heures ; les lavements froids furent souvent répétés et surtout au temps qu'elle se sentait plus fatiguée par des accès de vapeur ; quarante bains domestiques d'eau de rivière, agréablement froide, que l'on rafraîchissait encore un peu dans l'espace de trois heures qu'elle y restait ; chaque jour on lui appliquait en même temps sur la tête des linges trempés dans l'eau froide, que l'on renouvelait dès qu'ils s'échauffaient tant soit peu ; et ces remèdes étaient aidés d'un régime doux et des plus légers, car dans les premiers jours du traitement la crème de riz cuite à l'eau était toute sa nourriture ; on ne l'augmenta qu'à mesure que les symptômes perdaient leur intensité. Ainsi les seuls humectants rendirent le véhicule aqueux et mucilagineux qui manquait aux humeurs. Tous les symptômes disparurent dès le huitième jour du traitement ; les paupières reprirent leur ressort, le strabisme cessa ; toutes fonctions ren-

trèrent dans leur devoir, et elle recouvra en même temps la vue, la santé et l'embonpoint.

Dans le cours de sa maladie, elle eut fantaisie de manger des concombres farcis au gras, ce qui lui donna une indigestion et diarrhée. M. Gastaldy, célèbre médecin de notre ville, ne voulut pas permettre le moindre purgatif pour ne pas perdre l'avantage de cette imprudence, et ce fut la détente des solides qui soutint l'évacuation, tantôt bilieuse, séreuse, grumelée et de plusieurs couleurs, ce qui abrégéa infiniment la cure ; les bains et les lavements froids furent seulement suspendus pour quelques jours, ainsi que dans le temps des règles qui s'annoncèrent et finirent sans orage, ce qui n'était pas arrivé à cette dame dans les temps les plus reculés.

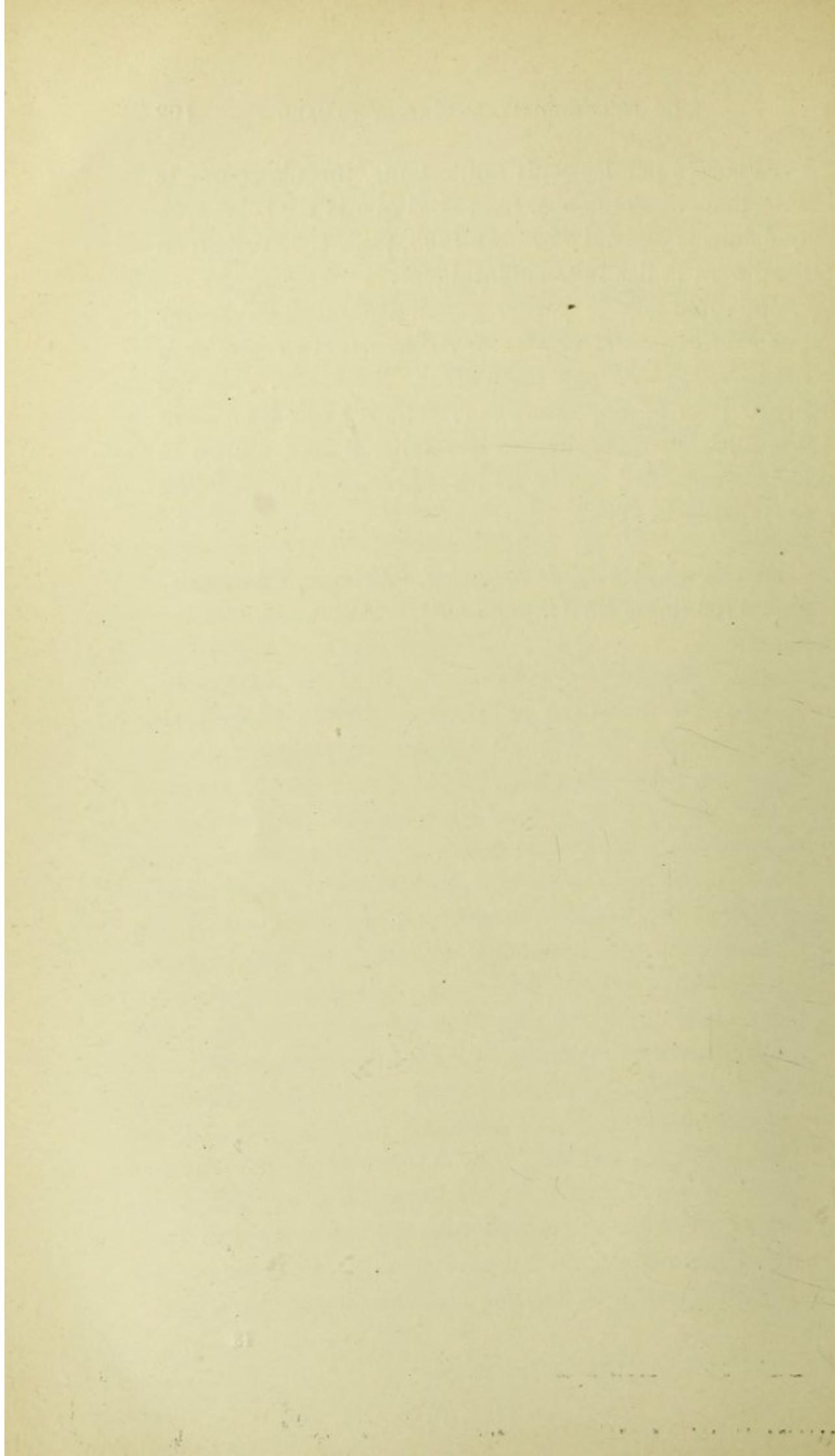
Voilà deux fois le même cas, c'est-à-dire le strabisme connivent hypocondriaque et le strabisme d'inégale hauteur hystérique compliqué : à l'un, affaissement de la paupière de l'œil droit seulement (voyez journal de juillet 1765) ; à l'autre, l'affaissement des deux paupières, symptômes de paralysie et cependant décidés, convulsifs et dépendant de l'éréthisme. A en juger par le seul effet des humectants, n'est-il pas démontré que, par la crispation spontanée des filières du sang, autant que par l'acrimonie des sucs, dans les deux cas, tant dans les nerfs des paupières que dans ceux des muscles opposés à l'endroit où tournaient les prunelles, le fluide nerveux ne pouvait pas y couler ? Et de là le relâchement des muscles et la privation du mouvement. Croiriez-vous qu'il y eût tant de paralysies incurables, si, ayant égard à la cause qui les procure, on avait recours aux seuls humectants ? Je ne sortirai pas de ma sphère et je m'en fais une loi ; et lorsque dans ma pratique je reconnaitrai l'éréthisme, je le combattrai

avec succès par les seuls humectants, jusqu'à ce que le relâchement s'annonce. C'est ainsi que je me suis expliqué dans le journal d'octobre 1765, page 425. Voilà mon sentiment et des faits authentiques.

Mais que dois-je penser quand vous osez m'assurer *que vous connaissez nombre de malheureuses victimes de la nouvelle méthode que nous avons*, dites-vous, *sous nos yeux*? Pour le coup, Monsieur, c'en est trop ; il ne suffit pas d'indiquer vaguement des faits, il faut mettre le lecteur impartial en état de les apprécier et surtout d'en reconnaître la vérité.

Extrait du *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, etc., 1766 (tome XXIII, page 421).





## DISSERTATION SUR LE STRABISME

**Sur les différentes causes qui le procurent,  
et sur les remèdes qui conviennent à cette maladie,  
avec des observations,**

PAR M. PAMARD.

---

Le strabisme est une situation dépravée du globe de l'œil dans son orbite, qui rend louche, et fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, ou par les côtés, soit que le strabisme attaque un œil ou les deux yeux à la fois. On en distingue trois espèces : le strabisme connivent, le récédent, et le strabisme d'inégale hauteur.

Le strabisme connivent est celui où l'axe de la prunelle de l'un ou des deux yeux tourne du côté du nez.

Le strabisme récédent est celui où les yeux s'écartent de ce point.

Le strabisme d'inégale hauteur n'a pas besoin d'explication (1).

Cette définition générale peut varier par la combinaison des causes qui procurent cette maladie ; mais comme le plus ou le moins dans les écarts de l'axe de la vue n'est pas l'objet le plus essentiel, je ne m'écarterai pas de cette règle.

Cette difformité peut venir en naissant ; elle est souvent héréditaire et par là incurable ; elle arrive aux enfants ou par convulsion dans les maladies, ou par imprudence en les exposant à un jour oblique. A tout âge on peut y être sujet.

(1) Boehraave. *Leçons publiques des Maladies des Yeux*, p. 188.

Etablissons des règles générales sur cette maladie, sur laquelle tous les auteurs ne sont pas d'accord, afin que cette théorie, étayée d'observations, nous conduise à une méthode curative sûre.

Mon objet étant plus d'être utile que de critiquer, je ne citerai point les auteurs qui ont écrit sur cette matière : celui qui écrit est souvent charmé de trouver ses prédécesseurs ou ses contemporains en défaut ; mais si l'intention est droite, les erreurs sont pardonnables ; à quoi bon les divulguer ? ne suffit-il pas de les mettre à profit ?

Je dis en général que le strabisme, de quelque nature qu'il soit, ne peut dépendre que de l'inégalité dans la force des muscles qui servent à mouvoir les yeux.

Cette maladie est quelquefois idiopathique, mais bien plus souvent symptomatique. Le strabisme idiopathique héréditaire est incurable. Un des muscles de l'œil peut être affecté seul, ou par relâchement, ou par contraction ; la force ou la faiblesse du même muscle procure le strabisme dans un sens contraire. La contraction aura lieu dans les enfants qui louchent pour avoir été exposés à faux jour. Les mouvements fréquents déterminent dans les muscles une plus grande quantité d'esprit, l'habitude reste et se dissipe quelquefois par les moyens proposés par les auteurs : le tube noirci et appliqué à l'œil malade pour conduire l'axe de la vue sur l'objet que le malade fixe de l'autre œil est de beaucoup préférable au masque ou aux bésicles ; mais comment assujettir les enfants du premier âge à regarder dans un tube ? Il faudrait de la raison, et elle n'est pas d'un âge si tendre. Le meilleur moyen c'est de leur boucher l'œil sain, pour que la même cause puisse agir sur les muscles, dont les fibres sont relâchées.

Le strabisme de ce genre ainsi que le naturel sont

toujours exempts de douleur, et les malades voient les objets simples.

Les coups, les chutes, les blessures, la suite des abcès causent le strabisme idiopathique : les malades alors ne peuvent voir les objets, les deux yeux ouverts à la fois, sans trouble et sans douleur. Cette maladie est incurable.

Le strabisme symptomatique entre pourtant spécialement dans la classe des maladies des yeux ; quoique convulsif, il constitue une maladie locale lorsque la vue est affectée et qu'il est accompagné de douleurs, lorsque le malade regarde avec les deux yeux ouverts. Il faut le distinguer des différents mouvements convulsifs auxquels les yeux sont exposés dans les accès de maladies aiguës et qui sont un symptôme ; dans ces derniers cas, tant que le nervosisme dure, le strabisme se maintient.

Les malades dans cet état ne paraissent pas être fatigués ni par la lumière, ni par les objets, et la convulsion cesse avec la maladie. Mais si après la maladie le strabisme se soutient, les malades voient double et ne sauraient regarder les objets, les yeux ouverts, sans trouble et sans souffrir de l'impression de la lumière ; tandis que, tenant un des deux yeux fermés, ils vaqueront à toutes leurs affaires. La rétine dans ces cas est ébranlée dans des points contraires, et c'est cette sensation irrégulière qui jette le trouble dans la perception des objets.

Le strabisme peut-il être procuré par un point paralysé de la rétine, par l'altération du cristallin, ou par la convexité de la cornée, ou enfin par la difformité du globe, en conséquence de quelque cicatrice ? La réflexion détruit ces idées, car nous voyons tous les jours des personnes, menacées de goutte sereine à un œil, ne voir pas les objets d'un œil directement, mais seulement du côté du nez, de la tempe, d'en haut ou d'en bas, ne devenir pas pour cela strabonnes.

Le cristallin peut-il être déplacé sans perdre sa transparence? L'a-t-on vu transparent plus épais d'un côté que de l'autre? A-t-on vu que, l'ayant abattu à moitié par l'aiguille, la prunelle étant restée bouchée aux deux tiers de son diamètre, cette position ouverte de la prunelle soit devenue centrale par la contraction forcée du muscle abaisseur de l'œil? Croit-on que le releveur de l'œil se soit allongé? Tout démontre la fausseté de ces opinions.

Les maladies de la cornée transparente qui peuvent élever ou baisser sa surface ont-elles jamais procuré le strabisme? Les staphylômes les plus considérables ont-ils jamais changé l'axe optique d'un œil? A moins qu'elles n'aient été excessives et d'un volume à gêner les mouvements du globe, les cicatrices de la cornée qui l'affaissent et la vident, et qui altèrent quelquefois la forme de la prunelle, procurent-elles le strabisme? Reconnaissons-en l'effet dans l'inégalité des mouvements des muscles, pour la plupart contractés ou relâchés, et cherchons la cause dans le cours irrégulier des esprits, dans la sécheresse des nerfs, et enfin dans l'acrimonie des liqueurs qui doivent les entretenir dans leur souplesse.

Dès lors, suivant les principes établis par M. Pomme, nous trouverons la même cause produire des effets contraires et les mêmes remèdes dissiper des symptômes qui paraissent opposés.

Quoi de plus surprenant, en effet, que de voir la paupière supérieure de l'œil droit de M. Boin, de Lyon, dont j'ai rapporté la maladie, affaissée sur le globe de l'œil et ne pouvoir se relever qu'avec le doigt? Ce relâchement paraissait un symptôme de paralysie; combien de fois le même accident n'a-t'il pas donné le change? Les remèdes chauds dont il avait fait usage

avaient allumé toutes les liqueurs, et la sécheresse ou raideur spasmodique des nerfs empêchaient le fluide spiritueux de s'écouler jusqu'au muscle releveur de la paupière; ce muscle était relâché. Dois-je en supposer la contraction dans les muscles qui rendaient M. Boin louche, et n'est-il pas plus naturel de croire que les muscles opposés au point où les yeux tournaient étaient également relâchés, comme celui de la paupière et par la même cause? Ce raisonnement n'est-il pas plus probable que de supposer la raideur des muscles, puisque la raideur ne saurait exister sans contraction. Disons ici qu'il y a des cas où le désordre occasionné par l'acrimonie des liqueurs se montre tantôt sur les nerfs eux-mêmes, et tantôt sur les organes où ils se distribuent; les nerfs moteurs ne sont pas susceptibles de contraction suivant leur longueur, mais leur sensibilité les rend susceptibles de spasme: ce resserrement spontané s'oppose au cours des esprits, et les fonctions de l'organe cessent, tandis que la contraction suppose l'affluence.

Je ne saurais m'empêcher de rapporter ici une observation qui vient à l'appui de ce raisonnement: le premier vicaire des capucins du grand couvent d'Avignon, âgé d'environ 50 ans, missionnaire zélé et infatigable, après une constipation de quinze jours, fut attaqué d'une paralysie des extrémités inférieures. Prévenu en faveur de M. Pomme, et ayant égard à la cause de cette paralysie, je prescrivis les humectants; on fut d'un avis contraire: les sudorifiques, les stimulants, les fomentations et demi-bains fortifiants et aromatiques furent employés huit jours sans succès. Je voyais avec regret la victime, et lorsqu'on l'envoya aux bains de Balaruc, j'annonçai la gangrène; les trois premiers bains de ces eaux justifièrent mon pronostic et

le madade revint avec une escharre de gangrène aux fesses, d'un pied de diamètre. Les fomentations spiritueuses, les digestifs animés, les taillades profondes n'en arrêtaient point les progrès, mais vingt-quatre heures de fomentations émollientes procurèrent la phlogose des environs de l'escharre, et la suppuration s'établit ; le malade succomba.

Cette paralysie n'était-elle pas semblable à l'affaissement de la paupière de M. Boin, et n'eût-il pas fallu les seuls humectants pour faciliter le cours des esprits dans ces parties ?

Au moyen des humectants continués, la raideur des parties en éréthisme cesse, la sensibilité des nerfs diminue, les esprits coulent librement, la circulation devient plus libre et tous les organes rentrent dans leur devoir : voilà leurs effets, tandis qu'en donnant des remèdes chauds, la maladie est devenue incurable.

La maladie de M. Boin est-elle la seule de ce genre ? En voici une de fraîche date, dont le détail ne mérite pas moins d'attention. M<sup>me</sup> Bagnoly, âgée d'environ 30 ans, d'un tempérament délicat et sujette à quelques vapeurs, eut, à la suite d'une couche, des suffocations, des maux d'estomac, des coliques, des tiraillements dans tous les membres, avec douleurs à lui faire jeter les hauts cris, des frissons, la fièvre par intervalles et des insomnies. Ces accidents dépendaient de la nourriture succulente dont elle fit usage pendant un mois, autant que du reflux du lait. Je fus appelé auprès d'elle lorsqu'il fut question des yeux, au mois d'août 1764. Cette dame ne pouvait plus supporter la plus faible lumière sans douleur, et l'axe de la vue était inégal ; une des deux prunelles montait et l'autre descendait, et les deux paupières étaient tout à fait affaissées. La crainte de perdre la vue, augmentée par l'éréthisme

général, aggravai<sup>ent</sup> à chaque instant tous les symptômes. L'exemple de la guérison de M. Boin était trop satisfaisant pour ne pas m'engager à prescrire le même traitement : l'eau de poulet froide devint la boisson ordinaire de cette dame ; les lavements froids furent souvent répétés ; quarante bains domestiques tièdes, d'eau de rivière que l'on rafraîchissait dans l'espace de trois heures qu'elle y restait ; on lui appliquait en même temps des linges trempés dans l'eau froide sur la tête : ces remèdes, joints au régime doux et léger, au lieu du succulent dont elle s'était nourrie, rendirent le véhicule aqueux qui manquait aux humeurs, l'éréthisme se dissipa, les paupières reprirent leur ressort, les prunelles redevinrent parallèles, et cette dame recouvra en même temps la vue et l'embonpoint.

J'observais de lui faire tremper souvent les deux yeux dans une baignoire pleine d'eau froide ; elle se tenait dans un appartement médiocrement éclairé et le dos tourné du côté du jour. Dans le cours du traitement, elle eut fantaisie de manger des concombres farcis au gras, ce qui lui donna une indigestion et la diarrhée. Elle ne fut point purgée à cette occasion et cette imprudence, qui aurait pu être fatale dans tout autre cas, favorisa la détente des solides et abrég<sup>ea</sup> la cure ; les bains et les lavements furent seulement suspendus pour quelques jours, ainsi que dans le temps des règles qui s'annoncèrent et finirent sans orage, ce qui n'était pas arrivé à cette dame dans les temps les plus reculés.

Après des faits de cette espèce, qui prouvent combien les dames sujettes aux vapeurs doivent les ménager après leurs couches, peut-on refuser la préférence aux humectants et les éloges que mérite l'auteur qui les personnifie ?

Mais je reviens au strabisme dont je ne veux pas m'écarter.

Cette maladie est plus ou moins douloureuse, selon l'écartement de l'axe optique : avec une bonne vue, on ne saurait fixer un objet longtemps sans fatiguer les yeux ; plus la rétine est sensible, plus aussi le clignotement des paupières est fréquent. Dans les strabons où la rétine est affectée seule, il n'y a que le clignotement ordinaire ; mais il est fréquent, quand le strabisme dépend de la convulsion des muscles. J'ai vu une jeune fille timide qui était strabonne et clignotait beaucoup devant des étrangers : cet état était purement convulsif, puisqu'elle ne louchait point ou quelquefois très peu devant ses parents, encore ce n'était que lorsqu'on la grondait. J'ordonnai les bains, mais le médecin, ennemi déclaré des nouveautés les plus avantageuses, dit que la chose était inutile.

J'ai vu une autre jeune demoiselle loucher tout à coup de l'œil droit à faire peur, supportant sans peine les objets, la lumière et le grand jour, sans cligner des paupières : trois purgatifs, proportionnés à son âge, la guérèrent dans l'espace de huit jours. Je connais trois personnes d'un certain âge, strabonnes d'un œil seulement, avec affaissement de la paupière supérieure, traitées dans le commencement de leurs maladies par des remèdes chauds et sans succès, encore toutes les trois depuis plus de dix ans dans un état convulsif à ne pouvoir plus supporter le jour, les deux yeux ouverts l'un après l'autre ; on ne saurait dans ces cas supposer la paralysie de la rétine.

Concluons de ces exemples que le strabisme dans lequel le malade supportera sans peine le jour et verra les objets simples, les deux yeux ouverts, dépendra d'une maladie de la rétine, et que le strabisme dans lequel le malade verra les objets doubles et dont la vue sera douloureuse sera toujours un état convulsif.

Je ne ferai pas mention des autres causes de strabisme qui peuvent dépendre d'une tumeur entre l'œil et l'orbite, ou de toute autre cause étrangère à la question, comme les coups, les blessures, ou corps étrangers dans l'organe, ou qui auraient altéré la disposition primitive de l'œil : ces causes demandent des remèdes particuliers et donnent souvent lieu à des maladies incurables.

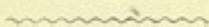
Toutes ces espèces de strabisme sont incurables, dit Boehraave.

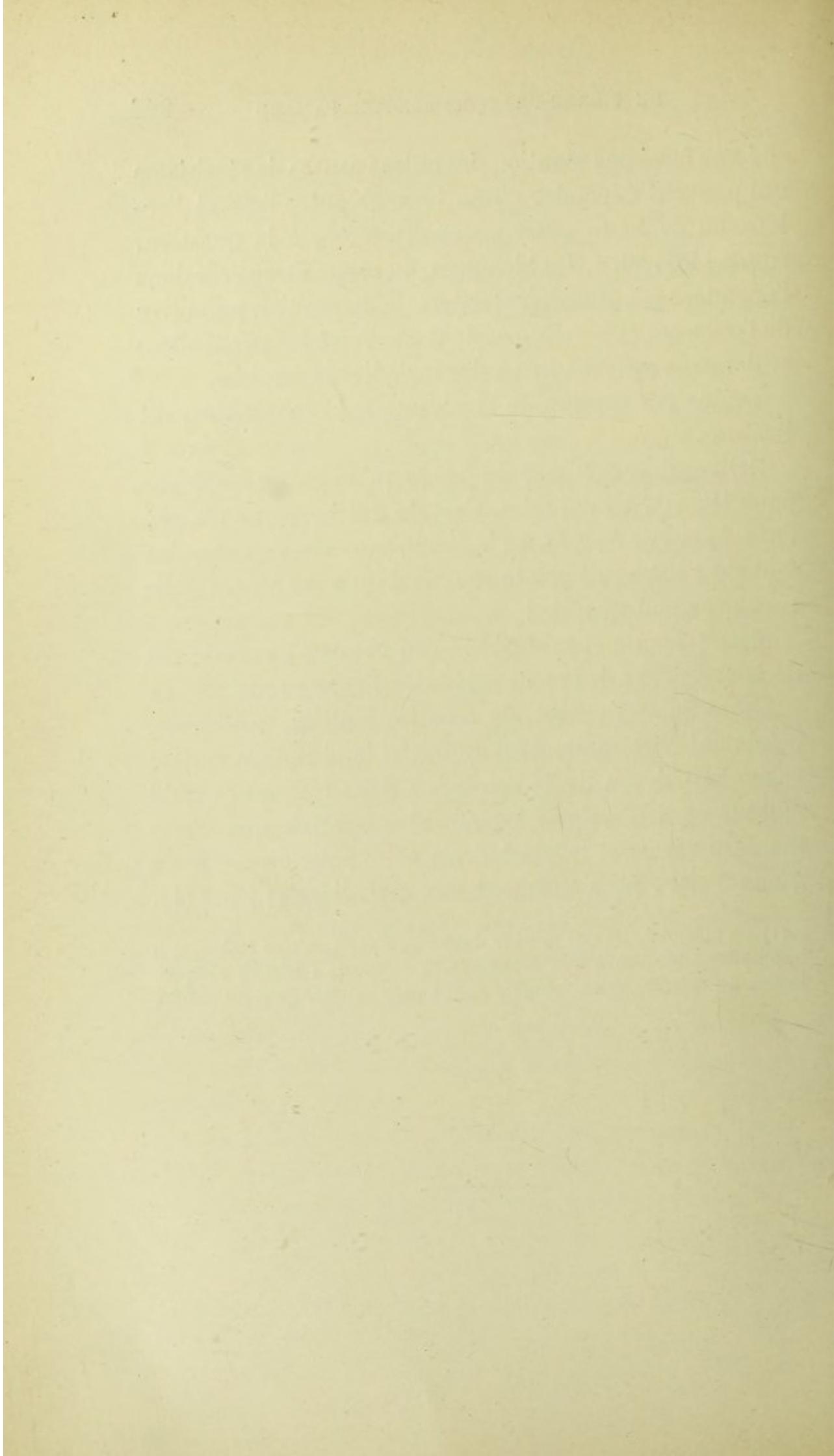
Il dit ensuite que le seul remède qu'on puisse employer pour les espèces curables, c'est de détourner peu à peu l'axe de la vue égarée, en le conduisant sur l'objet qu'on voit de l'autre œil par le moyen d'un tube noir. Quelle ressource pour guérir !

Maître-Jean met le strabisme au nombre des maladies de la cornée, et de là naît une foule d'erreurs.

M. de Saint-Yves est, de tous les oculistes modernes, celui dont le raisonnement approche le plus de la vérité ; cependant il y a de la confusion dans les causes qu'il établit, et il n'assigne les remèdes curatifs que d'une manière vague et trop générale pour pouvoir servir de guide à ceux qui s'attachent aux maladies des yeux (1).

(1) Ce mémoire, tel que nous le donnons, n'était qu'une élaboration incomplète, destinée à être retouchée et remaniée : malgré l'imperfection de sa forme, son originalité nous a paru mériter qu'il fût publié.





## OBSERVATION

SUR

### UNE BLESSURE DE LA CORNÉE TRANSPARENTE

**Faite par un roseau pointu  
pénétrant dans la chambre antérieure de l'œil,  
accompagnée de l'effusion de l'humeur aqueuse,  
dont l'écoulement était entretenu  
par deux fragments de roseau engagés  
dans le trajet de la blessure,  
et description d'une pincette propre à fixer l'œil,**

PAR M. PAMARD FILS

---

Les blessures de la cornée transparente entrent dans le traitement des plaies en général ; elles sont ordinairement simples et n'exigent que peu de soin lorsqu'elles sont faites par des instruments bien aigus et bien tranchants, et qu'elles n'intéressent que cette membrane. Il faut pourtant que les malades soient bien constitués d'ailleurs, car si la plaie s'altère par quelque vice des humeurs ou par l'âcreté saline des larmes, elle exige des attentions relatives aux causes qui peuvent l'entretenir.

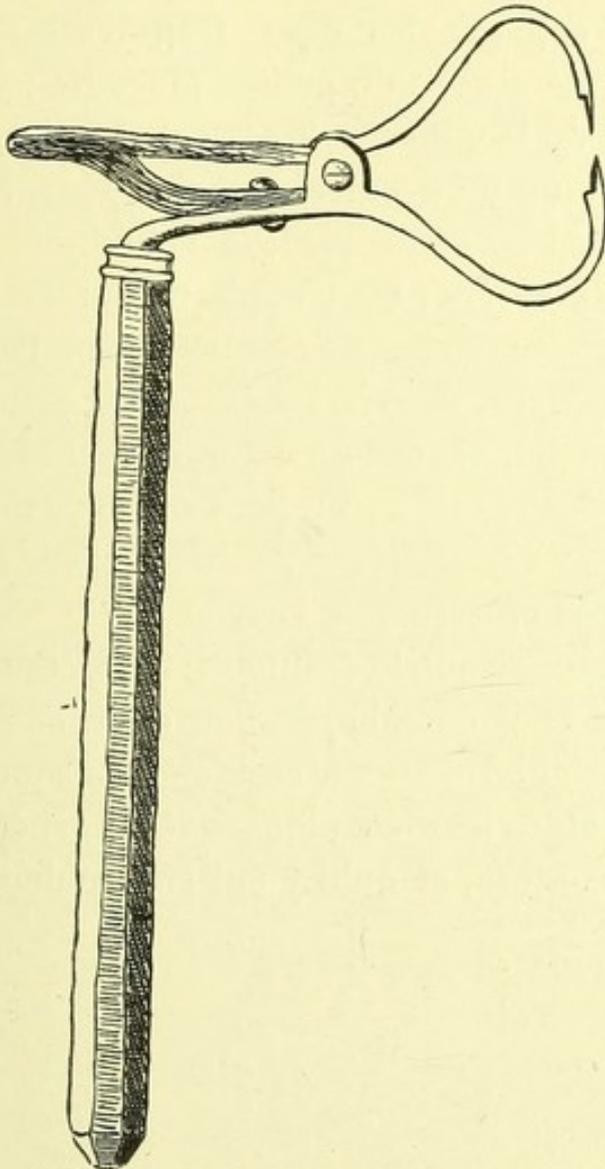
Celle dont il est question fut faite à l'œil droit du nommé Mouriès, âgé de huit ans, du lieu de Château-renard en Provence. Cet enfant, jouant avec des cama-

rades, reçut un coup de roseau dans l'œil : ce roseau, irrégulièrement pointu, pénétra dans la chambre antérieure, en traversant de bas en haut la cornée, presque vis-à-vis la prunelle ; deux fragments du roseau restèrent dans le trajet de la plaie, et comme le chirurgien du village manquait des moyens d'assujettir l'œil et d'instruments propres à l'extraction de ces petits corps, en se servant de la pointe de ses ciseaux, il n'en retira que les bouts qui pouvaient donner prise pour les avoir en entier.

On m'amena l'enfant trois jours après la blessure, dans le mois de juillet 1767 ; les douleurs qu'il ressentait étaient inouïes, la conjonctive était enflammée et boursoufflée et la cornée avait perdu de son brillant. L'enfant fermait les paupières aux moindres approches ; la plus légère compression de l'œil faisait échapper l'humeur aqueuse. Il fallait assujettir l'œil ; la compression circulaire du speculum eût été dangereuse ; et d'ailleurs la bouffissure des paupières n'en aurait pas permis l'usage.

Les réflexions que j'avais faites pour ces cas aussi embarrassants que difficiles, m'avaient donné l'idée d'une pincette à ressort pointue, dirigée dans ses branches comme les grandes pattes des écrevisses, dont on aurait ôté le mord interne. Je l'avais fait exécuter : la douceur du mouvement de cette pincette m'avait d'autant plus embarrassé que, si le ressort qui la mettait en jeu était trop faible, il était inutile, et que s'il était trop fort, ou il cassait, ou il devenait plus difficile à mouvoir. Pour parvenir à la gradation du mouvement, je saisis l'idée des ressorts de voiture, et trois petites languettes de ressort de montre de différentes longueurs, dont les efforts se soutiennent mutuellement, furent assez élastiques pour donner la force nécessaire,

aux pointes qui terminent les branches, d'entrer sans peine dans l'épaisseur de la cornée transparente.



Cet instrument n'a besoin que d'une main pour être placé ; l'essai que j'en avais fait sur le cadavre m'avait réussi, et je n'attendais plus que l'occasion de m'en servir sur le vivant pour en publier les avantages. L'enfant était dans ce cas ; je le fis coucher sur un lit étroit, placé à côté d'une fenêtre dont le jour portait sur la gauche de l'enfant ; un aide me releva la paupière

supérieure, dans le temps que je baissai moi-même la paupière inférieure avec un doigt de la main droite. Prenant ma pincette de la main gauche, et pressant sur la bascule, j'en écartai les branches ; j'approchai les deux pointes de la pincette des deux côtés de la cornée, dans la direction du petit angle au grand ; je lâchai le ressort que je tenais baissé avec le bout de l'index de la main gauche ; les deux pointes entrèrent dans l'épaisseur de la cornée ; l'œil resta fixe, et quelque force que fit l'enfant pour fermer les paupières, il me resta assez

d'espace pour passer la pointe d'une petite lancette, montée sur un manche fixe, avec laquelle j'incisai les endroits où étaient engagés les deux fragments de roseau que je saisis alors avec de petites pincettes ; je dégageai les pointes de la pincette à ressort des deux côtés de la cornée par un mouvement que l'on sent. Je fis saigner l'enfant du bras et du pied, le même jour ; on le tint à une diète sévère ; on n'appliqua sur l'œil que des compresses trempées dans l'eau tiède, que l'on renouvelait à tout instant. Je vis l'enfant huit jours après parfaitement guéri, voyant de cet œil aussi bien que de l'autre. Il ne lui restait qu'un petit nuage, effet de la cicatrice, lequel, ne se trouvant pas vis-à-vis de la pupille, ne pouvait pas offusquer la vue.

Cette observation prouve que la pointe du trèfle, dont je me sers pour fixer l'œil dans l'opération de la cataracte, ne saurait être suivi d'aucun accident, puisque, dans le cas rapporté, outre les deux piqûres de la cornée, il y avait une plaie contuse, et qu'il y eut encore deux incisions.



## SONDE A RESSORT

POUR LE SÉTON DE LA FISTULE LACRYMALE (1).

---

Dans le traitement des maladies qui intéressent des organes délicats, on ne saurait avoir trop de moyens pour remédier aux inconvénients qui peuvent dépendre des variations qu'on trouve quelquefois dans la nature des parties. Si les moyens parent à la difficulté, il en résultera un plus grand avantage dans les cas ordinaires.

Tous les praticiens en chirurgie savent combien le séton est utile dans la cure de la fistule lacrymale, après l'opération, tant pour porter dans le sac lacrymal et dans le trajet du conduit nasal les médicaments nécessaires, que pour entretenir l'ouverture, en y portant, selon le besoin, des mèches ou des bougies.

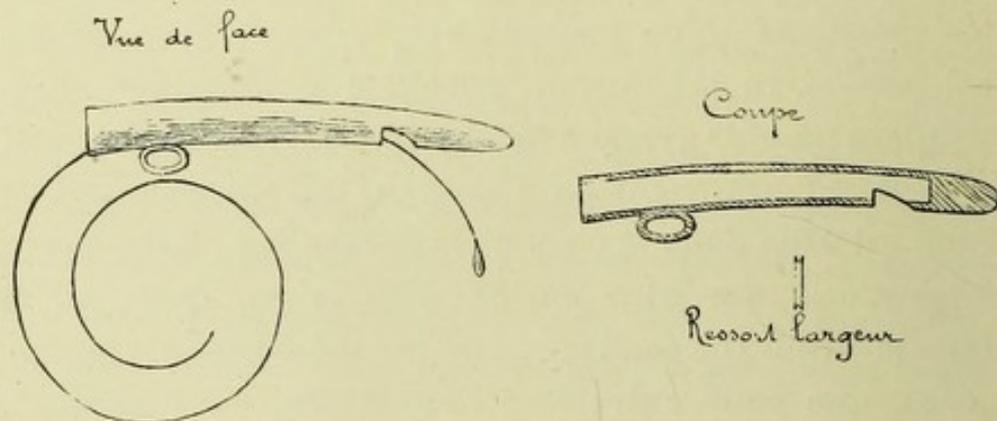
La sonde de M. La Forest, percée d'un œil à son extrémité, m'avait toujours servi pour passer le séton, en augmentant ou diminuant sa courbure selon l'étendue que j'avais à lui faire parcourir depuis l'ouverture du sac lacrymal jusqu'à l'aile du nez ; j'étais souvent obligé de revenir plusieurs fois à la charge ; les tentatives étaient très douloureuses et ne manquaient pas de fatiguer beaucoup le trajet des organes.

Ayant opéré un enfant de huit ans, auquel la petite vérole naturelle avait laissé une fistule lacrymale, il me fut impossible de passer le séton dans le nez, quelque forme que je donnasse à la sonde ; les différents stylets

(1) Voir aussi sur ce sujet, aux *Pièces justificatives*, n° XXIX, lettres à Andouillet, de 1779.

d'argent ou de plomb flexibles, que j'essayai d'introduire alternativement et à plusieurs reprises, se portaient toujours vers les arrière-narines. Enfin, je fus obligé d'y renoncer. Je redoublai d'attention et l'enfant guérit, mais le traitement fut plus long et plus pénible.

Ayant fait la même opération à une religieuse, et voulant lui passer le séton, ce ne fut que le sixième jour de l'opération que je pus y parvenir ; la peine que j'eus dans cette occasion me fit recourir à un expédient qui me servit depuis à passer le séton avec une facilité surprenante.



L'instrument est un petit ressort boutoné passé dans une très petite sonde creuse et légèrement courbe ; il suffit que cette sonde, passée par la plaie du sac lacrymal, arrive à l'extrémité du conduit nasal, pour qu'en poussant le ressort, le bouton se présente dans l'instant à l'aile du nez. On y attache un fil, on retire le ressort dont le bouton va rejoindre l'extrémité de la sonde, et on retire le tout ensemble. Pour y passer le ressort, on coupe avec des ciseaux de ferblantier une bandelette d'un ressort de montre, on y fait souder un petit bouton d'étain, et l'instrument est fait. Je m'en suis servi dix fois avec la plus grande facilité, et je ne doute pas que tous les chirurgiens qui le verront ne s'empressent de se le procurer et d'en faire part aux élèves.

OBSERVATION  
SUR L'EXTRACTION D'UNE CANULE D'OR

PLACÉE A DEMEURE DANS LE CONDUIT NASAL

*dans l'intention de remédier au larmolement, après une opération  
de la fistule lacrymale, retirée après dix ans  
par la bouche,*

PAR M. PAMARD

---

Les corps étrangers, tels que l'or et le plomb quand ils sont polis, peuvent rester très longtemps au travers de certaines parties sans donner lieu à des incommodités, pouvu toutefois que leur frottement, dans certains mouvements, ou la compression ne fatigue pas ce qu'ils touchent ; car il en résulterait tôt ou tard des abcès plus ou moins considérables ou dangereux, relativement à une foule de circonstances. Ainsi a-t-on vu plusieurs fois des corps étrangers, tels que des épingles, des aiguilles, des clous, des balles et autres corps plus extraordinaires sortir par des abcès ou par la simple ouverture faite dans l'endroit où ils se faisaient sentir. Ceux qui par leur présence fatiguent assez pour procurer une sorte de suppuration, ne peuvent séjourner longtemps qu'autant que le suintement a quelque issue libre : tel est le fait que va présenter cette observation.

Monsieur le Comte de XXX, officier dans les gardes françaises, avait un larmolement habituel à l'œil gauche ; au plus petit excès, ou à la moindre fatigue, les larmes étaient plus troubles, leur séjour dans le sac lacrymal les rendait visqueuses, et elles devenaient

purulentes par intervalle. Il était à Paris, où M. Janin exerçait alors ses talents : ce fut à lui qu'il s'adressa ; il tint le malade plusieurs mois à l'usage des caustiques et des mèches, et lorsqu'il crut la guérison prochaine, pour conserver les voies lacrymales libres, il plaça à demeure dans le canal nasal une canule d'or.

Les canules ont été proposées en premier lieu par M. de Woolhouse, et employées depuis par plusieurs praticiens. En consultant les figures que M. Heister en donne, les canules d'or, d'argent, ou de plomb, doivent avoir tout au plus cinq ou six lignes de longueur ; leur forme doit être conique ; l'évasement doit avoir une ligne et demie de diamètre, et la pointe demi-ligne : les proportions sont relatives à l'état ordinaire du conduit nasal. M. Heister dit même en avoir employé de plus larges avec succès ; il faut cependant pouvoir les ajuster au local sans inconvénient. Celle dont il est question m'a paru singulière par sa nouveauté, et je suis bien étonné que l'auteur n'en ait pas donné la description à la suite de ses observations intéressantes sur quelques fistules lacrymales.

Cette canule est d'or, elle a quinze lignes et demie de longueur, une ligne et deux points de diamètre dans l'endroit le plus évasé, et demi-ligne dans la petite extrémité ; elle est percée de deux yeux aux côtés de ses embouchures ; les deux yeux de l'extrémité la plus évasée ont chacun quatre lignes de longueur, et ceux de l'autre extrémité, trois lignes.

Du conduit nasal, pris du bord de l'orbite, jusqu'au plancher des fosses nasales dans les os, la distance n'est que de dix lignes, et dans certains sujets elle va jusqu'à treize ; la canule dont j'ai donné les proportions a quinze lignes et demie : étant introduite dans le conduit nasal, elle portait sur le plancher des fosses nasales

recouvert par la membrane pituitaire ; elle devait donc présenter à peu près trois lignes dans le sac nasal ; le calcul est simple.

La fistule lacrymale guérit, la plaie se cicatrisa ; mais l'œil resta toujours plus ou moins larmoyant. Après dix ans, le même officier, passant à Avignon, me consulta sur les suites d'un abcès qu'il avait eu à la marge de l'an<sup>us</sup> ; je reconnus une fistule complète : « C'était bien assez, me dit-il, d'en avoir essuyé une lacrymale, sans qu'il m'en vint encore une au fondement ». Il se détermina à l'opération, et dans le cours du traitement il se plaignit d'une dent qui lui donnait des inquiétudes : ce fut le 6 de juin 1774. En examinant la bouche, je vis reluire un petit corps doré au palais vis-à-vis de la troisième dent molaire. Qu'avez-vous donc là, lui dis-je avec surprise, qu'est-ce que ce corps étranger d'or ? Je le fis examiner à M. Parelly, célèbre médecin, qui voyait le malade avec moi. Sur ce que m'avait dit le malade de son opération de fistule lacrymale, je reconnus le bout d'une canule qui avait percé le palais ; elle faisait une saillie de deux lignes dans la bouche depuis plus de six ans, selon le rapport du malade, qui pensait que la chose devait être ainsi. Cette canule n'était point incommode, mais elle était absolument inutile, et à la longue elle pouvait devenir dangereuse, et nous fûmes d'avis de la retirer ; nous ne pûmes pas être instruits du degré d'évasement qu'elle avait, mais le malade nous dit qu'elle avait plus d'un pouce de longueur. Je la saisis avec des pincettes et je la tirai par la bouche presque sans résistance.

Achevons en deux mots : l'os maxillaire fut contus et peut-être percé par la sonde, introduite sans ménagement dans le conduit nasal, pour le déboucher des obstacles au cours des larmes, avant l'introduction du séton ; la canule suivit la même route.

Deux fois dans ma pratique j'ai placé des canules d'or, elles ont été inutiles, et une troisième fois j'ai vu une religieuse qu'un de mes confrères avait opérée, et à laquelle je conseillai, après six mois de traitement inutile et douloureux, de faire ôter la canule d'or que je jugeais entretenir la plaie et la douleur. Elle guérit parfaitement. Depuis cette époque, j'ai toujours regardé la canule qu'on propose de laisser dans le conduit nasal, comme une boule de cire ou d'iris dans un cautère.



## OBSERVATION

### SUR LA PROMPTITUDE DES EFFETS DU MERCURE

*administré en frictions, pour calmer les accidents affreux  
survenus à l'occasion de l'extirpation d'un staphilôme de la cornée  
transparente.*

PAR M. PAMARD, CHIRURGIEN D'AVIGNON.

---

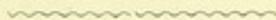
M. X., âgé d'environ 25 ans, m'avait consulté pour un staphilôme qui occupait toute la cornée transparente de l'œil droit, qui non seulement le rendait difforme, mais dont la saillie occasionnait des frottements aussi incommodes que douloureux, ce qui entretenait une ophthalmie qui durait depuis dix-huit mois. Des raisons particulières l'engagèrent à me cacher la cause vénérienne de ce staphilôme, ce dont je ne serai pas dupe une seconde fois. Le malade prit vingt bains, autant de bouillons de poulet, fut saigné et purgé avant l'opération que je lui fis de la manière suivante : ayant passé une aiguille enfilée au travers de la cornée transparente, je me servis de cette anse pour soutenir le globe, et dès lors avec une espèce de scalpel à lancette, court et bien tranchant, je fis une incision demi-circulaire sur la cornée opaque, à une ligne du bord de la cornée transparente, afin d'enlever l'iris, selon le conseil des auteurs qui ont écrit sur les maladies des yeux.

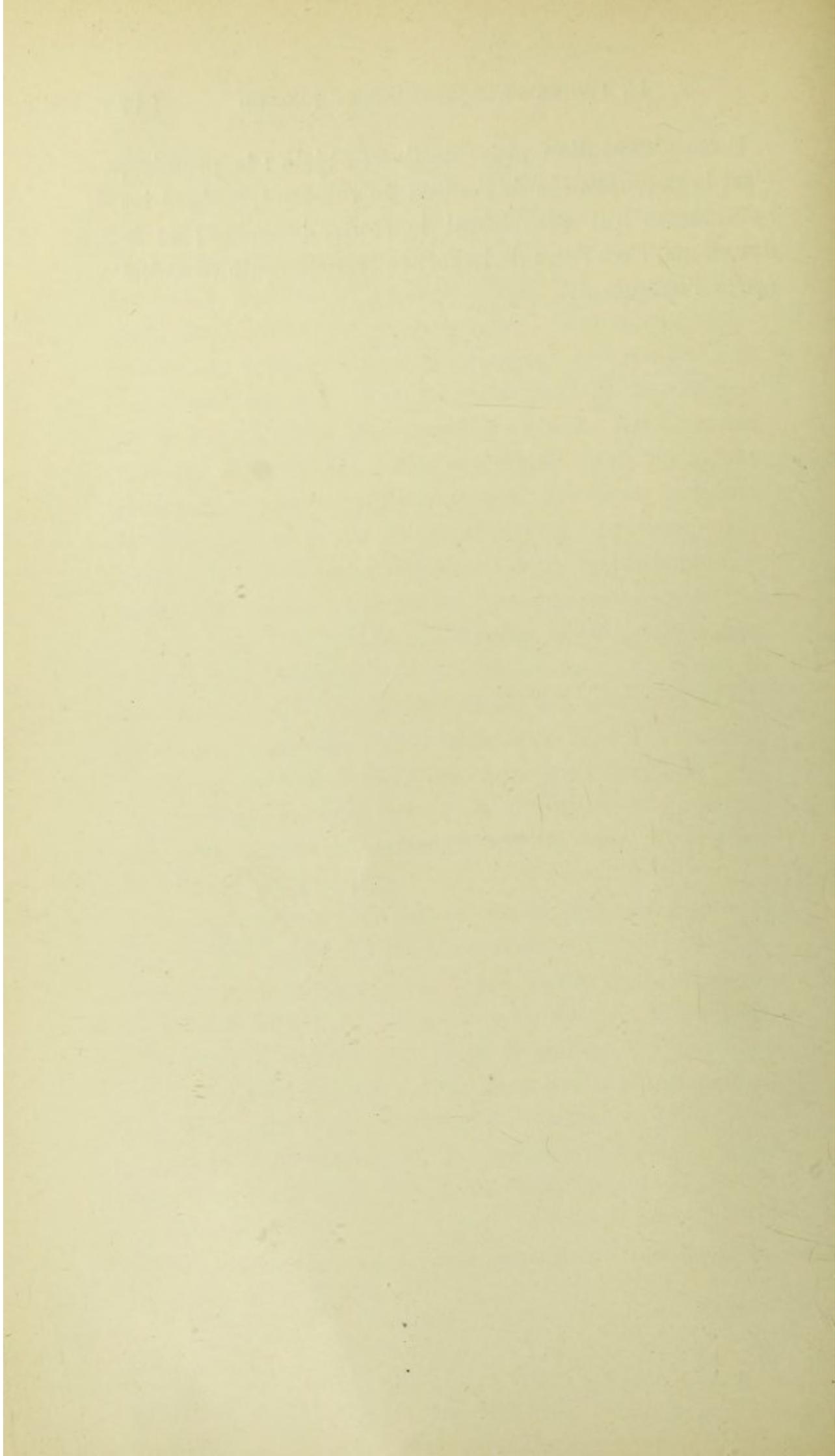
J'achevai l'extirpation de cette calotte avec les ciseaux ; il n'y eut qu'une légère hémorragie. Malgré trois saignées copieuses faites dans le même jour, dont une au

bras et une au pied, l'eau de poulet pour toute nourriture, le vomissement continua depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir. L'œil se tuméfia au point d'égaliser en volume un œuf de dinde, les douleurs devinrent inouïes, le malade perdit connaissance, le pouls était petit ; les syncopes, les défaillances continues me firent craindre pour sa vie. Les cordiaux le ranimèrent un peu, et ce fut dans ce moment critique que je lui entendis lâcher quelques mots sur la cause physique de tous ces malheurs. Il ne m'en fallut pas davantage, malgré le piteux de son état, pour recourir au mercure, et je lui fis appliquer sur-le-champ une friction de demi-once à la jambe ; deux heures après, le malade fut mieux et il dormit trois heures. Surpris du phénomène, je n'osai pas tout à fait attribuer ce calme au mercure, mais plutôt à l'affaissement de toute la machine. Le lendemain, trente-six heures après l'opération, les mêmes douleurs recommencèrent ; elles étaient réveillées par une sérosité caustique qui coulait de l'œil. Une seconde friction comme la première assoupit ces accidents, et je vis clairement que le calme dépendait de l'action du mercure.

La suppuration s'établit, et devint plus abondante et plus louable à chaque friction, et dans l'espace de quarante jours le malade ayant reçu douze onces de pommade mercurielle au tiers, il ne restait pas la moindre rougeur à la conjonctive. Dans le milieu de l'œil, dont le volume était diminué d'un tiers par la suppuration, il s'éleva une petite tumeur qui devint calleuse ; les paupières, qui avaient été excessivement tendues, gonflées et variqueuses, furent les dernières à guérir. A quelque chose près, elles reprirent leur ressort et j'appliquai ensuite un œil d'émail qui suivait tous les mouvements de l'œil sain.

Cette observation présente deux objets : le premier, c'est la promptitude de l'action du mercure, malgré les symptômes qui semblaient le contre-indiquer ; et le deuxième, c'est l'état de la cornée transparente examiné après l'opération.





## MÉMOIRE

### SUR LA DÉSARTICULATION DE LA HANCHE (1)

Le hasard a donné lieu à cet ouvrage : je raisonnais un jour avec Monsieur Wohler, qui est un chirurgien danois, de solide mérite ; la conversation tomba sur les amputations ; il me dit que, dans certains cas, on pourrait couper la cuisse dans l'article, et qu'en conservant le grand fessier pour former un lambeau, elle pouvait avoir un succès plus heureux. Quelque temps après,

(1) Ce mémoire, qui se trouvait dans les papiers de Pierre-François-Bénézet Pamard, n'est pas écrit de sa main : le manuscrit présente cette particularité d'avoir une orthographe surtout phonétique : il a dû être dicté à plusieurs scribes (car il y a trois écritures différentes) ignares, qui ont écrit à leur façon les mots scientifiques, les noms propres et les citations latines. Cependant, ce travail est bien de P.-F.-B. Pamard : comme le fait remarquer notre confrère le docteur A. Pamard, c'est tout le style et le genre de Pierre-François-Bénézet. Par exemple, quand, à propos du régime qui doit suivre cette opération, il recommande l'eau de riz, le bouillon de poulet, le petit lait, tout comme dans la cataracte, nous retrouvons bien là les humectants de M. Pomme. N'eussions-nous pas ces données, au verso du folio 5, nous trouvons une demi-ligne qui a été ajoutée de la plume de Pierre-François-Bénézet, pour compléter une phrase. Pourquoi ce mémoire est-il resté dans l'obscurité, et pourquoi n'en est-il question dans aucune de ses lettres ? Pamard attendait sans doute de pouvoir vérifier, par une opération sur le vivant, les données un peu hypothétiques de sa méthode, qui ne reposait que sur des opérations sur le cadavre. Sur ces entrefaites, Puthold et le même Wohler, qu'il cite en tête de son mémoire, publièrent (voyez Morand, *Opuscules de Chirurgie*, T. I., p. 180) les résultats de leur méthode pour désarticuler le fémur après ligature de l'artère crurale en dessous du ligament de Fallope. Ces travaux, et ceux de Brasdor et Barbet, enlevaient au mémoire de Pamard un peu de son actualité, et bien à tort le laissa-t-il dans l'oubli, car, ne fût-ce qu'au point de vue historique, il eût du moins servi à Sprengel à compléter son histoire des amputations.

nous fîmes un cours d'opérations de chirurgie, sous le célèbre M. le Dran, qui nous assura qu'il avait été un jour sur le point de l'exécuter. Le sentiment de ces deux Messieurs, et particulièrement du dernier, me conduisit à coucher sur le papier mes réflexions ; par la suite elles se sont étendues, et j'ai hasardé de les communiquer à quelques savants et à d'autres personnes de mes amis ; leurs instances, jointes au zèle que j'ai pour concourir à l'avancement de la chirurgie, m'a porté à le divulguer. Je m'estimerais trop heureux, si j'engage par là quelques chirurgiens de premier ordre à vouloir y travailler : la matière est de la dernière importance, et tout nous invite à l'étudier. Dans les cas épineux, l'on ne se conduit qu'à tâtons ; il s'agit souvent de prendre son parti sur-le-champ, car, sans cela, les délais sont toujours funestes : *periculum est in mora* ; il est donc absolument nécessaire de se munir contre ces attaques imprévues et d'avoir réfléchi auparavant sur les routes que l'on tiendrait pour y remédier, relativement aux différentes circonstances. Il est vrai que les cas sont si fort compliqués, que c'est rare que l'on attrape juste ; mais il y a certaines vérités qui paraissent toujours les mêmes, de quelque côté qu'on les tourne ; quand l'expérience manque, le raisonnement doit y suppléer ; on ne peut alors connaître des vérités que par approximation, en marchant de conséquence en conséquence ; inutilement se flatterait-on que la nature ferait des miracles. Il est vrai que l'on peut dire quelquefois avec Averrhoes : *Monstra in morbis fiunt*. Il y a des livres qui tiennent du prodige, mais ce serait être ridicule que de fonder là-dessus nos espérances.

Il faut juger de la nature par ce qu'elle fait tous les jours, et la considérer telle que nos yeux nous la découvrent ; si on lui taille quelquefois trop d'ouvrage, il faut

que nos soins redoublent pour la seconder. Au reste, dans l'opération que je propose, il n'y a que de deux choses l'une, ou l'amputation ou la mort ; la première peut réussir et rien ne répugne visiblement à cette idée, et au refus de cela, celle-ci est toujours prête et ne vous refuse jamais. Je me suis contenté d'exposer simplement les réflexions que j'ai faites, et qui m'ont paru les plus solides et les plus vraisemblables. J'ai évité en particulier celles qui sont purement conjecturales ou trop problématiques et ne conduisent le plus souvent qu'au faux. Je crois que l'ordre que j'ai suivi est le plus simple, et celui qui convient le mieux à l'enchaînement naturel des articles.

#### PROBLÈME DE CHIRURGIE

L'amputation d'un membre dans l'article est une opération fort ancienne ; Hippocrate nous en parle comme si elle était commune de son temps ; il fixe les cas où elle convient, et les dangers qui l'accompagnent, sans cependant en décrire la façon. Il est d'abord assez naturel de penser que c'est la première idée qui s'est offerte à l'esprit pour retrancher les parties. En effet, elle est plus simple, plus facile et moins douloureuse, et à certains égards plus sûre que l'amputation ordinaire ; de là vient que ces avantages l'ont fait transmettre jusqu'à nous.

Celse, qui a décrit le premier le manuel de l'amputation, l'a passée absolument sous silence ; Galien, Paul Eginète et Arétée n'en parlent pas dans leurs ouvrages ; Avicenne s'explique d'une façon si obscure qu'il ne paraît pas en faire mention. Si nous en croyons Guidon (1) et son interprète Joubert, il vaut mieux couper dans la jointure lorsque la corruption en est

(1) Guy de Chauliac.

proche et qu'elle est bornée par elle. Paré coupait pour l'ordinaire dans la longueur de l'os, mais cependant il la pratiquait avec succès. C'est pourquoi, dit-il, je pris la hardiesse, suivant le commandement de notre art, de lui couper le bras dans la jointure du coude. Guillemeau pense comme plusieurs de ses prédécesseurs ; il veut qu'on la bannisse, à moins que le mal ne soit parvenu jusqu'à l'article et qu'il ne monte pas plus haut. Pigrain raconte qu'aucuns font difficulté de couper dans la jointure, et plus bas il ajoute : « J'en ai vu plusieurs qui ont réussi ». Barbet, célèbre praticien d'Amsterdam, a fort bien reconnu la nécessité absolue de couper dans certains cas dans la jointure, et il paraît qu'il aurait pratiqué l'amputation de la cuisse dans l'article, si le cas l'avait requis. « Il vaut mieux, dit-il, couper deux à trois travers de doigts éloignés de l'article, à moins que la mortification ne soit venue jusqu'au haut du bras ou de la cuisse, *nisi mortificatio se extenderit ad brachii vel femoris superiora* ; car alors, ajoute-t-il, nous sommes contraints de choisir la jointure : *Hic enim articulum ipsum eligere cogimur.* » L'on voit par là que la question que nous proposons n'est pas si absurde comme elle paraît du premier coup d'œil, et quoique sans connaître nul auteur qui l'ait pratiquée, ou qui l'ait simplement décrite, je ne doute pas qu'il n'y ait eu et qu'il n'y ait encore des médecins savants et des chirurgiens éclairés qui en aient aperçu la possibilité ; mais il est à présumer que les difficultés qui se sont présentées les ont intimidés ou rebutés de leurs desseins.

Quelques réflexions que j'aie faites sur cette matière ne seront peut-être pas inutiles au public ; un examen attentif de cette opération a dissipé les doutes que j'en avais d'abord conçus ; des expériences réitérées sur des cadavres m'ont convaincu de sa possibilité ; le nombre

de cas où elle peut avoir lieu, et dans lesquels elle est le seul et unique remède, m'a persuadé de sa nécessité absolue ; enfin la façon de l'exécuter m'a fait apercevoir ses avantages et me flatte de quelque succès. En effet, quels sont les remèdes que l'art peut employer, après la ligature du tronc de l'artère ou de la veine crurale à la sortie du bas ventre ? Comment dissipera-t-on les exostoses énormes qui attaquent les parties supérieures du fémur, ou comment arrêtera-t-on les progrès d'une gangrène qui gagne le tronc, tue le malade sans aucune ressource ? On ne peut opposer à des maladies si terribles que l'amputation de la cuisse dans l'article, qui est à la vérité sujette à des inconvénients, mais qui ne doivent point surprendre, puisque la plupart des remèdes sont proportionnés à leur cause. Tous ces motifs, qui sont les plus forts, m'ont décidé à présenter aux yeux du public une question qui mérite qu'on l'agite et qui engagera peut-être de grands chirurgiens, zélés pour le bien de la société, à perfectionner cette opération et à la mettre même en pratique. Au reste, cette question est d'autant plus importante, qu'elle exigera nécessairement des réflexions préliminaires, puisque les cas qui nous y obligent sont pour la plupart si pressants, qu'ils ne nous laissent pas le temps d'opérer, et non pas celui de réfléchir.

Pour résoudre le problème que je propose, il faut examiner cette opération de tous les côtés et fonder principalement nos preuves sur les lois les plus conformes à l'économie animale, et la pratique la plus saine et la plus élevée ; moyennant ces deux guides que nous tâcherons de suivre avec soin, nous entrerons en matière et nous proposerons en peu de mots les réflexions que nous avons faites en observant l'ordre suivant, qui se présente lui-même, par la suite du manuel. Je rangerai

le précis de ma recherche sous les articles généraux ; je parlerai en premier lieu de la façon d'arrêter le sang dans le temps de l'opération ; 2° j'exposerai la façon d'extirper toute l'extrémité en laissant un lambeau ; 3° les moyens d'arrêter le sang après l'opération ; 4° le pansement qui convient à la plaie et les accidents qui la suivent ; 5° les cas où cette opération est praticable ; enfin, ses avantages et ses inconvénients.

Mais avant que d'aller plus loin, il est bon d'indiquer en peu de mots l'essentiel de notre opération, qui rendra peut-être plus intelligible ce que nous en dirons dans la suite, surtout le détail du manuel. 1° Elle consiste d'abord à lier ou à comprimer le tronc de l'artère crurale au-dessous du ligament de Fallope, afin d'arrêter le sang dans les vaisseaux qui descendent plus bas ; 2° à placer le malade sur le côté opposé à celui où on doit opérer, pour couper plus commodément les chairs, et séparer l'os dans la jointure, de façon qu'il reste un lambeau de chair formé par le grand fessier et le demi-nerveux, le demi-membraneux et le biceps, que l'on appliquera sur la plaie que l'on vient de faire ; 3° à remédier à l'hémorragie qui reste de l'ouverture des branches de l'artère hypogastrique, par la ligature de ces vaisseaux ou par leur compression ; enfin à panser la plaie selon les règles de l'art, et à se prémunir par tous les moyens imaginables contre tous les accidents qui la suivent.

#### *Premier Article.*

Il est inutile de rappeler ici la structure des parties ; nous la supposons connue, et nous passons plus volontiers à des raisonnements plus importants pour la pratique. La première indication qui se présente est d'arrêter le sang avant l'opération, et d'empêcher qu'il ne donne pendant qu'on l'exécute. L'art a, pour cet effet,

inventé des moyens : la compression et la ligature sont de ce nombre.

Voyons d'abord sur quels vaisseaux notre vue doit se tourner. Tout le sang qui va gagner la cuisse y est porté par deux vaisseaux principaux : l'un est l'artère crurale, et l'autre l'artère hypogastrique ; celle-là est ramassée dans un seul tronc, celle-ci au contraire ne s'y distribue qu'autant que pour former différentes artères qui vont arroser les muscles. Nous aurons lieu d'en parler un peu plus bas ; il nous suffit d'observer que ces derniers vaisseaux sont trop petits pour exiger qu'on arrête par avance le sang qui coule dans leurs tuyaux. Nous parlerons donc uniquement des moyens qu'on peut employer pour arrêter le sang dans l'artère crurale. De tous les expédients qu'on pourrait proposer, la compression et la ligature sont les seuls que j'adopterais volontiers. Il me paraît du moins qu'on peut rejeter tous les autres ; la compression est la voie la plus naturelle et la plus utile. L'artère est un tuyau élastique où il coule une liqueur : appliquons exactement les parois de ce tuyau l'une contre l'autre, et le cours de la liqueur sera intercepté. Cette idée est toute simple, mais il est difficile de l'exécuter : la position de l'artère, la nature, le lieu et l'application de l'instrument qui doit comprimer, forment le plus grand obstacle qu'il s'agit de surmonter ; le tourniquet, dont on se sert ordinairement, ne pourrait avoir lieu qu'en y joignant d'autres liens ; d'ailleurs du premier coup d'œil il paraît peu propre à cet usage ; la pression d'un homme fort sur l'artère semblerait à préférer, mais elle est trop insuffisante et trop fautive ; c'est pourquoi je n'expose que les moyens suivants, qui méritent un examen plus attentif. 1° On pourrait se servir de la première pièce de l'ingénieuse machine de M. Petit,

décrite dans les mémoires de l'Académie royale des Sciences (1731, page 93), et dont il se servit avec succès pour M. le marquis de Rotelin ; mais comme les deux courroies qui forment la partie postérieure du second circulaire *B*, qui entoure la cuisse, s'opposeraient à la coupe des chairs, il faudrait que les deux chefs fussent plus longs, et qu'ils partissent du corps *A*, au milieu des reins, pour se rendre directement entre la cuisse malade et le scrotum, sur un prolongement de la plaque de dessus, et de là, si l'on veut, au bandage de corps (1). 2° Voici une machine que j'ai conçue, et qui me paraît assez bien remplir l'indication que l'on se propose. Nous y considérerons cinq parties : un bandage de corps *A*, deux plaques *BB*, *CC*, deux branches demi-courbes *DD*, une autre oblique *E*, et deux chefs *FF*, que l'on peut nommer sous-cuisses. La première pièce est un circulaire qui fait le contour du corps ; au-dessus des hanches, il est parfaitement semblable à un brayer, c'est-à-dire il est fait d'un cercle d'acier forgé, battu et aplati, enveloppé dans une bande de chamois, ou gaine.

Composée de deux pièces, pour s'ajuster plus commodément, son extrémité *A* porte une boule pour s'attacher au-dessus et vis-à-vis la cuisse opposée à l'extrémité *B*, qui lui répond ; les deux plaques seront de tôle, posées horizontalement l'une sur l'autre, regarnies de chamois, et affermies latéralement par deux montants ou tiges perpendiculaires *CC*, qui, étant rivées à la plaque de dessous, y resteront immobiles, tandis qu'en passant la chaîne par un trou de la plaque de dessus, il permet à cette plaque de s'écarter et de se rapprocher en suivant une direction perpendiculaire ; la

(1) Voyez la figure et la description de la machine dans l'endroit cité.

plaque de dessus *CC*, qui sera plus petite que celle de dessous *BB*, portera dans sa face interne une pelotte *G*, bien serrée, qui répondra par son centre au passage de l'artère, une vis *H*, qui peut tourner sans fin sur la plaque de dessus, de sorte que, par son moyen, on écarte et on rapproche les deux plaques l'une de l'autre. Les deux branches demi-courbées *DD* seront faites de la même matière que le bandage de corps, et garnies de même ; elles y seront arrêtées d'une façon fixe au-dessus des plaques, l'une à droite et l'autre à gauche, et par leur extrémité opposée, sur la face externe de la plaque de dessus, pour les affermir l'une et l'autre, et les contenir à une distance proportionnelle. Entre ces deux branches, il y en aura une troisième, qui, étant assujettie solidement par un bout au bandage de corps, se rendra, par un trajet oblique, sur la face externe de la plaque de dessus, à côté du montant le plus interne, dont j'ai parlé plus haut. Il faut qu'il ait à sa face externe, vers le milieu de sa longueur, trois à quatre crochets pour l'usage que je leur assignerai dans un moment. Enfin les sous-cuisses seront deux chefs de peau un peu étroits qui partiront du bandage de corps au milieu des reins, passeront à côté de l'anus et du périnée, pour s'attacher au crochet de la branche oblique dont je viens de parler. Cette machine appliquée sur le sujet est ferme et stable ; la pelote est assujettie d'une façon immobile sur le vaisseau ; le bandage de corps empêche qu'elle ne descende trop ; les sous-cuisses ne lui permettent pas de monter trop haut, ni de se glisser en dedans, ni de se porter en dehors. Quand on tourne la vis à droite on éloigne les deux plaques l'une de l'autre, et comme celle de dessus est assujettie solidement, il s'ensuit que toute la pression se fera sentir sur celle de dessous, qui porte sur l'artère ; au moyen

de la pelote, l'artère se trouvera donc comprimée exactement, et d'autant plus aisément qu'il n'est besoin que de peu de force et qu'on peut modifier différemment cette compression selon les vœux que l'on se propose.

Enfin tout instrument capable de comprimer l'artère, sans incommoder l'opérateur et gêner considérablement le malade, sera d'autant plus avantageux qu'il ne portera point sur le ligament de Fallope, qu'il sera bien assujetti, qu'il pressera l'artère obliquement de bas en haut sur la branche presque horizontale des os pubis et par conséquent sur une partie ferme, solide, ce qui favorisera beaucoup une compression plus exacte.

Le deuxième moyen est la ligature. Il est plus sûr et sujet à moins d'inconvénients que le précédent ; aussi me paraît-il lui être préférable. Avant que de lier l'artère, il faut observer sa véritable position. Après avoir passé sous le ligament de Fallope, entre le ligament et le tendon commun du psoas et iliaque, elle fait un chemin assez court selon la même direction, placée entre la veine crurale et le nerf du même nom, celui-ci au côté externe, et la veine à l'interne. L'artère ne porte pas immédiatement sur le tendon, mais elle en est séparée pour l'ordinaire par deux bords charnus qui, en se recouvrant, forment une espèce de gouttière où ce vaisseau se trouve placé ; le rebord interne est plus épais que l'externe ; les rebords charnus aussi bien que le tendon peuvent être plus aplatis ou plus saillants, tantôt un peu plus du côté interne, d'autres fois de l'externe, selon la position de la cuisse, du bassin et des vertèbres lombaires, ou selon que ces deux muscles sont plus ou moins tendus ; mais nous considérons ici le corps placé horizontalement et la cuisse étendue ; on sait qu'entre l'os et le tendon et la portion charnue dont il s'agit, il y a un peu plus haut une capsule qui sert à faciliter ses mouvements ;

l'artère est située dans cet endroit immédiatement sous les téguments, de façon qu'on en peut sentir le battement avec le doigt ; il y a pour l'ordinaire plusieurs glandes inguinales qui la recouvrent.

Pour lier cette artère, il faut la découvrir par une incision longitudinale ou un peu oblique, en donnant d'abord un coup de bistouri sur les téguments, et continuant ensuite avec une sonde au moyen de laquelle on agrandit la plaie et l'on sépare les cellules qui cachent l'artère avec des ciseaux que l'on glisse dessus. Après cela, on prend une aiguille un peu plus courte et plus large que les aiguilles ordinaires, tant soit peu mousse et enfilée de deux fils plats composés chacun de cinq brins bien cirés ensemble, en un mot proportionnés à la résistance qu'offre le sang poussé dans l'artère ; on introduit cette aiguille du côté externe, entre l'artère et le nerf, évitant de piquer ce dernier, qui est en partie caché par l'artère, mais qui s'en éloigne à mesure qu'il descend ; on la fait passer derrière l'artère, sans intéresser le tendon du psoas ni la veine, observant cependant de matelasser le vaisseau par le tissu cellulaire voisin et les portions charnues dont j'ai parlé ; enfin, après avoir séparé les deux fils, on en glisse un en haut, qui est de réserve, et l'on noue cette ligature ; on comprend un ou deux filets de nerfs qui partent du tronc crural et qui se glissent obliquement derrière l'artère ; mais qu'importe, ils ne méritent pas qu'on y fasse attention. Ceux qui craignent l'hémorragie et qui croient que la ligature du vaisseau n'est pas suffisante peuvent y joindre la compression.

#### *Deuxième Article.*

En coupant les parties molles je dois avoir deux vues : la première est de conserver les parties qui peuvent être nourries après l'opération, et d'en former un lam-

beau, pour faciliter la réunion ; et la deuxième est de ne laisser aucune bride, ni aucune partie d'un tissu ferme et serré à demi-coupé, capable par cela même de s'enflammer et de produire des fusées de pus, ce qui allongerait considérablement la cure, et mènerait peut-être le malade au tombeau. La ligature que j'ai décrite se fait à l'artère crurale, au-dessus des branches qu'elle fournit aux muscles ; il faut donc les emporter et chercher dans les parties postérieures, qui reçoivent leurs vaisseaux des hypogastriques, de quoi former un lambeau. Le premier muscle qui se présente est le grand fessier : en effet, quand on le considère, il semble qu'il est assez propre à cet usage, sa situation y répond, ses vaisseaux le favorisent, son épaisseur, en un mot tout y concourt. Mais, quoique cette idée offre d'abord quelque chose de satisfaisant, elle n'est pas si avantageuse comme l'on pourrait se l'imaginer ; on convient que le grand fessier est un muscle fort étendu, mais c'est dans cet espace où il couvre la face externe de l'os des îles, l'os sacrum, etc. ; pour notre opération, il faut seulement considérer sa grandeur, et de plus la hauteur de la cavité glénoïde, jusqu'au-dessous du grand trochanter ; or, cet espace est fort peu considérable, parce que la tête du fémur, étant logée en entier dans la cavité cotyloïde, ne doit pas être tirée en ligne de compte ; le muscle d'ailleurs, par son élasticité, se retire, et occupe moins d'espace quand il est coupé, qu'il ne le faisait auparavant. Cela étant, le grand fessier ne suffit pas pour former un lambeau ; l'on ne saurait avec lui seul remplir la caverne qui résulte de la plaie que l'on vient de faire ; il faut y joindre une portion des muscles qui s'attachent à la tubérosité de l'ischion, et couper les téguments de façon qu'ils forment un lambeau et plus grand et plus étendu. Au lieu de ce lambeau, on en

pourrait faire un autre avec les muscles et les téguments ; mais il me paraît que le premier est préférable, car dans ce cas la manœuvre est plus difficile et l'hémorragie plus à craindre, puisque, étant obligé de lier l'artère plus bas, les branches fourniraient nécessairement, et les muscles postérieurs étant coupés plus courts, leurs artères seraient ouvertes pour ainsi dire dans leur tronc, et constitueraient une hémorragie plus dangereuse et plus difficile à réprimer. A l'égard de la deuxième vue, elle est remplie par la coupe des parties molles ; de là vient que l'aponévrose fascia lata étant séparée en entier, ainsi que tous les tendons et les nerfs, il ne doit résulter aucun accident.

Après ces réflexions, passons au manuel de notre opération.

Il faut d'abord placer le malade au lit. Au lieu d'être couché sur le dos, comme il doit être vraisemblablement lorsqu'on lui lie ou comprime l'artère crurale, il sera placé ici dans une attitude bien différente : il faut pour cet effet qu'il soit couché sur le bord de son lit, la tête et le thorax plus bas que le bassin, mais de façon cependant que la tête soit un peu plus élevée par un oreiller qu'on lui mettra dessous ; le corps appuiera latéralement sur l'os des îles et le grand trochanter du côté opposé, en sorte que le malade sera posé sur le bord du pied du lit, et qu'il pourra être couché sur le ventre, lorsque la nécessité le requerra. Toute autre situation, qui nous présente le même avantage, peut être également utilisée ; dans cette position, le muscle fascia lata, le pyramidal sont plus tendus et se coupent plus aisément ; on luxe plus facilement l'os, qui doit être séparé par la suite ; troisièmement, enfin, l'on travaille plus commodément, et l'on est mieux à son aise, le malade assujetti dans cette situation par plu-

sieurs serviteurs, dont il y en aura deux qui affermiront son corps, un autre la cuisse opposée, et le quatrième sera placé vis-à-vis l'opérateur, pour tenir la peau et les muscles en haut, à mesure qu'on les coupe.

Le chirurgien situé devant le malade empoignera la cuisse avec la main gauche, et si elle est fort dodue et fort pesante, il la fera soutenir par des serviteurs ; pour lors, la cuisse étant un peu baissée, et la peau étant retirée en haut et arrêtée par le serviteur commis à ce sujet, il fait une incision transversale, au-dessous du grand trochanter, avec un bistouri bien tranchant. Pour les enfants, on peut se servir d'un bistouri ordinaire ; mais pour les adultes, il en faut avoir un autre un peu plus grand. Cette première coupe est en quelque façon demi-circulaire, et n'intéresse que les téguments ; il la doit commencer plus bas en arrière, et la continuer en devant, à la hauteur de l'extrémité de l'impression longitudinale, qui donne attache au grand fessier, au-dessous du grand trochanter. On fait ensuite retirer la peau, et l'on coupe le tendon de ce muscle qui se présente ; après quoi, le serviteur tire ce muscle à soi, ce qui s'exécute fort aisément, parce qu'il ne fait que glisser sur le grand trochanter par le moyen de la capsule qui s'y trouve, sans y avoir aucune attache. Dans ce moment, les muscles qui vont s'insérer au grand trochanter, soit à sa pointe, soit à son bord postérieur, paraissent à découvert, et on les coupe : dans cette incision, on sépare les tendons du moyen et du petit fessier, qui s'attachent à la pointe de cette apophyse, et les quadrijumeaux, et les obturateurs qui se terminent à son bord postérieur, tout près de l'os. Si le sang incommode pendant ce temps là l'opérateur, on l'essuie avec des morceaux de linge, et l'on passe à l'extirpation de l'os proprement dit, avant que de couper le reste des parties molles.

La capsule ligamenteuse de l'articulation du fémur avec la cavité cotyloïde étant à découvert, on plonge la pointe de son bistouri dans l'article, vers le bord tranchant du sourcil de cette cavité, par conséquent au-dessous du long tendon du grêle antérieur, qui y est étroitement collé ; on coupe ensuite transversalement la capsule, pour frayer un chemin plus aisé à la tête du fémur que l'on doit luxer.

Pour faire sortir plus promptement la tête hors de la cavité, il faut tirer la cuisse à soi et porter en même temps la jambe en dedans et du côté opposé, et la repousser ensuite, comme si l'on voulait produire une luxation en dehors et en haut. Par cette manœuvre, qui vaut beaucoup mieux que si l'on tirait la cuisse à soi d'une façon directe, la tête du fémur sort en partie ; le ligament interarticulaire étant tendu fait saillie et on le coupe ; on achève ensuite de séparer le reste de la capsule sans toucher au cartilage de la cavité et l'on finit par les muscles. A l'égard de ces muscles, il n'est pas indifférent de les couper plus courts ou de les laisser plus longs, il faut une juste proportion pour que la plaie soit exactement remplie : dans ce but, il faut laisser quatre à cinq travers de doigt du demi-membraneux, du demi-nerveux et du biceps, qui partent de la tubérosité de l'ischion, et commencer par les ménager les premiers, parce qu'ils doivent concourir, avec le grand fessier, pour former le lambeau qui est un des articles les plus essentiels à notre opération. L'on passe ensuite à la section (1) du grêle antérieur, du pectiné, du psoas, ensuite de l'iliaque, du couturier, et on conserve de ces muscles ni trop, ni trop peu. A l'égard des fléchisseurs, on les coupe ras l'os, près de leur insertion au petit

(1) L'on conçoit aisément que la situation de chaque muscle ne permet pas qu'on puisse les couper successivement l'un après l'autre ; il suffit d'indiquer qu'on ne pose que les généralités.

trochanter, et l'on finit par le triceps et le grêle interne, dont on garde autant qu'il faut pour qu'ils répondent aux vues que l'on se propose ; il vaut mieux en général les ménager davantage, parce qu'en les égalisant après l'opération, on ôte ce qui est inutile ou superflu.

*Troisième Article.*

Après l'opération le sang donne, il faut l'arrêter promptement : auparavant, c'était l'artère crurale qui faisait notre principal objet ; actuellement, ce sera l'artère obturatrice, la sciatique, la fessière et quelquefois d'autres branches de celle-là ou plutôt des rameaux de la honteuse interne, car son principal tronc passant entre les deux ligaments sacro-sciatique se trouve éloigné du tranchant du fer (1).

L'artère crurale est liée ou comprimée ; si la ligature est bien faite et qu'elle résiste suffisamment à l'impulsion du sang, nous n'avons de son côté rien à craindre : si elle est simplement comprimée, on la lie de la même façon qu'on le pratique dans les autres amputations, en observant : 1° de ne pas lier le nerf ; 2° de ne pas trop matelasser l'artère et la veine avec les parties voisines, car il en résulte (comme l'expérience nous apprend) des tiraillements dangereux qui sont suivis quelquefois de la convulsion et de la mort. Il est difficile de fixer quelque chose de juste sur la ligature du nerf ; nous avons d'excellents auteurs qui nous assurent avoir lié le nerf médian, dans l'opération de l'anévrisme, sans qu'il en soit résulté d'accident, et j'en ai eu plus d'un exemple. D'autres, au contraire, nous enseignent

(1) Le nombre de ces artères est d'abord capable d'intimider les chirurgiens peu versés dans la structure de la partie, mais je les prie de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils en soient assurés par eux-mêmes ; car alors ils verront que toutes les artères réunies ensemble ne forment pas une hydre aussi formidable comme ces noms semblent l'intimider.

que la convulsion ou la paralysie a succédé, quoique plus rarement, aux parties à qui ce nerf fournit. Quoiqu'il en soit, les uns et les autres ont raison, et chacun est fondé sur l'expérience. D'où peut venir cette variété ? Il me paraît que cela dépend du degré de compression que le nerf est obligé d'essuyer. Est-il lié un peu lâchement et bien étoffé d'ailleurs, il n'y a pas tant d'accidents à craindre ; mais si on le comprime à nu, la paralysie en est une suite presque nécessaire.

Pour arrêter le sang qui coule de ces vaisseaux, fixons d'abord notre attention sur les rameaux de l'artère hypogastrique qui sortent par l'échancrure ischiatique. Le premier expédient qui se présente c'est celui que MM. Verduin (1) et Sabourin (2) ont proposé dans l'amputation à lambeau qu'ils ont imaginée et pratiquée même avec succès. Voici à quel égard leur façon d'opérer diffère principalement de la méthode ordinaire : 1° on conserve un lambeau de chair pour réfléchir sur la plaie ; 2° on arrête le sang sans ligature par la simple compression du lambeau appliqué sur l'os au moyen de l'appareil et d'une machine inventée pour cet usage ; 3° on modère par une autre machine le cours du sang dans le tronc artériel, comme l'artère crurale, si c'est à la jambe. Voyons à présent si nous pouvons adopter leur méthode et la transférer, sans rien craindre, à celle-ci.

1° Ces Messieurs peuvent comprimer à leur gré le tronc de leurs vaisseaux, et ralentir plus ou moins le sang dans l'extrémité qui est au-dessous ; mais dans la nôtre, il n'y a pas une artère unique à comprimer, il

(1) Vide : Verduin, *Dissertatio epistolica de nova artuum decurtandorum ratione*, 1696, in-8°, Amsterdam.

(2) On voit dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences*, 1702, p. 33, un extrait des réflexions que cet excellent chirurgien avait faites sur cette opération.

s'en trouve plusieurs ; elles ne sont pas à fleur de peau, mais extrêmement profondes ; le tourniquet n'a pas de lien, mais il faut une compression particulière. Si la compression n'est pas assez forte, elle devient presque inutile, parce qu'elle ne porte pas sur les vaisseaux. Si elle l'est trop, la gangrène est à craindre, surtout dans une partie aussi molle et aussi flasque que celle-là.

2° Quand M. Verduin réfléchit le lambeau sur l'os, c'est sur un os qui vient d'être scié uniment, également, et qui présente peu d'aspérité aux chairs ; dans la nôtre, au contraire, il est réfléchi sur un os qui est fort cave dans son milieu, et qui n'offre à sa circonférence qu'un bord ferme, saillant et assez étroit.

3° Dans l'amputation à lambeau que l'on a pratiquée, on comprime le lambeau pour arrêter le sang, mais que s'ensuit-il de là, dans celle que je propose ? on presse violemment le lambeau sur une partie qui résiste, qui peut s'enfoncer dans les chairs, intercepter le cours des liqueurs et produire la gangrène. Je ne rapporterai pas des preuves de cet accident dans notre opération ; celle de M. Verduin, qui doit y être moins sujet, m'en fournira des exemples. Il me suffit de citer M. Boerhaave, qui l'a examinée avec soin. Voici les propres termes : « *Ego hanc rem sedulo inquisivi, vidique in hac operatione* » « *terribilia oriri symptomata et incredibiles tumores, quia* » « *pars carnis ossi applicata putrescit, quæ putredo quidem* » « *separatur suppurando. Si chirurgus hoc non noverit,* » « *tum putaret novum esse sphacellum, et novam denuo* » « *extirpationem instituendam esse conferret, nam tum caro* » « *inflexa ad decuplum plus intumescit (1) ».*

Quoique je semble combattre la compression, je vais cependant la proposer comme étant à certain égard la meilleure.

(1) Vide Boerhaave, *Praxim medicam sive commentaria in aphorismos*, pars 2<sup>a</sup>, *Sphacellus*, p. 203, édition Londres.

Pour connaître mes vues, il faut observer que la plupart des branches de l'artère hypogastrique, qui peuvent fournir du sang, sont placées entre l'os et les muscles, et que, de l'échancrure ischiatique, ils s'avancent du côté de la cavité cotyloïde pour se distribuer aux chairs. Cela étant, je crois que, malgré l'épaisseur des téguments et des muscles, on pourrait la comprimer dans cet espace, c'est-à-dire sur cette portion de l'os des îles et de l'os ischion placée entre l'échancrure ischiatique et la cavité cotyloïde. Cette partie offre une surface égale et solide, et par cela même assez propre à cet usage. La machine que l'on imaginerait pour cela devrait être un peu courbe, afin que les deux extrémités, en portant, l'une sur la tubérosité de l'ischion, et l'autre sur la face externe de l'os des îles, ne s'opposassent pas à la compression ; ou plutôt, il serait plus avantageux qu'elle fût flexible et capable de prêter, pour se mouler à la figure de la partie. Nous tâcherons de satisfaire à cette indication dans l'article suivant ; il me paraît que c'est la façon la plus commode et la moins dangereuse pour arrêter le sang dans les vaisseaux du fond de la plaie, qui exigeraient d'ailleurs des ligatures ; ce qui produirait un inconvénient, c'est que le lambeau étant réfléchi, on renfermerait ces ligatures avec une portion du fil dans l'épaisseur de la plaie, et par conséquent le pus en résulterait par une suite inévitable.

A l'égard des vaisseaux qui sont sur le bord de la plaie, si la compression ne les arrête pas, il vaut mieux les lier ; cette ligature s'exécute avec les attentions que les auteurs décrivent et que je ne répète point ici.

Au reste, il faut observer, en passant, que les vaisseaux un peu considérables se répandent dans le corps charnu des muscles, et que, puisque je ne coupe que

les tendons de ceux qui reçoivent leurs artères d'une certaine grandeur, il n'en doit résulter qu'une hémorragie assez légère.

Jusqu'ici, je n'ai point parlé de la place qu'occupent ces vaisseaux : la variété dans leur origine, leur distribution, leur arrangement et leur situation, ne me permettent pas d'assigner au juste leur nombre, leur diamètre et leur véritable position. En effet, j'y ai observé des différences très marquées, qui dépendent surtout de la coupe que l'on fait aux chairs, selon qu'on les laisse plus ou moins grandes. Voici les lieux où je les ai rencontrés. Dans le cadavre sur lequel j'avais fait cette expérience, il faut remarquer que j'avais laissé trop peu de chair, ce qui m'a fait rencontrer plus d'artères et d'un calibre plus considérable. En général, la plupart des vaisseaux sont placés à la partie interne du lambeau. J'ai d'abord trouvé trois artères, placées entre l'os et les chairs, dans la rainure qu'on observe entre la tubérosité de l'os ischion et la cavité cotyloïde, précisément au-dessous du nerf sciatique, sur la partie externe de la racine de l'os ischion. Ces trois artères ne formaient qu'un seul tronc ; les trois branches qui en étaient le produit s'écartaient à mesure qu'elles descendaient ; il y en avait deux qui se distribuaient aux muscles fessiers, et la troisième continuait sa route sur la rainure marquée ci-dessus avec un nerf qui partait du nerf sciatique.

Sur le même sujet j'ai trouvé encore une artère qui mérite attention : elle était placée entre le long tendon du grêle antérieur et le petit fessier, vers la partie externe de l'épine antérieure et inférieure de l'os des îles ; on la peut lier sans aucun danger, en observant de garder le fil fort long, comme dans les autres ligatures, pour le mettre plus aisément à côté.

Il se présente ici une difficulté : il y a un rameau de l'artère fessière qui accompagne le nerf sciatique ; sur le même sujet, d'un côté c'était une simple artériole, et de l'autre c'était une branche des trois marquées ci-dessus. Il est placé pour l'ordinaire entre le muscle et le nerf, ce qui rend la ligature difficile dès qu'on ne veut pas intéresser ce dernier. Cet inconvénient par lui même est d'autant plus grand, que le nerf sciatique est le plus gros de tous les nerfs du corps humain, et qu'il importe de se conduire à cet égard avec précaution. Voici une petite manœuvre qui peut y remédier : comme le nerf se présente le premier à la partie interne du lambeau, il faut passer une sonde un peu pointue entre lui et l'artère, et le couper avec des ciseaux, puis on liera l'artère sans aucun danger ; cet inconvénient n'a pas lieu quand on se sert de la compression.

Dans d'autres cadavres, où je me suis corrigé de mes fautes, et où j'ai opéré de la façon dont je le décris, j'ai observé que les artères étaient en moindre quantité et moins considérables ; on conçoit aisément que plus on laisse de parties, plus aussi elles ont d'espace pour se distribuer, ce qui rend l'hémorragie moins dangereuse ; c'est pourquoi, au lieu de trouver une artère qui parût sensiblement au-dessous de l'épine de l'os des îles, sur le bord de la plaie, je n'en ai aperçu aucune ; mais en allant plus loin, je l'ai vue située entre le grand et le moyen fessier, à l'abri par cela même du tranchant du bistouri.

A l'extrémité du muscle grand fessier, il ne s'est rencontré que quelques artérioles incapables de fournir beaucoup. J'ai observé la même structure à l'égard des autres muscles ; je ne parle pas ici de ceux qui reçoivent de l'artère crurale, car le sang, étant arrêté dans le tronc, ne peut pas passer dans les branches.

Pour ce qui regarde l'artère obturatrice, elle est pour l'ordinaire fort petite. Je me souviens que dans un sujet j'ai eu de la peine à en suivre la distribution après son passage par le trou que l'on observe (dans le frais) entre le ligament obturateur et l'os. Quoi qu'il en soit, pour peu qu'elle se répande dans les chairs, on ne doit pas craindre qu'elle donne, et au cas que cela arrivât, il faudrait la lier sans hésiter.

*Quatrième Article.*

**Pansement.**

Il y a deux plaies à panser, l'une où l'on a lié l'artère crurale, et l'autre d'où on a extirpé l'extrémité. La première se panse d'une façon fort simple : on se servira de la charpie brute dans le premier appareil ; au deuxième pansement, que l'on ne fera que trois ou quatre jours après l'opération, on mettra des plumasseaux couverts de doux balsamiques aux environs de l'artère, et sur la ligature un plumasseau trempé dans l'esprit de vin. Par cette façon, continuée pendant quelque temps, les chairs croissent assez promptement et la plaie est bientôt remplie ; on attend que la ligature tombe d'elle-même et le plus qu'elle tarde c'est toujours le meilleur ; du reste la plaie est toute simple et se traite à la façon ordinaire.

A l'égard de l'autre, qui est plus étendue et qui exige des soins particuliers (si on a pris le parti de la ligature), on l'essuie d'abord avec beaucoup de soin ; on examine de nouveau s'il n'y a point d'artère qui donne ; on rapproche toutes ces parties les unes des autres ; on retranche celles qui sont inutiles ou superflues ; on ramène surtout le lambeau sur la cavité cotyloïde et sur tout le bord de la plaie ; quand on le réfléchit sur la cavité, la portion de la capsule membraneuse que l'on n'a pas coupée et qui se trouve libre est appliquée sur le rebord

de cette cavité et en émousse le tranchant ; les lèvres du lambeau peuvent être assujetties à celles de la plaie par deux ou trois points de suture que l'on couperait aussitôt, dès qu'ils seraient suivis d'accidents. Cette portion de chair, qui sert comme d'emplâtre, étant appliquée sur la plaie, doit vraisemblablement s'y coller promptement, puisque ce sont deux solutions de continuité toutes récentes, qui ne respirent pour ainsi dire que la réunion ; ici en particulier, il n'y a point d'artère considérable qui agisse immédiatement sur le lambeau, comme dans l'opération dite à lambeau de MM. Verduin et Sabourin, dont quelques-uns ont prétendu mal à propos en trouver la description dans Celse.

Quoi qu'il en soit, la plaie, qui paraissait une caverne affreuse du premier coup-d'œil, se trouve bientôt remplie par les précautions que je viens de marquer ; on a soin d'en faire garnir exactement tous les intervalles par les chairs, en sorte qu'il n'en résulte aucun réceptacle pour le pus. Ce pus sera déterminé par la position de la partie à rester à la surface de la plaie, afin qu'on puisse l'évacuer à chaque pansement, de crainte que par son séjour il ne se creusât des sinus ou n'altérât les parties voisines.

Dans le premier pansement, il faut appliquer de la charpie brute dans tous les points du lambeau réfléchi, pour former de tous côtés une compression douce, molle et uniforme : dans le milieu en particulier, qui répond à la cavité cotyloïde, on mettra de la charpie en plus grande quantité. Si, au lieu de la ligature des vaisseaux, on a mieux aimé la compression, on exécute ce qui suit avant de recouvrir l'os avec le lambeau. Pour comprimer les vaisseaux, on fait sur la partie qui répond à l'os un lit de charpie ; on pose dessus plusieurs compresses graduées en suivant un trajet oblique, depuis la partie la

plus haute de la crête de l'os des îles jusqu'à la tubérosité de l'os ischion ; on fait comprimer un peu fortement ces parties par un serviteur, tandis qu'on examine la partie interne du lambeau pour voir si le sang donne ; si la compression est suffisante, on enlève avec un linge ou une éponge fine tous les grumeaux de sang, on applique le lambeau. Le serviteur qui comprime les vaisseaux les pressera toujours avec le même degré de force, sans jamais lâcher, jusqu'à ce que tout l'appareil soit appliqué, qui consiste dans les pièces suivantes.

On aura d'abord un bandage de corps large de quatre à cinq travers de doigt, qui fera deux ou trois tours du ventre ; on l'affermira dans cette situation avec du fil ou des épingles ; il sera encore assujetti par un scapulaire qui viendra se rendre en devant et en arrière au dit bandage, et principalement vis-à-vis la partie malade ; à la partie postérieure de ce bandage, qui répond à la plaie, on coudra sept à huit chefs bien forts et larges de deux à trois travers de doigt, pour y être arrêtés d'une façon immobile.

Cela étant ainsi disposé, après avoir mis quelques compresses longitudinales de derrière en devant sur la charpie brute, je prends un de ces chefs pendant par derrière et je commence à l'appliquer sur les compresses posées sur les vaisseaux et qui présentent beaucoup d'élévation. Je l'amène ensuite sur le lambeau, tâchant de faire glisser les parties de derrière en devant, et je l'arrête enfin au bandage de corps sur le devant, d'abord avec des épingles, ensuite avec du fil. J'en fais autant à l'égard des autres chefs, observant de ménager les compressions selon les différents endroits où les bandes portent.

L'on placera le malade dans son lit, le moignon un peu élevé par un oreiller, le corps presque à plat, et la tête appuyée sur un coussin.

Le premier appareil se lèvera fort tard: on pansera le bord de la plaie avec de légers suppuratifs pour faire dégorger médiocrement la partie ; par la suite on diminuera peu à peu la compression. Pour ce qui concerne le reste de la curation de la plaie, on observera les autres règles de l'art prescrites.

Il s'agit à présent de savoir de quels topiques il faut se servir sur le lambeau.

Il s'en présente deux, les fomentations émollientes et les aromatiques. Les fomentations semblent d'abord fort utiles, parce qu'elles relâchent les vaisseaux engorgés, en disposant les autres petits vaisseaux à recevoir davantage, ce qui peut seconder à quelque égard la résolution ; mais que s'ensuit-il de cette pratique ? En affaiblissant les vaisseaux, on produit un plus grand afflux ou apport de matière, et on augmente l'engorgement, qui n'est que trop considérable dans cet endroit, parce qu'il est entouré de parties lâches et capables de prêter ; on diminue le ressort des vaisseaux au lieu de leur en donner, et le sang croupit d'autant plus que la compression s'oppose à son libre cours. Ces considérations m'ont porté à proposer les fomentations aromatiques dans du vin : on en imbibe son appareil, et quand il est sec on l'humecte de nouveau ; depuis le deuxième pansement jusqu'à la fin de la cure on peut suivre cette pratique, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication qui nous en empêche.

#### **Accidents.**

Comme il est certain que, plus la partie emportée est considérable relativement à la grosseur du corps, plus aussi l'opération est dangereuse, il importe d'examiner avec soin les accidents qui peuvent succéder à notre opération.

Pour les suivre avec ordre, nous verrons : 1° ce que

doit produire la ligature de l'artère crurale ; 2° ce qui doit arriver aux vaisseaux sanguins de la plaie ; 3° enfin les moyens de remédier à chacun de ces accidents.

Le sang qui doit parcourir l'artère crurale, trouvant de la résistance à la ligature de ce vaisseau, heurtera violemment contre l'obstacle qu'elle lui offre, et allongera l'artère qui par son élasticité naturelle se serait retirée. Cette action du liquide sur l'artère lui sera d'autant plus forte, 1° que le vaisseau sera plus considérable et plus élastique ; 2° que le liquide qui le détendra sera en plus grande quantité (sans cependant l'être trop), et sera poussé avec plus de force et dans une ligne plus directe. Or, l'on ne saurait disconvenir que toutes ces conditions ne se rencontrent pas dans le liquide qui aborde à l'obstacle dans le vaisseau qui le contient, et dans la colonne de sang qui, de l'aorte jusqu'à l'artère liée, est presque droite. Cela étant, le sang poussé avec impétuosité vers l'extrémité de l'artère exactement fermée doit revenir sur ses pas, ne pouvant avancer et se trouvant d'ailleurs pressé par les parois de l'artère qui agissent latéralement sur lui. De ceci il s'ensuit : 1° que le sang produit à celui qui vient par derrière une rétrogression vers le cœur ; 2° que, par ses allées et venues fréquemment répétées et le frottement, la chaleur sera plus grande, ce qui doit encore augmenter parce qu'il n'a aucune issue ; 3° que ce même sang plus en mouvement sera plus raréfié, occupera plus d'espace, présentera plus de résistance au cœur et l'obligera à accélérer ses mouvements ; 4° qu'il sera déterminé à couler en abondance par les rameaux collatéraux, car dans les gros vaisseaux il ne se peut pas former d'inflammation. Voyons d'abord quel effet il en doit résulter sur les artères voisines.

Les deux première artères qui se présentent sont les

épigastriques (1), qui partent latéralement de la crurale sous le ligament de Fallope : il est constant que ces artères recevront (toutes choses égales) plus de sang que les artères placées plus loin ; il importe d'y faire attention, parce que nous en déduisons quelque utilité pour la pratique.

L'artère iliaque du côté opposé recevra beaucoup plus de sang ; les rénales, les spermaticques, les mésentériques et la cœliaque s'en ressentiront à proportion, et par là on concevra les raisons des phénomènes suivans que cette opération pourrait nous offrir.

1° D'où vient que les mamelles semblent se durcir chez le sexe ? l'anastomose des épigastriques avec les mammaires l'indique. Dans les hommes les vaisseaux résistent davantage, et le sang est déterminé à couler d'un autre côté.

2° Pourquoi les reins filtrent plus d'urine, le foie plus de bile, l'estomac le suc gastrique, etc ? les émulgentes et la cœliaque l'enseignent.

3° Pourquoi peut-il venir de la difficulté de respirer sans que le poumon soit affecté ? les phréniques portant plus de sang au diaphragme peuvent gêner l'action de ce muscle ; les épigastriques communiquant avec les intercostales rendront difficiles la circulation dans les muscles de la respiration.

4° D'où vient qu'il y a un plus grand afflux ou apport de matière vers les intestins ? comment des coliques, des dépôts inflammatoires, le cours de ventre, la dysenterie, les hémorrhoides peuvent-ils succéder ? les mésentériques répondent.

(1) J'appelle épigastrique, avec un anatomiste fort estimé, l'artère musculaire qui part vis-à-vis l'épigastrique ordinaire, avec cette distinction que je donne à celle-ci le nom d'interne et à l'autre celui d'externe, puisqu'elles se distribuent également aux muscles du bas-ventre, une plus en dedans, l'autre plus en dehors.

5° Pourquoi la cuisse est engourdie du côté opposé? l'artère iliaque de ce même côté l'explique, etc.

Il est à présumer que tous ces accidents n'arriveront pas ensemble; mais on peut assurer avec assez de vraisemblance que les uns ou les autres se feront sentir. On sera peut-être surpris que je veuille rendre raison des accidents d'une opération que l'on n'a jamais pratiquée, mais mon but est de présenter à l'esprit de ceux qui l'exécuteront les suites qui en dépendent, et les indications qu'on doit se proposer pour qu'ils réussissent.

L'artère hypogastrique, que je passe sous silence, produira des accidents qui lui sont particuliers; l'on sait qu'elle fournit à la vessie, aux parties de la génération, etc., et surtout aux muscles postérieurs de la cuisse, et par conséquent au lambeau que nous avons laissé. Examinons ce qui doit arriver dans les artères un peu considérables de la plaie, et nous passerons ensuite à ce qui regarde les artères capillaires sanguines.

1° Dès que l'on a coupé les chairs et séparé l'os, les vaisseaux donnent sur-le-champ, et par la suite ils donnent encore davantage, parce qu'il y a une diminution de résistance qui détermine le sang à couler avec plus de vitesse. L'artère hypogastrique, étant fort capable et située fort avantageusement pour recevoir le sang surabondant dans l'artère iliaque, fournira proportionnellement du sang à ces rameaux, et les artères dont je parle en étant le produit, en admettront davantage dans leur cavité et en pousseront de même. Cette détermination de sang, quoique plus abondante du côté des artères coupées, ne laissera pas que de se faire aussi dans chaque artère capillaire, à raison de leur diamètre. Cela étant, quand on vient à lier ces menues artères, le sang déterminé à s'échapper par leur extré-

mité ouverte trouve un obstacle, enfile les vaisseaux collatéraux, augmente le mouvement, le frottement, la chaleur dans la partie et oblige les petits vaisseaux à se détendre davantage. Voyons à présent ce qui doit leur arriver.

2<sup>o</sup> (1) Dans toutes plaies quelconques, il y a des vaisseaux ouverts et il y en a d'autres qui ne le sont pas. Les premiers répandent du sang, et les derniers, ayant échappé au tranchant de l'instrument, se trouvent encore dans leur intégrité. Ces vaisseaux capillaires ouverts fournissent d'abord du sang avec assez de promptitude, et quoique la circulation soit lente dans ces vaisseaux, il est probable de penser que le sang qui sortira ensuite marchera aussi promptement, à cause de la résistance qu'il trouve dans les vaisseaux voisins, qui sont vraisemblablement courbés et recourbés sur eux-mêmes. Cependant, ces petits vaisseaux ouverts s'affaissent et se retirent par la suite ; ceux qui ne le sont pas, ayant reçu à peu près la même quantité de sang et n'ayant pas pu se dégorger, se distendent d'autant plus aisément qu'ils sont placés dans des parties lâches et molasses, et qu'ils trouvent peu de résistance du côté de la plaie, qui ne leur offre nul point d'appui. Ces vaisseaux engorgés compriment les veines, et les empêchent de reprendre si facilement la dernière expression du liquide dans les vaisseaux ouverts, en oblitérant à la fin leur cavité. Cette compression au reste se fait plutôt sur l'extrémité des vaisseaux coupés que partout ailleurs, parce que les inégalités qui résultent de leur division sont plus affaiblies et ont moins d'état. A ceci on doit ajouter que les fibres longitudinales qui forment leur tissu les font résister, que ceux qui arrosent les muscles sont compri-

(1) Vide Fizes ? *Specimen de suppuratione in partibus mollibus*, Montpellier, 1722.

més par l'élasticité des fibres charnues, et que les circulaires de ces mêmes vaisseaux servent à effacer entièrement leur cavité.

De tout ceci il résulte qu'en conséquence de l'accumulation du sang, la partie doit être tendue, enflée, douloureuse, ce qui, joint à la qualité du sang, à son mouvement augmenté, à l'action vigoureuse du cœur et des vaisseaux, présente toutes les conditions nécessaires pour une abondante et longue suppuration. Or, comme toutes nos vues tendent à diminuer l'inflammation et à prévenir la suppuration, il faut considérer les précautions que nous devons prendre pour les remplir.

Ce sont les saignées, les lavements, les bains, les topiques émollients, le repos tant de l'esprit que du corps, les tisanes humectantes et rafraîchissantes, et la diète. Mais, avant que d'aller plus loin, nous supposons que les remèdes généraux ont été administrés avant l'opération, autant que le temps l'aura permis.

Il est constant que toute plaie qui a fourni du sang, et où les vaisseaux se sont dégorgés, suppure peu, l'expérience le prouve tous les jours ; notre plaie se trouvant dans ce cas se ressentira de ce même avantage.

1° Il faut saigner beaucoup, surtout dans le commencement ; il n'est rien de plus utile pour favoriser la résolution. Ces saignées seront faites du bras, brusquées promptement et proportionnées au tempérament du malade, à ses forces, à la nature de son mal, aux accidents qui l'accompagnent, etc. Par leur moyen, 1° on diminue la quantité du sang par tout le corps, et comme après l'opération les vaisseaux étaient trop pleins, en leur donnant la liberté, on peut atténuer la fièvre ; 2° on produit une révulsion dans les extrémités supérieures ; 3° on modère la vélocité du sang et l'action

de ses molécules sur les parois des vaisseaux ; par là on leur procure une espèce de relâchement, et on prévient tous les maux qui en résultent.

2° Il est important de tenir le ventre libre par des lavements émollients et relâchants faits avec une décoction de mauve, guimauve, et auxquels on joint de doux anodins ; et sur la fin, quand la guérison est fort avancée, on peut relâcher le ventre avec un peu de casse, ou de manne, ou de tamarin : dans le fond, il n'y a aucune loi fixée, ce sont les circonstances qui font naître l'application des remèdes.

3° Dès que l'appareil est appliqué, il faut faire sur-le-champ des fomentations émollientes sur tout le ventre ; on trempe pour cet effet une flanelle dans une forte décoction de ces plantes, et on l'applique sur toute l'étendue de cette cavité, ayant soin de l'humecter de temps à autre, dès qu'elle est sèche : par ce moyen on relâche les artères épigastriques qui s'y distribuent ; ce qui fait que, pouvant se décharger plus aisément du sang qu'elles contiennent, elles présenteront moins de résistance à celui qui vient par derrière et en recevront davantage. Cet effet sera plus sensible du côté malade que du côté opposé. Ces mêmes fomentations, pratiquées sur toute l'étendue de l'extrémité inférieure, pourraient tenir lieu de bain, qui dans ce cas est fort incommode et fatigant pour le malade.

4° Le malade doit jouir du repos ; c'est pourquoi on écartera tout ce qui pourrait l'inquiéter, le mettre en mouvement ou lui faire de la peine. S'il ne dort pas naturellement, on lui facilitera le sommeil par des remèdes anodins et relâchants ; on peut par exemple lui donner du sirop de diacode, mais en petite dose et souvent répétée, jusqu'à ce qu'il prenne du repos.

5° Les boissons délayantes et rafraîchissantes seront

employées avec succès. L'eau doit tenir le premier rang, mais il me paraît qu'on ne la doit pas prendre toute simple, en forme de thé, etc, parce que, quoiqu'elle soit plus légère que le sang, par sa chaleur elle en augmente trop le cours ; il vaut mieux la joindre à des acides, à des préparations nitreuses, etc., comme le suc de limon, ou en former des émulsions qui adoucissent et relâchent d'autant plus qu'elles restent plus longtemps dans le sang. Les aqueux, en se mêlant promptement avec nos liqueurs, y produisent les effets suivants :

1° Ils relâchent ce qui est resserré ; 2° ils délayent les matières qui séjournent ; 3° ils disposent les liquides à passer dans les veines et les veines à les recevoir ; 4° ils s'échappent en grandes quantités par les reins et diminuent en quelque façon la résistance de ce côté-là ; 5° l'urine, tenant de la nature de ce liquide, est douce, émolliente, relâchante ; c'est un bain qu'on donne à la vessie, qui pourrait souffrir en quelque façon, parce qu'elle reçoit des vaisseaux de l'hypogastrique.

6° La diète que le malade observera sera des plus sévères : dans le commencement on le mettra à l'eau de poulet toute simple, l'eau de riz, le petit lait ; par la suite, on pourra lui permettre des œufs, des bouillons un peu nourrissants, des panades, une aile de poulet, etc. Mais on observera avec soin de ne pas lui donner trop promptement des aliments un peu solides ; on en voit tous les jours des effets funestes dans les hôpitaux. En un mot, on administrera tous les remèdes qui conviennent à l'inflammation, et dont le détail nous écarterait trop des bornes entre lesquelles la brièveté que nous avons en vue nous renferme.

*Cinquième Article.*

Il est important de savoir les cas où cette opération est praticable ; ce serait être ridicule que de la proposer dans plusieurs circonstances ; il est donc nécessaire d'exposer les maladies qui la requièrent, et celles où elle est à rejeter. Je crois pour cet effet qu'il faut examiner trois points principaux : 1° les circonstances où elle convient, relativement à l'âge, aux forces du malade, à l'état du blessé, à l'espèce de maladie ; 2° les maladies des parties molles qui l'exigent ; 3° enfin, celles de l'os qui ne peuvent être guéries que par ce moyen. Avant de suivre chaque maladie en particulier, il faut avertir ici le lecteur que je n'entends précisément que celles qui affectent quelque partie que ce puisse être de la cuisse, quatre à cinq travers de doigt au-dessous du ligament de Fallope, et non pas plus bas, c'est-à-dire, que celles qui sont placées au-dessous du grand trochanter ne l'exigent point d'une façon absolue.

1° Je ne la propose que chez des sujets bien constitués, d'un heureux tempérament, d'un jeune âge, exempt de tout vice intérieur dans la masse du sang ; dans toutes les maladies de cette partie qui sont désespérées, et par elles-mêmes physiquement mortelles, en un mot, dans tous les cas où la chirurgie est sans ressource et où elle ne présente pour toute espérance que cette seule indication ; mais quand cette opération est praticable, la chirurgie et notre propre devoir exigent que nous mettions la main à l'œuvre, plutôt que d'abandonner le malade à son malheureux sort. Il y a longtemps que Celse nous a dit : « *Melius est anceps remedium experiri quam nullum* », il vaut mieux essayer un remède incertain, que de n'en faire absolument aucun. Il est plus avantageux, dit Galien, de soulager les malades par des remèdes dangereux que de

permettre qu'ils meurent sans avoir aucun secours :  
« *Et melius est ægros juvare cum periculo quam nullo prorsus remedio adjutos sinere mori.* »

Ainsi je la crois impraticable dans les vieillards, dans les personnes cacochymes, ou infectées de quelques virus particuliers, comme le scorbut, etc., ou atrophiées par des maladies extrêmement longues. Il me paraîtrait encore imprudent de l'entreprendre lorsque la cavité cotyloïde se trouve intéressée, et que le sujet est fort gras et fort replet en même temps.

2° Dans les parties molles, nous considérerons les maladies des vaisseaux et celles des téguments et des chairs joints ensemble. La veine, l'artère, les nerfs sciatiques peuvent être intéressés dans l'espace fixé ci-dessus.

La veine peut être coupée transversalement dans son tronc, ou simplement ouverte. Car l'on sait qu'environ deux pouces au-dessous du ligament de Fallope, elle se divise en veine saphène et en veine crurale proprement dite, et que, par conséquent, elle peut être liée dans l'une ou dans l'autre de ces branches sans aucun danger.

Je conçois difficilement comment la veine crurale peut être ouverte en entier, sans que l'artère qui lui est collée n'ait point souffert; nous supposons le cas présent; on le connaîtrait : 1° par l'abondance du sang, sa nature, sa couleur, la façon dont il sort; 2° par la compression du doigt au-dessous de la plaie, ce qui empêcherait le sang de sortir; 3° en nettoyant la plaie, on trouverait les deux bouts de la veine retirés, un en haut et l'autre en bas; enfin, en comprimant l'artère un peu au-dessous où elle est éloignée de la veine, on arrêterait le sang de la même façon.

Dès que l'on est sûr, dis-je, que cette veine est coupée,

que fera-t-on dans une occurrence semblable ? On lie les deux bouts de la veine, l'inférieur pour empêcher que le sang ne donne, et le supérieur pour suppléer à l'action des valvules qui, se trouvant trop faibles, laisseraient peut-être descendre le sang ; on comprimerait l'artère crurale pour empêcher qu'elle ne reçût autant de liquide qu'elle en recevait auparavant, et pour faciliter le retour par les veines qui doivent suppléer à un si gros tronc, à supposer que cela soit possible. Si ces tentatives sont inutiles, on en vient à notre opération.

Dans le second cas, la veine n'est ouverte qu'en partie et la plaie peut guérir sans ligature ; on laisse pour cet effet sortir du sang jusqu'à ce que le malade tombe en faiblesse ; alors l'hémorragie s'arrête d'elle-même. Les vaisseaux un peu affaissés ne sont pas si distendus qu'ils étaient auparavant, la plaie et la veine diminuent, les bords sont appliqués l'un contre l'autre, et pourvu qu'on la maintienne douze ou treize jours dans cet état, elle peut se réunir. Toutes nos vues tendront, pendant ce temps-là, à rendre la circulation fort lente et fort faible. Le malade ne prendra d'aliments qu'autant qu'il lui en faut pour l'empêcher de mourir, et à ces instructions il joindra des compressions extérieures pour ralentir davantage le mouvement du sang, tel qu'une languette que l'on met sur le trajet de l'artère, laquelle a abandonné la veine, et d'autres compresses sur les veines de cette même extrémité, qui serviront seulement à modérer le cours du sang, et non pas à produire un engorgement en oblitérant entièrement leurs cavités. Ces conseils ne sont pas des conjectures : M. Boerhaave (1) a fait vivre pendant neuf jours un jeune étudiant qui avait l'artère vertébrale ouverte, et

(1) Vide Boerhaave : *Praxim medicam et clinicam, de vulneribus.*

il serait vraisemblablement guéri, si, croyant de lui rendre service, on ne lui avait donné une potion cordiale, malgré ses défenses, ce qui renouvela l'hémorragie et fit périr bientôt le blessé.

Cependant si le sang ne s'arrête pas, on lie la veine, et si la ligature est faite sans succès, il faut en venir à notre opération. L'artère crurale coupée ou seulement ouverte semble fournir des occasions plus fréquentes pour faire cette opération : en effet, la résistance qu'elle offre et sa position, qui la met à portée de tout essuyer, la rend plus exposée, quoique moins grande, aux insultes des agents extérieurs. De plus la ligature de cette artère serait plus commune, si la rapidité avec laquelle le sang s'élançait, quand elle est ouverte, était arrêtée sur-le-champ ou par la compression du doigt du blessé, ou par le secours qu'un assistant ou qu'un chirurgien tout près pourrait lui donner.

Il n'y a, je crois, nul auteur qui nous assure d'une façon positive d'avoir lié le tronc de l'artère crurale et d'avoir réussi. M. Saviard (1) avait trop de bonne foi pour l'affirmer : dans l'observation qu'il nous donne, il dit expressément que le résultat de l'examen de la plaie et de la consultation fut de convenir que c'était un anévrisme causé par l'ouverture de l'artère crurale dans son tronc, ou au commencement d'une de ses premières branches, incontinent après la division. On voit par là que la ligature ayant été faite au-dessus et au-dessous de l'anévrisme, il est fort incertain si c'est le tronc ou les branches de l'artère crurale que l'on a liés. Si c'est le tronc, il est vraisemblable de penser que c'est au-dessous des rameaux musculaires qu'elle fournit et qui communiquent avec d'autres que cette même artère

(1) Voyez Saviard, *Recueil d'observations chirurgicales*, obs. 63, p. 278, Paris, 1702, in-12.

jette plus bas. On ne doit pas être surpris que ces rameaux puissent suffire pour l'entretien d'une si grosse extrémité ; les branches collatérales de l'artère brachiale sont, toutes choses égales, plus petites ; elles peuvent cependant suppléer au défaut de leur tronc, et on en a eu plusieurs fois des exemples. Si ce sont les branches qu'on lie, on conçoit aisément qu'il n'en doit suivre aucun accident.

Les anévrismes de l'artère crurale qui menacent d'une rupture prochaine exigent encore notre opération, si la ligature ne réussit pas.

Nous observerons, en passant, que ceux qui ont assuré que l'âcreté du pus, en corrodant les tuniques des artères, pouvait former des anévrismes, ne se sont fondés pour la plupart que sur des raisonnements spéculatifs. J'ai vu les artères crurales et épigastriques baignées pendant longtemps dans un abcès au pli de l'aîne, et cependant il n'est survenu aucun accident. Le pus, par son séjour, avait bien eu le temps de contracter de l'âcreté, puisque l'abcès avait été ouvert fort tard, que l'os pubis était carié, et qu'à chaque pansement on n'évacuait qu'une partie du pus.

Quoiqu'il soit presque hors de doute que la ligature crurale, quand elle est faite avant qu'elle donne ses branches, entraîne nécessairement après elle la perte de l'extrémité à laquelle elles se distribuent, il est cependant de la prudence du chirurgien de la lier toujours et d'en attendre les suites ; on voit tant de variétés dans la situation et la grandeur des rameaux qu'elle donne, qu'il peut se rencontrer une structure favorable pour seconder nos desseins.

Dès que la ligature est faite, il faut employer tous les moyens dont on se sert dans l'opération de l'anévrisme ; il faut faire prêter les petits vaisseaux, les relâcher par

des topiques émollients, entretenir une douce chaleur dans la partie, l'animer par des remèdes actifs et spiritueux, faire des saignées abondantes et souvent répétées, etc. Si, malgré ces précautions, la gangrène se met de la partie, il ne faut pas attendre qu'elle soit montée trop haut, mais opérer promptement et sans aucun renvoi.

Toutes ces réflexions me donnent lieu de conclure avec plus de fondement pour la nécessité de notre opération et les avantages qui en résultent.

A l'égard des nerfs, il doit être fort rare qu'on la fasse à leur occasion, à moins qu'à raison de leur grosseur, étant coupés et détruits, ils ne produisissent la gangrène.

Il se peut que les vices des téguments joints ensemble puissent y donner encore lieu ; cela arrivera surtout lorsque ces parties sont détruites par de grandes contusions, ou lorsqu'il y aura des tumeurs dans ces parties qui comprimeront les vaisseaux et produiront un arrêt du sang qui sera suivi de gangrène dans toute l'extrémité.

3° Les maladies de l'os exigent encore cette opération, telles que sont les caries au grand trochanter, à la tête du fémur, des exostoses énormes, des fracas d'os considérables, le spina ventosa.

Voici quelques cas compliqués, dans lesquels elle est le seul et unique refuge.

Je suppose, par exemple, qu'un blessé ait reçu un éclat de bombe ou un boulet de canon, qui lui ait emporté presque toute la cuisse, de façon qu'il n'y ait que le grand trochanter, le petit et la tête du fémur de conservés ; qu'il se soit trouvé quelqu'un tout près pour arrêter le sang : je crois que, dans ce cas, la bonne chirurgie voudrait que, de cette plaie avec escharre, on en

fit une plus sanglante, et qu'on séparât le reste du fémur de la cavité cotyloïde, pour suivre la manœuvre proposée en dessus, d'autant mieux que les ligaments de l'article ont pour l'ordinaire beaucoup souffert. . . .

Moins il reste du fémur, plus l'opération est difficile, parce qu'il n'y a rien qui puisse nous servir de point d'appui. Si la portion d'os qui reste est fracassée, le cas est très épineux. L'industrie du chirurgien suppléerait alors au défaut de l'art, en coupant l'attache des muscles et tirant les esquilles avec un bec de corbin; après quoi, il tâcherait de saisir avec des pinces le bout de l'os, d'ouvrir la capsule avec la pointe d'un bistouri, de couper le ligament interarticulaire, et d'ôter l'os pour agir de la façon dont je l'ai dit plus haut.

Si la portion du grand fessier, qui doit former le lambeau, se trouvait emportée avec l'os et le reste des chairs, comme il peut arriver dans une plaie par arme à feu qui porterait son coup obliquement de bas en haut et de dedans en dehors, on pourrait substituer à sa place un lambeau formé par les muscles triceps et le grêle interne que nous supposons dans leur intégrité : leurs vaisseaux, qui viennent en partie de l'obturatrice, et quelquefois d'une artère particulière, qui part de la crurale sous le ligament de Fallope et qui se répand dans leurs substances, me paraissent suffisants pour nous flatter de quelques succès.

#### *Sixième Article.*

#### **Les Avantages et les Inconvénients.**

Pour connaître les avantages, comparons-les un instant avec celles que l'on pratique à la cuisse le plus haut qu'il est possible. L'amputation ordinaire faite dans cet endroit est suivie de plusieurs accidents, soit

parce que l'on conserve peu de peau, que la suppuration est fort abondante, ou que l'exfoliation de l'os est fort longue et fort ennuyeuse.

1° Tous les jours il arrive que l'on coupe la peau sans la ménager, et quoique plusieurs auteurs aient beaucoup insisté sur cette matière, il est peu de chirurgiens qui en soient désabusés ; il se trouve cependant des cas qui souffrent quelque exception. C'est un inconvénient auquel l'amputation de la cuisse placée fort haut est sujette et auquel on ne peut guère remédier.

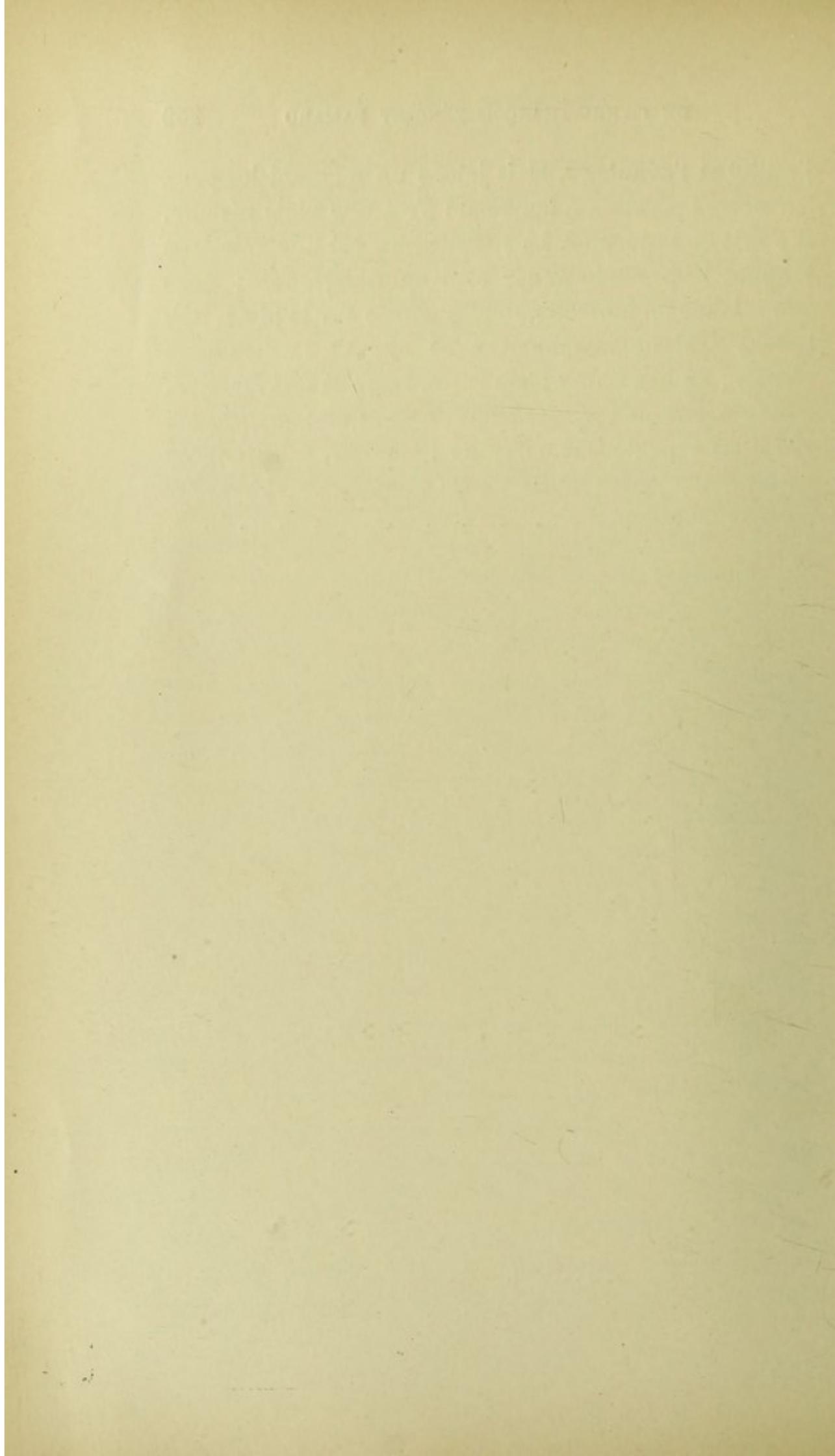
2° La plaie qui résulte de cette opération suppurera d'autant plus qu'elle est par elle-même fort grande et qu'elle occupe une partie environnée de beaucoup de graisse et de tissu cellulaire. Tout ce tissu tombant en fonte produit une suppuration fort longue et fort abondante, ce qui retarde par conséquent la cure, affaiblit le malade et renouvelle à chaque pansement des douleurs fort vives, qui sont accompagnées quelquefois de trémoussements fâcheux. Pendant ce temps-là, le pus rentre pour l'ordinaire peu à peu dans le sang, excite la fièvre lente, à laquelle succède la maigreur et à la fin la mort.

Quelquefois il arrive que la suppuration, quoique bien établie, se supprime sur-le-champ, que les frissons et la fièvre se font sentir avec délire et une inquiétude affreuse qui est bientôt suivie de la mort. Tous les jours les hôpitaux nous en fournissent des exemples.

3° On sait combien il est dangereux pour le chirurgien, ennuyeux et insupportable pour le malade, d'attendre pendant six à sept semaines l'exfoliation d'un os ; il serait à souhaiter que nous trouvassions des moyens sûrs pour la procurer promptement. Toute opération qui en exempte son malade ne peut donc que lui être préférable ; les praticiens surtout en sentent

l'utilité et l'avantage. Mais jetons un moment les yeux sur notre opération à lambeau : c'est une plaie récente, il s'agit de la fermer. La suppuration est une voie trop longue, trop douloureuse et trop dangereuse ; nous avons laissé un lambeau, appliquons-le sur la plaie, il se collera vraisemblablement avec elle et la bouchera bientôt ; au lieu d'une plaie vaste, large et fort étendue, nous n'avons qu'à panser ses propres bords ; auparavant elle était capable d'inspirer de l'horreur, mais elle ne paraît à nos yeux qu'une partie unie, égale et presque partout continue. . . . .





OBSERVATION DE CHIRURGIE  
AU SUJET D'UN POLYPE CONSIDÉRABLE

*Qui occupait la narine gauche et qui pendait dans la bouche.*

~~~~~

Les progrès de la chirurgie sont tels que chaque siècle voit éclore des découvertes utiles et perfectionner celles qui sont déjà faites. Le public, persuadé de cette vérité dont il reçoit le plus grand avantage, les apprend toujours avec plaisir, et les chirurgiens, flattés de sa confiance et de son estime, doivent s'empressez de les annoncer.

C'est dans cette vue que je publie mes observations sur l'extraction des polypes. L'humanité et la chirurgie doivent cette découverte à M. Manne. Ce fut en 1717 qu'il fit cette opération pour la première fois. L'observation qu'il en donna en 1747 lui fit tout l'honneur qu'elle méritait ; il n'aurait pas eu moins de gloire s'il en avait élagué de l'enthousiasme, et qu'il eût supprimé la vanité et les invectives. Quoi qu'il en soit, il ouvrit les chemins et tous les chirurgiens suivirent. Les variations que ces excroissances présentent indiquent souvent des moyens nouveaux. C'est au génie à les apprécier, et à l'expérience à en constater les avantages. M. Manne, après avoir incisé le voile du palais, et mis, par là, la masse polypeuse pendante dans le gosier plus à découvert, porta l'instrument tranchant sur cette masse et la coupa aussi haut qu'il put atteindre. D'après son aveu, cette section fut toujours suivie d'hémorragies

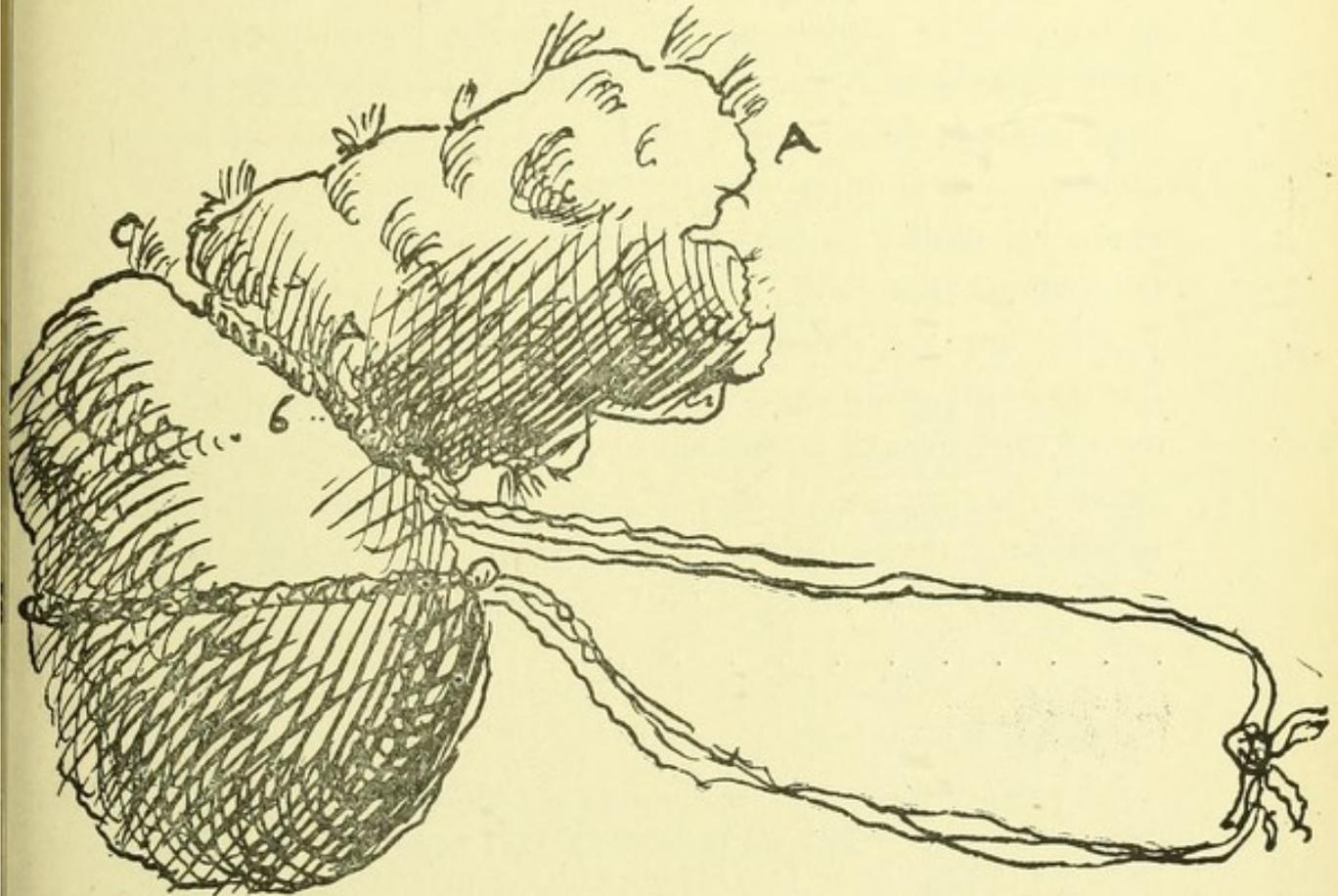
effrayantes ; il les aurait évitées sans doute, s'il avait tenté les moyens d'avoir le polype en entier, comme le pratiqua M. Petit. On a observé, lorsque les polypes sont si considérables, que, la grosse masse pendante dans le gosier étant toujours le produit de celle qui occupe le nez, l'extraction ménagée de celle du gosier devait nécessairement entraîner l'autre. Les gros polypes et ceux qui sont squirreux, quoique pouvant avoir plusieurs adhérences, n'ont ordinairement qu'une même continuité. L'anatomie nous apprend que l'évasement des narines est beaucoup plus considérable vers le gosier qu'au dehors ; si le polype prend naissance dans le milieu du nez, son accroissement le portera plutôt vers la partie postérieure, où il trouvera moins de résistance ; si, par la disposition de son premier pédicule, il se porte en avant, dès qu'il rencontrera des obstacles, il rétrogradera en arrière. C'est ce qui occasionne les variations bizarres qu'on observe dans les maladies.

D'après ces réflexions sur l'évasement des narines postérieures, lorsque le polype s'est prolongé derrière le voile du palais, c'est par la bouche qu'il faut l'avoir, et pour le retirer en entier, il faut que la masse principale serve de prise pour entraîner la petite. Par conséquent, la section de la masse polypeuse pendante dans le gosier, pratiquée par M. Manne, loin d'être avantageuse, avait des inconvénients sans nombre : elle exposait le malade à périr d'hémorragie, si dans la masse polypeuse il s'était rencontré quelque vaisseau considérable. La difficulté d'arrêter le sang augmente par le défaut d'élasticité des vaisseaux coupés : on ne doit pas supposer de ressort organique dans une masse squirreuse.

Après cette première section, l'hémorragie étant arrêtée, le malade trouvait son gosier plus libre, mais M. Manne n'avait pas moins perdu la prise qu'il aurait

eue sur le reste du polype pour l'extraire par la même route, sans être obligé de la faire passer de force par les narines externes en multipliant les cordons dont il l'attachait à mesure.

On jugera de la solidité de ce raisonnement en jetant les yeux sur la figure de l'énorme polype que la deuxième observation présente.



Supposant que le polype formé dans le trajet des narines se fût à la fois prolongé derrière le voile du palais, et qu'il sortit par la narine externe, dès qu'il aurait franchi le cartilage de l'aile du nez, n'étant plus étranglé, il pourrait grossir; il n'y aurait aucun inconvénient à lier la portion de ce polype au niveau de la narine pour le faire tomber en mortification, ou, ce qui serait même plus simple, la couper pour s'épargner la difficulté de la faire rentrer par une voie étroite.

Dans la pratique des opérations de chirurgie, les moyens les plus simples sont sans contredit les meilleurs : heureux si nous pouvions toujours rendre service et faire rentrer dans l'oubli des instruments dont le seul aspect inspire la terreur !

La ligature, pour les polypes d'un gros volume, est de tous les moyens celui qui est le plus universellement approuvé ; elle sert à les faire tomber en mortification si on peut la porter jusqu'à sa racine, ou de cordon pour les arracher. Parmi les chirurgiens célèbres qui se sont occupés de cet objet, M. Levret est celui auquel la chirurgie a le plus d'obligation ; ses ouvrages sont entre les mains de tout le monde. Cependant, comme les instruments dont je me suis servi avec succès pour l'extraction de deux polypes monstrueux, et pour lier une amygdale squirreuse dont une fille de seize ans était à tout instant suffoquée et prête à périr, n'ont été décrits dans aucun auteur, du moins que je connaisse, je m'empresse de les publier comme des moyens nouveaux préférables pour ces cas à tout ce qu'on a imaginé. . . .

. . . . .

*Note* : Nous n'avons pas trouvé la suite de l'observation ; mais il est facile, en se rapportant à l'observation qui suit, de voir que P.-F.-B. Pamard a employé dans ce cas son procédé, appliquant deux ligatures *b* et *d* sur la portion pharyngienne du polype, afin d'attirer en bas la portion *A A* développée dans la fosse nasale.



## OBSERVATION

### SUR L'EXTRACTION D'UN POLYPE

*Qui occupait la narine gauche et qui pendait dans la bouche  
derrière la luette.*

M. l'abbé de Rib..., âgé d'environ vingt ans, d'un tempérament très délicat, avait été attaqué, dans sa jeunesse, d'obstruction dont il avait encore des restes démontrés par des tubercules lymphatiques, répandus en différents endroits du corps et principalement dans le mésentère. Le vice obstruant avait porté sur la membrane pituitaire, et peu à peu il s'était formé un polype qu'il ne soupçonnait pas, attribuant le nasillement et la difficulté de respirer à un enchiffrement habituel : Je suis, disait-il, toujours enrhumé du cerveau. La découverte de la tumeur pendante dans le gosier fut triste ; mais le nombre des exemples de guérison de malades dans nos contrées, depuis M. Manne, rassura bientôt le malade : il prit son parti, et je l'opérai le 7 décembre 1777.

L'extraction des polypes, selon leur nature, leur forme, leur volume, leur adhérence, présente plus ou moins de difficultés ; il faut saisir les polypes ; les moyens sont relatifs aux circonstances : les aiguilles, les ligatures,

les pincettes sont les instruments ordinaires pour cette opération. Il n'y a point de chirurgien qui n'ajoute quelque chose, selon son génie.

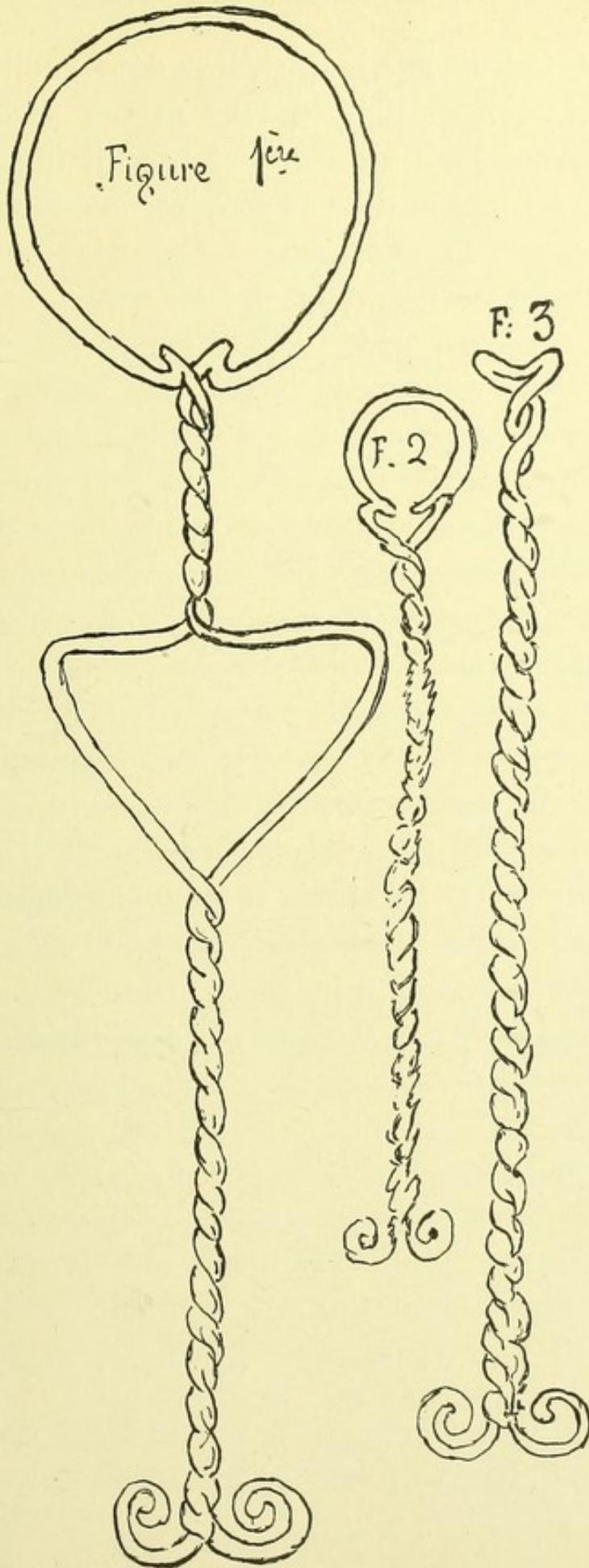
Les instruments dont je m'étais servi deux fois pour la même opération m'avaient trop bien réussi pour ne pas leur donner la préférence. Je me flatte qu'on en verra la description avec d'autant plus de plaisir que ce sont des ressources de plus pour la chirurgie.

On fait un anneau avec du fil de laiton un peu fort ; on le tient plus ou moins évasé, selon la grosseur du polype pendant derrière la luelle. Avant que de tordre les deux fils de laiton ensemble, on leur fait faire à tous les deux un coude d'une ligne de hauteur, de façon qu'à l'endroit où les deux branches se réunissent, il paraisse deux becs ; on tord les deux branches à un pouce de l'anneau ; on les espace pour laisser un espace d'environ un pouce de diamètre ; on les rapproche ensuite pour continuer la torsion jusqu'à la fin, ayant soin qu'il reste assez de fils de laiton pour les tourner de chaque côté en spirale, ce qui servira pour donner plus de prise à l'instrument, et par là, pour le diriger avec plus de sûreté. L'instrument doit avoir en tout sept pouces de longueur.

La figure 1 représente l'instrument décrit ci-dessus pour les polypes pendant derrière la luelle ;

La figure 2 représente le même instrument plus petit, destiné pour lier les polypes par les narines externes ;

La figure 3 représente un petit arc-boutant destiné à pousser un second nœud jusque sur le premier.



Ces trois instruments, que je n'ai vu décrits nulle part, me furent communiqués en 1760 par un particulier d'Avignon qui avait vu employer le petit (figure 2), pour lier un polype dans le nez, par un chirurgien étranger dont il ne sut pas le nom. Comme je connais le malade auquel cette opération fut faite avec succès, si l'inventeur de ces instruments en réclame la découverte, je suis prêt à lui rendre la justice qu'il mérite : il ne trouvera pas mauvais sans doute que je les publie d'après les expériences les plus heureuses pour deux polypes monstrueux pendant dans la bouche, et pour la ligature d'une amygdale squirreuse, grosse comme un œuf, dont je délivrai une fillette âgée de dix-sept ans.

On garnit l'anneau du côté des deux becs avec de la cire jaune ; on fait un nœud coulant avec un double fil ciré ; on assujettit l'anse sur l'instrument où elle s'attache par la cire ; le nœud se trouve entre les deux becs, les deux fils pendants : celui qui a formé le nœud doit se trouver sur le bec à gauche, et on l'entortille tout le long du manche pour l'assujettir ; l'autre fil, après avoir passé sur le bec opposé, reste libre ; il doit servir à serrer le polype lorsque le fil y a été porté par l'instrument. La description et le dessin du nœud coulant me paraissent nécessaires.

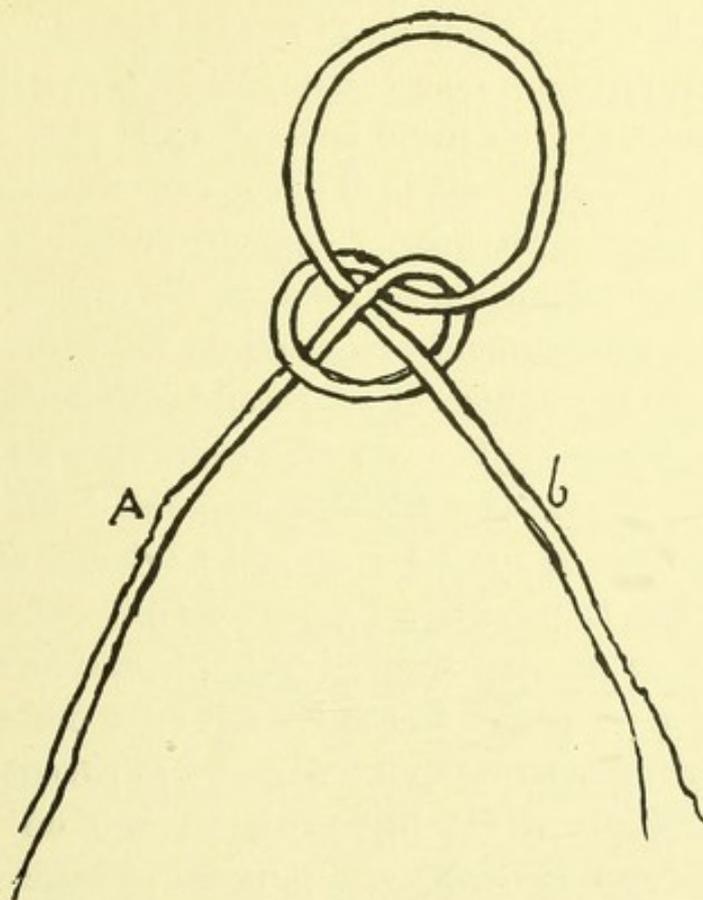


FIGURE DU NOEUD COULANT.

(A). Le fil qui forme le nœud qu'on doit entortiller contre le manche de l'instrument.

(b) Fil avec lequel on serre le polype.

On prend le fil entre le pouce et l'index de la main droite ; on passe le fil par dessous avec l'autre main, et on le tient assujetti au croisé ; on le passe une seconde fois par dessus sur le même plan, et alors, passant le bout du fil qu'on tient de la main gauche sous les deux anses et le retirant par-dessus, on tire le bout en lâchant l'anse supérieure : il en résulte un nœud qu'il ne faut pas trop serrer, pour que le fil qui forme l'anse restante, qui doit servir à serrer le polype, puisse y couler facilement.

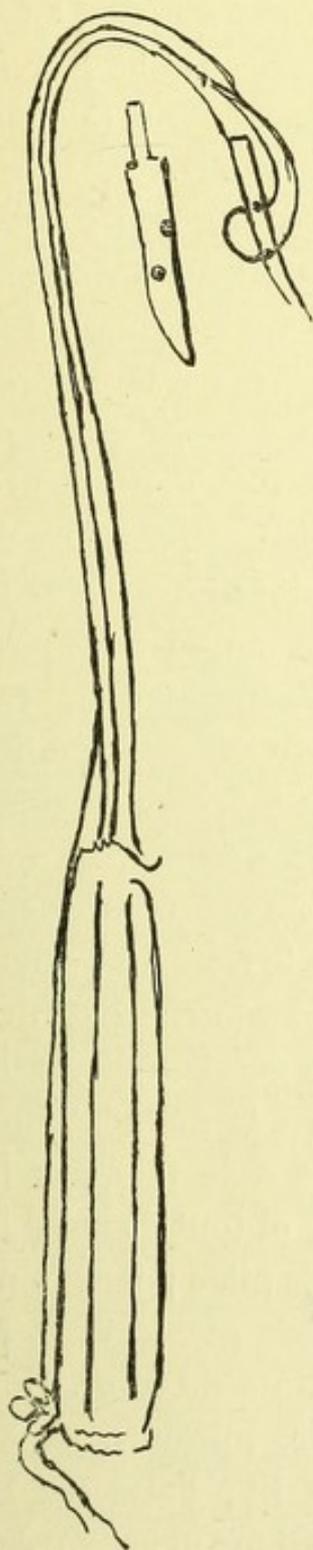
Le nœud coulant, monté sur l'instrument, y est fixé par de la cire qui le retient. On fait passer, ainsi que je

J'ai dit, les deux brins de fil sur les deux becs de l'instrument : on sent qu'il est facile alors d'engager le polype dans l'anneau ; on porte la ligature le plus haut possible ; alors, en tirant le fil libre, l'anse quitte l'instrument et reste sur le polype ; après avoir fait le nœud, on retire l'instrument, on lie les deux fils ensemble, et à la faveur de l'instrument numéro 3 on fait courir le nœud jusque sur le premier. Il est possible que cette première ligature puisse suffire à l'extraction du polype. Après les efforts que les circonstances exigent, si on s'aperçoit que le polype se dérachine et qu'il s'avance, et que l'on craigne que la première ligature ne soit pas suffisante, on peut en mettre successivement plusieurs avec la précaution de passer toutes les ligatures dans l'anneau de l'instrument avant que d'engager le polype.

En multipliant les ligatures, on tire de plusieurs points ce qui revient avec plus d'avantage et moins d'embarras aux fils passés en croix dans l'épaisseur du polype, proposés et mis en pratique par M. Manne et par plusieurs chirurgiens après lui.

Comme on ne manie pas facilement une aiguille dans la bouche, et que les points passés dans l'épaisseur du polype peuvent être nécessaires par le défaut de consistance, j'imaginai une aiguille de courbe elliptique tronquée, montée sur un manche ; la pointe, qui se démonte comme une cheville à la distance de quatre lignes, a deux yeux ; le dos de l'aiguille porte une rainure ; on passe le fil par les deux yeux de l'aiguille, de façon que, les retirant par le dos de l'aiguille, on les place dans la rainure, et on les assujettit ensemble au manche ; le fil, ainsi passé et assujetti, retient la pointe de l'aiguille dans sa place. Dès que l'aiguille a passé de derrière en devant, au travers du polype, on dégage le fil du manche, on saisit la pointe avec des pincettes, on

la retire, le fil suit en double, alors on dégage le reste de l'aiguille du polype : comme elle n'a plus de pointe, on n'a pas à craindre qu'elle s'accroche aux parties qu'elle pourrait toucher.



On peut avoir des aiguilles de différent calibre, selon le besoin.

Il est rare que les polypes qui descendent dans la bouche derrière la luette soient assez bas pour pouvoir être saisis avec avantage : les malades n'attendent pas cette extrémité. Alors, pour pouvoir les saisir par la ligature, il faut diviser la cloison du palais et prendre le milieu entre la luette et la base des piliers, au niveau des dents, du côté de la narine dont le polype sort. S'il y avait deux polypes, il faut toujours attaquer le plus ancien le premier ; et pour ne pas multiplier les incisions à la cloison, alors on dirigerait la première plus près de la luette, en faisant cette incision avec un long bistouri courbe, armé d'une bandelette jusqu'à un pouce de sa pointe. Il est essentiel de relever avec le doigt la luette pour commencer de porter l'instrument sur le pilier postérieur ; sans cette précaution, on ne couperait d'abord que le pilier antérieur, tandis qu'il est essentiel de commencer l'incision par le postérieur. C'est ainsi que je l'ai pratiqué plusieurs fois.

Lorsque j'opérai M. l'abbé de Rib..., au moment que l'incision fut faite, et que le peu de sang qui en sortit fut arrêté, je procédai à la ligature. Le second nœud étant fait, il était question d'ébranler le polype ; il partait à peu près du milieu de la narine gauche : ses adhérences principales, autant que j'avais pu en juger, étaient du côté de la trompe d'Eustache, tout le long du cornet inférieur et sur la voûte du palais.

Une fois qu'on a coupé le voile où pend la lnette, on peut embrasser le polype très près du bord tranchant formé par l'os du palais de ce côté. La position de la ligature est telle qu'en tirant les fils sans des précautions particulières, le bord de l'os dont il est question arrête le polype ; les efforts répétés agiraient contre l'os et pourraient le briser ; et s'il résistait, il pourrait arriver que le polype se déchirerait ; il faudrait tirer le polype directement en arrière et cela ne se peut pas.

Je remédiai à cet inconvénient par l'addition d'un arc-boutant de fer, fabriqué comme une fourchette à deux branches, percé de deux trous à ses extrémités, dans lesquels je passai un fil en plusieurs doubles, ce qui fermait la fourchette. Je me servis de cet instrument pour pousser fortement le polype vers le fond du gosier, dans le temps que je le tirai par la bouche par des secousses alternatives et répétées ; je sentis avancer le polype d'environ un demi-pouce. Dans le moment une hémorragie eut lieu, le sang sortait à la fois par la narine et par la bouche ; je m'arrêtai, et tout de suite je fis avaler au malade quantité de glace pilée ; il en tint dans la bouche et je lui injectai de l'eau glacée dans le nez ; il perdit environ une livre et demie de sang. Une syncope convulsive, qui dura quelques minutes, suivit l'hémorragie : le malade fut mis au lit ; j'attachai la ligature du polype au bonnet et l'opération fut renvoyée.

Il y eut dans la journée un dégorgement considérable de sérosités, la nuit fut calme, le pouls se ranima et le lendemain les forces du malade me permirent de revenir à la charge. Le polype était descendu d'un demi-pouce, la ligature l'avait entamé et déchiré. Je fis une seconde ligature, et j'eus la précaution de plier l'instrument pour placer le fil plus en avant, postérieurement sur le polype où j'avais reconnu, en y portant le doigt, un tubercule très dur, saillant sur le corps du polype, à la sortie des narines. Mon intention fut de l'engager dans la ligature, et pour cela il fallait plier l'instrument. Comme je prévis la difficulté que j'aurais à le retirer, j'attachai un fil au sommet de l'anneau, que je laissai pendre en dessous, avant que d'y assujettir l'anse par-dessus : je portai alors l'instrument plié sous le polype ; la première ligature me servit pour le tirer plus en bas, je la donnai à tenir à un aide intelligent dans le temps que je serrai le nœud de ma seconde ligature. Je retirai mon instrument avec aisance en faisant incliner l'anneau par le fil ajouté ; je fis un second nœud pour fixer le premier ; alors, armé des deux ligatures, et portant le doigt derrière le polype, je vis que, par la position de la seconde ligature, il ne pouvait plus m'échapper. Je ne me vis plus arrêté, pour achever l'extraction, que par la crainte d'une hémorragie pareille à celle de la veille ; le malade affaibli et d'ailleurs d'un tempérament délicat pouvait y succomber.

Quelque adresse et quelque talent qu'on ait montré dans une opération, il faut que l'événement soit heureux, sans quoi les réflexions et les regrets prennent la place de l'envie. Prompt à saisir tout ce qui peut être avantageux, je crus que si je pouvais passer un fil dans chaque narine et le retirer par la bouche, j'aurais gain de cause. En conséquence, d'après l'idée d'un chirurgien

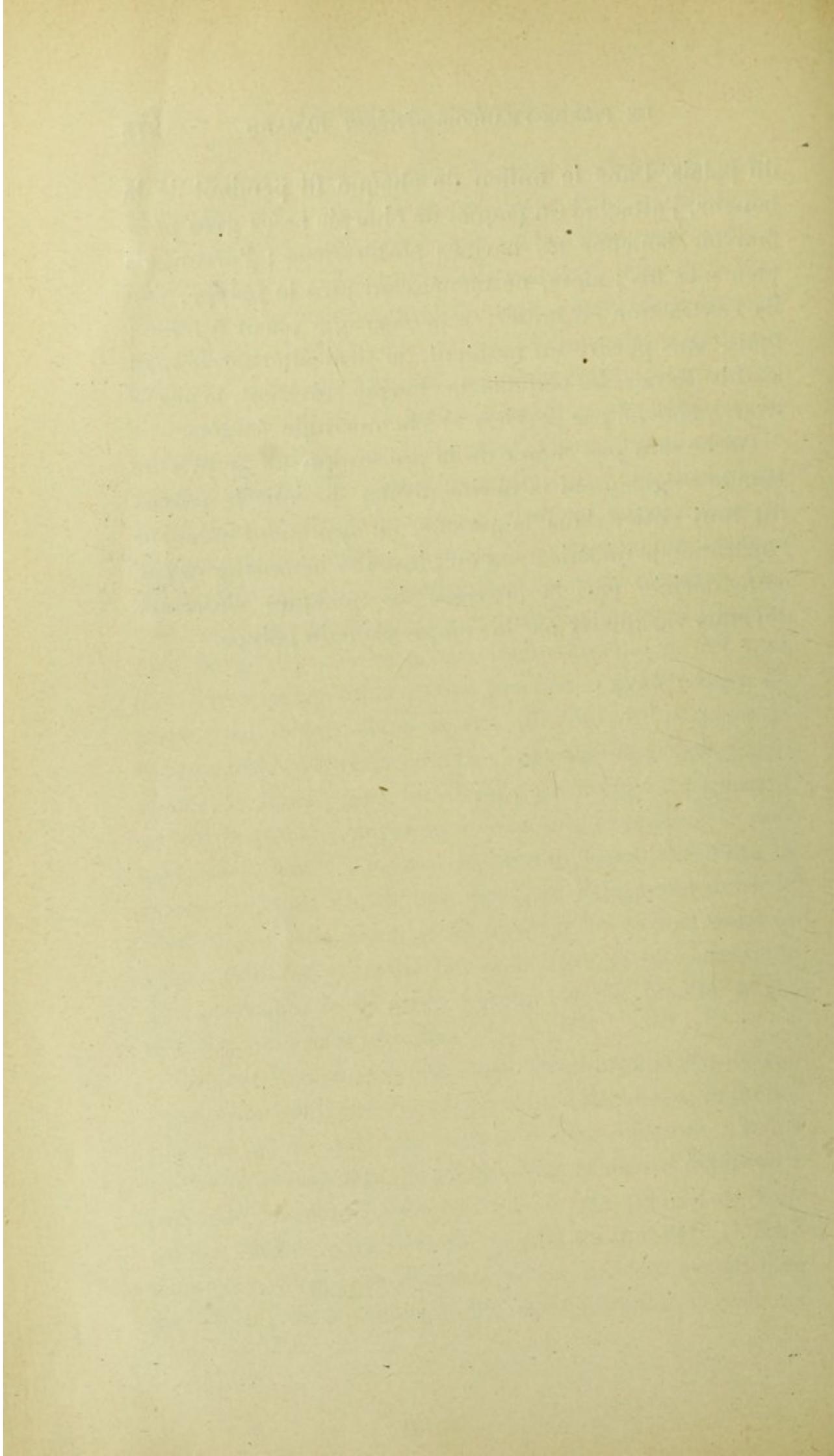
de Paris, dont je ne sais pas le nom, je fabriquai moi-même un instrument composé d'une lame d'acier (ressort de montre des plus étroits), d'environ neuf pouces de longueur; je l'engageai dans une feuille de laiton mince dont je fis une gaine de cinq pouces de longueur un peu courbée; je la soudai à l'étain dans toute sa longueur. Le ressort sortait des deux côtés; pour obvier à l'inconvénient de le sentir arrêté ou de déchirer la membrane pituitaire en portant l'instrument dans le nez, le ressort et la gaine présentant une des faces d'un carré aigu, je perçai le ressort, et ayant engagé dans le trou un petit rouleau d'étain, j'en formai un bouton olivaire un peu plus grand que le carré de la gaine. Par cette précaution simple, je vis que l'instrument pouvait être porté dans le nez sans inconvénient. Avant que d'en faire usage dans le cas présent, j'avais essayé de passer une sonde dans le nez du côté du polype; je m'étais aperçu que je pourrais, par une direction supérieure, le faire passer au-dessus du polype en glissant contre le vomer; parvenu à ce point, je poussai le ressort, et je vis à l'instant le bouton s'avancer dans la bouche. J'avais un fil tout prêt, je l'engageai dans le bouton par une anse, je fis rentrer le ressort dans sa gaine, le fil fut entraîné par le bouton, et en retirant le tout ensemble le fil resta pendant de la bouche et du nez. En voilà pour un côté.

Comme la narine droite était devenue plus étroite par la pression continue du polype contre la cloison, le même instrument ne put pas servir; mais, comme j'avais prévu l'inconvénient, je glissai dans la narine droite une aiguille de plomb très flexible de six pouces de longueur, enfilée d'un fil; elle se plia en touchant le fond du gosier, d'où je la retirai avec des pincettes conduites par l'index de la main gauche, dont je soutenais le voile

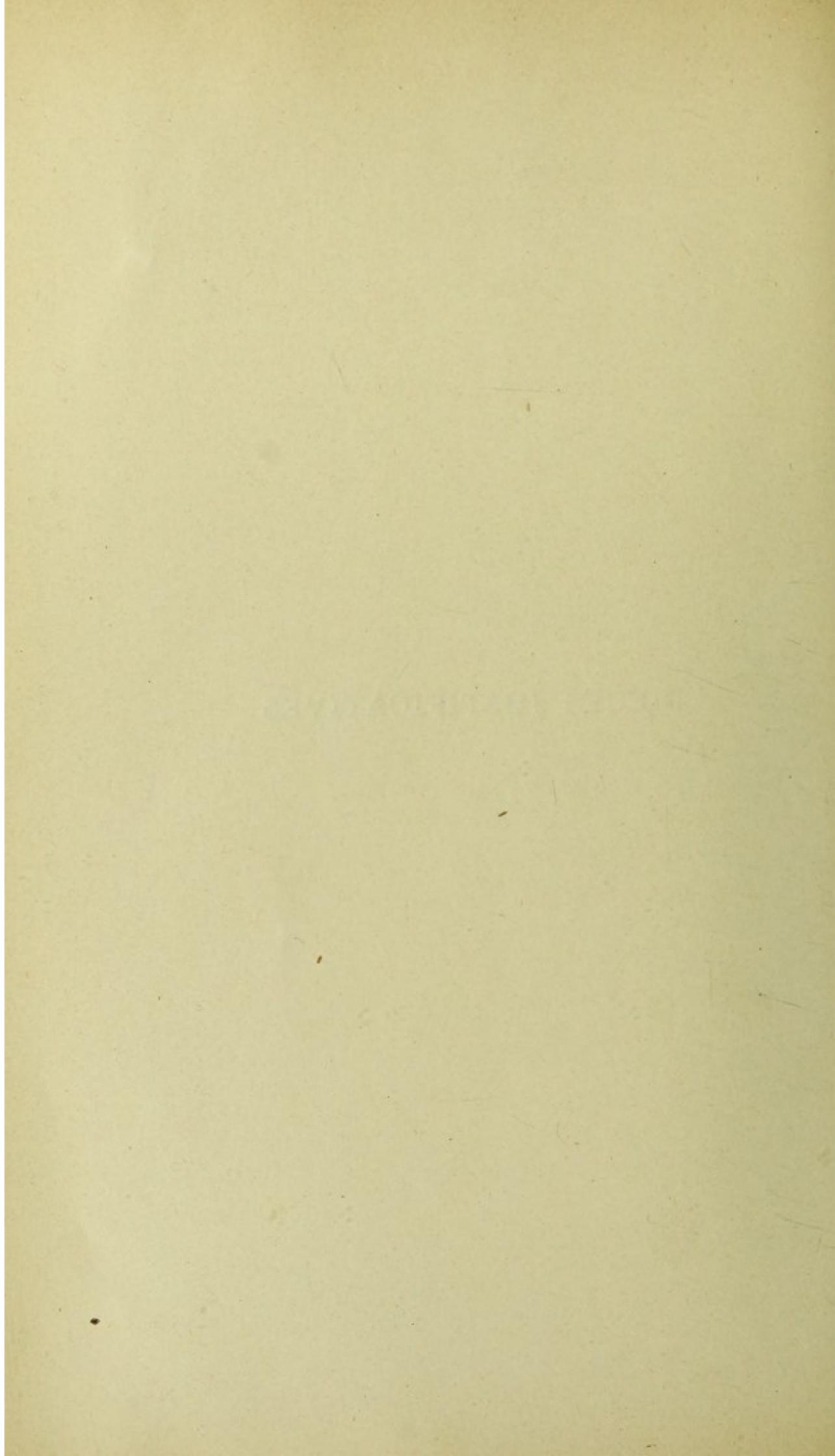
du palais. Dans le milieu de chaque fil pendant de la bouche, j'attachai un paquet de charpie assez gros pour pouvoir boucher les narines postérieures ; j'arrangeai bien mes fils ; alors, ne ménageant plus le polype, j'en fis l'extraction en entier. L'hémorragie parut à force ; mais, sans perdre un moment, je tirai alternativement les fils du nez, les paquets de charpie suivirent, le nez se trouva bouché par derrière et l'hémorragie s'arrêta.

On ne sera pas étonné de la précaution que je pris de boucher également la narine droite, quoique le polype fût tout entier dans la gauche, en apprenant qu'avant l'opération le malade avait eu plusieurs hémorragies par cette narine, par la crevasse de quelques vaisseaux devenus variqueux par la compression du polype.





PIÈCES JUSTIFICATIVES



## ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

**Dispense de publication  
de bans de mariage pour Pierre Pamar.**

(21 janvier 1700.)

Les an et jour susdits, et par devant qui dessus, estably personnellement M. Pierre Pamar, garçon, originaire d'Ochain, diocèse de Valenciennes, habitant de cette ville depuis environ trois ans, âgé, comme il a dit, d'environ trente-un ans, lequel a dit et exposé estre en volonté de se marier avec demoiselle Marie-Thérèse Fellon, fille, originaire et habitante de la présente ville, pour quoy a requis luy estre accordée la dispense des dénunciations, assurant, moyenant son serment presté sur les saints escripts, en mains de mon dict seigneur vicaire, qu'il est garçon libre à se pouvoir marier et qu'il n'a jamais esté marié et, pour preuve du conteneu en son exposition, a produit en témoins M. Nicolas Champigneau et Jean-Esprit Chaisne illec présents qu'a requis estre examinés pour luy estre ensuite pourveu. Signé : PAMAR.

Et l'a obtenu.

(Origine : Archiv. de Vaucluse. Série G. Fonds de l'archevêché d'Avignon, G. 43, fol. 43.)

## II

**Acte de mariage  
de Pierre Pamar et de Marie-Thérèse Fellon.**

(26 janvier 1700.)

Anno quo supra (1700), et die vigesima sexta, dominus Petrus Pamar, solutus et habitator civitatis Avenionensis, et domicella Maria-Theresia Fellon, soluta, originaria et habitatrix etiam civitatis Avenionensis, post unius banni publicationem in utriusque partium parrochia, superduobus aliis dispensati, matrimonio juncti sunt, per inmutuam corporum donationem, ut moris est, in facie Sanctae Matris Ecclesiae et servata ritus romani forma, nullumque innotuit canonicum impedimentum quominus celebraretur, uti contigit, presentibus domino Spiritu Robert et domino Nicolao Champignau, praesentibus quoque patre et matre dictae sponsae testibus prerequisites.

(Origine : Archives municipales d'Avignon. —  
GG. Actes paroissiaux. Paroisse S. Pierre.  
Mariages 1687-1724, fol<sup>o</sup> 65, v<sup>o</sup>.)

## III

**Décès de Pierre Pamar.**

(12 juillet 1729.)

Anno millesimo septingentesimo vigesimo nono, die vero duodecima julii, hora sexta vespertina, dominus Petrus Pamar, aetatis circiter sexaginta annorum, conjux domicellae Mariae Theresiae Felon, in domo sua, in communione Sanctae Matris Ecclesiae, animum Deo reddidit. Cujus corpus, die sequenti, sepultum est in ecclesia RR. PP. Carmelitarum antiquae observantiae. Confessario probato confessus die quinta ejusdem, sanctissimoque viatico refectus et sacri olei unctione roboratus etiam per me die quarta.

P. JACQUES, canonicus parrochus.

(Orig. : Archiv. municipales d'Avignon. GG.  
Actes paroissiaux. Paroisse S. Symphorien.  
Décès, 1693-1733, fol<sup>o</sup> 89, v<sup>o</sup>.)

## IV

**Naissance de Nicolas-Dominique Pamar.**

( 4 août 1702. )

Anno quo supra, die vero quarta Augusti, hora sexta matutina, natus est Nicolaus Dominicus, filius naturalis ac legitimus domini Petri Pamar et domicellae Mariae Theresiae Felon, conjugum, presentis civitatis, baptizatusque fuit eadem die. Patrinus fuit dominus Nicolaus Champignau et matrina domicella Magdalena Queyranes.

P. JACQUES, canonicus et parochus.

(Orig. : Archiv. municipales d'Avignon. GG. Actes paroissiaux. Paroisse S. Symphorien. Naissances, 1694-1733, fol<sup>o</sup> 70, r<sup>o</sup>.)

## V

**Décès de Nicolas-Dominique Pamard.**

( 30 août 1783. )

Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo tertio, die vero trigesima Augusti, obiit, munitus Ecclesiae sacramentis, dominus Nicolaus Dominicus Pamard, viduus, ab anno 1740, domicellae Ludovicae Margaritae d'Aymard et, eodem anno, conjunctus iterum cum domicella Maria Margarita d'Ymonier ; natus erat die 4<sup>a</sup> Augusti 1702. Sepultus est, die sequenti, in ecclesia Majorum Carmeli discipulorum.

LAMADELENE, curatus.

(Orig. : Archiv. municipales d'Avignon. GG. Actes paroissiaux. Paroisse S<sup>te</sup>-Madeleine. Décès, 1768-1790, p. 126.)

## VI

**Naissance de Pierre-François-Bénézet Pamard.**

( 27 avril 1728. )

Anno quo supra et die vigesima septima Aprilis, baptisatus fuit Petrus Franciscus Benedictus, natus heri, hora meridiana, filius naturalis et legitimus domini Dominici Nicolai Pamard et domicellae Mariae-Margaritae-Ludovicae Aymard, conjugum. Patrinus ejus fuit dominus Franciscus Aymard ; matrina vero domicella Joanna-Maria Fellon.

LAGET, canonicus et curatus.

(Orig. : Archiv. municipales d'Avignon. GG. Actes paroissiaux. Paroisse S<sup>te</sup>-Madeleine. Naissances, 1714-1730, fol<sup>o</sup> 372.)

## VII

**Décès de Pierre-François-Bénézet Pamard.**

( 2 janvier 1793. )

L'an 1793, an premier de la République française, et le 2 janvier, par devant nous, officier public, ont comparu le citoyen Jean-Baptiste Chauvet Meissonnier, négociant en soye, âgé de cinquante-sept ans, domicilié à Avignon, rue de Amphoux, section des Doctrinaires, beau-frère du décédé, lequel assisté des témoins soussignés, sçavoir : le citoyen Claude Jol, cafetier, âgé de trente-quatre ans, domicilié à Avignon, rue Porte-du-Rhône, section de l'Oratoire, voisin du décédé, et le citoyen Crétien Henry, aubergiste, âgé de quarante-huit ans, domicilié à Avignon, rue de la Porte-du-Rhône, section de l'Oratoire, voisin du décédé, nous a déclaré qu'aujourd'huy à midi, Pierre François Bénézet Pamard, chirurgien, veuf en dernières noces de Marguerite Immonier (1), était décédé, âgé d'environ soixante-trois ans, dans sa maison d'habitation, rue Porte-du-Rhône, section de l'Oratoire, ensuite de laquelle déclaration nous nous sommes transportés en la maison du décédé, où, après nous être assuré de son décès, nous avons dressé le présent acte que nous avons signé avec les témoins déclarants.

NOBINAUX, officier public ; MEISSONNIER, CRÉTIEN Henry.

(1) Cet acte contient une erreur grossière : Pamard se maria une seule fois avec une demoiselle Chauffard ; c'est son père Nicolas-Dominique qui avait épousé en seconde noce M<sup>lle</sup> Immonier ou d'Ymonier, en 1740.

II  
DIPLOMES  
ET  
PIÈCES UNIVERSITAIRES

---

I

**Brevet de Maître-Chirurgien de Pierre Pamar.**

(18 janvier 1700.)

UNIVERSIS ET SINGULIS DOMINIS JUSTICIARIIS, TAM ECCLESIASTICIS quam secularibus, ac aliis quibuscumque, quacumque auctoritatis suae potestate fungentibus, ubilibet constitutis, seu locum tenentibus ipsorum et eorum cuilibet insolidum ad quem seu quos praesentes nostrae litterae pervenerint, NOS GEORGIUS DOMINICUS DE LAURENS, eques, et dominus de OLIVA, MARCHIO DE BRANTES, praesentis civitatis Avenionensis pro sanctissimo Domino nostro Papa et Sancta Romana Ecclesia viguerius, salutem et honoris augmentum. Cum desiderio complacendi, notum facimus et in verbo veritatis attestamur quod nobis, pro parte PETRI PAMAR, oriundi urbis Valencianarum, per longa tempora in arte Barberiae et Chirurgiae indefesse audivisse et exercuisse, pluribusque magistris chirurgicis in eadem civitate Avenionensi ac aliis civitatibus causa addiscendi inservisse, indeque, juxta privilegia et indulta apostolica barberiorum et chirurgicorum praedictae civitatis Avenionis per sanctam Sedem apostolicam super hoc concessa, sub examine ipsius exponentis sufficientiae ac experientiae et idoneitatis super artibus praedictis fiendis examini magistrorum barberiorum et chirurgicorum juratorum in eadem arte electorum, nominatorum et deputatorum in dicta civitate Avenionensi, scilicet magistrorum CAROLI GIRAUX, NICOLAI CHAMPIGNAU, HONORATI JOSEPHI HURIN, JACOBI JOSEPHI VALERON dicti CAMBAUD, civium Avenionensium. Ad fines et effectus ipsum exponentem

admittendi, si sufficiens et idoneus reperiretur, se submisisse, experientiamque in talibus fieri solitam et consuetam fecisse, et quia, sicut eadem sua subjungebat petitio, cupit idem exponens in praesenti civitate et alibi, in dictis artibus chirurgiae et barberiae practicare et continuare, apothecamque, ut alii magistri, erigere, levare et tenere dum et quando sibi videbitur et placuerit; propterea humiliter fuimus requisiti, quatenus, ex nostro incumbenti officio, sibi licentiam erigendi, levandi et tenendi apothecam barberiae et artem chirurgiae exercendi in praesenti civitate et alibi, ad instar aliorum magistrorum, chirurgicorum et barberiorum jamdictae civitatis, sibi dare et concedere dignaremur. NOS Igitur informati de articulis, statutis, privilegiis, et libertatibus eisdem magistris in arte chirurgiae et barberiae supradictae civitatis Avenionensis concessis et per santissimum Dominum nostrum Papam ejusque officarios curiae temporalis Avenionensis confirmatis, aliisque ordinationibus praefatae curiae super praemissis factis et editis, NOLENTES eosdem articulos, privilegia et libertates, in quantum officium nostrum tangit, infringere, quin immo illos, illa et illas ac contenta in illis servare et manutenere, attenta etiam relatione nobis per praefatos magistros CAROLUM GIRAUX, CHAMPIGNAU, HURIN, VALERON, magistros juratos in dicta arte, super sufficienti dicti magistri PETRI PAMAR diligenter et rigore, supra nominatum PAMAR, in praedictis artibus chirurgiae et barberiae, in examine publico et privato et praesentia aliorum dictae artis magistrorum jam dictae civitatis tentando et disputando, dubia et argumenta exprimendo et disputando, interrogasse et pluries examinasse eundem PAMAR, reperisse doctum, sufficientem, habilem et idoneum ad apothecam barberiae tenendam et artem chirurgiae exercendam, et quod merito venit ad praemissa, admittendum et recipiendum. Idcirco, ex nostro incumbenti officio, dictum magistrum PETRUM PAMAR, tanquam sufficientem et idoneum, habilem et expertum, nobis per dictos magistros juratos, ut praemittitur, praesentatum, recipimus et admittimus. Vos omnes et singulos supra dictos et vestrum quemlibet, ex parte praefati sanctissimi Domini nostri Papae ac nostra, attente rogamus, subditis vero jam dictae Suae Sanctitatis, praecipimus, et mandamus, quatenus ipsum magistrum PETRUM PAMAR sic per nos, ut praemittitur, in magistrum ad practicandum et utendum dicta arte chirurgiae et barberiae in praesenti civitate Avenionensi et ejus districtu ac alibi admissum et receptum, ejusque familiam, dignemini suscipere commendatum, permittendo eundem practicare et artibus praedictis uti, frui et gaudere privilegiis, libertatibus, immunitatibus, praerogativis,

ac collationibus, franchesiis, consuetudinibus, et juribus consuetis, quibus caeteri chirurgici sic modo praemisso recepti et admissi utuntur, fruuntur, et gaudent, ac uti, frui, et potiri et gaudere poterunt, quomodolibet in futurum id fieri in quantum in vobis erit permittendo, et praefato sanctissimo Domino nostro Papae ac nobis curetis complacere. In quorum omnium fidem et testimonium praesentes nostras litteras concessionis, ut licentiae fieri et per graffarium infrascriptum subscribi sigillique nostri impressione muniri jussimus.

DATUM Avenione, hac die octavâ decima januarii, anno a natiuitate Domini millesimo septuagesimo, pontificatus sanctissimi D. N. Innocentii duodecimi,

BRANTES, viguier ;

CAROLUS GIRAUD, magister chirurgicus, decanus, juratus et aggregatus ;

NICOLAUS CHAMPIGNAU, magister juratus et examiner ;

HURIN, magister juratus ;

CAMBAUD, magister juratus examiner.

ANNO SUPRADICTO ET DIE octava decima, coram praedicto domino GEORGIO DE BRANTES, viguerio praefato, constitutus personaliter, dictus PETRUS PAMAR, magister chirurgicus, genibus flexis et scripturis sacrosanctis in ejusdem domini viguerii manibus corporaliter tactis, de bene et fideliter exercendo dictam artem chirurgiae, debitum in forma solita et consueta prestitit juramentum. De quibus actum Avenione, in domo solitae habitationis ejusdem domini viguerii, praesentibus ibidem NN. Carolo Baudet, Claudio Vinay, notario Avenionensi, testibus. In quorum fidem ego notarius et curiarum N. domini viguerii graffarius.

BRANTES, viguerius.

FENTO, notarius.



## II

**Diplôme de Bachelier en Médecine de Pierre Pamar.**

(21 mars 1704.)

UNIVERSIS HAS BACCALAUREATUS IN FACULTATE MEDICINAE LITTERAS inspecturis, Nos MICHAEL DE BENOIT, Jurum Doctor Aggregatus, sacrae rotae inclytæ civitatis Avenionensis Auditor, illiusque almae Universitatis generalis et antiquissimi studii Primicerius, Rector, Judex, et privilegiorum Conservator, SALUTEM in eo qui est omnium vera salus. Laudabilem majorum nostrorum consuetudinem sectantes, dignum fore duximus, ut quos morum vitæque probitas cohonestat ac litterarum scientia commendat honoribus afficiantur, ac dignitatum culmine exornerentur, ut dum viri probi meritorum præmia consequuntur, caeteri ad virtutis studia animum applicent, et pervenire nitantur, ingenuisque artibus hominum generi frugiferis vehementius operam navent, et quod omnium longe est optatissimum avidius se ad id magis sedulo et lubenti animo honoribus affecti collocent ; hisce rationibus suasi, vobis omnibus harum serie, notum et manifestum fieri volumus dominum PETRUM PAMAR valentianensem diocesis Cameraii (1), morum probitate, eruditione varia, vitæque honestate ornatum in facultate medicinae maximo cum honore operam dedisse, et in dicta facultate doctrinae et eruditionis suae speciem præbuisse, in examine coram nobili et illustri domino JOANNE BAPTISTA GASTALDY, doctore medico aggregato, dictæque facultatis medicinae Regente ordinario, per quem et de ejusdem Domini PETRI PAMAR Magistri Chirurgi supradicti scientia, sufficientia, et idoneitate experimentum haberemur, eundem in eadem facultate medica examinari mandavimus, quo idoneo et sufficienti reperto, ut merito gradum Baccalaureatus in facultate medicinae adipisci mereatur assertione nostra, judicatum, præstito in similibus juramento, factaque professione fidei catholicae juxta sacri concilii Tridentini determinationem, sub prædicto nobili et illustri domino JOANNI BAPTISTAE GASTALDY, Regente præfato, in Baccalaureum facultatis Medicinae juxta ejusdem facultatis privilegia promovimus et admisimus, promotumque et admissum pronuntiamus et declaramus, ea tamen interposita lege et conditione ut in arduis et dubiis morbis Doctorem Medicum exper-

(1) Magistrum Chirurgum præsentis civitatis. — *Approbamus additionem et sigillentur.*

tissimum adducat in consilium et subsidium convocet, dantes eidem domino PETRO PAMAR facultatem hic et ubique terrarum quoscumque actus exercendi, qui per similes facultatis Medicinæ Baccalaureos exercentur et exerceri soliti sunt, cum omnibus privilegiis, indultis, præeminentis, prærogativis, exemptionibus, honoribus, favoribus, et libertatibus præfatae universitati, et suppositis ejusdem concessis tam per Summos Pontifices quam Christianissimos Reges Francorum, nominatim LUDOVICUM XIII, feliciter regnantem et alios potentissimos reges et principes, et ut ipsis uti, frui, et gaudere valeat, nostra autoritate damus et concedimus per præsentem, in quorum fidem has literas per Dominum BERNARDUM BERNARD notarium publicum, dictæque Universitatis secretarium generalem subsignatum, confici, signari, et expediri mandavimus, sigillique ejusdem Universitatis appensione communiri, ac illas manu nostra subscripsimus.

Datum et actum Avenione in aedibus notrae solitæ residentia, hac die vigesima prima martii, anno a nativitate Domini millesimo septingentesimo quarto, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini CLEMENTIS, divina Providentia papae, undecimi anno quarto.

DE BENOIT, judex, rector et privilegiorum conservator ;

JOANNIS BAPTISTA GASTALDY, doctor medicinae aggregatus, professor primarius, regens ordinarius.

BERNARD, secretarius.

III

**Examen**

**de Maître-ès-art de Nicolas-Dominique Pamard.**

( 4 décembre 1724. )

1° INSCRIPTION POUR L'EXAMEN

Die quarta mensis decembris anni 1724, coram perillustrissimum dominum Primarium comparuerunt domini..... DOMINICUS NICOLAUS PAMARD, Avenionensis....., studiosi Facultate Medicinæ præsentis Universitatis, qui petendo diem, locum et horam ad subeundum examen publicum et solemne super philosophia ad obtinendum gradum Magistri in artibus

liberalibus, si capaces et idonei reperiantur, pro probatione sui studii per debitum tempus in dicta philosophia, produxerunt quilibet eorum respective attestaciones sequentes quas petierunt registrari et registrata sibi restitui.

2<sup>o</sup> CERTIFICAT D'ÉTUDES

Ego infra scriptus Praefectus generalis studiorum in Collegio Avenionensi Societatis Jesu, testor dominum DOMINICUM NICOLAUM PAMAR biennium in philosophia audivisse, non minus candore mirum quam studii assiduitate conspicuum ; in cujus rei fidem has ei litteras manu mea suscriptas, et sigillo Collegii munitas dedi.

Avenione, die 20 mensis novembris, anno 1724.

BARTOLOMEUS MORPOUX.

Registrentur.

LAVERNE, Primicerius Universitatis Avenionensis.

3<sup>o</sup> PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN

Die quarta mensis decembris anni 1724, cum domini..... DOMINICUS NICOLAUS PAMARD, Avenionensis....., tale doctrinae suae in studio philosophiae, praesente illustrissimo domino JOANNE BAPTISTA GASTALDY, Facultatis Medicinae doctore aggregato, professore primario et regente ordinario, sub examine R. P. CAROLI DE SARPILLON ordinis praedicatorum et sacrae Facultatis Theologiae doctoris aggregati, et in cathedra Sancti Thomae in praesenti Universitate fundata perpetuae philosophiae professoris, coram perillustrissimum dominum primicerium specimen praebuerint, ut idonei et sufficientissimi fuerint reperti, qui ad gradum Magistri in artibus liberalibus admitterentur, facta prius professione fidei catholicae juxta sacri Concilii Tridentini determinationem, praestitisque juramentis solitis, scilicet dictus dominus PAMARD, dictus dominus..... presertim fuerunt per illustrissimum dominum Primicerium promoti ad dictum gradum Magistri in artibus liberalibus cum facultatibus hic et ubique terrarum et privilegiis concessis tam per summos Pontifices, quam christianissimos Reges Francorum et alios.

Datum et actum Avenione in aula Universitatis.

(Archives départementales de Vaucluse : *Liber actorum et graduatorum* de 1724 à 1731. (D. 143, folio 39, verso.)

## 4° DIPLOME DE MAITRE-ÈS-ARTS DE NICOLAS-DOMINIQUE PAMARD

UNIVERSIS HAS MAGISTERII IN ARTIBUS LIBERALIBUS LITTERAS INSPECTURIS, NOS JOACHINUS DE LAVERNE LEVIUS, juris utriusque Doctor aggregatus, juris gallici antecessor, perpetuus generalis almaeque Universitatis et antiquissimi studii inclitae civitatis Avenionensis iterum Primicerius, Rector, Judex, et privilegiorum Conservator, SALUTEM in eo qui est omnium vera salus. Notum fieri volumus dominum DOMINICUM NICOLAUM PAMARD, Avenionensem, vitae morumque probitate ornatum, tale doctrinae suae in studio philosophiae, praesente illustri domino JOANNE BAPTISTA GASTALDY, Facultatis Medicinae Doctore aggregato, Professore primario et Regente ordinario, sub examine Reverendissimi patris CAROLI DE SARPILLON, ordinis praedicatorum, sacrae Facultatis Theologiae Doctoris aggregati, et in cathedra Sancti Thomae in praesenti Universitate fundata perpetui philosophiae professoris, coram nobis Primicerio specimen proebuisse ut idoneus et sufficientissimus fuerit repertus qui ad gradum Magisterii in artibus liberalibus admitteretur : quapropter facta prius professione fidei catholicae juxta sacri Concilii Tridentini determinationem, praestitisque juramentis in similibus praestari solitis, dictum dominum DOMINICUM NICOLAUM PAMARD ad gradum Magisterii in artibus liberalibus promovimus et admisimus, promotum et admissum pronuntiamus et declaramus cum omnibus privilegiis praefatae Universitati et suppositis ejusdem concessis tam per summos Pontifices quam christianissimos Francorum Reges, et alios potentissimos Reges et Principes, et ut ipsis uti, frui et gaudere valeat, hic et ubique terrarum, nostra auctoritate damus et concedimus. IN QUORUM FIDEM has litteras per Dominum Petrum Josephum Bernard, dictae Universitatis secretarium generalem, confici, signari et expediri mandavimus, sigillique nostri appensione communiri, ac illas manu nostra subscripsimus.

Datum et actum Avenione, aula Universitatis, hac die quinta Decembris, anno a nativitate Domini millesimo septingentesimo vigesimo quarto, Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris, et Domini BENEDICTI divina Providentia Papae decimi tertii, anno primo.

Sigillentur.

LAVERNE, Primicerius ;

CAROLUS DE SARPILLON, ord. praed., sacrae  
Theol. Doct. et philosophiae professor publicus ;

GASTALDY, medicinae professor primarius.

BERNARD, secretarius.

## IV

**Brevet de Maître-Chirurgien  
de Nicolas - Dominique Pamard.**

( 6 décembre 1723. )

UNIVERSIS ET SINGULIS DOMINIS JUSTICIARIIS TAM ECCLESIASTICIS QUAM SECULARIBUS AC ALIIS QUIBUSCUMQUE quacumque auctoritate seu potestate fungentibus seu functuris, ubilibet constitutis, seu loca tenentibus ipsorum, et eorum cuilibet in solidum, ad quem seu quos praesentes nostrae litterae pervenerint, nos CAROLUS JOSEPHUS DE MONTAL DE FERRIER, eques, viguerius praesentis civitatis Avenionensis pro Sancto Domino Nostro Papa et sancta romana Ecclesia, Salutem et honoris argumentum cum desiderio complacendi, notum facimus et in verbo veritatis attestamus, quod nobis pro parte NICOLAÏ DOMINICI PAMARD, Avenionensis, filii magistri PETRI PAMARD, magistri chirurgi ejusdem civitatis, per longa tempora in arte Barberiae et Chirurgiae indefesse audivisse et exercuisse, pluribusque magistris chirurgis in pluribus civitatibus causa adiscendi inservisse, indeque juxta privilegia et indulta apostolica Barberiorum et Chirurgorum praedictae civitatis Avenionensis per sanctam sedem apostolicam super hoc concessa, super examine ipsius exponentis sufficientiae vel insufficientiae ac experientiae et idoneitatis super artibus praedictis fiendis, examini magistrorum Barberiorum et Chirurgorum juratorum in eadem arte electorum, nominatorum et deputatorum in dicta civitate Avenionensi, scilicet magistrorum JACOBI JOSEPHI VALERON dicti CAMBAUD, FRIMONDI ALLEMAND, PETRI PAMARD, LUDOVICI FRANCISCI MANNE, civium Avenionensium, ad fines et effectus ipsum exponentem admittendi, si sufficiens et idoneus reperitur, se submisisse, experientiamque in talibus fieri solitam et consuetam fecisse; et quia sicut eadem sua subjungebat petitio, cupiat idem exponens in praesenti civitate et alibi in dictis artibus Chirurgiae et Barberiae practicare et continuare, apothecam, ut alii magistri, erigere, levare et tenere, dum et quando sibi videbitur et placuerit, propterea humiliter fuimus requisiti quatenus ex nostro incumbenti officio, sibi licentiam erigendi, levandi, et tenendi apothecam Barberiae et artem Chirurgiae exercendi in praesenti civitate et alibi, ad instar aliorum magis-

trorum Chirurgorum et Barberiorum jam dictae civitatis sibi dare et concedere dignemur. NOS igitur, informati de articulis, statutis, privilegiis et libertatibus eisdem magistris in arte Chirurgiae et Barberiae supradictae civitatis Avenionensis concessis et per sanctissimum dominum nostrum Papam ejusque officarios curiae temporalis Avenionensis confirmatis, aliisque ordinationibus praefatae curiae super praemissis factis et editis, NOLETES eosdem articulos, privilegia et libertates, in quantum officium nostrum tangit, infringere, quin immo illos, illa et illas ac contenta in illis servare et manutenere, attenta etiam relatione nobis per praefatos magistros VALLERON, ALLEMAND, PAMARD, MANNE, magistros juratos in dicta arte, super sufficientia dicti magistri NICOLAI DOMINICI PAMARD diligenter et rigore in praedictis artibus Chirurgiae et Barberiae in examine publico et privato, et in praesentia aliorum dictae artis magistrorum jam dictae civitatis tentando et disputando, dubia et argumenta exprimendo, interrogasse et pluries examinasse, et in ipso examine eundem reperisse doctum, sufficientem, habilem et idoneum ad apothecam Barberiae tenendam et artem chirurgiae exercendam, et quod merito venit ad praemissa admittendum et recipiendum; IDCIRCO ex nostro incumbenti officio dictum magistrum PAMARD, filium, tanquam sufficientem et idoneum, habilem et expertum, nobis per dictos magistros juratos, ut praemittitur, presentatum recipimus et admittimus; VOS omnes et singulos supradictos et vestrum quemlibet ex parte praefati SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI PAPAE ac nostra attente rogamus, subditis vero jamdictae Sae Sanctitatis praecipimus et mandamus quatenus ipsum magistrum PAMARD filium, sic per nos ut praemittitur in magistrum ad practicandum et utendum dicta arte Chirurgiae et Barberiae in praesenti civitate Avenionensi et ejus districtu admissum et receptum, ejusque familiam dignemini suscipere comendatam, permittendo eundem praticare et artibus praedictis uti, frui et gaudere privilegiis, libertatibus, immunitatibus, prerogativis ac collationibus, franchisesis, consuetudinibus et juribus consuetis quibus caeteri chirurgi, sic modo praemisso recepti et admissi, utuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui, gaudere et potiri poterunt quomodolibet in futurum id fieri in quantum in vobis erit permittendo, et praefato SANCTO DOMINO NOSTRO PAPA ac nobis curetis complacere. IN QUORUM OMNIUM FIDEM ET TESTIMONIUM praesentes nostras litteras concessionis et licentiae fieri, et per graffarium infra scriptum subscribi, sigillique nostri impressione muniri jussimus.

DATUM Avenione die sexta mensis decembris, anno a nativi-

tate Domini millesimo septingentesimo vigesimo tertio, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Domini INNOCENTII divina Providentia Papae XIII, anno tertio.

CAMBAUD, juratus et examinador.

ALLEMAND, juratus et examinador.

MANNE, juratus et examinador.

PAMAR, juratus et examinador.

MONTAL, viguier.

ANNO et die supradicto, coram praedicto domino de MONTAL, viguero praefato, constitutus personaliter, dominus NICOLAUS DOMINICUS PAMARD, magister chirurgus, genibus flexis et scripturis sacrosanctis in ejusdem domini viguerii manibus corporaliter tactis, de bene et fideliter exercendo dictam artem chirurgi, debitum in forma solita et consueta praestitit juramentum, de quibus actum Avenione in domo solitae habitationis ejusdem dicti domini viguerii, praesentibus ibidem dominis Petrus Bonnet et Xaverius Gasqui, Avenionensibus, testibus. In quorum fidem ego notarius et curiarum dicti domini viguerii graffarius

MONTAL, viguier.

V

**Brevet de Maître-Chirurgien  
de Pierre-François-Bénézet Pamard.**

(13 février 1744.)

UNIVERSIS ET SINGULIS DOMINIS JUSTICIARIIS TAM ECCLESIASTICIS QUAM SECULARIBUS AC ALIIS quibuscumque quacumque auctoritate seu potestate fungentibus, seu futuris, ubilibet constitutis, seu loca tenentibus ipsorum, et eorum cuilibet in solidum, ad quem seu quos praesentes nostrae litterae pervenerint, nos IGNATIUS FRANCISCUS DE GUILLEN DOMINUS PUTEI LAVALLIS eques, viguerius praesentis civitatis Avenionensis pro S. D. N. Papa et Sancta Romana Ecclesia, salutem et honoris argumentum cum desiderio complacendi notum facimus et in verbo veritatis attestamus, quod nobis pro parte PETRI FRANCISCI BENEDICTI PAMARD Avenionensis, filii

magistri NICOLAI DOMINICI PAMARD, magistri ad artes et magistri chirurgi ejusdem civitatis, per longa tempora in arte Barberiae et Chirurgiae indefesse audivisse et exercuisse, pluribusque magistris chirurgis in pluribus civitatibus causa adiscendi inserviisse, indeque juxta privilegia et indulta apostolica Barberiorum et Chirurgorum praedictae civitatis Avenionensis per Sanctam Sedem Apostolicam super hoc concessa, super examine ipsius exponentis sufficientiae ac experientiae et idoneitatis super artibus praedictis fiendis, examini magistrorum barberiorum et chirurgorum magistrorum juratorum in eadem arte electorum, nominatorum et deputatorum in dicta civitate Avenionensi, scilicet magistrorum PETRI BRUNET, LUDOVICI FRANCISCI MANNE, NICOLAI VALERON dicti CAMBAUD, FRANCISCI VALERON dicti CAMBAUD, civium Avenionis, ad fines et effectus ipsum exponentem admittendi, si sufficiens et idoneus reperiretur, se submisisse, experitiamque in talibus fieri solitam et consuetam fecisse; et quia sicut eadem sua subjungebat petitio, cupiat idem exponens in praesenti civitate et alibi in dictis artibus Chirurgiae et Barberiae praticare et continuare, apothecam ut alii magistri erigere, levare et tenere dum et quando sibi videbitur et placuerit, propterea humiliter fuimus requisiti quatenus ex nostro incumbenti officio sibi licentiam erigendi, levandi et tenendi apothecam barberiae et artem chirurgiae exercendi in praesenti civitate et alibi, ad juxta aliorum magistrorum chirurgorum et barberiorum jam dictae civitatis, sibi dare et concedere dignaremur.

NOS igitur informati de articulis, statutis, privilegiis, et libertatibus eisdem magistris et in arte chirurgiae et barberiae supra dictae civitatis Avenionensis concessis, et per Sanctissimum D. N. Papam ejusque officarios curiae temporalis Avenionis confirmatis, aliisque ordinationibus praefatae curiae super praemissis factis et editis, VOLENTES eosdem articulos, privilegia, et libertates, in quantum officium nostrum tangit, infringere, quinimo illos, illa et illas ac contenta in illis servare et manutenere, attenta etiam relatione nobis per praefatos magistros BRUNET, MANNE, CAMBAUD et CAMBAUD, magistros juratos in dicta arte, super sufficientia dicti magistri PETRI FRANCISCI BENEDICTI PAMARD diligenter et rigorose in praedictis artibus chirurgiae et barberiae in examine publico et privato et praesentia aliorum dictae artis magistrorum jam dictae civitatis, tentando et disputando, dubia et argumenta exprimendo, interrogasse et pluries examinasse, et in ipso examine eundem reperisse doctum, sufficientem, habilem et idoneum ad apothecam barberiae tenendam et artem chirurgiae exercendam, et quod merito venit ad praemissa admittendum et recipiendum.

IDCIRCO, ex nostro incumbenti officio, dictum magistrum PAMARD FILIUM, tanquam sufficientem et idoneum, habilem et expertum, nobis per dictos magistros juratos, ut praemittitur, praesentatum recipimus et admittimus ; VOS OMNES et singulos supradictos et vestrum quemlibet ex parte praefati Sanctissimi D. N. Papae ac nostra attente rogamus, subditis vero jam dictae suae Sanctitatis praecipimus et mandamus quatenus ipsum magistrum PAMARD filium, sic per nos ut praemittitur in magistrum ad practicandum et utendum dicta arte chirurgiae et barberiae, in praesenti civitate Avenionensi et ejus districtu, admissum et receptum, ejusque familiam dignemini suscipere commendatam, permittendo eundem praticare et in artibus praedictis uti, frui et gaudere privilegiis, libertatibus, immunitatibus, praerogativis ac collationibus, franchisesiis, consuetudinibus et juribus consuetis quibus caeteri chirurgi sic modo praemisso recepti et admissi utuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui, gaudere et potiri poterunt, quomodolibet in futurum id fieri in quantum in vobis erit permittendo et praefato S. D. N. Papae et nobis curetis complacere.

IN QUORUM OMNIUM FIDEM ET TESTIMONIUM praesentes nostras litteras concessionis et licentiae fieri et per graffarium infrascriptum subscribi sigillique nostri impressione muniri jussimus.

DATUM Avenione, die decima tertia mensis februarii, anno a nativitate Domini millesimo septingentesimo quadragesimo quarto, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri Domini BENEDICTI divina Providentia Papae XIV, anno quarto.

PETRUS BRUNEL, chirurgus et juratus et  
examinator primus.

LUDOVICUS FRANCISCUS MANNE, juratus  
et examinator.

CAMBAUD, juratus et examinator.

F. CAMBAUD, juratus et examinator.

GUILLEN, viguerius.

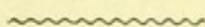
De mandato domini viguerii :

GAUDIBERT, notarius graffarius.

Anno millesimo septingentesimo quadragesimo quarto, die vero quinta mensis junii, D. D. Petrus Franciscus Benedictus PAMARD ad Magistri gradum in arte chirurgiae et barberiae

admissus, ut constat per retro scriptas (1) litteras patentes, de bene et fideliter exercendo debitum in forma solita et consueta in manibus illustrissimi domini Avenionis viguerii, sacrosanctis scripturis manualiter tactis, praestitit juramentum, prout requiritur a statutis ejusdem artis ; in quorum fidem

GAUDIBERT, notarius graffarius.



VI

**Examen de Maître ès arts  
de Pierre-François-Bénézet Pamard.**

( 8 août 1759. )

1<sup>o</sup> INSCRIPTION POUR L'EXAMEN

Dicta die octava mensis Augusti, anno 1759, coram domino perillustrissimo domino primicerio, comparuit dominus Petrus Franciscus Benedictus PAMARD, Avenionensis, qui petendo horam ad subeundum examen super philosophia et obtinendum gradum Magisterii in artibus liberalibus, exposuit studuisse per biennium philosophiae in collegio Societatis Jesu, pro cujus studii probatione produxit attestationem subscriptam, quam petiit registrari in praesente libro, et registratam sibi restitui.

Perillustrissimus dominus primicerius, audito dicto domino PAMARD, et visa dicta attestatione pro probatione illius studii per biennium philosophiae in collegio Avenionensi Societatis Jesu, mandavit illam registrari in praesenti libro et registratam eidem restitui, ipsique assignari horam secundam postmeridianam praesentis diei ad subeundum dictum examen super philosophia et obtinendum dictum gradum Magisterii in artibus liberalibus ut capax et idoneus reperiatur ; ad has fines deputavit illustrem dominum Calvet, artium liberalium magistrum et primum, medicinae professorem, pro examine ejusdem domini PAMARD.

(1) Cette formule est écrite sur le dos du diplôme.

## 2° ATTESTATIO STUDII PER BIENNIUM PHILOSOPHIAE PBO DOMINO PAMARD

Ego infrascriptus philosophiae professor collegii Avenionensis Societatis Jesu, testor Petrum Franciscum Benedictum PAMARD, Avenionensem, per biennium integrum philosophiae et studiis incubuisse.

Datum Avenione, die 19 augusti, anno 1745.

CLEMENT Societatis Jesu, sic signatus  
in dicta attestazione.

## 3° PROCÈS-VERBAL DE L'EXAMEN

Dicta die octava augusti anno 1759, cum dominus Petrus Franciscus Benedictus PAMARD, Avenionensis, vitae, etc., tale doctrinae suae in studio philosophiae sub examine illustri domini Spiritus Claudii Francisci Calvet magistri, in artibus liberalibus facultatis medicinae decoris aggregati, professoris primarii et regentis ordinarii coram perillustri domino primicerio specimen praeberit, ut idoneus qui, etc..., facta prius professione sanctae fidei, etc..., juxta etc..., et praestita submissione constitutionibus summi ordinis, praestitisque juramentis in simili praestari solitis, fuit per dictum perillustrem dominum primicerium promotus ad gradum Magisterii in artibus liberalibus et in omnibus privilegiis concessis, tam etc..., quam etc..., et alios, etc.

Datum et actum Avenione in aula solita.

(Archives départementales de Vaucluse : *Liber actorum et graduatorum*, de 1757 à 1765. D. 148, folio 190.)

## 4° DILPLÔME DE MAÎTRE ÈS ARTS DE PIERRE-FRANÇOIS-BÉNÉZET PAMARD

UNIVERSIS HAS MAGISTERII IN ARTIBUS LIBERALIBUS LITTERAS INSPECTURIS, THOMAS TEYSSIER, juris utriusque doctor aggregatus, almaeque Universitatis generalis et antiquissimi studii inclytae civitatis Avenionensis Primicerius, Rector, Judex, et Privilegiorum Conservator, SALUTEM in eo qui est omnium vera salus. Notum fieri volumus dominum PETRUM FRANCISCUM BENEDICTUM PAMARD, Avenionensem, vitae morumque probitate ornatum, tale doctrinae suae in studio Philosophiae sub examine illustris domini SPIRITUS CLAUDII FRANCISCI CALVET, magistri in Artibus Liberalibus, Facultatis Medicinae Doctoris Aggregati, Professoris primarii et Regentis ordinarii, coram nobis Primicerio specimen praeberit, ut idoneus et sufficientissimus fuerit repertus qui ad gradum Magis-

terii in Artibus Liberalibus admitteretur. Quapropter, facta prius professione sanctae fidei Catholicae, Apostolicae et Romanae, juxta Bullam felicitis recordationis Pii Papae IV, super professione fidei editam, et praestita submissione constitutionibus summorum Pontificum Innocentii X, Alexandri VII et Clementis IX, circa quinque propositiones Cornelii Jansenii damnatas, praestitisque juramentis in similibus praestari solitis, dictum dominum **PETRUM FRANCISCUM BENEDICTUM PAMARD**, ad dictum gradum Magisterii in Artibus Liberalibus promovimus et admisimus, promotumque et admissum pronunciamus et declaramus cum omnibus privilegiis praefatae Universitati et suppositis ejusdem concessis tam per summos Pontifices quam christianissimos Francorum Reges, et alios potentissimos reges et principes, et ut ipsis uti, frui et gaudere valeat, hic et ubique terrarum, nostra auctoritate damus et concedimus. **IN QUORUM FIDEM**, has litteras, per dominum Petrum Josephum Bernard, secretarium generalem Universitatis, confici, signari et expediri mandavimus, sigillique nostri appensione communiri ac illas manu nostra subscripsimus.

**DATUM ET ACTUM** Avenione, aula solita, hac die octava mensis augusti, anno a nativitate Domini millesimo septingentesimo quinquagesimo nono, Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et domini nostri Domini Clementis, divina Providentia Papae decimi tertii, anno secundo.

Sigillentur.

**TEYSSIER**, primicerius.

**CALVET**, primarius medicinae professor.

**BERNARD**, secretarius.



## VII

**Attestatio inscriptionum in Facultate Medicinae  
pro domino Pamard.**

( 24 décembre 1777. )

Nos Spiritus Claudius Franciscus CALVET, doctor medicus aggregatus in Universitate Avenionensi, et in eadem Universitate professor, Primarius ac Regens ordinarius, Regiae inscriptionum ac humaniorum litterarum Academiae Parisiensis necnon Academiae scientiarum, litterarum et artium Lugdunensis, atque Academiae Etruscae Volaterianensis socius, testamur omnibus quibus opus erit dominum Petrum Franciscum Benedictum PAMARD, Avenionensem, undecies propria manu inscriptum fuisse in albo studiosorum ejusdem Universitatis, videlicet per trimestria januarii, aprilis, et julii anni millesimi septingentesimi sexagesimi octavi, januarii, aprilis, julii et octobris praesentis anni ; in quorum fidem has ei praesentes manu nostra subscriptas dedimus.

Avenione, hac die decima quarta mensis decembris, anno millesimo septingentesimo septuagesimo.

CALVET, primarius medicinae professor.

(Archives départementales de Vaucluse : *Liber actorum et graduatorum*, de 1767 à 1773, D. 449, folio 136.)



## VIII

**Diplôme de Docteur en Médecine  
de Pierre-François-Bénézet Pamard.**

( 6 juin 1783. )

FIACRIUS FRANCISCUS DE GRAVE, Dei gratia, et Sanctae Sedis Apostolicae auctoritate, Valentinensis Episcopus et Comes, Soyonensium Princeps, almae Universitatis Valentinae Cancellarius, omnibus hoc diploma lecturis, salutem in Christo Jesu. Sapienter a majoribus nostris comparatum est, ut studiosissimis adolescentibus, qui bonam operam Philosophiae et Medicinae studio complures annos navassent, honores haberentur, et praemia quaedam iis publice in omnium Medicorum conventu decernerentur. Nam ut praeclare ab antiquis dictum est, honos alit artes, praemiumque virtutis honos esse debet. Neque vero minore sapientia cautum ab iis fuit, ut illi honores iis solis tribuerentur, qui eruditionem et doctrinam suam bonis et idoneis iudicibus probassent. Qua de causa, certamina quaedam litteraria in Collegio Doctorum Medicorum sunt instituta, et disputationes adhiberi solitae, ut qui studiorum suorum fiducia freti praemia illa petere auderent, et qui de sententia cognitorum digni iudicati essent, quibus honos haberetur, hi merita dignitate ornati ab his dimitterentur. Ob hasce res cum Dominus Petrus Franciscus Benedictus PAMARD, Avenionensis, in artibus Magister, bonam operam Philosophiae et Medicinae studio dederit, in Medicorum Doctorum Collegio Regio productus, ad praesentationem clarissimi viri Caroli Francisci Ruel, doctoris aggregati in Facultate Medica, doctrinam suam universo illi ordini, habitis acerrimis adversus se disputationibus, probarit, summoque omnium illorum consensu dignus habitus sit, qui Doctoratus Gradum in Philosophia et Medicina in publico conventu caperet, Nos eum pro Apostolica, Regia et Delphinali auctoritate Nobis attributa Philosophiae et Medicinae Doctorem DE RIGORE EXAMINIS decrevimus, creavimus, pronuntiamus ; potestatemque eidem fecimus, ejusque dignitatis insignia jam nunc in ipso vestigio de manu supradicti Patroni et Assertoris sui accipere, ut posthac ubique terrarum ei liceat Medicinam exercere, de ea uti et frui. Quod nostrum Decretum ad perpetuam

rei memoriam in acta ejusdem Academiae referri jussimus per Magistrum FRANCISCUM MESSANGERE, Notarium et Secretarium ejusdem Universitatis, eique mandavimus, ut praefati Decreti copiam et exemplum supradicto Domino Petro Francisco Benedicto PAMARD, quoties postulabit, praebeat. Quod etiam testationis causa majore Academiae sigillo obsignandum et confirmandum curavimus.

Datum et actum Valentiae in Delphinatu, die sexta mensis junii, anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo tertio. Testes adfuerunt viri clarissimi R. P. BASILIUS CLERC et MATTHAEUS-APOLL. BERGERON, Doctores Aggregati in Sacra Facultate Theologica ejusdem Universitatis.

De mandato dicti domini mei Vice-Cancellarii sic actum, gestum et concessum, me Secretario Universitatis subsignato

MESSANGERE.

IX

**Diplôme de Maître en Chirurgie  
d'Antoine - Jean - Baptiste - Bénézet Pamard.**

(13 février 1782.)

UNIVERSIS ET SINGULIS DOMINIS TAM ECCLESIASATICIS QUAM SECULARIBUS AC ALIIS QUIBUSCUMQUE, quacumque auctoritate seu potestate fungentibus seu functuris, ubilibet constitutis, seu loca tenentibus ipsorum, et eorum cuilibet in solidum, ad quem seu quos praesentes nostrae litterae pervenerint, nos DE LAURIS, eques, viguerius praesentis civitatis Avenionensis, pro S. D. N. P. et Sancta Romana Ecclesia, Salutem et honoris argumentum cum desiderio complacendi, notum facimus, et in verbo veritatis attestamur quod nobis pro parte ANTONII JOANNIS BAPTISTA BENEDICTI PAMARD, Avenionensis, filii Magistri PETRI FRANCISCI BENEDICTI PAMARD, Magistri ad artes et Magistri chirurgi ejusdem civitatis, per longa tempora in arte Barberiae et Chirurgiae indefesse audivisse et exercuisse pluribusque magistris chirurgis in pluribus civitatibus causa, adiscendi inservisse, indeque juxta privilegia et indulta

apostolica barberiorum et chirurgorum praedictae civitatis Avenionensis per Sanctam Sedem Apostolicam super hoc concessa, super examine ipsius exponentis sufficientiae ac experientiae et idoneitatis super artibus praedictis fiendis examini magistrorum barberiorum et chirurgorum juratorum in eadem arte electorum, nominatorum et deputatorum in dicta civitate Avenionensi, scilicet magistrorum PETRI FRANCISCI BENEDICTI PAMARD, RENE HYACINTHI LOWEL BEAUREGARD, FRANCISCI CLEMENT, HIEROSOLIMI SAUVAN, civium Avenionis, ad fines et effectus ipsum exponentem admittendi, si sufficiens et idoneus reperiretur, se submisisse, experientiamque in talibus fieri solitam et consuetam fecisse; et quia, sicut eadem sua subjungebat petitio, cupiat idem exponens in praesenti civitate et alibi in dictis artibus Chirurgiae et Barberiae praticare et continuare, apothecam, ut alii magistri, erigere, levare et tenere dum et quando sibi videbitur et placuerit, propterea humiliter fuimus requisiti quatenus ex nostro incumbenti officio sibi licentiam erigendi, tenendi et levandi apothecam Barberiae et artem Chirurgiae exercendi in praesenti civitate et alibi, ad instar aliorum magistrorum chirurgorum barberiorum jam dictae civitatis sibi dare et concedere dignaremur.

NOS igitur informati de articulis, statutis, privilegiis, et libertatibus eisdem Magistris in arte Chirurgiae et Barberiae supra dictae civitatis Avenionensis concessis et per Summum D. Nostrium Papam ejusque officarios curiae temporalis Avenionis confirmatis, aliisque ordinationibus praefatae curiae super praemissis factis et editis, VOLENTES eosdem articulos, privilegia et libertates in quantum officium nostrum tangit infringere, quinimo illos, illa et illas ac contenta in illis servare et manutenere, attenta etiam relatione nobis per praefatos magistros PAMARD, BEAUREGARD, CLEMENT et SAUVAN, Magistros juratos in dicta arte, super sufficientia dicti magistri JOANNIS BAPTISTAE ANTONII BENEDICTI PAMARD, diligenter et rigore in praedictis artibus Chirurgiae et Barberiae in examine publico et privato et in praesentia aliorum dictae artis Magistrorum jam dictae civitatis, tentando et disputando dubia et argumenta experimendo, interrogasse et pluries examinasse, et in ipso examine eundem reperisse doctum, sufficientem, habilem et idoneum ad apothecam barberiae tenendam et artem chirurgiae exercendam, et quod merito venit ad praemissa admittendi et recipiendi.

IDCIRCO ex nostro incumbenti officio dictum magistrum PAMARD filium, tanquam sufficientem et idoneum, habilem et expertum, nobis per dictos magistros juratos, ut praemittitur,

praesentatum recipimus et admittimus. VOS OMMES et singulos supradictos et vestrum quemlibet ex parte praefati Sanctissimi D. N. Papae ac nostra attente rogamus, subditis vero jam dictae Suae Sanctitatis praecipimus et mandavimus, quatenus ipsum Magistrum PAMARD filium, sic per nos ut praemittitur in Magistrum ad practicandum et utendum dicta arte chirurgiae et barberiae in praesenti civitate Avenionensi et ejus districtu admissum et receptum, ejusque familiam dignemini suscipere commendatam, permittendo eundem praticare in artibus praedictis, uti, frui et gaudere privilegiis, libertatibus, immunitatibus, praerogativis ac collationibus, franchisesis, consuetudinibus et juribus consuetis quibus caeteri chirurgi sic modo in praemisso recepti et admissi utuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui, gaudere et potiri poterunt quomodolibet in futurum id fieri in quantum in vobis erit permittendo et praefato D. N. Papae ac nobis curetis complacere. IN QUORUM OMNIUM FIDEM ET TESTIMONIUM, praesentes nostras litteras concessionis et licentiae fieri et per graffarium infrascriptum subscribi sigillique nostri impressione muniri jussimus.

DATUM Avenione, die decima tertia mensis februarii, anno a nativitate Domini millesimo septingentesimo octagesimo secundo, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri Domini BRASCHI divina Providentia Papae PII VI anno septimo.

PAMARD, decanus.

PAMARD, fils, juratus et primus examiner.

BEAUREGARD, juratus et examiner.

CLEMENT, juratus et examiner.

SAUVAN, fils, juratus et examiner.

DE LAURIS, viguier.

ANNO et die supradicto, coram praedicto D. D. DE LAURIS, viguero praefato, constitutus personaliter, Dominus JOANNIS BAPTISTA ANTONIUS BENEDICTUS PAMARD, magister chirurgus, genibus flexis et scripturis sacrosanctis in ejusdem D. D. viguerii manibus corporaliter tactis de bene et fideliter exercendo dictam artem chirurgi debitum in forma solita et consueta praestitit juramentum. De quibus actum Avenione, in domo solitae habitationis ejusdem D. viguerii, praesentibus ibidem....., in quarum fidem ego notarius et curiarum D. Domini viguerii graffarius

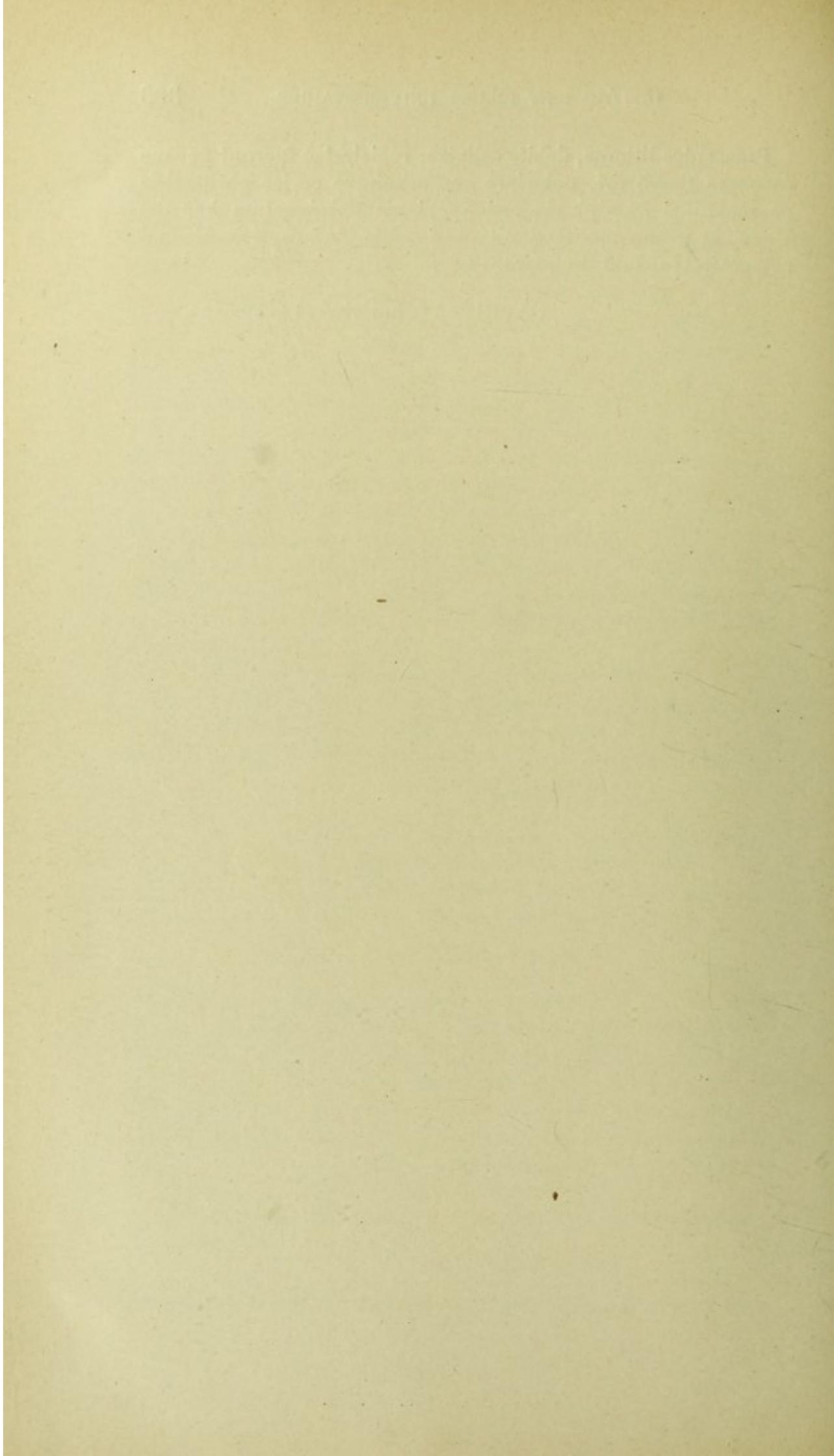
GAUDIBERT.

De mandato D. Domini viguerii : Gaudibert, notarius et graffarius.

Praesentes litterae, debite collatae, registratae fuerunt per me Jacobum Gaudibert, notarium graffariumque curiae perillustris ac magnifici Domini viguerii Avenionis subsignatum hac die vigesima prima mensis junii anni millessimi septingentesimi octagesimi secundi. In quorum fidem

GAUDIBERT, notarius et graffarius.





### III

## PIÈCES NOTARIÉES

---

### I

#### **Contrat d'apprentissage entre Antoine Pamar et Pierre Pamar, son oncle.**

L'an mil sept cents vingt, et le troixiesme jour du moys d'octobre, par devant moy, notaire apostolique, citoyen d'Avignon soubsigné, et en présence des tesmoings sus après nommés, personnellement estably, sieur Anthoine Pamar, originaire du lieu de Rochin, diocèse de Cambray, en la province de Hainau en Flandres, aigé de dix-sept ans ou environ; et partant encores mineur, renonçant à ces fins au bénéfice de minorité et à toute restitution en entier aussy bien qu'à tous autres droicts, lois, statuts, bénéfices et privilèges faicts et introduicts en faveur des mineurs, et à toute autre exception au contraire desquelles il en a esté plainement informé, tant cydevant par son conceil comme il a dict, que présentement par moy notaire, et auxquels moyenant double serment par luy presté entre les mains de moy dict notaire, les escriptures touchées, a très expressément renoncé et renonce; lequel de son gré s'est loüé et loue luy et ses œuvres à Monsieur Pierre Pamar, mestre chirurgien agrégé du corps de cette ville, son oncle, icy présent et stipulant pour lui et les siens, pour le servir en l'art de la Chirurgie et Barberie et en toutes les autres œuvres de sa maison licites et honnestes, pour et durant le temps et terme de deux années, lesquelles commencent ce jourd'huy, et à tel et semblable jour finiront de l'année que l'on comptera mil sept cents vingt deux; pendant lequel temps le dict Anthoine Pamar sera en obligation, ainsi qu'il promet, de travailler de tout son pouvoir au proffict du sieur Pierre Pamar son oncle, ne s'absentant sans sa licence et permission, et au cas qu'il s'absente ou perde quelque temps, soit par maladie, contagion, que Dieu ne veuille, ou accident, sera

teneu de le refaire à la fin de cet apprentissage, ou bien d'estre à Pamar, son oncle, de ses intérêts selon ce que sera dict et arbitré par deux maistres du dict art dont chascune des parties en nommera un sans forme ni figure de procès ; et par contre, le dict Pierre Pamar sera en obligation, comme il promet, d'enseigner au dict Anthoine Pamar, son nepveu, le dict art de Chirurgie et Barberie, de tout son pouvoir, selon la capacité et industrie que Dieu lui en a donné ; et pendant les dictes deux années de cet apprentissage, luy fournir les allimens de bouche et licit nécessaire dans sa maison d'habitation en santé ; tant seulement faisant et ayant bien voulu faire le sudict apprentissage gratis, par rapport à la proximité du sang, s'agissant de son propre nepveu, et par plusieurs autres raisons et considérations à luy cognue.

Le présent contract d'apprentissage et tout le contenu en iceluy, les dictes parties contractantes, en ce chacunes d'elles respectivement touche et concerne mutuelles et réciproques stipulations de part et d'autre, intervenants ont promis et promettent avoir à gré et n'y contravenir, à peyne de tous despans, dommages et interest, et pour ce faire et à ce estre contraints, ont soubmis et obligé l'une envers l'autre et au contraire tous et chacuns leurs biens présants et advenir quelconque, et outre iceux, le dict Anthoine Pamar, sa personne propre aux forces et contraintes des cours du dict Avignon, Comtat Venaissin, et de tout le royaume de France, et généralement de toutes autres cours tant papales, royales qu'autres, requises en la meilleure forme des dictes cours, et la révérende Chambre Apostolique, et ainsy l'ont juré sur les mesmes escriptures par chacune des dictes parties manuellement touchées ; renonce mesme et par exprès de nouveau en temps que de besoing le dict Pamar, apprentif, à tous les susdicts droicts, loix, statuts, bénéfices et privilèges faicts et introduicts en faveur des mineurs et à toute autre exception au contraire de quoy.

Faict et récitté au dict Avignon dans la maison d'habitation de moy notaire et en mon estude, en présence de Messieurs Guilhaulme Roux, notaire et greffier, et Anthoine Morenas, praticien, habitant du dict Avignon, tesmoins requis soubsignés avec les dictes parties

Antoine PAMAR. PAMAR. ROUX. MORENAS.

et de moy Pierre Joseph Baud, notaire apostolique, citoyen du dict Avignon, soubsigné qui signe

BAUD.



## II

**Cession de privilège de Chirurgie  
en faveur de M. Henry contre Pierre Pamar.**

( 9 septembre 1709. )

L'an 1709, et le neuvième jour du mois de septembre, par devant moy, notaire apostolique, citoyen de cette ville d'Avignon, et présents, les témoins bas nommés établis personnellement, Monsieur Pierre Pamar, maistre chirurgien de cette ville, lequel de son gré a cédé, remis et transporté à Monsieur François Henry, chirurgien de la ville de Grasse en Provence, présentement stipulant, le droit que le Sieur Pamar a, de tenir boutique et d'y travailler, tant l'art de la Chirurgie que de la Barberie, dans toute cette ville et aux autres ouvrages chirurgicaux; et c'est pour le temps et terme de quatre années prochaines et sécutives, qui commenceront ce jourd'huy, et tel jour finiront les dictes quatre années complètes et révolues; pour la somme chacune année de soixante livres, monnoye du Roy, payables annuellement de six en six mois, par avance, par le dict Sieur Henry au Sieur Pamar stipulant en cette ville et maison d'icelluy; et illec le dict Sieur Pamar a reçu des mains et deniers du dict Sieur Henry la somme de trente livres de monnoye du Roy, en louis d'or, escus blancs de France; le tout réellement au veu et présence de nous dict notaire et témoins, dont contant le dict Sieur Pamar pour les dictes six mois a quitté et quitte avec pacte, renonceant et le payement des autres six mois, le dict Sieur Henry sera tenu de faire le neuf mars prochain venant au dict Sieur Pamar stipulant ainsi, et qu'il a promis, et promet, de continuer le payement de six en six mois par avance pendant le temps de cette cession, à peine de tout dépens sous les obligations apres escriptes, avec promesse que le dict Sieur Pamar fait au dict Sieur Henry, de lui faire avoir, valoir et jouir le dict privilège pendant les dictes quatre années, et poursuivre à ses dépens tous les obstacles et empêchements qu'on pourroit luy subsciter, et faire cesser iceux à ces frais et dépens sans que le dict Sieur Henry soit tenu d'y contribuer en rien; avec pacte convenu et accordé entre les dictes parties, que venant le dict Sieur Henry à estre employé de penser des playes dangereuses, il sera tenu, ainsi qu'il a promis et promet, d'en aviser d'abort le dict Sieur

Pamar, et pour le plus tard au second appareil, pour les visiter si bon luy semble, à peine de tous dépens ; au contraire, promettant ces présentes les dictes parties avoir à gré et n'y jamais contravenir directement, ny par indirect ; pour observation de quoy ont soubmis et obligé l'une envers l'autre leurs biens meubles, immeubles, présents et advenir quelconques, et outre ce, le dict Sieur Henry sa personne propre, aux forces, rigueurs et contraintes de toutes cours, tant papalles, royales que autres, requises en leur meilleure forme, et de la chambre apostolique ; ainsy l'ont promis et juré sur les escriptures entre les mains de moy dict notaire. Renoncé et de quoy et faict et publié au dict Avignon, dans la salle haute de sa maison d'habitation du dict Sieur Pamar, es présence de noble Louis Bernard Royer, docteur es droicts et advocat du dict Avignon, et monsieur Gabriel Roux, maistre taffectatier, habitant du dict Avignon, témoins requis soubsignés avec les dictes parties

HENRY. PAMAR. ROYER. ROUX.

et moy Jean Joseph Bellon, notaire apostolique, citoyen du dict Avignon qui signe

(Minutes de Jean-Joseph Bellon, registre de 1709 à 1712, folio 33 verso ; en les minutes de maitre Vincenti, ce 5 mars 1899.)



## III

**Acte de notoriété.**

( 15 février 1724. )

L'an 1724 et le quinzième jour du mois de février, par devant moy Pierre Courrat, agrégé au collège de messieurs les notaires de cette ville d'Avignon, soubsigné, es présence des tesmoins à la fin nommés, a esté en personne Monsieur Pierre Pamard, bachelier en médecine et mestre chirurgien juré, citoyen et habitant du dict Avignon, lequel voulant rendre tesmoignage à la vérité de ce qu'il sçait, à occasion du faict que cy après, de son gré a dict et déclaré, dict et déclare avec serment presté, touchées les escriptures, es mains de moy dict notaire, en faveur de tout ce qu'il appartiendra et besoing sera, moy notaire stipulant pour les intéressés absents, la vérité est telle que un jour ne se ressouvenant que c'estoit bien dict que c'estoit dans le commencement du mois de novembre dernier, il feut appelé pour voir un estrangeur qui estoit malade, logé dans le logis où pend pour enseigne la ville de Saint Omer, du costé de la porte du Rhône ; il s'y rendit presque à l'instant et estant entré dans une des chambres du dict logis, où il feut introduit, il trouva en effect un estrangeur qui luy dict qu'il estoit malade d'un mal de poitrine par les fatigues d'un voyage qu'il venoit de faire, sur quoy le dict Sieur déclarant entreprit de le traiter ; ensuite le dict estrangeur quitta le dict logis, de Saint Omer, pour aller occuper comme il fit un appartement de la maison d'habitation de Monsieur Leucareilly, qui est à la rue de la Calade et au devant du collège de Saint Nicolas d'Annescis, dit le grand collège ; et là il a continué de luy faire des remèdes convenables à sa maladie, et de luy faire jusques de deux à trois visites par jour, ce qu'il a continué pendant environ cinq semaines, durant lequel temps le dict Sieur déclarant n'a veu aucune marchandises au dict estrangeur, ny faire aucun négoce, et que si le dict estrangeur eust eut des marchandises, ou faict quelque trafic ou négoce, il aurait esté moralement impossible que le dict Sieur déclarant ne s'en feut aperceu ou en aurait appris quelque chose par moyen des fréquentes visites journalles qu'il faisoit et qu'il fict dans le dict appartement, et auparavant, dans le dict logis, pendant le susdict temps ; pendant lesquelles visites, le dict déclarant s'estant

informé du Sieur Leucarelly, au bout de quelques jours, du nom du dict estranger, il a prit du dit Sieur Leucarelly qu'il s'appeloit Monsieur Vardiguier de la ville de Marseille, et l'ayant ensuite oui appeller communément du dict nom ; et pour estre la vérité telle, en a requis acte à moy, notaire, pour servir et valoir à qui il appartiendra.

Qu'a esté faict et passé au dict Avignon, dans la maison du dict Sieur Pamard et boutique d'icelle, ez presence de Révérendes personnes : Messire Claude Calvet, prêtre, et Monsieur André Garcin, habitants du dict Avignon, tesmoins requis et soubsignés avec le dict Sieur déclarant.

GARCIN.

PAMAR.

CALVET.



IV

PIÈCES DIVERSES



I

**Nomination**

**de Pierre Pamard comme chirurgien de la garnison.**

*1° Lettre du cardinal Paulucci, secrétaire d'État, au  
Vieç-Légar d'Avignon, l'autorisant à nommer Pierre  
Pamar, chirurgien de la garnison.*

(19 novembre 1709.)

Molto Illustrissimo et molto Reverendissimo signore, come  
fratello,

Udito il parere della sacra Congregazione s'e degnato Nostro  
signore condescendere all'istanza di Pietro Pamar, che ha desi-  
derato d'essere chirurgo di cotesta guarnigione ; e pero Vostra  
Signoria no faccia la deputazione con questo pero che si dichiari  
di servir gratis comme s'e esibito, ed a Vostra Signoria prego  
dal signore Iddio vere felicità,

Di vostra signoria,

Come fratello,

Roma, 19 novembre 1701.

Il Cardinale PAULUCCI.

*Monsignor Vicelegato di Avignone.*

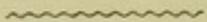
2° *Lettre de nomination du Vice-Légit.*

Essendosi designata la Sacra Congregatione deputata dalla Santità di N. Signore sopra gl' interessi di questo Stato di benignamente accordare a Pietro Pamar la Carica di Chirurgo della Guarnigione di questa Citta, con patto pere ch'egli si dichiari di dover servir gratis ed havendone ame commessa la deputatione per lettera della segretaria di stato sotto li 19 novembre 1701 ne do a vostra illustrissimo Signor Commandante Bonaventura una tal notitia accio si compiaccia ricevere nel susdeto impiego il Pamar con l'accennata dichiarazione affine che vengui eseguita la mente della medema sacra Congregatione deputata e la reverisco.

Dal Palazzo Apostolico d'Avignone, li 15 décembre 1702.

Ant. Francesco SANVITALI, Vice-Legato.

Carlo VESCOZI, segretario.



## II

**Nomination de Pierre-François-Bénézet Pamard  
comme second garçon chirurgien de l'hôpital  
et certificat de service.**

1° *Réception de Monsieur Pamard fils,  
pour second garçon chirurgien.*

Le 8 avril 1748, le sieur Pamard fils, maître-chirurgien de cette ville, s'étant présenté pour second garçon chirurgien dans l'hôpital pour remplacer le sieur Brouillard, qui a demandé son congé, a été examiné en notre présence, par MM. les médecins et chirurgiens de l'œuvre qui avoient été convoqués pour le sujet, et ayant été trouvé capable par ses réponses et, de plus, étant à propos de donner des moyens, à des sujets originaires de la ville, de s'instruire et de perfectionner leurs talens pour l'intérêt des habitants;

A ces causes et considérations, et après que MM. les médecins et chirurgiens se sont retirés, nous recteurs assemblés en particulier avons unanimement délibéré de le recevoir pour second garçon chirurgien sous les gages accoutumés.

Fait au bureau l'an et jour susdits. Signé : Barthelemy, recteur, Giraud, recteur, Cambis-Velleron, recteur, Louvet, fils, recteur.

. . . . .

(Pag. 429.) L'an mil sept cent quatre vingt et le dix sept décembre, le bureau particulier prenant en considération les services que M. Bonhomme père, chirurgien major de cet hôpital, a rendus depuis vingt cinq ans, et ceux de M. Joseph Clément Bonhomme, son fils, qui a, depuis quelques années, suivi les visites des médecins et qui a servi dans plusieurs occasions, où les garçons chirurgiens de l'œuvre ont été malades ou absents; connaissant d'ailleurs ses bonnes mœurs et sa capacité, a délibéré de recevoir le dit sieur Bonhomme fils, pour garçon chirurgien de la maison, à la place de M. Pamard fils, qui a quitté, sans que la présente délibération puisse tirer à conséquence pour l'avenir.

A Avignon, dans le bureau de l'hôpital, les jour et an susdits. Jolle, recteur, Aubert, recteur, Forestier, recteur, Richard, recteur.

(Origine : Archiv. Hospitalières d'Avignon.  
Fonds de l'hôpital Sainte Marthe, p. 125. E. 12.)

2° *Certificat de service.*

IESUS.        MARIA.        IOSEPH.

NOUS RECTEURS ET ADMINISTRATEURS DU GRAND HOPITAL SAINTE MARTHE, alias, MESSIRE BERNARD DE RASCAS de la cité d'Avignon, à tous qu'il appartiendra sçavoir faisons, et attestons que M. Pierre François Bénézet Pamard, natif d'Avignon, avoir servi dans nostre dit Hôpital les Pauvres Malades d'iceluy, en qualité de premier garçon chirurgien dudit hôpital, l'espace de deux années, à nostre tres-grande satisfaction et soulagement desdits Pauvres Malades. En foy et témoignage de quoy, avons fait faire ces présentes par nostre Secrétaire ci-bas apres Nous signé, requis pour la part du dit Sieur Pamard, et à icelles avons fait apposer le Sceau et Armes dudit Hôpital.

Donné à Avignon, dans ledit Hôpital, le dixième février mil sept cent cinquante.

Poulle, recteur ; Bittron, recteur ; Cambis Velleron, recteur.

Par Ordre desdits RECTEURS.

(*Illisible.*)

3° *Nomination d'Antoine Pamard comme chirurgien à l'hôpital.*

(Arrêté Municipal du 5 janvier 93.)

Nous Maire et Officiers municipaux de cette commune d'Avignon, ayant appris que le citoyen Pamard père, Chirurgien Major du grand hôpital S<sup>te</sup> Marthe, était mort, et voulant reconnaître d'une manière non équivoque les services rendus à la patrie par cet artiste célèbre, nous avons délibéré dans un conseil municipal de donner la place de Chirurgien Major dudit hôpital, avec les émoluments qui y sont attachés, au fils aîné Pamard, héritier des vertus et des talents de son père. En conséquence, les citoyens administrateurs de l'œuvre reconnaitront en cette qualité de Chirurgien Major le citoyen Jean Baptiste Antoine Pamard fils aîné qui a rendu déjà des grands services à la classe intéressante

du peuple et surtout dans plusieurs circonstances aux soldats Vauclusiens, aux différentes époques où ils versèrent leur sang pour la cause de la Liberté.

Avignon, le 5<sup>e</sup> janvier 1793, l'an 2<sup>e</sup> de la R. française. Joseph Fabre S. d. P. d. h. ; C. Cartoux, off. m<sup>al</sup> ; Liotard, off. m<sup>al</sup> ; F. Thevillées, off. m<sup>al</sup> ; Alliez, off. m<sup>al</sup> ; Salvador, off. m<sup>al</sup> ; Bioulès, off. m<sup>al</sup> ainsi signés.

Nous, Membres de l'Administration du District de Vaucluse, sous approbation de la nomination faite par la Municipalité, et cependant y ayant égard, nous nommons le citoyen Pamard à la charge de Chirurgien Major dudit hôpital, avec les émoluments y attachés, et nous ordonnons en conséquence aux administrateurs dudit hôpital de le reconnaître de cette qualité.

A Avignon, le 5<sup>e</sup> janvier 1793, an I de la République française.

Escoffier, ad<sup>r</sup> ; La Peyre, ad<sup>r</sup> ; Darmagnac, ad<sup>r</sup> ; Reys, ad<sup>r</sup> ; Marchaut, Mercier, ad<sup>r</sup> ; Bourges, sec<sup>re</sup> ainsi signés.

(Extrait du registre des Copies des arrêtés des autorités constitués, fol. 22 et 23.)



## III

**Nomination de Pierre-François-Bénézet Pamard  
comme chirurgien de la garnison.**

Gregorio dei Duchi Salviati, Pronotario Apostolico Refendario dell' una et dell' altra Segnatura di Nostro Signore, vice-legate Governatore generale di questa Citta et Legazione d'Avignone e Contado Venesino e Soprintendente dell' Armi di Sua Santita in questo Stato,

Volendo noi per miglior Servizio della Soldatesca e presidio d'Avignone provvedere d'un chirurgo che diligentemente s'applichi all' occorenze della medesina, ed essendo informati dell' abilita e delle buone qualita che concorono in persona di Pietro Francesco Benedet Pamard, Mestro Chirurgo di questa Citta, volentieri ci siamo indotti a deputarlo chirurgo come sopra colli onori pesi et emolumenti soliti godersi da suoi antecessori e pero colla presente ordiniamo alli Signori Capitani della detta Soldatesca ed agl' altri a chi spetta, che pro tale lo ricevano, trattino e riconoschino, e lo conservino nel medesino servizio a Beneplacito nostro. In fede, etc.

Dato in Avignone nel Palazzo Apostolico, li venti sei Aprile Mille setto cento sessanta tre.

Gregorio SALVIATI, vice-legato.

LAZZARINI, segretario.



## IV

**Lettres de Correspondance  
de l'Académie royale de Chirurgie  
pour M. Pamard le fils, Maître en Chirurgie  
à Avignon.**

1<sup>o</sup>

Aujourd'hui, onze juin mil sept cent soixante-un, l'Académie Royale de Chirurgie, informé de la capacité et l'expérience de Monsieur Pamard le fils, maître en Chirurgie à Avignon, et désirant luy donner des marques de son estime, qui puissent l'encourager à continuer le commerce dans lequel il est avec elle sur les matières de l'art, l'a nommé pour son correspondant, luy accorde en cette qualité le droit d'entrée aux Assemblées quand il viendra à Paris, et l'exorte à continuer cette correspondance avec le plus de régularité qu'il sera possible, persuadée qu'elle en tirera de l'utilité ; en conséquence, elle lui enjoint d'adresser directement à l'Académie les observations ou mémoires qu'il pourra faire sur les matières de chirurgie, sans les publier dans aucun recueil, journal, ou autre ouvrage destiné à l'impression ; en foy de quoy j'ay signé les présentes, auxquelles j'ay apposé le sceau de l'Académie.

MORAND.

Secrétaire perpétuel.

2<sup>o</sup>

*A Versailles, le 20 mai 1784.*

Le Roi étant informé, Monsieur, que l'Académie Royale de Chirurgie vous a désigné pour remplir une place dans la classe de ses associés, Sa Majesté, en confirmant cette élection, vous a nommé pour remplir la dite place. C'est avec plaisir que je vous fais part des intentions de Sa Majesté à cet égard.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

Le Baron de BRETEUIL.

---

## V

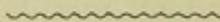
**Lettres de Correspondance  
de la Société Royale des Sciences de Montpellier  
pour M. Pamard fils.**

*(Extrait des registres de la Société Royale des Sciences  
de Montpellier, du jeudi 3 septembre 1772.)*

Aujourd'hui trois septembre mil sept cent soixante douze, la Société Royale, informée du Sçavoir et de la Capacité de M. Pamard, maitre es-arts et en chirurgie, résidant à Avignon, et désirant lui donner des marques de son estime, qui puissent l'encourager à continuer le commerce de lettres dans lequel il est avec M. Amoureux père, associé ordinaire, sur les matières d'Anatomie, de Chirurgie etc., l'a nommé son Correspondant : lui accorde en cette qualité le droit d'entrée aux Assemblées, quand il viendra à Montpellier, et l'exhorte à continuer cette Correspondance avec le plus de régularité qu'il sera possible, persuadée qu'elle en tirera de l'utilité. En foi de quoi j'ai signé les présentes, auxquelles j'ai apposé le Sceau de la Société.

DE RATTE,

Secrétaire perpétuel de la *Société Royale des Sciences.*



## LETTRES DIVERSES

## I

**Correspondance de P -F.-B. Pamard  
pour obtenir sa nomination à la Lieutenance  
de premier Chirurgien du Roy.**

( Juin 1768. )

1<sup>o</sup>

*A Monsieur Andouillet, ancien chirurgien-major  
des camps et armées du Roy.*

Monsieur,

La réunion de notre ville et du Comtat-Venaissin à la province de Provence, arrivée de samedi dernier, va changer nos lois en général ; nous acceptons de grand cœur celles qui nous seront dictées, la chirurgie se félicitera d'être réunie à celle de France et nous nous conformerons aux statuts. M. le premier chirurgien nommera des lieutenants dans les villes où il y a des maîtrises établies ; je vous prie de m'obtenir la lieutenance de la chirurgie d'Avignon. J'ay écrit à Paris pour qu'on s'adresse au secrétaire de M. le premier chirurgien pour qu'on présente tout ce qu'il faudra si ces places se financent. Personne mieux que vous, Monsieur, n'est en état de dire un mot en ma faveur. Vous pouvez compter sur mon zèle autant que sur mon respect et la reconnaissance que vous dois pour m'avoir fait ce que je suis en chirurgie. J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Avignon, ce 13 juin 1768.

PAMARD, fils.

*A Versailles, le 13 juillet 1768.*

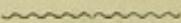
Monseigneur,

J'ay différé de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la nomination du Sieur Pamard en qualité de mon lieutenant à Avignon, parce que j'avais des renseignements à prendre sur ce que je pouvais faire par rapport à ce nouvel établissement : je n'y vois point d'inconvénient si MM. les officiers municipaux de cette ville veullent concourir avec moy pour son exécution. L'édit du mois de septembre 1723, dont je joins ici un exemplaire que vous voudrez bien, Monseigneur, envoyer au Sieur Pamard, porte que, lorsqu'il sera question de nommer mes lieutenants pour les différentes communautés de Chirugiens du Royaume, MM. les Maires, Échevins, Jurats, Capitouls et autres officiers municipaux me désigneront trois maitres des dites communautés, dans le nombre desquels je choisiray mon lieutenant. Il est donc question, Monseigneur, de disposer d'abord les magistrats de l'Hôtel de ville d'Avignon à m'adresser leur présentation, conformément au dit édit de 1723, en les engageant à y comprendre le sujet auquel vous vous intéressez. Cette première formalité une fois remplie, il ne sera pas difficile ensuite de consommer cette opération, ainsi que vous le désirez. Je seray fort flatté de saisir cette nouvelle occasion pour vous assurer de mon dévouement inviolable et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

LAMARTINIÈRE.

## II

**Correspondance pour sa nomination  
au titre d'adjoint associé de l'Académie de Rouen.**

(1773-1774.)

1<sup>o</sup>

*A Monsieur Haillet de Couronne, secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Rouen, lieutenant criminel du bailliage.*

Le 1<sup>er</sup> août 1773.

Monsieur,

En recherchant la correspondance des grands hommes on est honoré et on s'instruit. L'amour propre flatté augmente les ressorts de l'âme, les sciences y gagnent, et l'avantage rejaillit sur l'humanité. Ces motifs m'avaient fait souhaiter l'occasion d'être en commerce avec votre illustre prédécesseur ; les circonstances m'avaient servi, et j'y étais parvenu lorsque la mort jalouse enleva ce trésor à la chirurgie. Je donnerais à sa mémoire un encens frivole, si je parlais des autres connaissances qu'il avait ; la place qu'il occupait à l'Académie avec tant de distinction suffit pour prouver l'étendue de ses lumières. En luy succédant, vous l'avez regretté, vous l'avez remplacé, mais la chirurgie a perdu son héros. Il était à la fois mon maître et mon ami ; il se plaisait à entrer avec moy dans les détails les plus minutieux. Je lui avais envoyé des mémoires sur la cataracte et des observations intéressantes sur l'extraction des cataractes secondaires. Il les lut à l'Académie, et comme il avait l'art de donner du lustre aux moindres choses, il me manda que les académiciens les avaient goûtées, et qu'ils verraient toujours mes petites productions avec plaisir. J'ambitionnais la correspondance de votre Académie, et je paraissais si près de l'obtenir, que M. Le Cat m'avait demandé mes titres, lorsque j'eus le malheur de le perdre. Je tombay moi-même malade, je perdis une épouse chérie ; les revers d'un certain genre ostent à la fois tous les goûts. Aussi ce n'a été qu'à la longue, que j'ai rattrapé mon existence. Dans les académies, la sollicitation n'a aucun crédit : tout membre doit obtenir sa place de ses talents ; je ne pouvais pas y prétendre à ces conditions ; mais il était naturel à M. Le Cat de soutenir l'émulation de ses correspondants par des

complaisances, lesquelles, sans rien oster de son intrégrité, augmentaient sa gloire et rendaient le travail agréable.

Pardonnez ce détail, il le fallait, et quoique je vous enlève par sa lecture des moments précieux, ils le deviendront pour moy si vous le voyez d'un œil favorable.

Monsieur David, possesseur des objets les plus chers à son beau père, sa fille et son cabinet, se rappellera de moy sans doute, et ratifiera tout ce que je vous dis.

Il me tarde d'avoir à vous envoyer quelques observations que mes confrères trouvent intéressantes : j'écrivais à M. Le Cat sous le ply de M. de la Micheaudière, intendant de Rouen, vous devez avoir le même agrément : ce sera m'obliger que de m'en faire instruire.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et tres obéissant Serviteur.

PAMARD fils.

A Avignon, ce 10 août 1773.

2°

Monsieur,

Mon collègue, M. Haillet de Couronne, m'a remis la lettre que vous lui aviez adressée avec votre mémoire sur une nouvelle méthode d'extirper les loupes et autres tumeurs dont il faut conserver la peau. L'Académie a reçu avec plaisir ce nouveau fruit de vos veilles, et dans sa séance du 19 de ce mois, j'eus l'honneur de vous proposer pour adjoint associé, grade au dessus de celui de correspondant. On a procédé hier au premier scrutin qui vous a unanimement admis à écrire à la compagnie pour lui demander positivement ce titre. Si je puis recevoir votre lettre pour la présenter à la séance du 9 février prochain, j'espère pouvoir vous annoncer le lendemain que le second tour de scrutin ne vous aura pas rendu moins de justice.

Je suis avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DAMBOURNEY, secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Rouen, pour les Sciences.

A Rouen, ce 27 janvier 1774.

3<sup>o</sup>

A Rouen, ce 21 février 1774.

Monsieur et cher confrère,

L'Académie n'ayant point eu de séance le 16 de ce mois, je n'ai pu lui présenter qu'hier la lettre que vous m'aviez adressée pour elle. J'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce au scrutin unanime, vous avez été admis à la classe d'adjoint associé. Mention en a été faite sur le registre. Vous pouvez, quand il vous plaira, m'adresser, suivant l'usage, votre lettre de remerciement à la compagnie à qui cette adoption donne des droits précieux sur vos travaux en faveur de l'humanité.

Je vous remercie de l'obligeante lettre dont vous m'avez particulièrement honoré. Je vous prie d'être persuadé de la parfaite considération avec laquelle je suis, Monsieur et cher confrère, votre très humble et très obéissant serviteur.

DAMBOURNEY.



## III

**Allocution prononcée par P.-F.-B. Pamard,  
à Valence, à l'occasion de sa promotion au doctorat  
par cette Université.**

( 1783. )

Messieurs,

Élevé dans la chirurgie que je puis regarder comme héréditaire dans ma famille, si la quatrième génération sert à le prouver, j'ay suivi les traces de mes aïeux et je fais des vœux pour que mon fils suive les miennes. Cet art a fait de nos jours des progrès immenses ; j'ay pu me distinguer du commun des chirurgiens dans quelques branches qui étaient relatives à mon goût, elles m'ont mérité l'estime des médecins et la considération du public. Ces deux objets, si j'ay pu les remplir, devraient suffire à mon ambition, mais quel est l'homme qui peut se borner quand il est question de l'honneur et du plaisir de faire un plus grand bien ? Oui, messieurs, je puis prouver que seul le titre de médecin, concédé par une Université respectable, honnore un chirurgien qui en mérite le nom par ses talents, et par son zèle, et qu'il ajoute à la confiance du public dans le triste besoin des opérations. Les observations que feu M. Pouteau a données au public, dont on a fait une édition posthume, auraient-elles la même autorité s'il n'avait eu le titre de docteur ? Dans la vue de donner quelque jour mes observations, je dois saisir avec empressement l'occasion d'avoir le même honneur. S'il faut pour l'obtenir un plus haut degré d'indulgence, ma décoration n'en sera pas moins la même, quitte, à mon tour, d'être obligé à plus de reconnaissance. Ayant eu occasion, dans le cours de l'année 1763, de traiter à la fois trois malades atteints de strabisme, le connivent, le récédent et celui d'inégale hauteur compliqué, j'envoyai l'observation aux journaux de médecine ; un jeune médecin jaloux, révolté sans doute de mon style médical, comme si j'en avais pu employer un autre, chercha à critiquer mon observation ; la dispute fut vive, je me deffendis, il se tut à la fin. Il fut blâmé de m'avoir attaqué par plusieurs médecins ; il aurait applaudi à mes observations et il en aurait profité si dans ce temps j'avais eu le titre que j'ambitionne. Il serait à souhaiter, messieurs, je ne crains point de le dire, pour le bien de l'humanité et pour la

gloire de l'art de guérir, que tous les chirurgiens avoués tels par leur talent eussent le titre de médecin ; toute rivalité cesserait entre eux, la tourbe soi-disant chirurgicale resterait dans une dépendance absolue, et l'art de guérir reprendrait son premier lustre. La rivalité répand toujours la zizanie et commençant par l'art elle finit souvent par attaquer l'artiste. La mésintelligence des hommes dans un art aussi difficile qu'étendu nuit à ses progrès ; on le voit, on le sait, on le dit. Le titre de docteur concédé au chirurgien qui exercerait la chirurgie avec distinction pendant 20 ans flatterait son amour-propre. M'en croire indigne dans le moment, messieurs, et vous le demander comme une grâce, je croirais vous offenser ; je sais apprécier votre indulgence et si j'ambitionne d'être honoré du titre de docteur dans votre Université, c'est autant par la gloire qu'elle s'est acquise que par l'estime respectueuse que j'ay pour tous ses membres.

---

## IV

**Correspondance avec M. Le Cat, Chirurgien  
à Rouen (1).**

1<sup>o</sup>

*A Monsieur Pamard, Maître en Chirurgie, à Avignon.*

Rouen, ce 14 février 1767.

Monsieur,

Pour concevoir toute la surprise et le plaisir que m'a causé la réception de votre lettre, il faut sçavoir que depuis un mois je suis plein de vous, plein du désir de vous connaître avec l'espérance d'en trouver l'occasion. Voici le mot de l'énigme : il y a un mois que j'ai reçu de Paris l'ouvrage de M. Pouteau sur son Lithotome à niveau. J'y ai trouvé d'excellentes choses de vous que je n'avais point du tout l'honneur de connaître. Mais tandis que je rencontre de si bonnes remarques de vous dans la lettre de M. Pouteau, j'étais indigné de la manière dont me traite dans cette pièce un ami de plus de 22 ans, M. Pouteau, à qui je n'ai de ma vie donné de mécontentement, au contraire. J'ai entrepris sur le champ la critique du libelle de ce triste ami, et dans cette... .. je rends justice aux bonnes réflexions que j'y trouve de M. Pamard. Cet ouvrage serait déjà imprimé, si je n'attendais aussi depuis un mois le lithotome au niveau que M. D... m'a envoyé et qui est accroché à Paris par des commissions qui doivent me venir avec lui ; car quoique je sçache très bien à quoi m'en tenir sur cet instrument et sur la méthode de M. Pouteau, je ne veux imprimer que d'après l'expérience, selon mon usage. M. Pouteau vous a dit m'avoir communiqué les observations de vous que j'ai lues dans son ouvrage, et il vous a menti, il vous a trahi : ce sont là ses procédés ordinaires ; il ne m'a jamais parlé de vous. Il n'avait garde de me donner votre connaissance : vous auriez lu mes ouvrages sur la taille, vous y auriez trouvé toute sa méthode, et ce n'était pas le compte de

(1) Claude-Nicolas Le Cat (1700-1768), célèbre chirurgien et physiologiste, connu surtout par son *Traité des sens* (1740) et *des sensations* (1766) ; c'est lui qui avait fondé l'Académie de Rouen en 1744, après avoir refusé de venir se fixer à Paris.

son ambition démesurée de passer pour un auteur original. Nous nous serions connus vous et moi, nous aurions bientôt fait ligue contre l'instrument..... ; M. Pouteau n'aurait plus figuré, et cette perspective blessant son amour-propre démesuré, il vous a caché de ma correspondance ; il m'a même présenté à vous comme un critique outré, passionné, inconsideré du lithotome caché afin de vous détourner de lire mes ouvrages sur la taille. Il en aura menti, à ce que j'espère. Je joins à cette lettre un billet avec lequel vous envoyerez les prendre chez mon libraire, par votre commissionnaire à Paris ; car vous en avez un sans doute, et je vous prie de me le faire connaître.

Vous êtes, Monsieur, l'élève et l'ami de notre cher M. Verdier ! C'est vous qui m'avez fait présent de l'hermaphrodite (1), et je ne vous connaissais pas, je ne connaissais pas un bienfaiteur, homme de talent et de beaucoup de mérite. Vous avez grand tort de m'avoir privé si longtemps de l'occasion de vous remercier et de celle de lier avec vous une correspondance si agréable pour moi et si utile au public. Vous ne sauriez expier une si grande faute qu'en rendant notre correspondance aussi fréquente et aussi chaude qu'elle a été longtemps différée. Je commence par vous remercier de votre ancien présent, l'hermaphrodite : il n'a pas été brûlé ; je l'avais dans un portefeuille qui n'était pas dans le cabinet incendié. Je vous remercie aussi de votre boîte, nouveau présent dont je fais grand cas. Vos instruments me confirment l'idée que m'ont donnée de vous les remarques contenues dans la lettre imprimée de M. Pouteau, d'un chirurgien plein de sagacité et d'amour pour son art. Ce n'est pas votre faute si plusieurs chirurgiens ont eu la même idée que vous d'un instrument à fixer l'œil. Vous êtes environ le cinquième qui me l'ont indiqué : sçavoir, un de....., il y a deux ou trois ans ; ensuite un M. Sibold, allemand, premier chirurgien du prince de Wurtemberg et mon élève en 1764 ; puis M. R..ch., premier chirurgien du Roy de Pologne, qui est resté chez moi en 1766 environ un mois ; et enfin M. Fin (?), chirurgien de Lyon, qui m'envoya il y a quelques mois ce même projet comme de lui.

Dans un mémoire sur la cataracte, que je lus à notre Académie de Rouen, ce mois d'aoust 1766, je lui rends compte d'un ophthalmostate ou fixe-œil de mon invention ; je fais mention de celui dont je viens de vous parler.

(1) *Observation sur un cas d'hermaphroditisme*, avec dessin, fait par Pamard, tandis qu'il travaillait sous les ordres du chirurgien Verdier, à Paris.

Si vous aviez quelque seigneur à Avignon qui eusse port franc et qui voulut vous accorder la permission de vous servir de son adresse, je vous enverrais mon mémoire en entier et vous y verriez ce que je pense de cet instrument. A l'égard du mien vous en trouverez une figure et une dissertation passable dans le *Journal de Trévoux* du mois d'aoust 1766, page 325.

J'ai vu avec plaisir dans votre lettre que je me rencontre avec vous sur la manière d'opérer de la main droite la cataracte de l'œil droit.

Pour ce qui concerne le kératino-tome ou coupe-cornée, croiez-vous qu'il coupe mieux que celui de M. Wenzel ? car il y a aussi un dos, une grande largeur à la fois, et il passe, ma foy, comme la meilleure lancette..... Toutes vos réflexions sur le traitement sont bonnes et sages : j'essayerai aussi votre incision..... de la capsule cristalline.

Ne doutez pas, Monsieur, que je n'emploie tout mon crédit pour vous faire agréer à notre Académie. Envoyez-moi seulement quelque mémoire qui m'en fournisse l'occasion (cela sera facile à un homme tel que vous) et un catalogue de ce que vous avez fait jusqu'ici : je saurai les faire valoir, c'est à dire vous rendre justice.

Voici la manière de me faire tenir vos lettres et paquets francs de port : 1° mon adresse....., 2° adresse extérieure à M. de la Michodière, intendant à Rouen.

Voilà bien de l'écriture, Monsieur, pour la première fois que vous voyez de la mienne, et par conséquent bien de la besogne, car je doute que vous la lisiez aisément (1).

J'ai l'honneur, etc.

#### LE CAT.

Je viens de voir que dans la lettre insérée au *Journal de Trévoux*, j'y dis mon avis sur ce fixe-œil que vous avez de commun avec les chirurgiens que je vous ai cités.

(1) Le Cat le reconnaît, il écrit fort mal : aussi est-ce un véritable travail hiéroglyphique que de déchiffrer ses lettres ; c'est ce qui explique que, dans certains passages, j'ai dû remplacer le texte illisible par des points.

2<sup>o</sup>

*A M. Le Cat, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen.*

Monsieur,

Différer si longtemps de répondre à l'obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, c'est vous témoigner bien peu d'empressement : les causes du retard ne vous paraîtront pas mauvaises, si vous êtes bien persuadé que ceux qui sont en correspondance avec vous doivent tout quitter pour l'entretenir. Des affaires de ma profession m'ont obligé de rester près d'un mois et demy en Provence ; à mon retour ce n'a pas été sans fatigue que je rattrape mon courant de lettres, de pratique et d'études.

J'accepte avec des sentiments que je sens bien mieux que je n'exprime vos ouvrages sur la taille ; par des circonstances heureuses je ne tarderay pas à les recevoir ; recevez-en, je vous prie, mes remerciements, en attendant que je puisse m'acquitter envers vous comme je le dois. Sans me connaître vous m'ouvrez votre cœur ; la confiance me flatte et je partage votre ressentiment : vous vous plaignez d'un ancien ami qui vous offense et qui semblable au geai superbe se pare des plumes d'autrui ; il n'est pas le seul dans ce cas ; les rapines font plus d'honneur au propriétaire que les éloges qu'il recevrait des pillars. Bien des gens donnent ou présentent comme d'eux ce qui appartient aux autres. Votre lettre m'en a donné de nouvelles preuves qui me regardent directement : qu'il me soit permis de vous en dire un mot en passant. Je n'eus pas plutôt imaginé mon petit trèfle pour fixer l'œil dans le moment de l'incision de la cornée que je le montray à tout le monde : je m'en servis en public à Avignon, à Arles, à Marseille en 1758 ; en 1759, j'envoyai un mémoire sur les moyens de simplifier l'opération de la cataracte, où je proposay mes instruments. M. La Faye les démontra publiquement dans l'amphithéâtre de Saint-Cosme. Depuis lors je m'en suis servi à Lyon, à Genève, et dans plusieurs villes du Dauphiné, Languedoc et Provence. Si avant 1758 on vous l'a présenté, je n'ay pas le plus petit mot à dire : consultez les dates et vous sçavez à quoy vous en tenir. Je serai cependant fasché de faire un pas de plus dans votre estime au préjudice de ceux qui peuvent vous l'avoir présenté d'après moy. Si vous observez que l'instrument de M. Wenzel pour couper la cornée vaille mieux

que celui dont je me sers avec succès, ayez la bonté de m'en avertir : il est de l'intérêt des hommes et de la gloire de l'art de donner la préférence aux instruments qui le méritent, en rendant justice à leur auteur.

Je me procurerai le *Journal de Trévoux* que vous m'indiquez, car je suis enchanté de suivre votre avis en tout : je ne doute pas que vos réflexions sur les moyens de fixer l'œil ne soient d'accord avec l'expérience.

Venons à M. Pouteau ; je n'ay pas à me louer de son procédé ; il s'en faut bien. Je fis sa connaissance à l'occasion d'un voyage que je fis à Lyon où je fus appelé pour opérer plusieurs personnes de la cataracte ; j'essuyai de la part de M. Pouteau et de ses confrères les traits de la jalousie les plus marqués ; il semble que ce soit l'appanage ordinaire des chirurgiens qui se distinguent dans leur état par les sentiments ; ils n'ont pas fait de même à l'égard de ce fameux coquin Taylor, car ils l'ont comblé de caresses, et Pouteau a été son premier panégyriste ; l'a-t-il fait personnellement pour Taylor ? je n'en crois rien, mais il luy a tout fait opérer, et fort mal, pour me priver du bénéfice et des lauriers d'un voyage que je devois faire au printemps.

Je fus leur dupe de toutes les façons et je les vis profiter avec avidité de tous les avantages qu'ils pouvaient avoir sur moy ; et sûrement la chose n'était pas difficile : dans nos conversations sur les différentes méthodes de tailler, je leur serray le bouton vivement par plusieurs chefs. M. Pouteau, qui sentait que j'étais un de ceux qui était le plus en état d'écrire sur les causes de l'incontinence d'urine qui suivent pour l'ordinaire les tailles faites avec le lithotome caché, du moins dans les cas simples, m'accrocha une lettre pleine de réflexions sur cet objet. J'attendis six mois sa réponse : après ce temps je me plaignis : il me fit des excuses par une lettre que j'ai conservée où il me manda qu'il n'a différé de me répondre qu'en attendant votre avis et celui de M. Louis à qui il avait, disait-il, communiqué mes idées. Mon intention était de discuter avec luy cette question par plusieurs lettres, de ne rien laisser à désirer sur un sujet aussi intéressant et de le donner ensuite au public. Il me fit imprimer sans mot dire (1) : offensé de son procédé, je luy écrivis sur la fin de l'année qu'il n'avait pas tout dit, et que je ferais part de mes réflexions à qui de droit. Il m'a craint, mais

(1) Il s'agit de l'ouvrage intitulé : *La taille au niveau*, par M. Pouteau fils, imprimé à Avignon aux dépens de l'auteur, 1763. Le Cat avait eu des démêlés avec Pouteau, au sujet du traitement de la fistule lacrymale.

plutôt par amour-propre, et pour avoir occasion de répandre son ouvrage sur la taille au niveau, il s'excuse par une autre sottise envers moy, dans une lettre à M. Roux (journal de février 1767, p. 174). En vérité, je ne connais point d'homme plus noir : dans son ouvrage ainsi que dans sa lettre il n'a pas oublié ce que je luy disais de poli et d'avantageux ; je le trouve au travers de ses talents bien à plaindre de se repaître de la fumée de l'encens.

On doit s'en rapporter à vous pour la critique de cette méthode ; je ne l'ay pas encore pratiquée sur le vivant. J'en ay fait quelques essais sur les cadavres dans notre hôpital et elle m'a paru remplir les vues de la bonne pratique. Pourvu qu'elle puisse montrer les mêmes avantages sur le vivant, ce qui exige tout au moins une main déjà faite à la mécanique de cette opération.

M. Pouteau dit n'avoir jamais observé l'incontinence d'urine après ses tailles ; tous les lithotomistes gardent le tacet sur ce point ; vous, monsieur, à qui une pratique consommée a acquis le droit de décider avec les mêmes avantages dans vos tailles ou dans celles de vos élèves, n'avez-vous jamais vu suivre l'incontinence d'urine après la guérison de la playe ? Mes réflexions me persuadent toujours plus que cet accident ne doit dépendre que de la difformité de la cicatrice de la prostate. Les corps glanduleux en général se cicatrisent mal, l'expérience le prouve. La suppuration des prostates après l'opération serait-elle nécessaire pour la bonne cicatrice, la cause de la suppuration dépendante de la contusion sera-t-elle plus dangereuse ? Prononcez, je m'en rapporte à vous.

Vous me demandez de vous désigner mes ouvrages particuliers : je me suis contenté jusques à présent d'apprendre, je n'ay donné au public que quelques observations dans les journaux de médecine ; je commençay en juillet 1765, je continueray par occasion selon les circonstances. La taille et les maladies des yeux sont les deux objets qui m'occupent le plus en province. Cependant je fais un peu de tout : la petite pratique m'absorbe un temps que je voudrais mieux employer, et d'un autre côté les secours manquent moins du côté de la fortune qui me tient dans un état médiocre et honneste que du côté des secours de l'art, car si on veut un livre, il faut le faire venir et l'acheter. En province, encore plus que dans les grandes villes, l'envie et la jalousie exercent leur fureur. D'un autre côté chez nous la médecine a depuis longtemps un empire presque absolu et celui qui ne plie pas sous le joug est toujours moins employé que les autres.

Voilà bien des détails la plus part ennuyeux ; une autre fois je seray moins long, mais je ne saurais être plus sincère qu'en vous

assurant du respect et de la reconnaissance avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PAMARD fils, chirurgien.

A Avignon, ce 16 mars 1767.

3°

*Lettre à M. Le Cat.*

Monsieur,

Dois-je commencer ma lettre par des excuses, ce serait perdre des moments précieux ; mon silence n'a pas dépendu de moy, ce n'a été que dans les premiers jours de juillet que j'ay reçu les trois recueils sur la taille et votre parallèle : l'ami qui devait me les apporter a eu des malheurs en route qui ont occasionné ce delay. A peu près dans le même temps, le cher frère Directeur des frères des écoles d'Avignon, et le Frère Bénézet, de Marseille, me remirent votre parallèle relié superbement, accompagné d'une lettre où le cœur parle.

J'avais cherché partout les journaux de Trévoux ; je m'étais flatté de les trouver chez les jésuites, qui chez nous existent encore, mais depuis qu'ils n'entrent plus pour rien dans la composition, il ont négligé de se les procurer. Je désespérais de les lire, lorsque étant ces jours passés à la Chartreuse de Villeneuve-Avignon dont je suis le chirurgien, le père dom Ange Rouvière, visiteur, et qui a l'honneur d'être connu particulièrement de vous, ayant été pendant longtemps prier à la chartreuse de Gallion en Normandie (et qui m'avait raconté une foule de petites circonstances qui s'étaient passées entre vous et luy, et entre autres la scène du chartreux qui ne voulut pas se donner en spectacle au public et qui préféra garder une fistule lacrymale dont vous deviez l'opérer), me demanda avec l'enthousiasme que l'on a quand on parle de vous, si j'avais vu une de vos lettres sur les opérations des yeux dans le *Journal de Trévoux* ; il m'apporta tout de suite le volume où était votre lettre sur l'ophthamostat et celle sur le garde iris. Je les ay copiées en entier toutes les deux, et j'en ay dessiné les planches.

Sans prévention j'ay vu que vous frondiez mon petit trèfle ; je ne vous en sçay point mauvais gré ; vous l'avez essayé sans le connaître, en plaçant la pointe sur la cornée opaque ; c'est la

piqûre des aponévroses des muscles droits de l'œil qui occasionne les douleurs et les accidents. Ceux que j'ay à craindre par la piquûre de la cornée transparente sont encore à paraitre, et ceux qui arrivent quelquefois après l'opération par extraction telle que je la pratique, dépendent bien moins de la manœuvre de l'opération que de la mauvaise qualité des humeurs des sujets sur lesquels on opère : la nature sur cet objet est très vaste et la clef du succès de cette opération dépend bien plus des préparations qu'elle exige que de la méthode d'opérer.

La situation couchée du malade est préférable à toutes les autres ; le corps et la teste sont plus stables et le malade moins gêné est beaucoup plus tranquille. L'aide-chirurgien qui relève la paupière supérieure et qui abaisse l'inférieure est encore un point d'appuy qui rend la teste stable.

La crainte de l'opération rend quelquefois les yeux convulsifs chez certains malades ; on attend le calme, et il suffit pour cela de lacher les paupières en revenant à la charge une ou plusieurs fois si le cas l'exige. Le globe de l'œil ne souffre aucune espèce d'altération au moment que la cornée transparente est centrale entre les deux paupières. Y a-t-il quelque chose de plus aisé que de la piquer à la fois des deux côtés ? on n'est même pas asservi à l'exacte position de la pointe du trèfle et j'ay essayé quelquefois de poser les instruments l'un après l'autre.

Ayant été obligé, ces jours passés, d'ouvrir la cornée transparente pour un hypopion, n'ayant pas sur moi mon trèfle, je me servis d'une aiguille montée sur un morceau de bois pour arrêter l'œil dans le temps que j'incisay la cornée avec une lancette ; ce simple moyen me réussit au mieux, d'où je conclus que l'éperon même du trèfle n'est pas nécessaire. N'est-il pas démontré qu'on peut faire impunément une piquûre dans le même endroit où l'on est forcé de faire une grande incision ? Mais, je le répète, je suis encore à attendre les accidents de la piquûre.

La pression directe des instruments est un avantage qui favorise l'incision de la cornée ; j'ay observé dans le temps de mes épreuves sur les yeux des cadavres que lorsque l'humeur aqueuse s'était évaporée, la cornée, alors affaissée, piquée des deux côtés à la fois, prenait une figure elliptique qui diminuait d'autant le trajet de l'instrument tranchant ou kératino-tome.

La moindre compression dans tout autre point que celui que j'indique fatigue beaucoup la conjonctive, allonge infiniment le temps de l'opération, augmente les douleurs, et d'ailleurs agissant plus ou moins fortement sur la surface du globe au delà du bord de la cornée transparente, elle comprime l'humeur vitrée

d'où dépend la saillie de l'iris, saillie qui, sans la moindre compression étrangère, arrive quelquefois par la seule contraction des quatre muscles droits de l'œil.

Après l'incision de la cornée retirez-vous votre ophthalmostat ? Sans doute, il vous embarrasserait. L'œil est alors de nouveau en liberté. Mon trèfle devient alors également inutile, mais comme il est des cas où les mouvements de l'œil sont aussi violents qu'avant l'incision de la cornée, on risquerait de blesser l'iris en portant des instruments dans la chambre antérieure à tout hazard. C'est pourquoy lorsque la curette un peu courbe ne suffit pas, j'assujétis l'œil pour l'instant, en me servant d'une pincette qui ne portant que sur deux points physiques suffit à assujétir l'œil pour le moment où il faut diviser la capsule cristalline. .

. . . . .



## V

**Correspondance avec M. Andouillet.**

## 1°

*Lettre à M. Andouillet de 1779.*

Monsieur,

Si j'avais suivi mon inclination et les mouvements de la reconnaissance, depuis 24 ans que j'ay quitté Paris, j'aurais eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois ; je pris cette liberté lors de ma découverte sur la plus grande largeur donnée à la lancette pour l'opération de la cataracte et pour la pique en trèfle que je proposay pour fixer l'œil. Vous eûtes la bonté de les faire valoir à l'Académie, il aurait été fort agréable pour moy d'en voir le détail dans le dernier mémoire imprimé.

M. Guérin, chirurgien à Lyon, dans son essay sur les maladies des yeux, discuta toutes les méthodes d'opérer : il donna la préférence à la mienne, il proposa des corrections, elles ne furent pas suivies. L'avantage me resta.

Mes observations sur les maladies des yeux m'en ont fait découvrir nombre qui sont symptomatiques de l'état de la poitrine, surtout celles qui dépendent d'une affection nerveuse. La cataracte en dépend aussi et j'ay des matériaux pour faire un bon ouvrage sur les maladies dont les connaissances et le traitement sont encore au berceau.

Les chirurgiens habitants les villes de province sont obligés de s'attacher à toutes les parties de la chirurgie. D'après les connaissances que j'avais puisées chez vous, j'ay fait un peu de tout : je suis un des chirurgiens en chef des hôpitaux, et ma patrie, dans un conseil général tenu en 1767, m'honora d'une pension annuelle de 500 livres. L'opération de la pierre et celle de la cataracte ont été les deux sujets de ma petite réputation ; mon existence est honneste ; veuf depuis 15 ans, une fille et deux fils, dont l'ainé élève dans notre hôpital depuis un an, composent toute ma famille. Pardonnez ce petit détail, vos bontés pour moy vous le rendront intéressant.

Les ouvrages nouveaux ne paraissent que tard en province, celui de frère Come, sur la taille par le haut appareil, ne m'est parvenu que depuis un mois. Je m'en occupay sans prévention,

Je fus indigné de ses écrits contre l'Académie ; ils cachent un orgueil outré sous le manteau de la religion et du zèle pour l'humanité ; j'épluchay sa nouvelle méthode ; je crois avoir réussi à la simplifier dans tous les chefs ; mes instruments sont faits, l'épreuve sur les cadavres ne laisse rien à désirer : il me tarde de les soumettre à votre jugement, et je ferais le voyage de Paris avec grand plaisir si vous le jugez à propos.

En attendant avec impatience, Monsieur, l'honneur de votre réponse, etc.

PAMARD fils.

A cette lettre, qui était accompagnée d'un court mémoire descriptif du procédé d'opération de la taille par le haut appareil, inventé par Pamard, Andouillet fit la réponse suivante :

2<sup>o</sup>

A Versailles, le 4 octobre 1779.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois avec plaisir que vous êtes content de votre état quant à la considération dont vous jouissez et à la fortune honneste que vous avez. Tous les détails que vous me faites sur l'opération de la taille au haut appareil demandent à être examinés sur le cadavre, je m'en suis formé une idée avantageuse, mais c'est à l'expérience de la confirmer. A moins que des affaires importantes ne vous conduisent à Paris, vous pouvez vous dispenser du voyage qui est long et fort cher. Faites-moi passer par quelque occasion votre mémoire et les instruments que vous avez imaginés, je les examinerai et les communiquerai à l'Académie qui en fera son rapport.

Cependant, comme votre dessein est de mener votre fils à Paris, cet objet est assez intéressant pour vous déterminer à entreprendre le voyage. Je serai charmé d'avoir le plaisir de vous voir, et si je puis être utile à M. votre fils, je vous fais offre de service.

Ce sont mes sentiments fondés sur l'estime particulière que j'ai toujours eue pour vous.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble serviteur,

ANDOUILLET.

3°

*Lettre à M. Andouillet.*

Monsieur,

Ma négligence envers vous est d'autant moins pardonnable que je vous dois tout ce que je suis ; cent fois je me suis reproché mon indolence ; mais où le bienfait est si grand, quoi que je puisse faire, je serai toujours en arrière avec vous. Je ne puis m'acquitter que du côté du cœur et du zèle pour le progrès de la chirurgie. J'ai le bonheur de jouir d'une réputation distinguée, mais parmi les aveugles, les borgnes sont les rois ; ainsi je ne me laisse point éblouir, ma modestie est d'autant plus fondée que chaque jour je rencontre de nouvelles difficultés. Je cherche à les franchir et quelquefois j'en viens à bout.

Vous connaissez mieux que personne tous les avantages du séton passé dans le sac lacrymal et le conduit nasal pour la cure de la fistule lacrymale après l'opération, tant pour la facilité des pansements, que pour avoir un moyen sûr de porter dans le conduit nasal les mèches, bougies, etc.

L'introduction de la sonde recourbée selon la forme de chaque nez n'est pas toujours aisée, ce n'est quelquefois qu'après plusieurs tentatives qu'on en vient à bout.

L'impossibilité où je fus de faire sortir la sonde courbe par la narine d'un enfant âgé de huit ans, quoique le stylet droit débouchât le cornet inférieur, me fit juger que le canal osseux devait se jeter en arrière.

C'était en effet la route que prenait une petite sonde de plomb ou un stylet flexible. L'idée d'un ressort boutoné, engagé dans une sonde légèrement courbe et creuse, m'ayant paru devoir remplir toutes les vues relatives à cette opération, je la saisis ; et, en effet, rien n'est plus facile à exécuter par le petit instrument que je vous envoie. Il suffit que le bout introduit par l'ouverture faite au sac lacrymal parvienne à l'extrémité du canal nasal pour qu'en pressant le ressort il sorte très rapidement par la narine : on attache un fil au bouton, on tire le ressort, le bouton va se réunir à la sonde, et on retire le tout ensemble. L'idée de cette mécanique n'est pas neuve, mais son application pour passer le séton dans le nez m'a paru digne de vous être présentée. Qui mieux que vous peut l'apprécier ? Le peu que je vous ay envoyé a fait fortune à l'Académie ; je vous dois l'honneur de la correspondance, quand pourrai-je vous devoir celui de l'association ?

## VI

**Lettres à M. de Salvador, premier consul,  
et aux consuls d'Avignon, au sujet de la pension  
de 500 livres qui lui fut donnée en 1767.**

## 1°

En 1767, sur la proposition suivante de M. de Salvador, alors consul, la ville vota une pension annuelle de 500 livres à Pamard fils.

La ville n'a point d'objet plus intéressant que la conservation de ses citoyens ; relativement à ce principe, elle doit prendre tous les moyens qui peuvent nous conduire à cette fin. Les villes voisines nous donnent l'exemple ; Marseille, cette ville considérable à tous égards, vient de nous enlever M. Brouillard, chirurgien de premier ordre. Les étrangers, comme vous voyez, ne dédaignent pas de puiser chez nous les personnes de premier mérite ; ils font plus, ils leur offrent des établissements, fixent leur état, se les attachent enfin par le lien le plus fort, je veux dire l'intérêt. On s'aperçoit aisément de la grandeur de cette perte, on en connaît toute l'étendue, et malgré tout cela, on ne prend point les moyens de la réparer.

M. Pamard fils, dont tout le monde connaît le mérite et les talents distingués pour la profession qu'il exerce, d'un mérite égal à M. Brouillard à tous égards, et qui possède même des parties de son art qui luy sont particulières (je parle de la cataracte), M. Pamard, dis-je, le seul chirurgien du premier ordre qui nous reste, est prêt à nous échapper. M. le duc de Villars, à Aix, a fait quelques démarches pour se l'attacher ; d'autres peuvent en faire et être plus heureux que luy.

Soigneuse de se conserver un homme de ce mérite et si utile à ses citoyens, la ville ne doit point négliger les moyens de le fixer dans son pays par une pension honnête et honorable tout ensemble. En vain cette ville produirait-elle des grands hommes, en vain se glorifierait-elle de leur avoir donné naissance, si, par une économie mal entendue, on négligeait de profiter de leurs talents pour enrichir l'étranger.

C'est d'après ces considérations, Messieurs, que je pense qu'il convient d'assigner à M. Pamard fils une pension annuelle de cinq cents livres, sous les conditions que le conseil trouvera bon de luy poser : c'est mon sentiment.

2°

M. de Salvador en ayant informé Pamard, alors à Marseille, il lui écrivit cette lettre de remerciements :

*A M. le Chevalier de Salvador.*

Marseille, ce 3 juin 1767.

Monsieur,

Me prévenir sur le projet que vous aviez conçu pour moy, c'était m'en assurer le succès ; j'en attendais l'exécution avec reconnaissance et j'en ai reçu la nouvelle sans trouble. Empressé de vous remercier de vive voix autant que je le puis, et s'il m'était possible autant que je le dois, je prends la liberté de vous adresser cette lettre : elle n'exprimera que faiblement l'étendue des sentiments respectueux que j'ay pour vous et que je partage avec mes chers concitoyens. La douceur de votre gouvernement augmentait la joye qu'ils ont encore de vous avoir à leur tête, et le regret de le voir finir ne perd son amertume que par l'espérance d'un successeur qui suivra votre exemple et qui cherchera à l'imiter. Si je sondais les cœurs sur cet objet, l'écho serait public ; je suis trop faible pour chanter vos vertus, votre candeur s'offenseraient de l'entreprise ; mais puis-je taire vos bienfaits et ne pas m'efforcer de montrer au public, par mon zèle à le servir, que je voudrais mériter l'honneur et l'avantage que vous me procurez ? Vivez longtemps, et jouissez à la fois de tout le bien que vous faites aux autres : voilà mes vœux, ceux de ma famille et de la patrie ; croyez à ma sincérité.

J'ay l'honneur d'être, avec autant de respect que de reconnaissance, etc.

PAMARD fils.

3°

En même temps il adressait aux consuls son acceptation officielle en ces termes :

Ce 3 juin 1767.

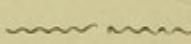
A Messieurs les Consuls,

Illustres et magnifiques Seigneurs,

M'efforcer par modestie ou par bienséance de vous témoigner que je dois à vos bontés l'honneur et l'avantage que vous me procurez au nom de la patrie, n'entrerait ni dans vos vues ni dans l'intérêt public ; je dois au contraire montrer par une noble assurance que je suis digne de la préférence que vous m'accordez ; elle me flatte au delà de toute expression, et ce seul trait me dédommage avec usure des peines que je me suis données pour être utile. L'espoir de la récompense n'a jamais été le motif de mon zèle ; je n'écoutais pas sans peine les propositions qui pouvaient m'attirer ailleurs, et les voyages de longue haleine qui augmentaient ma petite réputation et ma fortune me laissaient un vuide qui ne cédait qu'à mon retour. J'accepte avec reconnaissance les conditions qui m'attachent à la patrie et les honoraires que vous m'accordez en son nom ; il me tarde d'y paraître ; mais je m'estimeray bien plus heureux si les membres qui la composent n'avaient jamais besoin de mes faibles talents.

J'ay l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

PAMARD fils.



## VII

**Correspondance avec le chirurgien Louis (1).**

1°

*A M. Pamard, chirurgien à Avignon.*

A Paris, le 12 juin 1783.

M. Andouillet, Monsieur, ne m'a remis qu'hier la lettre que vous lui avez écrite le 6 octobre de l'année passée et que j'ai sous les yeux avec tous les instruments que vous avez imaginés pour plusieurs cas de chirurgie. Je vais copier de votre lettre ce qui regarde chacun d'eux en particulier, afin d'en faire autant de lots séparés pour la commodité des commissaires qu'on croirait devoir charger de leur épreuve.

Vous verrez, Monsieur, par le programme ci-joint, quel est l'esprit de l'Académie sur la matière instrumentale déjà surchargée, et qui a plus besoin de réformes que d'augmentations. Vous m'obligerez d'en faire part à notre ami M. Favre que j'embrasse de tout mon cœur.

Monsieur votre fils cultive sans doute M. Andouillet ; je le vois peu, malgré l'accueil que je luy ai fait ; il suit probablement de plus grands maîtres en particulier : il m'a paru assidu à mes leçons publiques où je le vois dans le grand nombre des auditeurs.

La chirurgie a bien changé de face depuis votre séjour à Paris, je crois que vous pouvez en juger par les deux derniers tomes des *Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie*. Mais les jeunes gens n'étudient plus, et nous voyons avec grand regret que les choses commencent à dégénérer depuis quelques années, et qu'elles vont chaque jour de mal en pis. Il y a un grand fond de suffisance et d'amour-propre : on se fait illusion sur quelques connaissances acquises facilement et l'on n'a plus besoin de guides ni d'instructeurs. Ils apprendraient aux jeunes gens qu'ils ne savent rien et leur prétention est de tout savoir. Je parle en général, et cela ne regarde aucunement M. votre fils dont les dispositions m'ont semblé excellentes : je crois qu'il tire bon parti de l'emploi de son temps.

(1) Antoine Louis (1725-1792), célèbre chirurgien, avait succédé à Morand comme secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

Vous devez avoir reçu la lettre du ministre qui confirme l'élection que nous avons faite de vous, il y a quelques semaines, sur la proposition de M. Andouillet, pour associé de l'Académie Royale de Chirurgie. Vous lui mandiez que vous mouriez content et que votre ambition serait à son comble ; la voilà comblée ; vivez, Monsieur, pour jouir de cette satisfaction.

Je suis, avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LOUIS.

2<sup>o</sup>

*A M. Pamard, chirurgien à Avignon.*

A Paris, le 30 décembre 1783.

Monsieur,

J'ai eu avant-hier la visite de votre fils qui m'a demandé des nouvelles de vos productions. Hier, à l'Académie, a été fait le rapport de votre aiguille pour lier les artères ranines, et l'on a beaucoup discuté ce sujet. Plusieurs ont prétendu que l'application du doigt sur la langue, après avoir garni le dessous de charpie, serait un moyen plus sûr et plus expéditif. Néanmoins on a loué votre invention imitée de l'aiguille de Goulard pour l'artère intercostale. Mais ce qui intéresse le plus, c'est que l'Académie étant sur le point de publier un volume où il sera question des progrès de la Chirurgie sur l'opération de la cataracte, j'ai lu hier à un comité ce que vous m'aviez adressé à ce sujet. M. votre fils m'avait dit que vous n'aviez pas continué d'opérer par l'incision de la cornée à la partie supérieure. Détaillez-moi, s'il vous plait, quels avantages vous en aviez espéré ; quels inconvenients vous y avez trouvés, soit pour l'incision de la membrane cristalline, soit pour l'extraction de ce corps après qu'il a passé dans la chambre antérieure. Si vous avez eu du sang, comment l'avez-vous tiré ? Je compte sur les explications que je vous demande, j'en suis assez pressé ; ne vous inquiétez pas de la rédaction ni du style, je m'en chargerai avec plaisir.

Veillez agréer mes vœux pour la nouvelle année, et tâchez de nous procurer des travailleurs sur la question du prix. Elle est vraiment chirurgicale, et jamais il n'y eut de travailleurs en moindre nombre ; je crois que c'est parce qu'ils ne peuvent se faire aider.

Je suis avec une parfaite estime, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LOUIS.

3<sup>e</sup>

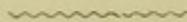
Monsieur,

Vous ne devez pas douter que je ne sois bien empressé de répondre à vos vues et à celles de l'Académie sur tous les objets qui pourront dépendre de moy ; je suis trop flatté de l'honneur que j'ay reçu d'être associé aux membres qui la composent pour que je puisse les perdre jamais de vue ; mais, en cette qualité, n'ai-je pas un peu droit de me plaindre du jugement porté sur la correction du bistouri pour perfectionner l'opération de la fistule à l'anüs, et sur l'érigne percée d'un œil à son extrémité pour lier les artères ou les veines ranines coupés dans l'opération du filet : je conviens qu'elle est imitée de celle de M. Goulard pour la ligature de l'artère intercostale. Celle de M. Goulard pour son objet est bien plus ingénieuse que la mienne, mais l'érigne en est-elle moins utile ? Les enfants de naissance, dont la bouche est petite, ne seraient-ils pas fatigués par la pression continuelle d'un doigt garni de charpie appliqué sous la langue toujours mobile ? Outre que l'enfant aurait de la peine à respirer, ses cris continus s'opposeraient à l'arrêt du sang. Je n'eus recours à l'expédient de l'érigne que lorsque j'eus employé tous les moyens connus, elle me réussit. Ne méritera-t-elle pas la préférence dans les cas supposés extrêmes ? En envoyant ces deux instruments et les six autres à l'Académie, j'aurais dû les accompagner chacun en particulier d'un mémoire relatif à leur objet ; n'ayant pas eu le temps, je crus bonnement pouvoir les lui faire remettre avec une simple indication de leur usage, persuadé qu'à bons entendeurs suffisait demy-parole ; mais le peu de cas fait des deux plus simples, dont je me suis si bien trouvé, me fait trop craindre pour les autres ; je le garderai pour mon compte. Je vous prie en conséquence de ne pas les communiquer : s'ils n'étaient pas unanimement approuvés de l'Académie, elle aurait à rougir de m'avoir unanimement accordé le titre honorable d'associé, et je ne m'en croirais pas digne. C'est le cordon bleu des chirurgiens qui exercent leur art en province : l'avoir mérité, j'ay assez vécu, j'espère cependant vivre encore assez pour voir un code nouveau dont la chirurgie a besoin autant que la médecine. Je me chargerais d'attacher le grelot si j'avais votre esprit et votre génie : vous avez trop de lumière pour ne pas en sentir la nécessité, puisque j'en ay conçu l'espérance dans mon petit coin de province. Un projet de ce genre ne s'exécute que dans la capitale ; tous les matériaux sont prêts : les originaux sont pris des doctrines d'Hippocrate ; ce n'a été qu'après 25 ans

de pratique que j'ay sceu les apprécier. Quelle époque pour la chirurgie ! Les médecins ont voulu la réduire à la mécanique des opérations ; en conservant ce superbe avantage, elle réduirait la médecine à sa juste valeur : la chirurgie ferait la loy et la médecine baisserait pavillon. Il ne me faudrait à Paris que l'existence que j'ay en province ; elle est très médiocre ; mais elle me suffit, et quelque regret que j'eusse de quitter ma patrie et son heureux climat, la gloire de la chirurgie et le bien de l'humanité l'emporteraient sur toute autre considération. Tout est à refondre, théorie et pratique, par les nouveautés que j'ay à proposer ; elles sont étayées par 25 ans de réflexions et de pratique. D'après ces raisons, vous sentez que j'ay vu la cataracte et l'opération qu'elle exige comme un très petit objet. C'est pourtant à cette opération et à mes observations sur les maladies des yeux que je dois toute l'étendue de mes connaissances et le projet que j'ay conçu. Si vous le goutez et que vous l'approuviez, procurez moy une existence honneste, et loin de rappeler mon fils, je vais le rejoindre.

. . . . .

PAMARD fils.



## VIII

## Correspondance avec Calvet (1).

1<sup>o</sup>

(Ms. 3050. — Fol. 531.)

*M. Calvet, docteur agrégé en la Faculté de Médecine,  
à Avignon.*

Monsieur et très cher ami,

Les marques d'amitié que je receus de vous la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, jointes à la liberté que vous me donnâtes de vous écrire, auroient dû m'engager à le faire plustôt. Après avoir passé quinze jours à Marseille, je revins à Paris pour chercher mes hardes ; mon premier soin fut de passer chès vous pour m'informer de l'estat de votre santé. Quelle fut ma surprise, lorsque nostre hostesse me dit que vous estiés parti pour la campagne et que de là vous deviés partir pour Avignon. Je m'informay en vain de l'endroit où vous pouviez estre et je priay mon cousin Perus de voir M. des Turrettes pour sçavoir vostre adresse. Si j'avois esté privé de vous voir, du moins j'aurois eu celui de vous écrire. Je retournay à Marseille, où je serois encore, si après trois mois de séjour, mon cher père, qui m'a donné plusieurs fois de vos nouvelles, ne m'avoit écrit le dessein où il estoit de me rappeler au mois de may prochain. Malgré les bontés qu'on avoit pour moy, je ne balançay point à remercier pour revenir à Paris y réitérer mon anatomie et mes opérations, quoique j'eus travaillé l'année passée à la Salpêtrière. On dit vulgairement que qui ne lit que dans un livre ne sait jamais rien, à moins que ce ne fût une encyclopédie. Je pris la résolution de travailler sous les yeux de M. Andouillet, major de la Charité. A cet effet je priay M. Martin, démonstrateur en anatomie dudit hôpital et mon ami, de m'y présenter : il me receut avec bonté, d'autant mieux que Monsieur Verdier luy avoit fait un éloge de ma conduite. Il me confia, au défaut du démonstra-

(1) Esprit-Claude-François Calvet (1728-1810) professa l'anatomie à la Faculté de Médecine : fondateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon, il est plus connu comme archéologue et bibliophile que comme médecin.

teur, le soin de l'amphithéâtre, place que j'occupe depuis le mois d'octobre et dans laquelle je me soutiens par l'indulgence des écoliers. La part que vous prenés à tout ce qui peut procurer mon avancement dans un art, dont vous cognoissés toute l'étendue, me fait espérer que ce détail ne vous déplaira pas et qu'il me servira d'excuse sur mon silence, qu'à l'approche de cette nouvelle année je ne sçaurois garder plus longtemps sans manquer à mon devoir. Recevés, je vous prie, les souhaits d'une heureuse année, d'une santé des plus parfaites et de toute sorte de prospérité. Je présente mes respects à Madame votre mère ; je vous offre tout ce qui dépend de moy dans ce Paris, et vous prie de me croire avec considération,

Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PAMARD.

Mon adresse : chès M. Lelièvre, distillateur ordinaire du Roy, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, à Paris.

A Paris, ce 23 décembre 1752.

2°

(Ms. 3050. — Fol. 553.)

A Arles, ce 2 mars 1757.

Monsieur et très cher ami,

J'estois à la Chartreuse de Bonpas, où j'avois couché vendredy, lorsque mon père receut un exprès samedi matin pour me faire partir pour Arles. Je fus de retour à midy, je n'eus que le temps de faire ma petite male et d'entrer dans un batteau qui m'attendoit. J'emportay avec moy le regret d'estre parti sans vous voir ; à 9 heures du soir, j'arrivay chès monsieur Vacher, avocat de cette ville. On m'attendoit avec une impatience égale au zèle et à l'envie que j'avois d'y arriver. Un ton modeste et décidé me gagna tous les cœurs, quoique le brouillard qui régnoit par l'eau et que j'humay avec l'air m'eut donné un grand mal de teste ; cette circonstance me fut peut-être favorable en diminuant ma vivacité. Le changement de chirurgien fit peu d'effet sur la malade que

M. Pomme fils, médecin ordinaire de la malade et d'un mérite à toutes épreuves, avoit prévenu par une lettre supposée de la part de M<sup>lle</sup> Brouillard sur une maladie également supposée de son cher époux. Dès mon arrivée on avertit le médecin et M. Fabre, chirurgien ; votre zèle m'en avoit dit assés pour n'avoir pas besoin de beaucoup de réflexion pour ce que j'aurois à faire. Nous parlames beaucoup, sans rien dire ; je sonday la malade avec toutes les précautions que la plus exacte décence exige ; je me précautionnay d'un linge pour couvrir tout, excepté l'urètre, selon votre avis ; ma prudence fut admirée, tandis que c'estoit à vous à qui cette louange secrette appartenoit. La pierre estoit depuis trois jours engagée dans le col de la vessie ; Monsieur Serre, chirurgien à Montpellier, l'avoit sondée la veille et n'avoit pas osé la repousser. Plus hardy que luy, je la pris en dessous avec la sonde, et sans beaucoup d'efforts et par conséquent peu de douleur je la repoussay dans la vessie. Le jour que M. Brouillard partit pour Paris, M. Pomme envoya un exprès à Avignon avec une lettre pour prier M. Brouillard de partir tout de suite pour l'opération, parce que les douleurs estoient toujours plus vives. M<sup>lle</sup> Brouillard, faschée de l'événement, envoya la lettre à M. Gastaldy, qui, toujours dans le dessein de favoriser Brouillard, répondit que l'opération seroit dangereuse et que dans trois semaines elle seroit possible. Voyés quelle finesse pour vous seul.

J'avois bien raison de soupçonner une trahison manifeste de la part de M. Gastaldy. M. Pomme luy écrivit pour luy procurer un chirurgien ; il luy répondit une lettre que j'ay vue à présent qu'il y avoit M. Brouillard ; le double traître, au lieu de m'avertir en ami, me donne l'attestation la plus brillante et fait partir mon rival le lendemain. Que je m'estime heureux de pouvoir vous confier un secret, dont le poids m'acable encore malgré l'événement. Vous sçavez mieux que moy ce que j'ay fait pour luy, qui m'a abandonné alors que j'en avois une plus grande nécessité ; il a fait plus encor, comme vous l'avés vu dans la lettre ; le jour que Brouillard partit pour Paris, un exprès partait pour le chercher ; il cherche adroitement à éloigner l'opération, afin de donner le temps de revenir ou de laisser périr une malade sans secours.

Quelle horreur ! Sa conduite dit assés ce qu'il est ; je luy pardonne tout de bon cœur, et je suis à présent sans rancunes. A son âge peut-il ignorer que tout se découvre ? Je crois que rien n'est plus à craindre qu'un homme semblable à Janus. Que je vous dise à présent ce que je sçay de positif, mais n'en parlés pas comme venant de ma part. Madame de Sade, dont il a esté question, est à la veille d'estre parfaitement guérie. M. Serre à Mont-

pelier ne travaille qu'à l'agréable, c'est-à-dire à parer la difformité de la cicatrice. Messieurs Bonhome, Allemand, Brouillard et Gastaldy l'ont fait passer pour morte 30 jours après l'opération. Voici la faute la plus lourde et la fatuité la plus grande qu'on puisse jamais commettre ! Ces messieurs consultants avoient assuré à Madame de Sade qu'elle mouroit dans l'opération. Cela n'est pas un mal, parce que cela pouvoit estre, mais la voicy la faute ; ils donnèrent à cette pauvre dame des attestations comme elle mourroit et ils se signèrent. M. Serre a ces attestations en main ; M. Pomme les a vues. Voyez à présent à qui l'on peut se fier ! Il est bien fâcheux que le pronostique ne leur ait pas esté favorable.

Le sieur Brouillard, à qui on parla de moy dans Arles, ne fit pas semblant de me cognoitre, et malgré les certificats, dit qu'il n'avoit jamais entendu dire que j'eus fait d'opérations ; il dit qu'il avoit apporté l'instrument de Paris le premier et qu'il avoit taillé une fille dans un village, près de L'Isle, qui neuf jours après l'avoit accompagné jusques à la porte. On me demanda ce que M. Brouillard avoit fait ; je le dis sincèrement, je vantay son succès de la taille aux hommes, je citay le Récollet, je citay le domestique, et je dis qu'il n'y avoit que moy qui eût taillé des femmes. Ma sincérité lui coûte sa réputation perdue dans Arles. On a dit publiquement qu'il avoit reculé ; je n'ay dit que du bien de luy.

Les certificats estoient arrivés, j'écrivis heureusement à M. Pomme le lendemain du départ. Ma lettre le détermina et enfin l'express partit pour me prendre. La malade estoit préparée et avoit receu les sacrements ; je l'examinay avec toute l'exactitude possible et devant plusieurs amis de la maison je dis qu'il ne falloit pas différer l'opération et j'assignay pour deux heures du lendemain dimanche. Avouès qu'on ne sauroit estre plus expéditif. Le ton sec, répété, fit cesser toutes les oppositions dans leurs principes. Sans en dire davantage, je soupay et me couchay. Je dormis tranquillement huit heures. A dix heures du matin, tout fut prêt, Messieurs Pomme père et fils, médecins, Messieurs Fabre, Liotard et Burin, chirurgiens, présents et assistants ou aidants. Avec un air badin, je pris la malade dans son lit pour la mettre au lit de douleurs : admirés sa fermeté dans cette circonstance, elle ne changea pas de couleur. Les liens causèrent la même surprise ; l'introduction du lithotome et sa sortie fut aussi prompte qu'un coup de lancette. Le gorgeret avoit conduit la tenette que la malade n'avoit rien dit. Je saisis la pierre qui me parut très grosse par l'écartement des anneaux ; je la tirois, lorsque

je sentis un certain croucrou (croucrou, expression nouvelle, cocasse, mais énergique) sous les serres de la tenette, qui me fit juger que la pierre étoit friable à l'extérieur. J'avois assés avancé la pierre au col de la vessie pour que les deux assistants les plus près et le médecin la vissent. Je retiray ma tenette que j'introduisis de nouveau. J'eus plus de peine à la saisir et je la tiray avec toute la douceur possible. Elle me fit peur : elle est plus grosse qu'un œuf de poule, plus courte et un peu aplatie et pèse 3 onces. Je n'eus pas la moindre hémorragie, à peine la malade perdit une palette de sang. J'oubliay de dire que la moitié de la pierre estoit tartareuse à l'intérieur, la couche a 3 lignes d'épaisseur. La crainte qu'il n'eut resté quelques graviers dans la vessie m'engagea à mettre une canule pour en faciliter la sortie au premier pansement. Demi-heure après l'opération, qui fut faite en 4 minutes (de l'aveu public de tous les assistants, si la pierre n'avoit pas excédé le volume d'un gros maron, l'opération estoit faite en moins d'une minute ; je n'ay jamais esté si intrépide ; j'ay bonne espérance du succès et cette opération est la nouvelle du jour), la malade urina librement, point de fièvre que sur le soir, point de gonflement ni de tension dans le ventre, une tranquillité admirable. Le lundi une idée de suppuration. mardi davantage et aujourduy bien établie un petit mouvement de fièvre qui augmente le soir, qui occasionne une moiteur dans la nuit et qui n'empesche pas ma chère malade de dormir 9 heures. Joignés à cela une docilité d'ange : elle avoit la pierre depuis deux ans ; elle en a 20. Ne soyés pas surpris de son volume, quatre heures après l'opération elle me dit avec un air de reconnoissance qu'elle urinoit sans douleur pour la..... .. Donnés moy de vos nouvelles ; je ne partiray qu'au milieu de la semaine prochaine. Excusés ma longueur, mes fautes, et soyés persuadé de l'entier attachement.

PAMARD.

Mon adresse : A. Pamard, chès M. Vachet, avocat, rue de la Cavalerie, à Arles.

## III

(Ms. 3030. — Fol. 558.)

*Monsieur Calvet, docteur chirurgien, professeur en médecine,  
à Avignon.*

Monsieur et très cher ami,

Je suis bien sensible à vostre zèle et à la part que vous prenés à ce qui peut m'intéresser. Je n'aurois pas manqué de vous donner de mes nouvelles, si je ne vous avois attendu à Arles tous les jours ; mon père a dû vous avoir dit qu'un exprès m'obligea de partir le mercredy. La pierre, qui tourmentoit l'enfant que je devois opérer en règle, enfila le canal et s'y arrêta. Au moyen d'une petite incision je la tiray. Vous sçavés que ces opérations n'ont point de suites. Lundy, premier octobre, je fus à S<sup>t</sup>-Gilles ; j'opéray un enfant de 5 ans ; l'opération me réussit à merveille ; et hier jeudi 4<sup>e</sup> octobre, je revins à Arles laissant l'enfant en très bon état et hors de danger. Depuis que je suis parti d'Avignon, j'ay toujours été malade. Mon gosier est toujours ulcéré ; j'ay toujours gardé le régime le plus sévère et malgré ça par intervalle j'ay eu des frissons et la fièvre. Mardy, 2<sup>e</sup> octobre, je fus obligé de me saigner ; à S<sup>t</sup>-Gilles j'eus ensuite un tenesme sanguin et gloireux ; aujourduy je suis un peu mieux. Il me faudra longtemps pour rendre à mon sang le mucilage qui y manque. Je ne suis pas encore assuré de mon départ pour Avignon. Je compte de voir aujourduy uue demoiselle aveugle par des cataractes, qui peut-être se fera opérer ; mon père m'écrit que mes affaires ne souffrent pas de mon absence ; cependant si je n'ay rien à faire, je partiray pour Avignon lundy prochain.

Je disnay par hasard chés M. Raymond, à Marseille, avec M. Dagano. Je luy fis toutes les politesses dues à un homme que je ne cognoissois pas ; il se vanta beaucoup et me dit dans un jargon meslé d'italien : « Monsiour, je suis étouné que vous ne me conneissiés pas ; cependant ma réputation il est très bien établie dans Avignon, j'y ay fait des coures incurables. » Enfin j'avois plus envie de rire que de manger ; je le cognois à présent pour un charlatan, et si jamais je le rencontre, sans compromettre mes amis, il trouvera à qui parler ; cependant par modération je luy pardonne : il est plus digne de mon mépris que de ma colère. Je ne sçay point de mauvais grés à l'abbé, quoiqu'il eût pu me servir, il a raison de ménager tout le monde. Je ne

fais plus la moindre démarche pour cette opération. M. de Vaquières est la cause que je la manque. M<sup>sr</sup> l'Archevesque et M. Pomme en sont au desespoir, et moy j'en suis la dupe ; mais comme un malheur n'arrive jamais seul, un charlatan passant par Orange a dissuadé Madame de Terrier sous le prétexte du peu de maturité de ses cataractes. Je n'en ay jamais vu de si belles, il est vray que je n'en ay pas vu beaucoup. Pourvu que ma santé se rétablisse, je me console de tout. Conservés-vous, présentés mes très humbles respects à Madame vostre mère, et soyés sssuré que mon amitié et mon zèle sont sans bornes.

PAMARD fils.

A Arles. ce 5<sup>e</sup> octobre 1759.

IV

(Ms. 3050. — Fol. 560.)

*Monsieur Calvet, docteur et premier professeur en médecine,  
à la descente de la poste à Avignon.*

Monsieur et très cher ami,

Je me proposay d'aller vous voir dimanche après midy, lorsque M. Audifret vint chés moy avec un de ses amis, pour me prier de partir tout de suite, afin de secourir M. Chaneau, âgé de 83 ans, atteint, à la suite d'un tenesme, d'une rétention d'urine qui depuis 40 heures le faisoit souffrir, malgré l'usage continué des remèdes généraux connus. Je partis d'Avignon à trois heures ; à 6 heures. le malade pissa par la sonde et conduit du depuis. Il est hors des premiers dangers. Je suis festé de tout le monde, et quelque chose de plus que je n'estois dans S<sup>t</sup>-Remy, où vos amis me comblent de caresses. M. le chanoine Chabrand s'étaya d'une de vos lettres pour me parler ; je la reconnus facilement au caractère et plus encore au stile, car il voulut que j'en fis la lecture. Le zèle qu'il a pour vous procurer des antiques ou des médailles, redoubla les politesses que je luy fis. Enfin, après des propos qui tendoient tous à chercher des médailles, il me quitta pour me donner du caphé ; ce matin, il a eu la complaisance de m'accompagner au mosolée et à l'arc de triomphe. Si j'estois assés fort et que mes affaires me retinsent ici quelque temps, je le dessinerois pour vous ; mais ce projet n'est pas aussi aisé que celui du Priape de Nimes. Le jour de mon départ, je receus

une lettre de M<sup>lle</sup> Vacher, qui me mande que la plante marine est dans sa garde-robe avec un chapeau que je laissay aussi par étouderie ; nous aurons le tout dans son temps bien conditionné. M. Bonneri vous fait ses compliments ; il m'a fait icy mille politesses. Quand on est de vos amis, qu'on est connu de vos amis, peut-on manquer d'en recevoir ? Non, sans doute ; aussi je le suis de tout mon cœur, plus par sincérité et par plaisir que pour mon avantage. Dispensés-moy de la finale, car je ne trouve rien d'assés expressif.

PAMARD fils.

Au reste je dois vous dire que cette dame, auprès de qui vous aviés intéressé M. Augier, médecin d'Orange, protégé de la grande princesse, pour l'engager à se déterminer à l'opération de la cataracte, s'est enfin décidée en ma faveur, à ce que m'a écrit M. Abridgeon, dont je taillay le fils. J'allois pour vous dire toutes ces belles choses ; le plaisir que j'ay de vous l'écrire ne me flatte pas moins. Voilà par apostille l'agrément d'estre utile et de devenir dans sa course presque nécessaire au genre humain : les chevaux de carrosses se font vieux, les batons de la chaise à porteur crient ou craquent, parce que le vin de champagne les dessèche, le protecteur des empiriques ne sera jamais plus que ce qu'il est, le Longchamp n'a qu'un champ fort court. Quand vous ne le voudriés pas, vous serés bientôt le plus recherché des médecins, pour peu que vous changiés d'humeur et que vous vous accoutumiés au goût public. Voilà bien des choses, me dirés-vous, cependant vous estes médecin, vous exercerés la médecine malgré vous et vous serés celuy à qui les temps rendront justice. Tost ou tard l'imposture se découvre, la cabale tombe et la véritable équité luit. Je ne cesseray jamais de vous engager à estre dans vostre estat ce que je prévois que vous serés.

A Saint-Remy, ce 26<sup>e</sup> juin 1759.

5°

(Ms. 3050. — Fol. 562.)

*M. Calvet, docteur et premier professeur en médecine,  
à Avignon.*

Mon très cher ami,

Le départ d'un augustin réformé me fournit l'occasion de vous écrire, pour vous apprendre que j'ay receu la brochure et la pesante lettre pour le père Riveire. Je compte de voir l'abbé ce soir ou demain matin, je la luy remetray ; j'ay lu sa brochure avec avidité, croyant de trouver quelque chose de bien intéressant, pour ce qui concerne l'extraction du cristallin ; mais qu'ai-je vu ? une dissertation ennuyeuse et frivole sur le différent arrangement des fibres d'une cataracte, les titres pompeux de M. Daviel, l'époque de la démonstration de l'œil d'un mouton à la cour palatine, enfin la décision de M. Louis sur le peu d'avantages des différents instruments imaginés depuis ceux de M. Daviel. Il condamne toutes les espèces de bistouris et les érines. Son jugement est téméraire : parce que M. Daviel fait des incisions, il faut donc qu'il se serve de tranchant ; s'ils piquent ou coupent, ils ont donc les mêmes deffauts ; commencer l'incision de l'œil au bas ou à côté c'est la même chose. M. Daviel prétend que l'œil qu'on opère doit être libre : quelle proposition ! Je ne vois rien de si absurde à l'égard d'une partie où le mouvement ne dépend presque pas de nous. M. Louis ne connoissoit pas les corrections que j'ay fait aux instruments proposés par Messieurs de la Faye et Poyet, lorsqu'il a porté son jugement ; il connoissoit encore moins les avantages décidés du trèfle pour assujettir l'œil ; ainsi ma méthode triomphera quelque jour ; il ne faut que des occasions pour la faire applaudir par le plus grand nombre. Mettre des pièces fugitives dans des Mercures, cela ne signifie rien. Je sens qu'il faut refondre la matière depuis M. Daviel jusques à moy ; je le feray moins pour ma gloire que pour l'avantage du public. Je me félicite tous les jours de ma découverte ; ce matin elle a eu encore un succès frappant pour l'œil gauche d'un portefaix atteint de cataracte. L'incision n'a duré qu'un instant, et en voulant diviser la capsule cristalline, j'ay embroché la cataracte avec l'aiguille ; elle est sortie comme au bout d'une pique. Samedy j'opère M. Beaussière,

riche négociant, de l'œil gauche seulement ; la cataracte de l'œil droit ne fait que de naître. Si cette opération me réussit, me voilà un voyage assuré pour l'année prochaine. J'attends la décision de deux malades, qui ont la pierre ; si je ne les opère pas, je me rendray à Avignon vers la fin de la semaine prochaine, à moins que je ne sois obligé de m'arrêter à Aix. Ce que vous m'apprenés de la petite me fait un vray plaisir ; je me languis de la voir. Le sieur Janin est à Marseille depuis le 7 ; il étale un magnifique équipage aux yeux du public, et moy, qui suis à pied, je luy souffle toutes ces bonnes opérations ; il n'a rien fait encore, on le connaît pour ce qu'il est. J'envoie à mon père la feuille hebdomadaire de jeudy dernier, 8<sup>e</sup> may, où je me fis mettre ; aujourd'huy jeudy, 15 may, on m'y a mis, et on a annoncé le succès de l'opération de M. Anglés. Comme c'était aujourduy jour de feste, je n'ay pas pu en achepter chés l'imprimeur, car j'aurois envoyé l'une et l'autre. Conservés-moy votre amitié, et croyés-moy, avec les sentiments de la plus sincère reconnoissance, mon très cher ami, vostre très humble et très obéissant serviteur.

PAMARD fils.

A Marseille, ce 15<sup>e</sup> may 1760.

L'empressement que j'ay eu de riposter à la brochure ne diminue rien de ma sensibilité sur l'attention que vous avés eu de me la faire parvenir.

6°

(Ms. 3050. — Fol. 564.)

*Monsieur Calvet, docteur en médecine et premier professeur,  
à Avignon.*

Monsieur et cher ami,

Les sentiments que vous avés pour moy mettroient les miens pour ce qui vous regarde à une épreuve trop sensible, si je vous laissois ignorer le détail de la maladie qui me retient à Arles. Votre amitié me persuade que vous le verrés avec plaisir.

Monsieur Michel, âgé d'environ 60 ans, d'un tempéramment sec et détruit par le vice et la pipe dont il faisoit journellement un usage excessif, portoit depuis plusieurs années une dartre vive à la nuque, aussi large que toute la main. Périodiquement il en découloit des matières acres et séreuses en assez grande quantité pour tremper des serviettes. Par une fatigue et l'impression du soleil joint à la poussière de la moisson, il se fit une croûte dure, qui arrêta l'écoulement; la peau s'emflamma et tout le tissu cellulaire, depuis le haut de l'occipital jusques environ à la 5<sup>e</sup> apophise épineuse des vertèbres du col et l'espace compris entre les deux oreilles se gorgea. La tumeur, large comme le fond d'une assiette, s'éleva près de cinq pouces et resta plus de trois semaines très dure et d'une douleur insupportable; dans le milieu, il se fit un scarre gangreneux, d'où il se leva un champignon gros comme un œuf, entièrement sensible et saignant à la moindre impression. On avoit mis en usage plusieurs espèces de cataplasmes pourrissants et anodins, sans qu'il parût aucun foyer de suppuration, capable de procurer des désordres. Au premier examen avant la consultation je m'apperçus d'un œdeme qui gaignoit le cou et la peau de la teste; ce simptome dans des cas de cette espèce est une preuve de suppuration infaillible et qui ne m'a jamais trompé. Chacun dit son avis; le mien fut que, quoique cette tumeur fût dure, il y avoit cependant plusieurs points pâteux qui annonçoient la suppuration, que le pus ramassé dans plusieurs petits foyés présentoit cette masse sans qu'on put s'appercevoir d'une fluctuation sensible, qu'il falloit crever le milieu et faire deux ou trois incisions, qu'au moyen des topiques on faciliteroit la fonte du reste. J'essayay des contestations. J'étayai mon raisonnement par des principes assurés, et je conciliai tous les suffrages. Chargé de l'opération, dès que j'eus crevé le milieu

de la tumeur, en la comprimant sur les côtés, il sortit de plus de douze points des fusées d'un pus très épais ; j'allongeay l'incision jusques dans le bas et fis pareillement deux grandes incisions derrière les oreilles, afin de ménager la peau. Le malade qui souffrit peu fut pensé ; le soir, la suppuration fut excessive et il sortit par les playes des lambeaux de tissu cellulaire pourris ; dès lors je mis en usage les injections détersives et très animées, que je réitère dix fois à chaque pensement. Le jet de la liqueur s'est fait passage au travers du tissu cellulaire, et en injectant d'un trou, la liqueur balaye tout l'intérieur de ce labirinte purulent. Depuis deux jours, la tumeur a baissé des deux tiers, et plusieurs foyers tarissent ; le malade est pensé trois fois par jour et m'oblige d'en avoir grand soin. Je fais la guerre à l'œil et à la sonde ; ainsi comme le malade est presque sans fièvre, j'ay lieu d'en attendre un succès heureux, honorable et lucratif. Comme je me flatte que vous voyés souvent mon épouse et mon oncle, je vous envoie cette lettre chés vous ; conservés-vous et croyés-moy le plus zélé de vos serviteurs et de vos amis.

PAMARD.

A Arles, ce 17<sup>e</sup> août 1760.

Malgré mes précautions, hier, je m'apperceus à l'odeur fétide du pus que la pourriture faisoit des progrès ; à coups de ciseaux, après une délibération mure, j'enlevay tout ce qui me paroissoit suspect. Le malade est toujours sans fièvre et fait bien toutes ses fonctions ; il y a grande apparence que je le tireray d'affaire.

Vous avés des compliments de Monsieur Pomme et de M. du Moulin, que j'ay eu l'honneur de voir quelques fois chés mon malade, qui est son ami particulier.

7°

(Ms. 3050. — Fol. 566.)

*Monsieur Calvet, docteur et premier professeur en médecine,  
à Avignon.*

Monsieur et très cher ami,

Vous devés être en peine d'une lettre que nostre ami Baudet vous annonce dans la dernière qu'il vous a écrite ; je luy dis il y a quelques jours en effet que je vous écrirois pour vous faire part de son indolence. Il a toujours, à ce qu'il dit, des affaires aussi multipliées que pressantes ; il me montra l'article de sa lettre qui concernoit l'éclat de mon mariage à venir ; je ne suis pas fâché qu'on le sache, puisque tost ou tard on l'aurait sçu. Je reviens à l'abbé que je rencontre souvent par hasard, mais il est toujours si occupé que je puis pas jouir en repos du plaisir d'estre quelques instants avec luy. Il vous aura marqué sans doute le résultat du paquet de médailles que je luy portay de votre part. S'il me charge de quelque lettre ou autre commission pour vous, soyés assuré de mon zèle et de mon exactitude. Je chargeay mon père de vous faire part du succès qu'avoit eu l'opération de la cataracte que je fis aux deux yeux de M. Langlès ; je l'opéray mardy 6 may ; aujourduy samedy, il distingue tous les objets. Un négociant dans le cas fut présent aux opérations ; la cataracte de son œil droit n'est pas encore bien formée, mais celle du gauche est au point. Je dois l'opérer mercredy ou jedy de la semaine prochaine ; c'est un homme très en état de me dédomager avec usure des pertes que je puis faire par mon absence. Je suis icy festé de tout le monde ; M. l'abbé Desnay de Gérente, que Brouillard opéra à mon deffault, me fit l'honneur de me donner à disner et m'annonça d'une manière tres distinguée dans toutes les compagnies qu'il fréquente ; il se fait un plaisir de me produire et de m'accoster partout, soit aux promenades ou aux concerts. Il fut témoin de l'opération de M. Langlès et fut étourdy de la promptitude avec laquelle les cataractes sortoient. Il m'a procuré plusieurs consultations, qu'on me paye à 12 livres. Chés Mgr l'évêque, où j'eue l'honneur de disner, on me conseilla de faire annoncer mon arrivée dans cette ville dans une feuille hebdomadaire, qui paroît depuis un mois. Je marquay modeste-

ment le sujet de mon voyage, je rappellay les succès que j'avois eus l'année passée dans les opérations que j'avois fait, je disois deux mots des moyens de tenir l'œil fixe sans parler des instrumens, je finissois par indiquer mon logement. Tout Marseille a vu cet article avec plaisir ; je l'avois montré à notre ami Baudet, qui me dit que je pouvois le mettre sans crainte. Je vous porteray une de ces feuilles, où il est question de moy, à mon retour. Cet avis au public, étayé du succès, a écrasé le pauvre Janin, qui probablement ne me sçavoit pas dans cette ville ; il a distribué des livres qui font compassion ; malgré la chaise à porteur dont il se décore, il reçoit des huées ; partout on le connoît pour ce qu'il est. Je me vange bien, sans rien dire, du préjudice que son effronterie m'a porté dans Avignon. J'ay cru devoir ce détail à vostre amitié, parce que vous pouvés avoir craint que l'annonce qu'il fit dans la dernière gazette ne me porta quelque préjudice. Je vous garantis que s'il y a quelque bonne opération, ce ne sera pas luy qui la fera. On ne me met pas en parallèle. J'auray peut-être deux opérations de la pierre à faire, j'entreprendray tout ce que je trouveray de bon, puisque je me trouve sur les lieux. Si je continue d'être heureux, ce ne sera pas le dernier voyage que je feray dans cette ville. J'ay écrit deux lettres de politesses et de sentiments à M. Chauffard ; j'ay profité de la même occasion pour écrire deux lettres de tendresse à ma future ; je n'ay réponse ni des uns ni des autres. J'ignore quelle peut être la cause d'un silence, qui me fasche sans me désespérer ; peut-être en recevray-je des nouvelles par le courrier de dimanche. La lettre que je vous écris ne partira que lundy, je ne la cacheteray qu'au moment qu'elle devra partir, je pourray selon les circonstances y ajouter quelque chose, mais je ne vous diray pas plus sincèrement que je vous suis attaché pour la vie par l'amitié la plus tendre et la reconnaissance la plus vive.

PAMARD fils.

A Marseille, ce 9<sup>e</sup> may 1760.

M. Pomme est enchanté des soins que vous vous donnés pour son ouvrage ; il m'a écrit une lettre de remerciements, que je vous feray voir dans son temps ; rien ne le flatte tant que votre approbation sur le total, et les réflexions particulières que vous lui

faites faire sur les parties de l'ouvrage sont les preuves de votre amitié pour luy. J'étois son ami de cœur, il lui manquoit un ami d'esprit. Il ne souhaite plus que l'occasion d'être connu de vous plus particulièrement ; quoique je ne fusse bon que pour porter les baguettes, nous ferions ensemble un triumvirat qui feroit des jaloux. En luy rendant service, vous m'obligez par un endroit sensible. Je ne vous dis rien de ma reconnoissance, puisque mes sentiments sont au-dessus de l'énergie la plus recherchée.

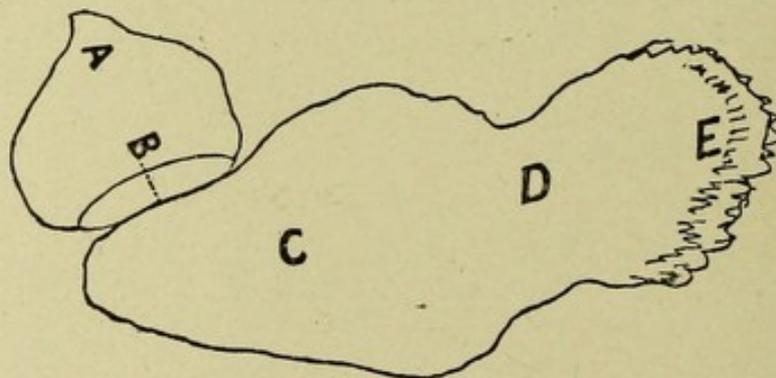
Si vos affaires vous permettent de m'écrire, adressés votre lettre au père Bénézet Pamard, religieux augustin réformé, pour rendre à son frère à Marseille. Je seray à temps à la recevoir. Marqués-moy, je vous prie, l'effet qu'a produit le bruit de mon mariage et ce qu'on en pense. Les demoiselles Chabert m'écrivirent que bien des gens me croyoient marié et ajoutoient qu'au lieu d'être à Marseille j'étois enfermé dans l'appartement de ma belle : la chose est risible. Je viens aujourd'huy lundy, 12<sup>e</sup> may, de recevoir des nouvelles de M. Chauffard et de sa nièce ; j'en suis très satisfait.

(Ms. 3050. — Fol. 568.)

*Monsieur Calvet, docteur et premier professeur en médecine,  
à Avignon.*

Mon très cher ami,

Je partis d'Avignon sans vous voir ; c'est un de mes regrets et je suis le premier puni. Quoiqu'il fit mauvais temps jedy passé, je partis à cheval pour me rendre au château de Lussan, appartenant à milord duc de Melford. Il me receut avec toute la distinction possible, et me dit qu'un de ses fils avoit la pierre et qu'il souffroit depuis longtemps ; il avoit déjà fait plusieurs petites pierres. Lorsque je voulus le sonder je trouvay un obstacle à l'endroit du bulbe de l'urètre : c'étoit une pierre arrêtée depuis plus d'un an ; mais quelle fut ma surprise, lorsque, mettant le doigt dans l'anus, je sentis que la pierre devenoit très grosse et s'étendoit jusques dans la vessie. Observés qu'elle faisoit saillie au périné. Il falloit le tailler, il étoit préparé ; cependant je le fis saigner et purger une seconde fois, et aujourd'huy dimanche, 6 décembre, j'ay fait l'opération comme il suit : j'ay commencé par inciser sur la pierre comme dans le petit appareil ; j'ay senti la pierre flottante ; d'un coup de crochet, je l'ay enlevée ; mais il en restoit une autre bien plus considérable qui étoit immobile et comprimée de partout. En voilà la figure :



- A. Première pierre située entre l'anus et les bourses présentant la pointe du côté du gland.
- B. Surface polie par le frottement de la seconde pierre.
- C. Pierre située entre l'anus et le col de la vessie.
- D. Endroit de la pierre resserré par le col ou sphinter de la vessie.
- E. Portion de la 2<sup>e</sup> pierre dans la vessie.

Je vous ay dit que j'avoys eu la première pierre par le petit appareil ; pour avoir la seconde, j'ay glissé avec force mon lithotome caché jusques dans la vessie, et moyennant 7 lignes d'ouverture, d'un coup de tenette, j'ay enlevé la seconde pierre. La portion de la vessie s'est un peu brisée, mais j'ay eu tous les fragments. Malgré la complication et la nouveauté, l'opération n'a pas duré 5 minutes ; il est vray que je l'avois réfléchie et que je m'y attendois par l'examen du local ; il n'y a point eu d'hémorragie et l'enfant est assés bien. Nous verrons les suites, mais en attendant, c'est impossible de croire que la partie membraneuse de l'urètre ayt pu se tendre assés pour loger une pierre de cette espèce sans se rompre ; cependant la chose est ainsi, car il auroit eu des épanchements urineux qui auroient fait périr le malade. Quoiqu'il en soit, si le malade échape, c'est une merveille. Faites part de cette nouvelle à vos amis et croyés-moy avec autant d'amitié que d'estime

Votre très humble et obéissant serviteur,

PAMARD fils.

Au château de Lussan, ce 6<sup>e</sup> décembre 1761.

9<sup>o</sup>

(Ms 3050. — Folio 570.)

*Monsieur Calvet, docteur et premier professeur en médecine,  
à Avignon.*

Monsieur et cher ami,

Vous devés avoir été instruit par mon épouse des succès que j'avois eu à Crest : trois opérations faites dans une petite ville mettent un artiste dans le plus grand crédit. Au travers des politesses que je reçois des grands et des petits et dont ma santé ne me permettoit qu'un bien faible usage, je languissois d'être en chemin de faire votre commission. J'arrivay à Vienne le lundy 9<sup>e</sup> octobre. M. l'abbé Dartigni, que je trouvay chés luy, me combla de politesses ; j'essayay de luy plaire comme à une belle ; il étoit prévenu en ma faveur ; la lettre que je luy remis acheva de le persuader. Après les propos obligeants et réciproques, il me remit pour vous une médaille, que j'ay mise préteusement avec mes louis d'or, observant de la laisser dans un papier, de peur du frottement ; je vous la remetray avec des brochures pliées

dans un paquet. M. Dartigni vous instruira sur le reste, Je lui fis voir mon œil artificiel, qui luy fit plaisir ; une quinte de toux à laquelle il est sujet et qui l'inquiétoit un peu, joint à ses douleurs de reins et des chaleurs d'entrailles, m'engagèrent à luy donner quelques conseils qu'il fairoit bien de faire ; mais les sçavants et presque tous les hommes se persuadent qu'ils sont médecins par certain préjugé, qui dit qu'à trente ans un homme doit l'être pour soy. Quelle folie ! J'ay vu plusieurs hommes illustres donner dans cette bourde, dont ils étoient toujours la dupe, et vous l'avez observé sans le vouloir peut-être plus souvent que moy.

J'ay opéré ce matin, jeudy, 12 du courant, M<sup>lle</sup> Thonnet, âgée environ 53 ans, de deux cataractes d'une grosseur prodigieuse ; celle de l'œil gauche est grosse comme une fève. La malade y a vu tout de suite. Les chirurgiens ne me voyent pas avec plaisir, et les médecins se les ménagent parce que c'est la chirurgie qui donne le ton. Je vais mon petit train, sans rien dire, en faisant politesse à tous. Si vous avés quelque commission à me donner ou quelque chose d'intéressant à m'apprendre, faites moy le plaisir de m'écrire. Mon adresse : chès M<sup>lle</sup> Cherpin, rue S<sup>te</sup>....., à Lyon. Voyez quelquefois mon épouse, mon oncle et ma petite famille, et croyés-moi, avec une amitié et une confiance que rien n'égalera jamais, le plus zélé de vos serviteurs et de vos amis.

PAMARD fils.

A Lyon, ce 12 octobre 1764.



## IX

**Lettre à Limasset, chirurgien à Roquemaure.**

Lettre du 28 avril 1783.

Il y a déjà longtemps, mon cher Limasset, que je ne vous ay point ecri, j'ay cependant toujours le même plaisir qu'autrefois, et si je disois qu'il s'accroit je dirais la simple et bonne vérité. Dans le journal de médecine de 1783, j'ay été attaqué dans mon opération de la cataracte par M. Demours fils, docteur régent de Paris et médecin oculiste du Roy en survivance. Dans le journal de février j'ay lu le rapport des médecins commissaires en faveur de la nouvelle méthode proposée ; dans le journal de physique de mars par M. l'abbé Rozier, il se trouve la même chose : je ne doute pas que bientôt la gazette salutaire n'en fasse mention. La méthode proposée est positivement ou, pour mieux dire, précisément la mienne, avec cette différence que celle que propose M. Demours est défectueuse. Ce que j'ay trouvé de très mal, c'est qu'il déplace mon trèfle de l'endroit propice que je lui ai assigné pour y mettre une pointe qu'il tient au bout du doigt pour fixer l'œil. J'avais été attaqué, il y a 14 ans, par M. Guérin, chirurgien de Lyon ; j'avais ri de son invention qui est ridicule, et comme l'opération de la cataracte n'était et n'est qu'une très-petite portion de mon lot, je n'écrivis rien contre M. Guérin. Mais par la prétention de M. Demours, la moutarde m'est montée au nez, j'écrivis un petit mémoire de 16 pages, et puis reflexions faites, je me suis contenté d'une lettre adressée à MM. les auteurs du journal de médecine pour revendiquer ce qui m'appartient de droit. Je vous fairay voir le tout à la première entrevue : j'ay relancé, mais modestement, M. Demours et M. Guérin, en aprenant au public que je les avais prévenus. Ma lettre est partie le 27 avril, vous sentez que j'en ay pris date.

Après avoir ballotté longtemps pour l'opération de la pierre que j'avais à faire, soit par l'état de l'enfant, soit par le temps froid ou humide, soit par moy qui ay essuyé un petit abcès à la paupière inférieure et qui ay été menacé d'un autre à la supérieure tres pres du point lacrimonal, soit par l'attente de Limasset, je taillay l'enfant hier 29 : la manœuvre de l'opération fut compliquée de la sortie de la membrane interne du rectum, mais tout alla bien ; la pierre, de la grosseur d'une double dragée et allongée, s'engagea dans la tenette suivant sa longueur. Ce fut la première

opération que votre cadet voit faire, mais c'est de l'hébreu pour luy, il a du zèle et de la bonne volonté, le reste viendra ; il faut de la patience, vous le sçavez, et je le sçay bien aussi, puisqu'il m'a fallu 25 ans de réflexions et de pratique pour être parvenu au point où je suis.

Je vis avant hier la petite de M. de Pertuis-Montfaucon avec une mauvaise tumeur prête à s'ouvrir d'elle-même. C'est Messieurs Voulonne et Brouillard qui sont les factotums. Ne croyez pas que cette tumeur soit le produit d'une invasion teigneuse, ce ne serait rien : j'ay jugé que la tumeur était le produit d'une mauvaise tétée par le chagrin qu'a eu la nourrice du danger où elle vit son enfant ; je l'ay dit au papa et à la maman : je ne sçay si les doctes auront été de mon avis, mais soyez sûr que tout lait, quel qu'il soit, étant altéré et perverti, ne se répare que par une nouvelle grossesse. C'est un aphorisme de mon cru. J'ay donné pour conseil de changer de nourrice, je ne sçay si on me croira.

Vous avez eu la bonté de me payer mes sarments, vous avez remis les 12 livres à la nourrice de M. Rostan, et les 12 ou 13 livres pour le tonneau de M. de Brustet font en tout une somme qui se rapproche de celle que je vous avançay pour Limasset ; en conséquence je vous renvoie votre billet . . . . .

PAMARD fils.



## X

## Lettres de M. Pomme (1).

## 1°

Je suis pénétré de la plus vive joie, mon cher Pamard, depuis que j'ai reçu vos lettres. Vous voilà académicien à coup sûr, car à l'ouverture de l'Académie et à la première séance, qui, à ce que je crois, se tient après Pâques, votre mémoire y sera publié et l'auteur préconisé. Vous avez bien raison de dire que les objections que l'on y a faites sont bien faibles. La situation horizontale sera toujours préférable, tant pour la commodité et la sûreté du malade que pour l'opérateur. L'instrument dont vous vous servez pour faire l'incision de la cornée réunit, dit-on, les avantages de ceux de MM. la Faye et Poyet. Quel aveu et quelle gloire ! Mais pour le crochet de M. Thénon et l'érigne de M. Béranger, ils ne méritent pas d'être mis en parallèle avec le vôtre. La piqure de celui-ci n'est pas comparable aux déchirures que les deux autres peuvent faire, et l'immobilité de l'œil est assurée par le trèfle, au lieu que par les autres il est tout à fait impossible de fixer ses mouvements. Répondez promptement aux objections avec toute la modestie dont vous êtes capable, et étayez vos réponses de l'observation. Appuyez surtout sur l'avantage du trèfle, et accordez même, s'il le faut, une plus grande surface aux petits boutons qui servent d'arrêt à la pointe. Quoiqu'il en soit vous serez toujours l'inventeur de cet instrument et de l'opération. Je ferai part à M<sup>sr</sup> l'Archevêque de ce qu'il faut, et au public de ce qu'il convient. Travaillez toujours pour le bien de l'humanité, vous vous trouverez toujours bien récompensé de vos peines et de vos veilles. Aimez vos amis, car ils vous aiment autant que vous le méritez. Le temps viendra où vous triompherez de vos ennemis.

J'ay fini mon ouvrage, et j'ay eu la satisfaction d'y trouver de la place pour vous. Vous vous y trouverez cité avec l'apostille que j'ai cru vous convenir : « Un chirurgien lithotomiste de grande réputation, anatomiste par goût et par état, M. Pamard le fils, maître ès-arts et en chirurgie, chirurgien-major de l'hôpital Saint-Bénézet à Avignon, que son ministère nous amène ici,

(1) Pierre Pomme (1735-1812), esprit très original, auteur d'un *Traité des affections vaporeuses*, qui de 1763 à 1804 eut cinq éditions. Il pratiquait la médecine à Arles, mais sa réputation le fit fréquemment séjourner à Paris.

examina scrupuleusement toutes les parties et convint avec moy qu'elles étaient exactement celles que j'avais supposées : il reconnut l'urètre, le sphincter et la portion membraneuse de la vessie, et fut en même temps fort surpris de voir ainsi la nature victorieuse produire de pareils effets. »

Vous comprenez déjà que cette apostille termine la maladie de M<sup>me</sup> Authemant. Ce morceau me satisfait d'autant plus que mon cœur en est flatté. Adieu, cher ami, je vous embrasse en attendant de vous embrasser tout de bon.

POMME.

A Arles, le 27 février 1760.

2°

Arles, le 18 avril 1786.

J'étais à Aix depuis huit jours et c'est en arrivant chez moi que je trouve votre lettre, mon cher Pamard, dont je suis enchanté, puisqu'elle m'apprend la découverte intéressante que vous avez faite. Je vois à cet égard la ressemblance parfaite de ce qui m'est arrivé jadis dans la création de mon système : c'est que ce fut après avoir tout créé, tout bâti, que je trouvai ensuite toutes les autorités de l'antiquité : Hippocrate, Celse, Galien, Alexandre de Tralles, etc. Quelle fut donc ma joie et ma surprise ! et voilà où vous en êtes. Il paraît que l'auteur que vous citez, et que je ne connais pas, avait défriché avant vous ce terrain scabreux, et s'il a eu raison c'est que vous avez raison aussi. Il ne reste plus qu'à mettre la main à l'œuvre et s'étayer de cet auteur là. Mais n'y en aurait-il pas d'autres après luy ? Cherchez bien, mon ami, remontez plus haut s'il le faut ; descendez plus bas, *querite et invenietis* ; et si vous avez de la foy, comme je n'en doute pas, je vous dirai : *pulsate et aperietur vobis*. Voilà ce que je vous conseille de faire, et renvoyez au plus loin votre publication ; et quand vous en serez là, ne venez pas me proposer votre fichue Académie et sçachez qu'une académie, quelle quelle soit, est une vraie écurie et l'on y bronche presque toujours : on y effleure tout, sans rien approfondir : une académie ne fut jamais enfin la trompette d'une vérité médicale et conséquemment d'une vérité utile,

Voilà, mon bon ami, mon avis, et cet avis, comme vous sçavez, ne vous sera jamais suspect. Je vous embrasse et vous renouvelle les assurances de mon attachement. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage.

POMME.

3<sup>o</sup>

Arles, 23 novembre 1789.

Vous me demandez mon avis sur le changement d'état de votre fils cadet, et vous voulez que je prononce, mais n'est-ce pas à votre fils lui-même à prononcer ? Car s'il a vocation pour l'état ecclésiastique, quelle est la raison que l'on pourrait alléguer contre cette vocation ? Pour moi, je n'en vois pas une bonne. Car si le clergé est frustré de ses grandes possessions, le bas clergé n'est pas frustré des siennes, puisqu'au contraire les congrues sont augmentées jusques à 1200 livres, et que d'un autre côté ceux-ci deviennent habiles à posséder toute sorte de bénéfices, tandis qu'autrefois les bénéfices étaient réservés pour la noblesse exclusivement : voila donc une réfutation complète de votre première proposition. La seconde serait encore plus susceptible de réfutation, car s'il faut absolument quitter le séminaire après y avoir fait sa théologie, et qu'il faille prendre un autre état, c'est donc celui de médecin auquel vous aspirez : bien entendu que votre fils instruit par vous ou par moi sera un honnête homme ou un mauvais sujet : dans le premier cas, il suivra vos principes et les miens, et alors il mourra de faim ; et s'il ne les suit pas, il deviendra assassin volontaire de tout ce qui tombera sous sa main. Telle est la perspective qui se présente à vos yeux et que je vous défie de renverser. Donc je conclus contre votre opinion, à laquelle conclusion j'ajoute que pour faire ce beau coup vous allez manger un capital de 4000 livres : or, manger ses fonds pour faire un médecin d'eau douce ou un médecin Purgon, c'est faire la dernière des sottises ; quoi qu'il en soit, je sou mets ces idées à l'article de la vocation.

Quand à votre ouvrage, vous faites très bien de le méditer longtemps, soit pour l'augmenter, soit pour l'élaguer, ce qui, à mon avis, sera toujours nécessaire. Mais, à propos du nécessaire, je dis que les corps ecclésiastiques qui cultivent les belles-lettres et qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse sont aujourd'hui privilégiés par la nation, et les doctrinaires me paraissent précisément être ceux sur lesquels les bienfaits de la nation se répandent avec profusion : voilà mes observations, elles sont dictées par l'amitié et non par aucun autre motif.

POMME.



## XI

## Correspondance avec le cardinal Durini (1).

1<sup>o</sup>*A M. Pamard, chirurgien à Avignon.*

A Milan, ce 24 Mars 1782.

Monsieur,

M. Pandolfi, médecin chirurgien de l'hôpital militaire de Modène, allant à Montpellier pour se perfectionner dans sa profession dans laquelle il est déjà très versé, m'a témoigné désirer de connaître surtout les professeurs les plus célèbres en chirurgie. Trouvez bon que je vous l'adresse, Monsieur, et plaignez-vous de votre célébrité, si je vous l'adresse. Je vous prie de l'honorer d'un accueil gracieux, de le recommander à vos amis de Montpellier, et de lui montrer ce chef-d'œuvre d'anatomie que votre science et l'adresse de vos doigts ont enfanté. Je vous connais trop aimable, Monsieur, pour ne pas vous prêter à me donner cette nouvelle preuve de votre amitié. Je n'ai point oublié les soins que vous avez pris de ma santé à Avignon. Ils sont gravés dans mon cœur ainsi que la reconnaissance et l'estime particulière avec laquelle je serai toute ma vie

Votre serviteur et ami féal,

Ange, cardinal DURINI.

(1) Il avait été vice-légit à Avignon, de 1774 à 1776.

2°

Monseigneur,

La satisfaction et la surprise partagèrent mon esprit et mon cœur quand M. Pandolphi me remit la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; j'étais depuis quelque temps dans une sorte d'apathie qui me rendait tous les objets noirs ; on pouvait m'appliquer quatre vers faits par un anglais sur la mélancolie, les voicy :

Ombre de l'homme et des vivants rayé,  
Sot par nature et sage par faiblesse,  
Malade sain, ennuyeux ennuyé,  
Riant sans joye et pleurant sans tristesse.

Ces vers seraient plus expressifs s'ils étaient latins et que ce fût vous, Monseigneur, qui les eussiez faits, *sed non licet omnibus*..... La lecture de votre lettre et l'occasion de vous obliger dissipent le nuage qui enveloppait mes idées, et les larmes de joye dont mes yeux furent inondés furent la crise heureuse qui termina ma maladie.

D'après un événement que j'appris par la voix publique de l'opération de la cataracte faite au duc de Modène par un oculiste de Lyon, je crus que vous m'aviez oublié, ayant pu dans le temps par un seul mot mettre le comble à ma réputation et à ma fortune. Je me dis que vous n'en aviez pas été informé.

Dans l'occasion où j'aurais la préférence de me rapprocher de vous, Monseigneur, montrer ma tête anatomique aux savants d'Italie, soutenir la bonne opinion que vous avez de moy par des succès, j'en mourrais de plaisir !

Les talents les plus distingués ont besoin des plus grands protecteurs et je puis dire de vous personnellement : *Quis tot sustinuit, quis tanta negotia solus!*

La confiance dont vous m'aviez honoré m'avait élevé, votre départ renversa l'édifice, et je rentray dans la petite sphère dont j'étais sorti. L'occasion d'obliger M. Pandolphi réveille toute mon ambition ; Votre Éminence peut compter sur le plus grand zèle de ma part. Le jeune homme est aussi estimable qu'aimable, d'ailleurs très instruit, il a vu des nouveautés intéressantes dont il sait profiter. Je voudrais luy souffler toutes mes connaissances à la fois : il ne manquera pas de vous écrire quel est l'accueil qu'il a reçu de moy. Que ne ferais-je pas ? Je voudrais faire l'impossible. Je n'ai pas été assez heureux auprès de Mgr notre archevêque que d'obtenir les démissoires pour M. l'abbé Laforest ;

il me dit les avoir refusées à plusieurs pour des raisons à luy connues : il ne convenait pas d'insister. Si j'avais eu la même commission auprès de l'éminentissime cardinal-archevêque d'Ancire, j'aurais tout obtenu : il ne se plaît qu'à faire des heureux. Voyez, Monseigneur, quelle est la différence des hommes !

Je vous enlève des moments précieux et je ne puis pas mieux employer les miens. J'ay des obligations à remplir. Le père Danuse, capucin, me dit que vous aviez eu la bonté de luy parler de moy : il est bien juste que je profite de l'occasion de vous présenter ses respects les plus empressés, Toute la famille Michel vous honnore, vous estime et vous aime. La mienne partage mes sentiments pour vous : j'ay un fils cadet qui se destine à l'état ecclésiastique, je sollicite à l'occasion vos bontés pour luy.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Éminence le très humble et très obéissant serviteur.

PAMARD fils.

Avignon, ce..... août 1782.



## XII

**Lettre aux officiers municipaux.**

A Avignon, le 31 août 1792 (4<sup>me</sup> année de la Liberté).

Monsieur le Maire,  
Messieurs les officiers municipaux,

Je sçay que le premier devoir d'un bon citoyen est celui d'obéir quand les supérieurs l'ordonnent : c'est une loy qui doit (*être*) et qui est sacrée pour tous les habitants. Je parais avoir manqué à ce devoir que je m'impose, ne m'étant pas rendu de suite aux ordres affublés du galant mot de prière à la maison commune, billet d'ami qui me fut remis chez les RR. Pères Capucins avec lesquels je m'étais rendu à dix heures pour y diner par sentiment.

En sortant de chez moy pour voir un pauvre malade, je passe par la rue de la Balance ; j'étais tant accablé de sommeil qu'à peine pouvais-je supporter le soleil. Quand je fus devant M. Datin, homme des plus estimables par ses talents et par sa charité, ayant un petit parasol brun à la main, point de chapeau et une canne à la main droite, tout à coup je me vois entouré de gros chiens enragés par des besoins physiques ; je lève ma canne pour les chasser, canne à épée que je ne portais jamais, même en voyage : la gaine de la canne étant lâche, elle quitte l'épée, et je me vois, moy, l'épée nue à la main dans le temps où nous sommes. Cependant, Messieurs, il ne fallait pas se laisser mordre : un chien gris, noir et blanc, s'effarouche, je le blesse, il fuit ; je poursuis l'autre noir et tout aussi gros, sa maitresse me demande sa grâce, je la luy accorde ; un boulanger ou pâtissier veut me désarmer : vous savez, Messieurs, que la colère triple la force ; j'avais un poignet de bronze, moy que la plume fatigue quelquefois, mais non dans ce moment ; j'entends de loin une voix qui me menace, c'était celle d'un balayeur de rue, homme utile dans son état qui, pourtant sans vues patriotiques, concourt par son travail à la salubrité de l'air. J'entre chez M. Clavel qui ferme sa porte ; je laisse ma canne et mon épée et sans rien dire je sors par la remise ; je vais voir mon malade, et je me rends aux Capucins. Vous savez tous, Messieurs, que depuis 40 ans le fer dans mes heureuses mains est bien d'un autre usage : il s'est perpétué dans celles de mon fils qui me doublera quand il aura mon âge ; il ne me convient pas de dire quelque chose de plus.

Je dormais aux Capucins sur mon mouchoir en paquet sur la table : on me laissait dormir, lorsque cet ordre me fut remis ; une heure après, attendant l'heure à laquelle le comité municipal s'assemblait, on me porte une lettre qui vous fait le plus grand honneur et que je fairay encadrer et mettre sous glace : elle me fit le plus grand plaisir, j'admiray vostre honnesteté, vos sentiments et toute vostre noble délicatesse. Je pense fortement, je sens et j'agis de même : je voudrais estre votre maire, je me croirais ou Cicéron ou Démosthène, *sed non licet omnibus.....*

Monsieur et Messieurs,

Je vous plains bien d'être en place et l'âme du gouvernement. Il y aura demain, 1<sup>er</sup> septembre, quinze jours que j'éprouve qu'il n'y a plus ni foy, ni loy, et qu'il faut s'envelopper du peu de vertu qu'on a dans le cœur, et rester coi en attendant : l'espérance meurt la dernière.

Voici, Messieurs, ce qui m'arrive, mais ne m'ébranle pas.

J'envoie, il y a huit jours, par le courrier, une caisse à Orange, adressée à M<sup>me</sup> de....., maitresse de poste malade, consultations et remèdes ; mêmes effets pour M<sup>me</sup> Peillard, de Mornas ; prière de garder la caisse et de faire partir le reste pour Bollenes. Point de nouvelle et les malades souffrent et attendent : lettres de santé perdues à la poste. Enfin, Messieurs, hier j'envoie M. Feux, mon élève, à Orange, avec des lettres pour M. Dumas, maire, et d'autres pour la municipalité en corps ; une relative à mes intérêts pour M. de La Garde ; ordre à M. Feux de la montrer d'abord à M. Dumas, maire. Les seules addresses ne valaient pas votre passe-port : comment l'avoir à 3 heures du matin ? Sans égards, sans crainte, sans respect, on lit toutes mes lettres ; l'esprit et l'âme encore plus noire, la malice la plus détestable et la liberté si chère dans ce cruel moment où la vertu pâlit par les atrocités..... ; mon élève est battu, bourré de crosses de fusils, mis en mauvaises mains, il est menacé d'être pendu. Il envoit un espres, mon fils répond, on le délivre, mais on luy prend sa montre d'or, deux livres assignats et le cheval de poste resté à la bataille. Mon élève arrive mourant : nous ne nous attendions pas à cette nouvelle horreur.

Je vous supplie, Messieurs, de luy faire rendre ses effets et justice, et à moy mes lettres qui sont du même stile. Je suis avec respect, Monsieur et Messieurs, le médecin et chirurgien des pauvres.

PAMARD père.

## XIII

**Lettre à Pouteau (1).**

Vous trouverez, Monsieur et cher confrère, sous le plis de cette lettre, une foule d'idées sans beaucoup d'ordre sur les avantages et les inconvénients de la méthode de tailler par le lithotome caché. Je vous permets d'en faire l'usage que vous jugerez à propos pour l'avantage du public ; je ne crains point de me trouver en compromis avec l'auteur de ce lithotome, ni avec ses partisans ; il seroit à souhaiter que mon exemple, dans l'exposé simple que je fais de mes observations à ce sujet, engageât tous les chirurgiens qui se servent de cet instrument, à faire la même chose. Je suis bien persuadé qu'ils ne sont pas plus heureux que moi. Il est permis à un jeune chirurgien d'être séduit par les facilités que présente cet instrument ; mais c'est manquer à l'humanité et à la Chirurgie que de croupir dans ses erreurs quand on les connoit. Prêtez quelque attention au régime sévère où je mets mes malades après qu'ils sont taillés : une ou deux saignées le jour même de l'opération, relativement à l'état du pouls ; je les laisse à l'eau de riz ou de poulet, pour toute nourriture, tant que le pouls est fréquent, et jusqu'à ce que le ventre se relâche, et tant qu'il fournit des matières grasses, argilleuses, qu'il contient dans les enfants. Dans les personnes âgées, ce sont des matières bilieuses qu'il faut délayer : je les laisse à la diète, dont je viens de parler, trois, quatre et même cinq jours ; on donne des lavements matin et soir, et aux enfants des contrevers dans des juleps ou dans des émulsions. Lorsque le ventre se relâche, je permets des crèmes de riz à l'eau simple ; peu à peu j'ajoute quelques cuillerées à l'eau de bouillon, et je permets enfin des pannades, et ensuite des aliments.

Par cette sévérité de régime, les enfants n'éprouvent jamais les fièvres putrides, vermineuses, accompagnées de bouffissure, qui les jettent quelquefois dans le marasme, et qui rendent les plaies fistuleuses.

(1) Claude Pouteau (1724-1775), chirurgien lyonnais qui eut son heure de célébrité ; on a de lui : *Essai sur la rage*, Lyon, 1763, in-8° ; *La taille au niveau*, Avignon, 1765, in-8° ; *Œuvres posthumes*, Paris, 1783, 1 vol. in-8°.

Le pansement que je fais aux taillés est des plus simples ; j'ai constamment observé que la cicatrice commence du 11 au 13 de l'opération ; dans ce temps, j'ai soin de détruire les chairs baveuses, et je fais comprimer la plaie par trois petites compresses graduées soutenues du bandage. Je vous offre, avec le plus grand zèle, tout ce qui peut dépendre de moi, et j'ai l'honneur d'être. . . . .

A Avignon, le 25 novembre 1764.

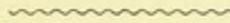
PAMARD fils.



VI

LES ŒUVRES POÉTIQUES

DE PIERRE - FRANÇOIS - BÉNÉZET PAMARD



Pamard cultivait la poésie : il a laissé un nombre considérable de vers ; tous ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais quelques-unes de ces pièces ont un cachet d'originalité qui ne permet pas de les passer sous silence. Dans ses élucubrations poétiques, ce sont les odes sacrées qui occupent la première place, elles ne sont pas toutes sans élévation ; voyez comment il définit la vie :

Nous passons d'erreur en regrets,  
De misère en folie ;  
Hélas ! nous ne vivons jamais,  
Nous attendons la vie.

. . . . .  
Nos jours sont courts et douloureux,  
Ce n'est qu'une ombre vaine,  
Notre gloire échappe comme eux,  
Et l'oubli nous entraîne.

Citons ces trois strophes de son ode sur le suicide :

Monstre dont le charme perfide  
Séduit l'esprit des malheureux,  
Par quel art, affreux suicide,  
Peux-tu te rendre maître d'eux ?  
Tu n'attaques jamais la brute,  
L'homme seul à tes traits en butte  
De ta rage suit les transports,  
Et tandis qu'il veut se détruire,  
L'insecte auquel il pourrait nuire  
Pour l'éviter fait ses efforts.

J'excuserais un misérable  
 Qui doit périr sur le gibet :  
 La perspective qui l'accable  
 Peut faire dire : Il a bien fait.  
 Dans un cachot chargé de chaînes  
 Chaque moment accroit ses peines,  
 La mort lui paraît un bonheur,  
 Et si l'espérance éternelle  
 Meurt en son âme criminelle,  
 La vie est pour lui le malheur.

Que dans le sein de l'opulence  
 Un mortel déteste son sort,  
 Et qu'il porte l'extravagance  
 Jusques à se donner la mort,  
 Il prouve par cette faiblesse  
 Que les honneurs et la richesse,  
 Les plaisirs et la volupté,  
 Loin de pouvoir le satisfaire,  
 Le rendent assez téméraire  
 Pour manquer à l'humanité.

Dans une de ses nombreuses épîtres, il lui échappe l'aveu de son scepticisme en médecine :

Quand verrons-nous la médecine,  
 Où l'incertitude domine,  
 Sortir avec facilité  
 De son affreuse obscurité ?  
 Considérant son origine,  
 Tout annonce qu'elle est divine :  
 Qui coupera le nœud gordien ?  
 Car ce serait le seul moyen  
 De la conduire à son vrai terme.  
 Il faut le prendre dès le germe,  
 C'est Hippocrate et Galien,  
 Eux qui nous ont fait tant de bien,  
 Et m'ont fait trouver dans le sperme  
 L'origine de l'épiderme.

Parfois il devient satirique et sait fort bien stigmatiser les ridicules de son temps ; voyez comment il parle de ces mariages boiteux, dont l'usage daterait de loin :

Grand nom, quand il est acheté,  
 N'est qu'un manteau de vanité.  
 . . . . .  
 Mais quand une bourgeoise riche  
 De l'état du noble s'entiche,

Qu'elle veut du comte ou marquis,  
 Et s'établir dans son pays,  
 Sa grandeur n'est qu'une apparence,  
 Qui la séduit le premier jour :  
 Duchesse, comtesse ou marquise,  
 Chacun en secret la méprise.

. . . . .  
 Le cœur ne peut être flatté  
 Des titres dus à la naissance :  
 Pour ces objets point de dispense !  
 Ceux qui s'en laissent éblouir,  
 Achètent cher le repentir.

Ces vers me rappelaient un passage où Mathurin Régnier, reprochant le même travers à son temps, conclut :

Que, lorsqu'on a du bien, il n'est si décrépite,  
 Qui ne trouve, en donnant, couvercle à sa marmite.

Dans une autre épître, voyez comment Pamard nous dépeint la jalousie :

L'envie est la sœur de la rage.  
 Ces deux coquines, dont l'image  
 Ne peut que peindre des horreurs,  
 Ont bien souvent des protecteurs  
 Et tout autant de protectrices...  
 . . . . .  
 Sous le masque de jalousie  
 Elles cachent leur infamie.  
 Dans le physique et le moral,  
 Elles trouvent toujours du mal,  
 Du ridicule ou du grotesque :  
 La grandeur devient gigantesque :  
 La petitesse, un mirmidon,  
 La blancheur, c'est de l'amidon,  
 Le rouge de simple nature  
 N'est à leurs yeux qu'une peinture,  
 La parure que vanité,  
 Le bon goût, sensualité.  
 L'esprit, c'est petite maîtrise,  
 Le bon sens se change en bêtise,  
 Le plaisir, c'est la volupté.  
 Pour le moral, c'est autre chose :  
 L'épine est toujours à la rose  
 Et leur malice se complait  
 De voir qu'il n'est rien de parfait.

Rapportons intégralement une de ses chansons dans laquelle il raille finement le magnétisme et les magnétiseurs, qui furent, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce que Kneipp et sa méthode sont à la fin du XIX<sup>e</sup>, c'est-à-dire une intelligente mais immorale exploitation de la bêtise et de la crédulité humaine :

### CHANSON

Sur l'air : *Lison dormait sur la fougère,  
Un bras par ci, un bras par là.*

1

Grâce à Monsieur de la Blaquièrre,  
Bouges et de la Richardière,  
Nous avons des magnétiseurs,  
Des abbés et des commandeurs ;  
Ils ont gagné les imbécilles,  
D'abord le grand docteur Fernet,  
Et leur baquet  
En séduisant femmes et filles,  
Et leur baquet,  
Est devenu la vache à lait.

2

Il est naturel que les malades  
Abandonnés des médecins  
Se livrent, étant incurables,  
A des remèdes clandestins.  
Chaque jour de nouvelles poudres,  
L'Iroé, celle de *Daillaud* (1),  
La Godernau,  
Se montrant pires que les foudres,  
La Godernau,  
Mettent bien des gens au tombeau.

(1) La poudre purgative ou l'Iroé parfait, de M. Feau, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, guérit « l'hydropisie, l'athisme  
« humide, l'apoplexie, l'épilepsie, la léthargie, les vapeurs, les vertiges,  
« la cardialgie, les vomissements habituels, la colique venteuse, le  
« rhumatisme, le scorbut, toutes les maladies chroniques, la chlorose,  
« la suppression des mois, la lèpre, la gale, la teigne, la rougeole, la  
« petite vérole, les dartres, la stérilité des femmes, la fièvre putride ;  
« elle tue le vers solitaire, est excellente dans l'inappétence, l'ictère, la  
« catalepsie, etc., etc.... Le paquet se vend 15 livres, et la prise 25 sols. »

La poudre purgative d'*Ailhaud* guérissait également toutes les maladies (voir *Traité de l'origine des maladies et des effets de la poudre purgative*, par Jean Ailhaud, Paris, 1738, in-12, et Avignon, 1748).

Ceux qui croiraient, d'ailleurs, que c'est là une chose nouvelle n'ont

## 3

N'importe d'où viendra la fortune,  
 Il est sûr qu'on l'excusera,  
 La délicatesse est importune,  
 Les sentiments et cetera...  
 Ils n'ont aucune inquiétude,  
 Quand ils abusent le public,  
     Et leur trafic,  
 Qui ne demande point d'étude,  
     Et leur trafic  
 Est de voler de ric à ric.

## 4

De Mesmer quand ils vantent la gloire,  
 C'est qu'ils y trouvent leur profit,  
 Jamais l'avenir ne pourra croire  
 Qu'ils aient acquis tant de crédit ;  
 Son système est fait de manière  
 Qu'ils ont toujours de quoi sortir,  
     Ah ! quel plaisir  
 D'avoir des portes de derrière !  
     Ah ! quel plaisir  
 Quand ils ne peuvent pas guérir !

## 5

Il sut calculer sur la nature  
 Et sur le grand nombre des sots.  
 Les parisiens dans l'imposture  
 Donnèrent comme des badauds.  
 On vit des gens de tout étage  
 Et de toute condition,  
     Dans l'illusion,  
 On vit le savant et le sage,  
     Dans l'illusion,  
 Faire sa réputation.

## 6

Ce fut faire valoir sa doctrine  
 Que l'attaquer directement.  
 Des fautes de la médecine,  
 Oui, c'en fut une assurément :

qu'à consulter, dans l'édition des chirurgiens de luntas, Venise, 1546, f° 102, le petit traité intitulé : *RECEPTA AQUAE BALNEI DE PORRECTA*, edita per egregium militem, ac legum doctorem, et magistrum artium, et medicinæ doctorem, dominum Turam de Castello, Bononiae civem. On verra dans ce monument du charlatanisme au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle que l'illustre soldat, docteur en droit et en médecine, maître ès arts, attribue aux eaux de Porrecta plus de vertus que M. Feau n'en attribue à l'Iroé.

Quand un système est ridicule  
 Autant que celui de Mesmer,  
     Il est tout clair  
 Qu'il part de quelque somnambule,  
     Il est tout clair  
 Qu'il dure moins qu'un pet-en-l'air.

## 7

Des sectateurs du magnétisme  
 Le ton est très original,  
 Ils s'arrogent le despotisme  
 De faire le bien ou le mal.  
 Par quelque tour de singerie  
 Ils éblouissent l'ignorant,  
     Et leur agent,  
 Véritable forfanterie,  
     Et leur agent,  
 C'est pour attraper de l'argent.

## 8

On connaît nombre de victimes  
 De Mesmer, de ses sectateurs ;  
 Doit-on leur imputer ses crimes,  
 Comme s'ils en étaient les auteurs ?  
 Les morts payent la folle enchère,  
 Sans recevoir ni mal ni bien,  
     Ce n'est donc rien,  
 Mais le magnétisme est chimère,  
     Ce n'est donc rien,  
 La seule erreur est son soutien.

## 9

Ils sont eux-mêmes sans confiance  
 En leur magnétisme animal,  
 On peut en juger par l'alliance  
 Avec le kermès minéral ;  
 Ils en tuèrent avec audace  
 Le pauvre frère Séraphin.  
     A l'assassin !  
 A fait crier la populace ;  
     Cet assassin  
 Doit faire sonner le tocsin.

Nous arrivons à une série de poésies plus badines : veut-il dépeindre une beauté ? voici ce qu'il en dit :

Rien ne flatte tant mon oreille  
Que le doux accent de sa voix,  
Et si j'étais comme l'abeille,  
Pour mon miel je ferais le choix  
Des fleurs de sa bouche vermeille.

Elle a la jambe faite au tour,  
Le pied mignon, cheville fine ;  
Si j'apercevais le contour  
De tous les endroits qu'on devine,  
Mon cœur s'enivrerait d'amour.

Terminons par ce conte, à la manière de La Fontaine, qui ne manque pas de piquant :

### LA NOUVELLE CAFETIÈRE

CONTE.

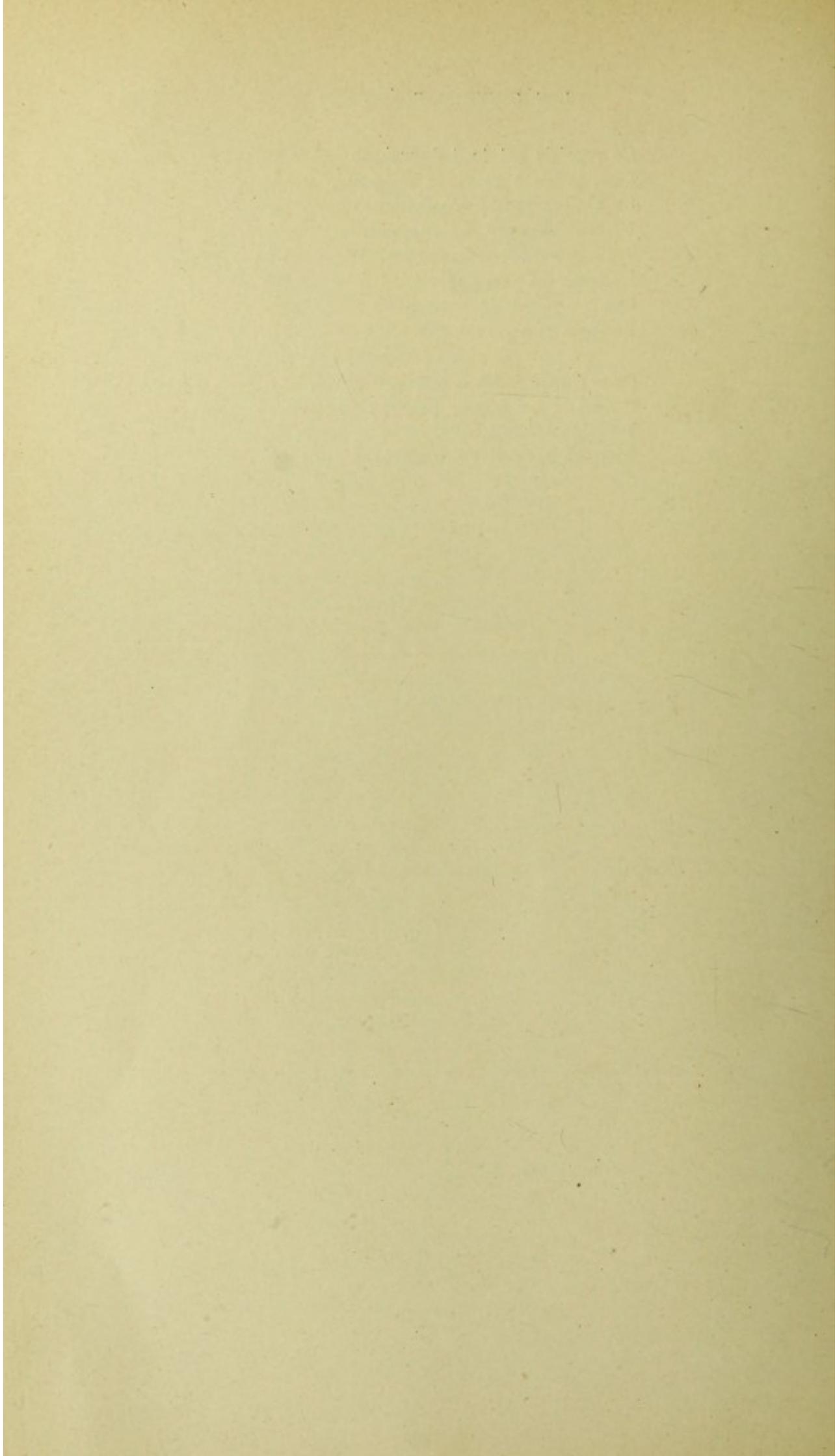
Alix aimait par frénésie  
Le café, c'était ambrosie ;  
Elle aurait voulu s'en nourrir,  
Au risque même d'en mourir.  
Elle en voulait ; mais comment faire  
Pour tromper la garde sévère  
Que l'on faisait à tout moment  
Aux portes de l'appartement ?  
Par défiance sans pareille,  
On visitait avec rigueur  
Tous les vases, toute bouteille  
Qui pouvait cacher la liqueur ;  
L'entrée était inaccessible ;  
Plus d'un domestique sensible  
Avait subi l'arrêt porté  
Contre son infidélité.  
Tout l'accable et la désespère,  
Et ne sachant trop comment faire,  
Elle se livre à son chagrin  
Et peste contre le destin.  
Quel plaisir quand elle distingue  
Un étui dans un petit coin :  
Que vois-je, c'est une seringue ?  
Mais tout peut servir au besoin.  
Que cet instrument me contente !  
Seringue, ressource charmante,

Déjà mon goût est échauffé,  
 On va te remplir de café ;  
 Ce meuble porte sa franchise,  
 Seul il peut entrer sans surprise,  
 Il me servira bien souvent,  
 Me voilà dans l'enchantement.  
 « Pars, dit-elle à son domestique,  
 « Tu diras que j'ai la colique,  
 « Si par hasard quelque fâcheux  
 « Te demande ce que je veux. »  
 Il obéit à la malade.  
 Quand le marchand de limonade  
 Lui dit : « Mon cher, tu t'es trompé,  
 « Ce meuble est pour un Récipé ;  
 « Chez moi, je n'ai pas ton affaire,  
 « Va plutôt chez l'apothicaire ;  
 « Pour savoir j'ai bien trop vécu :  
 « Prend-on le café par le cul ! »  
 Jasmin, dont l'humeur est badine,  
 Lui dit d'un ton de fermeté :  
 « Pour illustrer la médecine,  
 « Ami, c'est une nouveauté ;  
 « Chaque jour quelque découverte  
 « Vient enrichir l'art de guérir :  
 « On court sûrement à sa perte  
 « Quand on refuse d'obéir.  
 « Nous refuser, c'est un délire !  
 « Versez ou craignez mon empire. »  
 Ces mots et l'espoir du profit  
 Font que le vase se remplit.  
 Jasmin, content de son message,  
 Arrive, franchit le passage ;  
 Il voit avec un ris malin  
 La famille et le médecin  
 Auprès de sa belle maitresse :  
 On le gronde de sa paresse.  
 Il dit : « Je serais en défaut  
 « Si le remède eût été chaud ;  
 « Vite, madame, il faut le prendre,  
 « Car il pourrait se refroidir. »  
 Il est facile de comprendre  
 Qu'à ces mots chacun dut sortir.  
 La voilà seule, quel délice !  
 Elle regarde le calice  
 Avec des yeux de volupté,  
 Et le savoure en liberté.

Ce remède est tant énergique  
Que, grâce à sa vertu magique,  
La belle reprend ses couleurs  
Et sent dissiper ses vapeurs.  
Tout le monde s'en félicite,  
Le médecin s'en applaudit :  
Des compliments elle profite  
Et dans son secret elle rit.

Quand une belle a quelque envie,  
Il faut la lui laisser passer :  
Y résister serait folie,  
Rien ne saurait s'y opposer.





## EXTRAITS

DU

« **Livre des Conclusions et de la Réception**  
« **des Maîtres en chirurgie de cette ville d'Avignon,**  
« **1682-1788.** »

---

### I

Nota que le sixiesme juillet (1699) le corps s'estant assemblé au couvent des Révérends Pères Carmes pour la présentation de M. Pierre Pamar, et comme est porté dans l'article de l'Estatut que nul aspirant ne peut estre admis à sa présentation s'il ne produit un bon et valable contrat d'apprentissage avec la conclusion chez un maistre juridique et approuvé, et qu'il faut qu'il ayt resté trois années chez les maistres, comme le dit S<sup>r</sup> Pamar n'a point du tout satisfait à ces articles, qu'il ne produit qu'une attestation au lieu d'un contrat, le corps a délibéré qu'il ne serait point admis à sa présentation qu'auparavent on n'ayt faict consulter à M. de Pays notre advocat, si nous n'avions pas lieu de lui recuser tant l'article du contrat que celui des trois années, ce que M. Pays nous ayant dit que nous étions fondé, le corps a bien voulu que soye inscri cecy dans le livre de conclusion pour faire voir que notre statut soit observé de point en point. Et moy procureur présent me suis soubsigné.

BASTIDE, procureur.

(Folio 36.)

### II

Nota que le quatorze du mois de juillet de l'année mil six cents nonante neufs, M. Pamar a faict sa présentation au couvent des RR. PP. Carmes, après avoir faict célébrer la sainte messe dans la chapelle de S<sup>t</sup> Cosme et S<sup>t</sup> Damien, comme est de coutume, et a pris M. Giraud fils ainé pour son parrain et conducteur à la maîtrise : on lui a donné journée huict jours après la feste de S<sup>t</sup> Cosme et S<sup>t</sup> Damien. Il a payé les droicts accoutumez. Et moy procureur me suis signé.

BASTIDE, procureur.

(Folio 36, recto.)

## III

Nota que ce jourd'huy, cinquiesme octobre de l'année mil six cents nonante neufs, tout le corps estant generalement assemblez dans le couvent des R<sup>ds</sup> Pères Carmes pour procéder au premier examen de M. Pamar, lequel après avoir examiné et n'ayant pas totalement répondu à tous les maistres sur les questions qui luy ont demendez pour bien juger de sa suffisance et capacité, ils l'ont néanmoins admis au dict acte, pourveu toutefois qu'il ne fera son premier chef-d'œuvre que dans six mois à compter de ce jourd'huy, comme il a esté de coutume aux précédants aspirants dans semblable cas. Et le tout pour luy donner le temps à se mieux perfectionner et mieux répondre aux autres actes qu'il luy reste encore à faire. En foye de quoi nous saumes tous sousignez.

BASTIDE, procureur.

GIRAUD, doyen et juré ; GUILLON ; CAMBAUD ;  
 GUILLON ; CHAMPIGNAU ; EURIN, juré ; GIRAUD ;  
 CAMBAUD, juré ; GAUTIER ; DETRARDIN ; GONGES ;  
 B. GUILLON ; CAMBAUD, cadet ; ALLEMAND ;  
 BAUME ; GUILHEN ; CHABERT ; MANNE.

(Folio 37, recto.)

## IV

Nota que ce jourd'huy sixiesme janvier de l'année mil sept cents, le corps estant assemblez, ou la majeure partie d'iceluy, dans le couvent des R<sup>s</sup> P. Carmes, au sujet de Monsieur Pamal (*sic*), aspirant à la maitrise, demendant au corps la grâce de luy abreger le temps de son premier chef d'œuvre et des autres actes qu'il a encore à faire pour estre entièrement receu Maistre, le Corps luy ayant bien voulu accorder sa demande, il a néanmoins esté conclud et délibéré qu'estant admis à tous ses actes, et ayant ses lettres signées, il ne pourroit pourtant pas jouir du privilège de sa boutique que de celle de Monsieur Champignaud pendant le temps et terme de deux années, à commencer du jour de sa réception à la maitrise, sans quoy il n'y aurait esté rien accordé, que ce que de droit ordinaire et selon la coutume. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur.

(Folio 38, recto.)

## V

Nota que ce jourd'huy septiesme jenvier de l'année mille sept cents, Monsieur Pamal a fait son premier chef d'œuvre chez Monsieur Giraud, doyen, lequel luy a donné l'opération du bubonocèle à faire sur le premier sujet, et l'ayant interrogé tant sur la maladie que sur l'opération, il a bien répondu et il a esté admis pour son dit chef d'œuvre, et il a faict les coutumes. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur.

## VI

Nota que ce jourd'huy septiesme jenvier de l'année mille sept cents, Monsieur Pamal a faict son second chef d'œuvre chez M. Champignaud, second examinateur, il l'a interrogé sur l'opération de la fistule à l'anus, auquel il a répondu. Et moyennant ce il a esté admis en présence de tout le corps, il a faict les coutumes. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur.

(Ibidem folio 38, verso.)

## VII

Nota que ce jourd'huy quatorze janvier de l'année mil sept cents, M. Eurin, troixiesme examinateur, a donné son troixiesme chef d'œuvre à M. Pamal, aspirant chez M. Champignaud : il luy a donné l'opération de l'empiesme à faire sur le premier sujet, et il l'a interrogé tant sur la maladie que sur l'opération, auquel il a bien répondu : en présence de tout le corps ou au moins de la majeure partie, il l'a admis pour son troixiesme chef d'œuvre. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur.

## VIII

Nota que ce jourd'huy quatorze jenvier de l'année mil sept cents, M. Cambaud fils ainé, quatriesme examinateur, a donné son quatriesme chef d'œuvre à M. Pamal, aspirant chez M. Champignaud : il luy a donné l'opération de l'aneuvrisme à faire sur le premier sujet, et l'ayant interrogé tant sur la maladie que sur l'opération, en presence de tout le corps ou du moins de la majeure partie, il l'a admis pour son quatriesme chef-d'œuvre. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur.

(Ibidem folio 39, recto.)

## IX

Nota qu'aujourd'huy quatriesme fevrier de l'année mil sept cents le corps s'estant assemblé ou la majeure partie d'iceluy dans le couvent des R<sup>s</sup> P. Carmes, et dans la chambre accoutumée, M. Pamal s'est présenté pour faire son dernier examen, où il a esté interrogé de tous les maitres auxquels il a bien répondu ; il a esté admis et resceu à la maitrise, il a payé les droits accoutumés. Et moy procureur estant présent me suis signé.

BASTIDE, procureur

(Ibidem folio 39, verso.)

## X

Nota que dans la même assemblée, l'an et le jour que dessus dit (8 fevrier 1703), tous les dits maistres ont convenu de donner douze escus à M. Pamard, pour le privilège de chirurgien de la garnison ; et moyennant la dite somme, le dit Pamard promet aux dits maistres chirurgiens de faire valoir et tenir le dit privilège, et le dit Pamard ne pourra demander aucun payement au dit corps, que M. La Chaud qui possède le dit privilège depuis de longues années ne soit quassé entièrement. Et moy procureur estant présent me suis signé.

MANNE, procureur.

## XI

Nota que l'an, jour que dessus, M. Pamard a remis au corps le privilège de chirurgien de la garnison et le dit corps luy fera une pension de douze escus par an, quand M. La Chaud qui possède le dit privilège ne tiendra plus. Et moy procureur y estant présent me suis signé.

MANNE, procureur.

(Folio 46, verso.)

## XII

Nota que le 12<sup>e</sup> jour du mois de fevrier 1704, la plus grande partie des maitres chirurgiens estant assemblé au RR. Pères Carmes, ont choisy moy sousigné pour leur procureur et ont promis de me payer par ans quatre escus de pata pour les bons service que je leur rendray : écrivant Monsieur André notaire du corps.

PAMAR, procureur.

(Folio 47, verso.)

## XIII

Nota que jourd'huy 9<sup>me</sup> décembre mil sept cents et quatre, après la convocation faite de tous les maistres du corps, et la majeure partye d'iceluy estant assemblé dans le cloitre des Révérends Pères Carmes, pour délibérer sur certaines affaires dudit corps, il a esté conclu : premièrement, que M. Pamar procureur pourrait louer un privilège à M. Clément pour six années ; qu'ensuite il pourra prendre le privilège de M<sup>me</sup> de Tussin veuve, et qu'il seroit admis au sieur Pamar un louis d'or de treize livres de roy pour avoir fait terminer à l'avantage du corps l'affaire d'Olivier ; et finalement il a esté conclu que ledit sieur procureur fera venir un bref de Rosme pour faire observer nos estatus contre généralement ceux qui y contreviennent à présent et y contreviendroît à l'avenir ; et de fournir l'argent nécessaire pour ces fins ; et en foy de quoy nous sommes tous sousignés.

GAUTIER ; ALLEMAND ; BASTIDE ; GUILLON fils ;  
CHAMPIGNAU ; MANNE ; GUILLON ; CHABERT ;  
PAMAR, procureur.

(Folio 47, verso.)

## XIV

Nota que jourd'huy 17 février mil sept cent cinq, après la convocation faite de tous les maistres chirurgiens du corps et la majeure partie d'iceluy estant assemblé dans le cloitre des RR. Pères Carmes pour délibérer sur certaines affaires du corps, on a délibéré que M. Pamar, ci-devant procureur du dit corps, achèveroit d'accomplir la somme de trois cents livres patas, y compris celle de cent huitante huit livres aussi patas, dont le corps lui reste reliquateur, comme il appert par ses contes rendus, estant ladite somme destinée pour fournir aux procès pendants ici et ailleurs que le corps se trouve avoir et de luy en supporter la pansion à raison de cinq pour cent commancée le dix du présent mois de février, sous la condition au corps de se rachepter de la somme que le corps pourra luy donner en déduction jusques à entier payement.

CHAMPIGNAU ; GAUTHIER ; GUILLON ; G. GUILLON ;  
CAMBAUD ; MANNE ; PAMAR ; BASTIDE ; ALLEMAND ;  
CHABERT, procureur.

(Folio 48, verso.)

## XV

Nota que ce jourdhuy vingt-quatriesme avril mil sept cent dix-neuf, M. Nicolas-Dominique Pamard, fils de M. Pierre Pamar, un de nos maistres, a fait sa notification chez M. Gabriel Guillon, nostre doien, présent les dits sieurs Guillon, doien et juré, M. Claude-Gaspard Bastide, M. Louis Curade et M. Claude Mercier, tous quatres maistres jurés et examinateurs, luy ont donné pour le jour de sa présentation vingt-quatriesme may même année.

GUILLON, doyen et examinateur ; BASTIDE juré et examinateur ; MERCIER, juré et examinateur ; CURADE, juré et examinateur.

Et moy procureur me suis soubsigné.

PAMARD.

## XVI

Nota que le vingt-quatriesme may de l'an mil sept cent dix-neuf, M. Nicolas-Dominique Pamar a été admis à sa procuration et a choysye pour son parins M. Pierre Pamar sons père, et a pris journé pour son premier exames au jour le troisième jours juillet de la même année. Et moy procureur me suis signé avec les examinateur.

PAMAR, procureur.

(Folio 70, verso.)

## XVII

Nota que jourdhuy troixiesme juillet année mil sept cens dix-neuf, toutes le corps ou la majeure partye d'iceluy estant assemblé au couvent des RR. perres Carme, après avoir fait célébrer la S<sup>t</sup> messe, lon at procédés au première examens de Nicola Dominique Pamar, dans la sal haute du dit monastère et at été examiné sur la miologie à laquel aiant sufisament répondu, ille at esté admis à son premier examen.

GUILLON, doyen et examinateur ; BASTIDE, examinateur ; CURADE, examinateur ; MERCIER, juratus et examiner.

PAMAR, procureur.

(Folio 71, recto.)

## XVIII

Nota que le 17 octobre année 1719, la majeure party des messieurs les maistre étant assemblé après la convocation de toutes les corps, Monsieur Gabriel Guillons, doyens et premier examinateur at donné à Nicolas Dominique Pamar son premier chef d'œuvre sur l'anatomie et l'ailant trouvé suffisans et capable, lat admis (1).

Et me suis soussigné avec le procureur (2).

GUILLON.

PAMAR, procureur.

## XIX

Nota que le 9<sup>me</sup> novembre année 1719, la majeure parti des messieurs les maistre étant assemblé, après avoir invité toutes les maistre de se rendre ché Monsieur Bastide, maistre juré, ille at été procédé à l'examen de Nicolas Dominique Pamar, par ledit M. Bastide sur le traité des tumeurs, et après l'avoire suffisamment examiné et l'ayant trouvé capable, l'at admy à son second chef d'œuvre, et se soussigne et moy procureur.

BASTIDE ; PAMAR.

## XX

Nota que le 12<sup>me</sup> décembre 1719, la majeure partie des maistres chirurgien étant assemblé chez M. Curade, maistre juré, ille at étes procedés à l'examen de Nicolas Dominique Pamar sur l'opération du trépan, et aiant satisfait et été jugé capable, ille a été admis à son troisiemes chef d'œuvre par M. Curade soussigné et moy procureur.

LOUIS CURADE JEUNE ; PAMAR.

(Folio 71, verso.)

## XXI

Nota que ce jour 8 janvier 1720, Monsieur Mercier, maistre juré, a donné l'opération de l'aneuvrisme pour le 4<sup>me</sup> chef d'œuvre à M. Nicolas Dominique Pamar, lequel aiant bien satisfait, lat admis et s'es soussigné avec moy procureur.

MERCIER, juré et examinateur.

PAMAR, procureur.

(Folio 72, recto.)

(1) De l'écriture de Pamar.

(2) De l'écriture de Guillon.

## XXII

Notta que ce jourd'huy sixiesme mars de l'année 1724, le corps ou la majeure partie d'iceluy estant assemblés chez Monsieur Guillon, doyen, après la convocation faite de tous les maistres du dit corps, la dite assemblée a délibérer de payer et restituer au dit sieur Pamard trois cens soixante et sept livres onze sols, monnoye de France, avec les intérêts et prorata de la dite pension, la quelle somme le dit sieur Pamar avait laissé en capital de pension audit corps ; et luy ont donné tous le mois de mars pour le mois légal d'avertissement. En foy de ce me suis sousigné en qualité de procureur. Avignon, ce 6<sup>e</sup> mars 1724.

BASTIDE fils.

(Folio 78, recto.)

## XXIII

Nota que ce jourd'huy mardy, 19<sup>e</sup> du courant de la présente année (novembre 1743) M. Pierre Benezet Pamard, fils de M. Nicolas Dominique Pamard un de nos maitres chyrurgiens, a fait sa notification dans la maison de M. Jacques Joseph Valeron Cambaud, notre vénérable doyen, en présence de Messieurs les quatre jurés et examinateurs, il a donné le repas selon la coutume et a pris journée pour sa présentation le lundy prochain 25<sup>e</sup> du mois de mars de 1743.

CAMBAUD, juré.

(Folio 96, recto.)

## XXIV

Nota que ce jourd'huy lundi vingt-cinquiesme du courant de la présente année, M. Pierre Benezet Pamard a fait sa présentation au couvent des R. Pères Carmes, les maitres chirurgiens étant assemblés à la majeure partie, a pris pour son parrain M. Elzéar Agricola Giraud, ayant fait célébrer la sainte messe comme de coutume, il a demandé pour son premier examen le traité des playes en général, ce qui luy a été accordé, et a pris journée pour son premier examen le 19 du mois de décembre. En foy de quoy, Avignon, ce 22 novembre 1743.

CAMBAUD, juré.

(Folio 96, verso.)

## XXV

Nota que ce jourd'huy 19<sup>e</sup> du courant, M. Pamard fils a fait son premier examen en présence de tous les maitres assemblés dans la salle haute des R. Pères Grands Carmes après avoir fait célébrer la sainte messe comme de coutume, lequel ayant très bien satisfait à tous les maitres, a été reçu et admis à son premier examen. En foy de quoy, Avignon ce 19<sup>e</sup> du mois de décembre 1743.

ALLEMAND, procureur.

## XXVI

Nota que ce jourd'huy 3<sup>e</sup> du courant, M. Pamard fils a fait son premier chef-d'œuvre chez M. Brunel, premier juré et examinateur qui l'a interrogé sur les panaris, et l'a admis ayant donné les cent livres pour les quatre chefs-d'œuvres selon la délibération faite. A Avignon ce 3<sup>e</sup> janvier 1744.

ALLEMAND, procureur.

## XXVII

Nota que ce jourdhuy lundi 27 du courant, M. Pamard fils a fait son second chef d'œuvre chez M. Manne second juré et examinateur qui l'a interrogé sur l'empiesme et l'a admis et reçu. En foi de quoy, à Avignon ce 27 du mois de janvier 1744.

ALLEMAND, procureur.

## XXVIII

Nota que ce jourd'hui 3<sup>e</sup> du courant M. Pamard fils a fait son 3<sup>e</sup> chef-d'œuvre chez M. Cambaud fils, 3<sup>e</sup> juré et examinateur qui l'a interrogé sur le bec de lièvre et l'a admis et reçu. En foi de quoi, à Avignon ce 3<sup>e</sup> jour de février 1744.

ALLEMAND, procureur.

(Folio 97, verso.)

## XXIX

Nota que ce jourd'huy 10<sup>e</sup> du courant, M. Pamard fils a fait son quatriesme chef d'œuvre chez M. Cambaud neveu, quatriesme juré et examinateur qui l'a interrogé sur le trépan et l'a admis et reçu. En foi de quoi, à Avignon ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 1744.

ALLEMAND, procureur.

## XXX

Nota que ce jourd'huy 13<sup>e</sup> du courant M. Pierre François Benezet Pamard fils a fait son dernier examen en présence de tous les maitres assemblés dans la salle haute des R. Pères Grands Carmes, après avoir fait célébrer la sainte messe comme de coutume ; lequel ayant très bien répondu à tous les maitres sur les playes en particulier a été reçu et admis à son dernier examen En foi de quoi. A Avignon ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 1744.

CAMBAUD, doyen ; GUILLON ; BRUNEL, juré, etc.

(Folio 98, recto.)

## XXXI

Nota que ce jourd'huy mercredi 23 janvier 1782, M. Jean-Baptiste Antoine Benezet Pamard, petit-fils, a fait sa notification chez lui en présence de M. son ayeul, doyen du college de chirurgie, et des 4 jurés dont M. Pierre François Benezet Pamard, père de l'aspirant est le premier, M. Beauregard, Clément, Sauvau fils, lesquels lui ont accordé vendredi prochain 25 du courant pour sa présentation. En foi de ce me suis signé.

VERNHES, syndic.

## XXXII

Nota que ce jourd'huy 25<sup>e</sup> du mois de janvier 1782, M. Jean-Baptiste Antoine Benezet Pamard petit-fils, a fait sa présentation au couvent des R. Pères Grands Carmes, les maitres chirurgiens assemblés en la majeure partie lui ont donné jour pour son premier examen à lundi prochain 28 du courant : il a demandé le traité de physiologie, et a pris pour son promoteur M. Bonhome. En foi de quoi me suis signé.

VERNHES, syndic.

## XXXIII

Nota que le 28 janvier de la présente année, M. Jean Baptis'e Antoine Benezet Pamard, petit-fils de M. le doyen, a fait son premier examen en présence de tous les maitres à la majeure partie d'iceux en la sallé des RR. PP. Grand Carmes, ayant fait au préalable célébrer la sainte messe comme de coutume, il a fait un compliment à tous les maitres en général et tout de suite une belle dissertation sur la physiologie : on l'a admis unanimement à son premier examen. En foi de quoy me suis signé.

VERNHES, syndic.

## XXXIV

Nota que ce jourdhuy 30 janvier 1782, les maitres en chirurgie assemblé ou la majeure partie dans la maison d'habitation de M. Pamard fils, juré, Monsieur son fils a fait son premier chef d'œuvre sur le panaris, ayant bien répondu et satisfait à tous les interrogats qu'on lui a fait et a été admis ce jour et an que dessus.

VERNHES, syndic.

## XXXV

Nota que ce jourdhuy 1<sup>er</sup> février 1782, M. Pamard, petit-fils de M. le doyen, a fait son second chef d'œuvre sur la fistule à l'anus chez M. Beauregard, en présence de tous les maitres en chirurgie ou la majeure partie ; apres avoir satisfait à toutes les questions qui lui ont été faites, il a été admis le jour et an que dessus. En foi de quoi me suis signé.

VERNHES, syndic.

## XXXVI

Nota que ce jourdhuy 4 février 1782, M. Pamard, petit-fils de M. le doyen, a fait son troisieme chef d'œuvre sur l'opération du bec de lièvre chez M. Clément, en presence de tous les maitres en chirurgie ou la majeure partie : apres avoir satisfait à toutes les questions il a été admis au jour et an que dessus. En foi de quoi me suis signé.

VERNHES, syndic.

## XXXVII

Nota que ce jourdhuy 6 février 1782, M. Pamard petit-fils de M. le doyen, a fait son quatriesme chef-d'œuvre sur l'operation de la fistule lacrymale chez M. Sauvan fils, ou tous les maitres ou la majeure partie étaient assemblés ; apres avoir répondu pertinemment à toutes les interrogations qu'on lui a faites il a été admis. En foi de quoi me suis signé.

VERNHES, syndic.

(Folios 127, verso, et 128, recto.)

## XXXVIII

Nota que ce jourdhuy 12 février 1782, M. Jean-Baptiste-Antoine-Benezet Pamard, petit-fils de M. le doyen, a subi son dernier examen dans la salle haute des RR. PP. Grand Carmes, apres avoir fait célébrer la sainte messe ainsi que de coutume, tous les maitres en chirurgie assemblés ou la majeure partie, l'ont interrogé sur le traité de physiologie, ou ledit Pamard a répondu pertinemment sur toutes les questions qu'on lui a faites ; il a fait ensuite un fort beau compliment au corps ; il a été admis et reçu maitre dans le Collège de Chirurgie de cette ville, et tous les maitres se sont signés le jour et an que dessus ainsi que moi.

PAMARD, decanus ; PAMARD fils, etc.

VERNIER, syndic.

(Folio 128, verso.)



## ÉLOGE DE M. PAMARD

*Lu à la Séance publique de l'Athénée de Vaucluse  
le 5 Vendémiaire an XI*

PAR JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-BÉNÉZET PAMARD

Membre ou Associé de plusieurs Sociétés savantes.

Rappeler à la mémoire des hommes ceux dont la vie entière a été consacrée à leur utilité, c'est acquérir un double droit à leur reconnaissance, puisque c'est d'une part acquitter la dette de la société, et de l'autre faire naître l'émulation qui, à son tour, est capable d'enfanter les plus grandes choses. Lorsque Henri IV entendit, dans le parlement, nommer Louis XII le Père du peuple, il se sentit pénétré du désir de l'imiter, et il le surpassa.

Ma voix est foible, mon jugement n'est pas d'une autorité imposante ; je ne dois point me flatter de déterminer mes semblables à de grands dévouements, d'allumer en eux la flamme du génie ; les sentiments que je conserve pour l'homme dont je veux vous entretenir, les liens qui m'attachoient à lui peuvent rendre d'ailleurs mon hommage suspect ; mais s'il reçoit votre suffrage, si mon discours n'est rien que l'expression de ce que vous avez vous-même pensé, mon espérance ne sera point trompée, vous justifierez mon entreprise et vous lui donnerez tout l'effet que je m'en promets.

Pierre-François-Bénézet Pamard naquit à Avignon le 7 avril 1728. Son père, chirurgien estimable, le destina dès le berceau à lui succéder et à soutenir ainsi la réputation de ses ancêtres, qui depuis plus d'un siècle exerçoient la chirurgie avec distinction dans cette ville. Les premières années de sa vie furent donc soigneusement cultivées. L'éducation perfectionna les dons de la nature. Vivacité, ardeur de tout savoir, promptitude à tout saisir, à tout comprendre, facilité à exprimer ce qu'il avoit conçu, telles furent les qualités qui annoncèrent le rang que le jeune élève occuperoit un jour parmi les Maîtres de l'Art.

Placé de bonne heure à l'hôpital d'Avignon, envoyé ensuite à Montpellier, à Paris, partout il se livra à son penchant pour l'étude. Si son travail fut soutenu, ses progrès furent rapides. Il

conçut pour l'anatomie un goût particulier. Il sentit d'abord combien il est important de connoître avec exactitude l'organisation du corps humain, quand on se destine à remédier aux dérangements dont il est susceptible.

A la faveur du dessin, dans lequel il excelloit, il copia des planches d'anatomie : il en copia tant, qu'il épuisa toutes les collections de planches anatomiques connues (1). Par ce travail il devint, pour ainsi dire, anatomiste, sans jamais avoir vu de cadavres. La dissection acheva de perfectionner ce que le dessin avoit si bien commencé.

Il ne négligea aucun moyen de s'instruire. Les sciences, qui n'ont que des rapports éloignés avec l'art de guérir, fixèrent souvent son attention et partagèrent ses moments ; il sut encore en donner aux belles-lettres, pour lesquelles il eut toujours beaucoup d'attrait. Il revint à Avignon bien disposé à imiter les grands hommes dont les conseils et l'exemple lui avoient été si utiles.

Sa réputation l'y avoit précédé. Des occasions de prouver ses talens ne tardèrent pas à se présenter. Des succès multipliés justifiaient l'opinion qu'on en avoit conçue et lui attirèrent beaucoup de considération. Il en fut flatté ; mais la présomption, si ordinaire à son âge et aux gens heureux, n'étouffa point les lumières de son jugement. Si ses premiers pas dans la carrière qui s'ouvroit devant lui furent heureux, il reconnut pourtant qu'on ne pouvoit s'y soutenir avec gloire qu'à force d'attention et de prudence ; il y rencontra des difficultés qu'il n'y avoit pas soupçonnées. En effet, il n'est point d'art aussi difficile, aussi étendu que celui de guérir et où les cas soient aussi multipliés et aussi variés. Les praticiens seuls connoissent combien la nature est bizarre. La même maladie se montre rarement sous le même aspect ; jamais la même opération ne peut se faire de la même manière. Un seul exemple peut démontrer cette vérité. Je prends l'opération de la cataracte. On croirait, à en juger par la nature de l'organe sur lequel on la pratique, qu'on doit toujours procéder uniformément ; l'œil paroît être à peu près le même chez tous les individus ; c'est lui qu'il faut attaquer ; on agit toujours à découvert ; on ne perd pas les instruments de vue ; il ne faut qu'inciser la cornée transparente, la cristallo-antérieure, extraire le cristallin, tout cela peut être fait dans un instant ; d'où peuvent donc naître les variétés, les difficultés ? J'en citerai seulement quelques-unes.

Les paupières sont plus ou moins ouvertes, elles sont quelque-

(1) Il grava lui-même la belle tête anatomique qui se trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Prusse*.

fois foibles, elles se laissent gouverner aisément ; d'autres fois leur contractilité est telle, qu'on a toutes les peines possibles à les contenir ; le globe de l'œil est tantôt gros, tantôt petit ; il est saillant ou enfoncé, d'une mobilité souvent excessive ; la cornée transparente tantôt mérite son nom, alors elle est dure comme de la corne ; tantôt elle est tendre comme du canepin, et cède au moindre effort ; l'iris, l'ouverture de la prunelle, le volume, la consistance de la cataracte, sa manière d'être dans la capsule sont autant de circonstances dont on sent bien la différence et qui commandent des procédés entièrement opposés.

Ces difficultés n'arrêtèrent pas celui qui jusqu'alors avait triomphé de tout, il se promit de les vaincre et il fut fidèle à sa promesse. Ce n'étoit pas seulement des difficultés qu'il falloit vaincre, c'étoit des fautes qu'il falloit ne point commettre, et quelles fautes que celles que l'on peut faire dans l'exercice d'un art qui rend dépositaires de la vie des autres ! Plus elles sont graves, plus elles sont irréparables, plus l'homme que la nature a doué de beaucoup de sensibilité doit faire d'efforts pour les éviter. Ce fut ce qui arriva. L'observation, la méditation, l'étude continuèrent à diriger, à éclairer la pratique du nouveau maître, aussi fut-elle généralement très heureuse.

Une place de chirurgien-major à l'hôpital général vint à vaquer : la voix publique l'y appela : l'administration la lui offrit, il l'accepta. Celui qui s'étoit toujours montré l'ami des malheureux se vit avec plaisir pourvu d'un emploi qui alloit lui fournir les moyens d'en devenir pour ainsi dire le père. Il le fut en effet, il rétablit dans l'hôpital la pratique des grandes opérations, il y introduisit celle de la cataracte par extraction qu'on n'y avoit pas faite avant lui.

La reconnoissance et de nouveaux succès étendirent beaucoup sa réputation, elle pénétra chez les étrangers et on les vit venir en foule pour le consulter sur des maux qui avoient résisté à l'habileté même. On l'appeloit auprès de ceux que des maladies graves retenoient chez eux, et c'eût été en quelque sorte une tache pour une famille que d'avoir laissé mourir un malade intéressant sans l'avoir fait visiter par lui. Lyon, Grenoble, Genève, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Marseille et beaucoup d'autres villes, grandes et petites, furent le théâtre de sa gloire et du bonheur qui l'accompagnoit partout. J'étois souvent de ses voyages. Quels effets devoient naturellement produire sur moi les scènes dont j'étois le témoin ! Je partageois ses plaisirs, et c'en étoient de bien grands que ceux que nous causoient les marques de considération qu'on nous donnoit. A peine étions-nous arrivés, qu'on

eût dit que toute la ville en étoit instruite. On accouroit, on s'empressoit autour de nous. C'étoit un combat, bien fait pour nous flatter, entre ceux que le besoin, la confiance, l'amitié, la reconnoissance ou la simple curiosité attiroient sur nos pas.

C'étoit bien un autre mouvement autour de la maison dont le chef venoit d'être rendu à la vie. Chacun vouloit voir cet homme étonnant qui guérissoit les *pierreux*, éclairoit les aveugles, redressoit les boiteux, qui obtenoit en un mot de son art les prodiges de la religion ; un concert de bénédictions et de louanges se répandoit dans tous les quartiers ; la foule qui nous suivoit, celle qui nous attendoit à notre logement étoient extraordinaires ; chacun vouloit avoir son opinion ; tous se croyoient guéris ou sur le point de l'être dès qu'il avoit parlé ; le temps s'écouloit, nos besoins étoient oubliés pour satisfaire à ceux des autres. De nouvelles consolations à donner, de nouveaux services à rendre nous attendoient au sortir d'un court repas. Les vœux et les témoignages de la reconnoissance publique nous accompagnoient jusqu'à notre voiture, ils y montoient pour ainsi dire avec nous, puisque les souvenirs qu'ils nous laissoient faisoient les délices du voyage, dont ils ne nous permettoient pas de sentir les fatigues.

Ce n'étoit pas seulement les malades qui consultoient M. Pamard ; ses confrères eux-mêmes rendoient justice à la supériorité de ses talens et à la bonté de son cœur, s'adressoient à lui avec confiance pour en obtenir les conseils dont ils avoient besoin pour se guider dans des cas difficiles. Il répondoit à tous avec une exactitude scrupuleuse, et malgré la multiplicité de ses occupations, il entroit dans les détails les plus minutieux ; jamais il ne croyoit avoir tout dit, tant il avoit à cœur de les voir réussir. Qui peut calculer le bien qu'il a fait de cette manière ? Combien d'ouvertures données, de plans suggérés ou réformés, etc. ! Sa correspondance fournit mille preuves de la part qu'il eut à des succès dont d'autres eurent toute la gloire et le profit. Content de multiplier ainsi son existence, le plaisir d'être utile lui tenoit lieu de récompense.

Son exemple ne contribua pas moins que ses conseils à faire des hommes utiles. En pratiquant ses opérations devant tous, il montrait encore quel est l'esprit que l'on doit apporter dans ces sortes de travaux. Le vulgaire envisage la chirurgie avec une sorte d'effroi. Personne ne posséda mieux que M. Pamard le talent d'en adoucir les formes et ne sut mieux que lui concilier l'aménité des manières avec la fermeté qui assure le succès des opérations. Doux et compatissant envers les malades, il savoit

si bien les persuader, s'emparer de leur esprit, de leur confiance, il les ranimoit tellement par l'espérance d'une prochaine guérison, qu'il leur faisoit oublier la rigueur des procédés qui les y conduisoient avec violence. L'opérateur disparaissoit pour ne laisser voir que l'ami de l'humanité qui soutient, qui console et dont la voix affectueuse adoucit nos maux, dans le tems qu'il se dispose à nous en délivrer.

M. Pamard ne se contenta point d'honorer son art, il le perfectionna. Il imagina plusieurs instrumens pour la plus grande facilité de diverses opérations. L'un d'eux, relativement à son importance, est généralement connu.

L'avantage qu'il donne de fixer l'œil pendant l'opération de la cataracte le place au rang des découvertes les plus utiles à l'humanité. Cet instrument, auquel il donna le nom de *Trefle*, par rapport à sa ressemblance éloignée avec la feuille de la plante qui porte le même nom, essuya quelques contradictions, comme tout ce qui est bon ; on fit quelques objections contre son usage ; on lui attribua des inconvéniens ; puis on l'adopta en France, comme chez l'étranger ; l'amour-propre seulement voulut le déguiser, en donnant au manche différentes formes, mais l'instrument au fonds n'en est pas moins le même.

Les Bordenave, les Morand, qui furent chargés de l'examiner, pour en faire un rapport à l'Académie, sentirent d'abord de quelle utilité il pouvoit être ; ils s'empressèrent d'en faire compliment à l'inventeur ; ils accueillirent avec distinction le mémoire dans lequel l'instrument étoit décrit, et sur leur rapport, l'Académie fit à l'auteur l'honneur de le nommer associé correspondant en 1761.

Loin de se prévaloir de ce titre, notre académicien vécut comme il l'avoit fait toujours, il étudia, travailla, il perfectionna ses connaissances et vit sa réputation s'aggrandir au point que plusieurs villes des plus importantes voulurent l'attirer à l'envi, et le fixer dans leurs murs. L'Administration consulaire de la ville d'Avignon, sentant la perte que la cité auroit faite dans la personne de mon père, et voulant d'ailleurs récompenser son zèle infatigable envers les pauvres, lui décerna, en 1767, une pension honoraire et annuelle de 500 livres, sans autre charge que celle de ne point abandonner sa patrie. Il n'eut point de peine à souscrire à un engagement que son cœur avoit formé d'avance. Il aimoit son pays autant que son état.

Il n'est pas inutile d'observer qu'il étoit absent depuis plus de quinze jours quand il fut honoré de cette pension et du titre qu'elle donne. Cet éloignement exclut toute idée de brigue ; c'est un moyen qu'il ne connut jamais.

Son désintéressement connu ne contribua pas moins à la distinction qu'il reçut de la part de l'Administration, que sa conduite envers les habitans. Jamais les tribunaux n'eurent à juger aucune affaire d'intérêt entre lui et ceux qu'il avoit servis. Il éprouvoit même une peine qu'il ne put jamais surmonter en recevant le prix que les riches mettoient à ses services ; aussi plusieurs d'entre eux, profitant des dispositions de son cœur, la lui épargnèrent volontiers. Il n'en fut pas moins poli et empressé à leur égard, car ce qu'il aimait le plus dans son état, c'étoit moins les émolumens qu'il en retiroit, que le bien qu'il le mettoit dans le cas de faire. « Ne ressemblons point, disoit-il, à ces  
« hommes avarés et durs, dont l'argent seul est le mobile, qui  
« semblent l'avoir mis à la place de leur cœur, et qui, froids  
« comme ce vil métal, ne comptent leurs services que par les  
« sommes qu'ils en ont retirées : s'ils donnent la santé d'une  
« main, de l'autre ils abrègent la durée de la vie, en arrachant  
« aux malheureux les moyens de la soutenir. »

Je n'ai encore parlé que de faits dont la notoriété est publique ; en voici qui, pour être moins connus, ne méritent pas moins de trouver ici leur place. Combien d'hommes se croient dégagés de tout quand ils ont rempli certains devoirs extérieurs, quand ils ont satisfait à quelques obligations de leur état, et qui se livrent ensuite à leurs amusements, à leurs plaisirs, pour se dédommager de leurs fatigues. Celui dont je parle ne fut point de ce nombre ; est-il de retour chez lui, il ne s'y dérobe à personne, tous ceux qui ont besoin de lui peuvent se présenter, jamais il ne se croit quitte de son ministère. On le trouve au dedans ce qu'on l'a vu au dehors. Qui put jamais s'apercevoir d'aucune humeur, d'aucun signe d'impatience ? à quel malade refusa-t-il ses secours et ses consolations ? à qui ne permit-il pas de lui dire les choses nécessaires et celles qui ne l'étoient pas ? il faut pourtant en convenir, rien n'est plus propre à fatiguer les gens d'étude. Pour lui, il écoute avec politesse, avec intérêt même, les consultants les plus discoureurs ; il se complaisoit même dans ces scènes qui eussent été fastidieuses et accablantes pour tout autre, parce que, disoit-il, « j'ai souvent mieux surpris,  
« deviné la nature dans l'exposé simple et fidelle d'un malade,  
« que dans de longs mémoires à consulter, faits par des gens  
« qui, quoique habiles d'ailleurs, étouffent quelquefois la vérité  
« et la font disparoitre sous leurs préventions ou sous le voile de  
« mots dont ils croient devoir la revêtir. » En effet, rien n'égalait sa pénétration et sa sagacité ; il avoit ce qu'on appelle le coup d'œil d'une justesse et d'une promptitude singulières. Une étin-

celle, un seul trait de lumière venoit-il à luire pour lui, c'en étoit assez, son génie s'enflammoit et répandoit le plus grand jour sur tous les points de l'objet. Ce qu'il avoit ainsi vu l'instruisoit à connaître le reste ; le plus difficile alors étoit fait, le mal étoit connu, il ne s'agissoit plus que d'y remédier et son esprit fécond en ressources en trouva souvent dans des cas qui avoient paru désespérés. Le plan du traitement conçu, il le traçoit avec beaucoup d'élégance et de clarté, il recommandoit qu'on l'exécutât avec exactitude, il en faisoit sentir les avantages, il en promettoit le succès. Les lumières qui l'avoient frappé le rendoient confiant dans l'événement ; son assurance, sa fermeté encourageoient les malades, déjà guéris à moitié par l'heureuse disposition d'esprit où il les mettoit.

Lui laissoit-on quelques loisirs, il savoit les mettre à profit toujours d'une manière utile. Entre les objets qui l'occupoient dans ces momens, il en est un qu'on ne me pardonneroit pas de passer sous silence. La pratique lui faisoit connaître tous les jours, de plus en plus, l'utilité des connoissances anatomiques. Quoiqu'il en possédât de fort exactes, il sentoit le besoin de les entretenir. Mais comment y satisfaire ? cela n'étoit pas facile. On n'a pas dans les petites villes des cadavres humains en grand nombre, ni dans les tems qu'on les voudroit. Un certain préjugé, assez fort dans ce temps-là, et dont on n'est pas bien revenu encore, faisoit regarder la dissection des cadavres comme une sorte de profanation ; à peine la permettoit-on quand l'intérêt de la famille commandoit ce sacrifice. Comment parer à tant d'inconvéniens ? Sa résolution fut bientôt prise : en figurant en carton, en papier mâché, en filasse et autres substances aisées à mettre en œuvre, les différentes parties du corps humain. On sent la difficulté de l'entreprise.

L'embarras qu'il éprouva dès le début le décida presque à renoncer à l'ouvrage. Comment représenter les humeurs des yeux ? On ne pouvoit le faire qu'avec des verres ; il en fit donc tailler d'une manière convenable pour figurer ces humeurs ; cela fut d'autant plus possible, qu'elles ressemblent plutôt à des corps transparens solides, qu'à des liqueurs coulantes, aussi y réussit-on parfaitement. C'est la seule part qu'une main étrangère ait eue au travail, lui seul fit tout le reste. Il enveloppa successivement ces humeurs de leurs tuniques, pourvut celles-ci de leurs vaisseaux, de leurs nerfs, des muscles destinés à mouvoir tout le globe ; il réussit en un mot si bien à imiter l'œil humain, qu'il ne douta plus du succès dans tout le reste.

Cet œil fait, il falloit des paupières, un orbite ; l'orbite suppo-

soit la présence du crâne ; celui-ci entraînoit à la fabrication d'un cerveau, etc. Il s'occupait tour à tour de chacun de ces objets, les mit en rapport, les y maintint au moyen d'agraffes, de tenons, de crochets ; il imagina différentes coupes pour découvrir les parties internes, il laissa la plupart des externes mobiles, faciles à enlever ; enfin, le travail achevé, il eut une tête beaucoup plus grosse que nature, mais si exacte, si bien faite, qu'elle a toujours été considérée comme un chef-d'œuvre par les savans nationaux et étrangers qui le visitoient et auxquels il se plaisoit de la montrer. Cette pièce existe encore dans mon cabinet (1), elle fait regretter que le reste du corps, qui offroit moins de difficultés, n'ait pas été imité par la même main.

Les circonstances s'y opposèrent ; il avoit fallu cinq ans pour faire la tête, la vie entière de l'artiste n'eût pas suffi pour achever le corps. Le soin des malades, les voyages et le travail du cabinet qui alloit toujours croissant ne lui laissèrent plus le temps dont il auroit eu besoin pour cet objet.

Au milieu des occupations les plus attrayantes, des travaux qu'il affectionnoit le plus, s'il falloit venir au secours de quelqu'un, sans murmurer, il abandonnoit tout. Pénétré du sentiment de ses devoirs, il leur sacrifioit toujours ses goûts. Ses malades étoient l'objet principal de ses sollicitudes : les soulager, les guérir, voilà ce qui l'occupoit essentiellement ; un penchant irrésistible l'entraînoit sans cesse vers ce but, il fit tout pour l'atteindre, Aussi rien ne lui paroissoit-il pénible, ni au-dessous de lui. Les objets les plus minutieux ne lui sembloient pas indignes de son attention. Peut-on dédaigner quelque chose dans un art où tout est de conséquence ? Un appareil, une situation, l'application d'un simple bandage, n'ont-ils pas une influence marquée sur le traitement de telle ou telle maladie ? Point de délais, de négligences coupables ; ces pratiques déshonorantes, qui naissent de l'indolence, quelquefois même, il faut le dire, d'un vil intérêt, M. Pamard les eut toujours en horreur ; avec quel empressement ne l'ai-je pas vu venir au secours de ceux qui en avoient été les victimes ! Combien de malades n'ai-je pas vu guérir et pour lesquels il ne lui fallut que supprimer les pansemens meurtriers qui perpétuoient leur infortune et leurs douleurs. Reconnoissant envers la nature qui sembloit lui avoir dévoilé ses mystères, on ne le vit jamais lui disputer la part qu'elle avoit à la guérison.

Jamais on ne le vit non plus abuser de la confiance, de la crédulité des malades, exagérer les services qu'il leur rendoit pour

(1) Elle est encore en possession du D<sup>r</sup> A. Pamard.

leur paroître plus recommandable et s'attirer plus de droits à leur reconnoissance. Jamais, à l'exemple de tant d'autres, il ne donna comme des remèdes importans, comme des secrets exclusifs, des moyens de guérison que l'on peut également trouver partout.

Combien de fois, au contraire, telle personne, qui étoit venue chez lui tourmentée par la crainte d'être affectée d'un mal affreux, s'en retiroit consolée et surprise d'apprendre qu'elle n'avoit qu'un mal léger. Cette vérité, qui est aujourd'hui généralement reconnue, M. Pamard l'avoit apperçue il y a déjà longtemps, qu'il existe des maladies chez les individus des deux sexes, qui, avec tout l'appareil des symptômes appartenant à quelques maladies vénériennes, ne sont pourtant que des indispositions simples, passagères, où le libertinage n'a point de part, mais qui dépendent simplement d'une altération de la constitution, occasionnée par des causes innocentes. Des excès de travail, la fatigue, un régime un peu trop échauffant suffisent souvent pour la produire.

Ah ! je me rappelle sa joie quand il eut reconnu une maladie de ce genre chez un homme honnête, mais bouillant et jaloux. C'en étoit fait, l'époux alloit vouer au déshonneur l'épouse qui dans son opinion l'avoit inhumainement trompé ; privés de leur mère, deux êtres innocens étoient menacés de perdre, avec les fruits de leur première éducation, les sentiments qu'ils devoient aux auteurs de leurs jours ; la honte, le désespoir alloient être le partage de toute la famille, quand la candeur et les lumières de M. Pamard firent cesser tout désordre en dissipant d'un mot les funestes préventions de son chef, trop prompt à s'enflammer.

Combien de faits intéressans j'aurois encore à citer en faveur de son intégrité, de sa délicatesse ; combien d'enfans sauvés, de réputations ménagées, etc., mais je me tais sur des événemens qu'il ensevelit lui-même dans le plus profond oubli.

Si l'espérance d'un succès le combloit de satisfaction, les cas où la chirurgie est malheureusement insuffisante ne lui causoient pas moins de regrets. Ces sentiments opposés partoient de la même source, ils déroient la bonté de son âme et lui faisoient également honneur. Ami de la vérité, il ne sut jamais la trahir. Ce malheureux, à qui il apprenoit que l'art ne pouvoit rien pour lui, étoit satisfait de sa courageuse franchise, et consolé par ses discours charitables et affectueux.

Je ne dirai rien de sa modestie : toujours elle l'empêcha de se prévaloir des rares avantages qu'il possédoit. Il n'étoit point de ces hommes fastueux dont la vertu veut un théâtre, et qui n'au-

roient point de plaisir à faire le bien s'ils étoient obligés de le faire sans témoins ; lui, au contraire, couvert du voile de la discrétion, pénétrait dans l'asyle du pauvre sans être pour ainsi dire aperçu, il le consolait et répandoit sur lui, à pleines mains, avec les bienfaits de son art, ceux de la charité la plus touchante.

Tant de qualités devoient naturellement rendre M. Pamard recommandable ; elles durent aussi lui attirer quelques tracasseries, quelques jaloux ; le mérite en a toujours.

Il existoit encore dans ce temps-là une distinction humiliante entre les médecins et les chirurgiens ; les premiers affectoient les prééminences et en jouissoient réellement par la faute des opérateurs. Humblement soumise à la médecine, la chirurgie, cette branche de l'art de guérir si utile, si intéressante, n'étoit exercée que par des hommes, ou plutôt par des instruments, qui divisoient, retranchoient, mutiloient toujours sous la direction et l'influence des médecins. Il n'étoit pas possible qu'un homme dont les sentiments étoient nobles, élevés, qui joignoit tant de vivacité à tant de lumières, restât longtemps soumis à un empire aussi odieux. On le vit dès les premiers pas disposé à en secouer le joug et l'on fit tout ce qu'on put pour le faire peser sur lui d'une manière plus particulière ; mais tout fut inutile. Féconde en expédients, la méchanceté humaine eut recours à un moyen qui réussit presque toujours. On chercha à lui imprimer un de ces noms que le peuple retient aisément, qui dispensent de tout examen et qui suffisent pour jeter de la défaveur sur le mérite le plus distingué. On l'appela homme à système, bon opérateur, mais mauvais médecin. Le public n'y fut pas trompé et sa confiance n'en fut point affoiblie. M. Pamard se vengea de ses adversaires en arrachant la chirurgie au despotisme des médecins, en la séparant de leur domaine et en l'élevant à l'indépendance et à la dignité dont elle jouit depuis cette époque.

Utile à l'art, utile à l'humanité, il méritoit des distinctions honorables. En 1772, la Société royale des Sciences de Montpellier lui envoya des lettres d'associé correspondant. Celle de Dijon voulut le compter parmi ses membres.

En 1776, il fut appelé par le vœu de ses concitoyens à remplir une place de second consul de la ville d'Avignon. Il y porta la droiture et le désintéressement à la faveur desquels il se réserva la liberté d'opinion si nécessaire dans ces sortes d'emplois. Témoin alors de scènes d'un autre genre, il vit toutes les passions sans en ressentir aucune que celle d'opérer, en qualité de magistrat, tout le bien qu'avoit coutume de faire l'homme privé. Incorruptible et ferme, il jugea comme la loi, par les seules règles de l'équité et non par aucune impulsion étrangère.

Étant à Valence en 1783, où il venoit de faire plusieurs opérations qui avoient eu le plus brillant succès, la Faculté de Médecine de cette Université lui offrit des lettres de docteur qu'il accepta. Enfin la ci-devant Académie royale de Chirurgie mit le comble à sa gloire en plaçant son nom sur la liste de ses associés en 1784.

Cette dernière faveur le remplit de joie. Il y fut aussi sensible que s'il ne l'avoit pas méritée. Elle releva son courage, que l'âge, les sollicitudes domestiques, les tracasseries du monde et l'ingratitude avoient un peu abattu, et il continua de travailler avec l'ardeur et la vivacité qui lui étoient naturelles.

La vérité fut son idole, toujours il la défendit avec chaleur. Doux et coulant sur tous les autres points, sur celui-là seul il étoit intraitable.

L'intérêt qu'il témoigna pour elle le fit traiter souvent d'homme vif, emporté. Que les âmes pusillanimes s'applaudissent de ce qu'elles appellent prudence, sagesse, lenteur. M. Pamard étoit du nombre de ces hommes ardents, prompts à mettre en œuvre ce qui leur paroît utile et bon, en dépit des clameurs et des obstacles. Ceux qui ont moins de sagacité, de pénétration, ne voient pas aussi bien, ils doivent être plus réservés, plus timides ; lui, ne pouvoit hésiter qu'en dérogeant à ses lumières, qu'en trahissant la vérité, et jamais il ne se rendit coupable de cette lâcheté. Ni le désir de ménager sa réputation, ni le besoin de s'attirer des égards par condescendance, rien ne put l'y conduire, il étoit inflexible quand il croyoit avoir pris le bon parti et rarement il s'y trompa. Encouragés par sa fermeté, par sa constance inébranlable, quelques malades, évidemment sauvés par des procédés dont chacun blâmoit auparavant la hardiesse et la rigueur, justifient sa conduite et servirent à prouver que ce qu'on avoit appelé chez lui entêtement, opiniâtreté, n'étoit rien autre chose que ce sentiment de confiance en ses propres forces, qui a été toujours le partage des hommes distingués, en un mot qu'un respect inviolable pour la vérité.

Je n'ai encore considéré M. Pamard que sous les rapports qui le lioient à la société publique, qui lui donnoient des droits aux louanges de la postérité. Son éloge demeureroit incomplet, si je ne m'arrêtois quelques instants sur ses vertus domestiques.

Père tendre et sans aveugle prédilection, il avoit pour tous ses enfants une égale sollicitude. Sa générosité envers eux eût été un véritable dépouillement, s'ils n'avoient pas eu la délicatesse d'y mettre des bornes. Fils aimant et respectueux, parce qu'il étoit père sensible, il avoit à 50 ans pour le sien la soumission,

la déférence d'un enfant. Ses sentiments pour lui étoient aussi délicats que vifs.

Je ne me rappelle jamais sans attendrissement une scène dont j'aime à retracer le souvenir. Mon grand-père, accablé par les ans, alloit terminer sa carrière ; sa fin étoit celle du sage, son air étoit calme, son lit de mort n'inspiroit d'autres sentiments que le regret que nous avions tous de le perdre ; assis au milieu de nous, partageant nos soins et notre tristesse, mon père prend ses crayons, ses pinceaux, il trace rapidement le portrait du mourant, et semble vouloir ainsi s'efforcer de le disputer à la mort. La sensibilité du peintre en doubla le talent, jamais on ne vit de portrait plus fidèle. Cette ébauche existe encore. Je la conserve comme un double monument de tendresse et de piété filiale (1). Il fournit de plus une preuve de l'aptitude de M. Pamard pour les arts. Il étoit fait pour les connoître tous, il se fût distingué également dans tous, mais il sacrifia tout à son état. Ce ne fut que par occasion qu'il fit quelques pièces de vers de société. La grâce, le naturel, la vivacité qui y règnent attestent qu'il pouvoit aspirer à plus d'un genre de gloire.

Doué d'un cœur sensible et de beaucoup d'esprit, il devoit naturellement être aimable. Sa conversation étoit animée, variée, agréable, elle rendoit sa société aussi intéressante que sa personne étoit estimable. Sa franchise, sa loyauté lui firent des amis qu'il paya du plus sincère retour. Fidèle envers eux, il ne l'étoit pas moins envers Dieu : il le chercha de bonne foi, le trouva et l'aima dans toute la sincérité de son âme.

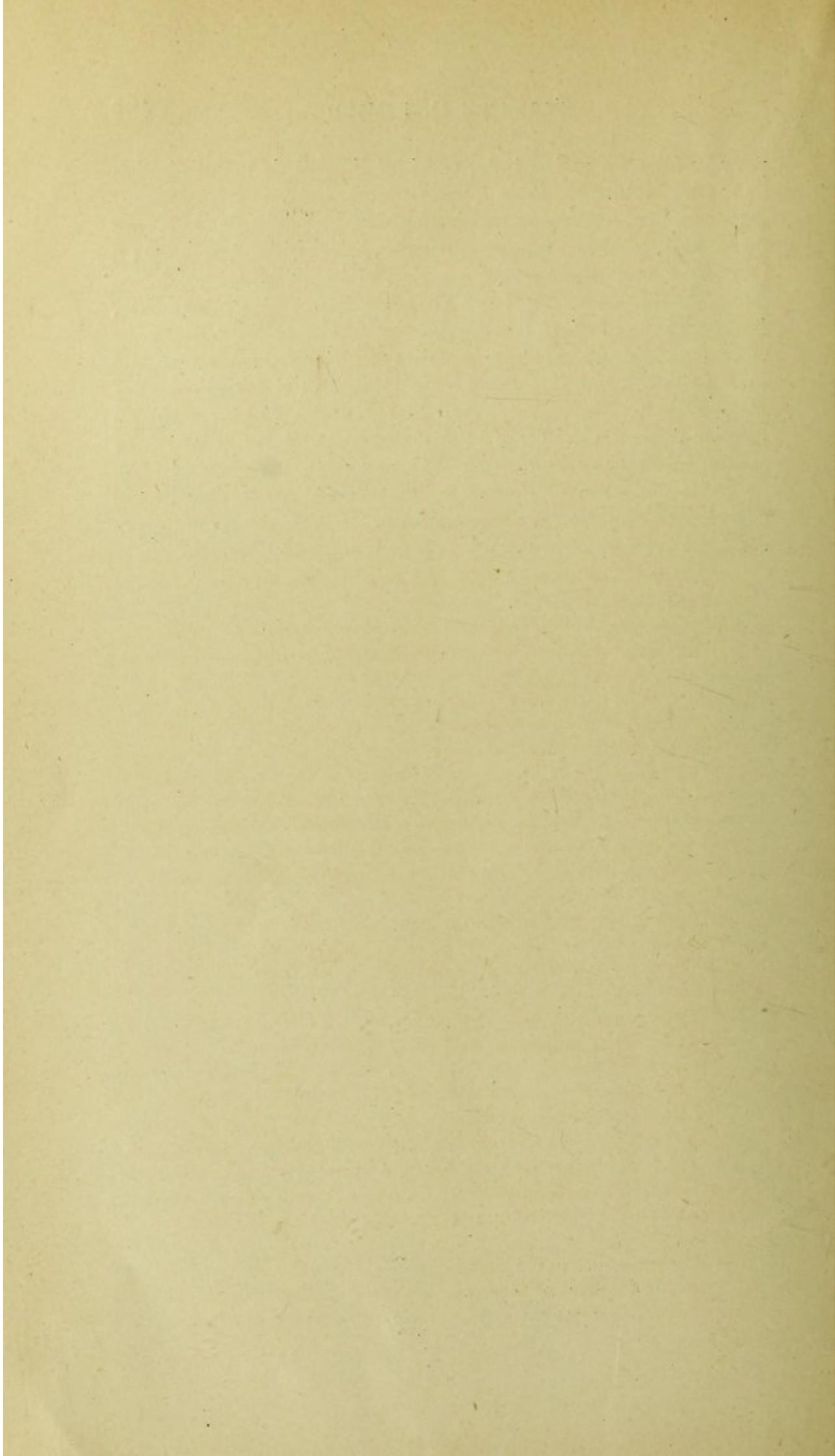
Un génie heureux, des talens distingués dans son art, l'usage qu'il en sut faire, des connoissances variées, une sensibilité touchante, un ardent amour pour la vérité, des qualités aimables, tels furent les titres sur lesquels M. Pamard fonda sa réputation et la célébrité dont il jouit. Pour faire aux hommes tout le bien qu'il leur souhaitoit, il lui manqua du loisir et une plus longue vie. Peu content de les avoir servis de toutes ses facultés, il vouloit encore leur être utile après sa mort. Il avoit ramassé une foule d'observations intéressantes qu'il se proposoit de publier un jour. Pendant les dix dernières années de sa vie, il s'occupoit sans relâche d'un ouvrage qu'il auroit pu finir s'il avoit pu s'astreindre à aucune règle ; mais son esprit, fécondé par le souvenir de sa longue pratique, par ses méditations, ses veilles, par son amour pour l'humanité, lui fournissoit des idées en telle abondance, qu'il perdit de vue le terme où il devoit s'arrêter. Il avoit projeté d'écrire un seul volume et déjà il avoit assez de matériaux

(1) Son arrière petit-fils la conserve de même.

pour en faire au moins trois, aussi fut-il privé de la satisfaction de mettre la dernière main à son ouvrage.

Sa constitution était naturellement faible et délicate ; le travail du cabinet, joint aux fatigues du corps, altéra bientôt sa santé ; il en conçut de l'inquiétude, sans rien changer, pourtant, à son genre de vie. Les troubles des premiers temps révolutionnaires, l'avenir qu'ils offroient à nos yeux l'alarmèrent ; il craignit pour ses enfants encore plus que pour lui ; la désorganisation sociale qu'il prévoyoit mit le comble à ses chagrins ; il devint sérieusement malade ; bientôt son esprit et son corps étant arrivés au dernier degré de faiblesse et d'épuisement, il fut enlevé à sa famille désolée, aux malheureux, à son pays, le 2 janvier 1793. Sa perte dut être bien sensible, puisqu'elle excita partout des regrets dans un temps où le sentiment des misères communes sembloit avoir épuisé la mesure de la sensibilité humaine.

---



## TABLE DES MATIÈRES



|                                              |             |
|----------------------------------------------|-------------|
| Notice biographique et bibliographique ..... | Pages.<br>5 |
|----------------------------------------------|-------------|

### LES OEUVRES DE P.-F.-B. PAMARD

|                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Premier Mémoire sur l'opération de la cataracte par extraction, où l'on propose des instruments pour la rendre plus sûre : <i>Mémoire du 27 août 1759, présenté à l'Académie Royale de Chirurgie...</i>                                                        | 75  |
| Deuxième Mémoire sur la cataracte : <i>Réponse aux objections faites par l'Académie Royale de Chirurgie et observations à l'appui, 1760.</i>                                                                                                                   | 87  |
| Troisième Mémoire sur la cataracte : <i>Dissertation sur la cataracte et sur les différents moyens de faire l'opération qui convient le mieux à cette maladie. Mémoire avec figures du 28 octobre 1763.</i>                                                    | 101 |
| Observations sur l'extraction des cataractes membraneuses, 1768.                                                                                                                                                                                               | 113 |
| Réflexions sur l'opération de la cataracte, 1786.....                                                                                                                                                                                                          | 117 |
| Lettre de M. Pamard à Messieurs les auteurs du <i>Journal de Médecine</i> , 1786.....                                                                                                                                                                          | 125 |
| Observation sur la première opération de la cataracte faite par l'incision de la partie supérieure de la cornée, 1784.....                                                                                                                                     | 127 |
| Observation sur la nouvelle méthode d'opérer la cataracte par extraction dite par le haut appareil.....                                                                                                                                                        | 131 |
| Réflexions sur la cataracte, 1792.....                                                                                                                                                                                                                         | 135 |
| Réflexions sur la goutte, la pierre et la cataracte.....                                                                                                                                                                                                       | 151 |
| Traité de la cataracte.....                                                                                                                                                                                                                                    | 157 |
| De l'œil.....                                                                                                                                                                                                                                                  | 162 |
| De la cataracte en général.....                                                                                                                                                                                                                                | 171 |
| Sur un strabisme convulsiif accompagné d'affaissement de la paupière supérieure de l'œil droit ; maladie secondaire traitée sans succès comme une paralysie provenant du relâchement des solides, guérie ensuite par l'usage continu des humectants, 1765..... | 185 |
| Des différents succès de l'usage des humectants : <i>Réponse de M. Pamard à la lettre de M. Paris, médecin à Arles, insérée dans le Journal de Médecine de juin 1766.</i> .....                                                                                | 189 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pages |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Dissertation sur le strabisme, sur les différentes causes qui le procurent et les remèdes qui conviennent à cette maladie.....                                                                                                                                                                                                                 | 195   |
| Observations sur une blessure de la cornée transparente faite par un roseau pointu pénétrant dans la chambre antérieure de l'œil, accompagnée de l'effusion de l'humeur aqueuse, dont l'écoulement était entretenu par deux fragments de roseau engagés dans le trajet de la blessure, et description d'une pincette propre à fixer l'œil..... | 203   |
| Sonde à ressort pour le séton de la fistule lacrymale.....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 209   |
| Observation sur l'extraction d'une canule d'or placée dans le conduit nasal, et retirée dix ans après par la bouche.....                                                                                                                                                                                                                       | 211   |
| Observation sur la promptitude des effets du mercure pour calmer les accidents survenus après l'extirpation d'un staphylôme.                                                                                                                                                                                                                   | 215   |
| Mémoire sur la désarticulation de la hanche.....                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 219   |
| Observation de chirurgie au sujet d'un polype de la narine.....                                                                                                                                                                                                                                                                                | 261   |
| Observation sur l'extraction d'un polype de la narine.....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 265   |

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

#### I. — ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL.

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Dispense de publication des bans de mariage pour Pierre Pamar, 21 janvier 1700..... | 279 |
| 2. Acte de mariage de Pierre Pamar, 26 janvier 1700.....                               | 280 |
| 3. Acte de décès de Pierre Pamar, 12 juillet 1729.....                                 | 280 |
| 4. Acte de naissance de Nicolas-Dominique Pamar, 4 août 1702.....                      | 281 |
| 5. Acte de décès de Nicolas-Dominique Pamard, 30 août 1783.....                        | 281 |
| 6. Acte de naissance de Pierre-François-Bénézet Pamard, 27 avril 1728.....             | 282 |
| 7. Acte de décès de Pierre-François-Bénézet Pamard, 2 janvier 1793.....                | 282 |

#### II. — DIPLÔMES ET PIÈCES UNIVERSITAIRES.

|                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Brevet de maître-chirurgien de Pierre Pamar, 18 janvier 1700.....                                  | 283 |
| 2. Diplôme de bachelier en médecine de Pierre Pamar, 21 mars 1704.....                                | 286 |
| 3. Diplôme et pièces pour l'examen de maître-ès-art de Nicolas-Dominique Pamard, 5 décembre 1724..... | 287 |
| 4. Brevet de maître-chirurgien de Nicolas-Dominique Pamard, 6 décembre 1723.....                      | 290 |
| 5. Brevet de maître-chirurgien de Pierre-François-Bénézet Pamard, 13 février 1744.....                | 292 |

|                                                                                                               | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 6. Diplôme et pièces pour l'examen de maître ès arts de Pierre-François-Bénézet Pamard, 8 août 1759.....      | 295   |
| 7. <i>Attestatio inscriptionum</i> de Pierre-François-Bénézet Pamard, 24 décembre 1777. . . . .               | 298   |
| 8. Diplôme de docteur de Pierre-François-Bénézet Pamard, 6 juin 1783.....                                     | 299   |
| 9. Brevet de maître en chirurgie de A.-J.-B.-B. Pamard, 13 février 1782.....                                  | 300   |
| <br>III. — PIÈCES NOTARIÉES.                                                                                  |       |
| 1. Contrat d'apprentissage entre Antoine Pamar et Pierre Pamar, son oncle, 1720.....                          | 305   |
| 2. Cession de privilège de chirurgie en faveur de M. Henry, contre Pierre Pamar, 1709.....                    | 307   |
| 3. Acte de notoriété, 1724.....                                                                               | 309   |
| <br>IV. — PIÈCES DIVERSES.                                                                                    |       |
| 1. Nomination de Pierre Pamard comme chirurgien de la garnison, 1709.....                                     | 311   |
| 2. Nomination de P.-F.-B. Pamard comme second garçon chirurgien et certificat de service, 1748.. . . .        | 313   |
| 3. Nomination de Pierre-François-Bénézet Pamard comme chirurgien de la garnison, 1765.....                    | 316   |
| 4. Lettres de correspondance de l'Académie Royale de Chirurgie pour M. Pamard fils, 1761.....                 | 317   |
| 5. Lettres de correspondance de la Société Royale des Sciences de Montpellier pour M. Pamard fils, 1772... .. | 318   |
| <br>V. — LETTRES DIVERSES.                                                                                    |       |
| 1. Correspondance pour la nomination à la lieutenance de premier chirurgien du Roy (Juin 1768).....           | 319   |
| 2. Correspondance pour la nomination au titre d'adjoint associé de l'Académie de Rouen (1773-1774).....       | 321   |
| 3. Allocution prononcée à Valencè à l'occasion de la promotion au doctorat de P.-F.-B. Pamard (1783).....     | 324   |
| 4. Correspondance avec M. le Cat, chirurgien à Rouen (1767)                                                   | 326   |
| 5. Correspondance avec M. Andouillet (1779).....                                                              | 335   |
| 6. Lettres à M. de Salvador, premier consul, et aux consuls d'Avignon... ..                                   | 338   |
| 7. Correspondance avec Louis (1783).....                                                                      | 341   |
| 8. Lettres à Calvet (1752-1764).....                                                                          | 345   |
| 9. Lettre à Limasset, chirurgien à Roquemaure (1783)....                                                      | 363   |
| 10. Lettres de M. Pomme (1760-1789).....                                                                      | 365   |
| 11. Correspondance avec le cardinal Durini (1782).....                                                        | 368   |
| 12. Lettre aux officiers municipaux (1792).....                                                               | 371   |
| 13. Lettre à Pouteau (1764).....                                                                              | 373   |

|                                                                                                                                                        | Pages. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Les œuvres poétiques de Pierre-François-Bénézet Pamard .....                                                                                           | 375    |
| Extraits du Livre des Conclusions et de la Réception des Maitres<br>en chirurgie d'Avignon (1682-1788).....                                            | 385    |
| Éloge de P.-F.-B. Pamard lu à la séance publique de l'Athénée<br>de Vaucluse le 5 vendémiaire an XI par Jean-Baptiste-Antoine-<br>Bénézet Pamard ..... | 397    |



## TABLE DES GRAVURES

---

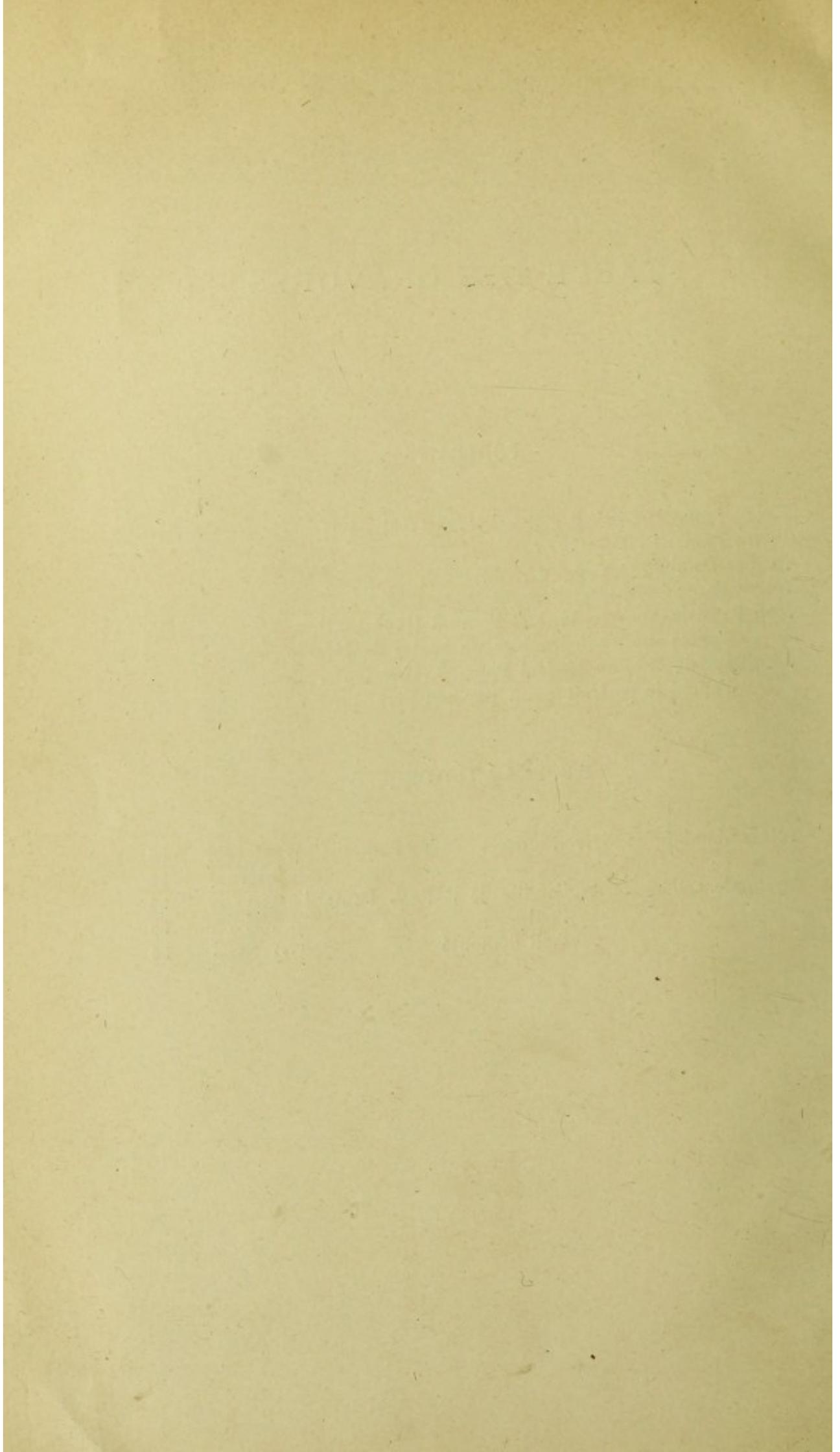
### PORTRAITS

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Pierre-François-Bénézet Pamard (1728-1793) .....    | Frontispice. |
| Pierre Pamard (1669-1728),                          |              |
| Nicolas-Dominique Pamard (1702-1783),               |              |
| Pierre-François-Bénézet Pamard (1728-1793),         |              |
| Jean-Baptiste-Antoine-Bénézet Pamard (1763-1827),   | Pages.       |
| d'après des photographies de bustes de famille..... | 9            |
| Jean-Baptiste-Antoine-Bénézet Pamard (1763-1827),   |              |
| d'après le portrait peint par son père .....        | 63           |

### FIGURES ANATOMIQUES

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Tête anatomique de Pierre-François-Bénézet Pamard (face externe) | 56 |
| — — — — — (face interne)                                         | 56 |
| Anatomie artificielle de l'oreille de P.-F.-B. Pamard.....       | 56 |
| — — l'œil — .....                                                | 56 |
| — — l'œil démonté — .....                                        | 56 |

---



15  
/ 10  
/ 85

